

SOCOTEC

● **RAPPORT**
● **DE DURABILITÉ**
● **DU GROUPE SOCOTEC**
● ANNÉE 2023



PRÉAMBULE

GRI 2-1, 2-2, 2-3, 2-5, 2-6

ESRS 2 – BP1 – BP2 2.9.A.1 & 2.9.B.1. & 2.17.

La déclaration 2023 relative à la durabilité du groupe SOCOTEC est réalisée de manière volontaire, afin de restituer les engagements pris par le groupe en matière de développement durable et les résultats. Le rapport de durabilité 2023 s'adosse au rapport financier annuel du groupe SOCOTEC. Ce rapport de durabilité a été communiqué au Conseil d'Administration, au Comité de Direction, ainsi qu'au Comité d'Audit. Les commissaires aux comptes ont validé le rapport financier du groupe. L'ensemble est transmis aux banques et partenaires financiers du groupe. Tout client qui en fera la demande le recevra. Le rapport de durabilité est rendu public et publié sur le site web de SOCOTEC.

Le rapport de durabilité propose une revue consolidée des performances RSE du groupe SOCOTEC, incluant notamment les sept plateformes suivantes : France (incluant les DROM-COM), Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Espagne et Italie. Le Belux vient aussi compléter le périmètre au-delà des 7 plateformes principales. Celles-ci représentent plus de 95 % de l'activité du groupe SOCOTEC. Les plateformes géographiques les plus récentes (Pays-Bas, acquisitions en 2021 (Hanselman Groep) et en 2022 (Inpijn Blokpoel et CAG Groep), ainsi que l'Espagne (acquisition de Bac Engineering en 2022) sont désormais intégrées au périmètre d'analyse cette année pour la première fois. Espagne et Pays-Bas mettent en place une stratégie RSE alignée avec les engagements du groupe. Les autres pays du groupe (Asie, Moyen-Orient, Maroc et Afrique) sont à ce stade exclus du présent rapport de durabilité. Il est à noter que leur chiffre d'affaires cumulé reste peu représentatif à l'échelle du groupe (4 % en cumul pour 5 % des effectifs). Enfin, les acquisitions de l'année 2023 n'entrent pas dans le périmètre du rapport de durabilité 2023 (voir périmètre en Annexe 7.2 et voir liste des acquisitions 2023 dans l'édito - note (2)).

Le rapport de durabilité 2023 a été réalisé en conformité avec les standards universels du GRI 2021 (Global Reporting Initiative) : option de conformité essentielle, et l'information a été transmise au GRI comme le requiert la procédure de conformité. Pour la première fois cette année, sa préparation a également suivi l'approche des standards ESRS issus de la CSRD mis en place par l'Union Européenne ; et transposés en droit français en décembre 2023. L'objectif de SOCOTEC est de préparer l'entreprise aux exigences réglementaires

qui s'imposeront à elle en 2026 sur les données RSE de 2025, approche qui sera visée par une assurance externe. Ce rapport de durabilité 2023 couvre ainsi les activités matérielles du groupe en matière environnementale, sociale, éthique et de gouvernance, par suite d'une analyse de double matérialité réalisée en décembre 2023 avec les 7 plateformes principales du groupe : la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne.

Ce rapport de durabilité 2023 est structuré en 4 parties : informations générales (ESRS2), informations environnementales (E1, E5), informations sociales (S1, S4) et informations de gouvernance (G1). Il a été élaboré suivant les exigences requises par la CSRD et les informations disponibles à date. Le groupe, dont l'activité réside dans des prestations de Testing Inspection et Certification du bâti et de ses installations pour les filières de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et de l'Industrie, établit ce rapport de durabilité de manière volontaire, n'étant pas soumis aux obligations de reporting extra-financier. Le groupe qui propose à ses clients des prestations de certification ISO 26000, ISO 50001, ISO 14001, des audits énergétiques, des études de pollution, des diagnostics d'économie circulaire, de la vérification d'installations d'énergies renouvelables ou décarbonées, etc., a légitimement et en cohérence, entamé ce processus de reporting de durabilité pour ses plateformes géographiques les plus importantes afin de développer les meilleures pratiques de développement durable de sa profession.

La présentation et le contenu du présent rapport diffèrent des années antérieures. Comme l'exige la CSRD, une analyse de double matérialité a été réalisée, portant d'une part sur les impacts que SOCOTEC a sur son environnement et la société, et d'autre part sur les risques et opportunités à caractère financier liés à chaque enjeu de la durabilité. De même, les émissions de gaz à effet de serre, scopes 1, 2 et 3 ont été reportées en alignement avec le GHG Protocol cette année. Le Scope 3 est estimé en « activity-based », auquel sont appliqués les facteurs d'émissions concernés. Des incertitudes sur les GES peuvent résulter de données issues de la chaîne de valeur (voir note méthodologique 5.4) ou de plateformes géographiques hors France qui n'ont pu calculer l'ensemble de leurs GES pour des sites non encore couverts ou récemment acquis, une estimation a alors été produite afin de ne pas omettre de résultats.

Date de publication du Rapport : mai 2024

Période de reporting : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Contacts :

Gabrielle Mendes, Chief Sustainability Officer, gabrielle.mendes@socotec.com

Caroline Beauvalet, Group Sustainability Manager, caroline.beauvalet@socotec.com



1953 – 2023 : SOCOTEC dispose d'une longue expérience au service de la durabilité du bâti. A travers ses 70 ans d'engagement au service des secteurs de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et des installations industrielles, le groupe SOCOTEC

démontre que les enjeux de conformité, de performance technique et de gestion des risques, sont au cœur des transitions environnementales et énergétiques du bâti.

Les secteurs de la Construction, de l'Immobilier et des Infrastructures sont en cela soutenus par des plans d'investissements massifs de la part des gouvernements européens et américains, consistant à rénover les actifs bâtis pour optimiser leurs consommations énergétiques ou pour sécuriser des infrastructures ou bâtiments vieillissants. Pour autant ces secteurs subissent de plein fouet en Europe notamment, les effets de la crise du logement neuf, nourrie par les ruptures d'approvisionnement en sortie de crise COVID, l'inflation en 2023 et des conditions d'accès au crédit plus restrictives (hausse des taux d'intérêt). L'année 2023 a également été marquée par les crises géopolitiques et a vu se développer des phénomènes climatiques extrêmes en Europe et aux USA (inondations, sécheresse et chaleur aggravées, incendies...), conséquences du réchauffement climatique avec un fort impact sur le bâti et les populations. Ces crises renforcent la nécessité d'avoir l'avis d'un expert, tel que SOCOTEC pour chercher à atténuer les risques et agir en faveur d'un environnement bâti plus durable et plus sûr.

Depuis la crise sanitaire, ces filières vivent un tournant. Le dernier rapport du GIEC démontre l'absolue nécessité d'en revoir les pratiques et l'impact sur l'environnement. Les transitions énergétique, environnementale, digitale et réglementaire les amènent à pivoter pour prendre en compte plus fortement la question de la durabilité. Les enjeux sont majeurs et désormais partagés par l'ensemble des acteurs : des constructeurs et promoteurs, jusqu'aux bailleurs et exploitants, en passant par les maîtrises d'ouvrages, les aménageurs et les investisseurs. Tous sont

conscients que le développement durable est devenu une composante clé de leur projet. C'est dans ce contexte que SOCOTEC atteint ses objectifs et confirme sa solidité ainsi que son potentiel de croissance. Le groupe réalise ainsi un chiffre d'affaires 2023 de 1 308,5 M€ ⁽¹⁾ ou 1 349 M€ en proforma, et un EBITDA de 17 % à 223 M€, ou 238,5 M€ en proforma. Les revenus sont en croissance de 13 %, soit 8 % en organique et 5 % par croissance externe ⁽²⁾.

SOCOTEC, groupe né en 1953 d'un besoin de conformité essentiel (la solidité et la durabilité des bâtiments dans le contexte de la reconstruction de l'après-guerre) a depuis développé une diversité d'activités de Testing, Inspection et Certification, 100 % dédiées au bâti, des logements ou immeubles de bureaux jusqu'aux Infrastructures en passant par les installations industrielles, celles liées aux énergies renouvelables ou décarbonées, ou encore les équipements publics et privés. En tant que tierce partie de confiance indépendante, notre rôle est essentiel pour accompagner ces filières vers des bâtiments et installations conformes aux exigences réglementaires en matière de santé et de sécurité, de solidité et de respect de l'environnement, tout au long de leur cycle de vie.

Ainsi la stratégie RSE du groupe SOCOTEC est clairement aujourd'hui au cœur de son positionnement faisant écho à sa raison d'être initiale : la durabilité du bâti. Le développement des missions « Green Trust » ⁽³⁾ vise à aider ses clients dans la réduction de leur empreinte carbone, l'optimisation de la performance énergétique de leurs actifs et leur verdissement. Nous réalisons depuis 2022 un travail de vérification de l'éligibilité des missions « Green Trust » à la Taxonomie européenne, et depuis 2023 sur les 6 catégories environnementales. Certaines activités ont aussi fait l'objet d'analyses par nos organismes interprofessionnels, le TIC Council et Filiance, afin d'en évaluer l'impact au regard des enjeux environnementaux et énergétiques. Notre raison d'être est simple et alignée avec les missions que réalisent nos 12 000 ingénieurs et techniciens dans le monde : « Building trust for a safer and sustainable world ». En tant qu'entreprise engagée pour la durabilité du bâti et des Infrastructures, nous renouvelons et recevons nos 250 agréments et accréditations des ministères et autorités de référence, à la suite d'audits exigeants

qui sont réalisés chaque année. Le groupe s'est engagé autant à accompagner ses clients vers la neutralité carbone, la sobriété énergétique, les projets durables, qu'à réduire ses propres émissions Carbone dont le bilan est publié en intégralité dans le cadre de ce rapport de durabilité ⁽⁴⁾. L'entreprise a réalisé au dernier trimestre 2023, une analyse de double matérialité ⁽⁵⁾ afin de retravailler ses plans d'actions sur les enjeux considérés comme les plus matériels par ses parties prenantes internes et externes (matérialité d'impact et matérialité financière). SOCOTEC réalise ainsi sur cette première année 2023 de manière volontaire, un rapport de durabilité en conformité avec les exigences de la CSRD, et toujours en alignement avec les exigences du GRI.

Nos convictions en matière de développement durable se traduisent aussi dans nos engagements sociétaux autour de l'égalité des chances. Ils constituent un axe clé de notre stratégie RSE. Signataire du Global Compact des Nations Unies, le groupe en respecte les principes essentiels : droits humains et droits sociaux, droits environnementaux et en matière d'éthique dans les affaires.

Le groupe a poussé ses convictions au-delà et s'engage depuis 5 ans auprès de jeunes en rupture sociale afin de les aider à trouver un premier travail grâce à son programme de formation dédié à ses métiers : « Rebond Favorable », et aussi avec la création du premier CFA ⁽⁶⁾ de la profession, reconnu par France Compétences et Qualiopi, visant à développer l'accès à l'emploi par l'apprentissage. Nous comptons aussi d'autres initiatives dans nos principales plateformes telles que la « Drilling Academy » en Italie, pour former et aider les migrants à

trouver un emploi dans ce pays, ou notre collaboration avec l'association « Fedcap » au Royaume-Uni pour aider les personnes à retrouver un emploi et une vie sociale.

SOCOTEC investit par ailleurs dans le développement des compétences et des expertises de ses collaborateurs, ainsi que dans les technologies au service du bâti en ayant notamment lancé début 2024 le premier Data et IA Hub de la filière Testing, Inspection, Certification, l'intelligence artificielle étant un autre levier au service de la performance et de la conformité du bâti.

Nos équipes sont mobilisées dans l'accompagnement des transitions touchant les secteurs de la Construction, de l'Immobilier et des Infrastructures. Notre plan Ambitions 2028 a été présenté début 2024 à l'ensemble des collaborateurs dans le monde, ouvrant ainsi une nouvelle séquence stratégique et opérationnelle dans laquelle le groupe se projette avec ambition, fixant la RSE au cœur de son fonctionnement avec « Green Trust » et l'ensemble des plans d'actions liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance.

Guyancourt, le 30 avril 2024

Hervé MONTJOTIN
CEO du GROUPE SOCOTEC

(1) Note : Revenus 2023

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables Internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2023 en application du règlement CE n°1606/2002 du Parlement européen au 31 décembre 2023 sur l'application des normes internationales. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Chiffre d'Affaires (milliers d'euros)	2023	2022
France	597 556	559 394
Allemagne	198 677	171 480
Italie	148 107	131 037
Pays-Bas	137 194	126 280
Espagne	94 010	65 414
Royaume-Uni	46 365	33 150
États-Unis	36 516	25 617
International/autres pays	50 072	44 228
Total	1 308 497	1 156 600

(2) Croissance externe

Le groupe SOCOTEC a poursuivi en 2023 sa politique dynamique de croissance externe avec un total de 14 acquisitions. Celles-ci ont permis de renforcer les métiers existants dans des pays où le groupe est présent (France, États-Unis, Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Espagne). Ces acquisitions sont exclues du rapport de durabilité car elles nécessitent une phase de préparation à la stratégie RSE du groupe. Elles sont néanmoins intégrées au rapport financier et rapport de gestion 2023 du groupe SOCOTEC.

- Höhlich & Schmotz - Allemagne - Construction & Immobilier (janvier 2023)
- Marx Ingenieure - Allemagne - Infrastructure (janvier 2023)
- Erdmann + Brandmann - Allemagne - Infrastructure (mars 2023)
- Alpha Formation - France - Formation (avril 2023)
- Spinnaker - États-Unis - ATIC - (avril 2023)
- Stredlich - Allemagne - Infrastructure (mai 2023)
- Conversano - États-Unis - Construction & Immobilier (juin 2023)
- DSS Condo - États-Unis - Construction & Immobilier (juillet 2023)

- LMF - France - Formation (juillet 2023)
- Hutton + Rostron - Royaume-Uni - Construction & Immobilier (octobre 2023)
- IETG / 40Seven - Royaume-Uni - Environnement (octobre 2023)
- SLS Consulting - États-Unis - Construction & Immobilier (novembre 2023)
- BSSI Conseils - France - Construction & Immobilier (décembre 2023)
- Tecsol - Espagne - Infrastructure (décembre 2023)

(3) Green Trust : voir 2.2. Informations environnementales

(4) Bilan carbone du groupe : voir 2.4.5. Bilan Carbone du groupe

(5) Double Matérialité : voir 1.5.4. Analyse de Double Matérialité

(6) Centre de Formation d'Apprentis

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	2
ÉDITO	3

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES 8

1.1 NOTRE VISION ET NOTRE MISSION..	9
1.2 PERFORMANCE & BUSINESS MODEL	12
1.2.1 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET OPÉRATIONNELLE	12
1.2.2 MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SOCOTEC	15
1.2.3 CHAÎNE DE VALEUR	15
1.2.4 TENDANCES DE MARCHÉ ET POSITIONNEMENT DE SOCOTEC	18
1.3 LA GOUVERNANCE DU GROUPE	20
1.3.1 LES ORGANES DE DIRECTION.....	20
1.3.2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	21
1.3.3 LES COMITÉS OPERATIONNELS.....	23
1.3.4 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT.....	24
1.4 NOTRE APPROCHE RSE	26
1.4.1 NOTRE HISTOIRE	26
1.4.2 PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE	27
1.4.3 NOTRE TRAJECTOIRE RSE.....	28
1.4.4 GOUVERNANCE DES ENJEUX RSE.....	29
1.4.5 DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIÈRE DE RSE	30
1.5 LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE SOCOTEC.....	32
1.5.1 NOS 4 ENGAGEMENTS MONDIAUX EN MATIÈRE DE RSE.....	32
1.5.2 SUIVI DES PRINCIPAUX INDICATEURS RSE ET OBJECTIFS	34
1.5.3 GREEN TRUST : NOS EXPERTISES AU SERVICE DE LA DURABILITÉ.....	35
1.5.4 ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DE SOCOTEC.....	38
1.5.5 INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE	42
1.6 FEUILLE DE ROUTE RSE.....	58
1.6.1 GRANDIR ET FAIRE GRANDIR.....	58
1.6.2 AGIR EN FAVEUR DE L'INCLUSION SOCIALE.....	59
1.6.3 CONTRIBUER À METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE.....	60
1.6.4 L'ÉTHIQUE AU CŒUR DE NOS PRATIQUES DE TIERS DE CONFIANCE INDÉPENDANT	60
1.7 GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	61
1.7.1 APPROCHE MANAGÉRIALE DU RISQUE	61
1.7.2 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES	62
1.7.3 DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES.....	62
1.7.4 PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	62

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ... 66

2.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GROUPE	67
2.2 GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL	68
2.2.1 GREEN TRUST : POLITIQUE MISE EN PLACE	68
2.2.2 GREEN TRUST : ACTIONS.....	70
2.2.3 GREEN TRUST : RÉSULTATS 2023 ET OBJECTIFS 2028	72
2.3 TAXONOMIE : MISSIONS ET ACTIVITÉS ÉLIGIBLES.....	76
2.3.1 TAXONOMIE : POLITIQUE MISE EN PLACE.....	76
2.3.2 TAXONOMIE : MÉTHODOLOGIE DU REPORTING	76
2.3.3 TAXONOMIE : INDICATEURS ET RÉSULTATS 2023... 77	
2.3.4 TAXONOMIE : INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE L'ENTREPRISE.....	80
2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À NOS OPERATIONS	82
2.4.1 GOUVERNANCE DU GROUPE FACE AUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT	82
2.4.2 POLITIQUE LEE AUX ENJEUX DU CLIMAT	82
2.4.3 OBJECTIFS LIES A L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	83
2.4.4 PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	83
2.4.5 RESULTATS: BILAN CARBONE DU GROUPE SOCOTEC	89
2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE	94
2.5.1. ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	94
2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS DE NOS OPÉRATIONS.....	95

3. INFORMATIONS SOCIALES 98

3.1. EMPLOYEE VALUE PROPOSITION (EVP).....	99
3.1.1 RÉMUNÉRATION.....	101
3.1.2 AVANTAGES SOCIAUX	104
3.1.3 DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRES.....	104
3.1.4 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	110
3.1.5 PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	116
3.1.6 CULTURE D'ENTREPRISE.....	119

3.2 INCLUSION, DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES.....	122
3.2.1. DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES	122
3.2.2. LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL	128
3.2.3. S'ENGAGER POUR L'EMPLOI DE JEUNES	128

4. INFORMATIONS GOUVERNANCE & ÉTHIQUE 132

4.1 ÉTHIQUE DES AFFAIRES	133
4.1.1. MÉCANISME DE CONSEIL ET DE GESTION DES QUESTIONS ÉTHIQUES	133
4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC	135
4.1.3. GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE.....	135
4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)	136
4.1.5. DUE DILIGENCE.....	136
4.1.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	137
4.1.7. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES.....	138
4.1.8. CYBERSÉCURITÉ.....	140
4.2 PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE 142	
4.2.1. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT AU SERVICE DE LA SATISFACTION CLIENT	142
4.2.2. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE.....	143
4.2.3. RECONNAISSANCES EXTERNES.....	144
4.3 ACHATS RESPONSABLES.....	146

5. RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'ENSEMBLE DES INDICATEURS RSE 2023... 150

5.1. INDICATEURS ENVIRONNEMENT	155
5.1.1. INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES INCITATIFS	155
5.1.2. PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	156
5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE.....	160
5.1.4. DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	164
5.1.5. ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES PÉRIMÈTRES 1, 2 ET 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES.....	166
5.1.6. PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTÉNUATION DES GES FINANCÉS AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE.....	176
5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE	176
5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION IMPORTANTS ET OPPORTUNITÉS POTENTIELLES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	176
5.1.9. ÉCONOMIE CIRCULAIRE	178

5.2. INDICATEURS SOCIAUX.....	182
5.2.1. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE.....	182
5.2.2. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS.....	186
5.2.3. MÉTRIQUES DE LA DIVERSITÉ	188
5.2.4. PROTECTION SOCIALE.....	190
5.2.5. INCLUSION SOCIALE	192
5.2.6. MÉTRIQUES DE LA FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	192
5.2.7. MÉTRIQUES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	196
5.2.8. MÉTRIQUES D'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE.....	198
5.2.9. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT.....	199
5.2.10. CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME	200

5.3. INDICATEURS GOUVERNANCE, ÉTHIQUE, ACHATS RESPONSABLES.....	202
5.3.1. DIVERSITÉ DES ORGANES DE GOUVERNANCE	202
5.3.2. ALERTES ÉTHIQUES	202
5.3.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	203
5.3.4. ACTION CONCERNANT LES INCIDENCES IMPORTANTES SUR LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX.....	204
5.3.5. ACHATS RESPONSABLES.....	204

5.4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING	206
5.4.1. PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	206
5.4.2. PÉRIMÈTRE DU REPORTING RSE.....	206
5.4.3. MÉTHODOLOGIE DE REPORTING	206
5.4.4. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL	207
5.4.5. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING SOCIAL.....	211

6. TABLES DE CONCORDANCE 212

6.1. TABLES DE CONCORDANCE DES ESRS DE LA CSRD	213
6.1. TABLES DE CONCORDANCE DES INDEX GRI	252
6.1. TABLES DE CONCORDANCE DES ODD	270

7. ANNEXES 272

7.1. LISTE DES RECONNAISSANCES EXTERNES	273
7.1.1. RECONNAISSANCES EXTERNES EN FRANCE	273
7.1.2. RECONNAISSANCES EXTERNES INTERNATIONALES	285
7.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ...	288

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

GRI 2-6

1.1. NOTRE VISION ET NOTRE MISSION

1.1.1. NOTRE VISION

Notre raison d'être « Building Trust for a safer and sustainable world » nous donne des droits et devoirs vis-à-vis de notre filière et de nos parties prenantes internes et externes. Elle est inhérente à nos activités depuis notre création en 1953 et à notre mission quotidienne de testing, inspection et certification, au service des secteurs de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et des installations industrielles.

Elle couvre la nécessité d'accompagner les transitions énergétique, environnementale et de durabilité du bâti et nous engage pour renforcer la sécurité et le développement durable des projets de nos clients, pour nos équipes et nos partenaires. Notre vision et notre ambition sont le prolongement de notre mission : elles s'inscrivent dans une démarche de durabilité pour les filières de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures.

1.1.2. NOTRE MISSION

Face aux enjeux du bâti, des infrastructures et de l'industrie, le groupe SOCOTEC réalise des missions de GESTION des RISQUES et de CONSEIL TECHNIQUE. Ainsi, le groupe accompagne ses clients de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et de l'Industrie tout au long du cycle de vie des actifs bâtis, afin d'en assurer la conformité, prolonger leur durée de vie, améliorer leur performance technique et environnementale, et garantir la sécurité des personnes.

Seule entreprise entièrement dédiée depuis 70 ans à la gestion des risques et à l'intégrité des actifs de la Construction et des Infrastructures depuis sa création, SOCOTEC se positionne en multi-spécialiste en opérant des missions de Testing, d'Inspection et Certification (TIC) auprès de 200 000 clients. SOCOTEC opère dans 26 pays et réalise des missions de gestion des risques liés au bâti et à ses installations grâce à ses ingénieurs, spécialistes

reconnus dans leur domaine de la Construction, des Infrastructures, de l'Environnement et de l'Industrie.

SOCOTEC accompagne le pivotage des secteurs dans lesquels ses clients opèrent. SOCOTEC les aide à faire face au défi du changement climatique et aux enjeux énergétiques qui impactent le bâti. L'objectif est d'accompagner la durabilité du bâti, des installations et des Infrastructures, anticiper les risques et adapter les constructions neuves ou existantes à un mode plus durable.

A travers ses expertises «Green Trust» (voir chapitre Environnement - ESRS E1), l'entreprise apporte et développe des offres de services dont l'enjeu est précisément d'évaluer, tester, auditer, inspecter, analyser, monitorer, voire via certaines filiales, conseiller des opérations et projets visant à respecter les réglementations propres au bâti, développer leur performance technique, énergétique ou environnementale, leur sécurité, solidité et durabilité dans le temps et dans le contexte du projet. Ces missions "Green Trust" sont reliées aux 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne issue du Green Deal, soit parce qu'elles sont éligibles explicitement soit parce que la nature même de ces missions est liée aux enjeux éligibles et permet leur réalisation. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse par les experts Environnement du TIC Council et de Filiance, organismes interprofessionnels respectivement international ou français, de la filière du Testing Inspection Certification.

Tiers de confiance indépendant, SOCOTEC est accrédité par les ministères, les organismes de tutelle et les autorités qui lui délivrent après un processus d'audit, les agréments, accréditations et normes (voir liste des reconnaissances externes - 7. Annexes) démontrant son savoir-faire. Cela confère à SOCOTEC la capacité d'exercer ses différents métiers qui contribuent à renforcer la sécurité du bâti, sa durabilité, sa mise en conformité et sa performance. Le groupe dispose de plus de 250 reconnaissances externes, lui permettant de réaliser des missions de Testing, Inspection et Certification,

et de remettre des rapports d'audit, d'évaluation, de contrôle et d'inspection liés aux risques de la Construction et de l'Environnement afin de répondre à la demande de ses clients.

Le chiffre d'affaires Green Trust 2023 de SOCOTEC s'établit à 33,45 % du chiffre d'affaires consolidant la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne.

En 2021, le CA Green Trust avait atteint 26 % du chiffre d'affaires consolidé et 30 % en 2022. L'objectif fixé par le groupe dans le cadre de son plan stratégique 2020-2024 est d'atteindre 33 % fin 2024 sur une base de chiffre d'affaires groupe qui continue à s'élargir du fait des opérations de croissance externe du groupe.

 CONTRÔLE TECHNIQUE
CONSTRUCTION

 CONFORMITÉ ET
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE DES
BÂTIMENTS

 IMMOBILIER DURABLE

 RISQUES ET SÉCURITÉ
CHANTIERS

 INFRASTRUCTURES

 BIM & DATA

 ÉNERGIES
RENOUVELABLES

 NUCLÉAIRE

 VÉRIFICATION DES
ÉQUIPEMENTS

 ENVIRONNEMENT

 SITES ET SOLS POLLUÉS

 INSTALLATIONS
INDUSTRIELLES

 CERTIFICATION

 FORMATION TECHNIQUE

 DISPUTE RESOLUTION

 PROJECT ADVISORY



1.2. PERFORMANCE & BUSINESS MODEL

GRI2-6, 2-7, 2-18, 401-1
ESRS 2 - BP1 - SBM-1 : 2.40.A & B

1.2.1. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET OPÉRATIONNELLE

Le groupe réalise un chiffre d'affaires 2023 de 1 308,5 M€ ou 1 349 M€ en proforma, et un EBITDA de 17 % à 223 M€, ou 238,5 M€ en proforma. Les revenus 2023 sont en croissance de 13 %, soit 8 % en organique et 5 % par croissance externe. La trajectoire du groupe montre un doublement de taille sur les 7 dernières années. Le groupe a réalisé 62 acquisitions sur cette période, dont 14 en 2023 (voir liste - Edito note (2)). Le chiffre d'affaires du groupe est exposé à 33 % au marché des infrastructures, 37 % aux marchés de la construction et de l'immobilier, 14 % au monde des équipements du bâtiment et des installations industrielles, et enfin 11 % au marché de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS 2023

26
PAYS DONT 7 PLATEFORMES

- ALLEMAGNE

ARABIE SAOUDITE

AUTRICHE

BELGIQUE

COLOMBIE

CÔTE D'IVOIRE

ESPAGNE

ÉTATS-UNIS

ÉMIRATS ARABES UNIS

FRANCE

IRLANDE

ITALIE

JAPON
- LIBAN

LUXEMBOURG

MADAGASCAR

MAROC

ÎLE MAURICE

MONACO

PAYS-BAS

PHILIPPINES

POLOGNE

ROYAUME-UNI

SINGAPOUR

THAÏLANDE

VIETNAM

200 000
CLIENTS

11 965⁽¹⁾
COLLABORATEURS

6 500
INGÉNIEURS

1 300
RECRUTEMENTS

200
ALTERNANTS

250
RECONNAISSANCES EXTERNES

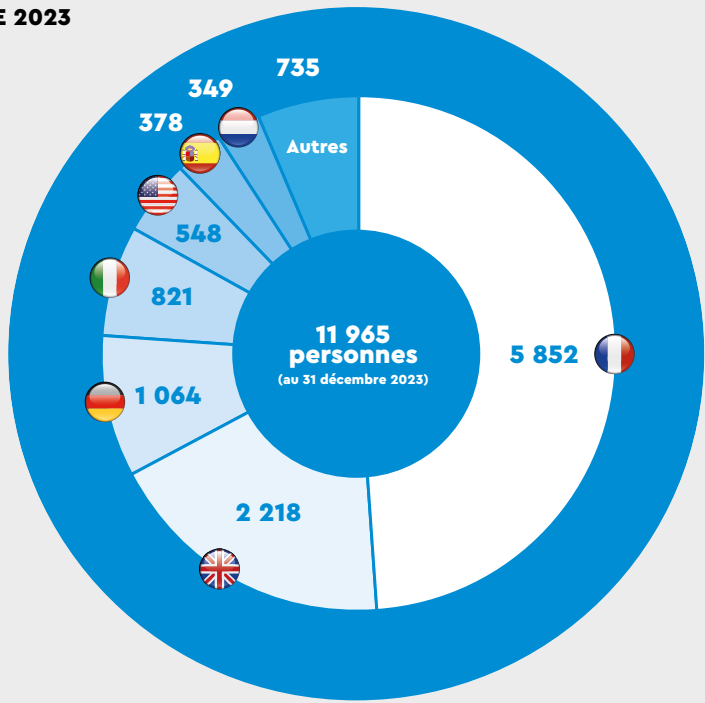
1,349 Md€
CHIFFRE D'AFFAIRES (PROFORMA)

7
PLATEFORMES

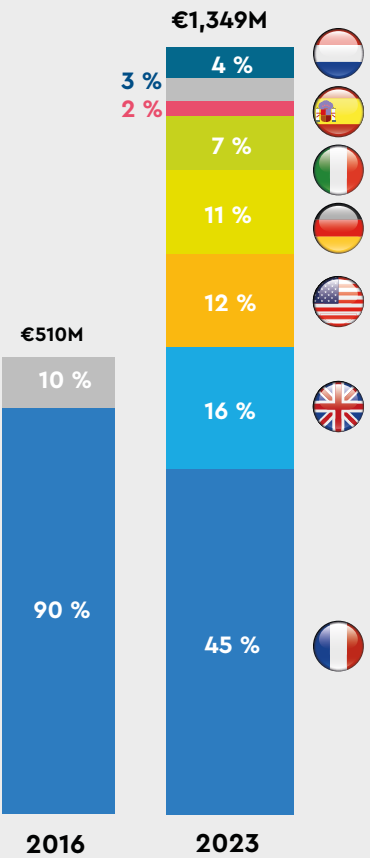
40+
LABORATOIRES ACCRÉDITÉS EN FRANCE
190 IMPLANTATIONS
32 CENTRES DE FORMATION
TECHNIQUE ET 17 CHANTIERS ÉCOLES
DE FORMATION NUCLÉAIRE

(1) Source HR Dashboard à décembre 2023 pris en référence. Source rapport annuel financier 2023, porte sur l'effectif moyen soit 11 235.

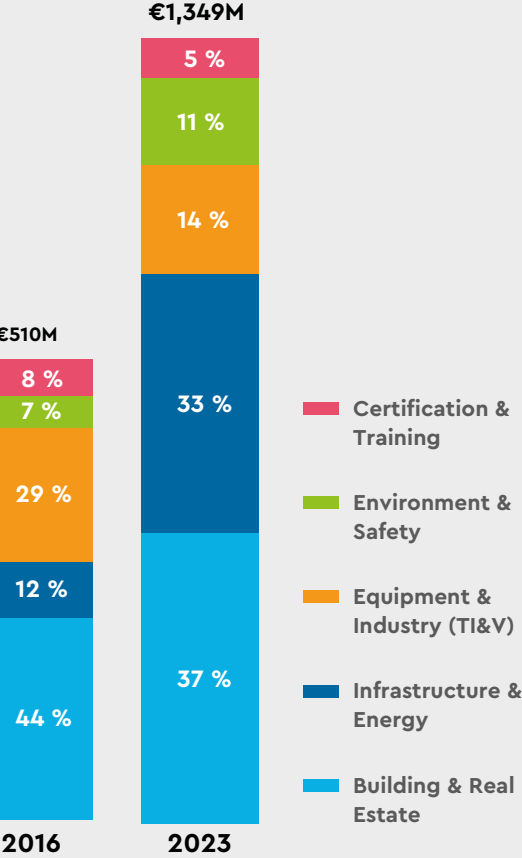
EFFECTIFS MONDE 2023



INTERNATIONALISATION
(CHIFFRE D'AFFAIRES PROFORMA)



SERVICES
(CHIFFRE D'AFFAIRES PROFORMA)

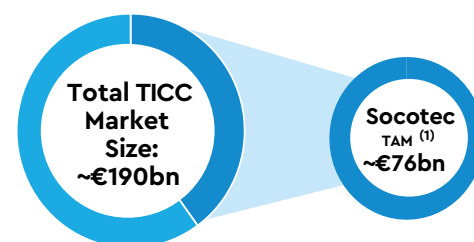


UN MARCHÉ IMPORTANT DISPOSANT D'UN POTENTIEL DE CROISSANCE (INFRASTRUCTURE - BUILDING & REAL ESTATE)

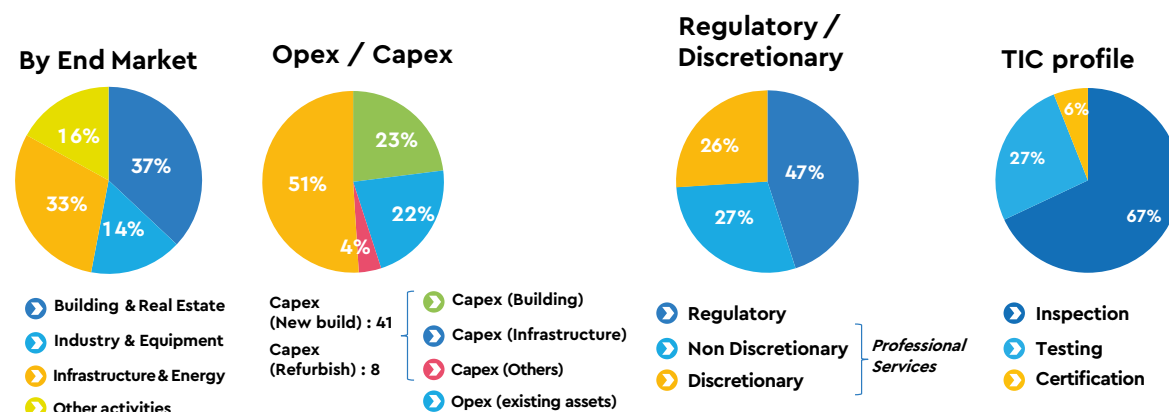
GLOBAL TICC INDUSTRY IS EXPECTED TO GROW AT ~4 % CAGR FROM 2022-2027

3 MAJOR TAILWINDS :

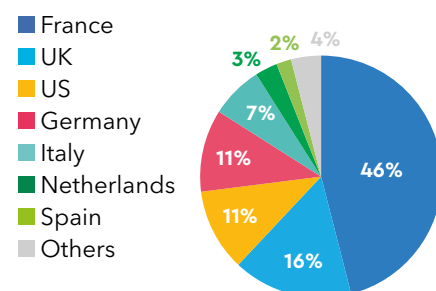
- Massive investments plans in the renovation of infrastructure
- Environmental and energy transition in buildings / cities
- Electrification



SOCOTEC PRÉSENTE UN BUSINESS MODEL ÉQUILIBRÉ ET DIVERSIFIÉ DU RÉGLEMENTAIRE AU CONSEIL



GLOBAL FOOTPRINT



LEADERSHIP DE SOCOTEC

- #1 in Building control in France and in the UK
- #1 in TICC infrastructure in the UK and Italy
- #1 in Wind turbines and photovoltaic panels inspection in France
- #3 in Inspection of in-service facilities in France
- #1 in EOD⁽²⁾ in Germany

A recognized company in Project Advisory and Dispute Resolution in the Building, Infrastructure and Energy Sector, in the UK, USA, Netherlands

SOCOTEC Power Services 450 experts in decarbonized energies (nuclear, wind, photovoltaic, hydraulic and biomass)

(1) Adressable Market or Market size of Built Environment TICC
*Testing, Inspection, Certification and Compliance
(2) EOD : Explosive Ordnance Detection

1.2.2. MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SOCOTEC

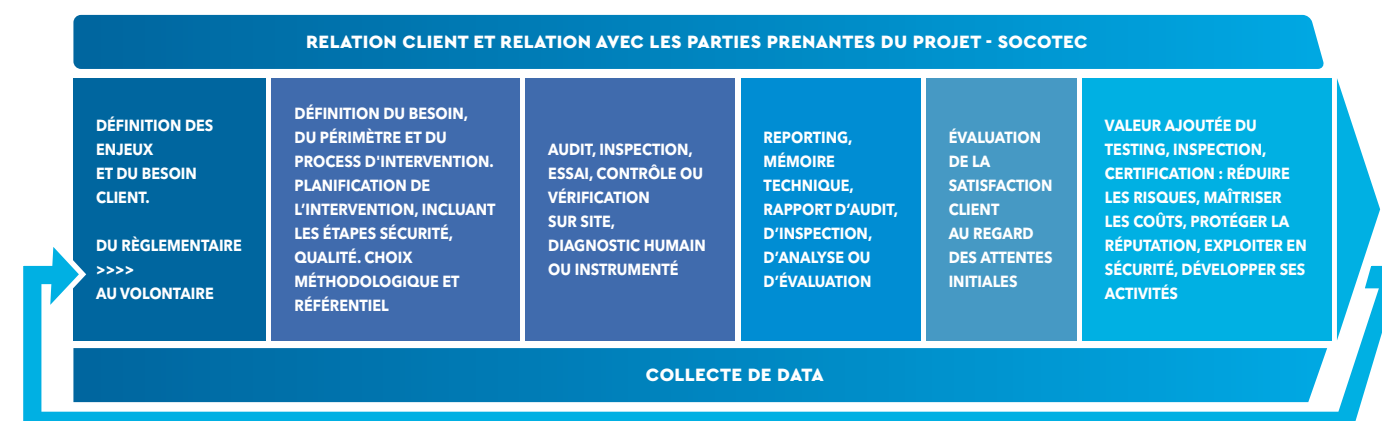
Le Business Model de SOCOTEC a un impact sur la société. Nos activités de Testing Inspection et Certification permettent de mettre en conformité le bâti et ses installations et équipements au regard des lois et réglementations ou dans le cadre de démarches volontaires afin d'en développer la performance, la sécurité des personnes et la durabilité.

Ainsi chaque client, qu'il soit du secteur public ou privé, en évaluant ou auditant ses actifs, renforce la sécurité de son site, cherche à prolonger sa durée de vie et sa solidité, et à optimiser ses consommations de ressources énergétiques et naturelles. Il dispose d'un rapport d'audit, d'évaluation ou d'analyse du bâti qui lui donne ensuite les moyens de se mettre

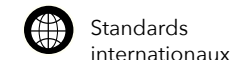
en conformité ou d'améliorer sa qualité, la sécurité et la santé des occupants et usagers.

Dans un monde où la gestion des risques est essentielle et où les démarches en faveur du renforcement de la qualité, de la santé, de la sécurité, et de la durabilité protègent aussi la réputation des marques, obtenir d'un professionnel agréé, accrédité ou certifié, un rapport indépendant qui déclenche une action d'amélioration ponctuelle ou continue, s'avère indispensable et crée la confiance pour les clients finaux, confiance indispensable à la pérennité du fonctionnement de toute activité.

Les essais, inspections, contrôles, audits, évaluations réduisent les risques et permettent aux projets de construction, rénovation, performance, ou de conformité de voir le jour et de satisfaire aux enjeux de qualité, sécurité et fiabilité des actifs bâtis. Les enjeux réglementaires sont respectés. Pour la certification, SOCOTEC garantit que les services, les processus, les systèmes ou les produits sont conformes aux normes et réglementations nationales et internationales.



EN ACCORD AVEC



1.2.3. CHAÎNE DE VALEUR

En tant que tiers de confiance, leader du testing, de l'inspection et de la certification dédiés au bâti, nous créons de la valeur en accompagnant les projets de construction et de rénovation afin de les rendre plus sûrs, plus solides, et plus performants sur les plans technique, énergétique, climatique, et environnemental. La croissance de l'entreprise permet aussi d'accompagner les plus fragiles avec

des programmes dédiés d'inclusion sociale et la mise en place en 2024 d'un plan de partage de la valeur avec les collaborateurs. Enfin la formation est au cœur de notre ADN. Notre modèle d'affaires reposant sur nos ingénieurs et techniciens, SOCOTEC met en place des dispositifs importants de formation technique et de développement personnel afin de garantir le développement des savoirs au sein de ses équipes. Nous mesurons la création de valeur dans nos comptes en nous basant sur les 5 catégories de capitaux intégrés au fonctionnement de l'entreprise (chiffres ci-dessous issus du rapport annuel financier 2023, comptes consolidés du groupe).

INPUTS	MONTANTS	OUTPUTS	MONTANTS	VALEUR CRÉÉE	MONTANTS
FINANCIAL CAPITAL (M=MILLION)					
Capitaux	625,768 M€	Chiffre d'affaires	1 308,5 M€ (+13 %)	Salaires	665,395 M€ ⁽⁹⁾
Fonds Propres (Equity)	146,622 M€	Taux d'EBITDA	17,1 % (16,6 % en 2022)	Impôts et Taxes	10,220 M€
Profits de l'année précédente	45,062 M€ ⁽⁸⁾	FCF	6,283 M€	Partage de la valeur	Voir EVP (3.1.1. Rémunération)
CAPITAL EXPENDITURES					
Investissements	36,024 M€			Optimisation des tournées et trajets de nos équipes Nous faisons travailler le tissu économique local Maîtrise du tissu local et de la réglementation locale Proximité clients : réduction temps de planification et satisfaction clients	
Immobilier et Travaux d'amélioration	4,474 M€	Bureaux et Laboratoires	337 ⁽⁵⁾		
Autres	31,550 M€ ⁽¹⁰⁾				
CAPITAL INTELLECTUEL					
Goodwill - intangibles assets	955,351 M€	Une marque forte Performance IT et outils dernière génération Cybersécurité des systèmes	Protection IT renforcée Innovation : Process, Data, outils métiers Mesure Satisfaction clients ⁽¹¹⁾	Plateforme 360 Learning 67,5 % des managers formés ⁽¹³⁾ Campus Managers France av/ EMLYON : 71 % de managers formés en poste Création d'un CFA sur les métiers de techniciens : 18 apprentis en 2023 , 65 depuis 2021 Total apprentis (toutes plateformes) : 495 Total Contrats de professionnalisation : 79	
CAPEX IT groupe	14,5 M€				
Jours de Formation	20 879	7 977 personnes formées ⁽¹⁵⁾			
HUMAN CAPITAL					
Employés (au 31/12/2023)	11 965 ⁽²⁾	Taux de féminisation groupe	27 %	Taux de promotion interne vers managers GPTW monde – Trust Index Initiatives d'inclusion sociale Dons aux associations ⁽¹⁴⁾ Égalité de traitement	75 % 64 % 632 personnes accompagnées au titre de l'inclusion sociale ⁽⁶⁾ 221,334 K€ Voir Gender Equity in compensation and in promotion ⁽¹²⁾
Santé et Sécurité	Direction Qualité et Sécurité, réseau international de CQS (Correspondants Qualité et Sécurité)	TF groupe Taux de Fréquence TG groupe Taux de Gravité	TF 2023 : 4,55 ⁽⁷⁾ TG 2023 : 0,11 ⁽⁷⁾	Meilleur taux de fréquence et taux de gravité de la filière Testing Inspection Certification en France Procédures et animation en place	
Éthique dans les affaires	Comité Éthique Comité des Risques Réseaux de Compliance Officers	Procédure d'alerte opérationnelle et comité éthique Diffusion et Sensibilisation du code éthique	100 % 100 %	100 % des managers destinataires du Code éthique et sensibilisés chaque année. 58 % des collaborateurs au total des plateformes. 100 % des fonctions à risques formées (France) Procédure d'alerte opérationnelle et accessible par tous publics dans la langue de chaque pays	
NATURAL CAPITAL					
Consommation électrique (Mwh)	13 767 ⁽⁴⁾	Émissions de GES (tCO2e)	46 895 ⁽³⁾	Réduction de l'impact carbone de l'entreprise Développement des offres et missions clients visant à accompagner les transitions énergétique et environnementale du bâti. (Enjeux de conformité et performance)	
Consommation carburant (litres)	12 875 947 ⁽⁵⁾	Chiffre d'affaires Green Trust groupe 2023	437,7 M€ ⁽¹⁾		

(1) CA Green Trust = 33,45 % du CA 2023 du groupe

(2) Effectif au 31/12/2023. L'effectif moyen 2023 est quant à lui de 11 235 (rapport annuel financier groupe)

(3) Total des GES des Scopes 1+2+3 en 2023 (France, Royaume-Uni, USA, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Belux)

(4) Total France, Royaume-Uni, Italie, États-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Belux et Espagne.

(5) Nombre total de litres de carburant consommés par les véhicules d'entreprise et engins non routiers (ex. engins de forage)

(6) Nombre total de personnes accompagnées au titre de l'inclusion sociale / contrats de professionnalisation / apprentis (hors stagiaires) / CFA (total plateformes)

(7) Périmètre TF et TG : France, États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne et le reste du monde

(8) Résultat net part du groupe - Source Rapport Annuel Financier Groupe 2022 et 2023

(9) Salaires et charges sociales - Source Rapport Annuel Financier Groupe 2022 et 2023

(10) Immobilisations incorporelles, IT, équipements - Source Rapport Annuel Financier Groupe 2023

(11) Voir 5.3.4.3. Performance Opérationnelle

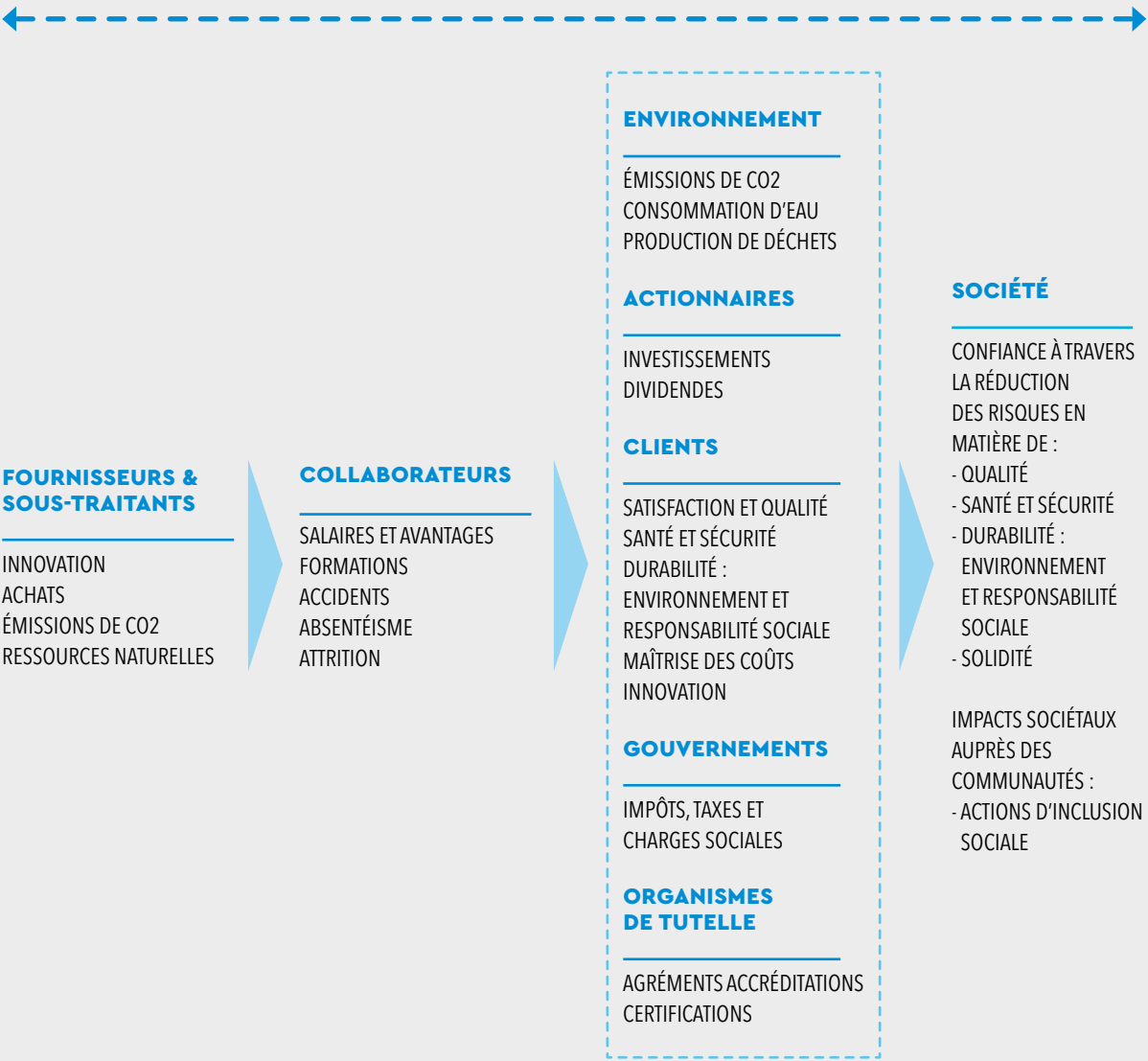
(12) Voir 3.1.1. Rémunération et 3.2.1.1. Égalité de Traitement. Voir Indicateurs en 5.2.9.

(13) Managers formés sur le périmètre couvert par le rapport de durabilité, mais hors USA, UK, Luxembourg (données non disponibles)

(14) Mines de Paris, Palladio, Sport dans la Ville, Université de Lyon, Observatoire de la Parité de l'Immobilier, etc.

(15) Hors UK pour lequel les jours de formation ne sont pas disponibles.

LA CHAÎNE DE VALEUR DE SOCOTEC
ET L'IMPACT SUR LES PARTIES PRENANTES (+/-)



1.2.4. TENDANCES DE MARCHÉ ET POSITIONNEMENT DE SOCOTEC

LES TENDANCES MACROÉCONOMIQUES QUI NOUS IMPACTENT (DE FAVORABLE À DÉFAVORABLE)

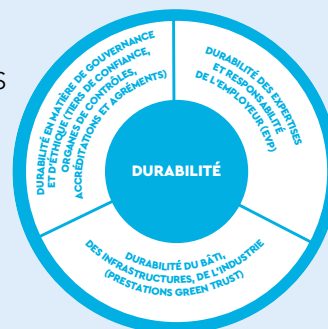
- Programmes gouvernementaux d'investissements dans les Infrastructures et fort dynamisme des projets en Europe et États-Unis.
- Programmes gouvernementaux d'accompagnement à la performance énergétique du bâti et à plus de sobriété énergétique. Prise de conscience des citoyens. Fort dynamisme de la filière professionnelle sur les enjeux de rénovation et réhabilitation du bâti.
- Accélération de la transition énergétique du bâti qui place au premier plan les enjeux de la décarbonation des cycles de construction, exploitation, rénovation, certification.
- Nouveaux projets nucléaires en France et en Europe, hors Allemagne.
- Accélération des enjeux de durabilité pour les entreprises. Avec la réglementation européenne sur la CSRD, les entreprises se mobilisent pour définir leur stratégie RSE, établir un plan climat, réaliser leur rapport de durabilité ou le faire vérifier par un tiers de confiance indépendant.
- Importance des enjeux du développement durable dans les projets de construction et de rénovation. Lutte contre l'habitat indigne ou gestion des déchets liés au bâti, ces enjeux liés à l'urbanisation croissante renforcent le rôle du diagnostic, de l'inspection ou du conseil vers un habitat durable.
- Digitalisation et rôle accru des Data dans les bâtiments et Infrastructures, visant à maîtriser les CAPEX et les OPEX du bâti.
- Forte sensibilité aux enjeux de santé publique et santé au travail, enjeux liés à l'hygiène et à l'environnement, tant de la part des citoyens que des institutions et des acteurs privés.
- Risque inflationniste sur les matériaux de Construction, le coût de l'énergie et des carburants nécessitant des évaluations par des professionnels pour tout projet de construction ou de rénovation.
- Ralentissement du secteur de la Construction neuve en France et en Europe en particulier.

NOTRE RAISON D'ÊTRE : « BUILDING TRUST FOR A SAFER AND SUSTAINABLE WORLD »

Notre mission : Le groupe SOCOTEC réalise des missions de GESTION des RISQUES et de CONSEIL TECHNIQUE et accompagne ses clients de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et de l'Industrie tout au long du cycle de vie des actifs, afin d'en assurer la conformité, prolonger leur durée de vie, améliorer leur performance environnementale et garantir la sécurité des personnes.

NOS MARCHÉS

- CONSTRUCTION
- IMMOBILIER
- INFRASTRUCTURES
- INDUSTRIE
- ÉNERGIES
- CERTIFICATION
- FORMATION



NOTRE STRATÉGIE

La durabilité du bâti sous toutes ses formes est au cœur de notre stratégie. Nous souhaitons être le partenaire de référence des clients de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et de l'Industrie. Les accompagner dans leur transition énergétique (conformité et performance), leur transition environnementale (réglementaire et volontaire) et la transition digitale de leurs projets. La durabilité du bâti est au cœur de notre stratégie afin d'accompagner l'ensemble de ces transitions.

NOS OFFRES STRATÉGIQUES

- Infrastructures
- Immobilier durable
- Conformité et performance énergétique
- Énergies décarbonées : ENR et nucléaire
- Offres en lien avec l'Environnement tout au long du cycle de vie du bâti
- Data management des actifs bâtis, Monitoring et objets connectés
- Conseil technique et project advisory

EXEMPLES DE SERVICES

- Audit de conformité réglementaire ou volontaire : inspections, contrôles, testing, essais à partir de référentiels standards, réglementaires, délégués ou à façon.
- Assistance technique et réglementaire, de performance et recherche d'optimisation technique.
- Conseils techniques et risk management, gestion de projets, contentieux de la Construction (États-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas).
- Certifications
- Formations techniques

NOS ATOUTS

- 11 965 collaborateurs ⁽¹⁾, ingénieurs et techniciens de la construction, génie civil, environnement, industrie, data. Tous sont les experts d'une stratégie 100 % dédiée au bâti depuis la création du groupe en 1953.
- Notre Employee Value Proposition ⁽²⁾ qui fédère nos collaborateurs autour d'un accompagnement unique sur le marché : attention portée à la santé et à la sécurité, attention portée à la rémunération et à l'accompagnement au pouvoir d'achat, une politique de véhicules d'entreprises la plus compétitive de notre filière, attention portée au développement professionnel et à la formation basée sur des programmes uniques, une culture d'entreprise basée sur l'entrepreneuriat et l'excellence opérationnelle.
- Pionnier du BIM et spécialiste de la data pour les projets clients sur nos marchés (via la filiale détenue à 100 %, BIM in Motion et via le département SOCOTEC.io composé de développeurs et de data scientists).
- Nos offres Green Trust, leur dimension stratégique au cœur de marchés amenés à pivoter pour intégrer les enjeux de développement durable, pour faire face à la limitation des ressources non renouvelables, pour améliorer la performance énergétique des projets de construction ou des projets en cours d'exploitation du bâti.
- Notre équilibre géographique et notre exposition équilibrée aux marchés des Infrastructures, de la Construction, de l'Immobilier, des installations industrielles et énergétiques, qui nous confèrent une stabilité financière, commerciale et une forte visibilité sur l'ensemble de ces secteurs.
- Des actionnaires engagés sur le long cours (COBEPA, actionnaire majoritaire depuis 2013 et CLAYTON DUBILIER & RICE, actionnaire minoritaire depuis 2019), acteurs de la stratégie du groupe.
- Une gouvernance solide, un comité exécutif engagé et stable, ainsi que des structures opérationnelles performantes et alignées à la vision du groupe et aux enjeux et attentes des marchés. Un comité des risques et un comité éthique afin de sécuriser le fonctionnement de l'entreprise et rassurer nos parties prenantes.

LES PERFORMANCES DU GROUPE

Une croissance constante et rentable ⁽³⁾ :

- 13 % de croissance des revenus groupe entre 2022 et 2023, dont 8 % de croissance organique.
- 17,1 % de taux d'EBITDA 2023 groupe.
- CA 2023 : 1 308,5 M€
- Une croissance accompagnant les transitions énergétiques, environnementales et le changement climatique :
- CA Green Trust : 437,7 M€ soit 33,45 % du CA groupe

Une croissance solide :

- 146,622 M€ de fonds propres et un leverage ratio maîtrisé de 3,16 fin 2023

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE 2023

- Taux de Fréquence : 4,55
- Taux de Gravité de 0,11
- 250 agréments et accréditations
- 1 300 recrutements en France en 2023
- 2 000 recrutements dans le monde
- 100 % de collaborateurs sensibilisés au Code éthique
- 71 % des managers France formés au management (67% sur les plateformes)
- 3,18 jours de formation par an et par collaborateur formé ⁽⁴⁾
- Taux de féminisation groupe : 27 %
- Taux de promotion : 75 %
- Taux de CDI : 91 % (sur effectif moyen)

(1) Effectifs au 31/12/2023

(2) Proposition de valeur aux employés comprenant des plans d'actions globaux et locaux visant à faire de SOCOTEC une entreprise «Great Place to Work»

(3) Source Rapport Annuel Financier Groupe 2023

(4) Nombre de jours de formation/collaborateur formés pendant l'année. Pays : France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belux

Se reporter aux indicateurs liés à la gouvernance en 5.3.
Indicateurs gouvernance, éthique, achats responsables.

1.3. LA GOUVERNANCE DU GROUPE

1.3.1. LES ORGANES DE DIRECTION

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE SOCOTEC :

ESRS 2.22.A.1

Le Comité exécutif du Groupe SOCOTEC est composé de :

- Hervé Montjotin - CEO of the SOCOTEC group
- Jean-François Landry - Chief Financial Officer
- Sébastien Botin - Chief HR Officer
- Romain Dumas - Chief IT Officer
- Cédrik Gallien - EVP M&A and Strategy
- Jean-Marc Fort - EVP International and Infrastructure
- Gabrielle Mendes - Chief Communications and Marketing Officer, Chief Sustainability Officer
- Eleonore Larramendy - General Secretary
- Delphine Villard - EVP Equipment and Industry, France
- Franck Pettex-Sorgue - EVP Construction & Real Estate, France
- Massimo De Iasi - CEO SOCOTEC Italy
- Nicolas Detcheperre - CEO SOCOTEC UK
- Ludger Speier - CEO SOCOTEC Deutschland
- Marc Weissbach - CEO SOCOTEC USA

ESRS 2.22.C.1.1

Les dirigeants du groupe dont le Président, les dirigeants des principales filiales du groupe en France et à l'international et les directeurs groupe des départements internes (RH, Finance, M&A, RSE, Marketing, DSI et Secrétaire Général) forment le comité exécutif du groupe SOCOTEC.

Le comité exécutif du groupe SOCOTEC est chargé de développer et d'exécuter la stratégie du groupe dans l'intérêt des clients, des actionnaires, des partenaires et des collaborateurs. Il est dirigé par Hervé Montjotin depuis 2016, date de son arrivée au sein du groupe. Ce Comité se réunit mensuellement.



Hervé Montjotin
CEO SOCOTEC Group



Franck Pettex-Sorgue
EVP Construction & Real Estate, France



Delphine Villard
EVP Equipment and Industry, France



Jean-Marc Fort
EVP International and Infrastructure



Cédrik Gallien
EVP M&A and Strategy



Nicolas Detcheperre
CEO SOCOTEC UK



Ludger Speier
CEO SOCOTEC Deutschland



Marc Weissbach
CEO SOCOTEC USA



Massimo De Iasi
CEO SOCOTEC Italy



Jean-François Landry
Chief Financial Officer



Sébastien Botin
Chief HR Officer



Gabrielle Mendes
Chief Communications and Marketing Officer, Chief Sustainability Officer



Romain Dumas
Chief IT Officer



Eleonore Larramendy
General Secretary

1.3.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs du groupe disposent chacun d'une expérience professionnelle conséquente, tant comme dirigeants de sociétés, que comme spécialiste dans leur domaine d'expertise. Ceci leur permet de contribuer à la définition de la stratégie du Groupe et de veiller à sa mise en œuvre, aussi bien que d'analyser le positionnement de l'entreprise sur ses différents marchés et vis-à-vis de ses concurrents, et enfin de valider la direction stratégique et opérationnelle de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration du Groupe est composé de :

- Jean-Marie Laurent-Josi - CEO of COBEPA
- Aurélien Delavallée - Senior Director of COBEPA
- Romain Boulanger - Senior Associate of COBEPA
- Gilles Schneppe - Director - Consultant at Clayton Dubilier & Rice
- Christian Rochat - Director - Partner at Clayton Dubilier & Rice

- Hélène Boulet Supau - Independent administrator
- Hervé Montjotin - CEO of the SOCOTEC group
- Romain Dutartre - Director - Partner at Clayton Dubilier & Rice (observateur)
- Nikolaus Lachner - Observer - Partner at Clayton Dubilier & Rice (observateur)

Au 31 décembre 2023, les Comités du Conseil d'Administration de la Société étaient les suivants :

- Le Comité des Nominations et Rémunérations, présidé par Jean-Marie Laurent Josi (Président du Conseil d'Administration). En sont également membres Christian Rochat (administrateur) et Hervé Montjotin (Président de Soco 1).
- Le Comité d'audit et des risques, présidé par Aurélien Delavallée (administrateur). En sont également membres Hélène Boulet-Supau (administrateur), Romain Boulanger (administrateur) et Romain Dutartre (administrateur).

1.3.2.1. LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Nom	Tranche d'Age	Sexe	Nationalité	Date de nomination	Echéance du mandat	Ancienneté au Conseil	Participation aux Comités du Conseil
MONTJOTIN Hervé	+ de 50	M	Française	ASSP 16/12/2019	Indéterminée	4 ans	oui
LAURENT JOSI Jean-Marie	+ de 50	M	Belge	ASSP 10/06/2013	Indéterminée	10 ans	oui
BOULANGER Romain	De 30 à 50	M	Belge	CA 09/07/2020 AG 17/06/2021	Indéterminée	3 ans	oui
DELAVALLEE Aurélien	De 30 à 50	M	Belge	AG 07/02/2013	Indéterminée	10 ans	oui
ROCHAT Christian	+ de 50	M	Suisse	ASSP 16/12/2019	Indéterminée	4 ans	oui
SCHNEPP Gilles	+ de 50	M	Française	CA 10/11/2022 ⁽¹⁾	Indéterminée	1 an	oui
BOULET SUPAU Hélène	+ de 50	F	Française	CA 03/11/2020 AG 17/06/2021	Indéterminée	3 ans	oui
DUTARTRE Romain	De 30 à 50	M	Française	ASSP 16/12/2019	Indéterminée	4 ans	oui
LACHNER Nikolaus	De 30 à 50	M	Allemande & Britannique	ASSP 16/12/2019	Indéterminée	4 ans	oui

(1) Date du CA. Ratifié lors de l'AG de juin 2023

1.3.2.2. RAPPEL DES PRINCIPALES RÈGLES RELATIVES À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration est composé au minimum de 7 administrateurs, dont le Président de la Société. La collectivité des associés peut également désigner ou permettre à un associé de désigner un ou plusieurs observateurs dépourvus de droits de vote au sein du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration de la Société est au 31 décembre 2023 composé de 7 membres, dont un membre indépendant et de 2 observateurs.

Tous les administrateurs sont nommés parmi les personnes physiques ou morales associées ou non, par décision collective des associés en conformité avec les stipulations du Pacte, à l'exception du Président de la Société qui sera membre de droit du Conseil d'Administration.

En cas de vacance, par décès ou démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'Administration peut, entre deux décisions collectives des associés, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations sont soumises à ratification de la prochaine assemblée générale.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'Administration n'en demeurent pas moins valables.

La durée du mandat des administrateurs et du(des) observateur(s) du Conseil d'Administration est fixée par décision collective des associés. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

ESRS 2.22.B.1

1.3.2.3. LES MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est un organe collégial mandaté par les actionnaires qui a pour mission principale de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration peut constituer des Comités consultatifs (Comité des nominations, Comité des rémunérations, Comité d'audit, etc.) qui ont pour mission d'examiner des questions spécifiques qui leur seront soumises par le Conseil d'Administration et d'en rendre compte dans le cadre d'un Conseil d'Administration.

ESRS 2.22.B.2, 2.22.C.III.1, 2.22.D.1

1.3.2.4. LES COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a constitué des Comités destinés à améliorer son fonctionnement et à contribuer à la préparation de ses décisions en émettant des recommandations ou des avis consultatifs.

Au 31 décembre 2023, les Comités du Conseil d'Administration de la Société étaient les suivants :

- Le Comité des Nominations et Rémunérations, présidé par Jean-Marie Laurent Josi (Président du Conseil d'Administration). En sont également membres Christian Rochat (administrateur) et Hervé Montjotin (Président de Soco 1). Il a la charge du suivi de la composition du Comité de Direction du groupe et notamment toute nouvelle nomination ; et se réunit au moins une fois par an pour discuter de la rémunération des membres de Direction du groupe et de la politique générale de rémunération du groupe (incluant les plans d'intéressement).
- Le Comité d'Audit et des Risques, présidé par Aurélien Delavallée (administrateur). En sont également membres Hélène Boulet-Supau (administrateur), Romain Boulanger (administrateur) et Romain Dutartre (administrateur). Il est consulté sur les décisions importantes relatives aux procédures de contrôle interne et d'information financière du groupe, y compris tout changement important dans les politiques comptables du groupe. Il est également consulté dans le cadre du processus de nomination des commissaires aux comptes du groupes.

La Direction est responsable de l'élaboration des objectifs d'ensemble de l'organisation, de ses missions, du chiffrage des performances et les plans stratégiques. Elle joue un rôle clé dans la mise en œuvre pratique de la gouvernance, des contrôles et des procédures. La responsabilité de ces différentes missions incombe aux directions opérationnelles ou fonctionnelles (Direction juridique, Direction de l'audit et du contrôle interne) dont l'action peut, le cas échéant, être relayée dans le cadre de comités dédiés (cf. supra).

Les risques et opportunités identifiés font l'objet de plans d'actions et de suivi de ces derniers. (voir 1.7. Gouvernance des Enjeux et Risques Economiques, Environnementaux et Sociaux).

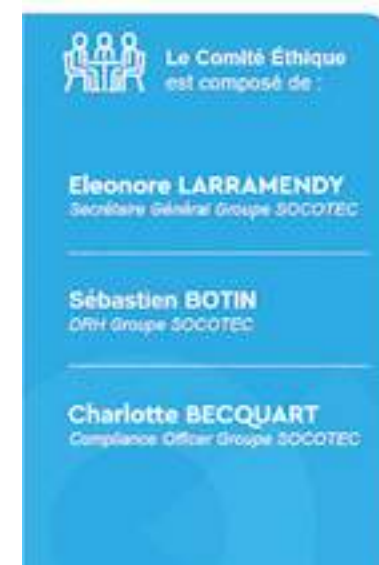
GRI 2-13, 2-14, 2-16

ESRS 2 : 22.C.III.1, 2.23.A.1, 2.23.B.1, ESRS G1.5.A.1

1.3.3 LES COMITÉS OPÉRATIONNELS

LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

intègre le devoir de vigilance et est chargé de la mise en application du code éthique, de la réception des alertes relatives aux comportements non-éthiques et du suivi de l'application des dispositions des lois



Le Groupe a constitué un réseau de Compliance Officers locaux.



LE COMITÉ D'ENGAGEMENT ET D'INVESTISSEMENT

présidé par le Directeur Général, est composé du Directeur Financier Groupe, et du Secrétaire Général. Il se réunit deux fois par mois.

LE COMITÉ DES RISQUES

présidé par le Secrétaire Général, est composé de 3 membres : le Secrétaire Général, le Directeur Qualité Sécurité et un responsable régional des affaires contentieuses. Il se réunit de façon hebdomadaire.

LE COMITÉ RSE GROUPE (INCLUANT LA FRANCE)

porte la démarche RSE du groupe et se réunit chaque mois. Il est piloté par la Chief Sustainability Officer, membre du Comité de Direction du groupe, qui reporte directement au CEO du groupe SOCOTEC. Ce Comité RSE est composé du directeur du contrôle de gestion du groupe ainsi que d'une équipe de directeurs groupe ou France représentatifs de chaque activité stratégique. Ces derniers sont impliqués dans les axes de développement ESG identifiés comme étant les

anti-corruption. Il peut être saisi par toute personne (salariés ou tiers) via le site SOCOTEC.com ou par mail ethics.committee@SOCOTEC.com dans le cadre de la procédure d'alerte diffusée à l'ensemble des salariés du groupe ainsi que via les sites internet dans la langue du pays. Les indicateurs de suivi sont communiqués dans le cadre du présent rapport dans la section finale dans le tableau de synthèse des indicateurs ESG/RSE.

pilliers de la stratégie RSE de SOCOTEC. Chaque directeur siégeant au Comité RSE pilote les plans de progrès en formant des groupes de travail par enjeu pertinent. Il en évalue les résultats et réalisations qui sont ensuite communiqués aux parties prenantes internes puis externes, y compris les actionnaires, agences de rating ESG, banquiers et prêteurs, les clients qui en font la demande. Le Comité de Direction groupe valide quant à lui la stratégie et les investissements ESG proposés par le Comité RSE.

LE COMITÉ RSE INTERNATIONAL

porte la démarche RSE du groupe dans chaque pays et se réunit chaque trimestre. Il est piloté par la Chief Sustainability Officer, membre du Comité de Direction du groupe, qui reporte directement au CEO du groupe SOCOTEC. Ce Comité RSE est composé du directeur du contrôle de gestion du groupe et d'une équipe de directeurs ou responsables RSE de chaque plateforme géographique. Ces derniers sont impliqués dans la stratégie RSE et les axes de développement de leur pays et les font valider par le CEO du pays concerné.

1.3.4. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts potentiel, un ensemble de dispositifs est mis en place et suivi afin de satisfaire aux lois et règlements en matière d'éthique dans les affaires.

- 100 % des entretiens annuels réalisés en France comportent une question obligatoire sur les conflits d'intérêts à laquelle chaque collaborateur interrogé par son manager, doit répondre. Tout cas de conflit d'intérêts doit être remonté durant les entretiens et faire l'objet de toute précision à même d'en apprécier la portée par le service RH.
- L'existence d'un conflit d'intérêts peut être portée à la connaissance du Comité éthique du groupe, particulièrement en responsabilité et mobilisé en cas de nécessité.
- Le Code éthique du groupe intègre cet enjeu de conformité dans les affaires. Il est distribué à l'ensemble des collaborateurs dans le monde dans la langue de leur pays, lesquels sont sensibilisés par leurs managers.
- Enfin le GAM (Guide d'Autorisation des Managers) (i) définit la politique groupe en matière de procédure à suivre pour les cadeaux, (ii) reprend les notions essentielles des seuils de validation et d'engagement des managers dans l'exercice de leurs fonctions, notamment vis-à-vis de parties prenantes externes. 100 % des managers dans le

monde le signent chaque année depuis 3 ans, y compris en 2023.

Les Directions Technique, Qualité et Audit Interne s'assurent que les prestations fournies par chaque entité du groupe sont réalisées en conformité avec les procédures de SOCOTEC, notamment la gestion des conflits d'intérêts, la conformité aux méthodologies et guides techniques réglementaires ou spécifiques.

Les dirigeants et directeurs d'activités actionnaires dans l'ensemble des pays de SOCOTEC remplissent une déclaration sur l'honneur relative aux liens de toute nature, directs ou indirects, entre SOCOTEC et toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.

S'agissant des mandataires sociaux et actionnaires, la gestion des conflits d'intérêts est notamment encadrée en France par les dispositions des articles L. 227 10 du Code de Commerce qui rappellent la procédure des conventions réglementées à suivre en présence de relations d'affaires intervenant, directement ou indirectement, entre l'une des sociétés d'une part et l'un des mandataires sociaux ou actionnaires d'autre part. A ce titre, aucune convention de ce type n'a été conclue ou poursuivie au cours de l'exercice 2023, ou n'a été identifiée. Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de conflits d'intérêts potentiels entre les obligations des personnes visées par ledit article et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.



1.4. NOTRE APPROCHE RSE

1.4.1. NOTRE HISTOIRE



GRI 2-23, 2-28

ESRS S1.21.1 & 2, ESRS S4.16.A.1, S4.17.1 & 2

1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE

En confirmant que la durabilité du bâti a toujours été au cœur de la raison d'être et des activités du groupe, SOCOTEC s'inscrit avec ses partenaires sur un ensemble d'engagements permettant de renforcer ses plans d'actions et les résultats. Ces relations sur nos marchés viennent renforcer notre positionnement, permettre un échange de bonnes pratiques, évaluer et analyser des textes réglementaires, instruire une réponse interprofessionnelle vers les autorités de tutelle, renforcer l'effet réseau pour SOCOTEC à l'égard de ses parties prenantes. SOCOTEC souscrit et adhère ainsi à des associations sectorielles ou associations de développement durable, ainsi qu'aux organisations de défense des droits, nationales ou internationales. Seules les adhésions stratégiques (intervention dans la gouvernance, participation à des comités ou projets, réalisation de reportings) sont mentionnées ci-dessous.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Le groupe a sélectionné 5 ODD prioritaires, en lien avec sa stratégie RSE, représentant sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : 8, 9, 10, 11 et 13.

- Global Compact of the United Nations. SOCOTEC est signataire depuis le 24 mai 2022. L'engagement porte sur l'ensemble des géographies du groupe SOCOTEC en matière de respect des droits humains et du droit du travail et de respect du droit de l'environnement.
- ECOVADIS GOLD en France et Italie, ECOVADIS BRONZE au Royaume-Uni
- AGEFIPH : Engagement pour l'emploi des personnes en situation de handicap (France)
- Fedcap : Disability Confident Employer et soutien aux chômeurs de longue durée afin de les aider à retrouver un emploi (Royaume-Uni).
- Engagement de SOCOTEC UK pour Apprenticeships - <https://www.apprenticeships.gov.uk/> [apprenticeships.gov.uk] (Royaume-Uni)
- Sport dans la Ville : notre statut de mécène nous permet d'agir pour l'emploi des jeunes décrocheurs scolaires avec le soutien financier de la Région Ile-de-France (France)
- Signataire de la Charte de la Sécurité Routière auprès des gouvernements Français et Britannique (France, Royaume-Uni)
- Safe and Fuel-Efficient Driving (SAFED) scheme (Royaume-Uni)

SOCOTEC se conforme aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies, et aux huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants.

Depuis mai 2022, SOCOTEC est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et en soutient les 10 principes fondamentaux.

Depuis août 2022, SOCOTEC est signataire du French Business Climate Pledge pour agir en faveur du climat et réussir la transition vers une économie bas carbone, l'innovation et le développement de solutions, technologies, produits et services bas carbone en France et en Europe.

ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES SECTEUR DU TESTING, INSPECTION, CERTIFICATION

- Filiation (France)
- TIC Council (international)

ÉNERGIES DÉCARBONÉES

- France Hydrogène (France et Europe)
- Syndicat des Energies Renouvelables (SER) (France)
- Groupement des Industriels Français de l'Energie Nucléaire (France et Europe)

CONSTRUCTION ET IMMOBILIER

- Fédération de la Promotion Immobilière (France) Membre actif et sponsor de l'économie circulaire dans la Construction et l'Immobilier.
- Fondation Palladio et Institut des Hautes Études sur l'Immobilier et la Cité (France)
- French Business Climate Pledge (France et Europe). Le groupe a été parrainé par Engie et est signataire en août 2022.
- The International Institute of Building Enclosure Consultant : Présidence de l'IIBEC (États-Unis)
- Tecniberia : medio ambiente, industria y energia, agenda urbana : <https://tecniberia.es/>

ENVIRONNEMENT

- Union des Professionnels de la dépollution des sites : Présidence du collège Ingénierie
- ASSORECA (Associazione Ambiente, Energia, Salute e Sicurezza, Responsabilità sociale) (Italie)
- Future of Cities - <https://www.gov.uk/government/collections/future-of-cities> [gov.uk] (Royaume-Uni)
- Net Zero Strategy - <https://www.gov.uk/government/publications/net-zero-strategy> [gov.uk] (Royaume-Uni)

- Carbon Trust - Zero Waste to Landfill - <https://www.carbontrust.com/news-and-insights/insights/what-is-zero-waste-to-landfill> (Royaume-Uni)
- UK & Ireland Spill Association : <https://ukeirespill.org/association-visit-to-new-member-SOCOTEC/> and https://www.linkedin.com/posts/ukspill_we-are-delighted-to-be-a-part-of-the-summer-activity-7065219080709898240-87z7/?trk=public_profile_like_view
- UK Marine Conservation Society : <https://www.SOCOTEC.co.uk/media/news/marine-team-beach-clean>
- SOCOTEC Spain Circularity Engineering Chair with the University of Zaragoza is promoting sustainability : <https://www.SOCOTEC.es/en/news/awards-chair-SOCOTEC-2023>

INFRASTRUCTURES

- PIARC (World Road Association) sur les Infrastructures durables (Italie et International)
- Associazione MASTER Materials and Structures, Testing and Research (Italie)
- SIG Società Italiana Galleria (R&D tunnels) (Italie)

1
PREMIÈRE SÉQUENCE
FIN 2019 - FIN 2021
LES FONDAMENTAUX

2
DEUXIÈME SÉQUENCE
2022 - 2024
**INTÉGRATION DES
7 PLATEFORMES
INTERNATIONALES DANS LA
STRATÉGIE RSE
CONFORMITÉ GRI**

3
TROISIÈME SÉQUENCE
2024 - 2028
**OPTIMISATION DE LA
PERFORMANCE, VALIDATION
PAR UNE TIERCE PARTIE
INDÉPENDANTE
RAPPORT CSRD**

4
QUATRIÈME SÉQUENCE
2028 - 2050
**ENGAGEMENT DU
GROUPE SUR UNE
TRAJECTOIRE NET-ZERO**

GRI 2-23

ESRS 2.9.B.1, 2.17.D, 2.17.E

1.4.3. NOTRE TRAJECTOIRE RSE

SOCOTEC a défini sa raison d'être fin 2019 et a démarré la consultation de ses parties prenantes en 2020 ce qui a permis d'établir une analyse simple de matérialité fin 2020 sur la base des résultats de la consultation, laquelle s'est appuyée sur les questionnaires du GRI (Global Reporting Initiative) adressant les enjeux ESG (Environnement, Social et Gouvernance). L'entreprise a ainsi défini sa stratégie RSE sur la base des enjeux matériels définis par ses parties prenantes internes et externes (1400 parties prenantes en France et 1300 à l'international ont répondu).

Dans une volonté de poursuivre ses efforts de transparence et de performance en matière de développement durable, le groupe SOCOTEC a réalisé une analyse de double matérialité au dernier semestre 2023 afin de rentrer dans une démarche volontaire de rapport durabilité en conformité avec les exigences de la CSRD européenne.

La stratégie RSE du groupe a été confirmée fin 2023 par le Comité exécutif du groupe en s'appuyant sur :

- Le comité RSE rassemblant un représentant de chaque activité et de chaque département, et piloté par la directrice RSE groupe, membre du comité de direction groupe.
- Les résultats de l'analyse de double matérialité ayant permis de recueillir les avis supplémentaires de 152 parties prenantes en France et à l'international (France, UK, USA, Allemagne, Italie, Espagne et Pays-Bas)
- Le recours aux ambassadeurs internes Green Trust ayant déclaré un intérêt fort pour la RSE sur la base du volontariat
- Le Comité exécutif du groupe et ses actionnaires.

GRI 2.12, 2-13, 2-14, 2-23, 2-24

1.4.4. GOUVERNANCE DES ENJEUX RSE

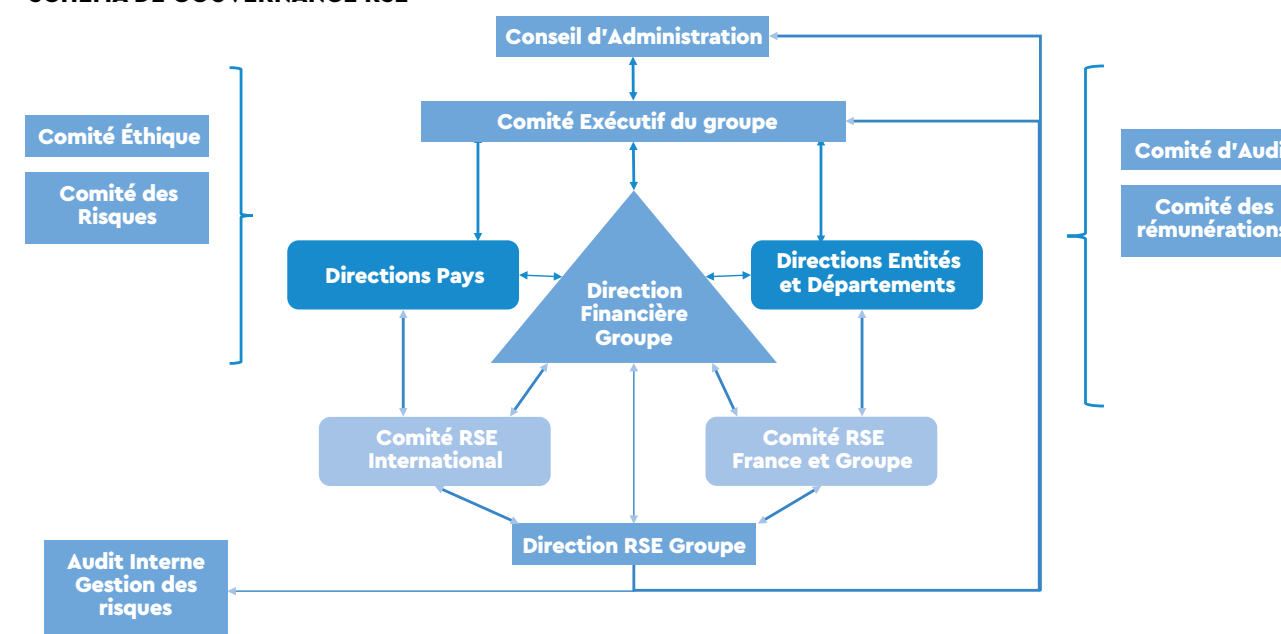
La stratégie RSE est portée au plus haut niveau de gouvernance de SOCOTEC par la Directrice RSE du groupe, membre du Comité Exécutif du groupe (Chief Sustainability Officer). Une responsable RSE groupe est en outre 100 % dédiée à la réalisation des actions de progrès du groupe en lien avec les plateformes géographiques. Les plateformes géographiques (France, USA, UK, Allemagne, Italie, Espagne) disposent d'un responsable ou directeur RSE qui est membre du comité RSE international, lequel se réunit chaque trimestre sous la direction de la directrice RSE groupe. Au niveau France et tête de groupe, un comité RSE se réunit tous les mois avec les représentants RSE groupe et France, qui sont soit des directeurs de département groupe soit des directeurs d'activités/métiers.

La direction financière groupe est membre des 2 comités RSE (international et France). Elle est partie intégrante du reporting de durabilité notamment sur la préparation du reporting chiffré des activités éligibles à la Taxonomie et sur le développement de la performance en matière d'achats durables. Le directeur de l'audit interne du groupe est membre invité du comité RSE, deux fois par an et participe trois par an également à des réunions de suivi de la performance RSE, notamment sur les éléments de processus et de gouvernance mis en place.

Le Comité exécutif du groupe suit et valide l'atteinte des objectifs et la feuille de route RSE trois fois par an pour la France comme pour les plateformes internationales. La performance RSE est présentée aux actionnaires deux fois par an et un reporting spécifique est adressé annuellement aux actionnaires, COBEPA et Clayton Dubilier & Rice, à leurs demandes sur leur plateforme respective de collecte de l'information de durabilité. Le dialogue instauré entre les comités d'Audit et des Risques qui évalue et gère les risques majeurs du groupe chaque année, ainsi que l'efficacité des processus de contrôle interne, et le comité exécutif qui les suit, permet de proposer au Conseil d'Administration une veille rigoureuse de la gestion des risques. L'instauration de réunions trois fois par an avec la Direction groupe RSE a permis d'aligner la définition des IRO (Impacts Risques Opportunités) de SOCOTEC remontés par ses parties prenantes avec la matrice des risques généraux du groupe (voir 1.7.2. Identification et évaluation des risques). Ceci apporte de la cohérence en matière de gestion des risques et enjeux matériels du groupe (voir 1.7.2. Identification et évaluation des risques).

La stratégie RSE est déployée en interne et à l'externe par chaque membre du Comité RSE sur son domaine respectif (Finance, RH, Santé et Sécurité, Achats, Informatique, Compliance & Ethique, Activités métiers, Egalité et Inclusion, Gestion des déchets). Chaque membre s'applique à faire progresser un ou plusieurs des objectifs fixés dans le cadre des engagements de la stratégie RSE pour son périmètre France ou international.

SCHEMA DE GOUVERNANCE RSE



**LE COMITÉ RSE GROUPE ET FRANCE RÉUNIT
LES FONCTIONS GROUPE SUIVANTES :**

- (Comité instauré dès décembre 2019)
- Directrice exécutive groupe en charge de la RSE
 - Manager RSE groupe
 - Directeur du Contrôle de Gestion groupe
 - Directeur Qualité Sécurité groupe
 - Directeur du Développement RH (incluant Great Place to Work)
 - Directeur Général SOCOTEC Immobilier durable
 - Directeur de la Performance BU Equipements et Industrie
 - Directrice Technique BU Environnement
 - Directeur de la Compliance et de la RGPD
 - Directeur Infrastructure Informatique
 - Directeur Financier et en charge des Achats
 - Membre invité 2 fois par an : Directeur de l'Audit interne groupe

POUR LE COMITÉ RSE INTERNATIONAL :

- (Comité instauré en décembre 2023)
- Directrice exécutive groupe RSE
 - Manager RSE groupe
 - Les pays suivants sont représentés avec un membre actif qui a la responsabilité de la RSE pour son pays : France, UK, USA, Allemagne, Italie.

MISSIONS DU COMITÉ RSE GROUPE :

Stratégie et objectifs

- Il établit l'analyse de double matérialité, sollicite les parties prenantes et suit les enjeux matériels du groupe et leurs performances.
- Il définit les risques et opportunités (IRO) et leur matérialité en lien avec l'Audit interne afin de créer de la cohérence avec la matrice des risques pour l'entreprise, et avec le comité RSE et le manager RSE du pays concerné
- Il revoit la stratégie RSE en lien avec le comité RSE groupe ou international et les directeurs dans les domaines concernés
- Il propose et suit des indicateurs RSE et travaille avec les directeurs RSE et directeurs pays sur la fixation des objectifs RSE

Politiques et plans d'actions :

- Il suit la mise en œuvre des politiques, des plans d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés
- Il prépare et pilote les communications d'informations en matière de durabilité

Transition climatique et engagement sociétal :

- Il challenge les moyens alloués au plan de transformation climatique avec les pays et directions concernés
- Il suit les actions visant à réduire les émissions de GES, les déchets, les engagements sociaux et sociétaux au sein de la chaîne de valeur

Evaluations et reportings :

- Il sollicite et prépare les évaluations des agences de notation extra-financières
- Il répond aux sollicitations des banquiers, prêteurs, actionnaires et partenaires commerciaux en matière de RSE
- Il analyse les bonnes pratiques des entreprises performantes en matière de développement durable

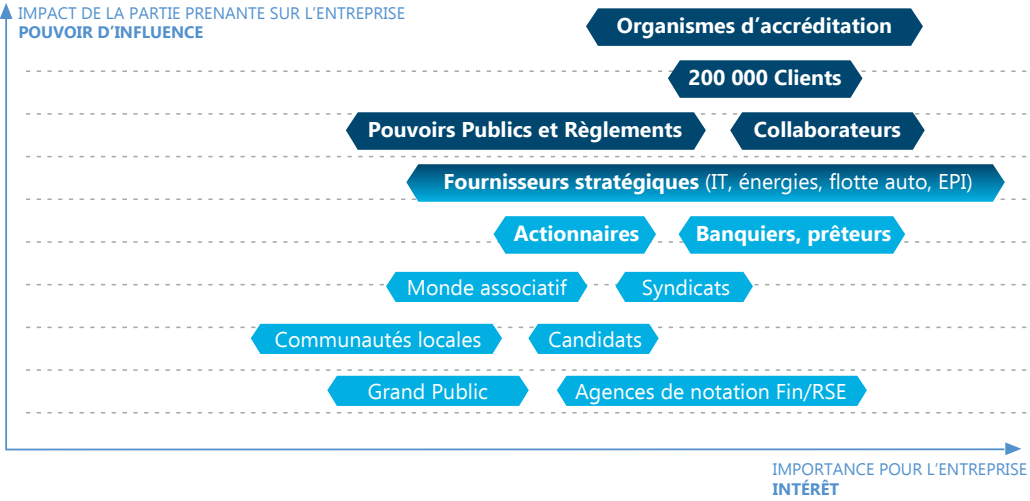
GRI 2-29

ESRS2-SBM2 : 2.45.A->D, S1.12.1, S4.8.1

**1.4.5. DIALOGUE ET
ENGAGEMENT DES PARTIES
PRENANTES EN MATIÈRE DE RSE**

En tant que tierce partie indépendante, nous exerçons notre métier au contact de nombreuses parties prenantes essentielles à notre développement sur nos marchés de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et de l'industrie et qui nous permettent de réaliser notre mission au service de la durabilité du bâti. Les parties prenantes importantes sont celles qui interviennent dans notre chaîne de valeur et favorisent un développement tant économique, social, que réputationnel.

Toutes nos parties prenantes font l'objet d'un dialogue régulier : gouvernance d'entreprise, mesure de satisfaction clients (reportings mensuels via le NPS), pilotage managérial des collaborateurs et mesure annuelle de leur engagement avec le questionnaire Great Place to Work, dialogue social (via les CSE en France, le Comité de groupe, les affichages obligatoires), audits annuels des organismes accréditeurs (COFRAC, UKAS, etc.), relations avec l'écosystème financier : banquiers, prêteurs et assureurs tout au long de l'année, relations avec nos fournisseurs et suivi des conditions commerciales en continu, dialogue avec les pouvoirs publics et autorités de tutelle.



PARTIES PRENANTES	ATTENTES	MOYENS DE DIALOGUE
 LA SOCIÉTÉ	Amélioration de la qualité Réduction des risques Protection de l'Environnement Droits Humains et Ethique Protection des usagers et occupants	Relations Syndicats professionnels (GIFEN pour le Nucléaire, SER pour les ENR, FPI pour l'immobilier, FFB pour e BTP, etc. Relations Ecoles et Universités) Associations de riverains Journalistes Salons et expositions Site internet et publications
 CLIENTS	Éthique Qualité de service Excellence opérationnelle Santé et sécurité au travail Cybersécurité Baisse des émissions de GES	Enquête de satisfaction Contact clients Près de 400 sites et agences, et le canal digital avec un taux de réponse approchant les 100 % Ligne d'alerte
 ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS	Réduction des risques RSE Performance financière Engagement RSE Offres de services durables	Conseil d'Administration Rencontres Investisseurs et banquiers Actionnaires : Suivi RSE via rituels tout au long de l'année
 COLLABORATEURS	Formation et développement Santé et Sécurité au travail Bien-être au travail Éthique Diversité et inclusion Valeurs sociétales	Code éthique et politiques/procédures Entretiens annuels d'évaluation Réunions de service Ligne d'alertes Campus du management SOCOTEC - EMLYON pour 100 % des managers Journées Connect avec les managers promus ou recrutés dans l'année Welcome Days et journées d'intégration tout au long de l'année
 ORGANISMES D'ACCREDITATION	Excellence opérationnelle Éthique	Audits d'accréditation
 PARTENAIRES COMMERCIAUX (SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS)	Santé et sécurité au travail Juste rémunération Relation rérennes	Charte des Achats responsables et dialogues sur les conditions d'achat Évaluations Ligne d'alerte
 GOUVERNEMENTS ET AUTORITÉS PUBLIQUES	Développement économique Création d'emplois Respect de l'environnement et de la sécurité Respect des lois et règlements Lutte contre le changement climatique	Relations avec les autorités publiques Relations avec les autorités de tutelle Relations avec nos organismes inter-professionnels : Filiance et TIC Council

1.5. LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE SOCOTEC

GRI 2-22, 2-23, 2-24 ESRS 2.40.G.1

1.5.1. NOS 4 ENGAGEMENTS MONDIAUX EN MATIÈRE DE RSE

La stratégie RSE du groupe SOCOTEC repose sur une feuille de route établie jusqu' en 2024. L'ensemble a été défini sur la base des attentes priorisées des parties prenantes et des enjeux matériels s'exprimant dans la matrice de matérialité du groupe, jointe à ce rapport. Un dialogue s'est établi avec des collaborateurs ambassadeurs « Green Trust » et le Comité RSE groupe pour finaliser la feuille de route RSE. Le Comité exécutif groupe et le Comité RSE groupe ont ensuite défini les objectifs jusqu'en 2024.

La stratégie RSE du groupe SOCOTEC repose sur un dispositif complet (voir ci-contre la synthèse) :

3 DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Environnement, Social, Sociétal

4 ENGAGEMENTS RSE :

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et du bilan carbone du groupe,
- 2. Développement de nos missions Green Trust au service des transitions environnementales et énergétiques de nos clients et partenaires,
- 3. Amélioration de notre évaluation « Great Place To Work » et de notre Employee Value Proposition (EVP) afin de toujours renforcer l'attractivité du groupe, son environnement de travail et la satisfaction des collaborateurs dans l'ensemble de nos géographies.

- 4. Construire une démarche sociétale durable à destination des personnes fragiles et éloignées de l'emploi pour favoriser leur formation et le retour à l'emploi ainsi que l'inclusion sociale.

2 AXES :

Tout d'abord, la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise à travers les objectifs, plans d'actions et politiques de durabilité, et l'axe visant à développer les expertises et missions Green Trust de SOCOTEC afin d'accompagner nos clients dans leurs transitions environnementales et énergétiques du bâti.

La stratégie RSE et la documentation essentielle qui lui est associée sont diffusées publiquement sur notre site internet et à l'attention des collaborateurs du groupe via les canaux internes dans chaque pays (intranet, réseaux sociaux internes, etc.). Les actions RSE sont également relayées chaque mois dans une Newsletter RSE diffusée à l'ensemble des collaborateurs en France et au Royaume-Uni.

En outre, la stratégie RSE du groupe SOCOTEC s'inscrit pleinement au cœur de ses opérations afin de renforcer ses performances futures, sa réputation d'acteur responsable et de tiers de confiance, ainsi que son attractivité vis-à-vis de ses parties prenantes : clients, candidats, partenaires techniques et financiers en amont et en aval de sa chaîne de valeur.

Le groupe s'est également doté d'une capacité à mesurer sa progression et ses ambitions à travers la mise en place d'une plateforme de collecte de données RSE avec un partenaire Tennaxia qui est aussi un conseil en matière de RSE. Le cabinet EY a été choisi pour établir une analyse d'écart entre le rapport RSE de 2023 (données 2022) et les exigences ESRS de la CSRD. Enfin, EY a également accompagné la démarche d'analyse de la matérialité du groupe SOCOTEC, finalisée en décembre 2023.

SOCOTEC CSR STRATEGY - 2021 TO 2024



2024 OBJECTIFS	-15 % GHG ÉMISSIONS REDUCTION (2021-2024)	1/3 OF GROUP REVENUES IN 2024 (50 % IN 2028)	65 % - TRUST INDEX®	LOCAL INITIATIVES FOR EQUAL OPPORTUNITIES IN THE LABOR MARKET
	(TeqCO2/M€) Global Carbon Footprint : 37.3	Green Trust Revenues	Great Place To Work® Results :	Local Initiatives for equal opportunity at work ⁽¹⁾ : 632 people in 2023
RÉSULTATS	2021 2022 2023	2021 2022 2023	Participation rate : 2022 2023	
	FRANCE : 38 35 38,6	26 % 30 % 33,45 %	65 % 68 %	
	ITALY : 67 59 56,2			
	UK : 57 53 46,3			
	USA : 20 23 24,8			
	GERMANY : 26 24,6		Trust index® : 2022 2023	
	NETHERLANDS : 37,8		60 % 64 %	
	SPAIN : 28,3			



GRANDIR ENSEMBLE

- Mettre en place un programme de développement à destination de nos talents, notamment à travers du mentoring
- Valoriser, partager et diffuser l'innovation
- Développer l'engagement des collaborateurs, le mesurer avec un baromètre annuel et les associer à la croissance de l'entreprise

AGIR EN FAVEUR DE L'INCLUSION SOCIALE

- Assurer un traitement équitable pour tous nos collaborateurs, sans discrimination
- Promouvoir la diversité Femme-Homme dans tous nos métiers.
- S'engager pour l'emploi des jeunes grâce à des dispositifs d'inclusion dédiés

METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- Accompagner nos clients dans la réduction de leur impact environnemental et l'évaluer (Green Trust)

(1) Nombre total de personnes accompagnées au titre de l'inclusion sociale / contrats de professionnalisation / apprentis (hors stagiaires) / CFA (total plateformes) : 632

- Contribuer activement au développement de l'économie circulaire dans la Construction et l'environnement
- Optimiser la performance énergétique de nos bâtiments
- Adopter des comportements responsables et réduire notre empreinte carbone

ESRS 2.40.E.1

1.5.2. PRINCIPAUX INDICATEURS RSE ET OBJECTIFS

Les indicateurs pour ces 4 engagements sont suivis annuellement concernant le bilan carbone du groupe, le développement des missions Green Trust, l'engagement des collaborateurs à travers l'enquête Great Place to Work, et l'inclusion sociale. En tant que tiers de confiance, les indicateurs de

gouvernance et d'éthique dans les affaires sont au cœur de notre fonctionnement et de notre crédibilité sur nos marchés et vis-à-vis de nos parties prenantes. Ils sont suivis avec attention tout au long de l'année.

Ainsi, si certains indicateurs complémentaires aux 4 indicateurs RSE mondiaux sont également reportés annuellement : indicateurs en lien avec l'éthique et la gouvernance (sensibilisation à la RGPD, la cybersécurité et à la loi SAPIN 2 et aux règles en matière d'anti-corruption), un ensemble d'indicateurs sont suivis avec la plus grande attention notamment via un reporting mensuel : indicateurs RH, indicateurs qualité et sécurité, suivi en matière de cybersécurité, gestion des déchets, émissions carbone de la flotte automobile, satisfaction clients à travers le NPS, achats responsables.

Pour avoir la liste complète des indicateurs traduisant la performance de durabilité du groupe SOCOTEC, se reporter au tableau de synthèse des indicateurs de durabilité du groupe en chapitre 5.

OBJECTIFS DE DURABILITÉ 2028

Environnement			
Green Trust	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
% de chiffre d'affaires du Groupe émanant de missions Green Trust	33,45 %	1/3 du CA	50% du CA
Carbone	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
Réduction de l'intensité par million € de CA des émissions carbone des scopes 1 et 2	-4 % entre 2021 et 2023	-15 % entre 2021 et 2024	Travail en cours (SBTi)
Flotte auto	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
Electrification de la flotte auto (%) France	2,26 %	20 %	50 %
Electrification de la flotte auto (%) UK	0,55 %	15 % (hors flotte de vans)	80 % (hors flotte de vans)
Electrification de la flotte auto (%) monde	2,38 %	20 %	50 %
Buildings	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
Variation des consommations d'électricité en France	-11 % (réduction 2023 sur 2022)	-10 % de réduction entre 2022 et 2024	-25 % de réduction entre 2022 et 2028
Variation de la consommation totale d'énergie liée aux buildings (électricité, gaz naturel, fioul, etc.) (France)	+ 0,76 % entre 2022 et 2023		
Variation de la consommation totale d'énergie liée aux buildings (électricité, gaz naturel, fioul, etc.) (monde)	+2,34 % entre 2022 et 2023		
% d'énergies renouvelables dans consommations d'électricité (France)	0,27 %		
% d'énergies renouvelables dans consommations d'électricité (monde - incl. buildings)	20 %		
Social			
Sécurité monde	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
Taux de fréquence (monde)	4,55	Maximum 5	Maximum : 4
Taux de gravité (monde)	0,11	Maximum 0,15	Maximum : 0,10
Nb de jours d'arrêt (monde)	2035	-	-
Taux d'IRS France (incidents routiers significatifs)	30 %	Max 30 %	Max 18 %
Taux d'IRS monde	-	Max 30 %	Max 20 %
Performance opérationnelle/qualité	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
NPS (France en 2023, Plateformes en 2024 et 2028)	73	> Supérieur à 70	> Supérieur à 70

Social			
Emploi monde	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
Taux de CDI (monde)	>95 %	98 %	98 %
Nb d'apprentis (monde) (contrats d'apprentissage)	495	500	750
Nd d'apprentis (France)	205	220	300
GPTW : Trust index - Taux d'engagement (monde)	64 %	65 %	>65 %
GPTW : Trust index - Taux d'engagement (France)	64 %	> 65 %, certification	>65 %
% de pays certifiés	8 pays certifiés	15	20
% de collaborateurs participant à un Entretien Annuel d'Evaluation (monde)	68 %	80 %	100 %
Taux de promotion interne sur des postes de management (monde)	75 %	75 %	75 %
Turn-over volontaire (monde)	12,6 %	12 %	12 %
Taux de féminisation managers (monde)	20 %	30 %	33 %
Nb de jours de formation / effectif moyen total (monde)	2,49	2	2
% de l'effectif formé chaque année (monde)	80 %	80 %	80 %
Diversité	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
Gender equity in compensation (monde) = % de femmes augmentées / % d'hommes augmentés - périmètre géographique : 7 plateformes + Belux	1,01	>=1	>=1
Gender equity in promotion (monde) = % de femmes promues / % d'hommes promus	1,19	>=1	>=1
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	0	0	0
Taux d'emploi des personnes handicapées (France)	3,1	3,3	3,5
Gouvernance			
Éthique	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
Connaissance du Code éthique (% de l'effectif moyen (hors stagiaire) ayant pris connaissance du code éthique - Périmètre : 7 plateformes + Belux)	59 % en 2023	70 % en 2024	95 % en 2028
Sensibilisation à la protection des données personnelles (RGPD)	77 % % collaborateurs France sensibilisés sur la cible définie (soit 3845 formés s/4991 invités)	90 % collaborateurs France formés (certificat formation RGPD)	80 % des collaborateurs Europe (hors UK-US) formés (certificat formation RGPD)
Sensibilisation éthique & conformité (Sapin II) (7 plateformes + Belux)	59 % (soit 1059 formés (7 plateformes) sur 1802 invités)	50 % de l'effectif moyen total sensibilisés (hors stagiaire)	90 % de l'effectif moyen total sensibilisés (hors stagiaire)
Part des fonctions à risques couvertes par des programmes de formation éthique	100 % en France	100 % en France	100 % en France
Cybersécurité	2023	Objectifs 2024	Objectifs 2028
Module Cyber (% de collaborateurs sensibilisés monde/an)	62 %	64 %	67 %

1.5.3. GREEN TRUST : NOS EXPERTISES AU SERVICE DE LA DURABILITÉ

Green Trust est une offre de services à destination des clients de SOCOTEC. Elle repose uniquement sur le pilier Environnemental de la RSE. Le développement durable et la résilience du bâti sont depuis toujours un moteur de croissance pour SOCOTEC. Pour ses partenaires commerciaux et les entreprises qui y souscrivent, cela représente un mode d'action pour évaluer tout au long du cycle de vie des actifs construits leur conformité réglementaire ou leur performance technique dans le cadre d'un processus de résilience, de transition énergétique ou environnemental lié au bâti ou ses

installations. Les entreprises désormais évaluées sur leur capacité à embrasser ses transitions et à réaliser leur reporting font appel à un tiers de confiance tel que SOCOTEC pour les accompagner dans cette démarche. Avec près de 12 000 ingénieurs et techniciens spécialistes de la construction ou du génie civil, de l'immobilier durable, des énergies décarbonées, de l'environnement, SOCOTEC les accompagne pour évaluer, fiabiliser et atteindre leurs objectifs de durabilité en confiance et en transparence.

SOCOTEC, en tant que tiers de confiance indépendant, accompagne ses clients depuis 1953, afin d'assurer la durabilité du bâti, des installations et des Infrastructures, d'anticiper les risques et d'adapter les constructions neuves ou existantes au changement climatique et aux enjeux énergétiques. Une prestation Green Trust est une prestation dont l'enjeu a aussi été vérifié en lien avec les objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne issue du Green Deal. Certaines prestations sont éligibles d'autres ont fait l'objet d'une évaluation par les experts Environnement du TIC Council et de Filiance.

- 1 \ ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 2 \ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 3 \ ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- 4 \ UTILISATION DURABLE DE L'EAU
- 5 \ RÉDUCTION DE LA POLLUTION
- 6 \ PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le chiffre d'affaires Green Trust⁽¹⁾ 2023 SOCOTEC s'est établi à 33,45 % du chiffre d'affaires groupe, comprenant la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne et excluant le reste du monde qui pèse pour 5 % de l'ensemble du CA groupe. Ainsi le CA utilisé représente 95 % du CA groupe total.

En 2021, le CA Green Trust avait atteint 26 % du chiffre d'affaires et notre ambition est d'atteindre 33 % en 2024 sur une base de chiffre d'affaires groupe qui continue à s'élargir de par la croissance organique et la croissance externe du groupe. Cet objectif est atteint fin 2023 avec un an d'avance: 33,45% de CA Green Trust.

Services Green Trust : de la résilience à la durabilité du bâti

Transitions énergétique, environnementale et digitale



- 1 porte sur un enjeu de réduction de l'impact environnemental et d'optimisation énergétique des bâtiments, installations, équipements et ouvrages d'art.
- 2 comporte des actions éligibles aux référentiels de l'UE ou dont l'impact environnemental a été évalué par les experts RSE des organismes interprofessionnels de Testing Inspection Certification (Filiance en France, TIC Council sur un plan international).
- 3 est une prestation assurée par un expert SOCOTEC, tiers de confiance, qui remet un rapport d'audit complet et indépendant sur l'état des installations, bâtiments et équipements au regard de la réglementation, de l'exigence des normes, du risque lié au bâti et de la performance visée.

ALTERNATIVES ÉNERGÉTIQUES

ÉNERGIES DÉCARBONÉES

La demande croissante d'énergie est associée à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique.

Les énergies décarbonées ont un rôle important à jouer dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Pour développer cette filière, SOCOTEC dispose d'une entité indépendante : SOCOTEC Power Services.

SOCOTEC Power Services est 100 % dédiée et spécialisée en installations et Infrastructures d'énergies décarbonées qui a pour objectif d'en assurer la sécurité, la conformité, la performance et la durabilité.

RÉNOVATION ET RÉHABILITATION

IMMOBILIER DURABLE

L'Immobilier est un secteur qui a un impact significatif sur l'environnement, que ce soit pendant la Construction, l'exploitation ou la démolition des bâtiments représentant jusqu'à 40 % des émissions carbone tous secteurs confondus.

Les experts de SOCOTEC Immobilier Durable offrent au secteur Immobilier un moyen de limiter son impact environnemental tout en créant des bâtiments plus efficaces et durables grâce à 8 expertises spécifiques

- Diagnostics techniques visuels et instrumentés ;
- Essais et auscultations ;
- Qualification immobilière ;
- Technical Due Diligence ;
- Sobriété énergie carbone ;
- Qualité environnementale des bâtiments ;
- Economie circulaire et réemploi des matériaux.

DURABILITÉ DES INFRASTRUCTURES

DÉVELOPPEMENT DES

INFRASTRUCTURES

FERROVIAIRES

Afin de développer les mobilités décarbonées, SOCOTEC met à disposition ses expertises sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages ferroviaires : rails, métros et tramways.

ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

BILAN CARBONE ET

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Les audits énergétiques et les bilans carbone sont des outils essentiels pour évaluer l'impact environnemental de toute activité et identifier les mesures à prendre pour le réduire.

Les experts de SOCOTEC accompagnent leurs clients dans leur démarche RSE.

BIODIVERSITÉ ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui, sous l'effet de la pression accrue des activités humaines, les ressources (eaux et milieux aquatiques, air et sols) font l'objet de nombreuses pollutions et dégradations susceptibles d'affecter la biodiversité et la santé humaine.

Les experts SOCOTEC accompagnent leurs clients afin d'anticiper les risques de santé, de sécurité et d'environnement et proposent :

- De mesurer, évaluer les risques de pollutions (eau, sol, air).
- D'inspecter les sites et friches aménageables lors de projets de Construction.
- Une offre « chantiers verts » permettant de respecter l'environnement et les avoisinants dans le cadre d'un projet de Construction et ce, dans la durée.
- D'entrer dans une démarche de certification (ISO 14001, ISO 50001 ou ISO 26000 par exemple).
- De mettre en place le label d'économie circulaire ECOCYCLE (démarrant par un diagnostic des ressources du chantier pour ensuite les orienter vers un circuit de recyclage ou de réemploi via des plateformes partenaires).

(1) Voir 2.2. Green Trust

1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DE SOCOTEC

Approche de la double matérialité :

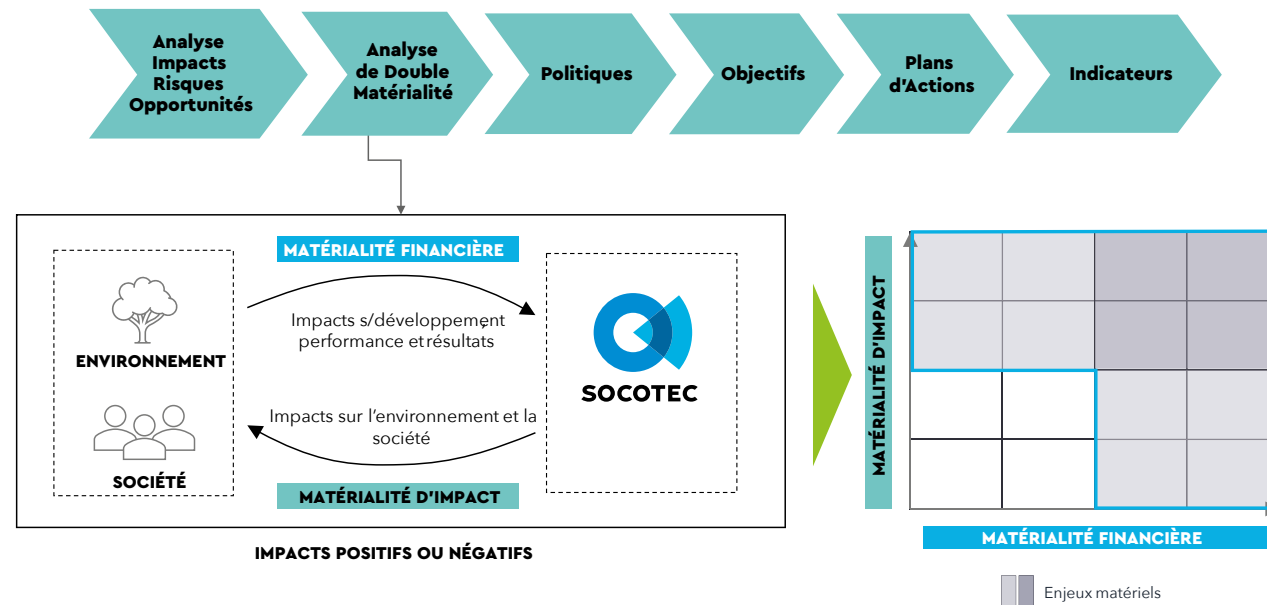
Un questionnaire de double matérialité ESG (Environnement, Social, Gouvernance) reprenant les enjeux listés dans les standards des ESRS de la CSRD a été établi en septembre 2023. Ainsi, durant le dernier quadrimestre 2023, il a permis

d'interviewer, suivant la méthodologie requise dans le cadre de la CSRD, les parties prenantes internes et externes de l'entreprise. Ce sont notamment 100 % des directeurs et dirigeants clés dans l'ensemble de nos géographies, représentant 300 personnes ainsi que les parties prenantes externes stratégiques du groupe (organismes de tutelle, actionnaires) et les comités RSE France et International qui ont été approchés.

Fin 2023 : 152 directeurs, dirigeants et partenaires de SOCOTEC monde ont répondu aux questions de la double matérialité portant sur la matérialité d'impact et la matérialité financière du groupe. Les éléments ont été pondérés relativement à la taille des pays.

ÉTAPE 1 :

Expliquer la double matérialité aux parties prenantes et nourrir le dialogue sur les ESRS et leur importance.



ÉTAPE 2 :

Établir le questionnaire sur la base des thèmes et sous-thèmes des ESRS de la CSRD.

ENVIRONNEMENT (9+1)	SOCIAL (13)	GOVERNANCE (3+3)
ESRS E1 – CLIMATE CHANGE Climate Change Adaptation Climate Change Mitigation Energy Management	ESRS S1 – EMPLOYEES Working conditions Health & Safety Equality between women and men Training & Development Inclusion, Diversity and Equal Opportunity	ESRS G1 – GOVERNANCE Corporate Culture Business Ethics Sustainable Procurement
ESRS E2 – POLLUTION Air Pollution Soil and water pollution Hazardous substances and microplastics	ESRS S2 – WORKERS IN THE VALUE CHAIN Working conditions Equal treatment and opportunities for all Respect for human rights	SUSTAINABILITY MATTERS SPECIFIC TO SOCOTEC (VOLUNTARY REPORTING) : Sustainable Investing Strategy ESG-based incentives for top management Sharing the company's value creation
ESRS E3 – WATER Water management	ESRS S3 – AFFECTED COMMUNITIES Rights of local communities (economic, social, cultural, civil, political) Indigenous Peoples' Rights	
ESRS E4 – BIODIVERSITY & ECOSYSTEMS Biodiversity	ESRS S4 – CUSTOMERS AND END USERS Implications related to consumer and/or end-user information Consumer and/or end-user safety Social inclusion of consumers and/or end-users	
ESRS E5 – RESOURCE USE AND CIRCULAR ECONOMY Resource management, waste and circular economy		
SPECIFIC SUSTAINABILITY MATTER FOR SOCOTEC (VOLUNTARY REPORTING) : Improving building quality and reducing risks		

Nota Bene : en bleu les sous-thèmes venant compléter ceux prévus dans les ESRS, et notamment ceux apportés suite au benchmark sectoriel réalisé ayant permis d'établir l'importance de ces sujets dans le questionnement des parties prenantes.

ÉTAPE 3 :

Questionnement des parties prenantes (interviews face à face ou questionnaire envoyé) et cotation des enjeux.

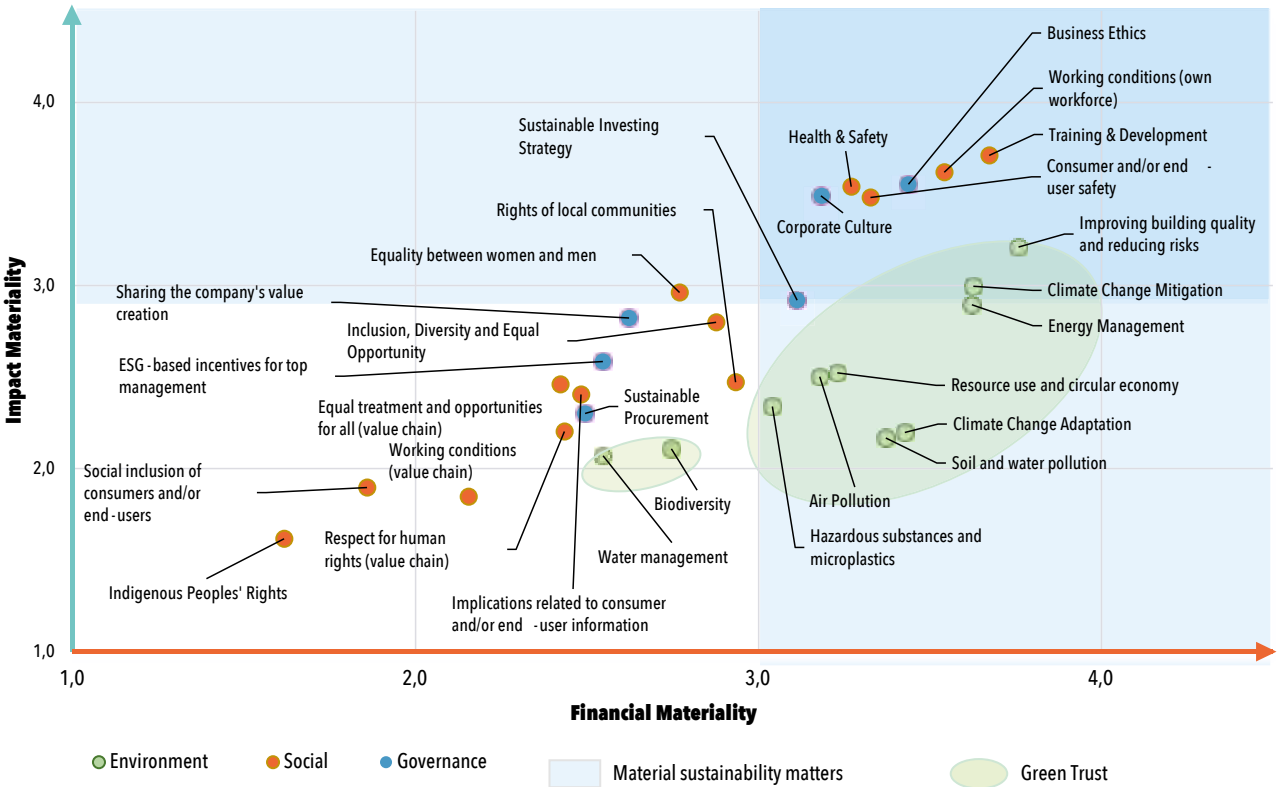
notre Méthodologie pour réaliser l'analyse de Double Matérialité, définir les critères et les échelles de cotation : **MATÉRIALITÉ D'IMPACT**

Critères de cotation	1	2	3	4
	FAIBLE	MODÉRÉE	CRITIQUE	STRATÉGIQUE
« Scope » Ampleur de l'impact	Événement isolé.	Événement affectant un nombre modéré de personnes ou un nombre limité de zones.	Événement affectant un grand nombre de personnes ou d'écosystèmes (clients, communautés locales, fournisseurs, etc.)	Événement affectant la société dans son ensemble (planète, peuples)
« Scale » Importance de l'impact	Un événement qui affecte légèrement : - Le bien-être physique et/ou psychologique des individus : traitement médical mineur, pas d'invalidité - Ou la faune, la flore et l'environnement de manière très limitée - Le marché et les opérations des concurrents locaux	Un événement qui affecte modérément : - Le bien-être physique et/ou psychologique des individus avec une invalidité mineure sans risque mortel - Ou la faune, la flore et l'environnement - Le marché et les opérations des concurrents locaux	Un événement qui affecte de manière significative : - Le bien-être physique et/ou psychologique des individus avec un risque mortel - Ou la faune, la flore et l'environnement - Le marché et les opérations des concurrents	Un événement qui a pour résultat : - La mort ou la perte totale de bien-être psychologique des individus - La destruction irréversible de la faune, la flore et l'environnement - Un renforcement et une intensification du changement climatique - La perte de marché, des faillites sur le marché
« Irremediability » Caractère irréversible de l'impact	Les dommages sont facilement réparables, sans aucune séquelle.	Les dommages sont réparables ou compensables, avec peu de conséquences et peu d'effort.	Les dommages sont partiellement réparables ou compensables, avec des efforts considérables.	Les dommages ne sont pas réparables sans séquelles. Ils sont à peine compensables avec un effort significatif.
Fréquence	25 % de probabilité dans les 5 prochaines années	50 % de probabilité dans les 5 prochaines années	75 % de probabilité dans les 5 prochaines années	90 % de probabilité dans les 5 prochaines années

Méthodologie pour réaliser l'analyse de double matérialité, définir les critères et les échelles de cotation :
MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

Critères de cotation	1	2	3	4
	FAIBLE	MODÉRÉE	CRITIQUE	STRATÉGIQUE
Impact sur l'EBITDA	Impact de moins de 2,5 M€	Impact compris entre 2,5 M€ et 5 M€	Impact compris entre 5 M€ et 7,5 M€	Impact supérieur à 7,5 M€
Réputation / Image	Sujets ou articles dans des médias mineurs ou avec un public limité, peu ou pas de couverture sur les réseaux sociaux.	Presse quotidienne régionale, plusieurs jours d'antenne ou d'articles traitant du sujet, couverture sur les réseaux sociaux	Couverture nationale ou presse quotidienne régionale, plusieurs jours d'antenne ou d'articles traitant du sujet, couverture importante sur les réseaux sociaux	Couverture nationale, plusieurs semaines d'antenne ou d'articles traitant du sujet, une couverture très significative sur les réseaux sociaux
Continuité des affaires	Conséquences sans impact sur la continuité des affaires	Impact limité sur les activités : moins de 1 mois	Impact significatif sur les activités : moins de 3 mois	Interruption globale des activités
Implication du Top management	Implication du middle management et des intermédiaires	Implication du Top management	Implication du COMEX	Implication du COMEX et du Conseil d'Administration
Fréquence	25 % de probabilité dans les 5 prochaines années	50 % de probabilité dans les 5 prochaines années	75 % de probabilité dans les 5 prochaines années	90 % de probabilité dans les 5 prochaines années

ÉTAPE 4 :
Analyse des réponses aux ESRS suivant la méthodologie de la Double Matérialité et réalisation de la Matrice de Matérialité du groupe SOCOTEC mettant en avant 16 enjeux matériels.



ESRS 2.53.G.1 & 2.58.1

Liste des enjeux matériels évalués par les parties prenantes comme des risques ou comme des opportunités.

ESRS	CATÉGORIE ESG	ENJEUX	MATÉRIALITÉ D'IMPACT	MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE	RISQUE OU OPPORTUNITÉ FINANCIÈRE Justifications disponibles dans la présentation effectuée lors de l'Atelier Comité RSE	MATÉRIALITÉ DE L'ENJEU
E1	ENVIRONNEMENT	Adaptation au changement climatique	2,2	3,4	Opportunité > Risque	Matériel
E1	ENVIRONNEMENT	Atténuation du changement climatique	3,0	3,6	Opportunité	Matériel
E1	ENVIRONNEMENT	Gestion énergétique	2,9	3,6	Opportunité > Risque	Matériel
E2	ENVIRONNEMENT	Pollution de l'air	2,5	3,2	Opportunité > Risque	Matériel
E2	ENVIRONNEMENT	Pollution des sols et des eaux	2,2	3,4	Opportunité	Matériel
E2	ENVIRONNEMENT	Substances dangereuses et microplastiques	2,3	3,0	Opportunité	Matériel
E3	ENVIRONNEMENT	Gestion de l'eau	2,1	2,5	Opportunité	Non matériel
E4	ENVIRONNEMENT	Biodiversité	2,1	2,7	Opportunité	Non matériel
E5	ENVIRONNEMENT	Usage des ressources et économie circulaire	2,5	3,2	Opportunité > Risque	Matériel
E1	ENVIRONNEMENT	Amélioration de la qualité du bâti et réduction des risques	3,2	3,8	Opportunité	Matériel
S1	SOCIAL	Conditions de travail	3,6	3,5	Opportunité > Risque	Matériel
S1	SOCIAL	Santé et sécurité	3,5	3,3	Risque > Opportunité	Matériel
S1	SOCIAL	Egalité entre les femmes et les hommes	3,0	2,8	Risque > Opportunité	Non matériel mais pris comme matériel
S1	SOCIAL	Formation et développement	3,7	3,7	Opportunité > Risque	Matériel
S1	SOCIAL	Inclusion, diversité et égalité des chances	2,8	2,9	Opportunité > Risque	Non matériel
S2	SOCIAL	Conditions de travail (travailleurs sur la chaîne de valeur)	1,8	2,2	Opportunité > Risque	Non matériel
S2	SOCIAL	Egalité de traitement et opportunités pour tous (travailleurs sur la chaîne de valeur)	2,5	2,4	Opportunité > Risque	Non matériel
S2	SOCIAL	Respect des droits humains (travailleurs sur la chaîne de valeur)	2,2	2,4	Opportunité > Risque	Non matériel
S3	SOCIAL	Droits des communautés locales (droits économiques, sociaux, culturels, civils, politiques)	2,5	2,9	Risque > Opportunité	Non matériel

S3	SOCIAL	Droits des populations indigènes	1,6	1,6	Risque > Opportunité	Non matériel
S4	SOCIAL	Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	2,4	2,5	Risque	Non matériel
S4	SOCIAL	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	3,5	3,3	Opportunité > Risque	Matériel
S4	SOCIAL	Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	1,9	1,9	Opportunité	Non matériel
G1	GOVERNANCE	Culture d'entreprise	3,5	3,2	Opportunité	Matériel
G1	GOVERNANCE	Ethique des affaires	3,6	3,4	Opportunité > Risque	Matériel
G1	GOVERNANCE	Achats responsables	2,3	2,5	Peu d'impact financier	Non matériel
G1	GOVERNANCE	Stratégie d'investissement durable	2,9	3,1	Opportunité > Risque	Matériel
G1	GOVERNANCE	Rémunération des dirigeants liée aux critères ESG	2,6	2,5	Opportunité > Risque	Non matériel
G1	GOVERNANCE	Partage de la valeur liée aux critères ESG	2,8	2,6	Opportunité > Risque	Non matériel

ESRS 2.53.E.1, F.1

ÉTAPE 5 :
La matrice de Double Matérialité, la stratégie RSE du groupe et ses ambitions ont été communiquées à l'ensemble des parties prenantes et sont accessibles sur le site web du groupe. Le comité exécutif du groupe et le

directeur de l'Audit interne ont validé l'approche et les résultats. Un rapprochement a été réalisé avec la matrice des risques du groupe SOCOTEC et a permis de constater que les risques issus de l'analyse de la double matérialité étaient en parfaite cohérence avec les risques majeurs évalués annuellement par l'Audit interne.

GRI 3-2

ESRS2 SBM3, S1.13 &14.C, S1.16.1, S4.10&11&33&34&38

ESRS 2 IRO-1:G1 & E5, ESRS 2.26.C.1, 2.40.E&F, ESRS E1

1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Les enjeux matériels suivants ont été retenus à la suite de l'analyse de double matérialité. Ils ont été intégrés à la feuille de route RSE du groupe SOCOTEC. Le Comité RSE groupe suit de façon mensuelle l'avancement des objectifs RSE groupe et France. Le comité international le fait sur une base trimestrielle. Les comités RSE établissent puis pilotent les plans de progrès relatifs à chaque domaine. Trois fois par an, le Comité de Direction du groupe est sollicité pour confirmer la pertinence des actions RSE au cœur de la stratégie du groupe

et en suivre les indicateurs de progrès. Deux fois par an, les éléments d'avancement stratégiques sont présentés au Conseil d'Administration du groupe.

La résilience de la stratégie et du modèle économique de SOCOTEC en matière d'atténuation des risques significatifs est très importante du fait de process et comités de contrôle opérationnels et une attention constante portée par son ADN de tiers de confiance. De même les opportunités sont bien identifiées et toutes pilotées et suivies

via des tableaux de bords, des comités, et un management opérationnel formé et mobilisé sur les développements de l'entreprise, ses objectifs et le suivi des résultats.

Impacts :

SOCOTEC adapte son modèle économique pour réduire ses impacts négatifs sur l'environnement, sur son corps social et sur sa chaîne de valeur. Les plans d'actions sont suivis et mesurés en continu. SOCOTEC souhaite ainsi préserver sa réputation et maintenir la confiance des clients, des candidats, des partenaires financiers et de ses équipes. En privilégiant le développement des formations, la diversité et l'inclusion, SOCOTEC fait en sorte de retenir les talents et attirer les meilleurs de la profession dans leur domaine d'expertise.

Risques :

La stratégie et le modèle économique de SOCOTEC prennent en compte les risques de durabilité liés à ses activités. Ces risques sont intégrés dans le suivi des risques. Le Comité des risques qui prend les décisions pour les atténuer et contrôler les résultats dans chaque pays renforce SOCOTEC en tant qu'entreprise responsable et conforme. Des assurances viennent couvrir les risques majeurs.

Opportunités :

La stratégie et le modèle économique de SOCOTEC sont axés sur une attention forte et un pilotage fin des opportunités d'affaires en lien avec les évolutions réglementaires (outils de veille, directions techniques par métiers, direction de l'innovation et des solutions techniques), les attentes des marchés et les enjeux des transitions vers des activités plus durables. Ainsi, le développement et le pilotage des prestations Green Trust permettent de renforcer l'ADN d'origine de l'entreprise axé sur la durabilité du bâti depuis plus de 70 ans, développer les revenus associés en lien avec les besoins du marché dans l'ensemble de nos géographies. La diversification des activités et des services de SOCOTEC, son internationalisation dans des pays qui ne présentent pas de risques a priori rendent son modèle d'affaires résilient, doté d'une capacité d'adaptation forte aux conditions environnementales, aux enjeux de la durabilité du bâti et d'une éthique forte.



TABLEAU DES ENJEUX PERTINENTS IRO E

GRI 2-22, 2-23, 2-24

ESRS E1.16.i.1

ODD	THÈMES	ENJEUX MATÉRIELS ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	DESCRIPTION DE L'ENJEU	PARTIES PRENANTES	IMPACTS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR AMONT OU AVAL		RISQUES POTENTIELS	RISQUE VS OPPORTUNITÉ	OPPORTUNITÉ POTENTIELLE	ACTIONS	RÉSULTATS	OBJECTIFS 2024	OBJECTIFS 2028 voir 1.5.2. Objectifs 2028
9,11	Enjeu spécifique SOCOTEC	Amélioration de la qualité du bâti et réduction des risques	Comprend l'ensemble des activités de gestion des risques du bâti visant à améliorer les performances techniques, énergétiques, écologiques, de réemploi, ou encore la durabilité du bâti sur l'ensemble du territoire français et dans les pays d'implantation de SOCOTEC. Proposition de solutions pour accompagner les clients sur la voie de la décarbonation, réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver l'environnement et accompagner les transitions dans le bâtiment (hors-site, réversibilité, sobriété énergétique, ...)	Clients, Communautés locales, Autorités publiques, Employés, Autres travailleurs, Environnement	Amont, opérations et aval Impacts négatifs : Autres parties prenantes (personnes) : Blessures graves, décès ou dégradation de services du territoire Environnement : Contribution à l'accélération du changement climatique (irréversible) et à l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère due à la combustion d'énergies fossiles consommée par les activités industrielles et les bâtiments. Impacts positifs : Réalisation de travaux d'aménagement visant à accroître la résilience des bâtiments (travaux d'adaptation des ouvrages, infrastructures et installations existantes : digues, tunnels, ponts, infrastructures, ...) Environnement : Contribution à l'atténuation du changement climatique par des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre		Amont, opérations et aval Risques juridiques et financiers : Risque de poursuites judiciaires de la part de l'État ou de la société civile Augmentation du prix des énergies Risques opérationnels : Augmentation des coûts additionnels (OpEx) Santé et Sécurité sur chantiers ou sur bâtiments existants Risques réputationnels : Crédibilité, image et confiance des partenaires significativement affectées (mais remédiable)	Opportunité	Aval Augmentation des revenus liés au développement de prestations d'audit, Monitoring ou inspections d'ouvrages et bâtiments / services bas carbone (Green Trust, Taxonomie, études GES, Décret tertiaire, CEE). Amélioration de l'image de SOCOTEC auprès des investisseurs/clients/ utilisateurs finaux. Opportunité de marché pour prendre position et occuper une position de leader sur le sujet (revenus éligibles à la Taxonomie, revenus Green Trust, etc.)	- Développement des revenus liés aux prestations Green Trust - Performance opérationnelle	- 33,45 % du CA SOCOTEC issus de missions Green Trust en 2023 - Net Promoter Score France : 73	33 % de CA Green Trust sur le total du CA Groupe	50 % de CA Green Trust sur le total du CA groupe
9,11,13	ESRS E1 : Changement climatique	ESRS E1 – Adaptation au changement climatique	L'adaptation au changement climatique est un processus qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes, des sociétés et des individus aux effets du changement climatique. Cette adaptation consiste à prendre des mesures pour s'adapter notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux impacts sur la biodiversité et les ressources naturelles, ainsi qu'à l'évolution des maladies infectieuses, afin de minimiser les risques et de protéger les communautés les plus vulnérables.	Clients, Communautés locales, Autorités publiques, Employés, Autres travailleurs, Environnement, Investisseurs	Amont et opérations Collaborateurs : préserver leur santé et leur sécurité face à l'augmentation des températures, ou événements climatiques extrêmes. Aval Environnement : favoriser des solutions qui augmentent la résilience des bâtiments et ouvrages, la transition vers des activités à faibles émissions, la réduction de la consommation de matières premières, réduction des pollutions		Amont/Opérations Risques opérationnels : Augmentation des coûts additionnels (OpEx) Augmentation des coûts d'assurance	Opportunité > Risque	Aval Augmentation des revenus liés au développement des prestations Green Trust : construction hors-site, réemploi des matériaux, matériaux de construction bio-sourcés, constructions durables (bois), offres structure et solidité des bâtiments, éco-quartiers, etc. services bas carbone, (SOCOTEC Immobilier Durable) Amélioration de l'image de SOCOTEC auprès des investisseurs/clients/ utilisateurs finaux.	- Développement des revenus liés aux prestations Green Trust - Performance opérationnelle	- 33,45 % du CA SOCOTEC vient de missions Green Trust - 0,004 % du CA GT issus de missions en faveur de l'adaptation au changement climatique	33 % de CA Green Trust	50 % de CA Green Trust
9,11,13	ESRS E1 : Changement climatique	ESRS E1 – Atténuation du changement climatique - solutions clients et Opérations en propre	L'atténuation du changement climatique désigne le processus consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, comme le prévoient les Accords de Paris (COP21 - 2015).	Clients, Communautés locales, Autorités publiques, Employés, Autres travailleurs, Environnement, Investisseurs	Aval Accompagnement des clients à la diminution de leurs émissions de CO2 et à l'optimisation énergétique de leurs bâtiments, RE2020, Décret Tertiaire, CEE, ENR, ... Diminution des émissions de gaz à effet de serre		Aval : Risque de perte de parts de marché lié à la transition environnementale du secteur de la construction, infrastructure et industrie.	Opportunité	Aval Augmentation des revenus liés au développement des prestations vendues aux clients pour leurs projets de rénovation ou d'inspection du bâti et de ses équipements, du réglementaire au conseil, / services bas carbone (Green Trust, Taxonomie) Amélioration de l'image de SOCOTEC auprès des investisseurs/clients/ utilisateurs finaux.	- Green Trust : missions dédiées à l'atténuation au changement climatique - Performance opérationnelle	- 33,45 % du CA SOCOTEC issus de missions Green Trust en 2023 - 7 % du CA GT issus de missions en faveur de l'atténuation au changement climatique	33 % de CA Green Trust	50 % de CA Green Trust
					Amont, Opérations et Aval Contribution à la hausse ou diminution des gaz à effet de serre et à l'augmentation des risques physiques (vagues de chaleur, dégradation/ glissements des sols, inondations,...) Environnement : plan de réduction des GES de SOCOTEC		Amont, Opérations et Aval Risques d'augmentation de l'empreinte carbone du Groupe sur ses activités propres et acquisitions. Augmentation des coûts additionnels (OpEx) Risques réputationnels : Crédibilité, image et confiance des partenaires significativement affectées (mais remédiable) si le groupe ne démontre pas des efforts mis en oeuvre pour réduire ses émissions		Aval Amélioration de l'image de SOCOTEC auprès des investisseurs/clients/ utilisateurs finaux.	- Mesure de l'empreinte carbone, plan d'actions de réduction des émissions au travers du plan de sobriété énergétique du groupe	Émissions de GES scope 1, 2, 3 = 46895 TeqCO2 Intensité carbone = 37,3 TeqCO2 Variation de l'intensité carbone du Groupe (scope 1+2+3) depuis 2021 à fin 2023 = -4 %	-15 % de réduction des émissions de GES du Groupe (scope 1, 2 et 3) (période de référence : 2021-2024)	Objectivation au regard des SBTi en cours

TABLEAU DES ENJEUX PERTINENTS IRO E (SUITE)

ODD	THÈMES	ENJEUX MATÉRIELS ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	DESCRIPTION DE L'ENJEU	PARTIES PRENANTES	IMPACTS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR AMONT OU AVAL		RISQUES POTENTIELS	RISQUE VS OPPORTUNITÉ	OPPORTUNITÉ POTENTIELLE	ACTIONS	RÉSULTATS	OBJECTIFS 2024	OBJECTIFS 2028 voir 1.5.2. Objectifs 2028
9,11,13	ESRS E1 : Changement climatique	ESRS E1 – Gestion énergétique - solutions clients et Opérations en propre	L'énergie couvre tous les types de production et de consommation d'énergie, de sources renouvelables (y compris le biogaz et la biomasse) ou non renouvelables, d'origine fossiles (combustibles solides, gaz naturel, pétrole). Les enjeux liés à l'énergie concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique, la sobriété lors de son utilisation, la décarbonation de ses sources avec l'achat d'énergies renouvelables. Pour SOCOTEC, cela couvre les diagnostics énergétiques Immobiliers, audits énergétiques, bilans carbone, suivi des performances énergétiques, suivi de conformité à la réglementation, certifications environnementales (ISO 50001, notamment) proposés aux clients	Fournisseurs, Clients, Autorités publiques, Environnement, Assureurs	Aval Clients : impact négatif des bâtiments et de leurs consommations énergétiques. Absence de maîtrise des coûts de l'énergie pour les passoires thermiques ou les mauvais choix énergétiques.		Aval : Risque de perte de parts de marché lié à la transition environnementale du secteur de la construction, infrastructure et industrie	Opportunité > Risque	Aval Augmentation des revenus liés au développement des prestations liées à l'énergie (audits, inspections, mesures, certifications, etc.) / services bas carbone (Green Trust, Taxonomie). Puls largement, toute mission liée à la performance énergétique et au secteur des énergies renouvelables ou décarbonées Opportunité de marché pour prendre position et occuper une position de leader sur le sujet.	- Green Trust : missions dédiées à la performance énergétique - Performance opérationnelle	- 33,45 % du CA SOCOTEC vient de missions Green Trust	33 % de CA Green Trust	50 % de CA Green Trust
					Amont & opérations Environnement : - Contribution à l'accélération ou à l'atténuation du changement climatique (irréversible) due à la combustion d'énergies fossiles consommée par la flotte de véhicules de fonction et les bâtiments. - Contribution de la flotte automobile de SOCOTEC à l'appauvrissement des ressources mondiales en terres rares (production de batteries)		Aval Risques opérationnels : Augmentation des coûts (OpEx) liée à la hausse des prix des énergies nécessaires au fonctionnement des activités (carburants, électricité, gaz, etc.). Risques réputationnels : Risque de non alignement avec les attentes des parties prenantes (clients, agences de notation extra-financière, actionnaires)		Aval Amélioration de l'image de SOCOTEC auprès des investisseurs/clients/ utilisateurs finaux par l'exemplarité de la gestion de l'énergie utile à ses propres activités	Plan de sobriété énergétique du Groupe développé sur 3 leviers principaux : les déplacements des collaborateurs et notamment la flotte de véhicules de fonction, la performance énergétique des bâtiments (agences), la sobriété de ses pratiques numériques et mise en œuvre d'une politique d'achat responsable	Consommation d'énergie totale liée aux bâtiments = 19877 MWH % de la consommation d'électricité issue de source d'énergies renouvelables : 19 % Nombre de litres de carburant consommés par les véhicules de fonction ou engins non routiers : 12 875 947 litres Part de véhicules à faibles émissions (100 % électrique et hybride rechargeable électrique) : 4,69 %	-10 % de consommation d'électricité entre 2022 et 2024	-40 % de consommation énergétique des bâtiments soumis au décret tertiaire en 2030
9,11,13	ESRS E2 - Pollution	ESRS E2 - Pollution de l'air - solutions clients	La pollution de l'air désigne les émissions atmosphériques de l'entreprise (tant internes qu'externes), ainsi que la prévention, le contrôle et la réduction de ces émissions. Les émissions de substances liées aux activités industrielles/laboratoires ou de transport peuvent avoir un impact négatif sur la qualité de l'air, avec des conséquences sur l'environnement et les communautés voisines.	Employés, Autres travailleurs, Communautés locales, Autorités publiques, Environnement, Clients	Opérations et aval Environnement : Perturbations des écosystèmes et de la faune et la flore. Pollution atmosphérique provoquée par les particules fines émises par les véhicules thermiques. Communautés locales et autres parties prenantes (personnes) : Atteintes graves et potentiellement irrémediables pour la santé des riverains ou communautés locales. Impact sur la santé des employés découlant d'activités parallèles liées au type de travail technique concerné : radioactivité, matériaux dangereux (par exemple, récupération d'échantillons de construction, amiante, etc.) Aval Impacts positifs : Environnement : Amélioration de la qualité de l'air par la mise en place de solutions de dépollution de l'air (enrobés routiers éliminant les oxydes d'azote...) et d'accompagnement à la réduction d'émissions de CO2		Aval Risques juridiques et financiers : Condamnation (amendes et pénalités) de dirigeants ou de personnes morales (sociétés) dû au non-respect de réglementations nouvelles ou existantes (particules fines NOx, Sox, fluides réfrigérants). Risques réputationnels : Crédibilité, image et confiance des partenaires affectées du fait de controverses Risque de perte de parts de marché lié à la transition environnementale du secteur de la construction, infrastructures et industrie	Opportunité > Risque	Aval Augmentation des revenus (CA) liés au développement des services liés à la pollution de l'air	- Green Trust : missions participant à la lutte contre la pollution de l'air - Performance opérationnelle	- 33,45 % du CA SOCOTEC vient de missions Green Trust - 8 % du CA GT total issus de missions en faveur de la lutte contre la pollution	33 % de CA Green Trust	50 % de CA Green Trust
9,11,13	ESRS E2 - Pollution	ESRS E2 - Pollution des sols et des eaux - solutions clients	La pollution de l'eau et des sols est causée par les émissions de l'entreprise dans l'environnement, telles que les déchets industriels et les produits chimiques. Elle peut affecter la qualité de l'eau et du sol et entraîner des conséquences néfastes pour l'environnement et la santé humaine. Les entreprises doivent prendre des mesures de prévention, de contrôle et de réduction pour minimiser leur impact environnemental.	Environnement, Clients, Employés, Autres travailleurs, Communautés locales, Autorités publiques	Opération et aval Impacts négatifs : Environnement : Dégradation de l'état des écosystèmes et des sols due à la dispersion de polluants pouvant perturber la biodiversité Communautés : Atteintes graves et potentiellement irrémediables pour la santé et/ou l'accès à l'alimentation issues de la pollution des sols et des eaux réduisant le rendement agricole ou polluant les parcelles agricoles Aval Impacts positifs : Environnement : Amélioration des sols et eaux par la mise en place de solutions de dépollution (services sites et sols pollués, mesures, etc...)		Aval Risques juridiques et financiers : Condamnation (amendes et pénalités) de dirigeants ou de personnes morales (sociétés) due au non-respect de réglementations nouvelles ou existantes Risque de perte de parts de marché lié à la transition environnementale du secteur de la construction, infrastructures et industrie		Aval Augmentation des revenus (CA) liés à la vente de prestations de mesures de polluants dans les sols et de solutions de dépollution	- Green Trust : missions participant à la lutte contre la pollution des sols et des eaux	- 33,45 % du CA SOCOTEC vient de missions Green Trust - 8 % du CA GT total issus de missions en faveur de la lutte contre la pollution	33 % de CA Green Trust	50 % de CA Green Trust

TABLEAU DES ENJEUX PERTINENTS IRO E (SUITE)

ODD	THÈMES	ENJEUX MATÉRIELS ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	DESCRIPTION DE L'ENJEU	PARTIES PRENANTES	IMPACTS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR AMONT OU AVAL		RISQUES POTENTIELS	RISQUE VS OPPORTUNITÉ	OPPORTUNITÉ POTENTIELLE	ACTIONS	RÉSULTATS	OBJECTIFS 2024	OBJECTIFS 2028 voir 1.5.2. Objectifs 2028
9,11,13	ESRS E2 - Pollution	ESRS E2 - Substances dangereuses et microplastiques - solutions clients	Les substances dangereuses («substances of concern») couvrent les substances ayant un effet chronique sur la santé humaine ou l'environnement, de leur utilisation à leur fin de vie (exemple : amiante). Les microplastiques sont des particules de matières plastiques pouvant être générées lors de la production ou l'utilisation de produits plastiques, avec des conséquences potentielles sur l'environnement ou la santé humaine. Les microplastiques issus des pneus sont une source de pollution importante des microplastiques.	Communautés locales, Autorités publiques, Environnement, Clients, Employés, Autres travailleurs,	Opérations et aval Impacts négatifs : Environnement : Destruction partielle ou totale d'écosystèmes issue de leur contamination suite à des fuites de réservoirs de stocks de substances (très) dangereuses ou de microplastiques Communautés, employés et utilisateurs finaux : Atteintes graves pour la santé, pouvant entraîner la mort (ex : cancers, maladies chroniques, mutagènes) pour les personnes travaillant, utilisant ou situées à proximité des sites résultant de la présence/de l'utilisation de substances (très) préoccupantes sur les chantiers Impacts positifs : Aval Impacts positifs : Environnement : Diminuer la présence et la dégradation de substances dangereuses, microplastiques, et amiante (SOCOTEC Diagnostic) Communautés, employés et utilisateurs finaux : Diminuer la présence et la dégradation de Substances dangereuses et microplastiques (amiante)		Aval Risques juridiques et financiers : Condamnation (amendes et pénalités) de dirigeants ou de personnes morales (sociétés) dû au non-respect de réglementations nouvelles ou existantes Risque Assurantiel Risques réputationnels : Crédibilité, image et confiance des partenaires affectées du fait de controverses Risque de perte de parts de marché lié à la transition environnementale du secteur de la construction, infrastructures et industrie	Opportunité	Aval Augmentation des revenus (CA) liée à la vente de solutions de mesures de polluants dans les sols et de solutions de dépollution et de désamiantage. Nouvelles potentialités d'activité en Italie, Royaume-Uni et France avec le désamiantage des bâtiments d'après-guerre	- Green Trust : missions participant à la lutte contre la pollution des sols et des environnements, missions REACH et toxicologie	- 33,45 % du CA SOCOTEC vient de missions Green Trust - 8 % du CA GT total issus de missions en faveur de la lutte contre la pollution	33 % de CA Green Trust	50 % de CA Green Trust
9,10,11,13	ESRS E5 - Usage des ressources et économie circulaire	ESRS E5 - Usage des ressources et économie circulaire - solutions clients et déchets des Opérations en propre	L'usage des ressources comprend à la fois les entrants - qui entrent dans le périmètre de l'organisation - et les extrants - qui quittent le périmètre de l'organisation. Les déchets sont considérés comme toute substance ou objet dont le détenteur se débarrasse ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser.	Clients, Communautés locales, Nature, Fournisseurs	Amont, Opérations et Aval Impacts négatifs : Environnement : Diminution à épuisement des ressources naturelles et dégradation des espaces naturels et habitats liée à une mauvaise gestion des déchets et de la fin de vie des bâtiments. Communautés locales : Impact négatif durable sur les habitats et les conditions de vie de communautés locales (conséquences sanitaires, pollutions locales) Environnement : impact négatif de la production de déchets papiers, plastiques, électroniques, déchets liés à l'activité testing , équipements de travail non recyclés (vêtements, chaussures, etc.) Impacts positifs : Environnement : limitation de la pression sur les ressources naturelles et limitation des gaz à effet de serre		Amont Risque de perte de parts de marché liés à la transition environnementale du secteur de la construction, infrastructure et industrie Opérations Risques opérationnels : Augmentation des coûts d'assurance, traitement (OpEx) pour les déchets (dangereux : inclus D3E)	Opportunité > Risque	Aval Label économie circulaire Ecocycle : développement d'une nouvelle offre liée à l'économie circulaire pour les clients et leurs projets construction, rénovation, décommissioning. Développement d'une loi sur la réhabilitation des bâtiments : opportunité majeure pour l'activité de SOCOTEC Loi AGECC appliquée au secteur de la construction : développement du marché de l'économie circulaire Aval Amélioration de l'image de SOCOTEC auprès des investisseurs/clients/ utilisateurs finaux par l'exemplarité de la gestion du recyclage et réemploi utile à ses propres activités	- Green Trust : missions en faveur de l'économie circulaire	- 33,45 % du CA SOCOTEC vient de missions Green Trust - 2 % du CA GT total issus de missions en faveur de l'économie circulaire	33 % de CA Green Trust	50 % de CA Green Trust
										Plan de gestion des déchets : - mise en filière de recyclage/valorisation des DEEE liés à l'activité - tri à la source - achats responsables	100 % des DEEE en France et Belux transmis à des filières de recyclage et / ou valorisation	Maintenir et étendre les bonnes pratiques de recyclage et valorisation sur les principaux flux de déchets du Groupe	Maintenir et étendre les bonnes pratiques de recyclage et valorisation sur les principaux flux de déchets du Groupe

TABLEAU DES ENJEUX PERTINENTS IRO S

ODD	THÈMES	ENJEUX MATÉRIELS ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	DESCRIPTION DE L'ENJEU	PARTIES PRENANTES	IMPACTS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR AMONT OU AVAL	RISQUES POTENTIELS	RISQUE VS OPPORTUNITÉ	OPPORTUNITÉ POTENTIELLE	ACTIONS	RÉSULTATS	OBJECTIFS 2024	OBJECTIFS 2028 voir 1.5.2. Objectifs 2028
8 et 10	ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise	ESRS S1 – Conditions de travail	«SOCOTEC fait face à des enjeux de recrutement et de fidélisation des talents. La qualité des recrutements, la capacité à retenir les meilleurs experts est un gage de la qualité du service et des expertises que SOCOTEC délivre à ses clients pour répondre à leur haut niveau d'exigence. Dont : rémunération, management des talents, fidélisation et attractivité employeur, temps de travail, sécurité de l'emploi, santé et sécurité au travail, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, respect des droits humains»	Employés Autorités publiques	Amont, Opérations, Aval Impacts négatifs Employés : Risques de précarité, incapacité de se nourrir et se loger correctement liée à une rémunération inadéquate avec le coût de la vie Risques psychologiques (burnout, anxiété) et physiques (maladies cardiovasculaires, troubles musculosquelettiques) Pénurie de talents Impacts positifs Employés : Bien-être, motivation (index GPTW, Trust Index) Equilibre de la vie professionnelle et privée Développement de la mobilité interne Création d'emplois avec un impact sur la société dans son ensemble	Opérations et Aval Risques juridiques et financiers Poursuites judiciaires et/ou sanction pénales en cas de préjudices psychologiques avérés des employés ou de non-conformité quant aux garanties sociales des employés Risques opérationnels Perte d'attractivité et difficulté à recruter Perte de revenus (CA) liée à une activité perturbée (absentéisme, grèves) Augmentation des coûts (OpEx) liée à l'augmentation du turnover (coûts de recrutement, formation, intégration, perte de talents) Risques réputationnels Exposition à des controverses médiatiques Impact négatif sur l'image de marque de SOCOTEC	OPPORTUNITÉ > RISQUE	Opérations Garantie du bien-être des salariés (motivation, engagement, efficacité) Attraction et rétention des talents Augmentation de la productivité (hausse du CA) Aval : Rayonnement de la marque jusque dans les écoles, dès la formation des futurs ingénieurs Développement de la valeur de la marque (intangible assets) et image de marque renforcée dans toutes les géographies	Employee value proposition développée autour de 5 axes : - Rémunération - Avantages sociaux - Développement de carrière - Environnement de travail - Culture d'entreprise	GPTW Trust Index = 64 %; 8 pays certifiés en 2023. Turn-over volontaire = 12,6 % Taux de CDI monde >95 %	65 % de trust index à atteindre pour permettre la certification du groupe taux de CDI >96 %	65 % de trust index à atteindre et à faire progresser au-delà Taux de CDI à 98 %
8 et 10	ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise	ESRS S1 –Santé et sécurité	De par ses activités, le groupe SOCOTEC intervient chez ses clients, dans des lieux et environnements professionnels pouvant présenter des risques importants. Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs est un objectif primordial pour le groupe SOCOTEC, que ce soit sur la route, sur le lieu de travail ou lors d'interventions sur sites clients. Son positionnement de tierce partie lui confère en outre une exigence supplémentaire d'exemplarité et de performance en tant qu'expert de la santé sécurité. La qualité et la sécurité sont au cœur de la raison d'être de SOCOTEC : Building trust for a Safer and Sustainable world.	Employés Autorités publiques Clients et utilisateurs finaux	Amont, Opérations, Aval Impacts négatifs Employés : Risques physiques (accidents du travail, développement de maladies professionnelles, décès) Risques d'accidents ou incidents de la route, liés aux déplacements réguliers en voiture des employés de SOCOTEC (Indice IRS : Incident Routier Significatif) Risques psychologiques (burnout) Impacts positifs Employés : Bien-être des employés (Safety Week, sécurité routière) Amélioration de la qualité du bâti et réduction des risques (impact sur la société dans son ensemble) Clients et utilisateurs finaux : Vente de prestations de sécurité sur les chantiers (CSPS : Coordination Sécurité et Protection de la Santé)	Amont, Opérations, Aval Risques juridiques et financiers Poursuites judiciaires et/ou sanction pénales en cas de préjudices psychologiques ou physiques avérés des employés Risques opérationnels Perte de revenu (CA) liée à un arrêt partiel ou total de l'activité lié à un incident ou accident, perte de productivité Augmentation des coûts (OpEx) liée à l'augmentation du turnover et l'augmentation des cotisations sociales dues aux accidents Risques réputationnels Exposition à des controverses médiatiques Impact négatif sur l'image de marque de SOCOTEC (vis-à-vis des clients ainsi que des employés) : le positionnement de tiers de confiance de SOCOTEC lui impose l'exemplarité sur ce sujet Perte potentielle d'accréditations	RISQUE > OPPORTUNITÉ	Amont, Opérations, Aval Garantie du bien-être des salariés Image de marque forte et attractive Reconnaissance en tant que tierce partie de confiance sur le sujet de la Santé et Sécurité Position forte dans les audits visant à avoir ou renouveler les accréditations, agréments, certifications	Système de management de la santé et sécurité au travail SAfety week chaque année au niveau mondial pour sensibiliser les collaborateurs Fourniture des EPI et rituels sécurité plusieurs fois dans l'année Semaine de la sécurité routière et développement d'une safetyApp mobilisant un entretien manager à chaque incident routier avec traçage de l'incident et sensibilisation du collaborateur concerné. SOCOTEC est signataire de la Charte gouvernementale de la Sécurité Routière en France et au UK (soit pour 85 % + de sa flotte automobile)	Taux de fréquence : 4,55 Taux de gravité : 0,11 Taux d'IRS : 30 %	Maximum 5 de taux de fréquence Maximum 0, 15 de taux de gravité Minimum 30 % de taux d'IRS	Maximum 5 de taux de fréquence Maximum 0, 15 de taux de gravité Minimum 30 % de taux d'IRS
10	ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise	ESRS S1 – Egalité entre les femmes et les hommes	La diversité et l'égalité des chances répondent autant à des enjeux d'éthique que de performance. Lutter contre l'ensemble des facteurs de discriminations, dont l'égalité femmes-hommes, pour assurer un traitement équitable de chaque situation pour chaque profil de collaborateur, dans le respect des droits humains, dans toutes nos géographies.	Employés Autorités publiques	Opérations Impacts négatifs : Employés Pénurie de talents Mauvaise image de marque et impact sur le bien-être des salariés Marginalisation d'une partie de la population Impacts positifs : Clients et utilisateurs finaux : Exemplarité et promotion de valeurs sociales Promotion des droits humains Employés : bien-être des employés dans l'entreprise	Opérations Risques juridiques et financiers : Poursuites judiciaires et/ou sanction pénales en cas de discriminations des employés selon leur genre Intérêt grandissant des investisseurs financiers sur les critères de parité Risques opérationnels : Perte de revenus (CA) liée à une activité perturbée ou à la rupture / diminution de la productivité (absentéisme, grèves, baisse de motivation) Augmentation des coûts (OpEx) liée à l'augmentation du turnover (coûts de recrutement, formation, intégration, perte de talents) Risques réputationnels : Exposition à des controverses médiatiques Impact critique sur l'image de marque de SOCOTEC	RISQUE > OPPORTUNITÉ	Opérations Garantie du bien-être des salariés Attractivité de l'image de marque	Augmentation de 25 % des femmes dans l'encadrement (à 2027)	Part des femmes parmi les managers : 20 %	-	Augmentation de 25 % des femmes dans l'encadrement (à 2027)

TABLEAU DES ENJEUX PERTINENTS IRO S (SUITE)

ODD	THÈMES	ENJEUX MATÉRIELS ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	DESCRIPTION DE L'ENJEU	PARTIES PRENANTES	IMPACTS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR AMONT OU AVAL	RISQUES POTENTIELS		RISQUE VS OPPORTUNITÉ	OPPORTUNITÉ POTENTIELLE	ACTIONS	RÉSULTATS	OBJECTIFS 2024	OBJECTIFS 2028 voir 1.5.2. Objectifs 2028
8 et 10	ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise	ESRS S1 – Formation et développement	Le développement des activités pour accompagner la durabilité du bâti et les transitions énergétique et environnementale accélèrent les besoins de formation. L'excellence opérationnelle imposée par les organismes accréditeurs et les parties prenantes conduisent à un investissement constant sur la formation technique, le management et sur les softskills afin de développer la satisfaction des clients et des équipes en interne. La transmission des savoirs est également essentielle sur les activités dites de spécialité ou pointues.	Employés Clients Ecoles/Education	Opérations Impacts négatifs : Employés : Atteinte au bien-être psychologique des individus non formés (perte de confiance, perte de motivation, découragement etc.) Risques en termes de qualité et sécurité (employés non qualifiés), au sein de l'entreprise mais aussi auprès des clients ou sur la société dans son ensemble Impacts positifs : Employés : Amélioration de la satisfaction et de la motivation des personnes (sentiment d'épanouissement professionnel) Amélioration de la satisfaction des clients (hard skills et soft skills renforcés des collaborateurs SOCOTEC) Amélioration de l'employabilité des personnes Développement des compétences (SOCOTEC Learning, formations éthique : Sapin II, Cyber, RGPD)	Opérations Risques juridiques et financiers : Poursuites judiciaires et/ou sanction pénales en cas de non-conformité sur des formations obligatoires en tant qu'entreprise du secteur TIC Risques opérationnels : Perte de revenus (CA) entraînée par une perte de confiance des clients provenant de manque de formation des employés SOCOTEC ou aux compétences non adaptées à la demande (perte d'accréditations) : 90 % des activités de SOCOTEC soumises à accréditations Perte de talents et difficultés de recrutement Risques réputationnels : Risque majeur : dégradation de l'image de marque de SOCOTEC, perte d'accréditations et de la confiance des clients		OPPORTUNITÉ > RISQUE	Opérations et Aval Maintien des compétences clés dans l'entreprise Développement de savoirs uniques qui constituent des barrières à l'entrée et préservent le positionnement de l'entreprise Leadership en tant que professionnel du secteur TIC et augmentation du CA (gain de confiance des clients) Attraction et rétention des talents Excellence opérationnelle	Politique des formations des collaborateurs : - intégration des nouveaux embauchés (journée complète) et processus Workelo avant l'arrivée du nouveau collaborateur (plateforme digitale de découverte de l'entreprise et de dialogue avec le futur collaborateur : dossier, sécurité, documentation, etc) - Formation des managers à l'EMlyon avec certificat au bout des 18 mois - Rencontres trimestrielles Cnnect managers recrutés ou promus dans l'année avec le Comex et le CEO - 5 Plateaux techniques et 17 Chantiers Ecoles - Tutorat technique - SOCOTEC Learning - Dispositifs en place pour former et recruter des alternants et apprentis (France, UK, Allemagne) - lancement du premier centre de formation des apprentis des métiers du testing, inspection, certification par SOCOTEC (CFA) en 2021, agréé France Compétences et au RNCP (niveau BAC)	Nombre de jours de formation /effectif moyen total = 2,49 Nombre de jours de formation / effectif formé = 3,18 de l'effectif moyen formé = 80 % Nombre de contrats d'apprentissage : 495 Nombre d'apprentis formés via le CFA SOCOTEC France = 18 en 2023 (65 depuis 2021)	Déployer l'outil 360 Learning au UK et une autre géographie afin de former aux contenus standardisés pour l'ensemble du groupe mais également de pouvoir suivre la réalisation de ces formations.	Déployer l'outil 360 Learning partout et faire progresser le nb de jours de formation par collaborateur
8, 10, 11	ESRS S4-Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	ESRS S4– Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Les consommateurs finaux sont définis comme les personnes qui utilisent en dernier lieu ou sont censées utiliser en dernier lieu un produit ou un service particulier. La sécurité des utilisateurs finaux fait référence à la santé et sécurité des utilisateurs finaux des ouvrages sur lesquels a opéré SOCOTEC. Enjeux : Réputation et gestion des risques, éthique des affaires, cyber sécurité et protection des données, conformité réglementaire.	Clients et/ou utilisateurs finaux Autorités publiques	Aval Impacts négatifs : Clients et/ou utilisateurs finaux : Atteintes fortes au bien-être physique ou psychologique, voire décès d'individus liées à un non-respect des conditions de sécurité des services de SOCOTEC Impacts positifs : Clients et/ou utilisateurs finaux : Amélioration du bien-être des individus liée à une plus grande sécurité des services de SOCOTEC	Aval Risques juridiques et financiers : Poursuites judiciaires et/ou sanction pénales en cas de dommages psychologiques ou physiques avérés sur des utilisateurs finaux des services ou des ouvrages Relèvement des niveaux assurantiels Risques réputationnels : Exposition à des controverses médiatiques Impact négatif sur l'image de marque de SOCOTEC		OPPORTUNITÉ > RISQUE	Aval Renforcement de l'image de marque de SOCOTEC liée à une meilleure prise en compte et à la préservation de la santé et sécurité des utilisateurs finaux Éthique renforcée de par la qualité des services dans le temps.	Politique éthique (code éthique, système d'alerte éthique) Politique de Lutte contre la corruption Politique pour la confidentialité des données personnelles Politique Cybersécurité	Gouvernance éthique en place 100 % des fonctions à risques formées à l'éthique en France 100 % des managers monde ont signé le Guide d'autorisation Manager 59 % des collaborateurs ont reçu le code éthique (hors Belux) Formation Sapin II : 59 % de la cible de collaborateurs formée sur les 7 principales plateformes Formation RGPD : 77 % de la cible formée en France Formation Cybersécurité : 82 % de la cible formée (périmètre France, UK, US - hors Espagne, Italie, Allemagne, Belux, Pays-Bas)	L'objectif est d'atteindre 99 % de nouveaux collaborateurs du groupe formés au Code éthique et de renouveler cette formation une fois par an. 90 % des collaborateurs en France formés et ayant obtenu le certificat de la formation RGPD (nouveaux entrants et existants)	100 % des collaborateurs formés au Code Éthique 80 % des collaborateurs des plateformes européennes (hors UK) formés et ayant obtenu le certificat de la formation RGPD (nouveaux entrants et existants)

TABLEAU DES ENJEUX PERTINENTS IRO G

ODD	THÈMES	ENJEUX MATÉRIELS ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	DESCRIPTION DE L'ENJEU	PARTIES PRENANTES	IMPACTS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR AMONT OU AVAL	RISQUES POTENTIELS		RISQUE VS OPPORTUNITÉ	OPPORTUNITÉ POTENTIELLE	ACTIONS	RÉSULTATS	OBJECTIFS 2024	OBJECTIFS 2028 voir 1.5.2. Objectifs 2028
8,9,10,11 et 13	ESRS G1 - Culture d'entreprise	ESRS G1 - Culture d'entreprise	La culture d'entreprise exprime des objectifs à travers des valeurs et des pratiques. Elle guide l'entreprise dans ses activités à travers un ensemble d'hypothèses partagées et de normes communes, comme des valeurs, des déclarations de missions, des attributs du quotidien, des outils mis à disposition, des actions où le collectif est mis à l'honneur ou un code de conduite	Employés, Candidats Fournisseurs	Opérations et Aval Impacts négatifs : Employés, autres travailleurs : Réduction de la motivation et de l'engagement, manque de cohésion Fournisseurs : Relations fournisseurs instables (manque de confiance car Risques plus accru d'un manque de transparence, de non-respect des standards ou encore de non-paiement) Clients : Difficulté d'engagement, manque de confiance Impacts positifs : Employés et autres travailleurs : Sentiment d'appartenance, engagement accru, cohésion et collaboration Fournisseurs : Relations stables (coopération, partage de valeurs communes, continuité des contrats, opportunités de croissance, etc). Culture sécurité renforcée. Clients : Confiance, engagement et coopération	Opérations Risques opérationnels : Diminution des revenus (CA) liée à la perte de clients clés, de partenaires commerciaux ou d'investisseurs causée par un non-alignement avec les valeurs et les orientations de SOCOTEC Départ de collaborateurs dans le cas de désaccord avec la culture d'entreprise. Risque de turnover accru. Risque de difficultés à recruter. Risque de renchérissement des coûts de la formation pour des personnes qui partent vite.		OPPORTUNITÉ	Opérations et Aval Opportunités financières liées au renforcement de la confiance de la part des clients clés, des partenaires commerciaux, des employés et des investisseurs La culture de SOCOTEC et son principe d'excellence opérationnelle sont au cœur de son activité et garantissent la confiance de ses clients L'initiative en interne « One SOCOTEC » défend la culture commune de SOCOTEC sur toutes ses plateformes	Nombreuses actions liées à la culture toute l'année, dont : Learning Week et culture de l'apprentissage, la formation et la transmission des savoirs. Apprenticeship program au UK, en Italie, en France. SAfety Week et nombreuses actions avec suivi mensuel de la sécurité (résultats et actions) chaque mois au niveau groupe. Programme ONESOCOTEC pour réunir les collaborateurs monde autour des valeurs du collectif, du sport et des enjeux bas carbone. Culture de l'excellence opérationnelle et suivi mensuel du NPS et de la satisfaction clients Culture de l'entrepreneuriat et formation des managers à l'EM Lyon, etc	Engagement des collaborateurs mesuré à travers le questionnaire annuel Great Place to Work : Trust Index 2023 : 64 % Taux de participation : 68 %	Trust Index : >65 % Taux de participation > 70 %	Trust Index : >65 % Taux de participation > 70 %
8,9,10,11 et 13	ESRS G1	ESRS G1 - Ethique des affaires	L'éthique des affaires inclut le respect du code de déontologie professionnelle et la transposition des exigences du code éthique dans toutes les activités de SOCOTEC, ses relations avec ses clients et ses partenaires. SOCOTEC agit pour gérer et maîtriser les risques liés à la Construction, aux Infrastructures et à l'industrie à la demande d'acteurs publics et privés qui souhaitent une évaluation précise, indépendante et transparente. L'éthique des affaires inclut également la protection des lanceurs d'alerte, gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiements, et la corruption et versement de pots-de-vin.	Employés, Fournisseurs, Autorités publiques,	Amont, Opérations et Aval Impacts négatifs : Lanceurs d'alertes : Harcèlement, pressions et licenciement injustifié en raison de la révélation du nom des lanceurs d'alerte Autres parties prenantes : Atteinte à la santé publique, sécurité, à l'environnement ou à toute question d'intérêt public Fournisseurs : Problèmes de trésorerie affectant leur capacité à investir, à payer leurs propres fournisseurs ou employés, etc Employés et fournisseurs : Perte d'emploi potentielle, pression pour participer à des pratiques de corruption, conséquences judiciaires personnelles, baisse de leur moral et de leur engagement Impacts positifs : Toutes les parties prenantes : Meilleure gouvernance citoyenne et démocratique. Process et comités en place pour une gouvernance fluide, maîtrisée et contrôlée facilitant les relations d'affaires tout au long de la chaîne de valeur	Amont et Opérations Risques juridiques et financiers : Sapin II : Une entreprise coupable de corruption d'agent public peut être condamnée à une amende de 5 millions d'euros ou dix fois le produit de l'infraction. L'AFA (Agence Française d'Anti-corruption) peut également imposer une amende pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros si le programme de conformité n'est pas suffisamment robuste et une amende potentielle pour violation réelle des lois anticorruption Risques opérationnels : Pénalités (OpEX) pour retard de paiement Perte de revenus (CA), entraînée par la perte de contrats avec des clients, fournisseurs ou partenaires Risques réputationnels : Les enquêtes de l'AFA sont rendues publiques, ainsi que toute sanction prononcée en cas de violation des règles anti-corruption par les employés de SOCOTEC Impact sur la réputation de SOCOTEC : perte de confiance de la part des parties prenantes		OPPORTUNITÉ > RISQUE	Opérations et Aval Tiers de confiance indépendant dont l'éthique et l'excellence opérationnelle rejaillissent sur les résultats, le NPS client, le renouvellement des accréditations par les organismes de tutelle suite aux audits effectués. Confiance des collaborateurs dans leur entreprise, le management direct et indirect, et meilleur engagement (mesuré par GPTW chaque année) Confiance des investisseurs et des partenaires de l'entreprise. Meilleure maîtrise de la relation fournisseurs et abaissement du risque amont.	Politique éthique (code éthique, système d'alerte éthique) Politique de Lutte contre la corruption Politique pour la confidentialité des données personnelles Politique Cybersécurité Charte des Achats Responsables	Gouvernance éthique en place 100 % des fonctions à risques formées à l'éthique en France 100 % des managers monde ont signé le Guide d'autorisation Manager 59 % des collaborateurs ont reçu le code éthique (hors Belux) Formation Sapin II : 59 % de la cible de collaborateurs formée sur les 7 principales plateformes Formation RGPD : 77 % de la cible formée en France Formation Cybersécurité : 82 % de la cible formée (périmètre France, UK, US - hors Espagne, Italie, Allemagne, Belux, Pays-Bas)	L'objectif est d'atteindre 99 % de nouveaux collaborateurs du groupe formés au Code Ethique et de renouveler cette formation une fois par an. 90 % des collaborateurs en France formés et ayant obtenu le certificat de la formation RGPD (nouveaux entrants et existants)	100 % des collaborateurs formés au Code Ethique 80 % des collaborateurs des plateformes européennes (hors UK) formés et ayant obtenu le certificat de la formation RGPD (nouveaux entrants et existants)

TABLEAU DES ENJEUX PERTINENTS IRO G (SUITE)

ODD	THÈMES	ENJEUX MATÉRIELS ISSUS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ	DESCRIPTION DE L'ENJEU	PARTIES PRENANTES	IMPACTS SUR LA CHAÎNE DE VALEUR AMONT OU AVAL	RISQUES POTENTIELS		RISQUE VS OPPORTUNITÉ	OPPORTUNITÉ POTENTIELLE	ACTIONS	RÉSULTATS	OBJECTIFS 2024	OBJECTIFS 2028 voir 1.5.2. Objectifs 2028
8, 11 et 13	8, 11 et 13	ESRS G1 - Stratégie d'investissement durable	Le secteur TIC est particulièrement actif en matière de M&A. La stratégie d'investissement durable, est une approche d'investissement qui prend en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'acquisition d'entreprises (due diligence ESG). Cette approche consiste à intégrer des critères ESG dans l'ensemble du processus d'investissement, de l'analyse des risques et des opportunités à la sélection des investissements et à l'intégration des entreprises acquises au sein de SOCOTEC.	Employés, Investisseurs, Environnement,	Amont, Opérations et Aval Impacts négatifs : Environnement : émissions accrues de CO2 et risques physiques liés au climat : températures, vagues de chaleur, incendies, cycle de l'eau, dégradation des sols et glissements de terrain Biodiversité : contribution à son extinction Salariés & personnes : dangers pour la santé et la sécurité (maladies, catastrophes climatiques...) Impacts positifs : Collaborateurs : préserver leur santé et leur sécurité Environnement : favoriser des solutions qui augmentent la résilience des territoires, la transition vers des activités à faibles émissions, la réduction de la consommation de matières premières. Coopérer avec la filière Finance Durable pour renforcer les actifs dont l'enjeu est d'agir pour le respect de l'environnement et les transitions favorisant cela.	Amont, Opérations et Aval Risque juridiques et financiers : Condamnation (amendes et pénalités) de dirigeants ou de personnes morales (sociétés) dû au non-respect de réglementations nouvelles ou existantes au travers des sociétés acquises importance des processus de due diligence ESG et des engagements pris ou de l'évaluation des risques dont les impacts peuvent affecter l'entreprise (business, réputation, attractivité) Risques opérationnels Non-adéquation des compétences et savoir-faire en matière de développement de solutions durables (Green Trust, Taxonomie,...) Risques réputationnels : Perte de crédibilité, image et confiance des partenaires (Clients, salariés, investisseurs) affectés		OPPORTUNITÉ > RISQUE	Opérations et Aval Augmentation des revenus (CA) liée à l'essor de nouveaux services et solutions durables (Green Trust, Taxonomie) Forte attractivité des entreprises qui placent la durabilité au coeur de leur Business model comme SOCOTEC (Durabilité sur les plans des expertises et du commercial, Durabilité au plan social (EVP, sécurité, culture, etc.) et Durabilité au plan de la gouvernance et de l'éthique) Obtention de meilleures évaluations par les agences de rating ESG offrant de meilleures conditions à l'entreprise pour ses plans d'investissement.	M&A : identification d'entreprises vertueuses en matière d'environnement dont les activités commerciales favorisent les transitions énergétiques et environnementales du bâti, et viennent renforcer l'acquisition de talents dans ces domaines. Investissement dans la sécurité et les pratiques durables et responsables au sein de l'entreprise dans toutes nos géographies. Comité éthique, comité d'Audit et comité des risques, comités de gouvernance en place et efficaces. Relations investisseurs régulières et dialogue RSE récurrents Relations actionnaires régulières portant sur la RSE (tout au long de l'année).	Couverture ESG en M&A	Partage de la valeur créée avec les collaborateurs/managers en 2024	Couverture ESG en M&A



1.6. LA FEUILLE DE ROUTE RSE DU GROUPE SOCOTEC

La feuille de route du groupe SOCOTEC porte sur les 16 enjeux les plus matériels retenus suite à l'analyse de double matérialité du groupe. Elle a été validée par le Comité de Direction du groupe. Elle permet de suivre l'évolution des plans d'actions dans les domaines ESG et comporte 10 champs d'actions essentiels à la performance de SOCOTEC sous 4 piliers :

- Pilier social : Grandir et faire grandir
- Pilier Inclusion : Agir en faveur de l'inclusion sociale
- Pilier Environnemental : Contribuer à mettre en œuvre la transition environnementale
- Pilier Ethique et Gouvernance : l'éthique au cœur de nos pratiques de tiers de confiance indépendant

1.6.1. GRANDIR ET FAIRE GRANDIR

SOCOTEC a réalisé en 2023 près de 2 500 recrutements dans le monde et 1300 en France, dont 98 % en CDI. Le groupe souhaite s'affirmer comme une entreprise responsable qui crée de l'emploi et lutte contre toutes les formes de précarité par une mise à l'emploi en CDI ou en apprentissage. Rendre nos expertises uniques et investir sur la qualité du service que nous délivrons à nos clients, favoriser la transmission des savoirs entre équipes ou encore proposer des formations techniques tout au long de l'année à nos collaborateurs. L'ensemble nous permet de proposer sur le marché du Testing Inspection Certification, une combinaison de solutions qui s'adapte aux problématiques de nos

clients et intègre des technologies œuvrant pour la transformation des secteurs de la Construction, des Infrastructures et de l'Industrie.

Préserver les savoir et savoir-faire de nos ingénieurs et techniciens, les faire croître et les transmettre est au cœur de notre mission.

Enfin, innover est essentiel dans un marché où SOCOTEC fait souvent figure de pionnier tout au long du cycle de vie du bâti : capteurs à fibre optique, capteurs d'information en temps réel sur le Monitoring des Infrastructures, intelligence artificielle et analyse prédictive dans la maintenance des ouvrages, IoT pour l'inspection des équipements, des éoliennes, ou encore le BIM 3D, 4D ou 5D des bâtiments, en passant par la Blockchain dans le suivi d'une chaîne d'approbation décentralisée.

1.6.1.1. SOCIAL : LA FEUILLE DE ROUTE À 2024

Nous mettons en œuvre un programme de développement des compétences :

- Traitement équitable pour tous nos collaborateurs et futurs collaborateurs, sans discrimination.
- Développement de l'engagement des collaborateurs, évalué via un baromètre annuel indépendant (Great Place to Work) et mise en place de plans d'actions via le management.
- Développement d'un EVP (Employee Value Proposition), véritable stratégie sociale différenciante visant à promouvoir une culture de l'excellence opérationnelle et à attirer et retenir les meilleurs talents en marquant notre différence au sein de notre filière
- Un programme de formations à la carte : présentiel et distanciel et le déploiement de la plateforme digitale 360Learning dans nos plateformes géographiques

OUR EVP* : EMPLOYER OF CHOICE

Taking the LEADER's role : be the most preferred company of our industry on the 5 categories

COMPENSATION POLICY

- Fixed & variable salary
- Profit sharing
- Fair appraisal system
- Recognition

COMPANY CULTURE

- Quality of management
- Clarity of strategy
- Trust & collaboration between colleagues
- Collective rules

WORK ENVIRONMENT

- Autonomy and accountability
- Work-life balance
- Interest/Impact of the missions
- Safety at work
- Employee experience



SOCIAL BENEFITS

- Health
- Provident Fund
- Retirement
- Leave & time off
- Works council

YOU GROW WE GROW

- Career progression
- Personal development
- Training
- Job mobility
- Performance assessment

Le développement de contenus techniques ou réglementaires mis à disposition sur la plateforme LMS (Learning Management System) se poursuit. La plateforme SOCOTEC Learning et son catalogue qui s'enrichit régulièrement, permettent aux collaborateurs de développer leurs compétences (soft skills et hard skills) à leur rythme. Les formations portent sur le développement personnel, les évolutions réglementaires, les pratiques métiers, ou les savoir-faire techniques en construction, infrastructures, environnement, sécurité ou encore sur l'inspection des équipements. Nos équipes disposent ainsi d'expertises parmi les plus pointues dans les domaines de la Construction, des Infrastructures, de l'Environnement. Elles contribuent à la réalisation des contenus de formation et à la transmission des savoirs techniques.

Nous avons mis en place début 2022 au siège du groupe, un showroom de l'ensemble de nos innovations technologiques au service de la durabilité du bâti. 100 % des managers promus dans l'année et 100 % des personnes recrutées en France ayant rejoint le groupe en 2022 et en 2023 passent par la visite commentée du showroom et la présentation des technologies qui s'y trouvent. Des casques de réalité virtuelle reproduisant les technologies visibles dans le showroom ont été confiées début 2023 à nos plateformes géographiques pour les utiliser de la même façon et continuer de faire grandir les collaborateurs sur les innovations au service du bâti.

1.6.2. AGIR EN FAVEUR DE L'INCLUSION SOCIALE

SOCOTEC est une entreprise inclusive pour tous. Elle porte la conviction qu'on peut agir pour l'emploi des jeunes décrocheurs scolaires et pour les publics éloignés de l'emploi, en commençant par favoriser la formation à des métiers techniques, accessibles à tous types de profils, puis proposer un CDI à ceux qui valident leur formation et enfin prendre en charge notamment en France le permis de conduire et la fourniture d'un véhicule d'entreprise à l'issue d'une formation validée.

Sur le plan sociétal, nous nous engageons dans des programmes d'inclusion pionniers au sein de notre secteur et innovant au plan sociétal : Rebond Favorable en France en association avec Sport dans la Ville pour le sourcing des jeunes profils décrocheurs scolaires afin de les former et leur offrir un CDI à l'issue de leur formation validée; la Drilling Academy en Italie propose de former puis mettre à l'emploi des migrants sur les métiers de la géotechnique; au Royaume-Uni, nous avons noué un partenariat avec l'association Fedcap pour aider les personnes en situation de handicap à se former et à retrouver un emploi.

SOCOTEC et sa Direction sont engagés contre toutes les formes de discrimination. Dès le recrutement, puis lors de l'intégration, tout comme au cours du

parcours professionnel des équipes, SOCOTEC a établi des règles claires et des protocoles favorisant l'inclusion des publics féminins, des profils de toutes origines, des personnes aux parcours de formations variés, quelles que soient leurs origines sociales. L'égalité des chances est au cœur des comportements et SOCOTEC veille par des formations à assurer un traitement égal de chaque situation pour chaque profil de collaborateur. Notre rôle est de favoriser l'accès équitable à l'emploi et à la formation pour que chacun trouve sa place, de contribuer ainsi à agir pour une société plus juste. 100 % de nos collaborateurs sont sensibilisés chaque année via la diffusion du code éthique, publié sur l'ensemble des sites web du groupe dans les langues des pays.

SOCIÉTAL : LA FEUILLE DE ROUTE À 2024

Nous souhaitons être offensifs et pionniers sur 3 axes visant à renforcer notre action sociale et sociétale :

- Poursuivre notre action en faveur du mentorat et de l'apprentissage des jeunes
- S'engager pour l'emploi des jeunes grâce à nos dispositifs dédiés dans chaque pays
- Renforcer la diversité Femme-Homme dans tous nos métiers avec des plans d'actions concrets.

ESRS E1.16.H.1

1.6.3. CONTRIBUER À METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Le groupe SOCOTEC apporte des solutions aux enjeux de la transition énergétique et de la transition verte. Il met en œuvre des prestations de services visant à avoir un impact positif sur l'environnement et les trajectoires bas carbone.

Nos experts fournissent des prestations Green Trust permettant aux clients de SOCOTEC de réduire leur propre impact sur l'environnement.

Les prestations Green Trust ont toutes fait l'objet d'un rapprochement avec la Taxonomie européenne issue du Green Deal européen afin d'analyser leur potentiel d'éligibilité.

Certaines missions non éligibles ont fait l'objet d'une demande de validation auprès des experts Environnement des organismes de tutelle de la profession du Testing Inspection Certification (TIC Council et Filiance).

Exemples de prestations Green Trust de SOCOTEC : labellisation d'économie circulaire ECOCYCLE, prestations d'Immobilier durable avec des partenaires et constructeurs de logements, de bureaux, d'éco-quartiers,..., mesures d'impact sur

l'environnement (eau, air, sols), dépollution de friches et projets de réaménagement du territoire, évaluation de la résilience des bâtiments à l'usure, au changement climatique, analyse d'impact sur la biodiversité, certifications BREEAM, LEED, certification au management de l'énergie, conseil technique ou inspections visant à développer la performance énergétique via des mesures liées à la sobriété dans la consommation des ressources, accompagnement à la transition énergétique, RE2020, accompagnement Décret Tertiaire, etc... autant de prestations non exhaustives de la contribution du groupe à évaluer l'impact environnemental de ses clients et à les accompagner sur leur programme de développement durable.

ENVIRONNEMENT :

LA FEUILLE DE ROUTE À 2024

Afin de contribuer à la transition environnementale, SOCOTEC souhaite renforcer ses actions et :

- Accompagner les clients dans la réduction de leur impact environnemental via Green Trust et mesurer les progrès
- Contribuer activement au développement de l'économie circulaire dans la Construction et l'Environnement ainsi que chez SOCOTEC (tri, recyclage, réemploi)
- Optimiser la performance énergétique des bâtiments de SOCOTEC
- Adopter des comportements responsables et réduire l'empreinte carbone du groupe SOCOTEC
- Intégrer des véhicules électriques à la flotte d'automobiles d'entreprise de SOCOTEC
- Développer les achats responsables au sein de l'entreprise

GRI 2-27

1.6.4 L'ÉTHIQUE, AU CŒUR DE NOS PRATIQUES DE TIERS DE CONFIANCE INDÉPENDANT

SOCOTEC agit pour gérer et maîtriser les risques liés à la Construction, aux Infrastructures et à l'Industrie à la demande d'acteurs publics et privés qui souhaitent une évaluation précise, indépendante et transparente de leur bâti ou de leurs installations.

Chez SOCOTEC, l'éthique est développée sous forme de formations et d'actions de sensibilisation : l'éthique dans les affaires (Sapin II), l'éthique en matière de données et de confidentialité, l'éthique en matière de non-discrimination, l'éthique dans les comportements au travail avec nos partenaires internes et externes (Code éthique : se reporter

au 4.1.2.). Ces règles essentielles sont ainsi au cœur de programmes de formation, d'actions de sensibilisation en continu et d'attentions managériales constantes.

Ainsi, l'engagement de SOCOTEC en faveur de l'éthique pose des exigences en matière de comportements via le code éthique, lequel s'impose à l'ensemble des collaborateurs partout dans le monde. Le respect des lois et réglementations est au cœur de nos exigences et de nos valeurs, ce qui conduit le groupe à ne pas transiger en matière d'éthique. Un dispositif d'alerte (Procédure d'alerte : voir 4.1.4.) permet à tout salarié du groupe ainsi qu'à toute personne physique, de signaler tout crime, délit, comportement inapproprié ou menace envers l'intérêt général.

Le groupe fait également signer à 100 % des managers dans le monde, un guide des règles et usages à destination des managers, diffusé chaque année dans tous nos pays : Le Guide d'Autorisation des Managers (GAM : 4.1.1.). Ce guide fixe les usages en vigueur chez SOCOTEC et les règles liées à la prise de décision reposant sur un comportement loyal, intégrant les règles de vie de l'entreprise,

GRI 2-9, 2-13, 2-25, 2-26

ESRS 2.36.A.1, 2.26.B.2, 2.36.E.1

1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

1.7.1. APPROCHE MANAGÉRIALE DU RISQUE

Le groupe SOCOTEC procède à l'analyse régulière des risques liés à ses activités et à son environnement, pouvant impacter ses opérations, sa réputation ou les prises de décision dans l'ensemble de ses zones géographiques.

La cartographie des risques est mise à jour annuellement par le département de l'Audit Interne et de la Gestion des Risques sous l'égide du Comité d'Audit, avec l'aide des Directions fonctionnelles et des filiales.

le respect du Code éthique et des règlements en vigueur.

Enfin, toute forme de discrimination dans l'entreprise ou lors des recrutements est contraire à nos principes basés sur le respect de la diversité et la valorisation des parcours professionnels au regard des métiers et expertises à faire grandir. Tout écart est sanctionné. Nous travaillons à renforcer l'égalité Femme/Homme dans nos recrutements, sur un marché, celui de la Construction et des travaux publics, où la mixité dans les parcours scolaires ou universitaires tend à progresser sensiblement.

Un Comité éthique est chargé de la mise en application du code éthique, de la réception des alertes relatives aux comportements non-éthiques et du suivi de l'application des dispositions des lois anti-corruption. Enfin, SOCOTEC s'appuie sur une Chief Compliance Officer laquelle anime un réseau de Compliance Officers présents sur nos plateformes géographiques. Une Direction de l'Audit interne et gestion des risques évalue les risques et établit les plans de progrès avec les entités concernées.

Cette cartographie réalisée par plateforme géographique a comme principaux objectifs :

1. l'identification des risques majeurs susceptibles d'avoir une incidence sur les opérations de ses business units, entités, filiales : une matrice de risques est réalisée par plateforme géographique
2. l'initiation, l'amélioration des processus afin de réduire et/ou d'éliminer l'impact de ces risques
3. l'analyse de l'adéquation de la politique d'assurance du groupe et l'achat de capacité et de garantie
4. le renforcement des processus de gestion de crise et de communication

1.7.2. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

L'identification des risques est basée sur une approche croisée découlant d'entretiens réalisés auprès des managers opérationnels de chaque pays, d'entretiens réalisés auprès des membres de la Direction Générale des pays ainsi que sur un processus de veille et d'identification des risques. Une cartographie est réalisée par plateforme géographique.

Les risques sont cartographiés en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leurs impacts financiers, opérationnels et réputationnels. Ces 2 critères associés définissent la criticité brute du risque.

Les dispositifs de maîtrise des risques définis permettent de pondérer la probabilité de survenance des risques et/ou leurs impacts.

1.7.3. DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES

Le groupe assure la mise en œuvre et le suivi de plans d'actions dans l'ensemble des plateformes géographiques. Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque activité, avec l'objectif de maîtriser l'exposition à ces risques pour en réduire l'incidence.

Le groupe a décidé d'opter pour une externalisation de certains risques en souscrivant à des couvertures assurantielles.

Les dirigeants de filiales et organes de direction sont impliqués et responsables de leur surveillance et mise sous contrôle avec l'aide du groupe et de son Comité de Direction, lui-même engagé pour en limiter les impacts dans tous les domaines : opérationnels, stratégiques, juridiques, éthiques et réglementaires, économiques et financiers etc.

Les organes d'administration, de gestion et de surveillance, y compris leurs comités compétents, sont informés des impacts matériels, incidences, risques et opportunités significatifs, de la mise en œuvre de la diligence raisonnable, ainsi que des résultats et de l'efficacité des politiques, actions, mesures et objectifs adoptés pour y faire face par

les membres de la direction au cours des Conseils d'Administration.

Ces dispositions sont encadrées par le Pacte d'actionnaires. Les Conseils d'Administration se tiennent à un rythme trimestriel. Dans l'intervalle, des échanges peuvent avoir lieu si nécessaire entre la direction du groupe et les membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions du Pacte d'actionnaires et à la législation en vigueur, certaines décisions importantes requièrent le vote favorable du Conseil d'Administration et/ou des actionnaires préalablement à leur mise en œuvre.

1.7.4. PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS

Cybersécurité et protection des données :

Les systèmes d'information jouent un rôle crucial au quotidien dans la gestion des opérations (planification, production, facturation), la gestion des 11 965 collaborateurs du groupe (paie et ressources humaines) et des flux financiers.

L'activité et les résultats du groupe pourraient être impactés par un dysfonctionnement significatif interne (malveillance, manque de gouvernance, actifs et réseaux informatiques insuffisamment restreints...) ou externe (cyberattaques, corruption de données).

Dans un contexte de pression croissante, résultant des tensions internationales et du nombre accrue de tentatives de cyberattaque, le groupe a décidé de définir comme prioritaire dans sa stratégie informatique le renforcement de la sécurité de ses systèmes.

De plus, le groupe collecte des données personnelles dans le cadre de ses activités et est soumis aux réglementations encadrant le traitement des données personnelles et notamment le Règlement général pour la protection des données (« RGPD »), en vigueur depuis le 25 mai 2018.

Afin d'assurer la continuité des activités, et limiter les risques de dysfonctionnement, le groupe s'appuie sur les directions des Systèmes d'Information dans chaque pays qui ont pour mission de sécuriser les systèmes d'information et traiter les risques.

Le référentiel commun de cybersécurité, déployé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe permet d'animer le réseau

des directions des Systèmes d'Information des plateformes afin d'obtenir un niveau de sécurité satisfaisant dans l'ensemble du Groupe. Chaque plateforme fait l'objet d'un audit par la Direction des Systèmes d'Information Groupe permettant de définir et suivre les plans d'action qui permettent de renforcer la sécurité des systèmes d'information.

En interne, le groupe mène des actions de sensibilisations de ses collaborateurs (y compris des campagnes de lutte contre l'hameçonnage).

SOCOTEC fait appel à des prestataires spécialisés pour réaliser des audits de sécurité et des tests d'intrusion, permettant d'identifier les risques de vulnérabilité des systèmes. Des plans d'actions sont mis en place pour corriger les vulnérabilités identifiées.

Enfin la mise en place de Plan de Continuité d'Activité par entité est engagée permettant de préparer l'organisation à opérer et assurer une continuité opérationnelle en cas d'indisponibilité de nos systèmes.

Chaque business unit et chaque plateforme dispose d'un correspondant délégué à la protection des données, animé au niveau du Groupe par un Délégué à la protection des données (« DPD »).

En France, conformément aux recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL »), chaque traitement figure dans un registre et a fait l'objet d'une analyse de risque préliminaire et/ou d'une analyse d'impact lorsque le traitement présente un risque élevé pour les droits des personnes.

Par ailleurs, des actions de prévention et de formation sont menées auprès du personnel afin de le sensibiliser à la réglementation sur les données personnelles.

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

12,5 % du chiffre d'affaires du groupe est comptabilisé selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

La comptabilisation des revenus de manière inappropriée ou prématurée en raison d'une erreur ou d'une fraude, pourrait affecter de manière significative la présentation de ses états financiers, sa rentabilité et sa solvabilité.

La Direction financière du groupe a mis en place un suivi efficace et régulier de ses indicateurs clés parmi lesquels la revue de l'avancement des principaux projets, des marges opérationnelles (EBITDA et l'évolution des encours). Ces analyses sont réalisées à fréquence régulière par chaque pays dans lesquels le Groupe opère.

Gestion des coûts et inflation :

Depuis la fin de l'exercice 2021, l'environnement international est impacté par une reprise de

l'inflation. Dans ce contexte économique, le Groupe doit pouvoir se prémunir tant que possible des hausses de coûts et être en mesure de refléter ces hausses dans ses prix.

Les coûts et notamment les coûts salariaux qui représentent 51 % du chiffre d'affaires sont exposés à l'inflation, notamment à travers des négociations annuelles menant à des accords collectifs en France. Les autres coûts correspondent aux loyers et aux autres achats (énergies...).

Le groupe doit avoir la capacité à maintenir ou à atteindre les marges visées dans un contexte inflationniste.

La Direction financière du groupe a mis en place un suivi efficace et régulier de ses indicateurs clés parmi lesquels la marge opérationnelle (EBITDA), l'évolution des différentes catégories de coûts et la capacité des plateformes à définir la meilleure stratégie de prix.

Risque éthique :

L'intégrité et l'éthique font partie des valeurs fondamentales du groupe et son engagement va bien au-delà du respect des lois et des règlements en vigueur.

L'éthique est un enjeu-clé pour le Groupe compte tenu de son activité de tierce partie indépendante.

Le groupe emploie 12 000 collaborateurs répartis dans 26 pays. Malgré la vigilance du Groupe, des pratiques individuelles pourraient se produire telles que :

- La violation des politiques du Groupe (politiques cadeaux, anti-corruption), des lois (Sapin 2 et lois locales) et des règlements.
- Le non-respect du Code éthique déployé à travers le groupe.

Des poursuites et des sanctions financières pourraient impacter le groupe concernant le non-respect de ces dispositifs.

Le groupe a déployé :

- Un Code éthique assorti d'un manuel de règles et procédures internes applicables à tous les collaborateurs (par exemple : politiques cadeaux) ;
- Une ligne d'alerte, pilotée au niveau du groupe par la directrice juridique. Ce dispositif d'alerte a été mis en place et permet à tout salarié du groupe et à toute partie prenante, de signaler tout crime, délit, comportement inapproprié ou menace à l'intérêt général.

- Des formations dédiées ;
- Une cartographie des risques de corruption.

Les cas de non-respect des règles d'éthique du groupe, lorsqu'ils sont avérés, font l'objet de sanctions disciplinaires.

Conformément aux engagements pris au sein du Code éthique du groupe SOCOTEC, l'entreprise attend de ses partenaires commerciaux qu'ils suivent des référentiels ou standards comparables dans la conduite de leur activité.

Il est ainsi demandé à chaque partenaire commercial de respecter les principes suivants :

- Conformité avec la législation et adhésion aux standards communément acceptés

- Lutte contre la corruption
- Evitement et transparence en cas de conflits d'intérêts potentiels
- Information confidentielle
- Anti-concurrence et sanctions économiques et commerciales
- Santé - sécurité des collaborateurs
- Respect des droits humains (interdiction du travail des enfants, travail forcé, discrimination, etc.)
- Respect du droit du travail

Voir 4.1.3. Gouvernance de l'Ethique.



2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU BÂTI ET RÉDUCTION DES RISQUES

L'amélioration de la qualité du bâti et des infrastructures, la réduction des risques, ainsi que la lutte contre le changement climatique, et la gestion énergétique ont été identifiés parmi les enjeux matériels de durabilité pour le groupe SOCOTEC – voir 1.5.4. Analyse de double matérialité et 1.5.5. IRO et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.

Le groupe s'est engagé sur l'ODD n°9 : Industrie, Innovation et Infrastructures, l'ODD n°11 : Villes et Communautés durables, et l'ODD n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GROUPE

La durabilité fait partie intégrante de la raison d'être de SOCOTEC, entreprise créée après-guerre en 1953 pour travailler à la sécurisation du bâti. L'acceptation en est plus large aujourd'hui et porte aussi sur le respect de l'environnement et la réduction des émissions carbone. SOCOTEC est naturellement positionnée sur ces enjeux avec une offre de services complète développée sur les dernières décennies et par croissance externe. Les activités Green Trust de SOCOTEC (notamment via ses filiales spécialisées dans ses 7 plateformes), portées par les business units Environnement, Diagnostic, Immobilier Durable, ATIC, Building Performance, Monitoring, Certification, etc. et les missions qu'elles effectuent à la demande des clients font parfaitement écho aux 6 catégories de la Taxonomie européenne, et répondent à l'ODD 9,11 et 13 au cœur de notre stratégie RSE. Le positionnement de tierce partie de confiance indépendante de SOCOTEC lui confère une exigence supplémentaire d'exemplarité et de performance. Il en va d'une image de cohérence et d'expertise avérée, et plus largement de la réputation du groupe sur cet enjeu essentiel au cœur de la raison d'être du groupe : "Building trust for a safer and sustainable world".

SOCOTEC a formalisé sa politique environnementale autour de 5 axes s'inscrivant dans la stratégie RSE du groupe et mesurés par des indicateurs pilotés par le comité RSE et la Direction Qualité du groupe, suivis en Comité Exécutif groupe et partagés avec les parties prenantes internes et externes :

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET L'ÉVALUER

- Développer les prestations Green Trust permettant d'accompagner les clients sur la réduction de leur empreinte carbone et leur transition énergétique ou environnementale dans tout projet lié au bâti tout au long du cycle de vie des actifs concernés.

ADOPTER DES COMPORTEMENTS RESPONSABLES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS EN PROPRE DE SOCOTEC

- Respecter les exigences environnementales (réglementations, référentiels externes et autres exigences liées à d'autres engagements)
- Maîtriser les risques de pollution liés à nos activités et interventions (Tri des déchets-Recyclage-Réemploi)
- Limiter la consommation de nos matières premières en pratiquant une politique d'achats responsables et en sensibilisant via des campagnes les collaborateurs de l'entreprise.

ATTÉNUER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE CARBONE

- Mesurer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du groupe dans le cadre de ses activités
- Mettre en œuvre un plan d'actions de réduction des émissions de GES dans chaque plateforme géographique
- Sensibiliser et impliquer les collaborateurs dans une démarche d'amélioration environnementale.

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE

- Optimiser la performance énergétique de nos bâtiments
- Assurer la gestion responsable de nos équipements numériques et de leur utilisation quotidienne
- Réduire les consommations énergétiques liées aux déplacements de nos collaborateurs.

CONTRIBUER ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Accompagner et reconnaître les actions des clients sur leurs projets de construction ou de réhabilitation pour répondre à 4 enjeux majeurs : l'Ecoconception, l'Economie responsable, le Réemploi des matériaux, le Recyclage des déchets
- Favoriser l'économie circulaire dans la gestion quotidienne des déchets liés à l'exercice de nos activités.

2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL

A travers la réalisation et le développement de ses missions Green Trust, le groupe SOCOTEC prend part à divers enjeux environnementaux dont l'importance a été confirmée au cours de son analyse de double matérialité. Il s'agit notamment pour le Groupe de sa capacité à saisir les opportunités de développement de marchés en lien avec la transition environnementale des projets clients sur les thématiques suivantes :

- L'amélioration de la qualité du bâti et la réduction des risques
- ESRS E1 : adaptation et atténuation du changement climatique et la gestion énergétique ;
- ESRS E2 : pollution de l'air, pollution des sols et des eaux et substances dangereuses et microplastiques ;
- ESRS E5 : usage des ressources et économie circulaire.

Le Groupe s'est engagé sur l'ODD n°13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.

ESRS E1.24.1

2.2.1. GREEN TRUST : POLITIQUE MISE EN PLACE



Le groupe SOCOTEC est une entreprise qui accompagne les transitions énergétique, environnementale et digitale dans le bâtiment et les Infrastructures. Le groupe travaille avec près de 200 000 clients dans le monde sur la mise en œuvre de solutions permettant de répondre aux défis environnementaux de la ville de demain. Nos experts, ingénieurs et techniciens développent et réalisent des missions de gestion des risques du bâti visant à améliorer les performances techniques, énergétiques, écologiques, de réemploi, ou encore la durabilité du bâti sur l'ensemble du territoire français et dans nos pays d'implantation. En tant que tiers de confiance indépendant, SOCOTEC se place ainsi du côté de la solution pour accompagner ses clients sur la voie de la décarbonation, les aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à préserver l'environnement et accompagner les transitions dans le bâtiment (hors-site, réversibilité, sobriété énergétique, dépollution, matériaux

biosourcés, énergies décarbonées, rénovation). L'ensemble de ses missions sont regroupées sous l'appellation Green Trust.

GREEN TRUST : DES SOLUTIONS POUR LES BÂTIMENTS, LES INFRASTRUCTURES ET L'INDUSTRIE AFIN D'ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET LA DURABILITÉ DU BÂTI

Conformité - Gestion des risques - Performance

Green Trust porte sur les enjeux de réduction de l'impact environnemental et d'optimisation énergétique des bâtiments, installations, équipements et ouvrages d'art. Certaines missions sont éligibles à la Taxonomie Européenne, qui permet de classer les activités respectueuses de l'environnement ou agissant en faveur d'une réduction des émissions carbone. La direction RSE de SOCOTEC a ainsi évalué l'ensemble des missions réalisées dans ses 7 plateformes géographiques (représentant 95 % du chiffre d'affaires monde), afin d'établir un reporting des revenus qui sont éligibles à la Taxonomie et ceux qui entrent dans la durabilité du bâti et des missions Green Trust.

SOCOTEC, tiers de confiance, accompagne ainsi ses clients sur le chemin de la durabilité. L'entreprise remet une étude, une analyse, un rapport d'audit complet, de testing, d'inspection ou de certification indépendant sur l'état des installations, bâtiments et équipements au regard de la réglementation, de l'exigence des normes, du risque lié au bâti et de la performance visée.

Alternatives énergétiques – énergies décarbonées

La demande croissante d'énergie est associée à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique. Les énergies décarbonées ont un rôle important à jouer dans la transition vers une économie à faibles émissions. Pour développer cette filière, SOCOTEC dispose d'une entité indépendante : SOCOTEC Power Services.

SOCOTEC Power Services avec ses 450 experts, est 100 % dédiée et spécialisée en installations et Infrastructures d'énergies décarbonées qui a pour objectif d'en assurer la sécurité, la conformité, la performance et la durabilité.

Rénovation et réhabilitation – construction et immobilier durable

L'Immobilier est un secteur qui a un impact significatif sur l'environnement, que ce soit pendant la construction, l'exploitation ou la rénovation des bâtiments représentant jusqu'à 40 % des émissions carbone tous secteurs confondus.

Les 500 experts de SOCOTEC Immobilier Durable offrent au secteur Immobilier un moyen de limiter son impact environnemental tout en créant des bâtiments plus efficaces, résilients et durables grâce à 8 expertises spécifiques :

- Diagnostics techniques visuels et instrumentés
- Sobriété énergétique
- Essais et auscultations
- Qualité environnementale des bâtiments
- Qualification immobilière
- Technical Due Diligence
- Economie circulaire et réemploi des matériaux
- Bas Carbone, RSE et CSR

Durabilité des infrastructures – Développement des infrastructures ferroviaires

Afin de développer les mobilités décarbonées, SOCOTEC met à disposition ses expertises sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages ferroviaires : rails, métros et tramways. Les équipes Infrastructures, Monitoring dans chaque plateforme mettent en œuvre des missions qui œuvrent pour les transports décarbonés ou à faibles émissions, les mobilités douces. Certaines sont éligibles au référentiel de la Taxonomie, d'autres entrent dans le champ de la durabilité et sont qualifiées de Green Trust.

Évaluation de l'impact environnemental – bilan carbone et audit énergétique

Les audits énergétiques et les bilans carbone sont des outils essentiels pour évaluer l'impact environnemental de toute activité et identifier les mesures à prendre pour le réduire. Les experts Environnement dans le monde accompagnent leurs clients dans leur démarche RSE et leurs plans de réduction des émissions carbone. Certaines entités réalisent des audits énergétiques nécessaires pour préparer les alignements aux réglementations de sobriété énergétique dans les différents pays européens d'implantation de SOCOTEC et aux USA.

Biodiversité et économie circulaire – bâti, infrastructures, environnement

Aujourd'hui, sous l'effet de la pression accrue des activités humaines, les ressources (eaux et milieux aquatiques, air et sols) font l'objet de nombreuses pollutions et dégradations susceptibles d'affecter la biodiversité et la santé humaine.

Les experts SOCOTEC accompagnent leurs clients afin d'anticiper les risques de santé, de sécurité et d'environnement et proposent de :

- mesurer, évaluer les risques de pollutions (eau, sol, air).
- inspecter les sites et friches aménageables lors de projets de construction.
- monitorer les impacts des chantiers sur l'environnement, les avoisinants (offre « chantiers verts »)
- entrer dans une démarche de certification (ISO 14001, ISO 50001 ou ISO 26000 par exemple).
- mettre en place le label d'économie circulaire ECOCYCLE (démarrant par un diagnostic des ressources du chantier pour ensuite les orienter vers un circuit de recyclage ou de réemploi via des plateformes partenaires).

2.2.2. GREEN TRUST : ACTIONS

EXEMPLES DE PRESTATIONS GREEN TRUST

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Bilan carbone
- Énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse, hydrogène vert)
- Énergie nucléaire (décarbonée)
- Développement des mobilités décarbonées (ferroviaire, mobilité hydrogène, IRVE, etc.)
- Réalisation des dossiers d'autorisation environnementale
- Attestation de conformité ENR
- Vérifications d'équipements
- Accompagnement d'installations et décommissionnement de production d'énergies renouvelables
- Repowering
- AMO RE 2020
- Audit énergétique
- Diagnostic de Performance énergétique
- Décret Tertiaire
- Gisements Certificats d'Economies d'Énergies CEE et autres
- Nouveaux modes de Construction : hors-site, bois, matériaux biosourcés & béton bas carbone
- Vérifications des équipements : aération, ventilation, systèmes frigorifiques, etc.
- Contrôle non destructif de stockage et d'équipements d'énergie décarbonée
- Labellisation et certification du bâti et de ses équipements (HQE, LEED, BREEAM)
- Certification ISO 50001
- Green Building, éco-quartiers

UTILISATION DURABLE DE L'EAU

- Assistance technique eau
- Mesures qualité de l'eau
- Pollutions (PFAS, etc.)
- Hydroécologie



RÉDUCTION DE LA POLLUTION

- Sites et sols pollués
- Bilan GES
- Rejets atmosphériques
- Réhabilitation de friches
- Mesures post-accidentelles ICPE
- Réduction des pollutions environnementales (amiante, plomb, PFAS, granulés plastiques, etc.)
- Mesures environnementales (eaux, poussières, etc.)
- Assistance technique gestion des déchets
- Certification ISO 14001, 26001

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Diagnostic ressources
- Diagnostic Produits Equipements Matériaux et Déchets - PEMD
- AMO réemploi
- Label Ecocycle

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

- Assistance dans l'étude environnementale d'un site
- Préservation des milieux aquatiques
- Accompagnement au label BiodiverCity®
- Etudes faune flore
- Mesures acoustiques

EXEMPLES DE MISSIONS GREEN TRUST EFFECTUÉES SUR DES PROJETS CLIENTS



DÉPOLLUTION DU FUTUR ÉCOQUARTIER ECLOSLIA PARC

Afin de parer à tout risque de pollution, nos équipes ont analysé le terrain en profondeur et mis en oeuvre une méthode de dépollution innovante et écologique à l'aide de plantes dans une démarche favorisant la biodiversité et la santé humaine.



ASTREINTE MESURES POST-ACCIDENTELLES ICPE ET GESTION DE CRISE

En Nouvelle Aquitaine, les équipes SOCOTEC ont proposé aux industriels de la chimie de mutualiser un dispositif d'astreinte pour des prélèvements atmosphériques en cas d'accident.



CONFORMITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX POUR SYMBIO

Symbio construit sa première usine d'équipements pour véhicules à hydrogène dans la banlieue de Lyon. Les équipes SOCOTEC accompagnent le projet dans l'encadrement de la prévention des risques environnementaux de l'usine relevant de la réglementation ICPE.



CERTIFICATION ISO 50001 POUR LE MUSÉE DU LOUVRE
SOCOTEC Certification France délivre la certification ISO 50001 au musée du Louvre pour son action en matière de gestion de l'énergie. Le musée du Louvre a été le premier musée au sein d'un bâtiment historique à initier cette démarche.



YMAGEO, BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE AUX MURS DE BOIS ET DE PAILLE

Nos équipes ont suivi le projet de Construction du nouveau siège dijonnais d'YMAG. Un concept de bâtiments à énergie positive de dernière génération imaginé par le bureau d'études dijonnais Seturec, qui a notamment la particularité d'employer des bottes de paille et du bois pour l'isolation des constructions.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN CONSTRUCTION HORS-SITE POUR CRISTAL HABITAT

Nos spécialistes de la Construction hors-site accompagnent le bailleur social Cristal Habitat dans un projet de rénovation selon la démarche EnergieSprong pour améliorer la performance thermique et le confort des 244 logements sociaux.

AUDIT DE PERFORMANCE DE LA 1^{ÈRE} STATION D'ÉPURATION À ÉNERGIE POSITIVE

Nos équipes ont mesuré l'ensemble des performances de la nouvelle station d'épuration Aëris de Cagnes-sur-mer intégrant un méthaniseur qui produit du biogaz à partir de la digestion des boues.



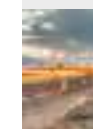
MESURE D'EMPREINTE CARBONE POUR REXEL

Le groupe Rexel a développé un nouveau mode de distribution qui permet de réduire de 30 % ses émissions équivalent CO2 de ses activités logistiques en Ile-de-France. L'expertise de SOCOTEC a permis de valider les calculs, de démontrer que les améliorations sont bien effectives et de mesurer l'empreinte carbone.



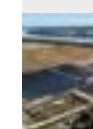
SOCOTEC ACCOMPAGNE LA DÉMARCHE DE DÉCRET TERTIAIRE D'UBISOFT

Le développeur français de jeux vidéos a fait appel aux experts SOCOTEC pour l'accompagner dans la mise à niveau de ses obligations vis-à-vis du décret Dispositif éco-énergie tertiaire. Objectif : identifier les consommations énergétiques et planifier leur diminution progressive dans ce contexte.



Détection d'amiante dans les voiries pour la Métropole du Grand Nancy

Devant l'obligation réglementaire de caractériser la présence d'amiante dans les enrobés bitumineux avant de réaliser des travaux, la Métropole du Grand Nancy a engagé avec SOCOTEC une démarche d'identification de la présence d'amiante sur l'ensemble de son territoire, soit sur 850 kilomètres de voiries.



CONFORMITÉ DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LABARDE

La mission des équipes SOCOTEC est de vérifier la conformité de la centrale photovoltaïque de Labarde, située à Bordeaux sur une ancienne décharge de 60 hectares. Il s'agit de la plus grande centrale photovoltaïque en milieu urbain d'Europe.



ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ÉOLIENS POUR TTR ENERGY

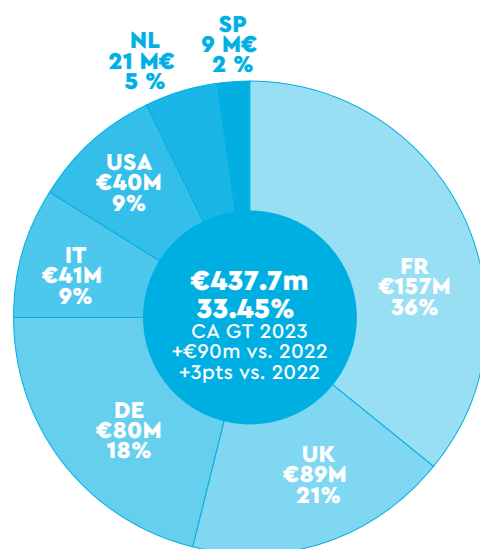
TTR Energy a fait appel à nos experts pour les accompagner dans le développement de leurs projets éoliens aux différents stades de leur cycle de vie : en amont avec les études environnementales, suivies par le contrôle technique et la coordination SPS, la délivrance des attestations de mise en service et les vérifications réglementaires d'équipements.

2.2.3. GREEN TRUST RÉSULTATS 2023 ET OBJECTIFS 2028

Accompagnement de clients sur des missions liées à la transition énergétique, environnementale, ou carbone.
Certaines missions sont éligibles à la Taxonomie

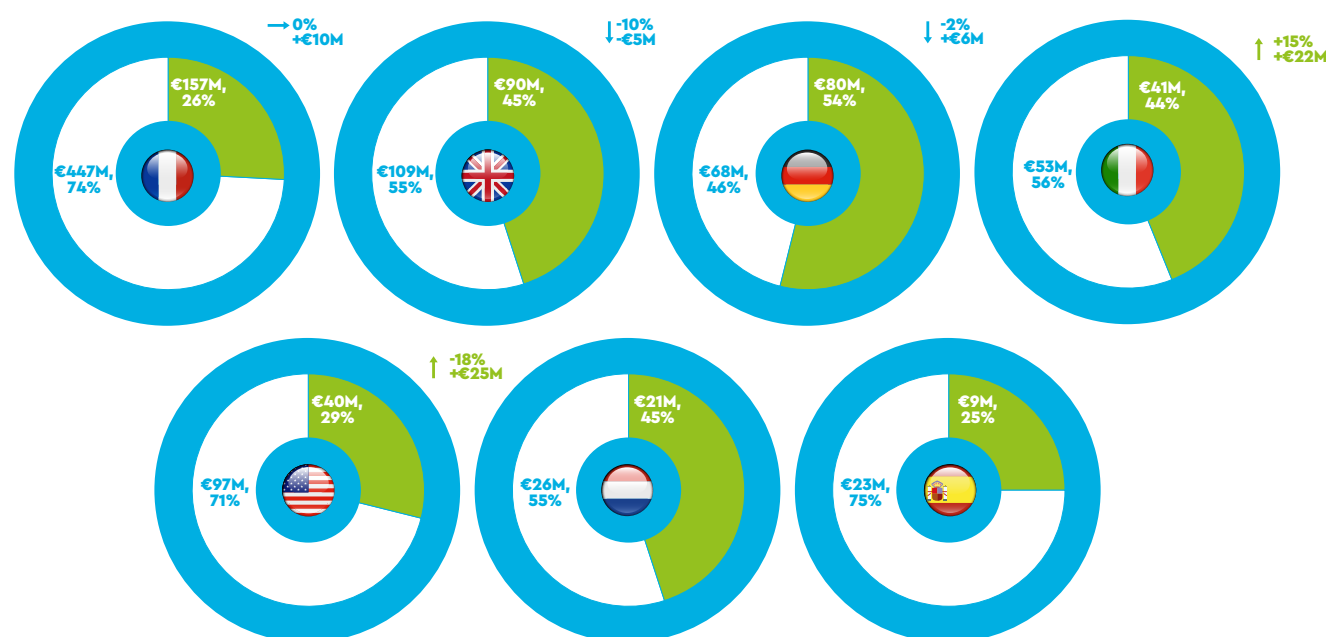
Européenne et les autres sont évaluées avec les experts Environnement du TIC Council et de Filiance* et les experts Environnement ou techniques au sein de chaque métier.

CHIFFRE D'AFFAIRES GREEN TRUST AU GLOBAL, PAR PLATEFORME, PAR ACTIVITÉ



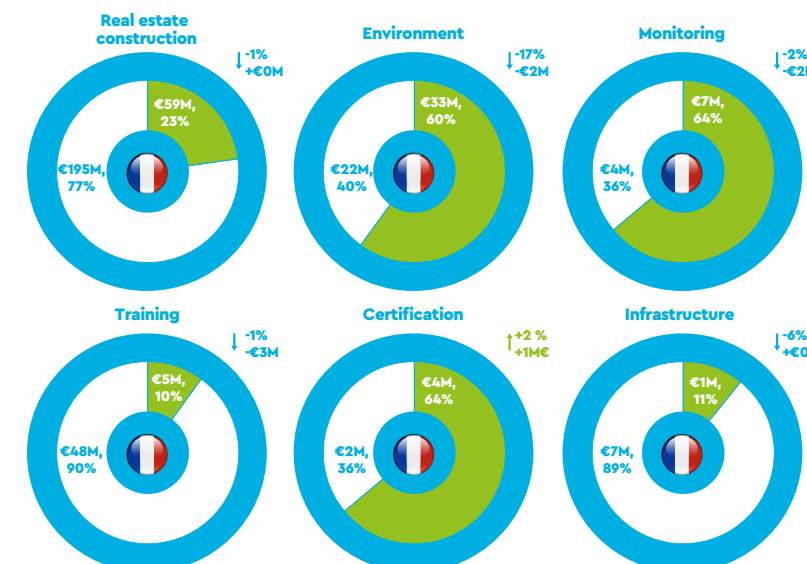
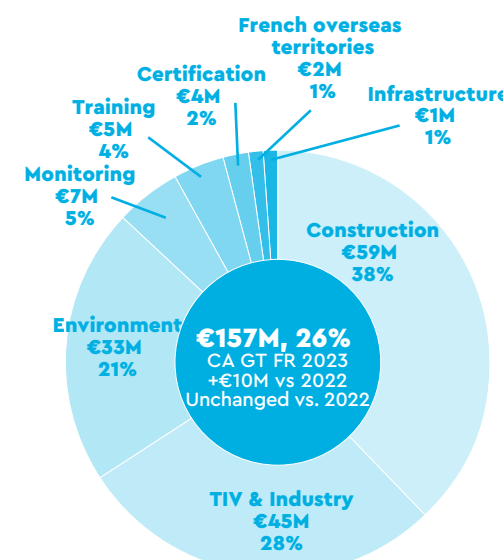
PLATEFORME	SHARE OF TURNOVER	GT CONTRIBUTION
France	46 %	36 %
Allemagne	11 %	18 %
Royaume-Uni	15 %	21 %
Italie	7 %	9 %
États-Unis	10 %	9 %
Pays-Bas	4 %	5 %
Espagne	3 %	2 %

PART DU CA GREEN TRUST PAR PLATEFORME



* Organismes interprofessionnels de la filière du Testing, Inspection, Certification (TIC) respectivement pour l'international et pour la France.

DÉTAILS DU CHIFFRE D'AFFAIRES GREEN TRUST EN FRANCE (LA FRANCE REPRÉSENTE 46 % DU CA GLOBAL)



ACTIVITÉS LES PLUS CONTRIBUTIVES

- Services, conception et conseil en matière de bâtiments écologiques
- Essais de matériaux de construction écologiques
- Matériaux biosourcés pour la construction écologique
- Audits et évaluations de la performance énergétique
- Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments
- RT2012 / RE2020 / DPE / CEE pour la France
- Services liés à l'amiante
- Services liés aux sites et sols pollués
- Mesure de la pollution atmosphérique
- Services de conseil en matière de réglementation REACH & CLP
- Inspection des installations HVAC
- Services relatifs aux énergies renouvelables, de la construction à la maintenance
- Services de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Maintenance des centrales nucléaires et autres services nucléaires
- Infrastructure pour le transport ferroviaire électrifié
- Construction et modernisation d'infrastructures pour le transport ferroviaire
- Essais, surveillance de l'infrastructure ferroviaire
- Services d'ingénierie pour les infrastructures de transport ferroviaire
- Services de conseil en matière de mesure de la pollution et de dépollution
- Essais et analyses de l'eau, fuites des réseaux d'eau
- Services de biodiversité et études d'impact
- Détection de munitions explosives

- Services de conseil pour l'adaptation au changement climatique (par exemple, glissements de terrain)

ESRS 2.40.E.1 - E1.32.1

LE GROUPE SOCOTEC A FIXÉ DES OBJECTIFS AMBITIEUX DE DÉVELOPPEMENT DE SES MISSIONS GREEN TRUST POUR 2028.

L'objectif 2024 est d'obtenir 33 % de Chiffre d'affaires Green Trust sur le CA total du groupe. Cet objectif a été atteint avec un an d'avance avec un CA Green Trust 2023 représentant 33,45 % du CA groupe total (à comparer à 30 % en 2022 et 26 % en 2021).
Pour 2028, le groupe fixe le cap à 50 % de son chiffre d'affaires global, réalisé grâce à des prestations et missions Green Trust.

En écho à sa raison d'être, SOCOTEC souhaite mobiliser l'ensemble de ses lignes de services et de ses experts pour promouvoir les missions Green Trust afin de contribuer à accompagner le Développement Durable des secteurs de la Construction, de l'Immobilier et des Infrastructures et soutenir sa croissance durable et sa réputation de prestataire dédié à la durabilité depuis sa fondation en 1953.

À ce titre, après avoir analysé avec rigueur les correspondances entre ses missions green et les classifications de la Taxonomie, avec les experts du TIC Council, le groupe SOCOTEC a lancé le déploiement de Green Trust et un programme de sensibilisation via des ateliers de type fresque du bâti en France, en Italie, au UK, en Allemagne.

En 2024, l'Espagne, les Pays-Bas et les USA vont également prévoir ces déploiements. La robustesse de la méthodologie est essentielle pour le tiers de confiance qu'est SOCOTEC, c'est pourquoi le déploiement n'a eu lieu qu'après ce travail analytique mené en 2022 et en 2023 avec l'ensemble de ses plateformes. A fin 2023, ce sont

près de 800 personnes qui ont été sensibilisées aux missions Green Trust et à la Taxonomie via ces ateliers fresque, et 100 % du top management monde réuni en Convention annuelle en septembre 2023.



Ateliers Fresque Green Trust (sensibilisation aux incidences et risques des secteurs de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et de l'Industrie, et des opportunités amenées par les solutions Green Trust pour atténuer les risques, et développer les opportunités liées aux transitions énergétiques et environnementales du bâti).

Les ateliers Green Trust ont été réalisés sur les profils prioritaires tout d'abord (directeurs, responsables grands comptes, chargés d'affaires, managers experts sur les enjeux de la transition environnementale (Immobilier Durable, Environnement, Santé, etc.) et de la transition énergétique (énergies décarbonées, ENR, performance et conformité énergétique, etc.), dans un format 100 % dédié aux enjeux des secteurs Construction, Immobilier, équipements du bâti et Infrastructures.

Cette formation permet aussi de sensibiliser les équipes sur la stratégie RSE du groupe et ses ambitions environnementales, lesquelles représentent des enjeux matériels pour l'entreprise et des opportunités de développement de ses revenus. Les ateliers permettent de fédérer les équipes et de renforcer l'engagement Great Place to Work des collaborateurs, en créant une culture collective forte autour de la fierté des expertises du groupe et de l'impact de nos métiers sur l'environnement. Enfin ces ateliers permettent

de créer un dialogue avec les parties prenantes internes et d'apporter une culture RSE en abordant et en donnant du sens à la Taxonomie européenne. SOCOTEC présente les enjeux de durabilité du bâti et décrypte les transitions énergétique et environnementale lors de conférences dans les écoles et les universités dans l'ensemble de ses plateformes (France, USA, UK, Italie, Allemagne, Espagne et Pays Bas).

SOCOTEC Italia a mis en œuvre une conférence sur la durabilité. Trois jours dédiés aux missions Green Trust, tables rondes et brainstorming avec des experts nationaux et internationaux afin de démontrer l'importance de nos métiers au service de la durabilité du bâti et particulièrement des infrastructures. SOCOTEC Italia a animé à plusieurs reprises des ateliers en coopération avec ALFA Liguria (Agence régionale pour le Travail, l'Emploi et l'Accréditation) à Gênes, afin de sensibiliser les jeunes et les enfants au respect de l'environnement.

L'entreprise a en outre mobilisé ses experts dans le cadre de la semaine « Genova Science Week » pour démontrer comment la technologie se met au service de l'environnement dans les projets d'infrastructures. L'exercice a été reproduit avec un public adulte à Naples avec l'INFN (Istituto Nazionale di Fisica Nucleare) ou encore lors de l'Aquila Sharper Night.

Afin de mesurer les activités de SOCOTEC qui permettent d'accompagner les clients sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques de leurs actifs bâtis ou à bâtir, le groupe analyse l'éligibilité de ses activités au regard des enjeux posés par le Green Deal européen et dont les activités sont détaillées dans la Taxonomie Européenne. SOCOTEC travaille avec les organismes interprofessionnels de la filière Testing, Inspection, Certification, le TIC Council et Filiance, afin d'analyser les exigences de la Taxonomie et produire un reporting fiable.



Genova Science Week (SOCOTEC Italia)

2.3. TAXONOMIE : MISSIONS & ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

2.3.1. TAXONOMIE : POLITIQUE MISE EN PLACE

La direction RSE du groupe a mis la Taxonomie au cœur de sa démarche internationale auprès des responsables RSE des plateformes du groupe. La pédagogie réalisée a permis de mobiliser les dirigeants de chaque plateforme sur l'importance de cet axe stratégique et de son reporting annuel. La politique de promotion des missions éligibles est au cœur de la stratégie du groupe dont la raison d'être est la durabilité du bâti.

Le reporting sur la Taxonomie verte européenne est réalisé selon les exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 et du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021, modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023. SOCOTEC suit le cadre fixé et les exigences de reporting et de transparence requis par la réglementation.

La Taxonomie définit les activités qui contribuent de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs des six objectifs environnementaux. Des actes délégués fixent les critères pour qu'une activité économique puisse prétendre contribuer de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie et déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs.

- 1 \ ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 2 \ ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 3 \ ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- 4 \ UTILISATION DURABLE DE L'EAU & RESSOURCES MARINES
- 5 \ PRÉVENTION ET RÉDUCTION DE LA POLLUTION
- 6 \ PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les activités éligibles à la Taxonomie sont considérées comme alignées dans la mesure où celles-ci :

- contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne causent pas de préjudice important à l'un des objectifs environnementaux ;

- respectent les garanties minimales ; et
- sont conformes aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

SOCOTEC a réalisé le reporting de Taxonomie sur la base des critères du règlement permettant d'établir les activités qui sont éligibles à un ou plusieurs objectifs environnementaux. Pour l'alignement, la capacité à répondre aux critères d'examen technique pour les contributions substantielles (souvent intégrés à sa chaîne de valeur) n'étant pas satisfaite, la règle de prudence semble de mise. En effet, la collecte de données doit se faire mission par mission avec la contribution pleine et entière des clients et d'autres parties prenantes, ce qui rend l'exercice matériellement impossible. C'est pourquoi, le groupe ne reporte pas sur l'alignement et préfère opter à ce stade sur une position conservatrice. Ceci, même si les garanties minimales (« minimum safeguards » : droits humains, droit du travail, éthique dans les affaires) et les « DNSH » (Do No Significant Harm - article 17 du règlement Taxonomie et FAQ du 19 décembre 2022 de la Commission Européenne) sont quant à eux satisfaits.

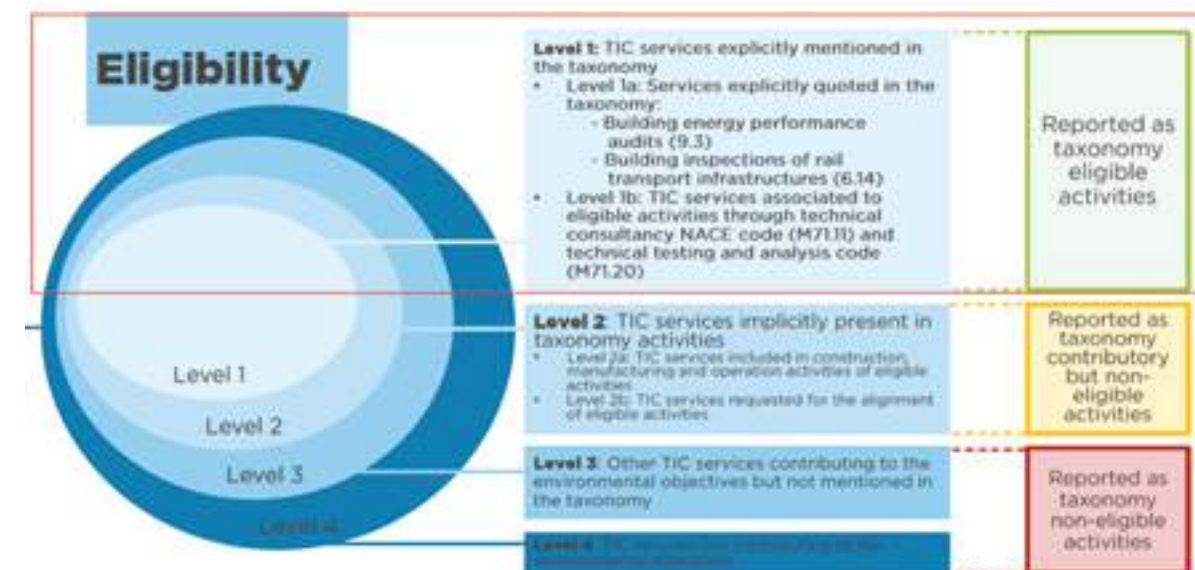
2.3.2. TAXONOMIE : MÉTHODOLOGIE DU REPORTING

Le reporting est présenté selon les exigences de l'annexe 8 de la réglementation sur la Taxonomie européenne et du règlement délégué (UE) 2020/852 de la Commission.

Une méthodologie a été établie pour l'ensemble de la filière du Testing, Inspection, Certification à laquelle SOCOTEC appartient. Un dialogue avec les parties prenantes développé depuis 2022 a permis de faire la pédagogie du règlement et d'établir un guide sur le reporting d'éligibilité à la Taxonomie pour la filière du TIC : organismes interprofessionnels (TIC Council pour l'international, Filiance pour la France), entreprises membres et experts de l'environnement. SOCOTEC a contribué à ce dialogue, et à nouveau lors de la mise à jour du guide en 2023 afin de couvrir l'ensemble des six objectifs environnementaux de la Taxonomie dont les 4 derniers volets ont été publiés par l'Union Européenne à l'été 2023.

La méthodologie posée dans le guide définit quatre catégories permettant de ranger les activités selon leur niveau d'éligibilité à la Taxonomie :

- les services éligibles à la Taxonomie sont de niveau 1 : services TIC explicitement mentionnés dans les actes délégués de la Taxonomie ;
- les services non éligibles à la Taxonomie sont :
 - o Niveau 2 : services TIC implicitement inclus dans des activités éligibles à la Taxonomie ;
 - o Niveau 3 : autres services TIC contribuant substantiellement à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
 - o Niveau 4 : services TIC ne contribuant pas aux objectifs environnementaux.



Le reporting 2023 diffère de celui de 2022 sur 4 points :

2.3.3. TAXONOMIE : INDICATEURS ET RÉSULTATS 2023

Seules les activités de niveau 1 sont reportées comme éligibles par le groupe SOCOTEC en conformité avec la Taxonomie et suivant le guide établi par le TIC Council et Filiance.

- Les chiffres 2023 excluent le CA intragroupe pour la France, contrairement à 2022.
- Les chiffres 2023 intègrent pour la première fois les 2 nouvelles plateformes du groupe : Pays Bas et Espagne.
- Les CA éligibles sont remontés par Business Unit en France.
- Le périmètre du reporting porte sur les 6 objectifs environnementaux.

Ref.	Title	2023 Rev (M€)	2023 Rev (%)
PPC 2.4	Remediation of contaminated sites and area	106,46 €	8,14%
CCM 6.14	Infrastructure for rail transport	44,57 €	3,41%
CCM 9.3	Professional services related to energy performance of buildings	39,74 €	3,04%
CE 3.4	Maintenance of roads and motorways	15,11 €	1,15%
CCM 7.3	Installation, maintenance, and repair of energy efficiency equipment	5,38 €	0,41%
CE 4.1	Provision of IT/OT data-driven solutions	4,61 €	0,35%
CCM 6.15	Infrastructure enabling low-carbon road transport and public transport	2,02 €	0,15%
CCM 7.6	Installation, maintenance, and repair of renewable energy technologies	1,72 €	0,13%
CCM 6.16	Infrastructure enabling low carbon water transport	0,77 €	0,06%
CE 3.5	Use of concrete in civil engineering	0,46 €	0,03%
CCM 6.13	Infrastructure for personal mobility, cycle logistic	0,25 €	0,02%
WTR 1.1	Manufacture, installation and associated services for leakage control technologies enabling leakage reduction and prevention in water supply systems	0,12 €	0,01%
CCM 7.4	Installation, maintenance, and repair of charging stations for electric vehicles in buildings (and parking spaces attached to buildings)	0,09 €	0,01%
CCA 9.1	Engineering activities and related technical consultancy dedicated to adaptation to climate change	0,05 €	0,004%
WTR 4.1	Provision of IT/OT data-driven solutions for leakage reduction	0,05 €	0,004%
TOTAL		221,41 €	16,92%

Proportion of taxo eligible turnover/total turnover per objective			
	CCM	CCA	BIO
	7%	0,004%	-
	CE	PPC	WTR
	2%	8%	0,01%

FY23	2023			Substantial contribution criteria					DNSH criteria ("Does Not Significantly Harm" (h))													
Economic Activities (1)	Code (2)	Turnover (3)	Prportion of Turnover year N (4)	Climate Change Mitigation (5)	Climate Change Adaptation (6)	Water (7)	Pollution (8)			Circular Economy (9)	Biodiversity (10)	Climate Change Mitigation (5)	Climate Change Adaptation (6)	Water (7)	Pollution (8)	Circular Economy (9)	Biodiversity (10)	Minimum safeguards (17)	Proportion of Taxonomy-aligned (A.1.) or -eligible (A.2.) turnover, year N-1 (18)	Category enabling activity (19)	Category transitional activity (20)	
		M€	%	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)			Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y / N	Y / N	Y / N	Y / N	Y / N	Y / N	Y / N	%	E	T	
A- TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES																						
A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)																						
Turnover of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		0	0,00 %	0 %	0 %	0 %	0 %			Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %			
Of which enabling		0	0,00 %	M	M	M	M			Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %	E		
Of which transitional		0	0,00 %							Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %		T	
A.2. Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)																						
				EL ; N/EL(f)	EL ; N/EL(f)	EL ; N/EL(f)	EL ; N/EL(f)			EL; N/EL(f)	EL; N/EL(f)											
CCM 6.14 Infrastructure for rail transport		44.57 €	3.41 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL								3,61 %			
CCM 9.3 Professional services related to energy performance of buildings		26.54 €	2.03 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL								3,60 %			
CE 3.4 Maintenance of roads and motorways		15.11 €	1.15 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			EL	N/EL											
CE 3.5 Use of concrete in civil engineering		0.46 €	0.03 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			EL	N/EL											
CE 4.1 Provision of IT/OT data-driven solutions		4.61 €	0.35 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL			EL	N/EL											
PPC 2.4 Remediation of contaminated sites and area		106.46 €	8.14 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL			N/EL	N/EL											
WTR 1.1 Manufacture, installation and associated services for leakage control technologies enabling leakage reduction and prevention in water supply systems		0.12 €	0.01 %	N/EL	N/EL	EL	N/EL			N/EL	N/EL											
WTR 4.1 Provision of IT/OT data-driven solutions for leakage reduction		0.05 €	0.00 %	N/EL	N/EL	EL	N/EL			N/EL	N/EL											
CCM 6.13 Infrastructure for personal mobility, cycle logistic		0.25 €	0.02 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL								0.015 %			
CCA 9.1 Engineering activities and related technical consultancy dedicated to adaptation to climate change		0.05 €	0.00 %	N/EL	EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL								0.19 %			
CCM 6.15 Infrastructure enabling low-carbon road transport and public transport		2.02 €	0.15 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL											
CCM 6.16 Infrastructure enabling low carbon water transport		0.77 €	0.06 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL											
CCM 7.3 Installation, maintenance, and repair of energy efficiency equipment		5.38 €	0.41 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL								0.453 %			
CCM 7.4 Installation, maintenance, and repair of charging stations for electric vehicles in buildings (and parking spaces attached to buildings)		0.09 €	0.01 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL								0.0001 %			
CCM 7.6 Installation, maintenance, and repair of renewable energy technologies		1.72 €	0.13 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL			N/EL	N/EL								0.227 %			
Turnover of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities(not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		208	15.91 %	6.2 %	0.0 %	0.0 %	8.1 %			1.5 %	0.0 %								8.1 %			
Turnover of Taxonomy-eligible activities (A.1+A.2)		208	15.91 %	6.2 %	0.0 %	0.0 %	8.1 %			1.5 %	0.0 %								8.1 %			
B- TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																						
Turnover of Taxonomy non-eligible activities		1,100	84.09 %																			
Total (A + B)		1,308	100.00 %																			

2.3.4. TAXONOMIE : INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE L'ENTREPRISE

CAPEX

En 2023, les dépenses d'investissement liées à des actifs associés à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des annexes I et

II du règlement de la Taxonomie comprennent les contrats de location 2023 (bâtiments verts et véhicules électriques) (IFRS 16). Les autres Capex sont non-éligibles et non alignés à la Taxonomie : les immobilisations corporelles (terrain, bâtiment ou équipement) (IAS 16) ; les immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...) (IAS 38). SOCOTEC va mettre en place en 2024 les processus permettant à chaque plateforme de remonter les CAPEX par nature pour les bâtiments verts et les CAPEX portant sur ses activités éligibles. Ainsi, seuls les CAPEX par nature concernant le leasing des véhicules sont reportés sans discernement cette année dans notre reporting Taxonomie.

• CAPEX durables monde (leasing auto 2023) : 16,593 m€ ⁽¹⁾

CAPEX	2023 (en millions d'euros)	%
Baux de bureaux ou de laboratoires (investissements de performance énergétique des bâtiments- non exhaustifs)	0,3	0 %
Contrats de leasing d'équipements et véhicules de société (loyers IFRS16 liés à la flotte auto-monde)	16,6	21 %
TOTAL CAPEX ÉLIGIBLE (NUMÉRATEUR)	16,9	21 %
Immobilisations corporelles-terrain, bâtiment ou équipement (= investissements immobiliers + CAPEX loyers immo IFRS16)	48,5	61 %
Immobilisations incorporelles (logiciels, brevets, etc.) (=investissements informatiques)	14,5	18 %
TOTAL CAPEX (DÉNOMINATEUR)	79,9	100 %

OPEX

Les dépenses d'OpeX comprennent les dépenses d'exploitation liées à des actifs associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental. Ceci comprend les postes suivants : la Recherche et Développement, les locations de courte durée, la maintenance et les réparations d'actifs. Ces

dépenses représentent moins de 5 % des OPEX totaux et ne sont pas significatifs dans le modèle économique de SOCOTEC. Ces OPEX sont mis à disposition sans discernement. Ils ne seront donc pas déclarés car ils n'excèdent pas 5 % des OPEX totaux, et ce, conformément à la règle d'exemption prévue à l'article 1.3.1.2 du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021.

• OPEX durables monde sur OPEX totaux : 33,8 M€ / 960,9 M€ = 3.5% ⁽¹⁾

(1) Source rapport financier du groupe 2023 aux normes IFRS

2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À NOS OPÉRATIONS

GRI 2-9

ESRS E1

L'importance de l'enjeu d'atténuation du changement climatique a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du Groupe SOCOTEC. Ainsi, au-delà des solutions qu'il propose à ses clients, le groupe met en œuvre une politique, des objectifs, des plans d'action & des ressources ainsi que des indicateurs de suivis dédiés à s'assurer de sa capacité à réduire l'impact sur le climat propre à la gestion de ses opérations. Le changement climatique est un enjeu matériel pour le groupe. (Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.)

2.4.1. GOUVERNANCE DU GROUPE FACE AUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT

Le pilotage de la stratégie et du plan d'actions de réduction des émissions de GES du groupe, est porté par les membres du Comité RSE groupe et du comité RSE international, au sein de leur périmètre respectif et par les directeurs d'entités ou d'activités, et directeurs de départements internes. Le tout est sous le pilotage des Directeurs exécutifs du groupe SOCOTEC siégeant au Comité de Direction du groupe. Le suivi des plans d'actions est également réalisé pendant les comités RSE puis présenté au Comité exécutif du groupe et au Conseil d'Administration.

La Directrice exécutive RSE groupe, membre du Comité de Direction du groupe SOCOTEC, reportant directement au Président du groupe, présente périodiquement au plus haut niveau de gouvernance les orientations stratégiques, plans d'actions et résultats obtenus en matière de RSE et notamment les indicateurs ESG.

(Voir 1.3.3. Les comités opérationnels et 1.4.4. Gouvernance des enjeux RSE).

ESRS E1.24.1

2.4.2. POLITIQUE LIÉE AUX ENJEUX DU CLIMAT

SOCOTEC est pleinement conscient du potentiel lié à son positionnement d'acteur de la durabilité du bâti œuvrant au cœur des transitions énergétique et environnementale des actifs. Ainsi grâce au développement de son offre Green Trust et de son travail d'analyse de la Taxonomie Européenne, il saisit l'opportunité de développer ses missions et expertises pour renforcer l'impact bénéfique de ses activités en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, la réduction des pollutions, l'économie circulaire, la protection de l'eau ou encore la biodiversité. En cohérence avec son cœur de métier, SOCOTEC s'investit également pour réduire l'impact environnemental propre à la gestion opérationnelle de ses activités.

Trois leviers prioritaires de décarbonation ont été identifiés dans la stratégie ou politique visant la sobriété énergétique du groupe, et publiée par SOCOTEC dès 2022 :

1. Réduire les consommations de GES (gaz à effet de serre) liées aux déplacements des collaborateurs : optimisation des déplacements professionnels, électrification de la flotte de véhicules, sensibilisation à l'éco-conduite, études alternatives en lien avec la mobilité douce, etc.
2. Améliorer la performance énergétique des bâtiments de SOCOTEC : monitoring et pilotage de nos consommations d'énergie pour 100 % de nos bâtiments et sites, sensibilisation aux éco-gestes.

3. Promouvoir une gestion responsable de nos équipements numériques : suivi et optimisation des consommations informatiques, sensibilisation aux bonnes pratiques numériques de gestion de l'énergie et aux éco-gestes, mise en circuit de réemploi de 100 % du matériel informatique et téléphonique obsolète, etc.

ESRS E1.16.A.1, E1.32.1, E1.33.2

ESRS E1.34.C.1 - E1.34.E.1 - E1.34.F.1

2.4.3. OBJECTIFS LIÉS À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le groupe SOCOTEC s'est engagé à réduire ses émissions Carbone de 15 % sur la période 2021-2024. 2020 étant une année Covid exceptionnelle, l'année de référence de l'objectif a été décalée à 2021 pour une meilleure représentativité de l'activité. Intégré au sein du pilier «mettre en œuvre la transition environnementale de la stratégie RSE», cet objectif figure parmi les 4 indicateurs prioritaires portés par le Groupe et validés en Comité de Direction.

Au sein de cet objectif de réduction figurent :

- La réduction de 10 % des consommations d'énergies des bâtiments utilisés par SOCOTEC et réduction de 40 % en 2050 (Décret Tertiaire).
- L'électrification de la flotte automobile : 20 % en 2024 et 50 % en 2028 (flottes britanniques et françaises, lesquelles portent sur plus de 80 % des flottes auto du groupe).
- 100 % des DEEE transmis à des filières de réemploi, et/ou de recyclage.

Chacun de ces leviers sont objectivés à plus ou moins long terme. Des travaux ont été initiés par le groupe en 2024 pour mettre à jour les cibles de réduction à l'aune du prochain plan stratégique du Groupe 2024-2028 et à vision 2050 en ligne avec la méthodologie SBTi (Science Based Targets initiative) et les trajectoires de réchauffement limité à 1,5 °C ou 2 °C déterminées dans les Accords de Paris.

ESRS E1, E1.25.A.2, E1.16.B.1, E1.25.C.1-2, E1.28.1.

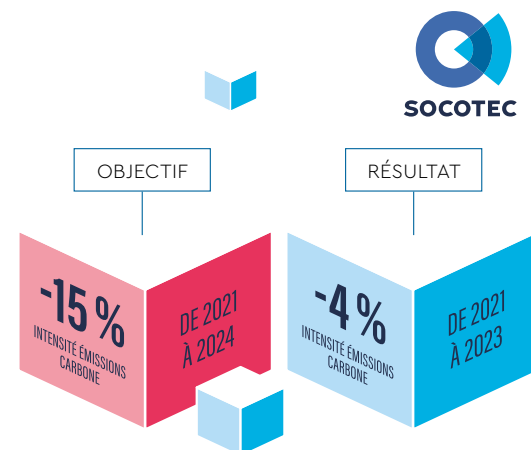
GRI 3-3 ENERGIE, 302 : ENERGIE 2016, 302-1 -> 302-4

L'importance de l'enjeu de gestion énergétique a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du Groupe SOCOTEC. Ainsi, au-delà des solutions qu'il propose à ses clients, le groupe met en œuvre une politique, des objectifs, des plans d'actions et des ressources ainsi que des indicateurs de suivis destinés à s'assurer de sa capacité à réduire l'impact sur le climat propre à la gestion de ses opérations. Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.

2.4.4. PLAN D' ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant que tiers de confiance, SOCOTEC se place comme apporteur de solutions pour accompagner ses clients dans l'amélioration des performances techniques, énergétiques, écologiques, de réemploi, ou encore de durabilité des bâtiments et des installations, en France et dans ses 26 pays d'implantation. Les enjeux des industriels et entreprises sont doubles : assurer la continuité de leur activité et maîtriser les coûts. SOCOTEC, à travers ses filiales, propose des expertises, des offres et des solutions pour les aider à prendre les bonnes décisions : diagnostics énergétiques immobiliers, audits énergétiques, bilans carbone, suivi des performances énergétiques, suivi de conformité en lien avec la réglementation ou les normes en vigueur, certifications environnementales (ISO 50001 notamment). En tant qu'entreprise spécialiste de la gestion de risques liés au bâti, SOCOTEC est également actif avec ses clients dans le secteur de l'habitat social, et participe à sa rénovation énergétique et sa durabilité, en agissant ainsi contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

EN COHÉRENCE AVEC SON CŒUR DE MÉTIER, SOCOTEC S'EST ENGAGÉ À METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D' ACTIONS DÉDIÉ À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE PROPRE À LA GESTION OPÉRATIONNELLE DE SES ACTIVITÉS.



Ce plan d'actions répond à la volonté du groupe de réduire ses émissions de GES associées de -15 % entre 2021 et 2024.

Les axes d'amélioration en matière de consommation énergétique pour SOCOTEC reposent sur trois domaines :

- Une optimisation des consommations énergétiques liées aux déplacements des collaborateurs.
- La performance énergétique des bâtiments de SOCOTEC
- Une gestion responsable des déchets et des achats durables

Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2023

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Mesure et suivi des consommations d'énergie, chasse à la consommation la nuit et le week-end par la mise en place d'un processus d'alerte, promotion de comportements éco-responsables, réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les agences de SOCOTEC, promotion de la consommation d'électricité verte (ex. panneaux solaires à Lesquin (France) et à Avellino (Italie), consommation électrique provenant de sources renouvelables (pour certains sites au Royaume-Uni et en Espagne), rénovation, relocalisation dans des bâtiments à haute performance énergétique.

DÉPLACEMENTS DES COLLABORATEURS

Augmenter la part des véhicules à faibles émissions (électrification du parc automobile), privilégier les véhicules aux normes Euro 6, optimiser les tournées clients, privilégier les formations en e-learning, favoriser la sensibilisation à l'éco-conduite (formations et challenges sécurité routière), et placer l'optimisation des déplacements professionnels au cœur des objectifs d'excellence opérationnelle de SOCOTEC (suivi mensuel).

GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS ET ACHATS DURABLES

Achat de matériel durable et réparable : 100 % des équipements de SOCOTEC labellisés EnergyStar en France, 100 % des postes informatiques obsolètes envoyés à nos partenaires Ecodair et Emmaüs Connect, 100 % des téléphones portables collectés confiés aux Ateliers du Bocage pour réemploi ou recyclage, utilisation de matériel d'occasion (ex. : imprimantes).

COMPLÉMENT AU PLAN D' ACTIONS PRINCIPAL VISANT À RENFORCER LA STRATÉGIE CLIMAT DU GROUPE À HORIZON 2024 :

- Amélioration continue de l'exhaustivité des données publiées (périmètre de publication, compléments au scope 3 au niveau monde, etc.)
- Amélioration continue des process permettant de produire les données reportées à un niveau monde (automatisation et formalisation, formation continue des contributeurs, vérification des données par un tiers externe).
- Projet de formalisation d'une stratégie climat objectivée selon les grands référentiels reconnus tels que ceux du TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) et le SBTi (Science Based Targets initiative) pour s'aligner sur des trajectoires de réchauffement limité à 1,5 °C ou 2 °C, en alignement avec les Accords de Paris.
- Mise en œuvre des leviers de décarbonation identifiés au sein de la stratégie pour la sobriété énergétique (voir 2.4.2. et 2.4.3. Politique et Objectifs)

ESRS E1.25.A.2-B.2-C.2-D.2-E.2

GRI 3-3 ENERGIE, 302 : ENERGIE 2016, 302-1, 302-4

2.4.4.1. ACTIONS POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE NOS DÉPLACEMENTS

Politique

Les déplacements professionnels en voiture (véhicules de fonction et km personnels remboursés) des collaborateurs pour mener à bien les activités du Groupe chez les clients représentent le premier poste de dépenses énergétiques et d'émissions carbone en 2023, soit 76 % des émissions de GES scopes 1, 2 & 3 au cumul pour les 7 plateformes principales et le Belux. A noter que 14 % des émissions Carbone du groupe concernent les autres déplacements en train et en avion. SOCOTEC est conscient que la taille conséquente de sa flotte de véhicules d'entreprise constitue un facteur d'attractivité unique au cœur de son « Employee Value Proposition » (EVP), autant qu'un

atout sur le plan social pour soutenir le pouvoir d'achat de ses collaborateurs. En outre, afin de réduire son impact carbone, le groupe travaille à l'optimisation de sa performance énergétique et électrique par la promotion de véhicules à faibles émissions et la sensibilisation de ses collaborateurs à porter la plus grande attention à leur sécurité routière, comme à un usage raisonnable et raisonné de leurs consommations d'essence par la pratique de l'écoconduite.

SOCOTEC a donc mis en œuvre un plan d'actions en France pour la sobriété énergétique de sa flotte automobile, laquelle pèse pour 91 % des émissions de GES dans le bilan carbone de la France. Chaque pays réfléchit en outre à la mise en place d'un Plan Mobilités. Le tout vise à réduire de 15 % les émissions Carbone du groupe entre 2021 et fin 2024.

Actions pour réduire les consommations d'énergie liées aux déplacements :

A. Verdir la flotte de l'entreprise

- Augmenter la part de véhicules électriques
- Optimiser la performance environnementale des véhicules (norme euro 6)
- Augmenter l'accessibilité à la charge électrique sur les parkings de nos sites (installation de bornes de charge par l'entreprise)

B. Optimiser les déplacements professionnels et favoriser les mobilités alternatives

- Optimiser le nombre de kilomètres parcourus lors des tournées clients, limiter les déplacements en ayant recours aux moyens de communication à distance (visioconférence), étudier la mise en place de solutions de mobilité douce alternatives à la voiture, telles que la mise en place de vélos d'entreprise, du covoiturage, ou encore des solutions d'auto-partage.
- Favoriser les formations en e-learning dès lors que le sujet le permet.
- Proposer une politique voyage en faveur des transports les moins émetteurs (train versus avion si déplacements inférieurs à 400 km)

C. Promouvoir la sécurité routière et une conduite raisonnée

- Sensibiliser les collaborateurs à l'écoconduite (affichage, formations, vidéos, challenges, etc.).
- Suivre les Incidents Routiers Significatifs (IRS) dans le tableau de bord mensuel et mobiliser le manager pour un entretien en cas d'incident.

Objectifs

En phase avec la feuille de route de la transition environnementale en France et dans le monde, SOCOTEC s'engage à réduire les émissions de CO2 de sa flotte de véhicules par le renforcement du nombre de véhicules à faibles émissions tels que les véhicules électriques ou hybrides électriques qui représentent en 2023 près de 5 % de la flotte monde (versus 2,5 % en 2022).

Le Groupe SOCOTEC a fixé des objectifs ambitieux d'électrification de sa flotte automobile pour l'ensemble de ses plateformes :

- 20 % de véhicules à faibles émissions en 2024 en France et au Royaume-Uni, soit 80 % de la flotte automobile du Groupe.
- 35 % de véhicules à faibles émissions en 2025
- 50 % de véhicules à faibles émissions en 2028 (dont 80 % de la flotte de véhicules hors vans aux UK)

Ces objectifs vont au-delà des exigences réglementaires fixées par la loi française LOM (Loi d'Orientation des Mobilités - JO du 26 décembre 2019).

Indicateurs

La transition vers l'électrique d'une partie du parc automobile de SOCOTEC représente un levier important pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 15 % d'ici à 2024 des émissions de gaz à effet de serre globales du groupe. Diverses dispositions ont été mises en place pour accompagner les collaborateurs vers cette transition telles que :

- L'installation de solutions de bornes de recharge en agences
- La participation à hauteur de 500 euros au financement de l'installation d'une solution de recharge à domicile en France.
- La mise à disposition pour tous les collaborateurs de cartes permettant de recharger les véhicules sur la plupart des bornes publiques, y compris sur l'autoroute.

En outre, le site de Lesquin près de Lille, labellisé Bepos et Effinergie 2007, permet grâce à la présence de panneaux solaires d'alimenter les bornes en énergie renouvelable. Ces installations sont complétées par une installation de stockage d'énergie permettant de redistribuer les surplus produits dans la journée lorsque la luminosité diminue.

Indicateurs de suivi :

- Electrification du parc de véhicules d'entreprise : 2,38 % versus 0,66 % en 2022 au niveau monde (7 plateformes et Belux)
- Part de véhicules faibles émissions : 4,69 % versus 2,47 % en 2022 au niveau monde (7 plateformes et Belux)
- Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques : 210 versus 103 en 2022 (périmètre 2023 : France, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Belux)
- Nombre de collaborateurs et de jours de formation à la prévention des risques routiers et écoconduite : 597 collaborateurs formés, 486 jours de formations en 2023 en France.

En France, la conversion en 2023 de la flotte auto des véhicules diesel vers des véhicules essence (représentant 75 % du parc) est venue impacter à la hausse le nombre de litres consommés et les émissions de GES associées, ces véhicules étant plus consommateurs que les véhicules diesel présents en majorité en 2021 et 2022. Pour autant, l'accélération réalisée par le groupe fin 2023 et en 2024 sur l'électrification des flottes automobiles France et UK va apporter dès 2024 des résultats tangibles à la réduction de ce premier poste d'émissions de GES du groupe.

L'impact positif de l'électrification de la flotte sur les émissions carbone se ressentira à compter de 2024 puisque 500 véhicules électriques ont déjà été livrés fin décembre 2023 et 500 autres sont en cours de livraison, avant fin juin 2024. L'objectif sera proportionnellement équivalent au UK. Les objectifs de 2025 seront également suivis avec la même attention.

GRI 3-3 ENERGIE, 302 : ENERGIE 2016, 302-1 À 302-4

2.4.4.2. ACTIONS POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Politique et Gouvernance

La réduction des consommations énergétiques des bâtiments est au cœur du plan de sobriété énergétique du groupe et animé par la Direction de l'Immobilier, membre du comité RSE. Un comité Immobilier se réunit tous les mois pour suivre la politique de l'immobilier du groupe, les consommations énergétiques et les travaux nécessaires, ainsi que la relation avec les

propriétaires des bureaux et agences que nous louons.

En effet, SOCOTEC est majoritairement locataire de son parc immobilier. Le groupe s'engage de concert avec ses agences et sites à promouvoir la performance énergétique des bâtiments et l'adoption d'éco-comportements citoyens par ses collaborateurs.

Cette démarche s'inscrit également en France dans un contexte réglementaire lié au décret tertiaire pour lequel des actions d'amélioration doivent être mises en place dans certains bâtiments à usage tertiaire de métropole et d'outre-mer. L'engagement de toutes les parties impliquées (propriétaires, preneurs à bail) est nécessaire pour atteindre les objectifs réglementés.

Objectifs

En France, SOCOTEC s'est engagé en 2022 au travers de son plan de sobriété énergétique des bâtiments à diminuer ses consommations d'énergie de -10 % entre 2022 et 2024. L'entreprise souhaite aussi développer le recours à des contrats d'électricité verte, lesquels représentent à fin 2023, 19 % de l'électricité du groupe pour ses 7 plateformes.

Cet objectif nous engage dès à présent envers les objectifs du décret tertiaire pour l'ensemble de nos sites, sans se limiter à ceux présentant une surface > 1 000 m², avec des réductions de :

- 40 % de consommation énergétique en 2030
- 50 % en 2040
- 60 % en 2050

Les sites français déclarés sur OPERAT représentent plus de 40 % de la surface totale occupée par SOCOTEC et plus de 50 % de la consommation d'énergie totale de SOCOTEC en France.

Plans d'actions

Diverses actions ont été menées en 2023 en faveur de la performance énergétique des bâtiments et la réduction des consommations.

En France, afin d'atteindre ses objectifs de réduction, la Direction de l'Immobilier a mis en place un processus de management de la performance énergétique des bâtiments, décliné en 6 points. Ce dispositif est également présent en Italie et va s'étendre d'ici 2028 aux autres plateformes du groupe.

	Etat d'avancement		
	Réalisé en 2022	En 2023	2024
1. MESURER ET PILOTER LES CONSOMMATIONS :			
Monitorer les consommations des agences par le biais d'un hub digital (mis en place en 2022) permettant de collecter et d'analyser les données provenant des fournisseurs d'énergie, en temps réel.	X	X	X
Sensibiliser et responsabiliser les responsables de sites à suivre l'évolution, détecter les anomalies et préconiser des solutions d'amélioration de la performance des consommations énergétiques	X	X	X
Analyser annuellement l'impact carbone des consommations énergétiques du groupe au travers du bilan carbone annuel de SOCOTEC en France, disponible dans l'intranet.	X	X	X
2. METTRE EN PLACE UN PROCESS DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET D'ALERTE			
Publication du plan de sobriété énergétique de SOCOTEC a permis de rappeler et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux éco-gestes dans les bureaux. Un film de sensibilisation a également été réalisé auprès de l'agence de Villeurbanne qui avait réussi à baisser significativement sa consommation en adoptant des gestes citoyens comme l'extinction du chauffage la nuit et le WE.	X	X	X
Formalisation et diffusion du plan d'actions pour la sobriété énergétique des bâtiments validé par la Directrice de l'Immobilier.		X Réalisé T1 Diffusé T2	
Formation de 113 responsables de sites sur 143 personnes sollicitées à l'utilisation du logiciel de Monitoring. Pour les absents, des échanges personnalisés ont été menés. Cette formation a été co-animée par LEGRAND ENERGIES et la Direction Immobilier de SOCOTEC.	T4 2022		
Transmission d'un bilan mensuel des consommations/m². Benchmark entre agences de surfaces identiques par exemple ou d'une même région.	T4 2022	X	X
Chasse aux consommations nuit et week-end équivalentes aux consommations en journée. Gérée en direct par la Directrice Immobilier par contact téléphonique avec chaque responsable de site pour demander un réajustement des usages. En 2023, 30 sites concernés ont été contactés (sur 154 sites monitorés). Les agences qui n'ajusteront pas leur usage seront alors revues en Comité Immobilier pour une action managériale spécifique.	X	X	X
Synthèse des consommations associée à une vue plus générale sur les consommations du groupe			X
Point d'avancement de l'objectif de réduction de 10 % des consommations.			X
3. PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS ÉCO-CITOYENS AU BUREAU :			
• Au niveau de la gestion technique des sites et agences par une meilleure régulation des chauffages, de la climatisation, et des lumières en journée et en quittant les lieux. • Au niveau comportemental en sensibilisant les collaborateurs à adopter les bons gestes au quotidien au bureau, comme à la maison : éteindre les lumières dans une salle de réunion vide, bureaux ou plateaux vides, couloirs et espaces communs non utilisés.	X	éco-gestes	éco-gestes
4. PROMOUVOIR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES AGENCES :			
Promouvoir la performance énergétique des bâtiments occupés auprès des propriétaires en charge de l'exploitation.	X ⁽¹⁾	X	X
Réalisation de petits travaux favorisant les économies d'énergie : relamping LED, détecteurs de présence, extinctions automatiques de l'éclairage et du chauffage, entretien chauffage, etc.	X ⁽²⁾	X	X
Mettre en œuvre un plan pluriannuel de travaux visant à supprimer les consommations chauffage Nuit & WE : - Audit des agences les plus énergivores - Chiffrage d'un Plan de travaux Énergie 2023/2024 - Mise en œuvre du plan de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des agences			X
5. PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET/ OU CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUVELABLE			
Etude de faisabilité pour intégrer une part de la consommation des agences sous contrat d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables.			X
6. POLITIQUE DÉMÉNAGEMENT / ACQUISITION BÂTIMENTS			
Programme de réaménagement de l'ensemble des agences (depuis 2019).		X ⁽³⁾	A poursuivre
Prise à bail des nouveaux sites à haute performance énergétique tels que le nouveau site Lesquin équipé de panneaux photovoltaïques en toiture.	X ⁽⁴⁾		A poursuivre

(1) En France : Locataire des bureaux occupés pour son activité à 98 %, les gros travaux de performance énergétique liés aux bâtiments occupés (isolation, rénovation des chaudières, etc.) n'incombent pas directement à SOCOTEC. Pour autant, SOCOTEC contacte les propriétaires pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la performance énergétique.

(2) En 2023 en France, 16 bâtiments (versus 13 en 2022) ont été concernés par de petits travaux à économie d'énergie pour un budget d'investissement s'élevant à 201,4 k€ (versus 69 k€ en 2022). Le groupe n'est pas à ce jour en mesure de calculer les économies d'émissions de GES associées.

(3) Les projets de déménagement 2023 ont permis aux sites concernés de déménager dans des bâtiments neufs conformes à la réglementation thermique en vigueur (Agen, Colmar, Dijon, Evreux, Charleville Mézières, Dax, Avignon). L'équipe de gestionnaires Immobiliers en charge de ces projets a été sensibilisée afin de retenir dans la mesure du possible les bâtiments les plus performants au plan énergétique ou détenant les labels reconnus tels que HQE, BREAM, LEED, etc. Projet de déménagement (2024) du centre de Formation de Corbas (69) dans un bâtiment neuf, HQE, autonome en production d'électricité par des panneaux photovoltaïques.

(4) Site de Lesquin équipé de panneaux photovoltaïques en 2022

MONITORING DES CONSOMMATIONS DES AGENCES

SOCOTEC en partenariat avec LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS s'est doté fin 2022 permettant de monitorer les consommations d'énergie via une plateforme dédiée à la performance énergétique basée sur l'intelligence de la donnée :

Cette plateforme est un hub digital permettant de collecter et d'analyser les données provenant de nos fournisseurs d'énergie, et en temps réel. Grâce à cet outil, le responsable de site :

• est informé de son impact au regard des consommations du Groupe.
• Il est sensibilisé à ses propres consommations et agit pour la maîtrise de ses consommations, tout en respectant ses engagements réglementaires.
• analyse et suit l'évolution des consommations, détecte les anomalies et préconise les actions d'amélioration pour ensuite suivre leur déploiement, tout en contrôlant les données collectées.

NEMO Green

EXEMPLES DE REPORTING POUR RESPONSABLE DE SITE ET DE REPORTING GLOBAL



Exemple d'actions menées en 2023 en faveur de la sobriété énergétique des bâtiments

- En 2023, 34 bâtiments ont été concernés par des petits travaux en faveur de la performance énergétique des bâtiments soit plus de 264 K€ (relamping, entretien de chaudières, etc.) dans le monde.

procédure de sobriété énergétique et un travail d'harmonisation des fournisseurs d'électricité a été initié en vue de simplifier le suivi et pilotage des consommations. Le site d'Avellino a été équipé de panneaux solaires.

Indicateurs

Voir Chapitre 5 : Indicateurs de Durabilité – Section Environnement – Tableau sur les bâtiments

GRI 3-3 ENERGIE, 302 : ENERGIE 2016,

2.4.4.3. SOBRIÉTÉ DES PRATIQUES NUMÉRIQUES

Politique

La transformation digitale bouleverse et transforme le monde de l'entreprise. Elle est à la fois une cause matérielle d'émissions carbone mais aussi une solution au défi environnemental avec la digitalisation des bâtiments, les pratiques numériques en distanciel permettant de diminuer les trajets ou encore un moindre usage du papier. C'est pourquoi, promouvoir et intégrer des pratiques numériques responsables constituent une réponse concrète à nos engagements visant à réduire notre empreinte environnementale ; cela s'intègre naturellement dans le plan d'actions pour la sobriété énergétique du groupe SOCOTEC diffusé dès 2022.

Objectif

Limiter la pollution de l'environnement liée au numérique tout en privilégiant les solutions de collaboration informatique et digitale versus les déplacements.

Actions

Le groupe SOCOTEC a mis en place un plan d'actions pour une gestion écoresponsable des outils et services numériques.

1. Acheter des équipements durables et réparables

- 100 % des équipements SOCOTEC sont labellisés EnergyStar.

2. Optimiser le parc téléphonique & informatique et l'exploitation des postes de travail

- Pack matériel personnalisé et optimisé en fonction des besoins collaborateurs. Fin de l'allocation multi-devices automatique et politique d'un seul PC par personne.
- Réutilisation de matériel existant plutôt que l'achat de matériel neuf. Prolonger la durée de vie de nos équipements et valoriser les matériels inutilisés sont au cœur de notre politique d'équipements informatiques.
- Copieurs multifonctions mis en place par open-space et suppression des imprimantes individuelles.
- Plan de réduction des impressions et envois papiers de rapports imprimés aux clients.
- Paramétrage de la luminosité adaptative des écrans.

3. Promouvoir un usage responsable des solutions collaboratives.

- Privilégier la visioconférence aux réunions nécessitant des déplacements.
- Privilégier l'appel sans vidéo (uniquement audio) lorsque celle-ci n'apporte pas de valeur significative.
- Limiter les envois de fichiers par e-mail (en privilégiant par exemple l'envoi de lien vers les serveurs partagés).

4. Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes numériques



GRI 305 : ÉMISSIONS 2016 : 305-1 À 305-5

ESRS E1.53.1 - E1-52.A

2.4.5. RÉSULTATS : BILAN CARBONE DU GROUPE SOCOTEC

Le bilan carbone annuel de SOCOTEC est réalisé au-delà des obligations réglementaires par la Direction RSE du groupe et visé par l'expert carbone et environnement dans chaque pays. Ce diagnostic annuel vient poser le socle de la démarche de réduction des émissions de GES du groupe SOCOTEC dans le cadre de son engagement à favoriser la transition environnementale du groupe.

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE

- Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées pour les 7 principales plateformes du groupe et le Belux.
- Le périmètre correspond à >95 % des opérations et des revenus globaux de SOCOTEC et à >95 % de l'effectif total.
- L'Espagne, les Pays-Bas et le Belux sont intégrés pour la première fois dans le bilan carbone 2023.
- Les acquisitions de 2023 sont exclues car une phase d'intégration est nécessaire.

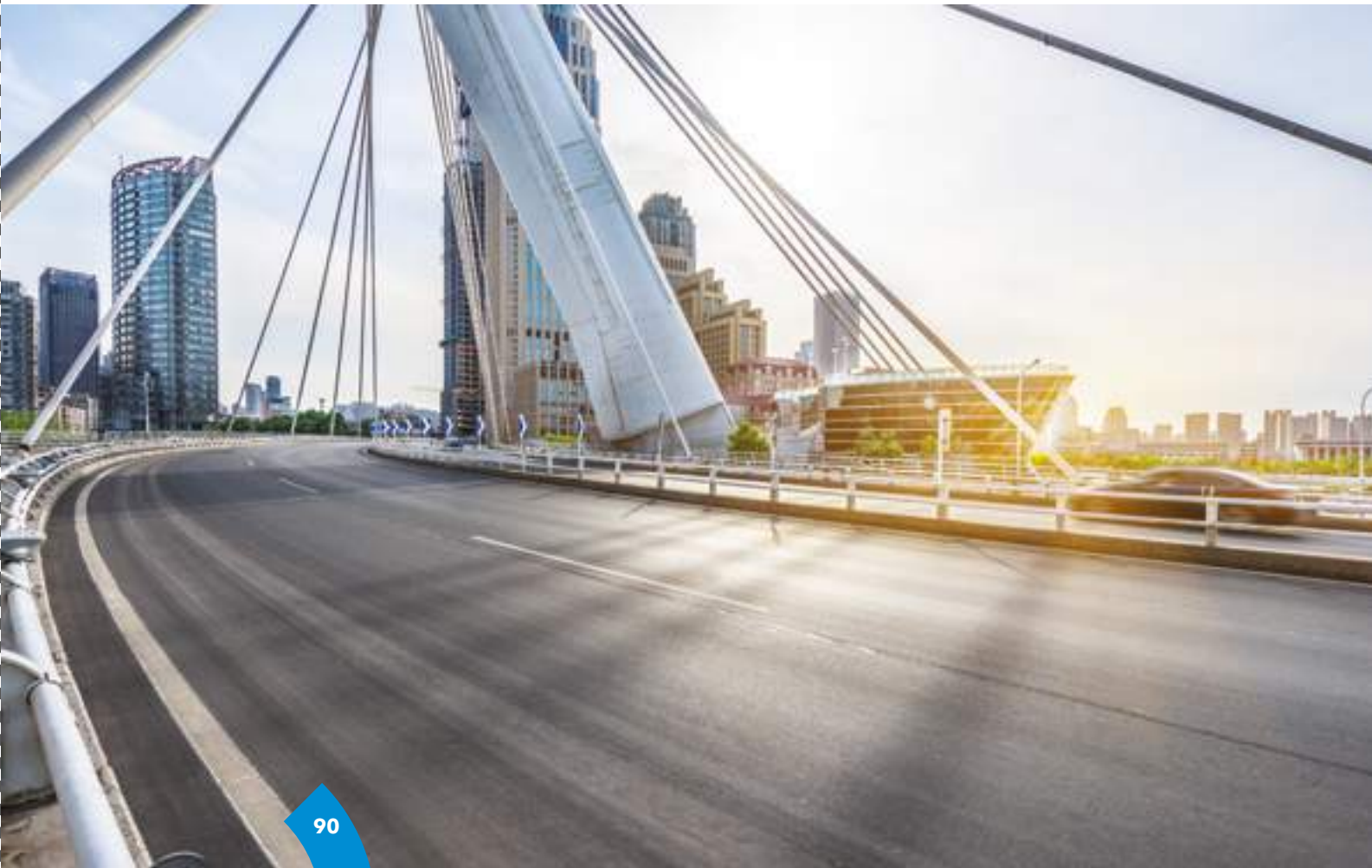
MÉTHODOLOGIE 2023

Dans une volonté de transparence, le groupe SOCOTEC s'est engagé à déclarer annuellement ses émissions de GES et a mis à jour son bilan carbone pour 2023. L'évaluation a été réalisée conformément au GHG Protocol, protocole international reconnu dans le calcul des gaz à effet de serre. L'empreinte carbone a été réalisée conformément aux normes ISO 14064 et 14069.

Voir plus de détails sur la méthodologie en 5.4.3. Méthodologie de reporting.

En 2023, le bilan carbone (scopes 1+2+3) du groupe s'élève :

- en valeur absolue à 46 895 tonnes eq CO₂ (versus 38 203 tonnes eqCO₂ en 2022)
- en intensité par personne à 4,32 tonnes eq CO₂ / personne (versus 4,1 tonnes eqCO₂ /personne en 2022).
- en intensité par millions d'euros de chiffre d'affaires à 37,31 tonnes eqCO₂ par M€ de chiffre d'affaires (versus 37,02 tonnes eqCO₂ par M€ de chiffre d'affaires en 2022).



Les principaux postes d'émissions au niveau groupe se répartissent comme suit :

- 76 % (versus 83 % en 2022) des émissions de GES liées à la flotte de véhicules d'entreprise,
- 14 % (versus 7 % en 2022) des émissions de GES liées aux déplacements train, avion, indemnités kilométriques personnelles remboursées locations de voitures, nuits d'hôtels, déplacements domicile- travail des collaborateurs,
- 8 % (versus 9 % en 2022) des émissions de GES liées aux consommations énergétiques des bâtiments,
- 2 % (versus 1 % en 2022) des émissions de GES liées aux autres émissions indirectes (transport de marchandises, internet, data centers, déchets dangereux et non dangereux.)

Afin de lisser les effets d'augmentation de périmètre, liés aux acquisitions que le groupe réalise de façon importante chaque année, et permettre ainsi une comparabilité des données depuis 2021, la

performance du Groupe devra être considérée au regard de son intensité carbone rapportée au chiffre d'affaires en diminution de 4 % sur l'ensemble des Scopes 1, 2 et 3 depuis 2021.

L'augmentation des émissions du Groupe en valeur absolue depuis 2021 est quant à elle à considérer au regard des facteurs suivants :

- L'élargissement du périmètre de reporting de la France (2020), à l'Italie en 2021, au Royaume-Uni, Allemagne, USA en 2022, puis à l'Espagne, Pays-Bas et Belux en 2023.
- L'amélioration de l'exhaustivité et de la fiabilité des émissions reportées pour le Groupe sur plus de 95 % de son périmètre, liées aux acquisitions que le groupe réalise de façon importante chaque année, (en CA ou effectif).
- Le renforcement de l'exhaustivité des émissions reportées notamment sur ses émissions indirectes scope 3 conformément au GHG Protocol.

BILAN CARBONE 2023
GROUPE SOCOTEC

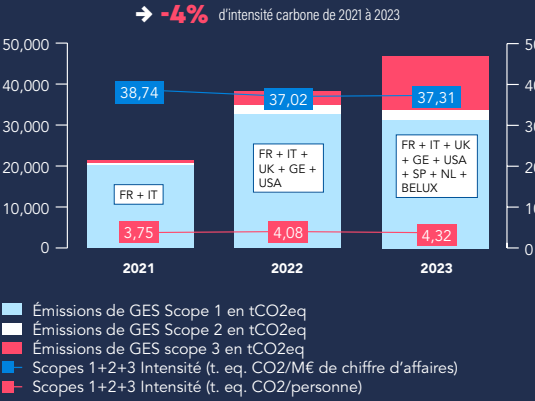
en tCO2eq	2021	2022	Proforma - Périmètre ISO 2022 et émissions de l'énergie en amont incluses dans les scopes 1 & 2	Variation 2023/2022 proforma	GHG Protocol
	(FR + IT)	(FR + IT + ALL + UK + US)			2023 (FR + IT + ALL + UK + US + PB + ES + BELUX)
Émissions de GES scope 1	20 069	32 564	35 154	8%	31 269
Émissions de GES scope 2	595	2 319	2 492	7%	2 333
Total des émissions de GES scopes 1+2	20 664	34 883	37 647	8%	33 602
Émissions de GES scope 3	744	3 320	6 493	96%	13 292
Total des émissions de GES scopes 1+2+3	21 408	38 203	44 140	16%	46 895
Intensité des scopes 1+2+3 (tCO2e / M€ de chiffre d'affaires)	38,74	37,02	37,92	2%	37,31
Intensité des scopes 1+2+3 (tCO2e / personne)	3,75	4,08	3,82	-7%	4,32

→ **La méthodologie a été ajustée pour être conforme au GHG Protocol :**

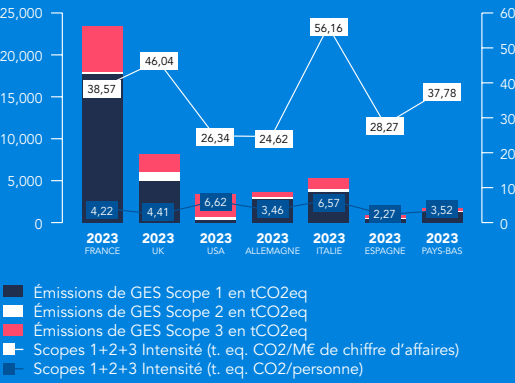
Les émissions en amont de la chaîne de valeur des consommations d'énergie ont été déplacées dans le scope 3. En outre, le périmètre du groupe a été élargi pour intégrer les nouvelles plateformes géographiques (Pays-Bas et Espagne).

La forte augmentation du scope 3 s'explique par l'amélioration de l'exhaustivité des données sur les GES, en particulier pour les catégories suivantes : déchets dangereux et non dangereux, données sur les déplacements des employés, GES provenant de l'internet et des data centers.

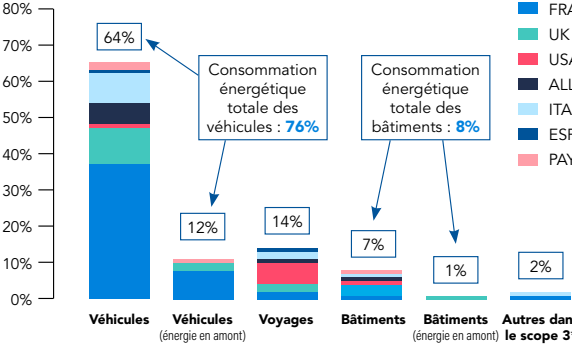
2023 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU GROUPE SOCOTEC
Évolution de l'empreinte carbone scopes 1+2+3 - au niveau du Groupe



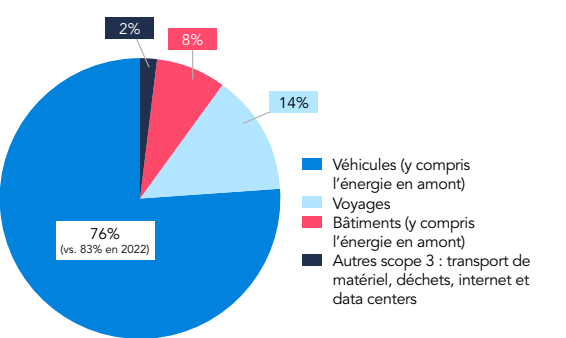
2023 ÉMISSIONS MONDIALES DE GES VENTILÉES PAR PLATEFORME
Émissions totales de GES en tCO2eq (scopes 1+2+3)
Répartition par plateforme



2023 RÉPARTITION PAR SOURCES D'ÉMISSIONS DE GES ET CONTRIBUTION PAR PLATEFORME
% des émissions totales de GES 2023 - Répartition par plateforme



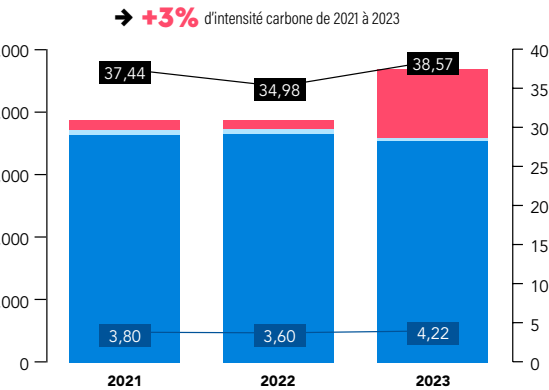
GROUPE : PRINCIPALES SOURCES D'ÉMISSIONS DE GES % par source d'émissions en 2023



* Les autres éléments du scope 3 comprennent les déchets générés par les opérations (déchets dangereux et non dangereux), le transport de matériaux (par exemple par l'intermédiaire de sociétés telles que DHL, TNT), les fournisseurs de services Internet et l'utilisation de data centers.

BILAN CARBONE 2023
SOCOTEC FRANCE

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES POUR
SOCOTEC EN FRANCE PAR SCOPE 1+2+3

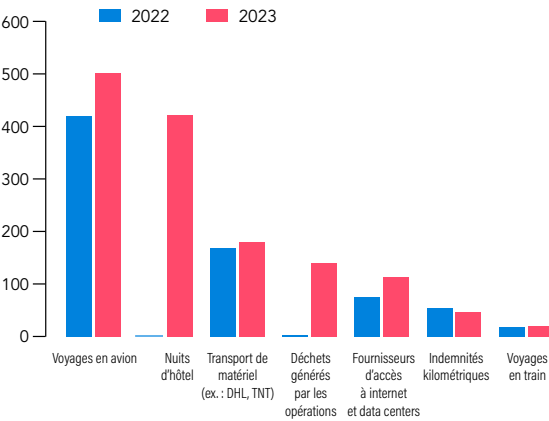


Émissions de GES Scope 1 en tCO2eq
Émissions de GES Scope 2 en tCO2eq
Émissions de GES scope 3 en tCO2eq
Scopes 1+2+3 Intensité (t. eq. CO2/M€ de chiffre d'affaires)
Scopes 1+2+3 Intensité (t. eq. CO2/personne)

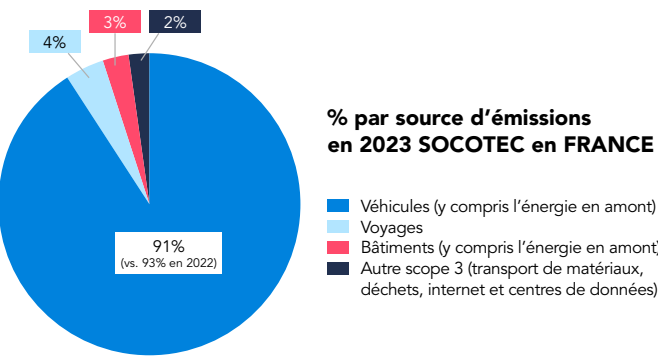
Table with 5 columns: GHG Protocol, 2021, 2022, Proforma - Périmètre ISO 2022 et émissions de l'énergie en amont incluses dans les scopes 1 & 2, périmètre France hors DROM, Variation 2023/2022 proforma, 2023. Rows include: Émissions de GES scope 1, Émissions de GES scope 2, Total des émissions de GES scopes 1+2, Émissions de GES scope 3, Total des émissions de GES scopes 1+2+3, Intensité des scopes 1+2+3 (tCO2e / M€ de chiffre d'affaires), Intensité des scopes 1+2+3 (tCO2e / personne).

- (1) L'augmentation de 19 % (2023 proforma) des émissions du scope 1 est due au passage de la flotte du diesel à l'essence (75 % de la flotte), qui consomme plus de carburant. De plus, l'impact positif attendu de l'électrification de la flotte initiée fin 2023 ne sera visible qu'en 2024. L'objectif 2024 en France est d'atteindre 1000 véhicules électriques.
- (2) La réduction (2023 proforma) du scope 2 est due à deux facteurs :
• La réduction de 11% de la consommation d'électricité en France (hiver doux, plan de sobriété et gestion).
• La mise à jour du Facteur d'émission 2023 : 0,052 kgCO2e/kwh en 2023 contre 0,057 kgCO2e/kwh en 2022, soit 9% de moins que celui utilisé en 2022 (mise à jour de la Base Carbone 2023 de l'ADEME, émissions de GES amont liées aux pertes de transport et de distribution du réseau électrique).
- (3) L'augmentation du scope 3 est due à la nouvelle inclusion des nuits d'hôtel dans le calcul, ainsi qu'à l'inclusion des déchets non dangereux, à l'augmentation des émissions liées aux voyages en avion, et à un reporting plus complet des émissions par notre fournisseur Orange concernant le réseau Internet et les centres de données (+50% par rapport à 2022).

SCOPE 3 (À L'EXCLUSION DE L'ÉNERGIE AMONT)



FRANCE : PRINCIPALES SOURCES D'ÉMISSIONS DE GES



% par source d'émissions en 2023 SOCOTEC en FRANCE
Véhicules (y compris l'énergie en amont)
Voyages
Bâtiments (y compris l'énergie en amont)
Autre scope 3 (transport de matériaux, déchets, internet et centres de données)

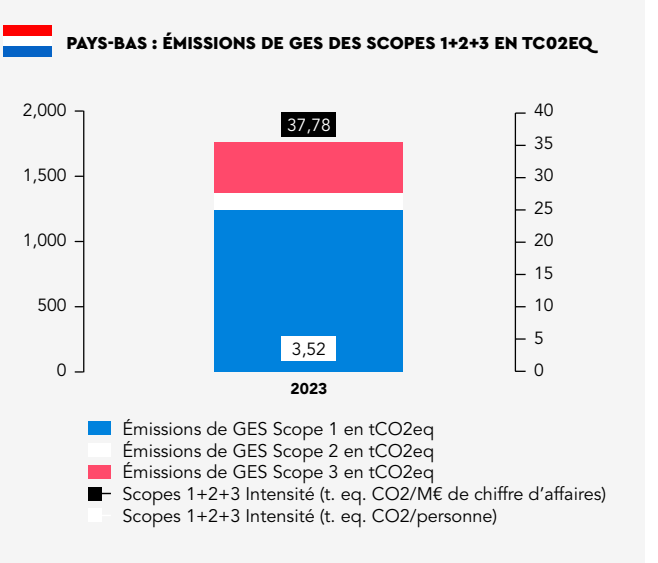
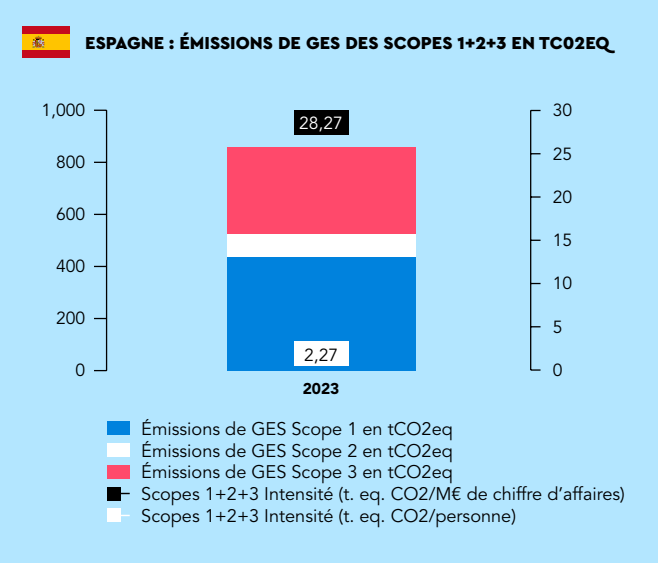
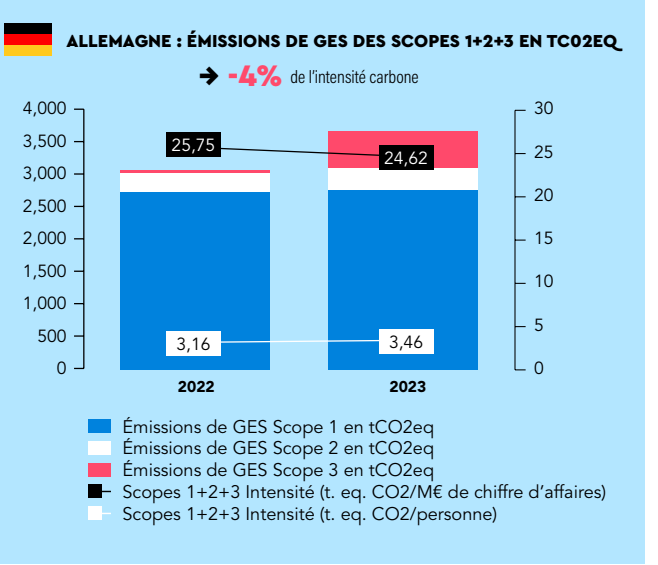
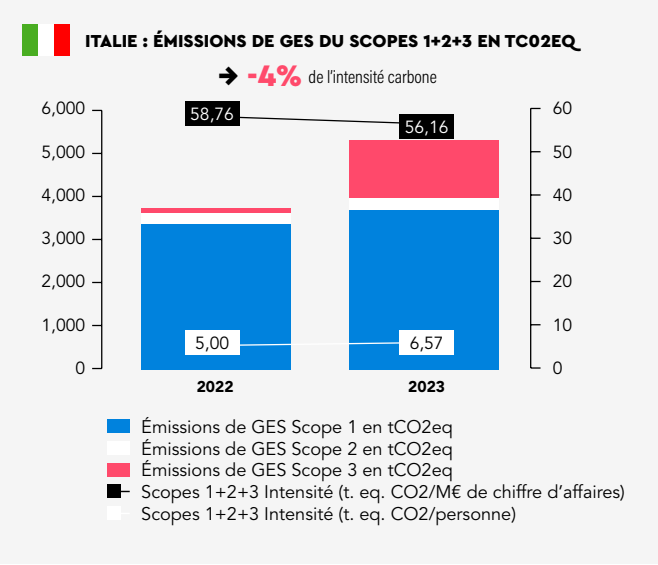
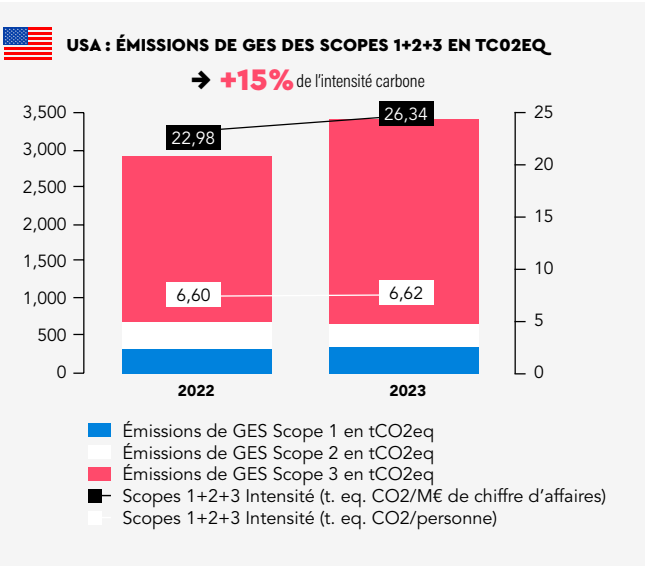
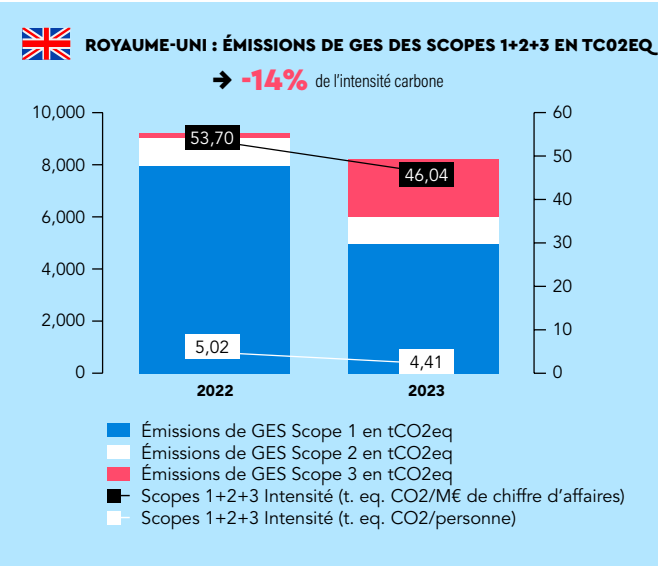
Focus sur les émissions consolidées liées aux déplacements des collaborateurs :
Scopes 1, 2 & 3 (tCO2eq/ M€ de chiffre d'affaires)

Table with 5 columns: 2022, 2023, Variation 2023/2022, Variation des revenus 2023/2022. Rows include: Infrastructures, Formation, Environnement, Construction & Immobilier, Équipements & Industrie, Certification.

- (1) • -11% véhicules
• -16% km parcourus
• -7% carburant consommé par rapport à 2022
- (2) • +114% km parcourus
• +25% de véhicules
• +168% de carburant consommé par rapport à 2022

Les émissions de GES consolidées comprennent les émissions des scopes 1, 2 et 3 des véhicules (thermiques et électriques), ainsi que les émissions liées aux voyages en train, avion et indemnités kilométriques personnelles.

BILAN CARBONE 2023
PAR PLATEFORME GÉOGRAPHIQUE



2.5. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'importance de l'enjeu concernant l'usage des ressources et l'économie circulaire a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC. C'est un enjeu matériel pour le groupe. Il s'agit notamment pour le groupe de développer sa capacité à saisir les opportunités liées à l'économie circulaire au sein des projets clients, mais aussi de mettre en place au sein de ses opérations une démarche d'économie circulaire quand cela est possible.

(Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.)

ESRS E5.15.A.2-B.2, E5.19.1, E5.20.B.2->E.2

2.5.1. ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Politique

SOCOTEC propose des solutions pour accompagner ses clients vers une gestion sobre et efficace des ressources au sein de la filière bâtiments, afin de limiter le gaspillage et favoriser le réemploi des matériaux et des équipements à tous les stades de la construction, de la rénovation ou de la démolition.

ESRS E5.23.1

Objectif

L'objectif principal est de valoriser au maximum les matières et les déchets issus du BTP dans les projets clients pour réduire le recours aux ressources naturelles, et par conséquent, les émissions de carbone, principales causes du changement

climatique. La démarche d'économie circulaire que propose SOCOTEC à ses clients doit permettre de réduire les déchets du bâtiment, et notamment des matériaux et produits qui ont des impacts environnementaux différents tout au long de leur cycle de vie.

Actions

Les équipes de SOCOTEC Immobilier Durable, soit près de 450 experts et ingénieurs, sont mobilisées pour accompagner leurs clients sur ses offres et agir en faveur de l'économie circulaire pour les secteurs de la Construction et de l'Immobilier. Créé par les experts de SOCOTEC Immobilier Durable et lancé en septembre 2021, le référentiel d'économie circulaire Ecocycle vise à accompagner et reconnaître les actions des clients réalisées en la matière sur leurs projets de construction ou de réhabilitation pour répondre à 4 enjeux majeurs :

- L'Ecoconception
- L'Economie responsable
- Le Réemploi des matériaux
- Le Recyclage des déchets

Le label d'économie circulaire de SOCOTEC aide concrètement à définir la stratégie d'économie circulaire d'un projet de construction ou de rénovation ou réhabilitation, et le plan d'actions nécessaire. Il permet aussi de suivre et d'évaluer la performance globale du projet en faveur de l'économie circulaire dans une démarche d'amélioration continue. Il permet également de valoriser les efforts de chacun :

- A la conception, des prérequis - correspondant aux bonnes pratiques usuelles d'économie circulaire - sont exigés.
- A la livraison du projet, le label est remis avec un niveau associé (engagé, confirmé ou exemplaire) en fonction des actions mises en place dans le cadre de cette démarche d'économie circulaire.



En parallèle, pour aller plus loin sur les démarches de réemploi des matériaux, SOCOTEC a développé des partenariats avec des plateformes de réemploi, telles que le Booster du Réemploi, Cycle'Up et Cyneo en France, et encore Carbon Trust (Zero Waste to Landfill) au Royaume-Uni. Ces partenariats nous permettent de pouvoir accompagner efficacement nos clients avec :

Des diagnostics PEMD et diagnostics ressources avec pour objectifs de :

- o Identifier les volumes de matériaux et de produits que l'opération produira ;
- o Qualifier les matériaux pour étudier leur potentiel de réemploi ;
- o Sécuriser la dépose et le stockage des matériaux et produits à réemployer.

Des missions d'AMO réemploi dans la construction, la réhabilitation ou la déconstruction avec pour objectifs de :

- o Réduire l'impact carbone
- o Qualifier les matériaux pour étudier leur potentiel de réemploi
- o Détecter les possibles exutoires pour les matériaux ciblés
- o Valoriser les projets de construction et de réhabilitation

Un plan d'actions commercial est en place chaque année qui permet de piloter le déploiement de ces offres et leur mise en production par nos experts.

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Indicateurs

Chiffres clés de l'Economie Circulaire et du label Ecocycle

- o 30 ambassadeurs Ecocycle formés
- o 5 projets Ecocycle réalisés
- o 220 diagnostics DPEMD / Ressources
- o 1 279 participants (sur 2 208 inscrits) aux 6 webinaires animés par les experts Economie Circulaire démontrant l'intérêt des clients sur cet enjeu essentiel pour les secteurs du bâtiment

Voir Chapitre 5- Indicateurs de durabilité et 5.1.9.3. Ecocycle

ESRS E5.20.F1

GRI 306 : DÉCHETS 2020

2.5.2 GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS DE NOS OPÉRATIONS

Politique

Le Groupe SOCOTEC, entreprise de services de Testing, Inspection et Certification, génère peu de déchets dans le cadre de ses opérations.

Cependant, le groupe qui s'est mobilisé pour proposer à ses clients des solutions permettant la mise en œuvre de l'économie circulaire (voir section précédente), s'est aussi engagé à agir pour favoriser la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets propres à la conduite de ses opérations. Les déchets des équipements électriques et électroniques sont plus particulièrement visés et suivent une politique permettant de les récupérer pour les mettre chaque année en circuit de réemploi et/ou de recyclage.

Un partenariat avec ECODAIR et EMMAÜS CONNECT permet de flécher vers ces circuits 100 % des DEEE* chaque année.

En complément, notre politique d'achat intègre désormais les critères de recyclabilité en France, au UK et en Italie.

Objectifs

- S'assurer de la récupération et d'une gestion responsable de 100 % des matériels informatiques obsolètes en France et au Belux, et étendre progressivement cet objectif aux autres pays.
- Continuer à déployer le tri des déchets à la source dans les locaux de SOCOTEC.
- Etendre le reporting des déchets à l'ensemble des plateformes du Groupe.
- Prendre systématiquement en compte les critères environnementaux liées à l'utilisation et la fin de vie des produits dans les appels d'offres de fournisseurs, afin de favoriser les produits sobres énergétiquement et permettant la réduction des déchets produits.

En 2023, le Groupe a atteint 100 % des cibles d'améliorations fixées en 2022 :

- Atteindre l'objectif cible de déploiement du tri dans les agences fin 2023
- Etendre la cible à toute agence volontaire (hors scope prioritaire)
- Estimer en 2023, la quantité de déchets collectés pour valorisation.

Actions**Politique d'achats durables et responsables**

Afin de réduire ses déchets à la source, le groupe s'attache à appliquer une politique d'achats responsables visant à réduire les déchets produits en optimisant ses process internes, et favoriser le réemploi et l'utilisation de matériaux de seconde vie.

Par exemple en France :

- Le pack informatique est personnalisé afin d'optimiser l'allocation des devices aux besoins par collaborateur, et éviter toute sur consommation pouvant être induite par de l'allocation automatique de multi-devices.
- Les matériels inutilisés sont remis dans le circuit et leur réemploi favorisé au profit de l'achat de matériel neuf afin d'en prolonger leur durée de vie.
- Le parc de copieurs multifonctions en France a également été optimisé par la mise en place de copieurs en réseau, permettant la suppression des imprimantes individuelles et la réduction des imprimantes collectives mises en open-space. Les actions menées pour optimiser le parc d'imprimantes a permis de réduire de 25 % les impressions entre 2022 et 2023 et donc d'éviter une part de déchets associés.

Mise en place d'une démarche de recyclage du principal flux de déchets dangereux : les déchets d'équipements électriques et électroniques.

En 2023, tout comme en 2021 et 2022, 100 % des matériels informatiques obsolètes ou hors services en France (portables, PC fixes, écrans, claviers et accessoires divers) ont été transmis à ECODAIR et EMMAÛS CONNECT dans le cadre du partenariat signé en 2021.

En 2023, cela représente 1 254 matériels réemployés ou recyclés après démantèlement (qui viennent s'ajouter aux 1 002 matériels valorisés en 2022). Les matériels réemployés (242 en 2023 et 161 en 2022) ont contribué à lutter contre l'illectronisme ou encore à équiper des publics défavorisés pour améliorer leur employabilité ou les aider au cours de leur formation de Technicien d'Assistance Informatique chez ECODAIR. Les téléphones mobiles récupérés (552 en 2023, 540 en 2022) sont quant à eux centralisés par le partenaire NEODITEL, en charge de la téléphonie de SOCOTEC. Ils sont ensuite confiés aux ATELIERS DU BOCAGE, membre du mouvement EMMAÛS, acteur de l'insertion professionnelle encourageant l'économie circulaire.

Par exemple en Italie :

SOCOTEC Italia a démarré un projet avec un fournisseur d'outils (HILTI) qui loue un grand nombre d'outils fabriqués avec des matériaux de seconde main et sans fil. Ces outils dont la durée de vie est prolongée rentrent dans le champ de notre engagement RSE et répondent aux normes de sécurité.

Mise en place du tri des principaux flux de déchets de bureaux : papier, carton, bouteilles plastiques, canettes, piles, cartouches d'imprimante et capsules de café.

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, le groupe accompagne ses agences à la mise en place du tri sélectif pour assurer le recyclage des principaux flux de déchets : papier, carton, canettes, bouteilles plastique, cartouches d'encre, piles. Le tri des biodéchets est à l'étude pour une mise en place avant fin 2024 en France.

A fin 2023, 54 sites de SOCOTEC en France étaient engagés dans cette démarche vertueuse (versus 25 en 2022) soit l'équivalent de 50 % de la surface en m² totale occupée par les collaborateurs.

Le tri des déchets a permis en France le recyclage de près de 24 tonnes de papier, 25 tonnes de carton et 4 tonnes de plastique, premiers indicateurs de mesure que le groupe a pu établir en 2023.

E5.38.A.1**Indicateurs**

Mise en place et renforcement de l'exhaustivité et de la couverture du reporting sur les principaux flux de déchets dangereux et non dangereux du groupe.

En 2023, le reporting Déchets a été étendu au-delà

de la France, au Royaume-Uni et à l'Italie.

Il inclut désormais les principaux flux de déchets liés à l'activité du Groupe SOCOTEC (versus les DEEE uniquement en 2022) :

- Déchets dangereux : DEEE (60 %), vernis (18 %), amiante (22 %)
- Déchets non dangereux : béton (63 %), fer (16 %), papier / carton (13 %), plastique (4 %), acier (4 %)

Voir Chapitre 5. Indicateurs de durabilité - 5.1.9.1 Déchets issus des opérations propres

GRI 2-7, GRI 2-24, GRI 401 (3-3)

ESRS S1

ESRS S1.17.1, S1.20.C.1, S1.38->40, S1.44.A.1-B1-C1, S1.47.1

3. INFORMATIONS SOCIALES

Les enjeux suivants sont matériels et l'entreprise les place au cœur de sa stratégie : conditions de travail, santé et sécurité, formation et développement. Ces éléments sont issus de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC (voir 1.5.4. Matrice de matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique). Le groupe s'est engagé sur l'ODD n°8 - Travail décent et croissance économique.

ESRS S1.20.A1-B1

Le groupe respecte les engagements de l'OIT, la charte européenne des Droits fondamentaux, la charte internationale des Droits de l'Homme et les dispositions législatives des différents pays dans lequel le groupe est implanté. Le groupe a recruté 2000 personnes en 2023 dans l'ensemble de ses géographies.

Le modèle économique de SOCOTEC s'appuyant sur l'expertise, la compétence et l'engagement de ses 11 965 collaborateurs, les enjeux de gestion des Ressources Humaines sont au cœur de la stratégie du groupe pour en assurer la viabilité économique et la performance durable et responsable. L'ambition et les actions de la politique de Ressources Humaines visent ainsi à recruter et à fidéliser les collaborateurs compétents et motivés par la proposition de valeur de l'entreprise (EVP, voir section suivante 3.1). L'entreprise veut leur permettre de s'épanouir en toute sécurité dans leur mission quotidienne, en les aidant à développer leur employabilité, à leur donner envie de s'engager

auprès de leurs collègues et de leurs clients, tout en ayant la conviction d'impacter positivement la société avec leurs expertises, notamment sur les enjeux majeurs environnementaux et sociétaux du 21^{ème} siècle.

Cette ambition se traduit par une proposition de valeur ou EVP (Employee Value Proposition) déclinée dans chaque géographie du groupe et favorisant notamment ce qui fait la force de la culture de SOCOTEC : un environnement de travail et un management sain et épanouissant, la diversité et l'égalité de traitement, le partage de l'information et la participation, l'accueil et l'esprit d'entraide au sein des équipes, le respect de l'équilibre vie privée et vie professionnelle, ainsi que le partage de la valeur.

Dans le contexte de forte croissance du groupe, le réseau RH international veille particulièrement à encourager le partage des expériences et des compétences techniques entre pays pour élargir le champ de vision de chacun, favoriser les opportunités de mobilité à l'international et ainsi soutenir le sentiment d'appartenance à un ensemble ambitieux, performant et source de développement personnel.

Une gouvernance RH est en place qui réunit une fois par mois les directeurs des ressources humaines du groupe sous le pilotage du DRH groupe.

L'importance de l'enjeu des conditions de travail a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC. (Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.)

3.1. EMPLOYEE VALUE PROPOSITION (EVP)

ESRS S1.14.A.1

SOCOTEC est une entreprise de services professionnels de Testing, Inspection et Certification. L'exercice de ses métiers repose sur son personnel, techniciens et ingénieurs de la construction, de l'immobilier, du génie civil et de l'environnement, ainsi que les fonctions supports. La satisfaction des clients est aussi entre les mains de chaque collaborateur. La vie d'équipe est primordiale car les missions s'exercent par la mise en œuvre de missions complémentaires au service d'un projet client. Tiers de confiance indépendant, SOCOTEC s'appuie sur 11 965 techniciens et ingénieurs en France et à l'international, reconnus parmi les plus expérimentés en matière de gestion des risques et de conseil technique pour les secteurs de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et de l'Industrie.

La fidélisation, l'attractivité et le management des talents sont stratégiques

Présent sur un marché de profils pénuriques en forte tension, ingénieurs et techniciens de spécialités, SOCOTEC est conscient des enjeux de fidélisation et d'attractivité des talents dont il fait une priorité au cœur de sa stratégie d'entreprise. La durabilité fait aussi partie de la stratégie sociale et SOCOTEC est engagé pour faire de l'entreprise une « great place to work ». Ce baromètre annuel indépendant permet d'évaluer l'engagement des collaborateurs et les axes d'amélioration, lesquels enclenchent la mise en place de plans d'actions et un suivi managérial attentif pour les mener à leur terme avant le baromètre suivant.

La qualité des recrutements et du développement des compétences techniques des collaborateurs est un gage de la qualité de service reposant sur les expertises délivrées aux clients de SOCOTEC pour répondre à leur haut niveau d'exigence, tout en apportant satisfaction lors des audits des organismes de tutelle de SOCOTEC (COFRAC, UKAS, etc.). Ces expertises permettent au groupe de proposer sur le marché du Testing Inspection Certification (TIC) et plus particulièrement pour les secteurs de la Construction, des Infrastructures, de l'Industrie, une combinaison de solutions qui s'adaptent à des problématiques complexes et qui intègrent des technologies avancées, au service de la durabilité des ouvrages, des bâtiments, des installations et de la sécurité des personnes.

Objectif de la politique RH du groupe SOCOTEC : développer et promouvoir la meilleure Proposition de Valeur aux Employés (Employee

Value Proposition) de la filière du TIC (Testing, Inspection, Certification).

En tant que leader de la gestion des risques et du conseil technique dans la Construction, l'Immobilier, les Infrastructures et l'Environnement, le groupe SOCOTEC valorise ses collaborateurs tout au long de leur parcours, grâce à son « Employee Value Proposition ».

L'EVP, valeur objective que les salariés perçoivent en échange de leur travail, rassemble l'offre de valeur que SOCOTEC propose à ses collaborateurs et aux candidats que l'entreprise recrute. Elle s'articule autour de 5 axes majeurs :

Récompenser – Protéger – Motiver – Attirer – Fidéliser

SOCOTEC a l'ambition de développer la meilleure proposition de valeur (EVP) de son secteur afin de valoriser l'engagement de ses collaborateurs et renforcer son attractivité.



GRI 2-19, 2-20, 2-21

ESRS S1.A3 & S1.69.1

3.1.1. RÉMUNÉRATION

Politique et structure de rémunération

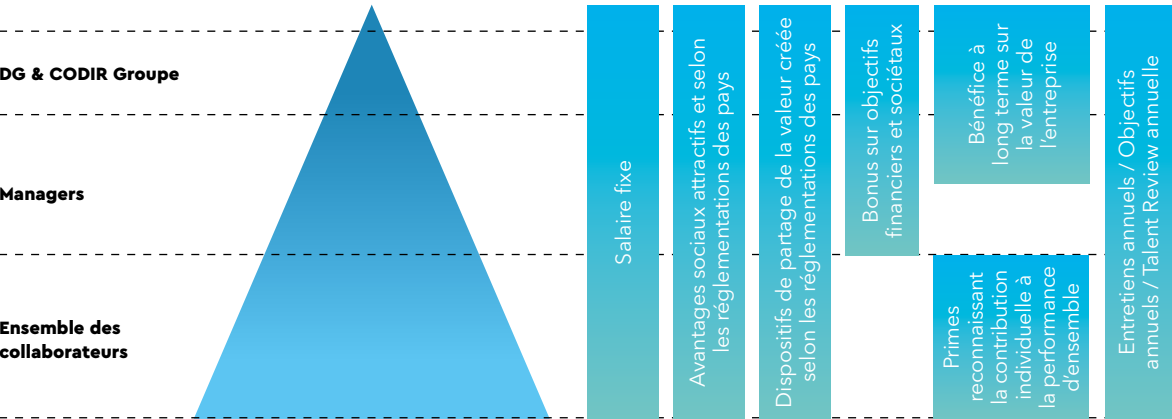
Les salaires payés en 2023 s'élèvent à 665,395 M€ pour le groupe. La politique de rémunération se base sur un principe d'équité, d'égalité de traitement et de « pay for performance ». La politique de rémunération du groupe SOCOTEC comprend des avantages sociaux attractifs et des dispositifs de partage de la valeur propres à chaque pays d'implantation. Bonus et primes récompensent aussi l'engagement individuel.

Le groupe SOCOTEC fonde sa politique de rémunération sur le principe du « pay for performance ». Grâce à son process équilibré de revue annuelle des rémunérations, SOCOTEC est attentif à proposer des salaires situés à la médiane du marché ou au-dessus suivant les profils, ainsi que des dispositifs de reconnaissance de la contribution individuelle (soit 10 M€/an) :

- Bonus managers alignés avec les pratiques du marché,
- Bonus Performance Construction (unique dans la filière TIC),
- Primes ambassadeurs, primes diagnostiqueurs,
- Primes exceptionnelles,
- Primes de cooptation, etc.

ESRS 2.29.A.1, S1-10

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION



Les objectifs :

- «Pay for performance»
- Attractivité & rétention

Les principes :

- Alignement sur la médiane du marché
- Égalité de traitement
- Reconnaissance de l'engagement individuel
- Avantages sociaux protecteurs

Actions

SOCOTEC a l'ambition de développer la meilleure proposition de valeur (EVP) de son secteur afin de valoriser l'engagement de ses collaborateurs et renforcer son attractivité. Reconnaissant les efforts de chacun à faire du groupe un leader de son marché et soucieuse d'apporter des réponses économiques et sociales pour tous, l'entreprise

réaffirme sa volonté de faire de ses équipes sa priorité n° 1.

Ainsi en 2023, le groupe a pris diverses mesures au sein de ses plateformes (France, UK, USA, Allemagne, Italie, Espagne et Pays-Bas). pour répondre à cet engagement. Toutes se sont mobilisées en faveur du pouvoir d'achat.

Pouvoir d'Achat

SOCOTEC a souhaité s'engager pour ses collaborateurs, compte tenu des enjeux inflationnistes et des risques liés au pouvoir d'achat, afin d'accompagner ses équipes et les soutenir plus particulièrement en cette période.

- Négociation d'un avenant sur l'accord d'intéressement
- Prime transport (application volontaire)
- Remboursement du titre des transports en commun passé de 50 à 75 % (au-delà des obligations légales)
- Prime de partage de la valeur (application volontaire)

Partage de la valeur

Le groupe SOCOTEC souhaite également renforcer la redistribution de la valeur créée, auprès de ses collaborateurs par un partage des résultats, plus attractif et redistributif, placé sous le signe de la solidarité et de la performance.

En France, ces mesures se sont traduites principalement par de nouveaux accords de participation et d'intéressement et la signature d'un accord majoritaire avec la CFDT et la CGT portant sur la politique salariale 2023 et les mesures exceptionnelles prises en faveur du pouvoir d'achat. Une partie du dispositif a été reconduit en 2023 :

- Une priorité donnée aux salariés dont les rémunérations sont les plus modestes.
- Versement au mois de novembre 2023 d'une prime de partage de la valeur (PPV) de 500€

nets à tous les salariés répondant aux conditions (médiane de la société). La prime est exonérée de l'impôt sur le revenu, des cotisations salariales et des contributions sociales y compris de la CSG et de la CRDS. Par anticipation de la mise en œuvre de la politique salariale 2024, elle a été payée en décembre 2023.

- Signature de l'avenant 2023 de l'accord d'intéressement visant à augmenter la redistribution des bénéfices de l'entreprise aux salariés de 550 k€ : mise en œuvre d'un mécanisme qui intéresse les salariés par leur contribution à la performance de leur unité d'appartenance (pôle, entité, activité) incluant le taux de fréquence de Sécurité au travail.

- Versement en novembre 2023 d'une prime de transport de 300€ nets et non imposables, soit l'équivalent de près de 400€ de rémunération brute additionnelle.

Cooptation

La cooptation est le fait de recommander des membres de son réseau pour un poste au sein du groupe. C'est l'opportunité pour le collaborateur en CDI ou CDD de contribuer au développement ainsi qu'à la croissance de l'entreprise. En cas de cooptation transformée et d'un candidat recruté, le cooptant reçoit une prime pour chaque cooptation. Ce dispositif est aussi une démarche visant à faire face aux enjeux de pénurie de ressources sur certains métiers.

Exemple de SOCOTEC UK :

LOOKING BACK ON THE LAST 3 YEARS

What have we introduced to make us a GPTW?



Welcome Packs



Increased standard annual leave to 25 days



Option to buy additional annual leave



Pension salary sacrifice to save you on NI



Energy bonus during the energy crisis



Long service awards



Electric vehicle salary sacrifice



Referral bonus

- 1,500 new employees recruited
- 250 referrals from UK employees
- Receiving around £150K in referral bonuses

1	2	3	4	5
EMPLOYEE POLICIES • SMART Working • Family friendly policies	HEALTH & WELLBEING • Employee Assistance Programme • Introduction of Mental Health First Aiders • Safety First culture with safety weeks and focus areas	CORPORATE RESPONSIBILITY • Route to net zero programme - carbon reduction • Volunteering policy	EMPLOYEE ONBOARDING • Welcome packs • Central induction • Support for VIA and sponsorships of 38 employees	EMPLOYEE DEVELOPMENT • Over 180 apprenticeships • Launch of career pathways in 80% of UK business • Leadership & management development of 104 UK managers • Lunch and learns • Inhouse HR Fundamentals training for around 120 managers • 870 promotions

- Improved work environments
- Office refurbishments
- Local recognition schemes
- Improved communications
- Weekly digital newsletters
- Weekly vacancy newsletters #yougrowwegrow
- Town halls
- Professional development & CPD
- Support for professional accreditations
- 4 854 pay rises in 3 years
- 1M £ spent on training and development in 3 years



Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Les bonus annuels sont composés de critères de réalisation portant tant sur les enjeux de performance économique de l'entreprise que sur des enjeux sociétaux. Ainsi, la sécurité des personnes et particulièrement le taux de fréquence France est un critère présent pour l'ensemble des collaborateurs disposant d'un bonus quel que soit le niveau de fonction ou l'entité. De même, Green Trust a fait l'objet d'un sur-bonus au sein de l'activité Equipements en 2023 afin d'accélérer le développement des missions vertes sur ses secteurs.

- Objectifs**
- Négociations en 2024 en vue de la reconduite du dispositif sur l'accord de participation groupe et l'accord d'intéressement groupe (le dispositif précédent ayant cessé de produire ses effets au 31/12/2023), visant à privilégier les salaires les moins élevés et à mettre en œuvre un mécanisme qui intéresse les salariés par leur contribution à la performance de leur unité d'appartenance (pôle, entité, activité) incluant un indicateur RSE lié à la sécurité : le taux de fréquence de sécurité au travail.
 - Partage de la valeur : un programme d'actionnariat salarié sera déployé fin du premier semestre 2024 en France. Chaque plateforme met en place à ce titre des dispositifs en lien avec les réglementations nationales.
 - Respect des minima sociaux sur l'ensemble des sociétés toutes conventions collectives confondues.

Indicateurs

Voir Chapitre 5 : Indicateurs de Durabilité – Indicateurs sociaux – Tableaux sur l'égalité de traitement

3.1.2. AVANTAGES SOCIAUX

GRI 401-2, 401-3 **S1.74.1**

Les salariés de SOCOTEC sont couverts, dans le cadre de programmes publics ou privés, ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie tels que la maladie, le chômage, les accidents et handicap acquis, le congé parental ou encore le départ à la retraite.

Le groupe SOCOTEC fournit à ses collaborateurs un package d'avantages sociaux attractif incluant :

- Des régimes de complémentaire santé et de prévoyance qui offrent parmi les meilleures garanties au sein de sa

filière métier du TIC (Testing, Inspection, Certification), pour des cotisations salariales les plus faibles.

- Une politique de « flotte de véhicules d'entreprise » offrant le meilleur rapport modèle/contribution du salarié au sein de notre filière.
- Un régime de surcomplémentaire retraite renchérissant de 2 % le taux légal (+25 %), sans équivalence au sein de la filière TIC.
- Un Plan d'Epargne Retraite collectif pouvant être alimenté par l'épargne salariale ou des jours de repos non pris (CP/RTT) en France.

- Exemples d'avantages sociaux en Allemagne :**
- Programme de location de vélos d'entreprise (offert à 100 % des employés)
 - Parrainage d'un programme de remise en forme (offre à 100 % des employés)
 - 10 chèques d'un montant de 6,67 euros par mois pour les repas de midi ou les courses (pour les employés de CANZLER et de Holding Germany)
- Avantages sociaux aux USA :**
- Tous les salariés américains bénéficient de programmes de santé et de protection sociale dans le cadre de leur emploi. Les employés peuvent choisir de refuser les avantages offerts, mais ceux-ci doivent être étendus à tout le personnel employé à temps plein.

3.1.3. DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE

GRI 404 (3-3), 404-1, 404-2 **ESRS S1**

L'importance de l'enjeu de formation et de développement a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC. (Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.)

3.1.3.1. UNE ENTREPRISE APPRENANTE ("YOU GROW, WE GROW")

Le groupe a conscience des enjeux de différenciation et de compétitivité sur un marché fortement concurrentiel, ayant pour objectif de satisfaire ses clients lesquels font face à des enjeux liés au bâti de plus en plus complexes : exigences réglementaires renforcées, transitions énergétique, environnementale, bas carbone, durabilité, santé des usagers et occupants et sécurité des constructions, etc.

Dans un contexte de forte croissance (organique et externe, en France et à l'international), les collaborateurs du groupe SOCOTEC bénéficient de nouvelles opportunités et de projets attractifs pour accompagner leurs clients sur les secteurs dans lesquels le groupe exerce ses activités depuis sa création en 1953.

Politique

SOCOTEC est une entreprise apprenante qui s'engage à développer le potentiel de ses équipes pour répondre aux enjeux d'attractivité et de rétention nécessaires à son développement.

Sept engagements majeurs sont pris et font partie de la politique de ressources humaines du groupe :

- Développer les compétences managériales et les qualités nécessaires dans un secteur en profonde transformation
- Développer une force de frappe en matière de tutorat technique localement (agence, formation de terrain, transmission de savoir-faire) permettant de renforcer la présence de SOCOTEC dans les régions grâce à des tuteurs et coachs métier de proximité
- Investir dans le développement des compétences techniques des experts, techniciens et ingénieurs. Les préserver, les faire croître et les transmettre.
- Recruter les meilleurs profils qui apportent des savoir-faire différenciants (via des recrutements ou à la suite d'opérations de croissance externe) et les faire grandir via des parcours de formation déployés immédiatement à leur embauche.
- Développer l'alternance ou l'apprentissage dans une

logique de pré-embauche, enjeu d'inclusion sociale et d'accès au premier emploi par ailleurs.

- Intégrer l'innovation et les compétences technologiques
- Intégrer la dimension Green Trust et le positionnement du groupe en faveur de la durabilité du bâti.

Ces engagements sont portés par un investissement important dans le développement des compétences avec plus de 3 % de la masse salariale en formation professionnelle pour l'ensemble des plateformes du groupe SOCOTEC. La promotion de divers outils et dispositifs, tels que la plateforme SOCOTEC Learning, le Campus SOCOTEC du Management, ou encore le CFA SOCOTEC, premier CFA de notre filière du Testing, Inspection, Certification (TIC), sont autant de preuves d'un engagement pris par le groupe pour être une entreprise apprenante et répondre à la matérialité de l'enjeu, concernant l'attractivité et la rétention de ses talents.

Exemple de SOCOTEC UK : un accompagnement au développement professionnel à chaque étape

Lancement de la SOCOTEC Academy pour se former tout au long de son parcours professionnel avec un accompagnement du service RH.

THE ACADEMY LITTÉRATURE



Objectif

L'objectif pour SOCOTEC est d'avoir un outil de formation en commun permettant de déployer des contenus standardisés ou spécifiques, pour l'ensemble du groupe mais également de pouvoir suivre la réalisation des formations.

Actions

L'intégration des nouveaux embauchés

Le groupe porte en outre une attention particulière à l'intégration des nouveaux embauchés qui bénéficient d'un parcours d'intégration complet porté par :

- Workelo, plateforme digitale permettant d'accueillir au travers d'un parcours d'intégration fluide, ludique et sécurisé, les nouveaux arrivants, avant même leur premier jour de travail chez SOCOTEC :

découverte des métiers, de l'organisation, de son socle de valeurs, sa démarche RSE et ses exigences en matière d'éthique. Chaque nouvel arrivant est invité à compléter les modules de formation suivants sur la plateforme de e-learning : RGPD, Compliance (Sapin II), Sécurité Informatique, Sécurité Routière.

- Le « guichet unique » pour l'accueil physique le premier jour par la direction des ressources humaines au siège ou dans les sites régionaux des pays concernés afin de s'assurer de la dotation en EPI et en matériel informatique des nouvelles recrues, de la fourniture du véhicule d'entreprise, ainsi que la présentation du groupe et des enjeux de sécurité et santé au travail et sur la route. Les métiers et les expertises sont aussi présentés et valorisés.

- SOCOTEC Connect dédié aux managers promus ou recrutés dans l'année. Ce dispositif réunit les managers au siège afin de leur permettre de mieux appréhender l'entreprise dans sa globalité, les exigences en matière de management, et la connaissance des fonctions internes au service des activités de terrain. La stratégie RSE leur est présentée également. Cela permet enfin de fournir les informations clés permettant une prise de poste efficace et faire le pari du collectif et des valeurs managériales dès la prise de poste du manager.

La Formation des managers

💡 Exemple en France du campus SOCOTEC du management à l'EM Lyon business school

Programme de formation certifiant qui vise à renforcer la posture managériale du groupe et ainsi à ancrer une culture managériale commune pour accompagner les ambitions de développement de SOCOTEC.

Le programme SOCOTEC Campus du Management, développé en partenariat avec l'EM Lyon, se décline sur 3 échelons managériaux de l'entreprise, afin de permettre à tous les futurs leaders de renforcer leurs compétences en management, en complément de leur expertise technique d'origine, et d'acquérir des compétences leur permettant de mieux piloter tel un entrepreneur leurs entités ou activités tout en accompagnant leurs équipes au quotidien. Cette aventure collective permet aus si de créer du lien entre les différents métiers, un effet réseau essentiel pour mieux travailler en synergie. Engagé pour le développement de ses équipes, SOCOTEC a créé ce programme en 2018 pour réaffirmer son leadership business et éthique qui passe nécessairement par le renforcement du leadership managérial.

Le Campus SOCOTEC du Management permet ainsi de faire grandir les collaborateurs du groupe au travers d'une montée en compétences répondant à l'engagement de SOCOTEC : « You grow We grow ».

Ce sont 725 managers en France, dont la majorité sont issus de la filière technique et pour 2/3 issus de promotions internes, qui ont pu bénéficier de ce programme depuis 2018.

La formation des techniciens sur nos plateaux techniques

En France, SOCOTEC dispose de 17 chantiers-écoles et 32 centres de formation, et notamment de 2 plateaux techniques à Dunkerque et Lesquin de 3000 m2 qui permettent de former ses techniciens et stagiaires aux conditions réelles d'exercice de leur métier grâce à la reproduction de diverses mises en situations, les plus fréquentes comme les plus pointues. L'apprentissage théorique ainsi que

la pratique sont ainsi réalisés conjointement. Ces dispositifs existent dans d'autres plateformes du groupe : Royaume-Uni, Italie, Allemagne via des centres de formation dédiés aux activités locales.

Le tutorat technique pour tous

Afin de faire monter en compétence les collaborateurs tout au long de leur carrière et de compléter les formations en salle, sur plateau technique et en e-learning, SOCOTEC s'est doté d'un réseau de tuteurs / coachs terrain afin de former en situation de travail.

Supervisé et animé par les directeurs techniques, ce programme vise à renforcer les compétences des collaborateurs du réseau d'experts techniques jusqu'à l'obtention des qualifications requises pour les missions chez les clients.

💡 Exemple aux USA :

Programme MAPS pour les employés (Construction et Immobilier - Business Unit « ATIC »)

Tous les inspecteurs bénéficient d'un mentoring qui les aide à s'adapter à l'environnement de travail de SOCOTEC, à s'assurer qu'un responsable indépendant (par opposition à une structure hiérarchique verticale) peut fournir un retour d'information et des conseils pour les situations professionnelles et personnelles qui se présentent.

Des outils et une plateforme SOCOTEC Learning

La plateforme SOCOTEC Learning enrichit régulièrement son catalogue de formations techniques mais aussi transverses et permet ainsi aux collaborateurs de développer leurs compétences (soft skills et hard skills) à leur rythme. Les formations portent sur le développement personnel, l'efficacité professionnelle, les compétences transverses telles que la communication, la bureautique, la gestion des Data, l'IA ou encore les aspects techniques et réglementaires, enfin également les enjeux de conformité essentielles, de non-corruption (Sapin II) et de cybersécurité.

L'ensemble des formations déployées sur SOCOTEC Learning sont validées par les experts métiers et des ingénieurs pédagogiques.

SOCOTEC Learning c'est aujourd'hui près de 500 parcours de formation et plus de 2500 modules disponibles dont plus de 200 en libre accès.

SOCOTEC Learning est en cours de déploiement dans les différentes plateformes internationales du groupe et déjà en service en France, au UK et en Italie.

💡 Exemple en Italie du programme « Drilling Academy » en Italie.

La Drilling Academy est un projet de formation et d'inclusion sociale développé par SOCOTEC Italia afin d'accompagner les personnes sans emploi,

ou celles désireuses d'accéder à une formation technique complète et à un premier emploi. Créée en 2022, cette formation est prise en charge par l'entreprise. 18 personnes ont ainsi été formées aux méthodes géotechniques utilisant un appareil

de forage (« drilling machine ») au sein d'un cursus de 650 heures. Les personnes formées ayant validé le cursus sont au nombre de 12 et ont rejoint des équipes d'experts seniors en géotechniques.



Drilling Academy (Italie)

L'alternance et l'apprentissage

SOCOTEC s'est engagé en faveur de la formation et de l'accès à l'emploi. A ce titre, sa politique d'alternance est importante.

L'objectif est de former et de recruter ces alternants à l'issue de leur parcours.

Pour aller plus loin dans cette démarche SOCOTEC a créé en 2020 son propre CFA pour pallier l'absence de formation académique préparant à ses métiers et créer sa propre filière de formation et de recrutement.

💡 Exemple en France : le CFA (centre de formation des apprentis) des métiers de SOCOTEC

Créé en septembre 2020, le CFA de SOCOTEC est le seul centre de formation des apprentis dans la filière du Testing et de l'Inspection. Il est dédié aux secteurs de la Construction, de l'Immobilier, de l'Industrie et de l'Environnement.

Il a pour vocation la transmission des savoirs et la capacité d'adaptation du groupe aux évolutions permanentes des métiers du TIC (Testing, Inspection, Certification). Les personnes formées développent des compétences sur des métiers en tension ou pénuriques sur lesquels SOCOTEC a de forts enjeux de recrutement. Le CFA SOCOTEC propose :

- Un parcours de formation en alternance (30 % en formation et 70 % en entreprise) sur

1 an préparant à la Certification Professionnelle « Verificateur périodique des installations électriques SOCOTEC » enregistrée au RNCP niveau 4.

- Un parcours de formation en alternance de 2 ans en partenariat avec IDSchool préparant au métier de Diagnostiqueur Immobilier.

Ces formations gratuites et certifiantes permettent d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité au sein d'une agence de SOCOTEC en France ou au sein d'entreprises du secteur d'activité permettant de réaliser la formation en alternance. Depuis son ouverture, le CFA SOCOTEC a contribué à la formation et l'intégration de plus de 60 alternants. Ce seront plus de 200 alternants formés chaque année ce qui représente plus de 5 % des effectifs dans de nombreux périmètres d'activités en France.

SOCOTEC est le premier acteur du secteur enregistré par France Compétences pour délivrer un certificat diplômant sur ces métiers techniques. Reconnaisant l'opportunité créée par la démarche de SOCOTEC, tant pour la filière que pour l'emploi, le dossier de création de certification et d'enregistrement auprès de

France Compétences a été soutenu par Filiance (organisme interprofessionnel du secteur du TIC), le Haut-Commissaire de l'Emploi ainsi que la région Île-de-France.

2 autres dossiers de demandes d'enregistrement sont en cours en vue de développer l'attractivité du CFA et préparer encore d'avantage de jeunes ou personnes en reconversion à exercer des métiers dans le secteur du TIC.

Le 15 février 2023, le CFA de SOCOTEC a reçu une nouvelle reconnaissance en obtenant la Certification Qualiopi. Cette certification nous permet d'attester de la qualité du processus mis en œuvre par notre entreprise pour concourir au développement des compétences et nous donnera davantage de visibilité.

Après un audit initial concluant, le CFA sera soumis à un audit de surveillance à plus ou moins 18 mois. La certification Qualiopi est valable 3 ans. 80 % des alternants formés au sein du CFA sont recrutés à l'issue de leur parcours.

**Exemple au Royaume-Uni :
Exemple du programme « Apprenticeship ».**

Au Royaume-Uni, SOCOTEC UK s'est également engagé en faveur de l'apprentissage et a reçu en 2022, le prix « Employer of the year » par le DBC Training pour son action en faveur de l'apprentissage et les mesures mises en place pour intégrer les jeunes en les formant aux métiers du testing et de l'inspection.

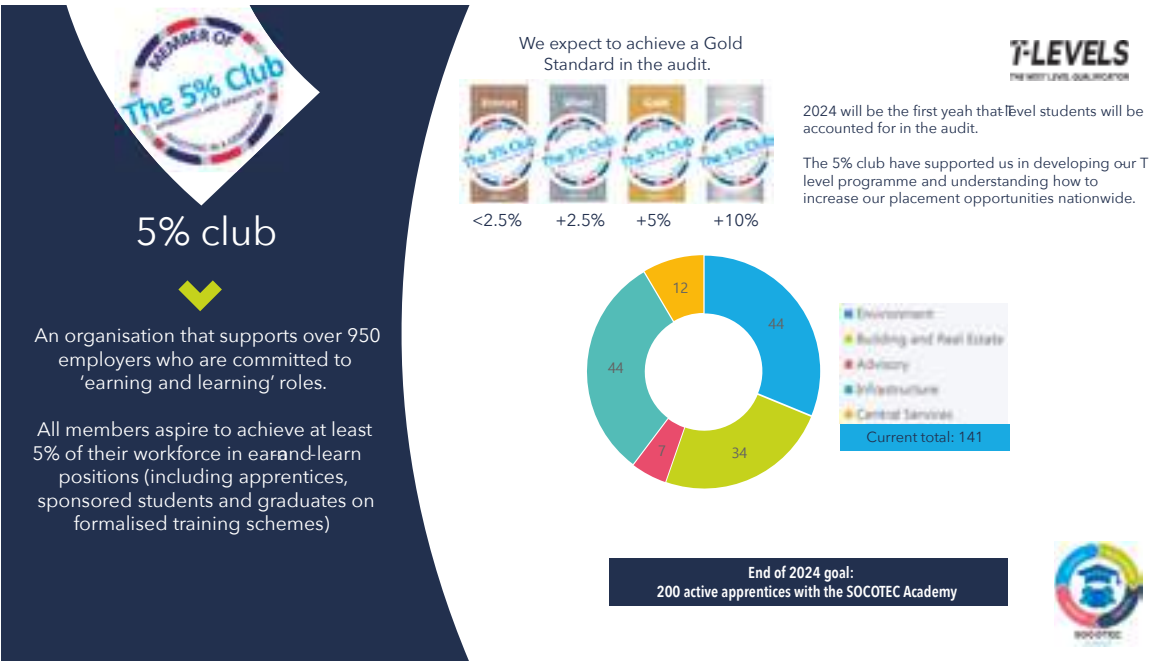
Ce programme dédié aux apprentis a été mis

en place chez SOCOTEC UK pour favoriser leur intégration et leur rétention. L'entreprise souhaite ainsi développer son attractivité auprès des jeunes générations au Royaume-Uni avec des métiers d'avenir et porteurs de sens : les transitions environnementales et énergétiques du bâti.

Sur les 3 dernières années ce sont 180 apprentis qui ont pu travailler chez SOCOTEC UK. L'entreprise se lance un nouveau défi en rejoignant « The 5 % Club » (association britannique de près de 1000 entreprises qui investissent dans l'accès à l'emploi pour les nouvelles générations) et en visant un objectif de 200 apprentis formés dans le cadre de la SOCOTEC Academy au Royaume-Uni.

**Exemple aux USA :
Programme de Formation :
Expérience Stagiaires.**

- Chaque année, nous offrons à 20 stagiaires une expérience complète de 8 semaines. Ces stages permettent aux stagiaires d'apprendre à décoder le monde du travail, d'acquérir de l'expérience, d'être sensibilisés aux métiers techniques et de participer aux opérations.
- Un comité de stage est composé de membres du personnel technique qui veillent à l'organisation des stages et à un « shadowing » efficace. L'objectif est de répondre aux attentes des stagiaires et faire grandir leur expérience afin d'attirer des talents dans l'entreprise.
- La session de clôture donne aux stagiaires l'occasion de parler aux responsables seniors du programme, de leur expérience et de leur intérêt dans l'obtention d'un diplôme d'études supérieures en lien avec les métiers de SOCOTEC.



Exemple d'engagement en faveur de l'apprentissage de SOCOTEC UK

Formation Innovation et Technologie

SOCOTEC déploie un parcours de sensibilisation et d'initiation à l'utilisation de l'IA Generative et des nouvelles technologies permettant d'analyser les Data du Bâti, développer de nouvelles pratiques métiers d'inspection, tester de nouveaux axes de productivité ou favorisant le développement de la performance grâce à l'IA. Ce programme a pour objectif de permettre à chacun d'utiliser au mieux ces nouvelles technologies comme autant de nouvelles opportunités mais également d'en comprendre les limites et les biais.

A ce jour l'ensemble de la ligne managériale a été formée en France et au UK. La formation est en cours de déploiement dans nos autres plateformes géographiques.

Le programme sera complété par un module sur l'utilisation des outils numériques mis à disposition en interne afin d'améliorer l'appropriation par les équipes opérationnelles et optimiser leur utilisation dans l'ensemble de nos pays.

Le groupe a lancé début 2024 à Londres un groupe de travail « DATA IA HUB » afin de préparer les étapes de sensibilisation et formation à venir et préparer l'entreprise à cette transformation sociétale.

ESRS S1-13

GRI 401-1

Indicateurs de suivi formation et alternance

Voir 5.2. Indicateurs sociaux - Formation et développement des compétences - Insertion professionnelle.

Plus d'informations sur les plateformes internationales disponibles dans les tableaux de synthèse des indicateurs sociaux - voir 5.2. Social.

GRI 404-3

3.1.3.2. GESTION DES CARRIÈRES ET DES COMPÉTENCES

Politique

Les politiques RH du groupe soutiennent une culture du feedback pour l'identification des talents. En matière de gestion des carrières et des

compétences, SOCOTEC s'appuie sur l'application Syriel accessible à tous les collaborateurs en France et sur des outils et procédures manuelles dans ses autres géographies. Ces plateformes ou dispositifs permettent de suivre l'évolution de chacun au travers de ses compétences techniques et qualifications, mais aussi la gestion de carrière et les entretiens annuels de chaque collaborateur. En 2023, 73 % des femmes et 74 % des hommes ont bénéficié d'au moins un entretien annuel avec leur supérieur hiérarchique dans le monde.

Le groupe SOCOTEC souhaite développer la mobilité fonctionnelle et géographique au sein de chacun des pays du groupe de façon importante, et par effet d'opportunité quand cela est possible à l'international. Cette démarche de mobilité est permise et stimulée du fait du nombre des implantations du groupe (334 sites pour les 7 plateformes du groupe) ainsi que de la dynamique de croissance de l'entreprise.

Les opportunités de carrière sont en outre nourries par une priorité donnée à la promotion interne, reflétée dans les 75 % de taux de promotion interne sur les postes d'encadrement.

Objectifs

L'objectif est de maintenir le taux de promotion interne > ou = à 75% et viser 100% de collaborateurs ayant un entretien annuel dans l'ensemble de nos géographies. En complément nous souhaitons :

- Améliorer la visibilité des désirs de mobilités dans l'exercice d'entretien annuel salarié
- Accélérer la décision de mobilité à un délai < 3 mois.

Indicateurs de suivi

Voir 5.2. Indicateurs sociaux - Métriques formation et développement des compétences



GRI 401 (3-3)

FIDÉLISATION ET ATTRACTIVITÉ EMPLOYEUR & MANAGEMENT DES TALENTS – ENJEU MATÉRIEL À L'ENTREPRISE, GRI 401

3.1.4. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

ESRS S1.74.1

3.1.4.1. SÉCURITÉ DE L'EMPLOI

Politique

Le groupe favorise les contrats permanents (CDI) et n'a recours aux contrats temporaires que ponctuellement. Il assure une protection sociale au-delà des garanties conventionnelles (voir 3.1. EVP). Le taux de CDI est de 95 % en France et 91 % dans nos 7 plateformes géographiques et le Belux, montrant l'importance que l'entreprise place dans les enjeux de rétention et sécurisation de l'emploi de ses experts. L'investissement formation de l'entreprise à hauteur de 3 % de la masse salariale est aussi un facteur visant à développer l'expertise et l'employabilité du collaborateur en œuvrant au développement de son parcours professionnel chez SOCOTEC et en développant un environnement de travail motivant et respectueux au plan humain et éthique.

Actions

- Assurer dans chacune de nos géographies, une couverture sociale aux collaborateurs via des dispositifs de protection sociale (prévoyance et frais de santé), dans le cadre des dispositions légales et conventionnelles.
- Plans d'actions concernant le turnover dans les géographies les plus affectées (USA, UK, Allemagne)
- 100% des salariés français sont couverts par un contrat de travail en application du Code du travail.

Indicateurs

- 91 % des emplois du Groupe sont des contrats permanents (hors acquisitions de l'année 2023)

- 95 % de nos recrutements en France se font en CDI (hors acquisitions de l'année 2023)
- 100 % de nos salariés en France sont couverts par une couverture des frais de santé et une couverture en prévoyance.

Voir en détail les indicateurs en 5.2. Indicateurs sociaux - Effectif

ESRS S1-15

3.1.4.2. ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

Politique

Attentif aux conditions de travail de ses employés, le groupe a notamment mis en place des accords collectifs pour encadrer et assurer des conditions de travail de qualité tels que l'accord sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail ou encore l'accord sur le Handicap signés en 2023. Ces dispositifs viennent compléter les accords temps de Travail des sociétés, la charte Télétravail et l'accord sur les Séniors.

Toutes les sociétés en France sont couvertes par des dispositions conventionnelles (4 conventions collectives) et/ou des accords d'entreprise : 100 % des salariés couverts par des convention collectives nationales et 92 % par un accord d'entreprise qui limite les temps exceptionnels d'activité et en assure un suivi précis. Au travers de la signature de ces différents accords, le Groupe SOCOTEC soutient l'équilibre vie professionnelle / vie privée de ses collaborateurs.

Actions

En France, le Groupe SOCOTEC a mis en œuvre diverses actions en faveur de l'équilibre vie privée vie professionnelle :

- La signature de l'accord égalité homme femme intègre l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle. Il a par exemple élargi les droits à congés paternité et maternité en temps et maintien de salaire (96 % des sociétés : au-delà des obligations légales et conventionnelles).
- Le maintien de la rémunération en cas de congé d'enfant malade au-delà des obligations légales dans de nombreux accords d'entreprise (78 % des effectifs)

- La signature de la charte groupe sur le télétravail : 100 % des salariés couverts.
- L'accord Senior permet aux salariés de plus de 55 ans de privilégier le temps partiel : 80 % des effectifs France sont couverts

Objectif

SOCOTEC se fixe pour objectif 2024 la signature et déploiement d'une Charte sur le droit à la déconnexion pour toutes les sociétés en France (concernant 100 % des salariés)

Indicateurs

- Indicateurs de suivi des différents accords
- Nombre de formations dispensées pour les salariés rentrant d'une absence > 12 mois
- Nombre de temps partiels annualisés.

Voir en détail les indicateurs temps plein/temps partiel en 5.2. Indicateurs sociaux - Effectif

ESRS S1.12.1, S1.20.B, S1.28.1

ESRS S1.27.1 & 2, S1.27.A.1-B.1-C.1-E.1

3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Politique

SOCOTEC souhaite proposer à ses salariés actuels et aux candidats qui nous rejoignent, une « expérience collaborateurs » (EVP : Employee Value Proposition) différenciante par rapport à ses concurrents.

Afin d'en mesurer la perception et continuer à améliorer l'écoute des salariés, le groupe SOCOTEC a mis en place en 2022 un dispositif d'écoute en partenariat avec l'organisme internationalement reconnu « Great Place to Work », dans le but de favoriser la prise en compte des perceptions de ses collaborateurs à l'échelle internationale.

Actions

Cette enquête annuelle est lancée dans l'ensemble des pays du groupe et permet de couvrir les champs de l'engagement individuel et collectif, de la compréhension de la stratégie et de la vision du groupe, de l'adhésion aux valeurs de

l'entreprise et à ses méthodes de fonctionnement, à l'éthique. Il questionne in fine la capacité de chaque collaborateur à recommander SOCOTEC comme étant une entreprise « Great Place to Work ». Le questionnaire Great Place to Work est reconnu mondialement et constitue une référence en matière d'engagement des collaborateurs partout où il est déployé. Le questionnaire est anonyme et traité en direct par l'organisation GPTW, ce qui le rend particulièrement éthique et de nature à permettre aux collaborateurs de s'exprimer librement.

Le baromètre annuel Great Place to Work a été réalisé en avril 2023, dans 10 langues différentes, auprès de l'ensemble des collaborateurs de SOCOTEC sur l'ensemble des plateformes géographiques. Il a permis de mesurer la perception de l'expérience collaborateur à partir de 60 questions communes, regroupées en deux indicateurs, Le Trust Index (moyenne des réponses positives aux 60 questions du questionnaire GPTW et l'Indice de Perception Globale (correspondant à une seule question : Pourriez-vous dire de SOCOTEC que c'est une entreprise où il fait vraiment bon travailler ? (great place to work).

L'enquête Great Place to Work, pilotée par la Direction des Ressources Humaines du groupe, permet de tirer des enseignements qui contribuent à établir des plans d'actions visant à développer des bonnes pratiques et à travailler sur les axes d'amélioration prioritaires. Les résultats au questionnaire ont permis et continueront à permettre de renforcer l'« Employee Value Proposition » du groupe SOCOTEC, qui se trouve ainsi enrichie en continu chaque année, afin de renforcer l'expérience des collaborateurs de SOCOTEC. Les plans d'actions sont essentiels et visent à satisfaire à cet enjeu matériel de rétention et engagement des collaborateurs.

Objectif

L'engagement des collaborateurs mesuré avec le questionnaire GPTW est au cœur de la stratégie RSE du groupe. L'objectif en 2024 est d'obtenir 65 % de Trust Index, ce qui permettrait de labelliser l'entreprise comme « Great Place to Work » par ce même organisme de référence.

Indicateurs

Voir les résultats du Trust index de l'enquête Great Place To Work en 5.2. Indicateurs sociaux - Ecoute et engagement des collaborateurs.
L'itération 2023 de l'enquête nous montre que nous

sommes sur la bonne voie. La quasi-totalité des plateformes internationales ont progressé et 8 pays ont pu obtenir la certification (Trust Index > à 65 % de réponses positives aux 60 questions).

Great Place to Work - Résultats 2022 > 2023

France
Return rate **66% > 72% (+6)**
Trust Index **59% > 64% (+5)**
Perception **53% > 60% (+7)**

USA
Return rate **47% > 45% (-2)**
Trust Index **69% > 71% (+2)**
Perception **64% > 71% (+7)**

Spain
Return rate **64% (New)**
Trust Index **65% (New)**
Perception **57% (New)**

SOCOTEC Group

Return rate **65% > 68% (+3)**
Trust Index **61% > 64% (+3)**
Perception **55% > 61% (+6)**

UK

Return rate **67% > 69% (+2)**
Trust Index **59% > 63% (+3)**
Perception **52% > 59% (+7)**

Germany

Return rate **46% > 49% (+3)**
Trust Index **77% > 74% (-3)**
Perception **86% > 80% (-6)**

Netherlands

Return rate **72% (New)**
Trust Index **59% (New)**
Perception **58% (New)**

Italy

Return rate **74% > 79% (+5)**
Trust Index **56% > 54% (-2)**
Perception **51% > 45% (-6)**

INITIATIVES TAKEN TO IMPROVE OUR «EVP»

- » Employee Shareholding Ownership Plan, « Blue Alliance »
- » First « Learning week » in March 2024
- » Compensation policy 2023 & 2024 according to inflation challenges
- » Leadership training for CODIR members (Krauthammer)
- » Graduation event for apprentices and Level 5&7
- » Compensation policy 2023 & 2024 according to inflation challenges
- » First event across the 3 pillars enabling employees from different legal entities to meet and give substance to One SOCOTEC in Germany
- » Roadshow to present GPTW results to 100% of employees
- » Implementing a strong hierarchical management framework
- » Ambitious training program (« Campus ») aiming to reinforce management capabilities (80 managers)
- » New bonus scheme « Pay for performance » based for Advisory business line
- » Communication plan to share GPTW first iteration results
- » Reinforce HR function
- » Leadership training for 2 Key Leaders (Krauthammer)
- » Roadshow to present GPTW results to 100% of employees



Autres pays



Japan

Return rate **67% > 40% (-27)**
Trust Index **62% > 61% (-1)**
Perception **66% > 55% (-11)**

Morocco

Return rate **82% > 68% (-14)**
Trust Index **58% > 59% (+1)**
Perception **64% > 64% (+0)**

Belgium

Return rate **52% > 72% (+20)**
Trust Index **63% > 66% (+3)**
Perception **60% > 61% (+1)**

Singapore

Return rate **73% > 60% (-13)**
Trust Index **78% > 80% (+2)**
Perception **69% > 79% (+10)**

Colombia

Return rate **63% (New)**
Trust Index **71% (New)**
Perception **79% (New)**

Luxembourg

Return rate **84% > 88% (+4)**
Trust Index **61% > 69% (+8)**
Perception **53% > 68% (+15)**

Vietnam

Return rate **73% > 82% (+9)**
Trust Index **77% > 70% (-7)**
Perception **75% > 75% (+0)**

Ivory Coast

Return rate **94% > 82% (-12)**
Trust Index **78% > 74% (-4)**
Perception **83% > 78% (-5)**

UEA

Return rate **85% > 61% (-24)**
Trust Index **53% > 80% (+27)**
Perception **53% > 82% (+29)**

Thailand

Return rate **100% > 70% (-30)**
Trust Index **67% > 57% (-10)**
Perception **63% > 47% (-16)**

Lebanon

Return rate **50% > 71% (+21)**
Trust Index **N/A > 89% (-)**
Perception **N/A > 100% (-)**

Poland

Return rate **70% (New)**
Trust Index **66% (New)**
Perception **71% (New)**

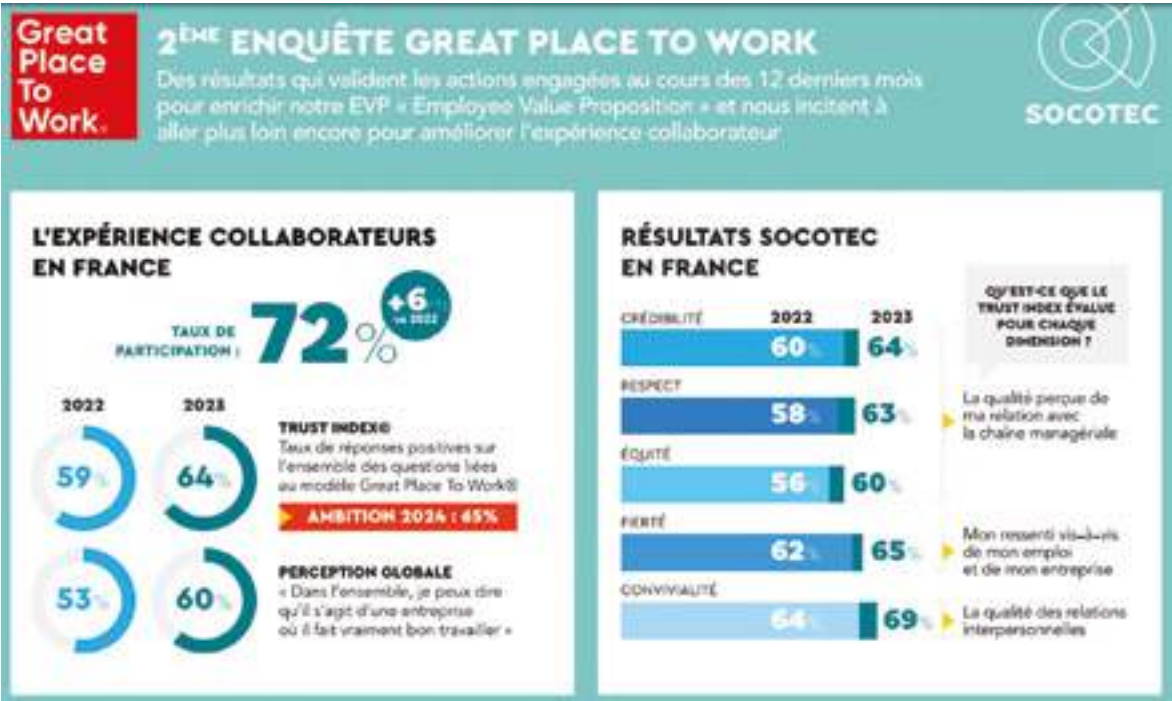
8 pays certifiés Great Place to Work

Lebanon (89%): Roland Marie
Singapore (80%): Dave Cheng
Germany (74%): Ludger Speier
Ivory Coast (74%): Karim Djebar
Colombia (71%): Resmundo Manga
Vietnam (70%): Ruben Duhme
Luxembourg (69%): Myriam Bondant
Spain (65%): Guillem Baraut



Pour les pays non certifiés GPTW, un plan d'actions a été mis en place et suivi dans l'année. Le prochain baromètre est lancé en avril 2024 et permettra de remonter un bilan 2024 fin mai.

Exemple en France :



GRI 2-30, GRI 407

ESRS S1-8; S1.20.B.1, S1.28.1

ESRS S1.27.1, S1.27.2, S1.27.A.2->E.1

ESRS S1.47.A.2->C2

3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL

Politique et Gouvernance

Depuis sa création en France, SOCOTEC est convaincu que des relations sociales de qualité sont un élément indispensable à la performance collective de l'entreprise et affirme l'importance de l'exercice du droit syndical comme un facteur d'équilibre et de régulation des rapports sociaux dans l'entreprise. C'est pourquoi le groupe porte une attention toute particulière à la conduite d'un dialogue social de qualité fondé sur l'écoute, la confiance et le respect mutuel.

Sur les différentes plateformes, le DRH assure la coordination des politiques groupe.

- En France, une direction des relations sociales assure la coordination des instances représentatives du personnel au sein du Groupe.

- Les Directeurs des Ressources Humaines sont garants de la tenue des réunions de Comité Social et Economique (CSE) et du déploiement des projets du groupe dans le cadre du dialogue social pour assurer la cohérence

- En Allemagne et en Italie, les relations sociales font l'objet d'une attention tout aussi importante. Elles sont pilotées localement et ont permis de soutenir la croissance économique et le développement des activités des filiales concernées.

ESRS S1.27.D.1

Le groupe respecte les engagements de l'OIT, la Charte européenne des Droits fondamentaux, la charte internationale des Droits de l'Homme et les dispositions législatives des différents pays dans lequel le groupe est implanté. L'appartenance à un groupe nécessite la coordination de toutes les instances représentatives des différentes sociétés par l'existence d'un Comité de groupe (accord signé en 2023) et une instance de négociations groupe (accord signé en 2022).

Le groupe est signataire du Global Compact des Nations Unies. En tant que membre, le groupe adhère aux principes essentiels et inaliénables

des droits humains, droits sociaux et droit de l'environnement. Le groupe réalise chaque année le reporting de COP exigé par le Global Compact.

Objectifs

- Mise en œuvre de l'accord sur les moyens de communication des organisations syndicales au sein de groupe SOCOTEC en France, renouvelé fin 2023.
- Reconduction d'un accord sur les moyens financiers et moyens matériels des organisations syndicales au sein du groupe fin 2024 et sur le périmètre d'intervention des organisations syndicales.
- Maintenir 100 % des collaborateurs couverts par des accords de négociation collective.
- Intégration des nouvelles sociétés au fil des acquisitions.

Actions

Négociation collective, y compris le taux de travailleurs couverts par des conventions collectives (100 % au sein de groupe).

Les sociétés françaises soumises au droit du travail français appliquent et respectent ce dernier.

De plus, la Convention Collective Syntec prévoit des dispositions sur les mandats dit « lourds » pour sécuriser les parcours syndicaux. Le Syntec couvre 94 % des effectifs France.

A noter que l'accord sur les moyens syndicaux du groupe en France accorde des heures de délégations, des moyens financiers et des garanties salariales plus favorables que la loi. Cet accord couvre à ce jour 88 % des effectifs et fera l'objet d'une nouvelle négociation en 2024 en vue d'une reconduction et d'un élargissement à l'ensemble des sociétés du groupe en France.

Les règlements intérieurs contiennent des dispositions plus favorables que la loi en matière de crédits d'heures, de dotations financières et de commissions.

• Négociations pour les sociétés SOCOTEC Prévention Sécurité (SPS) et SOCOTEC Immobilier Durable (SID) sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers

• Déploiement des accords Handicap, et Egalité Homme-Femme, et Qualité de Vie et Conditions de Travail

En France, trois négociations ont un impact sur la durabilité et sur le dialogue social en France :

- Un accord Handicap qui couvre 24 sociétés (dont 2 qui ont été fusionnées au 1/1/2024) sur 28 soit 96 % des effectifs salariés.
- Un accord Egalité Homme-Femme et Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) qui couvre 25 sociétés (dont 2 qui ont été fusionnées au 1/1/2024) - alors que la loi n'en prévoit que 8 - soit 96 % des effectifs salariés.
- Un accord sur les moyens de communication des organisations syndicales : élargissement du périmètre couvert de 12 à 21 sociétés soit 95 % des effectifs.
- En 2023 deux accords de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers (GEPPMM) ont été signés :
 - pour SOCOTEC Construction le 25 septembre 2023
 - pour SOCOTEC Equipements le 1^{er} février 2023

Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits à l'information, à la consultation et à la participation des travailleurs
SOCOTEC travaille également aux actions suivantes :

- Négociations sur le renouvellement et la modification des Règlements intérieurs des CSE.
- Accord sur les moyens des organisations syndicales signé en 2022 et à renouveler en 2024.

SOCOTEC n'a pas eu de grève en 2023 en lien avec sa politique sociale. Seuls quelques salariés ont fait grève dans le cadre du projet du Gouvernement français sur les retraites, sujet exogène aux politiques de l'entreprise.

Indicateurs de suivi

Voir Chapitre 5 : Indicateurs de Durabilité - Indicateurs sociaux - Ecoute et engagement des collaborateurs - Couverture des négociations collectives et dialogue social

GRI 403 (3-3)

ESRS S1, ESRS S1.23.1

3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS

L'enjeu Santé et Sécurité est matériel. L'importance de l'enjeu de santé et sécurité des collaborateurs au travail a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC. Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.

Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs est un objectif primordial du groupe SOCOTEC, au cœur de sa raison d'être.

La santé et la sécurité au travail ont été identifiées parmi les enjeux matériels RSE du groupe SOCOTEC. Le groupe accompagne ses clients dans la prévention et la maîtrise des risques du bâti, dans les secteurs de la Construction, des Infrastructures et de l'Industrie. Les activités dans ces secteurs peuvent présenter un risque important pour la santé et la sécurité des équipes internes et des clients. SOCOTEC intervient pour prévenir les risques et faire respecter les mesures de sécurité et de santé au sein de ses secteurs.

Dans le cadre de ses activités, le groupe SOCOTEC intervient ses métiers chez ses clients, dans des lieux et environnements professionnels pouvant présenter des risques importants : locaux techniques, chantiers, zones nucléaires, Infrastructures liées à l'énergie ou au transport (ferroviaire, routier, tunnels...) et comportant des exigences fortes de la part des régulateurs locaux et/ou internationaux. Son positionnement de tierce partie de confiance indépendante lui confère en outre une exigence supplémentaire d'exemplarité et de performance en tant qu'expert de la santé et de la sécurité (voir 7.1. Reconnaissances externes). Il en va de l'image et de la réputation du groupe.

GRI 403-2

Le groupe est exposé à divers types de risques d'accidents du travail :

- Les risques liés à la sécurité routière des collaborateurs lors des déplacements quotidiens pour se rendre sur les sites des clients
- Les risques liés aux accidents de plain-pied sur les lieux d'intervention souvent situés dans des environnements à haut risque (locaux techniques, ATEX, milieux confinés, bâtiments de grande hauteur, chantiers, industries, etc.)

- Les risques de co-activité liés à la typologie des interventions techniques : travail en hauteur, électricité, radioactivité, produits dangereux (ex. amiante), etc.

Présent dans 26 pays d'implantation, le groupe SOCOTEC s'applique à prévenir les risques liés à la santé-sécurité avec constance dans toutes entités et régions localement, quels que soient les niveaux de maturité et d'exigence des régulateurs locaux.

GRI 403-1

Politique

Le groupe SOCOTEC a défini 4 axes pour porter une politique qualité et sécurité ambitieuse :

- Garantir la sécurité et préserver la santé des collaborateurs, grâce à une démarche de prévention rigoureuse et une approche opérationnelle des risques, assurant aux collaborateurs des conditions de travail appropriées, les justes moyens d'informations, de formation et de sensibilisation requis, ainsi que l'accès aux indicateurs de performance chaque mois et l'animation par un réseau de CQS (correspondants qualité sécurité) pour suivre avec les managers les plans d'actions localement.
- Améliorer la qualité de service et la satisfaction des clients en étant à leur écoute, en traitant rapidement leurs demandes, en leur apportant des réponses concrètes et en anticipant leurs attentes. La mesure de la satisfaction clients se fait via le NPS (Net Promoter Score), méthode suivie mensuellement.
- Favoriser la mobilisation des collaborateurs au quotidien, grâce à un management engagé et une animation de proximité centrée sur la réalité des opérations.
- Garantir une amélioration continue structurée en évaluant régulièrement nos pratiques, nos performances et le suivi de l'ensemble des plans d'actions.

En 2024, le Groupe fixe deux priorités :

- faire des collaborateurs les ambassadeurs de l'Excellence opérationnelle de SOCOTEC en matière de Qualité Sécurité Environnement.
- mobiliser l'ensemble des équipes opérationnelles sur la prévention des risques routiers.

Objectifs

- Réduire la sinistralité de notre flotte automobile et par là -même réduire le nombre d'accidents corporels

- Réduire notre accidentologie (accidents avec et sans arrêt)
- Objectif Taux de Fréquence : maximum 5
- Objectif Taux de Gravité : maximum 0,15
- Objectif Taux d'IRS : minimum 30 %

Actions

En 2024, SOCOTEC se fixe notamment les 3 axes de travail suivants :

- Développer le comportement responsable des collaborateurs, en matière de sécurité et d'impact environnemental, en les formant et en les faisant participer à des ateliers tout au long de l'année.
- Développer les pratiques du TOP (Temps d'Observation Préalable)
- Mettre en place dans tous les pays la détection et l'analyse des presqu'accidents

GRI 402-4, 403-7, 403-1, 403-4

Un système de management de la sécurité construit sur les bases du référentiel ISO 45001

Afin de s'adapter aux risques spécifiques des différents métiers et activités de SOCOTEC, l'animation Santé Sécurité au Travail s'organise au sein de chaque filiale. Pour SOCOTEC, elle est portée par un système de management de la sécurité construit sur les bases du référentiel ISO 45001.

SOCOTEC fournit à ses équipes un dispositif complet : procédures d'intervention précises, formations, équipements de protection individuelle adaptés et animation des bonnes pratiques toute l'année par un réseau de Correspondants Qualité Sécurité au travail (CQS) présents dans l'ensemble des régions. Des règles et des bonnes pratiques permettent aux collaborateurs, et aux intervenants extérieurs de se prémunir contre tous les risques rencontrés dans le cadre de leur activité professionnelle pouvant affecter leur santé. L'évaluation des risques est synthétisée dans le document unique (DU) d'évaluation des risques professionnels (EvRP) et a pour objectif de susciter des actions de prévention dont l'application fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodique.

Cette approche est portée dans l'ensemble des plateformes géographiques du groupe en lien avec le périmètre de ce rapport RSE.

Le groupe SOCOTEC évalue les risques professionnels à 2 niveaux :

- Au niveau central pour les domaines d'activités du groupe SOCOTEC,
- Au niveau local pour décliner et adapter l'évaluation centrale en fonction des situations locales.

Les responsabilités et rôle des parties prenantes se répartissent également sur les deux niveaux :

- Central : la Direction des Ressources Humaines, le chargé Santé Sécurité au travail, la Direction Qualité et Sécurité, et en France, le responsable désigné (CEFRI), le CSE et le CSSCT.
- Localement dans chaque pays. En France : les délégués CSE des régions/entités, la médecine du travail et les visites médicales, l'inspecteur du travail, les managers locaux.

Une fois par an, la Direction Qualité et Sécurité du groupe SOCOTEC procède à une revue du système de management de la sécurité et de la santé au travail pour l'ensemble des plateformes stratégiques. Elle analyse les résultats des audits internes et externes, le suivi des indicateurs, les informations fournies par les clients, l'avancement des actions engagées.

En France, elle prend en compte les PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) et les projets de sécurité santé au travail. Ces revues permettent d'évaluer la pertinence du système et son efficacité ainsi que les opportunités d'améliorations, et de décider des orientations à suivre et des actions associées.

GRI 403-2, 403-7

Mobiliser l'ensemble de nos équipes opérationnelles sur la prévention des risques routiers

Compte tenu de nos diverses activités, qui nous amènent à prendre la route quotidiennement, le risque routier est le risque principal chez SOCOTEC. L'amélioration de la sécurité routière passe par une prise de conscience collective et la responsabilisation de chacun, collaborateurs et managers. Ainsi, dans la continuité du plan bonne conduite initié en 2020, les managers de SOCOTEC reçoivent tous les mois, depuis le 1er mars 2021, un fichier des Incidents Routiers Significatifs (IRS (2)), leur présentant les différents événements routiers survenus sur leur périmètre de responsabilité. Le manager est tout particulièrement mobilisé tout au long de l'année pour sensibiliser ses collaborateurs au risque routier, animer les chiffres mensuels, créer un dialogue avec les collaborateurs signalés pour un risque routier remonté via notre application mobile MySafety App, créée par SOCOTEC.

Depuis 2022, SOCOTEC a officialisé son engagement en faveur de la sécurité routière en

signant la « Charte de la Sécurité Routière » en France, avec la déléguée interministérielle à la Sécurité Routière. Cette charte repose sur 7 priorités que sont l'interdiction du téléphone au volant, de l'alcool, de la vitesse excessive, le port obligatoire de la ceinture, l'organisation des déplacements, la formation des salariés et les équipements de sécurité des conducteurs de deux-roues. Cet engagement s'inscrit pleinement dans le plan d'actions sécurité et la volonté du groupe de continuer à faire baisser la sinistralité au volant sur sa flotte de véhicules d'entreprises en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, où les flottes automobiles sont les plus importantes. Une charte équivalente a été signée en Grande-Bretagne.

GRI 403-5

La formation à la sécurité - la surveillance des compétences

Chaque responsable d'unité assure une formation à la sécurité, pratique et appropriée aux risques auxquels ses équipes sont exposées dans l'enceinte de l'entreprise et lors de l'exécution du travail sur les sites clients. Les actions de formation à la sécurité sont enregistrées (registres de sécurité dans un outil dédié).

Trois types de formation sont pratiqués :

- Une formation initiale à la sécurité sur les risques généraux, dispensée de manière systématique pour tous les salariés y compris les intérimaires, les stagiaires... Une attention toute particulière est portée à l'accueil des nouveaux salariés, les accidents étant plus fréquents lors de la période qui suit l'embauche.
- Des formations à la sécurité pour les risques « métiers », c'est-à-dire ceux engendrés par les différentes spécialités du collaborateur SOCOTEC. Elles sont réalisées par des spécialistes dans les domaines concernés et doublées d'un tutorat. Certaines de ces formations à la sécurité pour les risques du métier sont réalisées par des prestataires extérieurs (utilisation des harnais, radioprotection...).
- Des formations spécifiques pour les travailleurs affectés à des travaux comportant un risque précis faisant le plus souvent l'objet d'habilitations spécifiques (habilitation électrique, CACES®, risque chimique N1, N2,...).

GRI 403-3, 403-6

La santé

Toutes les entités du groupe SOCOTEC proposent un accès à un service de santé, ainsi qu'une couverture médicale. La prévention médicale au sein de SOCOTEC est déléguée aux services de la santé au travail pour ce qui concerne la France et à des organismes privés dans les plateformes géographiques du groupe. Ils interviennent à plusieurs niveaux en suivi de santé et sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs, qu'ils reçoivent en plusieurs occasions. Les services de santé au travail ont pour mission de conseiller les employeurs, les employés et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Au sein des services de santé au travail, la prévention médicale est réalisée par une équipe pluridisciplinaire (médecins, intervenants en prévention des risques professionnels, ergonomes). Les médecins du travail en France animent et coordonnent qui plus est la mise en place et le suivi des mesures collectives de prévention des risques.

Indicateurs

Afin de suivre la performance de sa politique et plans d'action, le Groupe SOCOTEC se réfère aux indicateurs suivants :

- Taux d'accidents avec arrêt de travail
- Taux d'accidents sans arrêt de travail
- Taux d'incidents routiers significatifs
- Taux d'interview managérial suite à incident routier significatif.

En 2023, SOCOTEC atteint son objectif de taux de fréquence (<5) et se positionne ainsi parmi les meilleurs résultats de la profession avec un taux de fréquence groupe de 4,55 en 2023. SOCOTEC atteint également son objectif de réduction de son Taux de gravité monde 2023 à 0,11.

Voir les indicateurs dans les tableaux santé-sécurité au travail du 5.2.7. Indicateurs sociaux.

En France, le taux d'IRS se finalise à 30 %, juste à l'objectif, en nette réduction par rapport à l'année 2022 (Taux IRS à 37) avec une baisse sensible des « sinistres 100 % responsables », mais un maintien des conduites potentiellement dangereuses à un niveau trop élevé.

Voir les indicateurs concernant les incidents routiers dans les tableaux santé-sécurité du 5.2.7.

Voir également les indicateurs concernant les formations à la prévention des risques routiers et à l'éco-conduite dans les tableaux formations du 5.2.

ESRS G1

L'importance de l'enjeu de culture d'entreprise a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC. C'est en enjeu matériel pour l'entreprise. Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.

3.1.6. CULTURE D'ENTREPRISE

Politique

SOCOTEC dispose d'une forte culture technique et d'une culture entrepreneuriale axée sur le sens du service clients. L'entreprise reconnue comme un des leaders de sa filière, la seule entreprise à être 100 % dédiée aux secteurs de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures depuis sa création, et dont l'expansion internationale et le dynamisme de croissance sont autant de facteurs culturels différenciants, dispose d'un rayonnement et d'une réputation qui lui sont propres et spécifiques au sein de la filière TIC.

SOCOTEC promeut pour ses collaborateurs des relations interpersonnelles fondées sur la confiance, l'autonomie, la responsabilisation, la reconnaissance et la coopération entre collègues et avec l'encadrement.

En outre, le groupe s'applique à promouvoir, au travers de ses engagements RSE, diverses initiatives en faveur de l'inclusion et de la diversité.

Objectifs

- Nourrir la confiance des parties prenantes, notamment les clients, les partenaires commerciaux, les employés et des investisseurs.
- Créer une culture de la performance et du mérite centrée sur l'humain et la sécurité, et basée sur les attributs caractérisant le groupe (excellence opérationnelle, esprit d'équipe, esprit de conquête).
- Développer un sentiment d'appartenance et une cohésion forte des équipes autour de la vision de l'entreprise et de l'environnement de travail sécurisé et sain.

- Développer l'attractivité de l'entreprise afin de retenir les talents, les experts et les équipes, tout en attirant les meilleurs de notre profession.
- Développer une culture axée sur les expertises qui sont valorisées tout au long de l'année par des campagnes nationales en internes (« campagne des experts » en France, au UK notamment) et des ouvrages de type livres blancs qui à raison de 3 par an mettent en avant les expertises de nos ingénieurs et techniciens dans des ouvrages de référence à destination de nos clients et de nos partenaires.
- Etablir des relations éthiques avec nos parties prenantes, notamment les fournisseurs avec une exigence renforcée s'appuyant sur la charte des achats responsables et les responsables achats dans nos plateformes les plus importantes.

Actions

L'initiative en interne « One SOCOTEC » défend la culture commune de SOCOTEC sur toutes ses plateformes. En France, au Royaume-Uni, en Allemagne, aux USA, en Italie, en Espagne un dispositif « One Brand, One SOCOTEC » est mis en œuvre par le biais d'événements internes, de campagnes de communication et d'informations, tout au long de l'année, concernant le groupe, l'entité locale et plus largement tous succès réalisés par le pays, sources de fiertés pour les collaborateurs. Ces événements de plus en plus internationaux invitent souvent des dirigeants ou directeurs métiers, reliés aux enjeux du pays. Ceci permet de développer la connaissance des métiers, des collègues et créer des liens professionnels et d'affaires utiles à tous, permettant d'abolir les frontières.

Ainsi de nombreuses actions liées à la culture de SOCOTEC ont été réalisées en 2023 :

- Learning Week afin de favoriser le développement de la culture de l'apprentissage, de la formation et de la transmission des savoirs, reposant sur un programme riche et varié, permettant de découvrir le vaste catalogue des formations internes du groupe, des nouvelles technologies, et des ateliers Green Trust.
- Safety Week afin de renforcer les animations régulières autour de la sécurité dans nos pays, par un programme commun et des animations multiples au cours de cette semaine (écoconduite, formation au secourisme, rappels des consignes incendie, conseil de thérapeutes sur la tenue posturale au travail, les risques et troubles musculo-squelettiques,...).
- Programme #ONESOCOTEC pour réunir les collaborateurs monde autour des valeurs du collectif, du sport et des enjeux bas Carbone. (Fourniture d'une App pour courir, marcher, faire du vélo en équipe et créer des challenges sportifs dans l'année).
- Culture de l'excellence opérationnelle et suivi mensuel du NPS et de la satisfaction clients.
- Culture de l'entrepreneuriat et formation des managers à l'EM Lyon.
- Etc.

Indicateurs

Les indicateurs liés à la culture du groupe sont multiples : sécurité, formation, égalité des chances, etc. - Voir 5. Indicateurs de Durabilité.



3.2. INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

GRI 2-29, GRI 2-24, GRI 405, 406, 3-3
ESRS S1.24.A.1 -> S1.24.D.2

3.2.1. DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

SOCOTEC s'est engagé sur l'ODD n°10 : inégalités réduites. SOCOTEC s'engage contre toutes les formes de discriminations et établit dès le recrutement, puis lors de l'intégration, et enfin au cours du parcours professionnel de chacun, des règles claires et des protocoles favorisant l'inclusion de tous les profils, sans discrimination de genre, d'origine ethnique, géographique ou sociale, de CSP, etc.

Des personnes aux parcours de formations variées, quelles que soient leurs origines rejoignent ainsi le groupe et viennent renforcer les compétences et savoir-faire de l'entreprise. L'égalité des chances est au cœur des comportements et nous veillons par des formations, à assurer un traitement égal de chaque situation pour chaque profil de collaborateur. Notre rôle est de favoriser l'accès équitable à l'emploi et à la formation pour que chacun trouve sa place, et de contribuer ainsi à agir pour une société plus juste.

En tant qu'employeur responsable, SOCOTEC s'est donné comme priorité de continuer à promouvoir la diversité et l'égalité des chances qui répondent autant à des enjeux d'éthique, de valeurs fondamentales que de performance. SOCOTEC à titre d'exemple a mis en place le recours au don solidaire pour permettre aux personnes rencontrant un accident de la vie dans leur environnement familial de pouvoir recourir à une demande de dons de jours de congés solidaires auprès du collectif de l'entreprise.

ESRS S1

L'importance de l'enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC (enjeu non matériel, pris comme matériel). (Voir 1.5.4.

Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.)

3.2.1.1. ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Un accord groupe sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail a été signé en 2023 avec 2 organisations syndicales représentatives du groupe. Les objectifs fixés et les mesures prises pour les atteindre dans le cadre de cet accord visent à assurer une égalité de traitement avérée et favoriser l'égalité des chances en termes d'évolution professionnelle au sein de SOCOTEC en luttant contre l'ensemble des facteurs de discrimination.

Politique

En tant qu'employeur responsable, SOCOTEC s'est donné comme priorité de continuer à promouvoir la diversité qui répond, autant à des enjeux éthiques, que de performance.

En France, SOCOTEC a signé un nouvel accord Egalité Homme-Femme et Qualité de Vie et Conditions de Travail qui couvre 25 sociétés (dont 2 qui ont été fusionnées au 1/1/2024 soit 23 en 2024), alors que la loi prévoit que seules 8 sociétés sont concernées par la négociation d'un accord sur cette thématique, ce qui représente 96 % des effectifs salariés couverts. SOCOTEC va au-delà des simples dispositions légales ou conventionnelles. Cet accord a été conclu pour une durée de 4 ans et est rétroactif au 1^{er} juillet 2023. Il est homologué par l'Administration française et marque une volonté affirmée de :

- Lutter contre les stéréotypes de genre et faire évoluer les mentalités.
- Lutter contre le sexisme au travail, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Promouvoir les femmes et briser le plafond de verre.
- Permettre à chacun de trouver un juste équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle en tenant compte de la parentalité.

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'adhésion par la société SOCOTEC Construction à la Charte de la Parité dans l'Immobilier qui vient encore renforcer

les engagements du groupe sur ce secteur tout particulièrement.

Actions

L'accord prend vie à travers un plan d'actions qui s'articule autour de 4 grands engagements et des mesures concrètes (liste ci-dessous non-exhaustive) ainsi qu'autour de la mise en place et le suivi d'indicateurs de progression :

1. Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les mentalités – Lutter contre les stéréotypes.

- Avoir une juste représentation des genres dans les messages et publications.
- Veiller à l'absence de stéréotypes genrés.

2. Lutter contre le sexisme au travail, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

- Des référents de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes présents au sein de toutes les sociétés du groupe et la nomination d'un référent Groupe. Leur mission est d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- L'engagement à la mise en place de sanctions sur des situations avérées.

3. Promouvoir les femmes et briser le plafond de verre.

- Garantir l'égalité salariale.
- Promouvoir l'égalité en termes de carrière.
- Faire évoluer le taux de féminisation de l'encadrement.
- Favoriser les reconversions métiers.

4. Permettre à chacun de trouver un juste équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle en tenant compte de la parentalité.

- Sensibilisation des managers à la parentalité.
- Une indemnisation du congé paternité et du congé maternité revue à la hausse dès 6 mois de présence dans l'entreprise.
- Une augmentation sur la médiane / moyenne au retour du congé maternité.

Le plan d'actions comprend un objectif additionnel pour agir sur la Qualité de vie au travail en tenant compte de la mixité des métiers et de la prévention des situations à risques. L'ensemble des mesures prises dans le cadre de cet

accord visent à assurer une égalité de traitement avérée et de favoriser l'égalité des chances en termes d'évolution professionnelle au sein de SOCOTEC en luttant contre l'ensemble des facteurs de discrimination.

Déploiement, sensibilisation et formation

Le déploiement de l'accord Egalité Homme-Femme et Qualité de Vie et Conditions de Travail est assuré par les Directions des Ressources Humaines au sein de leur périmètre respectif. SOCOTEC souhaite faire de cet engagement, un axe stratégique et suivre les progrès associés : monitoring régulier des indicateurs par la Direction des Ressources Humaines et sensibilisation des directeurs d'agences ou de sites et des recruteurs sur l'ensemble de nos plateformes géographiques.

Des actions de formation et de sensibilisation visant à faire évoluer les mentalités et à lutter contre les stéréotypes de genre et le plafond de verre, freins à l'évolution professionnelle, sont également mises en place au sein de l'ensemble des filiales du groupe sur lesquelles l'accord est applicable. Afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et faire évoluer les mentalités, des formations en e-learning sont déployées. En effet, non-discrimination à l'embauche, féminisation des métiers techniques, accès aux postes de managers... sont autant d'éléments d'égalité de traitement qui soutiennent nos valeurs, notre progrès et notre croissance.

Dans les actions de prévention, des référents ont été désignés pour toutes nos entreprises et filiales quel que soit leur effectif. Leur mission est d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Un référent groupe a été désigné.

Objectifs de l'accord égalité homme-femme (2023 – 2027)

- Augmentation de 25 % des femmes dans l'encadrement
- Indicateur 1 Index : 40 points
- Répartition entre les hommes et les femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations : Index 5 points
- Indicateur 2 Index : 20 ou 35 points selon la taille des entreprises
- Index : 100 % concernant les retours de congé maternité (15 points)

GRI 405-2

Indicateurs

Nos résultats en matière d'égalité professionnelle sont évalués annuellement dans le rapport de durabilité du groupe (voir 5.2. Indicateurs Sociaux) et publiés en supplément pour la France sur le web, via l'index de l'égalité professionnelle. Instauré par le décret Pénicaud du 9 janvier 2019 dans le cadre de la loi « Avenir professionnel », l'index de l'égalité professionnelle qui mesure l'écart de rémunération entre hommes et femmes impose à toutes les entreprises de plus de 50 salariés de publier leurs résultats en la matière. Cet index permet aux entreprises de disposer d'indicateurs annuels en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il est calculé sur la base de plusieurs critères :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- L'écart de répartition des promotions (pour les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- Le pourcentage de salariés augmentés à leur retour de congé de maternité ;
- Le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Les résultats pour 2023 pour la France sont les suivants :

Sociétés	Indicateur relatif à l'écart de rémunération (40 points)	Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (20 points > 250 salariés sinon 35 points)	Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions (15 points maximum)	Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (15 points maximum)	Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 points maximum)	Résultat Global
SOCOTEC Construction	38	20	15	15	0	88
SOCOTEC Equipements	36	20	15	15	0	86
SOCOTEC Environnement	39	20	15	15	5	94
SOCOTEC Gestion	37	20	15	15	5	92
SOCOTEC Formation	39	35	NC	15	5	94
SOCOTEC Diagnostic	34	20	15	15	10	94
SOCOTEC Power Services	38	20	15	15	0	88
Ascaudit	35	35	NC	Incalculable*	0	82
SOCOTEC Immobilier Durable	38	35	NC	15	5	93
SOCOTEC Monitoring France	37	Incalculable*	NC	Incalculable*	0	Incalculable*
SOCOTEC Réunion	Incalculable*	Incalculable*	NC	15	0	Incalculable*
SOCOTEC Infrastructure	Incalculable*	35	NC	Incalculable*	0	Incalculable*
CIS	Incalculable*	25	NC	incalculable*	0	Incalculable*

(*) dès lors que l'indicateur 1 est non calculable le résultat global devient incalculable

Comparatif 2021-2023 en France

Sociétés	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
SOCOTEC Construction	88	88	88	=
SOCOTEC Équipements	86	86	86	=
SOCOTEC Environnement	89	94	94	=
SOCOTEC Gestion	91	91	92	↗
SOCOTEC Formation	94	94	94	=
SOCOTEC Diagnostic	88	90	94	↗
SOCOTEC Power Services	80	87	88	↗
Ascaudit	-	-	82	-
SOCOTEC Immobilier Durable	-	-	93	-

Pour Ascaudit, qui est en dessous de 85, les objectifs de progression retenus sont :

1. Contrôler la répartition des enveloppes salariales pour s'assurer que ces écarts soient réduits pour atteindre 38/40
2. Mise en avant d'une communication valorisant les succès / promotions des femmes de l'entreprise
3. Sensibilisation concernant les critères de promotion pouvant créer des différences de traitement

Les index de l'égalité professionnelle de 2023 sont stables ou en progression (dans 3 filiales) par rapport à 2022. Ces chiffres nous encouragent à renforcer nos engagements et à poursuivre nos plans de progression dans ce domaine. SOCOTEC poursuit les efforts de féminisation de ses métiers, des postes de techniciens jusqu'aux postes de direction dans l'ensemble des Business Units. Cela passe aussi bien par de la promotion interne que par des recrutements.

L'égalité de traitement est un engagement fort du groupe qui s'oppose à toutes les formes de discrimination. Les indices de « gender equity in promotion » et « gender equity in compensation » permettent de suivre précisément cet équilibre au-delà des actions de sensibilisation et des comités permettant d'échanger et valider les promotions chaque année en présence du DRH groupe et du Président du groupe ainsi que des dirigeants de filiales ou de pays. Des plans d'actions sont présents dans toutes nos plateformes géographiques.

Pour en savoir plus, consultez le tableau complet des résultats sur le site internet de SOCOTEC : <https://www.SOCOTEC.fr/a-propos-de-SOCOTEC/responsabilite-societale-de-l-entreprise/notre-engagement-social-et-solidaire>.

Voir 5.2.9. Indicateurs d'égalité de traitement. Voir 5.2. Indicateurs sociaux pour les autres périmètres géographiques du reporting. Notamment les indicateurs concernant la répartition par catégorie socio-professionnelle par genre. Diversité dans les organes de gouvernance en 5.3.

GRI 3-3

ESRS S1-12 - S1.24.D.2

3.2.1.2. ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Politique

Le groupe SOCOTEC s'engage en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, tant de façon directe par le recrutement et le maintien dans l'emploi, que de façon indirecte en favorisant les achats auprès du secteur du travail protégé et adapté.

SOCOTEC souhaite renforcer le recrutement et l'accompagnement des personnes en situation de handicap tout au long de leur expérience. Cet engagement constitue une brique clé des politiques RH et RSE en matière d'égalité des chances et d'égalité de traitement.

Actions et ressources

Depuis 2021 une cellule Handicap est créée au sein du groupe pour piloter la démarche d'insertion des collaborateurs en situation de handicap et prévenir la désinsertion professionnelle des personnes qui doivent faire face à la survenance d'un handicap et/ou d'une maladie invalidante en cours de carrière. Un réseau de correspondants Emploi Handicap est également déployé par région afin d'accompagner les personnes en situation de handicap dès le recrutement, les écouter pour mieux les accueillir, les maintenir dans l'emploi, développer leurs compétences, ou tout simplement créer des liens sociaux forts avec l'entreprise.

Exemple en France :

Après un diagnostic réalisé à l'aide d'un cabinet spécialisé du réseau AGEFIPH, SOCOTEC a engagé un premier niveau d'actions, mises en œuvre sur l'année 2022, avec notamment :

- L'élargissement de l'accès aux personnes en situation de handicap sur 100% des postes à pourvoir, ainsi qu'une première participation au Salon Hello Handicap. Depuis fin septembre 2022, l'ensemble des offres (CDD, CDI, stage et alternance) est diffusé et visible sur le site SOCOTEC : <https://hello-handicap.fr/> avec la volonté de susciter l'intérêt des candidats.
- Une sensibilisation de l'équipe Recrutement pour mener les premiers entretiens avec les candidats bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) afin de les aider à identifier la compatibilité de leurs contraintes avec les exigences du poste et les éventuels aménagements techniques et/ou organisationnels qui leur seraient nécessaires pour permettre leur intégration.
- La participation à la SEEPH (semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées) en novembre, dont l'objectif principal est la sensibilisation, chaque année, de l'ensemble du corps social de SOCOTEC sur la diversité des handicaps, visibles et invisibles, leur compatibilité avec l'emploi au sein de notre Groupe et la compréhension que 80 % des handicaps apparaissent en cours de vie professionnelle.
- La distribution du livret Handi-accueillant de SOCOTEC.

L'année 2023 a permis d'associer les organisations syndicales à la politique handicap en construisant ensemble un accord pour 3 années (2023-2025). Cet accord, agréé par le préfet en juin 2023, permet au groupe SOCOTEC de piloter lui-même le budget

correspondant à ses contributions annuelles afin de lui permettre de passer du taux de 3,09 % en 2023 (sur le périmètre de l'accord), à un taux d'emploi de 3,8 % à fin 2025. Cette progression attendue correspond à l'ajout d'une cinquantaine de bénéficiaires supplémentaires (BOETH) sur la période pour les sociétés signataires de l'accord (98 % des effectifs France). A titre indicatif, le taux d'emploi des entreprises de « Services aux entreprises » est de l'ordre de 3,4 % en France pour un objectif national d'emploi de 6 % pour les entreprises privées et publiques. Un budget annuel prévisionnel a été élaboré selon les contraintes réglementaires pour un total moyen estimé de 600 k€ par an sur les 3 années de l'accord (à taux d'emploi constant).

Outre la négociation et la signature de l'accord à l'unanimité avec les organisations syndicales, les principales actions engagées sur 2023 ont été les suivantes :

- Le renforcement de nos process administratifs d'intégration (logiciel Workelo pour les nouveaux arrivants) et d'assistance au suivi des reconnaissances (RQTH) des bénéficiaires.
- Deux participations au Salon de recrutement virtuel Hello-Handicap qui ont permis de faire connaître la démarche engagée de SOCOTEC aux candidats.
- Le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs bénéficiaires avec ou sans aménagements de postes.
- La formation de l'ensemble du réseau des Référents Handicap et des principaux acteurs de la DRH impliqués dans l'administration du personnel handicap (16 personnes).
- La nomination et la formation d'un ou deux Correspondants Handicap volontaires dans chacun des CSE des sociétés adhérentes à l'accord (16 personnes). La formation proposée, comme convenu dans l'accord agréé, est la même que celle délivrée aux Référents Handicaps.
- Refonte complète du Livret Handi-accueillant pour y intégrer notamment la présentation des dispositions prévues au profit des bénéficiaires (jours d'absence autorisées pour démarches administratives ou médicales, majoration du CPF, ...).
- L'animation annuelle en novembre de la semaine européenne de l'emploi handicapé (SEEPH), avec

3 temps forts :

- Témoignage vidéo de collègues, ateliers live sur les innovations techniques au profit des handicapés, série de quiz thématiques pour poursuivre la sensibilisation des équipes à la normalisation du handicap en entreprise.
- Intégration de groupes thématiques de travail inter-entreprises (Club ETI, réseau des Yvelines) pour initier une démarche de capitalisation des expériences.

Exemple au Royaume Uni :

DISABILITY CONFIDENT
How do we become Disability Confident Leaders?

✓ **Disability equality awareness training :**
Management Fundamentals & 360 E-Learning

✓ **Fully inclusive and accessible** recruitment process

✓ **Promote our Disability Confident culture -**
Neurodiversity Celebration Week 18th March

✓ **Provide support networks for staff** – Disability Forum

✓ **Be flexible and make reasonable adjustments as required** – Also not hard, could be as easy as being flexible on a hot-desk policy to give someone a permanent desk.

WE ACHIEVED
LEVEL 1
DISABILITY CONFIDENT STATUS IN 2022

THE AIM IS TO ACHIEVE LEVEL 3
DISABILITY CONFIDENT LEADERS IN 2024

Exemple en France : La commission de suivi de l'accord handicap de décembre 2023 a initié les principaux axes de travail pour l'année 2024 :

Sensibilisation Formation	Recrutement	Maintien dans l'emploi	Réseau partenaires
• Action de sensibilisation de l'ensemble des CSE • Conception et diffusion d'une action de Sensibilisation et de formation des Managers (dont proposition Duo Day) Gestion et Pilotage • Développements SI : suivi jours dans ADP et optimisation tableaux de bord de suivi	• Nomination nouvelle référente recrutement : Laurie Andreetto • Optimisation outils d'Analyse / traitement des candidatures • Initier partenariats avec les Ecoles cibles avec les Référents handicap • Expérimentation Duo Days : journées « vis ma vie » avec les managers volontaires • Formaliser des processus d'intégration individualisés	• Développement des outils de suivi analytiques des reconnaissances • Démarche individuelle systématique de la Cellule Handicap auprès des 147 BOETH • Processus de maintien dans l'emploi : analyse des adaptations individualisées • Vérification majoration CPF pour les BOETH	• AGEFIPH : initier des formations qualifiantes • CAP EMPLOI : faire connaître notre offre de recrutement • Initier partenariats avec les Ecoles cibles avec les Référents handicap • Club ETI : poursuite animation de la charte Handicap Club ETI IDF • Contact cabinets de recrutement dédiés

Indicateurs

Voir les indicateurs Inclusion Sociale - Handicap en 5.2. Indicateurs sociaux.

3.2.2. LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Politique

SOCOTEC s'engage à remettre en question les stéréotypes de genre et à favoriser une culture d'entreprise inclusive, où chaque employé peut s'épanouir sans être limité par des préjugés. SOCOTEC condamne fermement toute forme de sexisme au travail. Nous mettons en place des procédures strictes pour prévenir et traiter le harcèlement sexuel, créant ainsi un environnement de travail sûr et respectueux. Le Code Ethique du groupe SOCOTEC est adressé chaque année à l'ensemble des managers qui confirment en avoir pris connaissance chaque année. Il comporte des principes clairs en matière de droits humains et de respect des personnes. En cas de situation avérée, il y est rappelé qu'une procédure d'alerte est à disposition dans la langue du pays pour chaque collaborateur du groupe dans le monde, via nos sites web et les intranets des pays en disposant. La démarche reste confidentielle et est traitée par un comité éthique suivant des exigences de délai courtes (accusé réception dans les 48H et traitement rapide). SOCOTEC ne transige pas avec les éventuelles sanctions qui seraient à prendre en cas de comportement avéré.

Actions

En France, en 2023, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- E-learning dédié au harcèlement
- Des référents harcèlements sexuels dans toutes les sociétés et un référent national
- Flash sécurité du mois de décembre 2023 diffusés à tous les managers en focus sur le harcèlement
- Newsletter RSE de janvier 2024 : article sur le harcèlement lors de la journée contre le sexisme

Objectifs

- Lutter contre toute forme de discrimination liée au genre
- SOCOTEC s'est engagé pour lutter contre toute forme de discrimination liée au genre en matière de salaire et de promotion : lutte contre le plafond de verre, budget spécifique lors des augmentations salariales

Indicateurs

- Nombre d'actions de sensibilisation sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Nombre d'enquêtes de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes
- Nombre de sanctions prises

Les incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence ne sont pas disponibles, car les alertes ne sont pas classées par nature pour éviter leur identification du fait d'un très faible volume d'alertes.

Voir 5.3. Indicateurs gouvernance, éthique, achats responsable – Incidents de discrimination.

GRI 203, 203-1, 203-2

ESRS S1.24.A.1

3.2.3. S'ENGAGER POUR L'EMPLOI DES JEUNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INCLUSION SOCIALE

Politique

La création d'emploi et les impacts économiques indirects ont été identifiés parmi les enjeux matériels RSE pour le groupe SOCOTEC – voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Le groupe s'est en outre engagé sur l'ODD n°8 : Travail Dément et Croissance Economique.

SOCOTEC est une entreprise inclusive pour tous. Elle porte la conviction qu'on peut agir pour l'emploi des jeunes et pour les publics éloignés de l'emploi en commençant par renforcer la formation, notamment à ses métiers techniques, accessibles à tous types de profils.

GRI 203-1, 203-2

ESRS S1.24.D.2

Actions

L'égalité des chances est au cœur du fonctionnement de l'entreprise qui valorise tous les parcours, les aide à se développer professionnellement et humainement au contact de nos équipes, des associations que nous soutenons tout au long de l'année et des engagements que nous prenons.

L'emploi des jeunes y trouve une place prépondérante car toutes nos plateformes sont mobilisées sur la réduction des inégalités via une formation à nos métiers et l'accès au premier emploi stables pour des jeunes en rupture scolaire voire sociale.

Exemple de la France : Dispositif d'inclusion « Rebond Favorable »

SOCOTEC en France poursuit son engagement et

les investissements dans son programme d'inclusion sociale Rebond Favorable, créé en juin 2020 à destination des jeunes en rupture scolaire, sans diplôme, afin de leur donner accès à un métier et à un emploi. Ce dispositif fait le pari de l'innovation sociale en créant un environnement d'apprentissage favorable et complet aux métiers de vérificateurs techniques en électricité, assistants en mesures environnementales, et vérificateurs techniques de la performance durable des bâtiments (Énergie, Acoustique et Thermique). Il s'appuie sur des solutions d'apprentissage en partenariat avec l'association Sport dans la ville et l'appui financier de la région Ile-de-France.

Ces formations sont uniques, tant par les métiers qu'elles ciblent que par les personnes auxquelles elles s'adressent, avec des remises à niveau dans les matières fondamentales (mathématiques, physique, etc.). Les codes de l'entreprise sont également partie intégrante de la formation afin d'installer les jeunes dans une posture de confiance et les accompagner via un mentoring constant dans leur nouvel environnement professionnel.

- 63 jeunes formés en 3 ans
- Budget : 2,2 M€ sur 3 métiers SOCOTEC
- 100 nouveaux jeunes d'ici 2025
- Budget : 2,2 M€

- Bilan humain : 32 % de sorties positives (CDI, CDD ou reprise d'études), dont 18 % dans le métier transmis
- Nouvel objectif 2023-2025 : 50 % de sorties positives par un renforcement du partenariat avec Sport dans la Ville (consortium)

Ce programme permet aux jeunes d'obtenir leur premier CDI chez SOCOTEC et d'intégrer ainsi la vie active. Le permis de conduire est pris en charge par SOCOTEC. Les métiers concernés reposent sur des missions d'inspection électrique, de diagnostic immobilier, ou de mesures environnementales à réaliser sur site chez nos clients. 3 parcours font ainsi l'objet de formation spécifiques pour des promotions de jeunes décrocheurs scolaires chaque année.

Les jeunes qui entrent dans la formation « Rebond Favorable » sont mentorés par des directeurs d'agences qui les accompagnent tout au long de leur apprentissage.

Objectifs

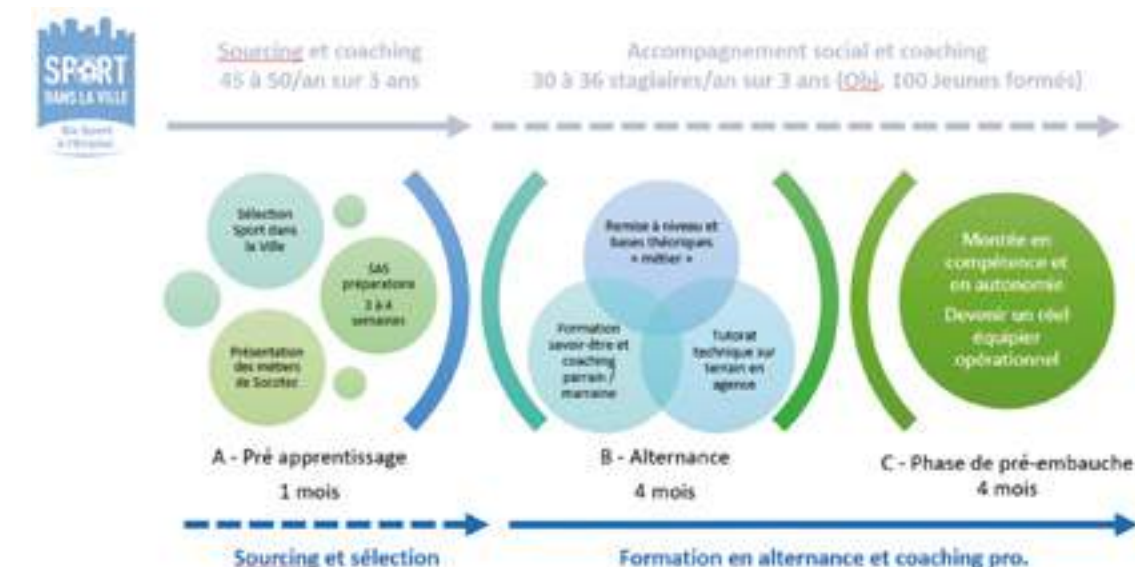
Une nouvelle ambition pour 2023-2025

A la demande de la région Ile-de-France SOCOTEC a relancé en 2023 un nouveau cycle de 3 ans pour intégrer entre 60 et 100 nouveaux stagiaires vers un des emplois proposés par l'une des filiales de SOCOTEC en France.

Le projet Rebond Favorable 2 (2023-2025), géré en partenariat avec Sport dans la Ville, partenaire historique, permettra notamment à l'association de consolider et sécuriser les moyens humains dédiés sur les 3 années du projet, par le recrutement d'une ressource dédiée au projet Rebond Favorable. L'objectif pour SOCOTEC est de pouvoir former jusqu'à 100 stagiaires sur 3 ans, aux différents métiers en tension et néanmoins accessibles à des profils pas ou faiblement diplômés.

Outre le partenariat renforcé avec Sport dans la Ville, la principale innovation de « Rebond Favorable 2 » est la prise en main de l'ensemble des formations théoriques par du personnel interne. Des ingénieurs et techniciens volontaires ont été formés et coachés pour construire les parcours pédagogiques destinés aux stagiaires.

Nouveau parcours Rebond Favorable saison 2 (2023-2025)



Indicateurs

Sur 2023, les 2 premières promotions ont pu démarrer : 9 stagiaires « Vérificateurs d'installations électriques » en septembre puis 9 stagiaires « Techniciens foreurs pour les sites et sols pollués » en novembre. Ils enchaîneront 8 mois de formation en alternance.

GRI 203-1, 203-2

💡 Exemple de la France : Le centre de formation des apprentis (CFA) de SOCOTEC

L'engagement du groupe pour l'apprentissage et l'emploi des jeunes se matérialise également à travers son CFA d'entreprise. Créé en septembre 2020, le CFA SOCOTEC est le seul centre de formation des apprentis dans la filière du Testing et de l'Inspection. Il est dédié aux secteurs de la Construction, de l'Immobilier, de l'Industrie et de l'Environnement.

Il a pour vocation la transmission des savoirs et la capacité d'adaptation du groupe aux évolutions permanentes des métiers du TIC (Testing, Inspection, Certification). Les personnes formées développent des compétences sur des métiers en tension ou pénuriques sur lesquels SOCOTEC a de forts enjeux de recrutement.

Autres initiatives internationales d'inclusion sociale soutenues par SOCOTEC

SOCOTEC UK s'est engagé à construire une culture inclusive qui soutient les employés de diverses origines. La diversité est une force et SOCOTEC Royaume-Uni participe activement au développement d'un environnement dans lequel tous les employés se sentent valorisés et respectés. Pour atteindre cet objectif, ont été mises en œuvre une série d'initiatives, telles que des formations sur les biais et préjugés inconscients, des ateliers sur la

diversité et l'inclusion, et des groupes de ressources pour les employés.

💡 **Le programme de bénévolat de SOCOTEC UK**
Afin de soutenir les communautés locales, SOCOTEC UK a lancé en juillet 2023 son programme SOCOTEC VOLUNTEERS.

Grâce à ce nouveau programme de bénévolat, SOCOTEC UK encourage ses employés à donner de leur temps pour soutenir des associations caritatives et des programmes sociaux à travers le monde dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Une réserve de bénévolat de 100 jours ouvrables rémunérés par l'entreprise est ainsi mise à disposition des collaborateurs pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024.

💡 **Un partenariat a également été établi avec une organisation appelée Fedcap,**

qui permet à SOCOTEC UK d'aider les personnes défavorisées et les chômeurs de longue durée à retrouver un emploi. Deux personnes ont été placées dans le laboratoire SOCOTEC d'Uxbridge par l'intermédiaire de Fedcap. SOCOTEC UK travaille maintenant avec Fedcap pour déployer cette initiative sur l'ensemble du territoire en 2023. Grâce à ce partenariat avec Fedcap, SOCOTEC UK a été nommé Employeur de l'année aux ERS Awards et a obtenu le niveau 1 de la récompense Disability Confident (badge Level1).

💡 **Exemple de l'Italie :**

La Drilling Academy de SOCOTEC Italia
Se reporter au 1.6.2 et 3.1.3.1. Drilling Academy pour prendre connaissance d'un autre exemple d'inclusion sociale pour les jeunes en Italie.

Voir les indicateurs de suivi en Indicateurs sociaux - Insertion professionnelle.



GRI 2-27, GRI 3-3

ENJEU MATÉRIEL À L'ENTREPRISE :
ÉTHIQUE DES AFFAIRES

4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

ESRS G1

CONDUITE DES AFFAIRES – ÉTHIQUE DES AFFAIRES

L'importance de l'enjeu d'éthique des affaires a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC. Voir 1.5.4. Matrice

de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.

4.1. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Incarner un leadership international fort dans les segments de la Construction, des Infrastructures et de l'Industrie impose une éthique et une rigueur quotidienne quant au respect du code de déontologie professionnelle, des valeurs et du respect des lois, règlements, normes, règles et procédures tant externes qu'internes vis-à-vis de nos parties prenantes, clients et partenaires. SOCOTEC agit pour gérer et maîtriser les risques liés à la Construction, aux Infrastructures et à l'Industrie à la demande d'acteurs publics et privés qui souhaitent une évaluation précise, indépendante et transparente, réalisée avec intégrité et éthique professionnelle.

GRI 2-25, 2-26

ESRS G1.10.E.1

4.1.1. MÉCANISMES DE CONSEIL ET DE GESTION DES QUESTIONS ÉTHIQUES

SOCOTEC attache la plus haute importance à la prise en compte de son code éthique, lui-même au cœur d'un dispositif complet en matière d'éthique professionnelle dans les affaires à destination de ses équipes dans l'ensemble de ses plateformes internationales.

Ce dispositif de conformité est mis à jour et ajusté chaque année. Il repose sur :

- L'intégrité des services proposés et réalisés par SOCOTEC auprès de ses clients et le respect fondamental des exigences et règles des organismes de tutelle, organismes certificateurs, lois et règlements. Les Directions de la Qualité, de l'Audit interne, les Directions techniques au sein des activités sont mobilisées pour satisfaire à cet enjeu en lien avec les sites et activités dans chaque plateforme du groupe. Le Comité des

risques est également sollicité à chaque fois qu'une situation est portée à sa connaissance et doit être considérée afin de rendre une décision qui respecte l'éthique.

- La préservation de la santé et de la sécurité des équipes au cœur de sa raison d'être.
- L'éthique en matière de non-discrimination et d'égalité des chances dont le groupe fait un enjeu essentiel au cœur de son engagement RSE (formations dédiées, thématiques reprises lors des entretiens annuels et dans le baromètre annuel Great Place to Work).
- La lutte contre la corruption avec le déploiement de formations en présentiel sur la loi Sapin II dans l'ensemble des plateformes géographiques pour tout directeur ou toute personne dont l'activité peut être sujette à un contexte à risques. L'objectif est d'avoir 100 % de personnes entrantes formées.
- La protection des données personnelles ou confidentielles. Le module de formation RGPD est ainsi obligatoire pour tout nouvel arrivant. Des processus sont en place sur les sites web du groupe et les outils internes pour respecter ce droit.
- La prévention contre toute situation pouvant générer des conflits d'intérêts (se reporter à : Conflits d'intérêt, 1.3.4. et 1.7.4. Risques identifiés)
- La procédure d'alerte (« whistleblowing procedure ») présente sur l'ensemble des sites web de façon visible et directement accessible par tous publics, dans la langue du pays.

ESRS G1.10.G.1

- Le respect des règles de validation liées aux engagements portant sur les enjeux stratégiques du groupe (recrutements, investissements

informatiques, immobiliers, acquisitions d'entreprises, ouvertures de sites, etc.) qui sont regroupées dans le Guide d'Autorisation des Managers (GAM ou MAG : Managers Authorisation Guide). Ce guide fixe les usages en vigueur chez SOCOTEC et les règles liées à la prise de décision reposant sur un comportement loyal, intégrant les règles de vie de l'entreprise, justes et éthiques. Le GAM est diffusé à 100 % des managers dans le monde lors de sa mise à jour annuelle en avril. Il est disponible en 7 langues (une par plateforme géographique). En 2023, comme l'année précédente, 100 % des managers ont signé et ainsi validé le Guide d'Autorisation des Managers (GAM).

- Le Code éthique du groupe SOCOTEC.

GRI 2-23 **ESRS S1.20.A.1, S1.20.C.1, S1.22.1**

4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC

L'engagement de SOCOTEC en faveur de l'éthique et de la transparence est affirmé au travers de son Code éthique qui s'impose à l'ensemble de ses collaborateurs partout dans le monde. Le Code éthique rassemble les principes fondamentaux de notre engagement éthique, alignés avec les valeurs du groupe et avec son activité de tiers de confiance.

Il comporte les points d'attention et de sensibilisation suivants à destination de chaque collaborateur :

- Le respect des lois et des règlements, tant locaux qu'internationaux. Les collaborateurs du groupe SOCOTEC doivent adopter un comportement intègre et responsable, respectueux des normes et valeurs éthiques.
- Le respect des personnes :
 - La défense de l'intégrité des personnes et de la dignité humaine dans l'ensemble des sociétés du groupe, le respect inconditionnel des Droits de l'Homme sont les vecteurs principaux de l'éthique dans nos activités quotidiennes. Le groupe SOCOTEC se conforme aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, aux huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants, aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (SOCOTEC est signataire depuis mai 2022).

- Le groupe SOCOTEC est profondément attaché à la diversité et à l'égalité des chances pour l'ensemble des salariés quel que soit leur niveau hiérarchique ou leur emplacement géographique. Toute forme de discrimination ou harcèlement ne saurait trouver sa place au sein du groupe et est fermement sanctionnée.

- La protection des données au travers de la conformité aux réglementations de la CNIL puis au Règlement Général sur la Protection des Données (RE no 2016/679) (voir 4.1.7. Confidentialité des données clients).
- La défense des intérêts du groupe : le groupe SOCOTEC repose sur la loyauté et la fiabilité de ses collaborateurs, tous relais auprès de nos partenaires et fournisseurs de l'image de la société et de son caractère intègre.
- L'éthique personnelle : valeurs du groupe et bon sens dans l'usage des marques du groupe SOCOTEC, sont des principes qui doivent guider les actions de chacun. Les collaborateurs ont le devoir de protéger et de ne pas porter atteinte à la marque SOCOTEC ainsi qu'à l'ensemble des marques, qui sont la propriété intellectuelle du groupe.
- Des relations d'affaires saines impliquent une concurrence loyale et équilibrée. Le respect des lois propres à chaque pays, la lutte contre les ententes, le refus des partages de marché sont des exigences qui s'imposent à chacun au sein du groupe. Le groupe accorde une attention particulière aux situations de conflits d'intérêt (se reporter à : Conflits d'intérêt, 1.3.4. et 1.7.4. Risques identifiés).
- Les relations avec les clients et partenaires commerciaux imposent un climat de collaboration, respect et confiance mutuels fondés sur l'intégrité et l'honnêteté. Une charte des achats responsables est disponible au sein du groupe.
- La vigilance contre toute forme de corruption :
 - La lutte contre la corruption est une exigence nécessaire, raison pour laquelle tous les salariés du groupe sont informés afin d'adopter les bons réflexes face aux situations à risques (politique cadeaux, lutte contre le blanchiment et abus de bien social, etc.) (voir 4.1.6. Lutte contre la corruption).
 - Un dispositif d'alerte est mis à disposition des salariés permettant de signaler tous cas de corruption ou comportement non éthique.

- L'engagement en faveur de l'environnement et du Développement Durable :

- Le groupe s'engage en matière de développement durable au cœur de sa raison d'être, à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et à respecter les règles internationales en la matière, notamment dans le cadre de ses engagements RSE. Des actions sont mises en œuvre pour améliorer la prévention des risques environnementaux.

- Garantir la sécurité et préserver la santé de nos collaborateurs, par une démarche de prévention rigoureuse et une approche opérationnelle des risques.

GRI 205-2 **ESRS G1.20.1, G1.10.G.1**

Chaque société du groupe a la responsabilité de veiller à ce que le Code éthique soit mis en œuvre et appliqué dans chacune de nos implantations géographiques. Le groupe SOCOTEC veille à ce que chaque salarié du groupe ait connaissance et ait compris le Code éthique. Il est intégré dans les dispositifs qui régissent les relations collectives de travail (Règlement intérieur en France, Handbook au UK et aux USA, etc.). Il est signé annuellement par 100 % des managers dans le monde dans le cadre d'une campagne annuelle. Les managers doivent le commenter aux équipes chaque année. Il est accessible à tous, publié en interne et en externe.

(Voir les indicateurs concernant l'éthique : 5.3. Indicateurs Gouvernance, éthique et achats responsables.)

GRI 2-9, 2-13

ESRS G1.5.A.1, B.1, G1.18.B.1, C.1

4.1.3. GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE

Le Comité d'Éthique est composé de la Secrétaire Générale, du Directeur des Ressources Humaines, (tous deux membres du Comité exécutif du groupe de Direction, agissant indépendamment des business units), et du Compliance Officer Groupe. Il intègre le devoir de vigilance et est chargé de la mise en application du Code éthique, de la réception des alertes relatives aux comportements non-éthiques et du suivi de l'application des dispositions des lois anti-corruption. Il peut être saisi par toute personne (salariés ou tiers) via le site socotec.com ou par mail sur ethics.committee@socotec.com dans le cadre de la procédure d'alerte diffusée à l'ensemble des

salariés du groupe ainsi que via les sites internet dans la langue du pays.

Le Compliance Officer du groupe s'appuie sur un réseau de compliance officers locaux, dans les différentes géographies du groupe. Dans les unités opérationnelles, chaque directeur d'unité est responsable de l'application des règles éthiques des équipes, sous la direction des dirigeants des entités concernées, et doit notamment veiller à la formation des collaborateurs, les informer de leurs droits et devoirs, et relever le caractère tout à fait essentiel de cet enjeu matériel. Le Code éthique et la procédure d'alerte sont mis à la disposition de chacun sur les sites web du groupe, directement accessibles dans la langue du pays.

Les Compliance Officers locaux assistent le Compliance Officer groupe dans la diffusion locale du Code éthique et la formation des salariés sur les sujets liés au Code éthique dans les différentes filiales du groupe. Le Comité d'Engagement et d'Investissement (CEI) est compétent pour toutes les questions relatives aux règles d'engagement du groupe SOCOTEC et aux grands projets d'investissement à analyser et arbitrer. Pour l'utiliser, la fiche de saisine est disponible sur Intranet. Le Comité des risques est compétent pour toute question sensible relative aux activités Construction & Immobilier.

Le groupe SOCOTEC s'appuie également sur un Directeur de l'Audit interne et de la gestion des risques.

GRI 2-25, 2-26

Les principes d'éthique sont au cœur du fonctionnement du groupe. En tant que tierce partie de confiance, le groupe est audité chaque année par des autorités de tutelle, gouvernements, et organismes de normes pour renouveler son droit d'exercer ses missions de Testing, Inspection et Certification à destination des secteurs de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures, de l'Environnement et de l'Industrie. La Direction Qualité et Sécurité du groupe est en charge de mettre en œuvre les procédures, politiques et systèmes de management venant renforcer l'excellence opérationnelle des opérations et la gouvernance des processus et systèmes concernés. Le groupe SOCOTEC soutient les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. A ce titre, il s'engage à respecter les Droits de l'Homme, notamment en matière de lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants. SOCOTEC se conforme strictement aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi qu'aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du

travail (OIT). En outre, en application du principe de précaution, SOCOTEC a mis en œuvre un dispositif de diligence raisonnable (voir 4.1.5. Due Diligence). Ce dispositif induit des process dédiés dont l'objectif est d'assurer une vigilance accrue concernant l'engagement du groupe auprès de ses partenaires commerciaux et fournisseurs, en amont et en aval de sa chaîne de valeur, particulièrement dans les zones géographiques identifiées les plus à risques.

Un dispositif d'alerte (voir 4.1.4. Procédure d'alerte) est également accessible publiquement sur le site internet pour permettre, à toute partie prenante interne ou externe, de signaler dans la langue du pays concerné, tout manquement – avéré ou potentiel – directement connu de lui, aux lois et règlements ou au Code éthique du groupe.

GRI 2-23

L'ensemble de ces engagements en matière de gouvernance éthique, de respect des droits humains et du travail, de non-discrimination et d'égalité des chances est porté au plus haut niveau par le Président du groupe, les directeurs généraux des filiales, le groupe de Direction et le management dans ses relations d'affaires et vis-à-vis de ses parties prenantes. Un Comité des risques et un comité éthique groupe, ainsi qu'un réseau de compliance officers en assurent le suivi et la conformité.

Les indicateurs de suivi sont communiqués dans le cadre du présent rapport dans la section finale, voir 5.3. Indicateurs – gouvernance.

GRI 2-16

ESRS S1.20.C.1, S1.32.A->D

ESRS G1.10.A.1 & 2, C.I.1, C.II.1, E.1

ESRS S4.16.C., S4.25. À 26.

4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)

Politique

Afin de renforcer la lutte contre les actes de corruption, de conflits d'intérêt et plus généralement, d'actes contraires à l'éthique, le groupe SOCOTEC a mis en place une procédure d'alerte conformément à la Loi Sapin II.

ESRS S1.32.D.1, S1.32.E.1, S1.32.2

Actions

Ce dispositif d'alerte permet à tout salarié du groupe ainsi qu'à toute personne physique, de signaler tout crime, délit, comportement inapproprié ou menace à l'intérêt général. Tout salarié du groupe SOCOTEC ou toute personne ou tierce partie peut signaler un manquement – avéré ou potentiel – directement connu de lui, aux lois et règlements ou au code éthique du groupe. Le lanceur d'alerte peut utiliser :

- le site dédié, qui garantit son anonymat
- ou l'adresse email du Comité Éthique : ethics.committee@socotec.com.

Objectifs

L'objectif est de traiter de manière rapide et efficace l'alerte tout en respectant la confidentialité et l'identité des personnes impliquées (lanceur d'alerte ou personne visée dans l'alerte).

En pratique, l'objectif est de répondre au lanceur d'alerte dans un délai de 5 jours maximum, puis de réaliser l'enquête dans les meilleurs délais afin de clôturer l'alerte dans un délai de 30 jours maximum (sauf circonstances particulières et complexes).

Indicateurs

En 2023, la procédure d'alerte a été utilisée à plusieurs reprises par des salariés ou des tiers et a concerné plusieurs filiales en dehors de France. Les délais de réponse et de traitement ont permis de résoudre les dossiers dans des délais raisonnables.

(Voir les indicateurs concernant les alertes éthiques 5.3. Indicateurs Gouvernance, Ethique.)

GRI 2-23, 205-2

ESRS G1.15.A.1, G1.2.30.1, S1.14.F.I.1 & F.II.2

4.1.5. DUE DILIGENCE

Politique

Conformément aux engagements pris au sein du Code éthique du groupe SOCOTEC, l'entreprise attend de ses partenaires commerciaux qu'ils suivent des référentiels ou standards comparables dans la conduite à la fois des relations qu'ils entretiennent avec les filiales du groupe SOCOTEC et aussi dans leur quotidien.

Actions

Ainsi, chaque partenaire commercial signataire s'engage à respecter les grands principes suivants :

- Conformité avec la législation et adhésion aux standards communément acceptés
- Respect des principes d'anti-corruption

- Evitement et transparence en cas de conflits d'intérêts potentiels

- Confidentialité de l'information
- Respect des règles de concurrence, au risque de sanctions économiques et commerciales
- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits humains (interdiction du travail des enfants, travail forcé, discrimination, etc.)
- Respect du droit du travail

Le groupe a également identifié les pays à risques nécessitant une vigilance accrue requérant la validation du comité d'Engagement et d'Investissement :

- Tout projet commercial issu de pays sous sanctions financières ou risque accru, devra faire l'objet d'une vérification de la conformité du client/partenaire et l'implantation dans le pays, sous peine d'être rejeté (le groupe se conforme à la liste de pays interdits)
- Tout déplacement dans des pays considérés dangereux (figurant sur la liste du Ministère des Affaires Etrangères ou considérés dangereux par SOCOTEC) doit obtenir l'aval du N+1 de sorte que lorsqu'un événement géopolitique ou conjoncturel survient, le bon sens dirigera vers une abstention de déplacement.

Objectifs

L'entreprise s'est fixé pour objectif d'obtenir un engagement écrit de la majorité des fournisseurs du groupe relatif au respect des principes ci-dessus.

Indicateurs

Pourcentage (en valeur et en nombre) des fournisseurs s'étant engagés par écrit à respecter les principes mentionnés plus haut. Voir 5.3.5. Indicateurs d'achats responsables.

GRI 3-3, 205-1, 205-2

ESRS G1.10.G.1, G1.11.1, G1.18.A.1

4.1.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Politique

La Loi Sapin II vise à mettre en place une obligation imposant aux sociétés un certain nombre de diligences raisonnables, passant notamment par le déploiement d'un programme de prévention des risques. Responsabilités civile et pénale pour la société et ses dirigeants, amendes, crise réputationnelle ne sont qu'une partie des conséquences auxquelles peut être confrontée une

entreprise poursuivie pour corruption. Le groupe SOCOTEC est exposé pour trois raisons :

- Du fait de nos activités dans le secteur de la Construction et des Infrastructures où nous nous positionnons sur des appels d'offres publics, et sur des appels d'offres privés de grande envergure.
- Du fait de notre métier de contrôleur technique et nos rapports basés sur un avis d'expert indépendant.
- En raison de nos implantations à travers le monde et notre taille internationale qui nous confronte à de nouveaux enjeux et de nouveaux risques.

La sensibilisation de tous les salariés du groupe autour des problématiques éthiques est un enjeu-clé pour le groupe compte tenu de son activité de tierce partie indépendante.

Objectif

L'objectif est d'atteindre 99 à 100 % de nouveaux collaborateurs du groupe formés au Code éthique et de renouveler cette formation une fois par an.

Actions

Le groupe SOCOTEC a développé une formation e-learning pour sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs et les nouveaux arrivants, à adopter les bons réflexes face à une situation à risques et les bonnes pratiques anti-corruption et anti-fraude pour des relations commerciales saines.

ESRS G1.21.A.1

G1.10.H.1

Formation continue et attention managériale

Etre éthique signifie faire preuve d'intégrité, de responsabilité et de transparence vers toutes nos parties prenantes : l'éthique dans les affaires, l'éthique dans nos recrutements et l'éthique dans nos comportements au travail avec nos partenaires internes et externes, sont ainsi des axes de formation continue et d'attention managériale constante.

Clé de voute du Code éthique, la lutte contre la corruption est une exigence nécessaire. Le groupe SOCOTEC a développé une formation e-learning pour former l'ensemble de ses collaborateurs et les nouveaux arrivants, à adopter les bons réflexes face aux situations à risques et les bonnes pratiques anti-corruption et anti-fraude pour des relations commerciales saines. Les règles commerciales sont strictes et précises. L'entreprise valorise ainsi l'esprit de responsabilité de chacun et la rigueur à tenir dans les affaires.

La lutte contre la corruption est donc une exigence nécessaire, raison pour laquelle le groupe forme ses collaborateurs, et demande la validation

annuelle obligatoire des managers monde au Guide d'Autorisation des Managers (GAM) et sensibilise chaque l'année l'ensemble des collaborateurs au Code éthique, et les forme à adopter les bons réflexes face aux situations à risques.

Indicateurs

ESRS G1.21.C.1, ESRS S4

Voir les indicateurs concernant les alertes éthiques du groupe dans les tableaux 5.3. Indicateurs Gouvernance, Ethique.

L'importance de l'enjeu de sécurité des consommateurs et / ou utilisateurs finaux a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC. (Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.)

GRI 3-3, 418

ESRS S4.15.1 & S4.1.2

ESRS S4.25.A, S4.31 & 32

4.1.7. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

Politique

L'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD ») a entraîné le déploiement d'un projet de mise en conformité des filiales du groupe SOCOTEC à ce dispositif.

Ce projet en deux phases a été mené au sein des filiales du groupe SOCOTEC et a notamment donné lieu à la nomination d'un délégué à la protection des données et à la formalisation de différentes procédures opérationnelles.

Une politique de protection des données personnelles est applicable à toutes les filiales de SOCOTEC et est régulièrement mise à jour en fonction des nécessités de l'entreprise et des exigences légales.

ESRS S1.43.1, S4.31.A. À C.

Actions & ressources

En France, des correspondants RGPD ont été nommés dans chaque Business Unit pour accompagner les équipes sur les sujets RGPD au quotidien, en lien avec le DPO du groupe. En 2023, un diagnostic de conformité des plateformes a été réalisé au travers d'un questionnaire pour l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. L'analyse se poursuivra sur les autres plateformes du groupe en 2024.

L'ensemble des correspondants RGPD disposent de l'ensemble des fiches de traitements. L'objectif poursuivi est notamment de documenter la conformité du groupe SOCOTEC en cas de contrôle de la CNIL et ainsi d'être en mesure d'apporter des éléments de réponse et fournir des justificatifs sur tout traitement de données à caractère personnel.

A cette fin, les registres suivants ont été mis en place :

- Un registre global des traitements.
- Des registres de traitement dédiés aux activités suivantes : Achats, Certification, Communication, Construction et Immobilier, DSI, Environnement, Equipements, Formation, Infrastructures, Juridique, Qualité et Sécurité, RH, Urbads, Urbycom, Smartsolutions
- Un registre des traitements pour les cas de sous-traitance.
- Une procédure de gestion du registre des traitements.

ESRS S4.25.A.1 - S4.31.B.2

SYNTHÈSE DES PROCESSUS DE LA CONFORMITÉ :

Procédure de gestion du registre des activités de traitement

Cette procédure a pour objet de décrire le processus permettant de garantir la mise à jour régulière de ce registre recensant l'ensemble des traitements réalisés par le groupe SOCOTEC sur des données à caractère personnel.

L'article 30 du RGPD rend obligatoire la tenue :

- pour chaque responsable de traitement, d'un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité.
- pour chaque sous-traitant, d'un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement.

Les filiales du groupe SOCOTEC ont donc un registre des activités de traitement réalisées en qualité de responsable de traitement et un registre des activités de traitement réalisées en qualité de sous-traitant le cas échéant.

Les fiches de traitement sont renseignées par les correspondants RGPD de chaque business unit, en coordination avec les équipes opérationnelles et le DPO Groupe.

Procédure de réalisation d'un Privacy Impact Assessment (PIA)

Cette procédure a pour objectif de décrire le processus de réalisation d'un « Privacy Impact Assessment » relatif aux données à caractère personnel. Elle concerne l'ensemble des données à caractère personnel collectées, gérées et/ou traitées par les filiales du groupe SOCOTEC. L'article 35 du RGPD prévoit la conduite d'une Analyse d'impact relative à la protection des données (Privacy Impact Assessment), lorsqu'un traitement de données personnelles est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.

Chaque nouveau traitement fait l'objet d'une étude, menée par les équipes SOCOTEC, afin de déterminer si une analyse d'impact est requise. Dans l'affirmative, une analyse est opérée avant le lancement du traitement.

Gestion des tiers

Chaque contrat fait l'objet d'une analyse, menée par les équipes opérationnelles, en coordination avec les départements achats et juridiques afin d'intégrer, si besoin, les clauses RGPD. SOCOTEC s'engage à ne contractualiser qu'avec des responsables de traitement ou sous-traitants conformes aux exigences du RGPD.

Durées de conservation des données

Les durées de conservation appliquées par SOCOTEC sont :

- Soit obligatoires, car imposées par un texte législatif ou réglementaire.
- Soit déterminées par les responsables de traitement en fonction des objectifs ayant conduit à la collecte des données, s'il n'existe pas de réglementation.

SOCOTEC a déployé un guide interne qui documente l'ensemble des durées de conservation appliquées.

Des contrôles sont réalisés régulièrement afin de s'assurer que les durées de conservation définies sont appliquées.

Procédure de gestion des demandes de droits des individus

Cette procédure a pour objet de décrire le processus de gestion des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, relatifs aux données à caractère personnel.

Elle concerne l'ensemble des données à caractère

personnel collectées, gérées et/ou traitées par les filiales du groupe SOCOTEC dans le cadre de ses différentes activités (gestion administrative du personnel, gestion des formations, gestion de la base clients...).

En application des articles 14 à 22 du règlement 2016/679 du 27 avril 2016, toute personne physique utilisant le service a la faculté d'exercer les droits suivants :

- Droit d'accès : vous pouvez solliciter une copie des données qui vous concernent personnellement.
- Droit de rectification : vous pouvez modifier une donnée qui serait inexacte vous concernant.
- Droit d'opposition : vous pouvez vous opposer à ce que nous traitions vos données, dans la limite des conditions de l'article 21 du RGPD.
- Droit à l'effacement : vous pouvez demander à ce que nous effacions les données qui vous concernent, dans la limite des conditions de l'article 17 du RGPD.
- Droit d'opposition au profilage.
- Droit à la limitation du traitement.

Dans le cadre de nos activités, nous ne réalisons pas de profilage.

Procédure de notification des failles de sécurité

Cette procédure a pour objet de décrire le processus de notification du régulateur et/ou des personnes concernées en cas de détection de violation de données à caractère personnel.

L'objectif poursuivi consiste à s'assurer de la capacité des filiales du groupe SOCOTEC à répondre aux exigences de l'article 33 du RGPD. Ce dernier rend obligatoire la notification par le délégué à la protection des données à l'autorité de contrôle (la CNIL ou équivalent en fonction du lieu de résidence des personnes concernées par cette violation) d'une violation de données à caractère personnel dans les 72 heures suivant sa détection.

L'article 34 du RGPD prévoit, dans le cas d'une violation de données à caractère personnel, la communication à la personne concernée d'informations relatives à la gravité de la violation, les risques qu'elle présente pour la vie privée et les données compromises lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique (par exemple lorsque cette violation engendre un non-respect des droits fondamentaux de la personne physique comme le droit à la vie privée, la liberté d'expression, de pensée, de religion, de liberté de mouvement ou encore lorsque cette violation concerne des personnes vulnérables) et ce dans les meilleurs délais.

Sensibilisation

La charte informatique du groupe SOCOTEC, partagée avec tous les salariés, comprend des chapitres sur le RGPD et stipule les risques, les droits et les devoirs des collaborateurs de SOCOTEC.

Les nouveaux entrants doivent suivre et valider des formations en ligne traitant de la sécurité informatique (déployée par le RSSI Groupe) et du RGPD (déployée par le DPO Groupe).

Des campagnes de sensibilisation sur ces sujets sont déployées régulièrement auprès des salariés.

Objectif

Le groupe a pour objectif de maintenir sa conformité avec la réglementation en vigueur.

Le groupe souhaite pouvoir mobiliser chaque année l'ensemble des collaborateurs aux enjeux relatifs au RGPD et à la sécurité des données.

Indicateurs

- Exercice des droits
- AIPD réalisé
- Violations de données détectées
- Demandes traitées
- Traitements identifiés
- Collaborateurs formés

Voir les indicateurs de suivi de la politique de confidentialité des données en 5.3. Gouvernance, éthique.

GRI 418

ESRS S4.31.A.1, S4.31.B.2, S4.31.C.1

La cybersécurité est un risque évalué comme important dans l'analyse des risques de SOCOTEC. Voir 1.7.4. Principaux risques identifiés.

4.1.8. CYBERSÉCURITÉ

Vols de données, ransomwares, cyber-attaques, la cyber-malveillance concerne toutes les entreprises quelles que soient leur taille et leurs activités. La sécurité des systèmes est vitale pour notre entreprise d'un point de vue financier mais également parce qu'elle garantit notre réputation et la confiance que nos clients nous témoignent.

Politique

La cybersécurité est intégrée à nos modes opératoires et de management via notre politique globale de sécurité des systèmes d'information intégrée au système de management de SOCOTEC (n°M1.PK.PR.02) via la Direction de la Qualité et de la Sécurité du groupe.

Une charte informatique est accessible à tous et donne les bonnes pratiques en matière informatique et de vigilance quant aux accès, aux données, aux emails.

Une procédure de gestion et communication de crise cyber est en place et communiquée aux collaborateurs. En cas de crise cyber avérée ou potentielle impliquant SOCOTEC, la procédure de gestion et de communication de crise cyber vise à limiter l'impact des risques affectant l'image ou pouvant conduire à un préjudice important d'une ou plusieurs sociétés du groupe, au travers d'une gestion coordonnée de la crise et de la maîtrise des décisions de communication. Tout salarié ayant connaissance d'un événement informatique susceptible de mettre en cause le fonctionnement, l'image et la réputation de SOCOTEC et/ou pouvant conduire à un préjudice important des activités du Groupe doit en informer immédiatement sa hiérarchie directe et en même temps la direction des systèmes d'Information.

La procédure s'appuie sur une cellule de crise qui a été définie et dont les acteurs sont publiés à l'interne. Son rôle est de prendre les décisions qui s'imposent au regard de l'analyse de la situation.

Procédure de gestion et communication de crise cyber :

DÉTECTER, ALERTER ET GÉRER L'ENTRÉE EN CRISE
De manière générale, le management de SOCOTEC souhaite l'application d'un principe de prévention concernant la remontée des alertes :

Mieux vaut alerter rapidement sans disposer de toutes les informations, plutôt que tardivement en sachant tout.

ANALYSE DE LA GRAVITÉ DE LA SITUATION ET DES MESURES À ADOPTER

MOBILISATION DE LA CELLULE DE CRISE

Après analyse de la situation et de sa gravité avérée ou potentielle, la DSI avec le cas échéant la Direction de la Communication, le Secrétariat Général et le(s) membre(s) du Comité de Direction concerné(s) décident de la nécessité ou non de mobiliser une cellule de crise. En cas de mobilisation de la cellule de crise, le groupe précédent définit la composition de cette cellule, avec information du CEO, et en désigne le pilote.

RÈGLES DE COMMUNICATION EXTERNE

Les porte-paroles désignés par la cellule de crise sont habilités à assurer la communication sous la responsabilité du membre du Comex concerné et de la Direction de la Communication. Les éléments d'analyse à fournir dans le cadre de la procédure de déclaration d'une cybercrise sont gérés par la DSI.

La Direction des Systèmes d'Information est chargée de veiller à la bonne application de cette procédure, s'assure de son efficacité et propose les mesures d'amélioration nécessaire.

Objectifs

Le groupe se fixe pour objectif à 2028 de :

- Mettre à niveau les principales plateformes géographiques en matière de cybersécurité.
- Se doter de solutions et dispositifs de surveillance et traitement en temps réel des alertes.
- Adapter ce dispositif aux technologies d'IA qui vont sans doute impacter significativement les typologies d'attaque et donc de défense.

Actions

La cybersécurité fait l'objet de campagnes d'attention en interne tout au long de l'année.

Des modules de formation à la cybersécurité ont été déployés sur les principales plateformes du groupe (62 % de participation en 2023).

Diverses actions ont été menées en 2023 :

- Déploiement du MFA en France
- Sécurisation de l'accès au réseau informatique à travers la solution NAC
- Sécurisation des accès à privilège à travers une solution PAM (Wallix)
- Amélioration et entraînement des collaborateurs à travers les campagnes de phishing
- Déploiement du module de sensibilisation
- Audit externe pour confirmer le niveau Corporate Security Standards
- Mise en œuvre d'un Business Continuity Plan

Indicateurs

Voir les indicateurs de suivi Cybersécurité en 5.3. Indicateurs Gouvernance, Éthique.

Enjeu matériel à l'entreprise : Santé et Sécurité au travail, Amélioration de la qualité du bâti client et réduction des risques associés.

4.2. PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

ESRS S4

L'importance de l'enjeu de sécurité des consommateurs et / ou utilisateurs finaux a été confirmé au cours de l'analyse de double matérialité du groupe SOCOTEC. (Voir 1.5.4. Matrice de la matérialité. Voir 1.5.5. Incidences, risques et opportunités importantes en lien avec la stratégie et le modèle économique.)

4.2.1. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT AU SERVICE DE LA SATISFACTION DES CLIENTS

Enjeux liés à l'expertise technique et à la relation clients. Se reporter au 1.1. Vision et mission et 1.2. Performance et Business model.

Tiers de confiance indépendant, le groupe SOCOTEC accompagne ses clients dans la prévention et la maîtrise des risques dans les domaines de la Qualité, la Santé, la Sécurité et l'Environnement.

Partout où les hommes et les femmes vivent et travaillent, nous intervenons pour prévenir les risques liés au bâti. Nous identifions, anticipons, analysons et évaluons les risques inhérents aux activités de nos clients pour sécuriser le bâti et ses équipements, et contribuer ainsi à l'amélioration de leurs performances tout au long de leur cycle de vie. Par l'action et l'engagement de nos collaborateurs, nous agissons pour construire un monde plus sûr et durable.

La qualité des expertises métiers des ingénieurs de SOCOTEC et les innovations technologiques proposées par le groupe sont clés et permettent d'offrir une combinaison de solutions qui s'adaptent à des problématiques complexes et renforcent le service apporté aux clients.

Pour assurer la maîtrise du fonctionnement du

groupe et les résultats des filiales en garantissant la satisfaction des clients, le groupe a mis en place un système de management qui respecte les exigences liées à l'organisation et au management des normes NF ISO 9001, NF 14001, NF ISO 17020, NF ISO 17025, NF ISO 17029 et NF ISO 19443 notamment.

Politique

Ce système de management repose sur une politique Qualité et Sécurité organisée autour de 4 engagements :

- Garantir la sécurité et préserver la santé de nos collaborateurs, par une démarche de prévention rigoureuse et une approche opérationnelle des risques : en assurant à nos collaborateurs des conditions de travail appropriées, les moyens d'informations, de formation et de sensibilisation requis, ainsi que l'accès aux indicateurs de performance.
- Améliorer la qualité de service et la satisfaction de nos clients en étant à leur écoute, en traitant rapidement leurs demandes, en leur apportant des réponses concrètes et en anticipant leurs attentes.
- Favoriser la mobilisation de nos collaborateurs au quotidien, grâce à un management engagé et une animation de proximité, centrée sur la réalité des opérations.
- Garantir une amélioration continue structurée en évaluant régulièrement nos pratiques, nos performances et le suivi des plans d'actions.

Actions et ressources

Les clients observent et évaluent en continu fournissant ainsi à SOCOTEC les moyens de mettre en place les actions nécessaires à chaque situation et confier leur résolution à la ligne managériale sous le contrôle strict de la Direction Qualité et Sécurité qui est garante de la bonne mise en œuvre du processus.

Les actions suivantes sont plus particulièrement envisagées afin de monitorer en continu la relation clients et leur satisfaction :

- Des dispositions sont prises pour évaluer en continu la satisfaction des clients et des collaborateurs. Des enquêtes sont ainsi organisées permettant aux clients et collaborateurs de s'exprimer librement sur leurs motifs de satisfaction ou d'insatisfaction.
- Les enquêtes réalisées permettent de mesurer le niveau de recommandation de SOCOTEC par les clients auprès des tiers (NPS : Net Promoter Score).
- Les insatisfactions clients sont également au cœur de nos préoccupations. Elles font l'objet d'un traitement rigoureux, notamment celles sur la qualité technique de nos prestations en faisant intervenir, au besoin, la Direction Qualité et Sécurité afin de garantir une parfaite objectivité. Ces insatisfactions sont suivies et enregistrées.
- Certains clients nous auditent également afin de s'assurer de notre capacité à répondre à leurs attentes.
- Les organismes de reconnaissances externes nous accordent leur confiance concernant notre capacité à assurer un fonctionnement et des prestations conformes à leurs exigences, en nous évaluant périodiquement et en nous délivrant des certificats, accréditations, agréments, qui sont nécessaires à l'exercice de nos métiers.

Indicateurs

Les indicateurs sont essentiels à la mesure et au suivi de la satisfaction clients.

Les principaux indicateurs sont :

- Le NPS : il est de 73 en France en 2023.
- Le nombre de réclamations clients
- Le taux de résolution des réclamations clients
- Les taux de fréquence et de gravité, car la sécurité est au cœur de nos métiers et répond aux exigences des clients sur les projets de construction, d'infrastructures ou sur sites industriels. Il ne saurait y avoir de satisfaction clients sans sécurité assurée.

Les NPS sont en forte progression en France, l'entreprise ayant intégré cette ambition dans les feuilles de route de l'ensemble de ses entités. Une mesure mensuelle est en place qui permet

en continu et à chaud d'évaluer la satisfaction des clients à l'issue de la mission.

Un processus d'écoute et de gestion des réclamations existe pour chaque entité en France avec intégration et suivi dans le CRM de l'ensemble des réclamations reçues et un délai de traitement suivi par les managers. Des cellules dédiées d'écoute clients procèdent également à un suivi rigoureux et constant.

(Voir les indicateurs de suivi dans le tableau Performance opérationnelle - qualité en 5.3. Indicateurs gouvernance, éthique et achats responsables.)

GRI 403-7

4.2.2. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE

La performance d'une entreprise réside dans sa capacité à obtenir la satisfaction de tous ses clients. Cette satisfaction ne peut être obtenue que si l'appréciation qu'ils ont du service rendu (qualité perçue) correspond à leurs besoins et attentes (qualité attendue). Pour cela, l'entreprise doit décider des objectifs visés et de son organisation pour les atteindre (qualité voulue). Elle doit ensuite maîtriser en permanence son fonctionnement et ses résultats (qualité obtenue).

Le système de management repose sur les 5 axes suivants en termes d'actions :

1. la prise en compte en continu de la qualité attendue par les clients grâce à :
 - Un dispositif de veille permettant de faire l'analyse du contexte dans lequel notre organisation doit évoluer.
 - Un dispositif d'écoute qui permet de collecter les informations nécessaires à la définition de l'offre de service.
2. La définition de la qualité voulue par la politique d'entreprise et l'organisation : en termes d'organisation, de moyens, de ressources, pour satisfaire les besoins et les attentes des clients.
3. La qualité obtenue par le fonctionnement. La qualité obtenue est celle réellement produite, objectivement évaluée et mesurée. Elle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue chez SOCOTEC reposant notamment sur le

traitement efficace des dysfonctionnements (risques potentiels ou dysfonctionnements avérés) et propositions d'améliorations identifiées notamment :

- en temps réel, par tout collaborateur.
 - lors des audits externes.
 - lors des actions de surveillances internes.
 - lors des revues d'efficacité du système de management.
 - à l'occasion d'enquêtes de satisfaction ou de réclamations clients.
4. Les actions à prendre en fonction de la qualité perçue par les clients.
5. La prise en compte des exigences liées à la sûreté nucléaire

GRI 3-3

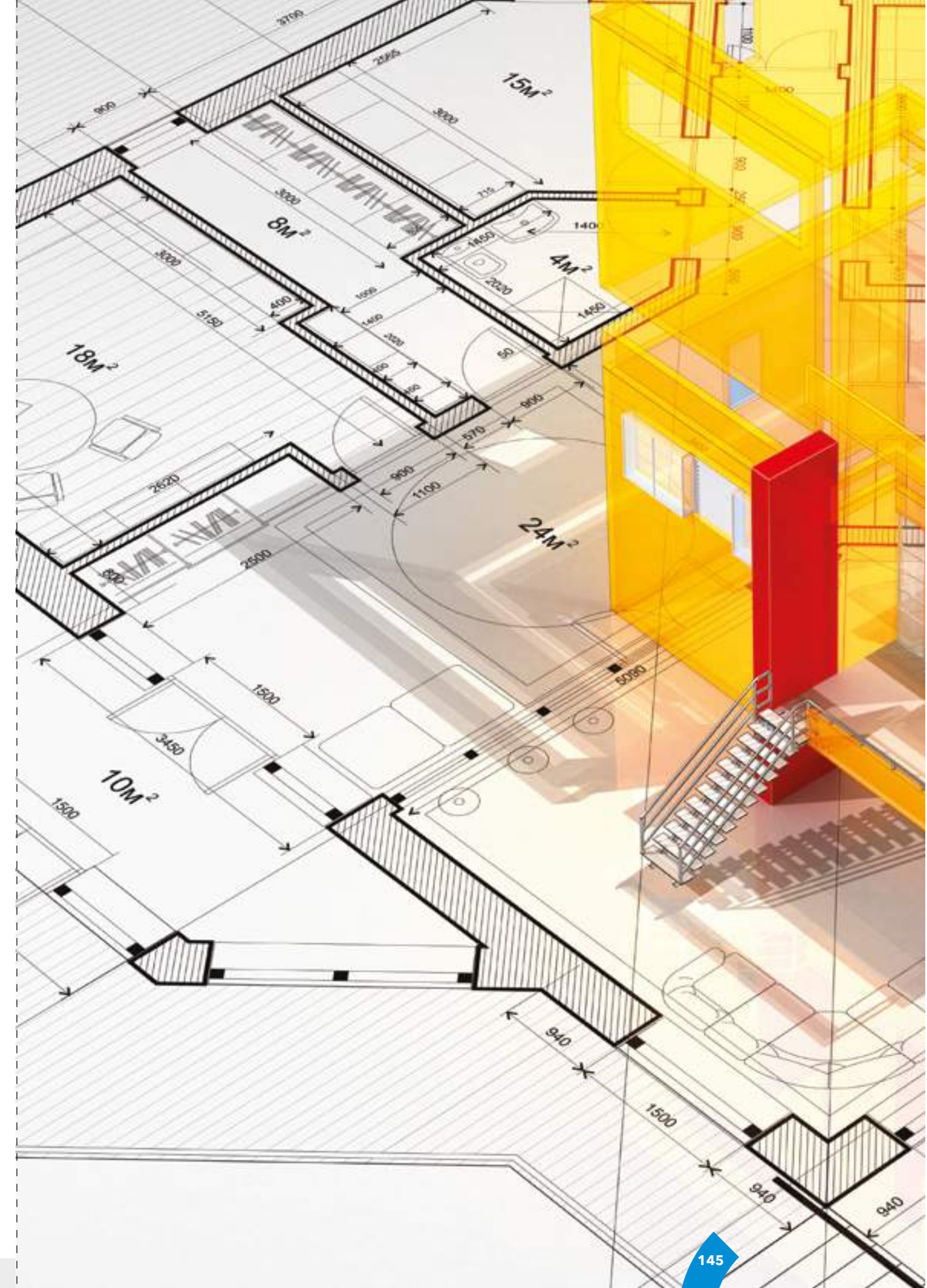
4.2.3. RECONNAISSANCES EXTERNES

Enjeu matériel à l'entreprise : l'expertise technique

Cet enjeu est matériel et important dans la maîtrise des risques pour SOCOTEC, car il lui permet à travers les agréments, accréditations et certifications de pouvoir exercer son métier de gestion des

risques liés au bâti auprès de ses clients. Il entre dans le champ de l'éthique des affaires, enjeu lui-même évalué comme pertinent dans l'analyse de double matérialité du groupe. (Voir 1.5.4. Double Matérialité.) Se reporter à 7.1. Liste des reconnaissances externes.

SOCOTEC dispose de plus de 250 reconnaissances externes, gages de la qualité de ses expertises. Les différentes sociétés du groupe, quels que soient leur pays d'appartenance et leurs activités, disposent de plus de 250 reconnaissances externes, agréments, accréditations et certifications de reconnaissances externes. Celles-ci lui sont remises notamment après audit ou évaluation, par les préfectures et différents ministères (de l'Intérieur et des collectivités territoriales, du Logement, du Travail, de l'Environnement, de l'Écologie et du Développement Durable, Cohésion des Territoires, etc.), également par les autorités de tutelle (sûreté nucléaire, EDF, ANFAS, MASE, CEFRI, CNPP, INERIS, COFRAC, AFNOR, UKAS, etc...). Elles témoignent à la fois de la qualité de nos prestations, de notre capacité à les mener en sécurité, de la compétence de nos intervenants et de l'efficacité de notre organisation. Ces reconnaissances sont fondées sur des expertises et spécialités qui font l'objet d'une attention permanente de la part des équipes opérationnelles et de la Direction Qualité et Sécurité du groupe.



4.3. ACHATS RESPONSABLES

GRI 2-6, GRI 204
Enjeu non matériel

ESRS G1.15A.1, B.1 & 2, G1.14.1

Politique
En tant que tierce partie indépendante œuvrant dans le secteur tertiaire, nos relations clients et partenaires, comme nos relations fournisseurs sont basées sur une confiance réciproque et une volonté d'adopter des pratiques vertueuses ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Nos achats présentent des risques limités et l'enjeu n'est pas considéré comme matériel dans l'analyse de double matérialité du groupe, car la nature de nos achats, comme le recours le plus souvent à des acteurs locaux dans nos sept plateformes géographiques, nous amènent à pouvoir développer des liens de proximité et de dialogue avec les fournisseurs du groupe afin de les évaluer, et les faire adhérer à notre charte des achats responsables.

Cependant, afin d'atténuer les risques associés et saisir les opportunités vertueuses, SOCOTEC souhaite s'assurer que ses partenaires et fournisseurs agissent sans contradiction avec son code éthique et ses propres enjeux RSE et qu'ils développent également leur contribution durable par des actions transparentes et positives sur la société et l'environnement.
SOCOTEC, en tant qu'acteur responsable et engagé en matière sociale et environnementale, veut notamment s'assurer du respect des droits humains fondamentaux assurés par ses fournisseurs et de leurs ambitions en matière de réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques dans leur processus d'achat et de production.
La politique concernant la relation avec nos fournisseurs est définie dans la charte des achats responsables du groupe et se caractérise par une approche responsable et respectueuse, visant à établir des partenariats durables.

- Elle définit :
- 1. L'engagement éthique.
 - 2. Le respect des normes du travail.
 - 3. La protection de l'environnement.
 - 4. Les engagements de SOCOTEC vis-à-vis de ses fournisseurs.
 - 5. Les engagements des fournisseurs vis-à-vis de SOCOTEC.

Sur le périmètre France, le groupe compte près de 4775 fournisseurs avec lesquels il a travaillé en 2023, dont 261 pèsent 80 % de sa masse d'achat totale. Entreprise de services, les cinq familles d'achat principales pour le groupe SOCOTEC sont les achats IT, le parc automobile, l'Immobilier/ bailleurs, les tests en laboratoires et les prestations intellectuelles. La masse totale des achats chez SOCOTEC représente près de 31 % de son chiffre d'affaires en France. Acteur du tertiaire, les enjeux incombant aux achats pour le groupe SOCOTEC, restent toutefois limités, et concentrés sur des partenaires engagés dans une démarche de développement durable.

Le top 50 des fournisseurs représente plus de 61 % des dépenses 2023 avec plus de 114 M€.

La grande majorité des contrats fournisseurs ont des durées de 2 ou 3 ans. Ainsi, les échanges avec les fournisseurs sont réguliers, avec un minimum d'un rendez-vous d'activité semestriel avec les fournisseurs sous contrat cadre.

Politique appliquée pour empêcher les retards de paiement, en particulier aux PME.
SOCOTEC s'attèle à respecter les délais de paiements incombant à chacune de ses catégories de fournisseurs.
Sur 78 225 paiements fournisseurs effectués en 2023, SOCOTEC en France a payé ses fournisseurs à 55,16 jours en moyenne de la date de facture.

Objectifs
Les objectifs sont multiples et interconnectés : la réduction de l'impact environnemental, l'équité sociale, le développement économique durable en favorisant les échanges avec des entreprises socialement responsables et la gestion des risques associés aux fournisseurs entre autres.
Notre objectif principal est de pouvoir avoir 100 % de nos fournisseurs de contrats cadres alignés avec les exigences de notre charte des achats responsables. Pour les autres fournisseurs, notre objectif est de privilégier les fournisseurs locaux autant que possible, dont nous pouvons vérifier qu'ils respectent les droits humains universels, les droits sociaux du pays et le droit de l'environnement dans leur cycle de production et de livraison.
Un autre objectif consiste à sensibiliser et former toute personne des Achats aux enjeux des achats responsables.

Actions & ressources

Le groupe a mis en place diverses actions afin de promouvoir sa politique d'achats responsables :

1. La définition et la communication de sa politique d'achats responsables : la charte des achats responsables du groupe SOCOTEC doit être validée et signée par les fournisseurs du panel chaque année et est systématiquement envoyée aux nouveaux fournisseurs à chaque lancement d'appel d'offres.

2. La formation et la sensibilisation du service Achats aux enjeux du développement durable et aux critères d'achats responsables.

3. Le choix du sourcing incluant, dans la mesure du possible, des fournisseurs locaux.

4. L'intégration des critères responsables dans le processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs.
5. La collaboration avec les fournisseurs, via la mise en place de revues de performance, pour les aider à s'améliorer sur les aspects sociaux et environnementaux, la recherche du « juste nécessaire » et la valorisation de l'innovation durable.

6. L'optimisation des processus en réduisant la consommation inutile et en promouvant le recyclage, les produits de deuxième vie.

7. Un respect des délais de paiement convenus et le maintien d'une communication ouverte et transparente en ce qui concerne les politiques de paiement, y compris les termes et conditions, pour éviter toute méprise ou conflit.

8. L'utilisation du label Ecovadis, qui est GOLD en 2023 (prochaine échéance d'évaluation en juin 2024).

PLAN D'ACTION ACHATS RESPONSABLES - SOCOTEC EN FRANCE	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024
Gouvernance :				
Représentation de la Direction des Achats au Comité RSE.	X	X	X	
Identification des forces et faiblesses de la politique Achats Responsables au regard de la notation Ecovadis, et élaboration d'un plan d'amélioration associé et présentation aux instances de Direction.		X		
Création en 2022 d'un groupe de travail Achats /RSE dédié pour le suivi et déploiement des actions d'amélioration Achats Responsables.		X	X	
Charte des Achats Responsables :				
Elaboration, mise à jour et publication de la Charte Achats Responsables.	X	X	X	
Intégration de la Charte sur la plateforme de procurement et de référencement digitalisée. Elle devient obligatoire pour tout nouveau fournisseur (plateforme Procurement to Pay). Avec une étape automatisée obligatoire de validation et signature de la Charte par le fournisseur afin d'être référencé par SOCOTEC.		X		
Mise à jour et traduction de la Charte des Achats Responsables du groupe pour les plateformes du groupe.		X (IT et EN)		X (GE,ES)
Mise en ligne de la Charte pour les plateformes internationales (mise en ligne sur les sites internet, traduction en français, anglais et italien).		X	X	
Sensibilisation du Top 100 fournisseurs pour la signature de la Charte et des fournisseurs en contrat cadre (en France, 53 % de nos fournisseurs sous contrat cadre sont signataires de la Charte en 2022).		X	X	
Mise en place d'indicateurs de suivi de la signature de la Charte Achats Responsables.		X	X	
Améliorer le taux de signataire de la Charte Achats Responsables du top100 fournisseurs.			X	X
Faire l'inventaire des fournisseurs ayant refusé de signer la charte des Achats Responsables au prétexte qu'ils ont eux-mêmes une charte aussi ambitieuse, voire plus ambitieuse.		X	X	
Formation des acheteurs aux Achats Responsables :				
Formation de 100 % des acheteurs de la Direction des Achats France.		X	X	X
Evaluation des risques par famille d'achats				
Cartographie des risques RSE fournisseurs par famille les plus matérielles et plan de progrès associé.				X
Mise en place d'un questionnaire RSE lors des AO et/ou intégration de clauses RSE dans les contrats.				X
Relation fournisseurs : suivi et mise en place d'une démarche d'évaluation RSE des fournisseurs, mise en place d'une démarche collaborative avec les fournisseurs sur la RSE, audit des fournisseurs les plus à risques.				X
Mise en place des indicateurs de suivi du plan de progrès déployé.				X

💡 Exemple en France d'application de la charte achats responsables du groupe SOCOTEC

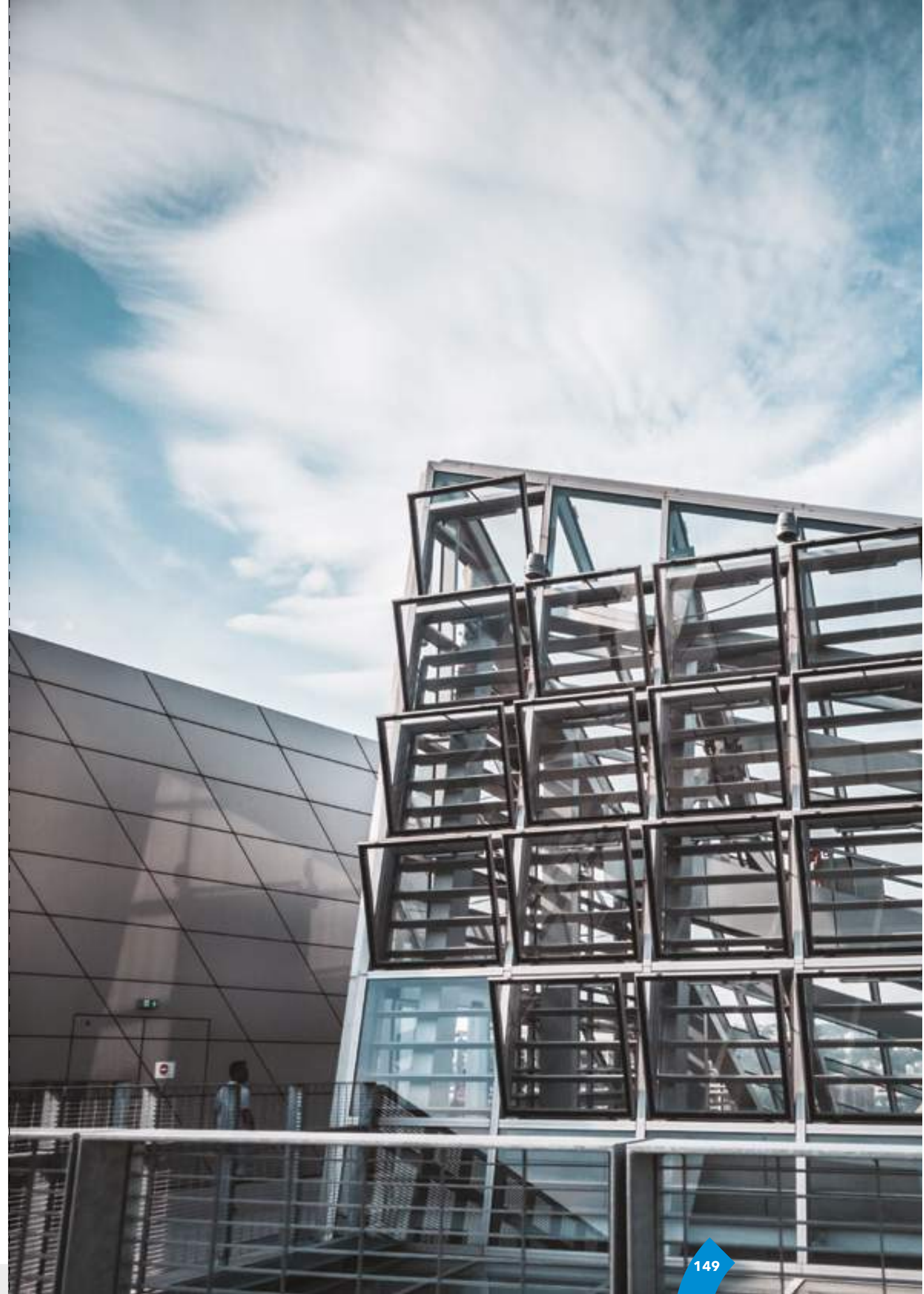
Le groupe SOCOTEC a publié depuis fin 2021 sa Charte d'Achats REsponsables (CARE) détaillant les engagements, et les exigences attendues en termes de RSE pour faciliter la transition vers des pratiques d'achats plus responsables. La capacité des fournisseurs à s'engager dans des pratiques adaptées et conformes à la réglementation et l'éthique, est déterminante. En y adhérant, le fournisseur s'engage pour lui-même et pour ses sous-traitants à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des principes et exigences qui y sont énoncés. En France, la signature de la Charte CARE par les fournisseurs est une étape obligatoire du processus de référencement pour tous les nouveaux fournisseurs et une campagne de sensibilisation a été lancée auprès du TOP 200 fournisseurs afin de les sensibiliser et de valider leur engagement par leur signature.

Indicateurs

Les principaux indicateurs sont :

- le nombre de fournisseurs du panel qui ont validé et signé la charte des achats responsables (TOP 200)
- le nombre de fournisseurs qui ont complété le questionnaire achats et RSE (TOP 200)
- le nombre de collaborateurs formés aux achats responsables dans le service achats (100 %)
- le nombre de revues de performance incluant le suivi de la performance RSE auprès de fournisseurs sous contrat cadre mises en place (Transport, imprimantes...).

Retrouvez les indicateurs de suivi de la politique d'achats responsables du groupe SOCOTEC en 5.3. Gouvernance, éthique, achats responsables.



5. INDICATEURS
DE DURABILITÉ

INDICATEURS DE DURABILITÉ	2023	Exclusion Périmètre 2023	2022	Exclusion Périmètre 2022
	Périmètre : France , Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belux		Périmètre : France , Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie	
INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX				
Bâtiments				
Consommation totale en MWh (toutes énergies)	19 877	-	19 422,27	-
Consommation de combustible provenant du gaz naturel en MWh	5 647	Hors Belux	4 588,73	-
Consommation de fioul en MWh	27,77	Hors Belux	109,93	Hors US
Consommation de GPL bâtiments en MWh	29,53	Hors Belux	42,22	-
Consommation MWh en électricité	13 767	Hors Belux	14 359,36	-
Dont la consommation MWh en électricité issue de sources renouvelables	2 673	-	2 095,06	-
Part de la consommation d'électricité issue de sources renouvelables %	19,41 %	Hors Belux	15,85 %	-
Part de la consommation totale en MWh issue de sources renouvelables en %	13,45 %	-	10,79 %	-
Consommation en MWh Réseau de Chaleur de l'entité juridique	393	Hors Belux	311,23	Hors US et Italie
Consommation en MWh Réseau de Froid de l'entité juridique	14	Hors Belux	10,80	Hors US et Italie
Production d'électricité renouvelable en MWh	42	Hors UK, Italie, Allemagne et Belux	0	Hors US et Allemagne
Total consommation d'eau en m3	49 853,43	Hors US et Belux	-	-
Véhicules				
Consommation totale de carburant des véhicules de fonction et engins non routiers (litres)	12 875 947	-	10 736 811	-
Total du nombre de véhicules du parc	6 695	-	5 926	-
Part de véhicules électriques (en %)	2,38 %	-	0,66 %	-
Déchets				
Quantité totale de déchets non dangereux (t)	1 467	Hors US, Allemagne, Pays-Bas et Belux	-	-
Quantité totale, en poids, de déchets non dangereux recyclés (t)	804	Hors US, Allemagne, Pays-Bas et Belux	0	-
Quantité totale de déchets dangereux (t)	3,35	Hors Etats-Unis, Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Belux	1,39	Hors UK, US, Allemagne, Italie
Quantité totale, en poids, de déchets dangereux recyclés (t)	1,32	Hors Etats-Unis, Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Belux	1,10	Hors UK, US, Allemagne, Italie

INDICATEURS DE DURABILITÉ	2023	Exclusion Périmètre 2023	2022	Exclusion Périmètre 2022
	Périmètre : France , Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belux		Périmètre : France , Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie	
Émissions carbone				
Intensité carbone globale Scopes 1+2+3 (tCO2e / M€ de CA)	37,31	-	37,02	
Total émissions de GES Scopes 1 + 2 + 3 par personne	4,32	-	4,08	
Émissions brutes de GES Scope 1 (tCO2eq)	31 269	-	32 564	
Émissions brutes de GES Scope 2 (basées sur la localisation) (tCO2eq)	2 333	Hors Belux	2 319	
Émissions brutes de GES Scope 2 (basées sur le marché) (tCO2eq)	-	-	-	
Émissions de gaz à effet de serre - TOTAL Scope 3 (tCO2eq)	13 292	-	3 320	
Émissions brutes de GES du scope 3 en kg CO2eq - Biens et services achetés	141	Hors UK, US, Allemagne, Italie, et Pays-Bas	76	
Émissions brutes de GES du scope 3 en kgCO2eq - Combustibles et activités liées à l'énergie (non incluses dans le champ d'application 1 ou 2)	6 041	-	incluses dans le scope 1 ou 2	
Émissions de GES Transport et distribution en amont - (par ex. DHL, TNT)	184	Hors Belux, Pays-Bas, US et UK	175	Hors US, UK, Allemagne
Émissions brutes de GES du scope 3 en kgCO2eq - Déchets générés par les opérations	476	Hors US, Allemagne, et Pays-Bas	3	Hors US, UK, Allemagne et Italie
Émissions brutes de GES du scope 3 en kgCO2eq - Voyages d'affaires	3 967	Hors Belux	2 046	
Émissions brutes de GES du scope 3 en kgCO2eq - Déplacements domicile-travail des employés	2 483	Hors France, UK, Pays-Bas et Belux	1 020	Hors Italie, Allemagne, UK, France
INDICATEURS SOCIAUX				
Effectif moyen total (26 pays - total Groupe)	11 235		10 136	
Effectif total au 31/12/N (26 pays - total Groupe)	11 965		11 073	
Répartition de l'effectif moyen par contrat				
Nombre de collaborateurs en CDI	10 086	-	8 593	-
Nombre de collaborateurs en CDD	298	-	174	-
Nombre de collaborateurs en contrat d'apprentissage	495	-	422	Hors US
Nombre de collaborateurs en contrat de professionnalisation	79	Hors US	101	Hors US
Nombre de collaborateurs stagiaires	88	-	154	-
Total : Effectif moyen tous contrats de l'entité	11 046	-	9 444	-
Répartition par genre : effectif en contrat permanent au 31/12/N				
Nombre total d'hommes CDI au 31/12/2023	7 601	-	6 343	Hors US
Nombre total de femmes CDI au 31/12/2023	2 791	-	2 175	Hors US
Temps plein/ Temps partiel au 31/12/N				
% des salariés à Temps plein (CDI au 31/12/2023)	93 %		-	
% des salariés en CDI à Temps partiel (CDI au 31/12/2023)	7 %		-	
Répartition de l'effectif par âge				
Pourcentage de salariés de moins de 30 ans	23,44 %	-	-	Nouvel indicateur introduit en 2023
Pourcentage de salariés âgés de 30 à 50 ans	52,73 %	-	-	Nouvel indicateur introduit en 2023
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	23,83 %	-	-	Nouvel indicateur introduit en 2023

INDICATEURS DE DURABILITÉ	2023	Exclusion Périmètre 2023	2022	Exclusion Périmètre 2022
	Périmètre : France , Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belux		Périmètre : France , Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie	
Répartition de l'effectif moyen tous contrats par pays				
France	5 554	-	5 463	-
Royaume-Uni	2 048	-	1 833	-
Etats-Unis	546	-	440	-
Allemagne	1 054	-	964	-
Italie	805	-	744	-
Espagne	377	-	-	-
Pays-Bas	500	-	-	-
Belux	162	-	-	-
Turnover et Absentéisme				
Nombre de départs de CDI sur 12 mois glissants	1725	-	-	-
Taux de turnover volontaire (26 pays)	12,60 %	-	-	-
Taux d'absentéisme	3,66 %	-	-	-
Répartition de l'effectif par catégorie socio-professionnelle				
Nombre total de managers	1 114	-	873	Hors US
Pourcentage de femmes dans les managers (en %)	20,11 %	-	18,67 %	Hors US
Égalité entre les hommes et les femmes				
Total : gender equity in promotion	1,19	Hors Espagne	1,07	Hors US
Total : gender equity in compensation	1,01	Hors US	0,96	Hors US
Formation				
Nombre de collaborateurs formés	7 977	Hors US et UK	6 063	Hors UK, US
Nombre de jours de formation effectués	20 879	Hors US et UK	22 609	Hors UK, US
Nombre de jours de formation effectués / Effectif moyen total	2,49	Hors US et UK	2,43	Hors UK, US
Répartition du taux d'emploi des personnes en situation de handicap par pays (Hors US et UK)				
France	3,09	-	3,16	-
Allemagne	2,62	-	2,44	-
Italie	4	-	2,46	-
Espagne	2	-	-	-
Pays-Bas	0,7	-	-	-
Belux	1	-	-	-
Santé et sécurité au travail				
Nombre de décès liés aux accidents du travail	0	-	0	-
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	84	Hors Pays-Bas	103	-
Nombre d'accidents sans arrêt de travail	383	Hors Pays-Bas	276	-
Nombre de jours d'arrêt	2 010	Hors Pays-Bas	2 174	-
Taux de fréquence	4,06	Hors Pays-Bas	6,35	-
Taux de gravité	0,10	Hors Pays-Bas	0,13	-
Taux d'incidents routiers significatifs (IRS) en France	30 %	-	37 %	-
Inclusion Sociale				
Nombre total de personnes issues de l'inclusion sociale / contrats de professionnalisation / apprentis (hors stagiaires) / CFA	632	-	210	-
Nombre de jeunes engagés dans le programme Rebond Favorable en cumul depuis le lancement du programme (France)	81	-	63	-
Nombre d'apprentis accompagnés via le CFA de SOCOTEC dans l'année (France)	18	-	8	-

INDICATEURS DE DURABILITÉ	2023	Exclusion Périmètre 2023	2022	Exclusion Périmètre 2022
	Périmètre : France , Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belux		Périmètre : France , Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie	
Great Place to Work				
Trust Index (26 pays)	64	-	61	-
INDICATEURS DE GOUVERNANCE				
Diversité des Organes de gouvernance				
Nombre de membres exécutifs organe d'administration/de gestion	Comité de direction du Groupe : 14 membres	-	-	-
Nombre de membres non exécutifs organes d'administration/de gestion	Comité de direction du Groupe : aucun membre non exécutif	-	-	-
Nombre de membres exécutifs organe de surveillance	Conseil d'Administration : 1 administrateur	-	-	-
Nombre de membres non exécutifs organes de surveillance	Conseil d'Administration : 6 administrateurs et 2 observateurs	-	-	-
Pourcentage de membres du Conseil d'Administration indépendants	14 %	-	-	-
Pourcentage des femmes dans la composition du Conseil d'Administration du groupe	14 %	-	10 %	-
Pourcentage des femmes dans la composition du Comité de Direction du groupe	21 %	-	14 %	-
Ethique				
Nombre total d'alertes éthiques	8 (75 % clôturées)	-	6	-
Pourcentage de managers sensibilisés et ayant validé le Guide d'Autorisation Managers (GAM) et Code Ethique	100 %	-	100 %	-
Taux de participation des personnes invitées au module Sapin II en %	59 %	Hors Belux	45 %	Hors USA
Cybersécurité et Confidentialité des données				
Taux de participation au module cybersécurité en %	62	Hors Belux	Non disponible	-
Nombre de cyber attaques	1 résolu et sans incidence		1 résolu et sans incidence	-
Taux de participation des personnes invitées au module RGPD en France en %	77	-	45	-
Performance Opérationnelle /Qualité				
Net Promoter Score en France	73	-	-	-

5.1. INDICATEURS ENVIRONNEMENT

Les indicateurs publiés dans ce chapitre couvrent les 7 principales plateformes géographiques (France, Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas ainsi que les pays du Belux (Belgique et Luxembourg) soit plus de 95 % de l'effectif présent dans les entités consolidées au sein du périmètre groupe 2023.

ESRS 2 GOV-3 : E1

5.1.1. INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES INCITATIFS

		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
ESRS E1.13.4	Pourcentage de la rémunération avérée dans la période en cours qui est lié à des considérations relatives au climat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

5.1.2.1. TAXONOMIE

Revenus éligibles

FY23	2023			Substantial contribution criteria				DNSH criteria ("Does Not Significantly Harm" (h)												
Economic Activities (1)	Code (2)	Turnover (3)	Prportion of Turnover year N (4)	Climate Change Mitigation (5)	Climate Change Adaptation (6)	Water (7)	Pollution (8)		Circular Economy (9)	Biodiversity (10)	Climate Change Mitigation (5)	Climate Change Adaptation (6)	Water (7)	Pollution (8)	Circular Economy (9)	Biodiversity (10)	Minimum safeguards (17)	Proportion of Taxonomy-aligned (A.1.) or -eligible (A.2.) turnover, year N-1 (18)	Category enabling activity (19)	Category transitional activity (20)
		M€	%	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)		Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y / N	Y / N	Y / N	Y / N	Y / N	Y / N	Y / N	%	E	T
A- TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES																				
A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)																				
Turnover of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %		
Of which enabling	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %	E	
Of which transitional	0	0,00 %									Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0 %		T
A.2. Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)																				
				EL ; N/EL(f)	EL ; N/EL(f)	EL ; N/EL(f)	EL ; N/EL(f)		EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)										
CCM 6.14 Infrastructure for rail transport		44.57 €	3.41 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL								3,61 %		
CCM 9.3 Professional services related to energy performance of buildings		26.54 €	2.03 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL								3,60 %		
CE 3.4 Maintenance of roads and motorways		15.11 €	1.15 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		EL	N/EL										
CE 3.5 Use of concrete in civil engineering		0.46 €	0.03 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		EL	N/EL										
CE 4.1 Provision of IT/OT data-driven solutions		4.61 €	0.35 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL		EL	N/EL										
PPC 2.4 Remediation of contaminated sites and area		106.46 €	8.14 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL		N/EL	N/EL										
WTR 1.1 Manufacture, installation and associated services for leakage control technologies enabling leakage reduction and prevention in water supply systems		0.12 €	0.01 %	N/EL	N/EL	EL	N/EL		N/EL	N/EL										
WTR 4.1 Provision of IT/OT data-driven solutions for leakage reduction		0.05 €	0.00 %	N/EL	N/EL	EL	N/EL		N/EL	N/EL										
CCM 6.13 Infrastructure for personal mobility, cycle logistic		0.25 €	0.02 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL								0.015 %		
CCA 9.1 Engineering activities and related technical consultancy dedicated to adaptation to climate change		0.05 €	0.00 %	N/EL	EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL								0.19 %		
CCM 6.15 Infrastructure enabling low-carbon road transport and public transport		2.02 €	0.15 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL										
CCM 6.16 Infrastructure enabling low carbon water transport		0.77 €	0.06 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL										
CCM 7.3 Installation, maintenance, and repair of energy efficiency equipment		5.38 €	0.41 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL								0.453 %		
CCM 7.4 Installation, maintenance, and repair of charging stations for electric vehicles in buildings (and parking spaces attached to buildings)		0.09 €	0.01 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL								0.0001 %		
CCM 7.6 Installation, maintenance, and repair of renewable energy technologies		1.72 €	0.13 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL		N/EL	N/EL								0.227 %		
Turnover of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)	208	15.91 %	6.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	8.1 %		1.5 %	0.0 %								8.1 %		
Turnover of Taxonomy-eligible activities (A.1+A.2)	208	15.91 %	6.2 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	8.1 %		1.5 %	0.0 %								8.1 %		
B- TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																				
Turnover of Taxonomy non-eligible activities		1,100	84.09 %																	
Total (A + B)		1,308	100.00 %																	

CAPEX 2023

CAPEX en millions d'euros	2023 (en millions d'euros)	%
Baux de bureaux ou de laboratoires (investissements de performance énergétique des bâtiments- non exhaustifs)	0,3	0 %
Contrats de leasing d'équipements et véhicules de société (loyers IFRS16 liés à la flotte auto-monde)	16,6	21 %
TOTAL CAPEX ÉLIGIBLE (NUMÉRATEUR)	16,9	21 %
Immobilisations corporelles-terrain, bâtiment ou équipement (= investissements immobiliers + CAPEX loyers immo IFRS16)	48,5	61 %
Immobilisations incorporelles (logiciels, brevets, etc.) (=investissements informatiques)	14,5	18 %
TOTAL CAPEX (DÉNOMINATEUR)	79,9	100 %

OPEX 2023

OPEX durables sur OPEX totaux : 33,8 M€ / 960,9 M€ = 3,5 % ⁽¹⁾

Les OPEX comprennent les dépenses d'exploitation liées à des actifs associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental. Ceci comprend les postes suivants : la Recherche et Développement, les locations de courte durée, la maintenance et les réparations d'actifs. Ces dépenses représentent moins de 5 % des OPEX totaux et ne sont pas significatifs dans le modèle économique de SOCOTEC. Ces OPEX sont mis à disposition sans discernement. Ils ne seront donc pas déclarés car ils n'excèdent pas 5 % des OPEX totaux, et ce, conformément à la règle d'exemption prévue à l'article 1.3.1.2 du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021.

ESRS E1-1

PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.1.2.2. GREEN TRUST

		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
SOCOTEC	Unité	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
Chiffre d'affaires Green Trust	M€	147	157	95	90	13	40	74	80	19	41	9	21		348	437,7
Pourcentage du Chiffre d'Affaires issu des missions Green Trust	%	26	26	55	45	11	29	56	54	29	44	25	45		30	33,45
Nombre de personnes sensibilisées via l'atelier Fresque Green Trust																800
% du TOP management sensibilisés via l'atelier Fresque Green Trust	%															100 % ⁽²⁾

E1-4

5.1.2.3. CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ADAPTATION À CELUI-CI

E1.34.b.1	Objectif brut de réduction des émissions de GES pour l'année 2030 pour le périmètre 1, en tonnes équivalent CO2	Non disponible, travaux d'objectivation alignée sur les SBT i en cours
E1.34.b.2	Objectif brut de réduction des émissions de GES pour l'année 2030 pour le périmètre 2, en tonnes équivalent CO2	Non disponible, travaux d'objectivation alignée sur les SBT i en cours
E1.34.b.3	Objectif brut de réduction des émissions de GES pour l'année 2030 pour le périmètre 3, en tonnes équivalent CO2	Non disponible, travaux d'objectivation alignée sur les SBT i en cours

(1) Source rapport financier du groupe 2023 aux normes IFRS
(2) 100 % du top managers monde réunis à la convention annuelle en septembre 2023 soit 320 personnes



5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
SOCOTEC	Unité	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	MWh	0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Consommation de fioul en MWh	MWh	71,65	0	0	0				0	38,28	27,77	0	0	0	0		109,93	27,77
Consommation de propane en MWh	MWh	0	0	0	0				0	0	0	0	0	0	0		0	0
Consommation de GPL bâtiments en MWh	MWh	0	0	0	0			0	0	0	0	42,22	29,53	0	0		42,22	29,53
2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	MWh	71,65	0	0	0				0	38,28	27,77	42,22	29,53	0	0		152,15	57,30
Consommation de Gaz naturel en MWh	MWh	662,23	1478,90	1 824,73	1 830,07			649,73	583,50	547,34	668,19	904,71	575,40	0	510,77		4 588,73	5 646,83
3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	MWh	662,23	1478,90	1 824,73	1 830,07			649,73	583,50	547,34	668,19	904,71	575,40	0,00	510,77		4 588,73	5 646,83
4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	MWh																	
Consommation MWh en électricité de l'entité juridique	MWh	6 162,24	5469,42	5 484,10	4 893,90			1 053,45	910,47	585,74	653,39	1073,82	1061,02	325,05	453,67		14 359,36	13 766,91
Consommation MWh Réseau de Chaleur de l'entité juridique	MWh	0	0	0	0				0	311,23	392,62		0	0	0		311,23	392,62
Consommation MWh Réseau de Froid de l'entité juridique	MWh	0	0	0	0				0	10,80	13,60		0	0	0		10,80	13,60
Total Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid	MWh	6 162,24	5469,42	5 484,10	4 893,90			1053,45	910,47	907,77	1 059,61	1073,82	1061,02	325,05	453,67		14 681,39	14 173,14
Dont la Consommation MWh d'électricité d'origine renouvelable (ou électricité verte)	MWh	19,97	14,72	1 587,54	1 816,15				0	116,65	181,97	370,90	291,78	226,11	141,92		2 095,06	2 672,66
Part de la consommation d'électricité acquis à partir de sources nucléaires (%)	%	0,65	0,65	0,15	0,15			0,19	0,19	0,01	0,01	0,06	0,06	0,20	0,03		0,36	0,34
Part de la consommation d'électricité à partir de sources fossiles (%)	%	0,35	0,35	0,56	0,48			0,81	0,81	0,79	0,71	0,59	0,67	0,10	0,65		0,49	0,47
Part de la consommation d'électricité issue de sources renouvelables %	%	0,0032	0,0027	0,2895	0,3711				0,00	0,20	0,28	0,35	0,28	0,70	0,31		0,16	0,19
5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh) (2)	MWh	2 137,07	1 899,53	3 073,84	2343,66			853,30	737,48	782,89	868,49	638,50	705,58	33,93	296,78		7 305,15	6 885,49
6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	MWh	2870,95	3 378,43	4 898,57	4 173,73			1 503,03	1 320,98	1 368,50	1 564,45	1 585,42	1 310,51	33,93	807,55		12 046,03	12 589,62
7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh) (1)	MWh	4 005,46	3 555,13	822,62	734,08			200,16	172,99	8,20	9,15	64,43	63,66	65,01	14,97		51 00,86	4 614,99
8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	MWh																	
9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	MWh	19,97	14,72	1587,54	1 816,15				0	116,65	181,97	370,90	291,78	226,11	141,92		2 095,06	2 672,66
10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	MWh	0	28,09	0					0			0		0	13,85		0	41,94
11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	MWh	19,97	42,81	1587,54	1816,15					116,65	181,97	370,90	291,78	226,11	155,77		2 095,06	2 714,60
TOTAL Consommation MWh (toutes énergies)	MWh	6 896,13	6 948,32	7 308,83	6 723,97			1 703,18	1 493,97	1 493,38	1 755,57	2 020,75	1 665,95	325,05	964,45		19 422,27	19 877,27
12) Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	%	0,29 %	0,62 %	21,72 %	27,01 %			0,00 %	0,00 %	7,81 %	10,37 %	18,35 %	17,51 %	69,56 %	16,15 %		10,79 %	13,66 %

(1) Pour les besoins de nos calculs, nous avons intégré le pourcentage du mix production énergétique propre à chaque pays, en nous appuyant sur les sources suivantes :
France : <https://analysesetdonnees.rte-france.com/bilan-electrique-2023/production#Nucleaire> :
La production a atteint 320 TWh, ce qui correspond à 64,8 % soit 65 % du mix de production d'électricité en France.

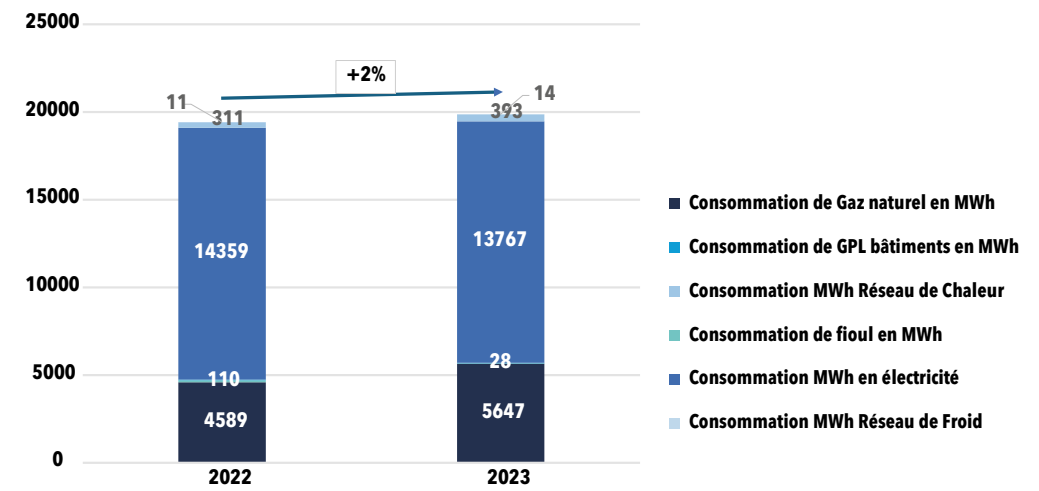
Royaume-Uni : Nuclear energy in the UK - statistics & facts | Statista
Etats-Unis : Nuclear Power in the USA - World Nuclear Association (world-nuclear.org)
Allemagne : Nuclear Power share in energy mix 2023 | Statista
Italie : Nuclear Energy in Italy : Italian Nuclear Power - World Nuclear Association (world-nuclear.org)
Pays-Bas : World Nuclear Performance Report 2023 - World Nuclear Association (world-nuclear.org)
(2) Les consommations de chaleur, de vapeur et de froid sont considérées acquises à partir de sources fossiles
(3) Les consommations de propane des Pays-Bas ne sont pas prises en compte dans le calcul (14kg en 2023)

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
SOCOTEC	Unité	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
Total des consommations d'énergie liées aux bâtiments																		
TOTAL Consommation MWh (toutes énergies)	MWh	6 896,13	6 948,32	7 309	6 724			1 703	1 494	1 493	1 756	2 021	1 666	325	964		19 422	19 877
TOTAL Consommation MWh (toutes énergies) de l'entité juridique par m2	MWh/m2	0,063	0,063					0,132	0,108	0,119	0,104	0,171	0,132	0,072	0,144		0,08	0,08
TOTAL des consommations liées aux bâtiments	GigaJoules	24 826 059	25 013 961	26 311 781	24 206 288			6 131 455	5 378 281	5 376 179	6 320 041	7 274 707	5 997 421	1 170 166	3 472 002		69 920 181	71 558 160
Émissions Carbone liées aux bâtiments																		
Émissions de gaz à effet de serre - Scope 1 énergie des bâtiments	tCO2eq	157,58	267,68	389 834,68	334,77			117,60	105,79	143,01	168,82	196,28	115,91	0,00	103,52		1 004,31	1 096,49
Total émissions de GES - Bâtiments Scopes 1 & 2 (entités juridiques)	tCO2eq	508,83	452,55	1 450,35	1 348,17			483,53	420,17	427,66	491,98	452,93	392,84	88,74	235,09		3 323,30	3 429,54
Total émissions de GES - Cas bâtiments Scopes 1 & 2 (entités juridiques)/ m²	tCO2eq/m2	0,0046	0,0041					0,04	0,03	0,03	0,03	0,04	0,03	0,02	0,03		0,01	0,01
Total émissions de GES - Cas bâtiments Scopes 1 & 2 (entités juridiques) par personne	tCO2eq/personne	0,09	0,08	0,79	0,73			1,10	0,77	0,44	0,47	0,61	0,49	0,24	0,47		0,36	0,32

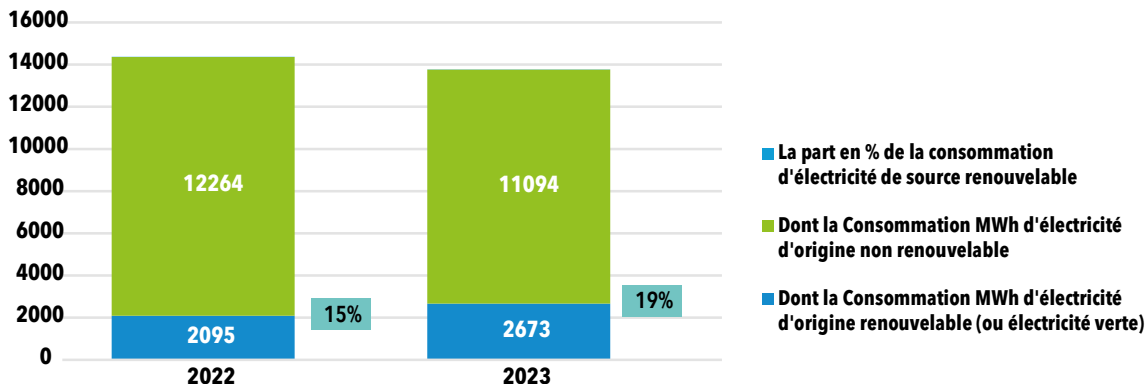
5.1.3.1. AUTRES INFORMATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX BÂTIMENTS

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
SOCOTEC	Unité	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
Surface																		
Surface en m² de l'entité juridique	m2	109561	110590					12926	13780	12 569	16 806	11844	12664	4524	6719	1620	146900	166703
Sobriété énergétique																		
Nombre de bâtiments concernés par des petits travaux en faveur de la performance énergétique des bâtiments	-	13	16		5						1		4	6	2	0	13	34
Montant des investissements réalisés en faveur de la performance énergétique des bâtiments	€		201 399								0		1 344	11 392	50 000	0	-	264134
Consommation d'eau																		
Total consommation d'eau en m3	m3		7 648		263 84						2 850		9 991	1 621	1 360			49 853
Consommation totale d'eau pour les activités propres de l'entreprise en m3 par million d'euros de chiffre d'affaires	m3/€		0		0,00015						0		0	0	0			0

CONSOUMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES AUX BÂTIMENTS



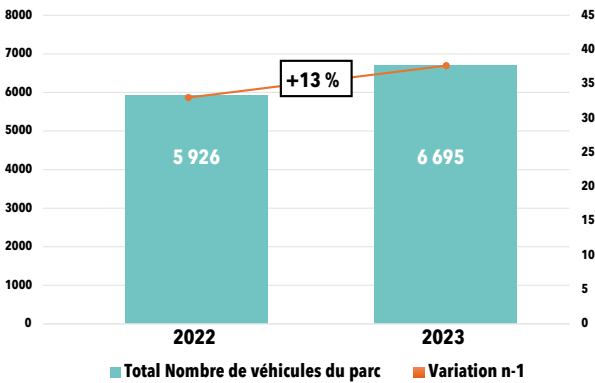
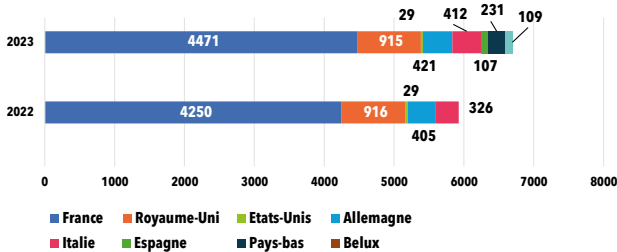
CONSOUMATIONS D'ÉLECTRICITÉ RENOUELABLE ET NON RENOUELABLE



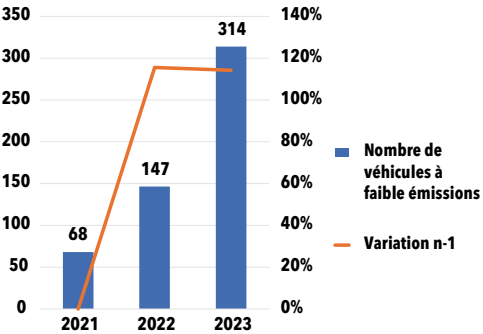
5.1.4. DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

SOCOTEC	Unité	France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
		2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
Émissions de GES consolidées liées aux Déplacements professionnels																		
Total émissions de GES- Véhicules Scopes 1 & 3	tCO2eq	18 128	21 418	7 758 595	6 152			366	706	2574	2598	3156	3572	489	1482	138	31982	36555
Consommation de carburant des véhicules de fonction																		
Litres d'essence consommés	litres	2 934 469	7 011 842	111 511	168 582			105 574	106 745	119 853	133 649	27 756	5 089	25 077	272 308	5 888	3 299 164	7 729 179
Litres de diesel consommés	litres	3 247 718	720 856	2 285 586	1 699 396				6 822	864 132	752 433	991 203	1 144 256	152 719	216 874	39 535	7 388 638	4 732 892
Litres de GPL consommés par les véhicules	litres	44 532	133 257	159	103			0	0	0	0	4 318	163	2 294	4 300	0	49 009	140 117
TOTAL nombre de litres de carburant	litres	6 226 719	7 865 955	2 397 256	1 868 081			105 574	113 567	983 985	886 082	1 023 277	1 149 508	180 090	493 482	45 423	10 736 811	12 602 188
Consommation moyenne de carburant par véhicule thermique	-	1 476	1 800	2 629	2 053			3 640	3 916	2 448	2 166	3 139	2 790	1 699	2 467	1 228	1 824	1 947
Consommation de carburant des engins non routiers (ex. engins de forage)																		
Nombre de véhicules mobiles hors route/ non routiers (par exemple, engins de forage)	-		0		0				1		105		98	0	10	0		214
Litres de diesel consommés par les véhicules mobiles hors route/ non routiers (par exemple, engins de forage)	litres		0		0				6 822		82 241		162 283	0		0		251 346
Litres d'essence consommés par les véhicules mobiles hors route/ non routiers (par exemple, engins de forage)	litres		0		0				0		22 413		0	0		0		22 413
Total nombre de litres de carburant des engins non routiers	litres		0		0				6 822		104 654		162 283	0		0		273 759
Consommation TOTALE de carburant des véhicules de fonction et engins non routiers	litres		7 865 955		1 868 081				120 90		990 736		1 311 791	180 090	493 482	45 423	10 736 811	12 875 947
Electrification du parc automobile																		
Nombre de MWh consommés pour la recharge des voitures électriques	MWh	52,16	89,91	0	0				0,00		17,34	0,00	0,00	0,00		2,31	52,16	109,57
Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques	-	103	171	-	2				0		10		0	0	21	6	103	210
% véhicules faibles émissions (100 % électrique ou hybride rechargeable)	%	2,3	2,7	0,4	5,0			0	0	7,9	14,5	3,68	4,13	8,41	20,78	12,84	2,47	4,69
Nombre de véhicules par type																		
Nombre de véhicules essence	-	1 485	3 357	42	64			29	29	33	34	3	5	20	132	12	1 592	3 653
Nombre de véhicules diesel	-	2 606	570	869	805			0	0	340	326	310	389	77	48	83	4 125	2 298
Nombre de véhicules hybrides essence / rechargeables électriques	-	67	18	0	41			0	0	29	49	12	17	8	17	5	108	155
Nombre de véhicules bicarburant GPL/essence	-	60	425	1	0			0	0	0	0	1	1	1	3	0	62	430
Nombre de véhicules 100 % électriques	-	32	101	4	5			0	0	3	12	0	0	1	31	9	39	159
TOTAL nombre de véhicules du parc	-	4 250	4 471	916	915			29	29	405	421	326	412	107	231	109	5 926	6 695
Km parcourus																		
Nombre de km parcourus par les véhicules	-	142 965 802	140 608 648								11 335 673,000		13 187 935,360		3 637 725	45 4042	142 965 802	169 224 023
Nombre moyen de km parcourus par véhicule	-	33 643	31 451								26 926		32 010		25 088	12 271	33 643	30 884
Nombre de km parcourus / Euros de CA	km/Euro	0,260	0,230								0,076		0,140		0,106	0,087	0,260	0,188
Catégorie 6 - Voyages d'affaires																		
Émissions de GES liées aux voyages en train	tCO2eq	18	20		14			12	37	39	0,14	16	24	0,09	0,22		85	96,040
Nombre de voyages en train	-	14 763	12 590		1 075				1 736		909		919	346	10 200		14 763	27 775
Émissions de GES liées aux voyages en avion	tCO2eq	419	502		84			1 020	1 414	9	7	90	29	47	2		1 539	2 084,622
Nombre de voyages en avion	-	2 153	2 113		251				1 145		136		124	192	20		2 153	3 981
Total émissions de GES - Voyages en train et en avion	TCO2EQ	437	522		98			1 033	1 452	48	7	106	53	47	2		1 624	2 180,662

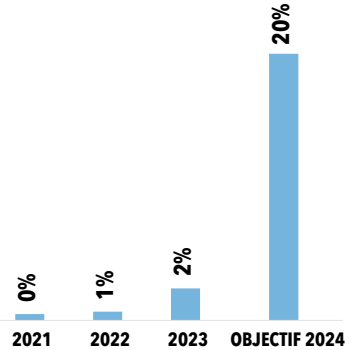
ÉVOLUTION PARC DE VÉHICULES GROUPE SOCOTEC



ÉVOLUTION NOMBRE DE VÉHICULES À FAIBLE ÉMISSIONS GROUPE SOCOTEC



POURCENTAGE DE VÉHICULES 100 % ÉLECTRIQUES



5.1.5. ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES PÉRIMÈTRES 1, 2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

BILAN CARBONE 2023 GROUPE SOCOTEC

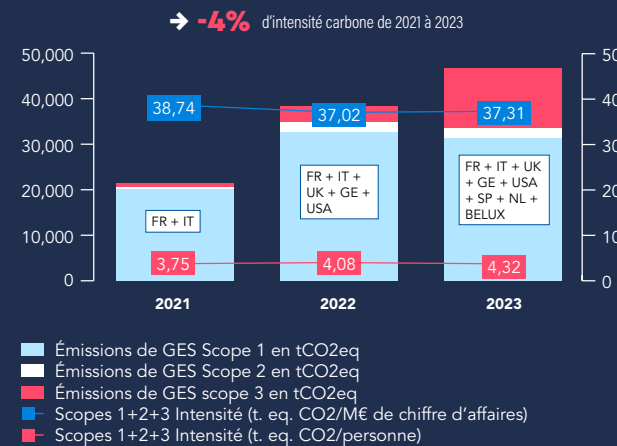
en tCO2eq	2021 (FR + IT)	2022 (FR + IT + ALL + UK + US)	Proforma - Périmètre ISO 2022 et émissions de l'énergie en amont incluses dans les scopes 1 & 2	Variation 2023/2022 proforma	GHG Protocol 2023 (FR + IT + ALL + UK + US + PB + ES + BELUX)
Émissions de GES scope 1	20 069	32 564	35 154	8%	31 269
Émissions de GES scope 2	595	2 319	2 492	7%	2 333
Total des émissions de GES scopes 1+2	20 664	34 883	37 647	8%	33 602
Émissions de GES scope 3	744	3 320	6 493	96%	13 292
Total des émissions de GES scopes 1+2+3	21 408	38 203	44 140	16%	46 895
Intensité des scopes 1+2+3 (tCO2e / M€ de chiffre d'affaires)	38,74	37,02	37,92	2%	37,31
Intensité des scopes 1+2+3 (tCO2e / personne)	3,75	4,08	3,82	-7%	4,32

→ La méthodologie a été ajustée pour être conforme au GHG Protocol :

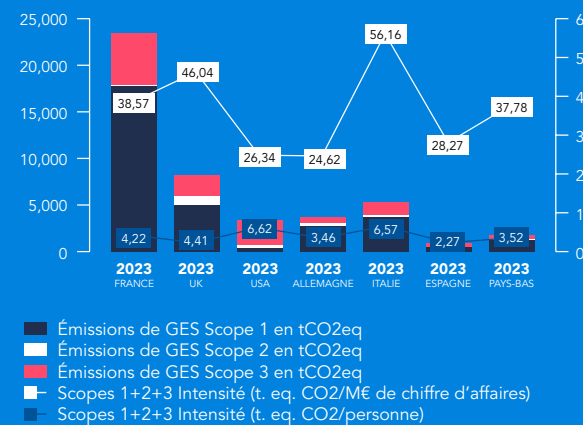
Les émissions en amont de la chaîne de valeur des consommations d'énergie ont été déplacées dans le scope 3. En outre, le périmètre du groupe a été élargi pour intégrer les nouvelles plateformes géographiques (Pays-Bas et Espagne).

La forte augmentation du scope 3 s'explique par l'amélioration de l'exhaustivité des données sur les GES, en particulier pour les catégories suivantes : déchets dangereux et non dangereux, données sur les déplacements des employés, GES provenant de l'internet et des data centers.

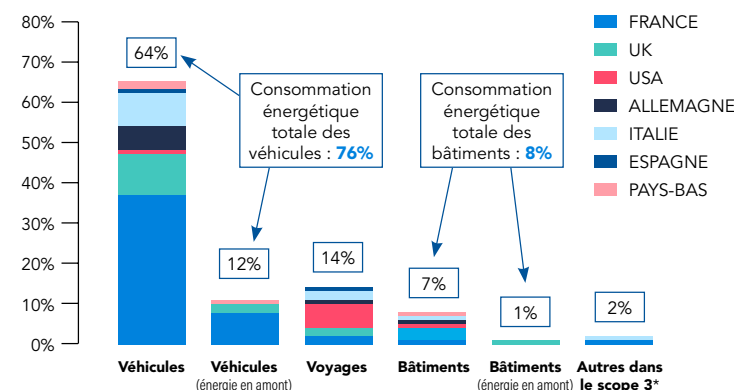
2023 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU GROUPE SOCOTEC Évolution de l'empreinte carbone scopes 1+2+3 - au niveau du Groupe



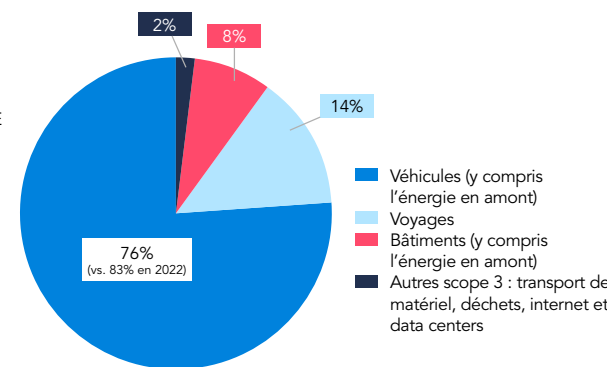
2023 ÉMISSIONS MONDIALES DE GES VENTILÉES PAR PLATEFORME Émissions totales de GES en tCO2eq (scopes 1+2+3) Répartition par plateforme



2023 RÉPARTITION PAR SOURCES D'ÉMISSIONS DE GES ET CONTRIBUTION PAR PLATEFORME % des émissions totales de GES 2023 - Répartition par plateforme



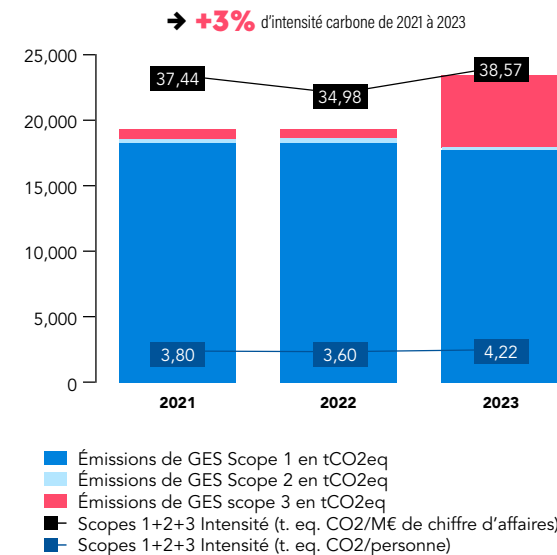
GROUPE : PRINCIPALES SOURCES D'ÉMISSIONS DE GES % par source d'émissions en 2023



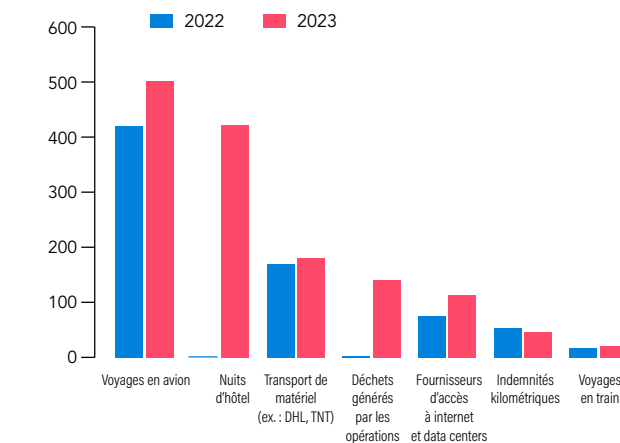
* Les autres éléments du scope 3 comprennent les déchets générés par les opérations (déchets dangereux et non dangereux), le transport de matériaux (par exemple par l'intermédiaire de sociétés telles que DHL, TNT), les fournisseurs de services Internet et l'utilisation de data centers.

BILAN CARBONE 2023 SOCOTEC FRANCE

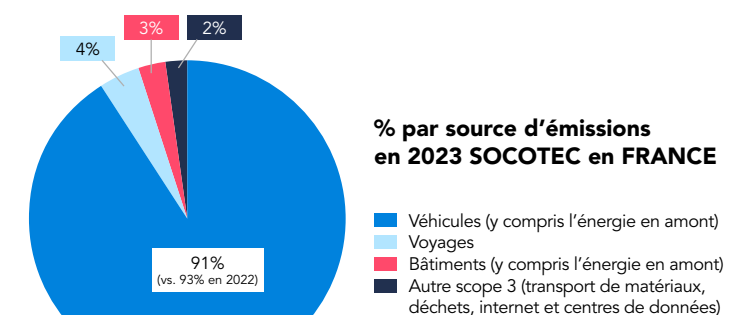
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES POUR SOCOTEC EN FRANCE PAR SCOPE 1+2+3



SCOPE 3 (À L'EXCLUSION DE L'ÉNERGIE AMONT)



FRANCE : PRINCIPALES SOURCES D'ÉMISSIONS DE GES



Focus sur les émissions consolidées liées aux déplacements des collaborateurs : Scopes 1, 2 & 3 (tCO2eq / M€ de chiffre d'affaires)

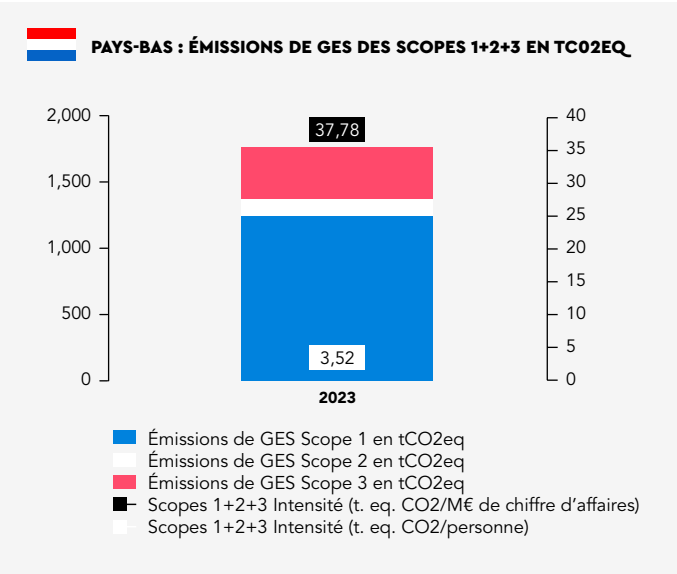
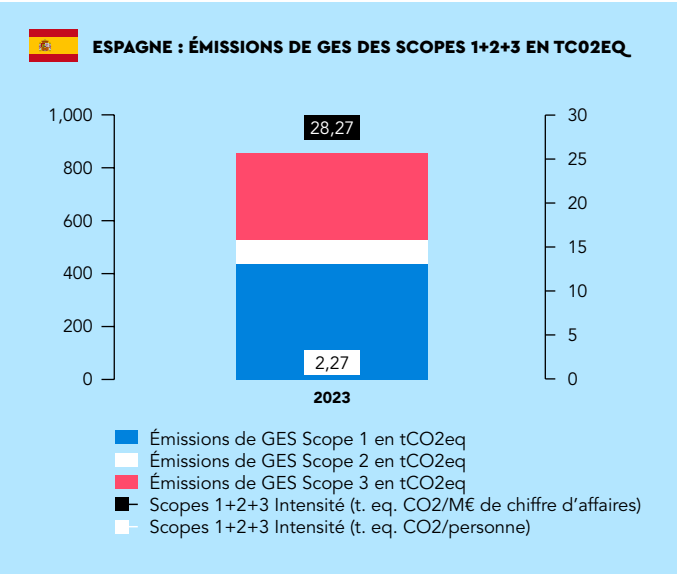
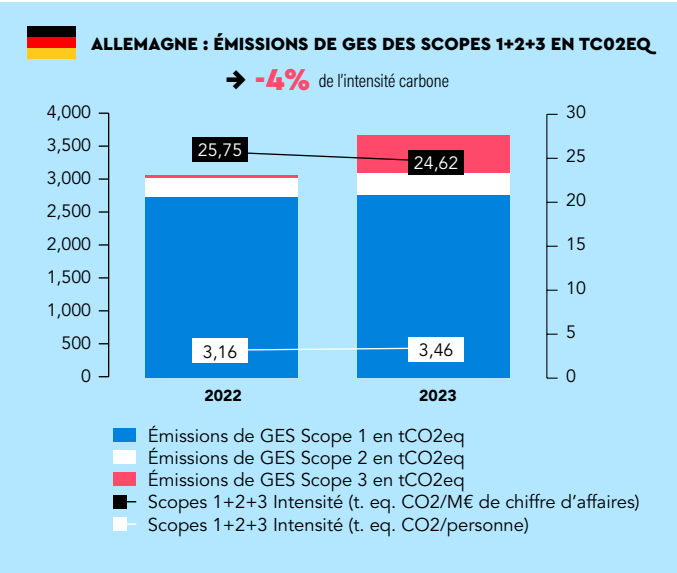
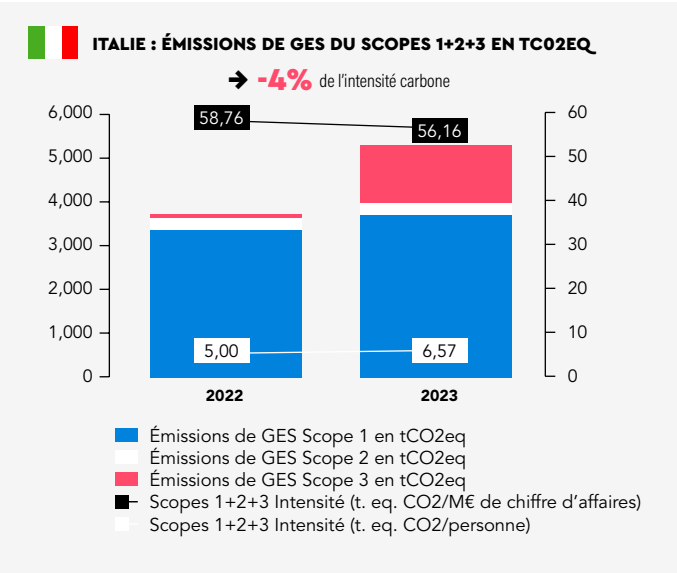
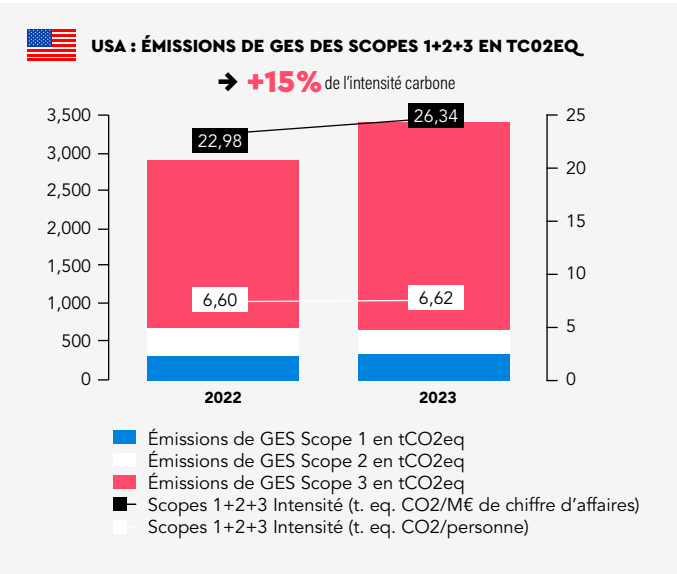
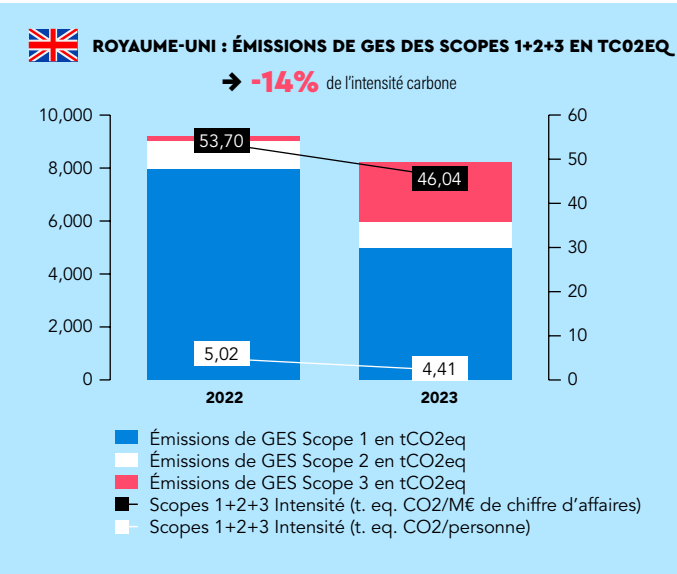
	2022	2023	Variation 2023/2022	Variation des revenus 2023/2022
Infrastructures	19,59	15,98	-23% ⁽¹⁾	+10%
Formation	14,05	12,55	-12%	+11%
Environnement	38,66	40,77	+5%	+11%
Construction & Immobilier	29,10	31,35	+7%	+7%
Équipements & Industrie	43,97	49,21	+11%	+6%
Certification	2,55	4,64	+45% ⁽²⁾	+11%

⁽¹⁾ • -11% véhicules
• -16% km parcourus
• -7% carburant consommé par rapport à 2022

⁽²⁾ • +114% km parcourus
• +25% de véhicules
• +168% de carburant consommé par rapport à 2022

→ Les émissions de GES consolidées comprennent les émissions des scopes 1, 2 et 3 des véhicules (thermiques et électriques), ainsi que les émissions liées aux voyages en train, avion et indemnités kilométriques personnelles.

BILAN CARBONE 2023
PAR PLATEFORME GÉOGRAPHIQUE



BILAN CARBONE 2023			France			Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie			Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes		
	SOCOTEC	Unité	2021	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2021	2022	2023	2023	2023	2023	2021	2022	2023
	Intensité Carbone relative au Chiffre d'Affaires																					
	Chiffre d'affaires (rapport financier - exclus les acquisitions 2023)	EUR	515 342 133	552 339 491	606 966 053	171 482 000	656 617 177			126 279 556	137 193 938	118 438 996	148 202 749	37 286 216	63 344 170	94 147 653	30 287 489	46 531 522	15 789 475	552 628 349	1 031 884 213	1 256 775 496
	Intensité carbone globale Scope 1+2 (tCO2e / M€ de CA)	tCO2e / M€ de CA	36	33,64	29,47	52,48	33,61			5,47	5,14	25,34	20,74	56,63	56,97	42,05	17,33	29,44	7,06	37,39	33,81	26,74
ESRS E1.53.1	Intensité carbone globale Scope 1+2+3 (tCO2e / M€ de CA)	tCO2e / M€ de CA	37,44	34,98	38,57	53,70	46,04			22,98	26,34	25,75	24,62	56,63	58,76	56,16	28,27	37,78	8,91	38,74	37,02	37,31
	Intensité Carbone Par personne																					
	Total émissions de GES scope 1 + 2 par personne	tCO2eq/ personne	3,66	3,46	3,22	4,91	3,22			1,57	1,29	3,11	2,92	3,30	4,85	4,92	1,39	2,74	0,69	3,62	3,73	3,10
	Total émissions de GES scope 1 + 2 + 3 par personne	tCO2eq/ personne	3,80	3,60	4,22	5,02	4,41			6,60	6,62	3,16	3,46	3,30	5,00	6,57	2,27	3,52	0,87	3,75	4,08	4,32
	Répartition des émissions Par scope																					
ESRS E1.44.A.1	Émissions de gaz à effet de serre - TOTAL scope 1	tCO2eq	18 182,29	18 231,40	17 701,88	7 939,62	4 957,95			324,29	391,10	2 717,01	2 750,57	1 886,39	3 351,98	3 682,04	436,14	1 238,34	111,40	20 068,68	32 564,30	31 269,40
ESRS E1.44.B.1	Émissions brutes de GES Scope 2 (basées sur la localisation)	tCO2eq	370,04	351,25	184,87	1 060,52	1 013,40			365,93	314,39	284,65	323,17	225,03	256,64	276,93	88,74	131,56		595,07	2 318,99	2 333,05
ESRS E1.44.B.3	Émission brutes de GES Scope 2 (basées sur le marché)	tCO2eq																				
	Émissions de gaz à effet de serre - TOTAL scope 3	tCO2eq	744,40	737,85	5 524,06	208,81	2 207,31			2 211,92	2 908,49	48,04	574,84		113,32	1 328,62	331,24	388,25	29,29	744,40	3 319,93	13 292,10
	Total des émissions de GES Scope 1+2	tCO2eq	18 552,33	18 582,65	17 886,74	9 000,14	5 971,35			690,22	705,49	3 001,66	3 073,74	2 111,43	3 608,63	3 958,96	524,88	1 369,91	111,40	20 663,76	34 883,30	33 602,45
ESRS E1-52.A	Total des émissions de GES Scope 1+2+3 (basé sur la localisation)	tCO2eq	19 296,73	19 320,50	23 410,80	9 208,95	8 178,65			2 902,14	3 613,98	3 049,70	3 648,58	2 111,43	3 721,94	5 287,58	856,11	1 758,16	140,68	21 408,16	38 203,22	46 894,55
ESRS E1-52.B	Total des émissions de GES Scope 1+2+3 (basé sur le marché)	tCO2eq																				
	Scope 1																					
	Émissions de GES liées aux véhicules d'entreprise																					
	Émissions de GES liées à la consommation d'essence	tCO2eq	2 110,39	7 923,07	15 426,05	309,46	354,02			206,69	248,56	284,05	316,75	13,31	74,94	12,06	56,17	592,54	12,95	2 123,70	8 798,20	17 019,11
	Émissions de GES liées à la consommation de diesel	tCO2eq	15 953,43	10 067,93	1 794,93	7 240,05	4 268,99				18,38	2 289,95	1 993,95	1 707,45	3 072,73	3 112,38	379,96	535,25	98,44	17 660,88	22 670,65	12 202,28
	Émissions de GES liées à la consommation de GPL véhicules	tCO2eq	10,32	82,83	213,21	0,28	0,16								8,03	0,27		7,03		10,32	91,14	220,68
	TOTAL émissions de GES liées aux Véhicules	tCO2eq	18 074,14	18 073,82	17 434,19	7 549,79	4 623,17			206,69	266,93	2 574,00	2 310,70	1 720,76	3 155,70	3 124,71	436,14	1 134,82	111,40	19 794,91	31 559,99	29 442,06
	Émissions moyennes de GES / véhicules thermiques	tCO2eq	4,38	4,29	3,99	8,28	5,08			7,13	9,20	6,40	5,65	8,19	9,68	7,58	4,11	5,67	3,01	4,57	5,36	4,55
	Emissions de GES liées aux bâtiments - Scope 1																					
	Emissions de GES issues des consommations de Gaz naturel	tCO2eq	108,15	135,76	267,68	389,83	334,77			117,60	105,79	131,36	160,37	160,12	185,46	109,08	0	103,52		268,27	960,02	1081,21
	Emissions de GES issues des consommations de Fioul	tCO2eq	0	21,82	0	0	0				0	11,65	8,45		0	0	0	0		0	33,47	8,45
	Emissions de GES issues des consommations de Propane	tCO2eq	0	0	0	0	0				0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0
	Emissions de GES issues des consommations en litres de GPL pour les bâtiments	tCO2eq			0	0	0			0	0	0	0	5,51	10,82	6,83	0	0		5,51	10,82	6,83
	Emissions de GES issues des fuites de fluides frigorigènes	tCO2eq															0,19					0
	TOTAL émissions de GES liées aux bâtiments	tCO2eq	108,15	157,58	267,68	389,83	334,77			117,60	105,79	143,01	168,82	165,63	196,28	115,91	0	103,52		273,78	1004,31	1096,49
	Scope 2																					
	Émissions de GES liées aux bâtiments - Scope 2																					
	Émissions de GES liées aux consommations d'électricité	tCO2eq	370,04	351,25	184,87	1060,52	1013,40			365,93	314,39	246,01	274,42	225,03	256,64	276,93	88,74	131,56		595,07	2280,35	2284,30
	Dont les Émissions de GES liées à la recharge des voitures électriques	tCO2eq		2,97	3,04	0	0						7,28		0	0	0		0,08		2,97	10,40

BILAN CARBONE 2023

			France			Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie			Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes		
	SOCOTEC	Unité	2021	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2021	2022	2023	2023	2023	2023	2021	2022	2023
	Émissions de GES issues de Réseaux de Chaleur	tCO2eq		0	0	0	0					37,35	47,11			0	0	0			37,35	47,11
	Émissions de GES issues de Réseaux de Froid	tCO2eq		0	0	0	0					1,30	1,63			0	0	0	0		1,30	1,63
	Scope 3																					
	Catégorie 1- Biens et services achetés																					
ESRS E1.44.C.1	Émissions brutes de GES du scope 3 en kg CO2eq - Biens et services achetés	tCO2eq		74,61	113,97										1,61	16,15	8,92		2,30		76,23	141,34
	Émissions de GES Fournisseurs d'accès Internet	tCO2eq		61,69	106,66											15,11	8,35		2,15		61,69	132,27
	Émissions de GES - Data centers ou hébergement externe ⁽¹⁾	tCO2eq		12,92	7,31										1614,72	1,04	0,57		0,15		14,53	9,07
	Catégorie 2 - Biens d'investissement																					
ESRS E1.44.C.2	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Biens d'investissement	tCO2eq																				
	Catégorie 3 - Combustibles et activités liées à l'énergie																					
ESRS E1.44.C.3	Émissions brutes de GES du scope 3 en kgCO2eq - Combustibles et activités liées à l'énergie (non incluses dans le champ d'application 1 ou 2)	tCO2eq	0	0	4089,22	0	1435,65			0	78,58	0	0	0	0	19,31	5,92	385,09	26,99	0	0	6040,75
	Catégorie 4 - Transport et distribution en amont																					
ESRS E1.44.C.4	Émissions de GES Transport et distribution en amont - (par ex. DHL, TNT)	tCO2eq	173,87	169,45	179,81								0,00		5,37	4,27				173,87	174,82	184,08
	Catégorie 5 - Déchets générés par les opérations																					
ESRS E1.44.C.5	Émissions brutes de GES du scope 3 en kgCO2eq - Déchets générés par les opérations	tCO2eq		2,773	140,465		86,059									247,12	1,98		0		2,773	475,62
	Émissions de GES liées aux déchets dangereux	tCO2eq		2,773	3,715		1,080									1,89			0		2,77	6,69
	Total des émissions de GES liées aux déchets d'amiante	tCO2eq					1,080									0,40						1,48
	Total des émissions de GES liées aux déchets vernis	tCO2eq														1,22						1,22
	Total des émissions de GES liées aux DEEE	tCO2eq		2,773	3,715											0,27					2,77	3,99
	Émission de GES liées aux déchets non dangereux	tCO2eq			136,750		84,979									245,23	1,98		0			468,93
	Total des émissions de GES liées aux déchets en papier	tCO2eq			59,066		10,583										1,55					71,20
	Total des émissions de GES liées aux déchets en carton	tCO2eq			60,508		6,721									0,16	0,28					67,68
	Total des émissions de GES liées aux déchets en plastique	tCO2eq			17,177		61,105									1,08	0,15					79,51
	Total des émissions de GES liées aux déchets en acier	tCO2eq														8,17						8,17
	Total des émissions de GES liées aux déchets en fer	tCO2eq					6,153									212,32						218,47
	Total des émissions de GES liées aux déchets en béton	tCO2eq					0,42									23,50						23,92
	Catégorie 6 - Voyages d'affaires																					
ESRS E1.44.C.6	Émissions brutes de GES du scope 3 en kgCO2eq - Voyages d'affaires	tCO2eq	570,53	491,01	1000,59	208,81	685,60			1191,92	1809,91	48,04	304,31		106,34	59,39	103,87	3,16		570,53	2046,11	3966,84
	Émissions de GES liées aux voyages en train	tCO2eq	12,99	17,89	19,70		14,12			12,23	37,42	39,03	0,14		16,29	24,36	0,09	0,22		12,99	85,44	96,04
	Émissions de GES liées aux voyages en avion	tCO2eq	489,75	419,39	501,99		83,7			1020,29	1414,15	9,01	6,80		90,05	28,77	47,34	1,88		489,75	1538,73	2084,62
	Émissions de GES liées aux Indemnités Kilométriques	tCO2eq	67,79	53,73	45,72	208,81	392,29			75,88	91,74		15,65			6,26	53,14			67,79	338,42	604,81
	Émissions de GES - scope 3 - véhicules des freelance	tCO2eq			0		0				0		0				0					0
	Émissions de GES liées aux nuits d'hôtel	tCO2eq			433,18		195,49						281,62				3,31	1,07				914,67
	Émissions de GES liées aux locations de voiture	tCO2eq								83,52303	266,59		0,1								83,52	266,69

(1) Les émissions de GES liées aux Datas Centers et fournisseurs d'accès internet ont été réparties au prorata des effectifs pays France, Italie, Espagne et Belux (le fournisseur étant le même)

BILAN CARBONE 2023			France			Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie			Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes		
	SOCOTEC	Unité	2021	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2021	2022	2023	2023	2023	2023	2021	2022	2023
	Catégorie 7 - Déplacements domicile-travail des employés																					
ESRS E1.44.C.7	Émissions brutes de GES du scope 3 en kgCO2eq - Déplacements domicile-travail des employés	tCO2eq									1020		270,53			982,39	210,55					2483,47
	Autres catégories du scope 3																					
ESRS E1.44.C.8	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Actifs loués en amont	tCO2eq																				
ESRS E1.44.C.9	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Acheminement en aval	tCO2eq																				
ESRS E1.44.C.10	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Transformation des produits vendus	tCO2eq	NA	NA	NA	NA	NA			NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
ESRS E1.44.C.11	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Utilisation des produits vendus	tCO2eq	NA	NA	NA	NA	NA			NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
ESRS E1.44.C.12	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Traitement en fin de vie des produits vendus	tCO2eq	NA	NA	NA	NA	NA			NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
ESRS E1.44.C.13	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Actifs loués en aval	tCO2eq																				
ESRS E1.44.C.14	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Franchises	tCO2eq	NA	NA	NA	NA	NA			NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
ESRS E1.44.C.15	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Investissements	tCO2eq																				
ESRS E1.44.D.1	Émissions totales de GES en tonnes métriques équivalent Co2 dérivées des émissions de GES de périmètre 2 sous-jacentes mesurées selon la méthode fondée sur la localisation	tCO2eq																				
ESRS E1.44.D.2	Émissions totales de GES en tonnes métriques équivalent Co2 dérivées des émissions de GES de périmètre 2 sous-jacentes mesurées selon la méthode fondée sur le marché	tCO2eq																				

5.1.6. PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTÉNUATION DES GES FINANCÉS AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE

			France			Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie			Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes		
	SOCOTEC	Unité	2021	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2021	2022	2023	2023	2023	2023	2021	2022	2023
E1.58.A*	Absorptions et stockage de GES																					
E1.58.A.1	Quantité totale d'absorptions et de stockage de GES exprimée en tonnes métriques équivalent CO2 liée aux activités propres de l'entreprise - activité d'absorption	tCO2eq																				
E1.58.A.2	Quantité totale d'absorptions et de stockage de GES exprimée en tonnes métriques équivalent CO2 liée à la chaîne de valeur en amont et en aval, activité d'absorption	tCO2eq		252	0		0				0		0		4,433	4,433	0	0	0		256,433	4,433
E1.59*	Crédits carbone																					
E1.59.A.1	Quantité totale de crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise, exprimée en tonnes métriques équivalent CO2, qui ont été vérifiés au regard de normes de qualité reconnues et annulés au cours de la période de référence	tCO2eq																				
E1.59.B.1	Quantité totale de crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise, exprimée en tonnes métriques équivalent CO2, dont l'annulation est prévue à l'avenir, qu'elle soit basée ou non sur des accords contractuels existants	tCO2eq																				

5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE

			France			Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie			Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes		
	SOCOTEC	Unité	2021	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2021	2022	2023	2023	2023	2023	2021	2022	2023
E1.63.D	Volumes d'émissions brutes de GES couverts par un mécanisme de tarification interne du pétrole (1)																					
E1.63.D.1	Pour l'année en cours, les volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 1 en tonnes métriques équivalent CO2 couverts par des mécanismes de tarification interne du carbone	tCO2eq																				
E1.63.D.2	Pour l'année en cours, les volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 2 en tonnes métriques équivalent CO2 couverts par des mécanismes de tarification interne du carbone	tCO2eq																				
E1.63.D.3	Pour l'année en cours, les volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 3 en tonnes métriques équivalent CO2 couverts par des mécanismes de tarification interne du carbone	tCO2eq																				
E1.63.D.4	Proportion des volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 1 couvertes par les mécanismes de tarification interne du carbone	tCO2eq																				
E1.63.D.5	Proportion des volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 2 couvertes par les mécanismes de tarification interne du carbone	tCO2eq																				
E1.63.D.6	Proportion des volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 3 couvertes par les mécanismes de tarification interne du carbone	tCO2eq																				
E1.62.1	(1) Le Groupe SOCOTEC n'a pas mis en œuvre de système de tarification interne du Carbone																					

5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION IMPORTANTS ET OPPORTUNITÉS POTENTIELLES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SOCOTEC n'a pas encore réalisé d'étude approfondie de ses risques physiques ni des risques de transition. A noter que le Groupe n'est que faiblement voire pas exposé aux

risques physiques en tant qu'entreprise de services aux professionnels. Pour exercer ses activités et gérer ses opérations, le groupe dispose de bureaux tertiaires.

5.1.9. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ESRS E5-5

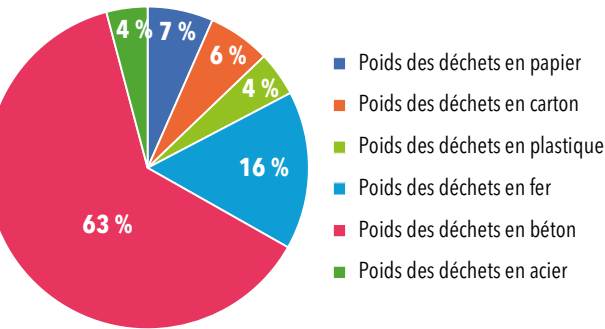
5.1.9.1 DÉCHETS ISSUS DES OPÉRATIONS PROPRES

			France				Royaume-Uni	Etats-Unis	Allemagne	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	SOCOTEC	Unité	2022	2023			2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	TOTAL Déchets dangereux + non dangereux														
E5.37.A.1	Quantité totale de déchets produits (t)	t	1,39	178,3			97,08	-	-	1 192,79	2,61	-	-	1,39	1 471
E5.37.D.1	Quantité totale de déchets non recyclés, en tonnes	t	0	122,69			67,12	-	-	613,96	0	-	-	0	803,770
E5.37.D.2	Pourcentage total de déchets éliminés (non recyclés, ni réemployés) (t)	%	0	68,81			69,14	-	-	51,47	0	-	-	-	54,65
	Poids total déchets dangereux														
E5.39.1.	Quantité totale de déchets dangereux (t)	t	1,39	1,86			0,54	-	-	0,95	-	-	-	1,39	3,35
E5.37.B.II.1	Quantité totale, en poids, de déchets dangereux recyclés (t)	t	1,1	1,32			-	-	-	-	-	-	-	1,10	1,32
E5.37.B.I.1	Quantité totale en poids de déchets dangereux détournés à des fins de réutilisation (t)	t	0,29	0,54			-	-	-	-	-	-	-	0,29	0,54
E5.37.C.1	Quantité totale de déchets dangereux, en poids éliminés (t)	t	0	-			0,54	-	-	0,95	-	-	-	0	1,49
	Poids total déchets non dangereux														
	Quantité totale de déchets non dangereux	t	-	176,44			96,54	-	-	1 191,84	2,61	-	-	-	1 467,42
E5.37.B.II.2	Quantité totale, en poids, de déchets non dangereux recyclés (t)	t	-	54,55			29,96	-	-	578,83	2,61	-	-	-	665,94
E5.37.C.2	Quantité totale, en poids, de déchets non dangereux éliminés (t)	t	-	122,69			66,58	-	-	613,01	0	-	-	-	802,28
	Déchets Dangereux														
	Flux des déchets vernis														
	Poids du vernis (t)	t	-	-			-	-	-	0,61	-	-	-	-	0,61
E5.37.B.II.1	Poids du vernis recyclés (t)	t	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
E5.37.C.I.1	Poids du vernis éliminé (t)	t	-	-			-	-	-	0,61	-	-	-	-	0,61
	Flux des déchets DEEE														
	Poids des DEEE	t	1,39	1,86			-	-	-	0,14	-	-	-	1,39	2
E5.37.B.II.1	Poids des DEEE recyclés (t)	t	1,1	1,32			-	-	-	-	-	-	-	1,10	1,32
E5.37.B.I.1	Poids des DEEE réemployés (t)	t	0,29	0,54			-	-	-	-	-	-	-	0,29	0,54
E5.37.C.I.1	Poids des DEEE éliminés (t)	t	0	-			-	-	-	0,14	-	-	-	0	0,14
	Flux des déchets amiante														
E5.37.C.I.1	Poids des déchets d'amiante (t)	t	-	-			0,54	-	-	0,2	-	-	-	-	0,74
	Déchets non dangereux														
	Flux des déchets papier														
	Poids des déchets en papier	t	-	80,14			14,36	-	-	-	2,1	-	-	-	96,6
E5.37.B.II.2	Dont poids des déchets en papier recyclés (t)	t	-	24,78			14,36	-	-	-	2,1	-	-	-	41,24
E5.37.C.I.2	Dont Poids des déchets en papier éliminés (t)	t	-	55,89			0	-	-	-	0	-	-	-	55,89
	Flux des déchets carton														
	Poids des déchets en carton	t	-	82,1			9,12	-	-	0,22	0,39	-	-	-	91,83
E5.37.B.II.2	Dont Poids des déchets en Carton recyclés (t)	t	-	25,38			9,04	-	-	-	0,39	-	-	-	34,81
E5.37.C.I.2	Dont Poids des déchets en Carton éliminés (t)	t	-	56,93			0,08	-	-	0,22	0	-	-	-	57,23
	Flux des déchets plastiquev														
	Poids des déchets en plastique	t	-	14,2			50,5	-	-	0,89	0,12	-	-	-	65,71
E5.37.B.II.2	Dont Poids des déchets en plastique recyclés (t)	t	-	4,39			0	-	-	-	0,12	-	-	-	4,51
E5.37.C.I.2	Dont Poids des déchets en plastique éliminés (t)	t	-	9,88			50,5	-	-	0,89	0	-	-	-	61,27

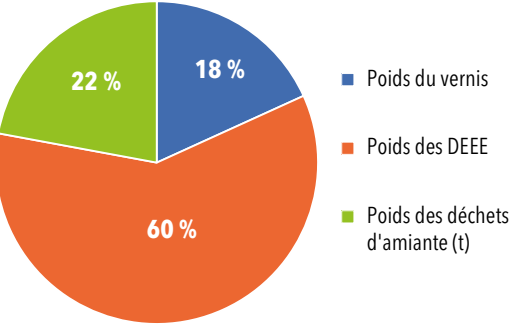
		France		Royaume-Uni	Etats-Unis			Allemagne	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	SOCOTEC	Unité	2022	2023	2023	2023		2023	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Flux des déchets fer													
	Poids des déchets en fer	t	-	-	6,56	-		-	226,35	-	-	-	-	232,91
E5.37.B.II.2	Dont Poids de fer recyclés (t)	t	-	-	6,56	-		-	201,47	-	-	-	-	208,03
E5.37.C.I.2	Dont Poids de fer éliminés (t)	t	-	-	0	-		-	24,88	-	-	-	-	24,88
	Flux des déchets béton													
	Poids des déchets en béton	t	-	-	16	-		-	903,88	-	-	-	-	919,88
E5.37.B.II.2	Dont Poids du béton recyclés (t)	t	-	-	0	-		-	316,86	-	-	-	-	316,86
E5.37.C.I.2	Dont Poids du béton éliminés (t)	t	-	-	16	-		-	587,02	-	-	-	-	603,02
	Flux des déchets acier													
	Poids des déchets en acier	t	-	-	-	-		-	60,5	-	-	-	-	60,5
E5.37.B.II.2	Dont poids d'acier recyclés (t)	t	-	-	-	-		-	60,5	-	-	-	-	60,5
E5.37.C.I.2	Dont poids d'acier éliminés (t)	t	-	-	-	-		-	0	-	-	-	-	0

ESRS E5.38.a.1

POIDS DES FLUX DES DÉCHETS NON DANGEREUX



POIDS DES FLUX DES DÉCHETS DANGEREUX



5.1.9.2. FOCUS SUR LES INDICATEURS DE VALORISATION DES DEEE – PARTENARIAT EMMAUS – ECODAIR

		France	
SOCOTEC		2022	2023
Poids TOTAL des DEEE (en kg)		1390,1	1861,92
Dont poids des DEEE transmis à une filière d'économie circulaire en vue de leur réemploi, valorisation ou recyclage (FR) (en kg)		1390,1	1861,92
TOTAL nombre d'unités de matériels informatiques obsolètes (DEEE)		1002	1254
% du nombre total d'unités de matériels transmis à une filière d'économie circulaire en vue de leur réemploi, valorisation ou recyclage		100 %	100 %

5.1.9.3. ECOCYCLE (OFFRE CLIENTS)

		France		
SOCOTEC		2021	2022	2023
Diagnostics				
Nombre de Diagnostics Ressources et PEMD effectués dans l'année		6	98	220
Quantité TOTALE en tonnes de matériaux détectés comme réemployables lors des diagnostics		500	36 673	-
Labellisation				
Nombre de projets de labellisation ECOCYCLE engagés dans l'année		1	3	5
Formation et sensibilisation				
Nombre d'ambassadeurs Ecocycle formés dans l'année		-	30	30
Nombre d'inscrits aux Webinaires animés par les experts Economie Circulaire		-	-	2 208
Nombre de participants aux Webinaires animés par les experts Economie Circulaire		-	-	1 279

5.2. INDICATEURS SOCIAUX

GRI 2-7, 2-8

ESRS S1-6

CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

Les indicateurs publiés dans ce chapitre couvrent les 7 principales plateformes géographiques (France, Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas ainsi que les pays du Belux (Belgique et Luxembourg) soit plus de 95 % de l'effectif présent dans les entités consolidées au sein du périmètre financier 2023.

5.2.1. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

5.2.1.1. TOTAL EFFECTIFS

		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total plateformes	
	SOCOTEC	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Total effectif moyen															
ESRS S1.50.A.1 ESRS S1.50.B.I.1	Total : Effectif moyen tous contrats ⁽¹⁾	5 463	5 554	1 833	2 048	440	546	964	1 054	744	805	377	500	162	9 444	11 046
	Total : Effectif moyen tous contrats hors stagiaires	5 401	5 514	1 833	2 048	414	524	905	1 047	737	797	366	500	162	9 290	10 958
	TOTAL effectif en contrat permanent au 31/12/2023															
	Effectif total en CDI au 31/12/2023	5 117	5 327	1 809	2 034		456	945	983	647	779	369	313	131	8 518	10 392

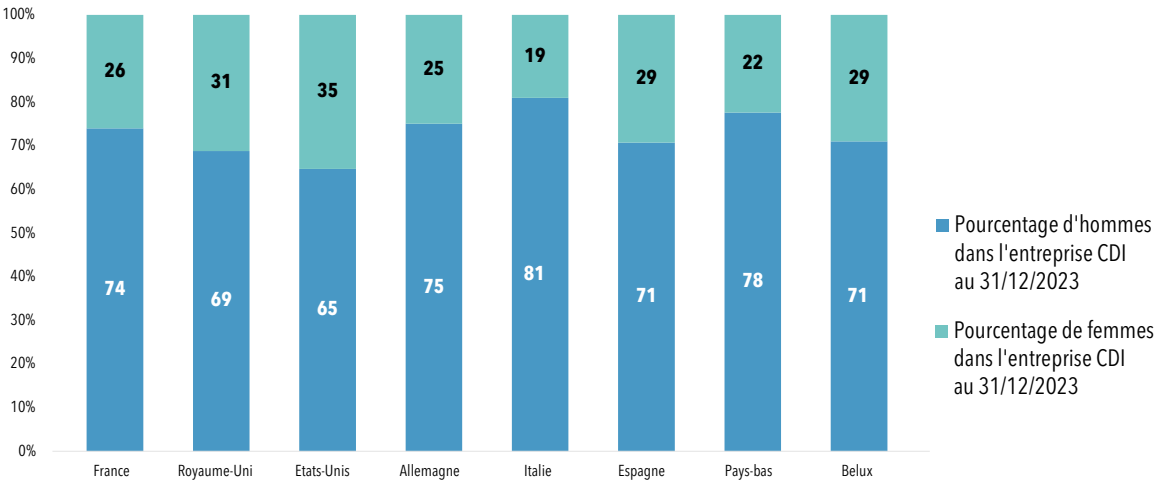
(1) Total effectif moyen tous contrats monde = 11 235 collaborateurs (périmètre consolidé financier)



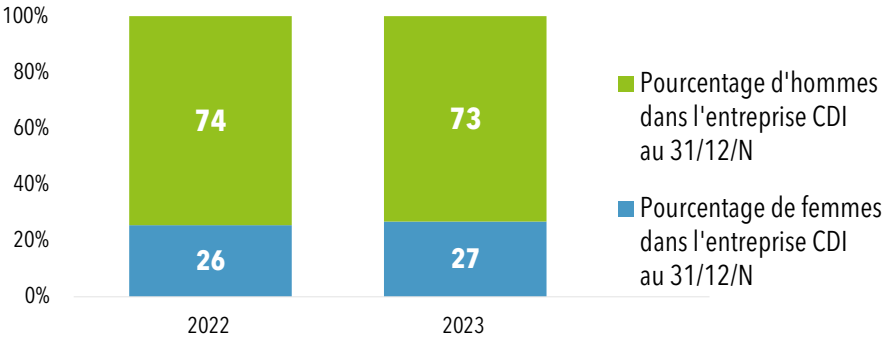
5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	SOCOTEC	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Répartition par contrat - effectif moyen																	
ESRS S1.50.B.I.1	Nombre de collaborateurs en CDI	5 127	5 215	1 809	2 017			414	523	847	942	396	503	363	364	159	8 593	10 086
ESRS S1.50.B.II.1	Nombre de collaborateurs en CDD	84	76	0	0			0	0	15	12	75	71	1	136	2	174	298
	Nombre de collaborateurs en contrat d'apprentissage	167	205	24	31				1	23	34	208	222	1	0	1	422	495
	Nombre de collaborateurs en contrat de professionnalisation	23	19	0	0					20	59	58	0	1	0	0	101	79
	Nombre de collaborateurs stagiaires	62	40	0	0			26	22	59	7	7	8	11	0	0	154	88
	Répartition par genre - effectif moyen																	
ESRS S1.50.A.2	Nombre total d'hommes (tous contrats) - effectif moyen																	73 %
ESRS S1.50.A.3	Nombre total de femmes (tous contrats) - effectif moyen																	27 %
ESRS S1.50.A.4	Nombre de salariés - autres - effectif moyen																	
ESRS S1.50.A.5	Nombre de salariés - non déclarés - effectif moyen																	
	Répartition par genre : effectif en contrat permanent au 31/12/N																	
ESRS S1.50.B.I.2	Nombre total d'hommes CDI au 31/12/N	3 829	3 941	1 277	1 399				295	715	738	522	631	261	243	93	6 343	7 601
ESRS S1.50.B.I.3	Nombre total de femmes CDI au 31/12/N	1 288	1 386	532	635				161	230	245	125	148	108	70	38	2 175	2 791
ESRS S1.50.B.I.4	Nombre de collaborateurs CDI - autres - au 31/12/N																	
ESRS S1.50.B.I.5	Nombre de collaborateurs CDI - non déclarés - au 31/12/N																	
	Pourcentage d'hommes dans l'entreprise CDI au 31/12/N	75	74	71	69				65	76	75	81	81	71	78	71	74	73
	Pourcentage de femmes dans l'entreprise CDI au 31/12/N	25	26	29	31				35	24	25	19	19	29	22	29	26	27
	Répartition par genre : Effectif en contrat temporaire (au 31/12/N)																	
ESRS S1.50.B.II.2	Nombre total d'hommes en CDD au 31/12/N																	73 %
ESRS S1.50.B.II.3	Nombre total de femmes en CDD au 31/12/N																	27 %
ESRS S1.50.B.II.4	Nombre de collaborateurs en CDD - autres - au 31/12/N																	
ESRS S1.50.B.II.5	Nombre de collaborateurs en CDD - non déclarés - au 31/12/N																	
	Répartition par genre : Effectif en nombre d'heure non garantie (au 31/12/N)																	
ESRS S1.50.B.III.2	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés masculins au nombre d'heures non garanti																	
ESRS S1.50.B.III.3	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés féminins au nombre d'heures non garanti																	
ESRS S1.50.B.III.4	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés autres au nombre d'heures non garanti																	
ESRS S1.50.B.III.5	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés non déclarés au nombre d'heures non garanti																	

EFFECTIF EN CDI RÉPARTI PAR GENRE ET PAR PAYS



EFFECTIF EN CDI RÉPARTI PAR GENRE > GROUPE SOCOTEC



5.2.1.3. TURNOVER & ABSENTÉISME

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	SOCOTEC	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Turnover																	
	Taux de turnover volontaire	9,50	9,34	22,90	19,09			15,20	14,34	7,70	11,04	19,00	23,26	15,43	18,41	12,58		13
ESRS S1.50.C.1	Nombre de départs de CDI sur 12 mois glissants		742		506				59		152		104	79	57	26		1725
ESRS S1.50.C.2	Taux de turnover global	16,1	14,23	26,40	25,09			20,30	11,28	13,20	16,14	19,00	20,67	21,76	15,66	16,35		17,10
	Absentéisme																	
	Taux d'absentéisme	4,60	3,83		3,67				0,01	6,50	3,62	10,69	2,05	6,47	8,01	4,79		3,66

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS EXTERNES FAISANT PARTIE DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

5.2.1.4. CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS EXTERNES

		France	Royaume-Uni	Etats-Unis	Allemagne	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes
	SOCOTEC	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
ESRS S1.50.C.2	Nombre total de personnes non salariées dans la propre main-d'œuvre de l'entreprise									

COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL

5.2.2. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

5.2.2.1. COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	SOCOTEC	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
ESRS S1.63.A.1	Pourcentage global de salariés couverts par des représentants des travailleurs	100	100		0				0		33		7,5	100	100	100		55
ESRS S1.63.A.1	Pourcentage global de salariés couverts par les représentants des travailleurs, déclaré au niveau national pour chaque pays de l'EEE dans lequel l'entreprise occupe un emploi important	100	100	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE			NON APPLICABLE	NON APPLICABLE		33		7,5	100	100	100		81
ESRS S1.60.A.1	Pourcentage de tous ses salariés couverts par des conventions collectives	100 %	100 % (SYNTEC)		0				0		100 %		100 %	100 %	100 %	100 %		76
ESRS S1.60.B.2	Pourcentage global de ses travailleurs couverts par ces accords pour chaque pays dans lequel il occupe un emploi important	100 %	100 % (SYNTEC)		0				0		100 %		100 %	100 %	100 %	100 %		76
ESRS S1.60.C.1	En dehors de l'Espace économique européen, le pourcentage de tous ses salariés couverts par des conventions collectives	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE		0				0	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE		

5.2.2.2. GREAT PLACE TO WORK

		France		Royaume-Uni		Etats-Unis				Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux		Luxembourg		Total Plateformes	
	SOCOTEC	2022	2023	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2023	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
	Participation rate	66	72	67	69	47	45			46	49	74	79	63	72	52	72	84	88	65	68
	Trust Index for the annual Great Place to Work survey	59	64	59	63	69	71			77	74	56	54	65	59	63	66	61	69	61	64
	Overall Perception	53	60	52	59	64	71			86	80	51	45	57	58	60	61	53	68	55	61

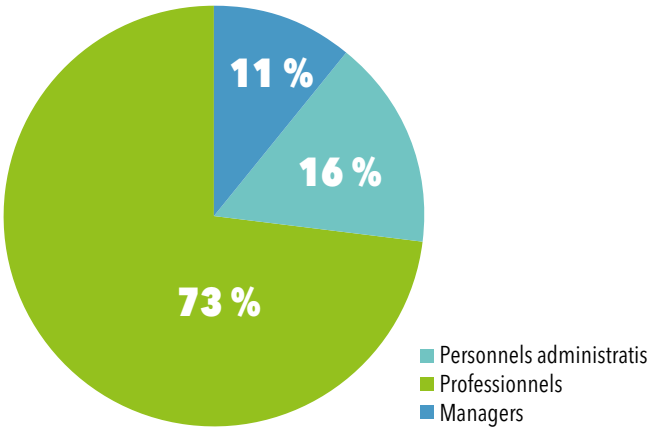
ESRS S1-9

5.2.3. MÉTRIQUES DE LA DIVERSITÉ

5.2.3.1. RÉPARTITION PAR ÂGE

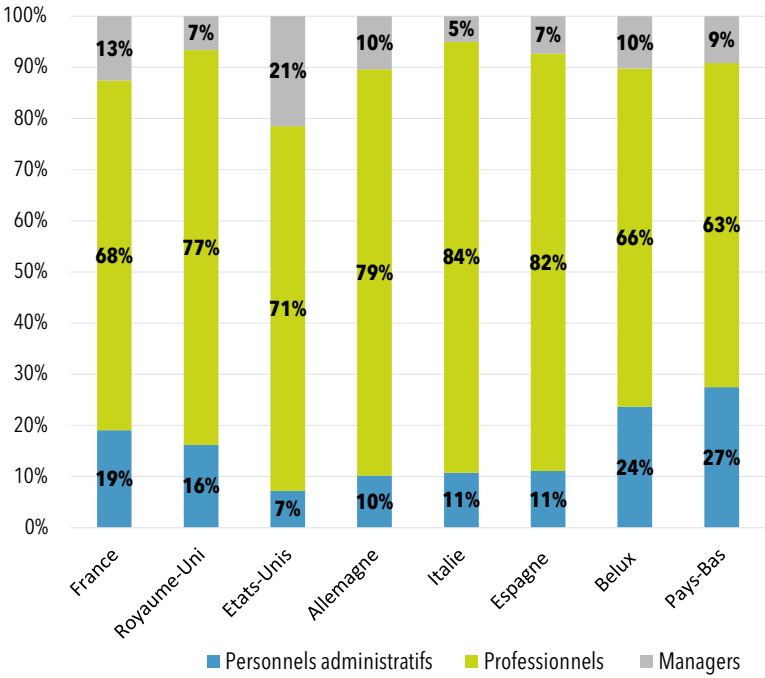
		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	Répartition par âge ⁽¹⁾	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
ESRS S1.66.B.1	Pourcentage de salariés de moins de 30 ans		23		24		27		30		23	20		12		23
ESRS S1.66.B.2	Pourcentage de salariés âgés de 30 à 50 ans		54		51		43		47		62	57		64		53
ESRS S1.66.B.3	Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans		23		25		30		22		15	24		28		24

5.2.3.2. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

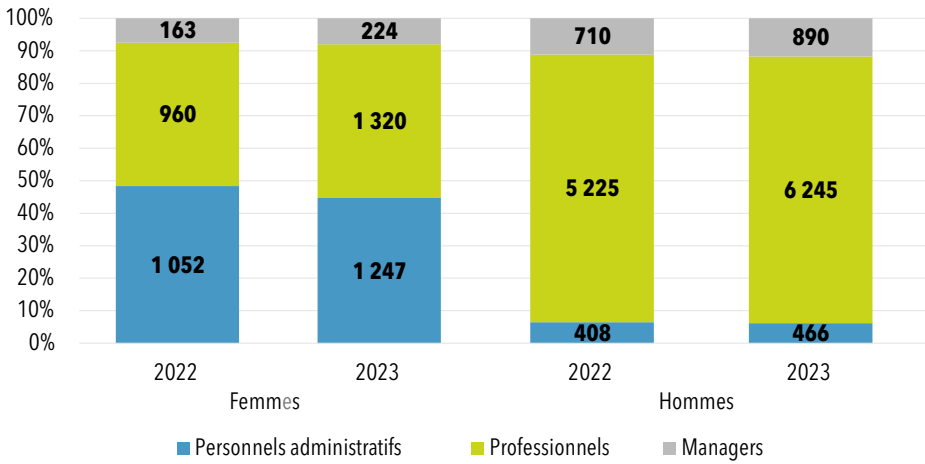


(1) Les entités juridiques suivantes sont exclues du périmètre : Quadrant et Shore au Royaume-Uni, Schollenberger en Allemagne, ainsi que IMG, Tecnolab Ortona et les bureaux de Lainate et Genova de SOCOTEC Italia

RÉPARTITION CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR PAYS > 2023



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR GENRE



		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	Répartition par catégorie socio-professionnelle (au 31/12/2023) ⁽¹⁾	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	CDI - Personnels administratifs																	
	Nombre de personnels administratifs	985	1 015	343	330			33	83	100	49	84	41	74	36		1 460	1 713
	Personnels administratifs : Nombre de femmes en CDI	708	742	254	252			32	55	72	35	46	28	48	27		1 052	1 247
	Personnels administratifs : Nombre d'hommes en CDI	277	273	89	78			1	28	28	14	38	13	26	9		408	466
	Pourcentage de femmes dans les personnels administratifs	72	73	74	76			97	66	72	71	55	68	65	75		72	73
	Pourcentage d'hommes dans les personnels administratifs	28	27	26	24			3	34	28	29	45	32	35	25		28	27
	CDI - Professionnels																	
	Nombre de collaborateurs professionnels	3 494	3 643	1 346	1 569			325	778	781	567	656	301	207	83		6 185	7 565
	Professionnels : Nombre de femmes en CDI	457	509	253	347			110	162	157	88	97	75	17	8		960	1 320
	Professionnels : Nombre d'hommes en CDI	3 037	3 134	1 093	1 222			215	616	624	479	559	226	190	75		5 225	6 245
	Pourcentage de femmes dans les professionnels	13,08	13,97	18,80	22,12			33,85	20,82	20,10	15,52	14,79	24,92	8,21	9,64		15,52	17,45
	Pourcentage d'hommes dans les professionnels	86,92	86,03	81,20	77,88			66,15	79,18	79,90	84,48	85,21	75,08	91,79	90,36		84,48	82,55
	CDI - Managers																	
	Nombre de managers	638	669	120	135			98	84	102	31	39	27	32	12		873	1 114
ESRS S1.66.A.1	Managers : Nombre de femmes en CDI	123	135	25	36			19	13	16	2	5	5	5	3		224	224
	Managers : Nombre d'hommes en CDI	515	534	95	99			79	71	86	29	34	22	27	9		890	890
ESRS S1.66.A.2	Pourcentage de femmes dans les managers	19,28	20,18	20,83	26,67			19,39	15,48	15,69	6,45	12,82	18,52	15,63	25,00		20,11	20,11
	Pourcentage d'hommes dans les managers	80,72	79,82	79,17	73,33			80,61	84,52	84,31	93,55	87,18	81,48	84,38	75,00		79,89	79,89

5.2.4. PROTECTION SOCIALE

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
		2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
ESRS S1.74.1	Si tous les salariés de l'entreprise sont couverts, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie :																	
ESRS S1.74.1.A.	Maladie	100 %	100 %	100 %	100 %			100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ESRS S1.74.1.B.	Chômage	100 %	100 %	100 %	100 %			100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ESRS S1.74.1.C.	Accident du travail et handicap acquis	100 %	100 %	100 %	100 %			100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ESRS S1.74.1.D.	Congé parental	100 %	100 %	100 %	100 %			100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ESRS S1.74.1.E.	Départ à la retraite	100 %	100 %	100 %	100 %			100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
ESRS S1.75.1	Dans le cas contraire, les pays et les types de salariés qui ne sont pas couverts par une protection sociale pour chaque type d'événement majeur applicable																	
ESRS S1.76.1	Si tous les travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise sont couverts, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie listé																	
S1.76.2	Dans le cas contraire, les pays et les types de travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise qui ne sont pas couverts par une protection sociale pour chaque type d'événement majeur applicable																	

(1) La répartition des effectifs par catégorie professionnelle de Quadrant et Shore au Royaume-Uni a été estimée au regard du pourcentage moyen disponible des entités : Socotec Asbestos, Socotec Advisory, Socotec UK Legal entity et Building control.

5.2.5. INCLUSION SOCIALE

GRI 405, 406 ESRS S1-12

5.2.5.1. HANDICAP

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	Handicap	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
ESRS S1.79.1	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	3,2	3,1							2,44	2,62	2,46	4,0	2,0	0,7	1,0		
ESRS S1.80.2	dont le taux d'emploi de femmes en situation de handicap		3,3							0,48		3,0	3,0	0	0			
ESRS S1.80.1	dont le taux d'emploi d'hommes en situation de handicap		2,8							2,14		16,0	5,0	1,0	0,5			
ESRS S1.80.3	Pourcentage de salariés autres handicapés																	
ESRS S1.80.4	Pourcentage de salariés non déclarés handicapés																	

GRI 203-1, 203-2

5.2.5.2. INSERTION PROFESSIONNELLE

5.2.5.2. INSERTION PROFESSIONNELLE	France			Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie			Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes		
Handicap	2021	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2021	2022	2023	2023	2023	2023	2021	2022	2023
Rebond Favorable																				
1/Nombre de jeunes engagés dans les promos Rebond Favorable dans l'année (France)		12	18																12	18
Nombre de jeunes engagés dans les promos Rebond Favorable en cumulé (France)	51	63	81															51	63	81
Nombre d'heures de formation dédiées au programme Rebond Favorable		11 248	5 880											0			0		11 248	5 880
Autre(s) programme(s) d'inclusion sociale																				
2/Nombre de personnes accompagnées dans le cadre d'un autre programme d'inclusion sociale	5	0	0	3								13	12	21	0	0	1	18	15	22
Combien d'heures d'investissement représente(nt) ce(s) programme(s) ?	10	0	0									110 260	150	1 306			32	110 270	150	1 338
Quelle somme annuelle a été investie pour ce(s) programme(s)?	0	0	0									1 531 357	3 811 000			9 000	11 500	1 531 357	3 811 000	20 500
Centre de Formation des Apprentis SOCOTEC (CFA)																				
3/Nombre d'apprentis accompagnés via le CFA de SOCOTEC dans l'année	39	8	18													0		39	8	18
Apprentis & contrats Pro																				
4/ Nombre de collaborateurs en apprentissage et nombre de collaborateurs en contrats de professionnalisation (formule automatique)	138	190	223	24	31,0				1	43	93	239	266	222	2	0	1	377	523	574
Total																				
Nombre total de personnes issues de l'inclusion sociale / contrats de professionnalisation / apprentis (hors stagiaires) / CFA (1+2+3+4)	182	210	259	27	31				1	43	93	252	278	243	2	0	2	434	558	632

5.2.6. MÉTRIQUES DE LA FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

S1-13

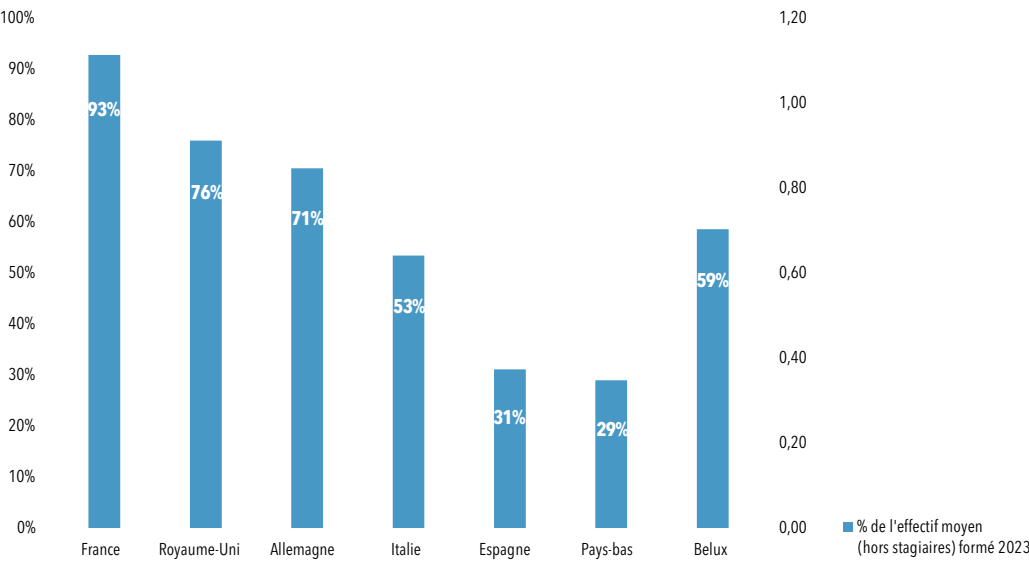
5.2.6.1. ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	ÉVOLUTION DE CARRIÈRE	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
ESRS S1.83.A.1	Pourcentage de femmes ayant participé à des entretiens réguliers de performance et d'évolution de carrière		85,5						11,8		97,9		13,5	0	0	26,3		73,2
ESRS S1.83.A.2	Pourcentage de salariés masculins ayant participé à des évaluations régulières des performances et de l'évolution de carrière		86,9								92,9		5	0	0	37,6		74,5
ESRS S1.83.A.3	Pourcentage de salariés autres ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière																	
ESRS S1.83.A.4	Pourcentage de salariés non déclarés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière																	

5.2.6.2. FORMATION DES COLLABORATEURS

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas ⁽²⁾	Belux	Total Plateformes	
	FORMATION DES COLLABORATEURS	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Nombre de collaborateurs formés ⁽¹⁾	4 535	5 117		1 413					879	739	649	426	114	73	95	6 063	7 977
	% de collaborateurs formés (sur l'effectif moyen total hors stagiaire) ⁽³⁾		93 %		76 %						71 %		53 %	31 %	29 %	59 %		80 %
	Nombre de jours de formation effectués	13 438	15 256							2 399	2 106	6 772	2 429	688	156	245	22 609	20 879
ESRS S1.83.B	Nombre de jours de formation effectués / Effectif moyen total	2,49	2,77							2,65	2,01	9,19	3,05	1,88	0,31	1,51	2,43	2,49 ⁽⁴⁾
	Nombre de jours de formation/collaborateur formé pendant l'année	2,96	2,98							2,73	2,85	10,43	5,70	6,04	2,14	2,57	3,73	3,18
ESRS S1.83.B.1	Nombre moyen d'heures de formation par salarié masculin		4 031								1 008		1 511	915	95,38	735		2 622
ESRS S1.83.B.2	Nombre moyen d'heures de formation par salarié féminin		823								287		231	289	7,98	124		536
ESRS S1.83.B.3	Nombre moyen d'heures de formation par salarié autre																	
ESRS S1.83.B.4	Nombre moyen d'heures de formation par salarié non déclaré																	

FORMATION DES COLLABORATEURS 2023



5.2.6.3. FORMATION DES MANAGERS

	France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
FORMATION DES MANAGERS ⁽⁵⁾															
Nombre total de managers formés au management dans l'année	95	83	46	94			65	51		18	2	12	0		253
Nombre total de managers formés depuis 2018	642	725													
Pourcentage de managers en poste au 31/12/N ayant bénéficié d'un parcours de formation dédié aux managers	73 %	71 %					83 %		33 %	11 %	2 %	0 %			67 %

5.2.6.4. FORMATION RSE (FRANCE)

FORMATION RSE	France	
	2022	2023
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation en lien avec la lutte contre le harcèlement et la discrimination	101	4
Nombre de jours de formation à la Lutte contre le harcèlement et la discrimination	4	1,38
Nombre de collaborateurs formés ayant suivi une formation en lien avec le bien-être au travail	56	17
Nombre de jours de formation en lien avec le bien-être au travail	4	18
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation en lien avec la santé sécurité au travail	3 595	1 631
Nombre de jours de formation à la santé sécurité au travail	3 792	4 676
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation à la prévention des risques routiers et éco-conduite	2 219	597
Nombre de jours de formation à la prévention des risques routiers et éco-conduite	311	486
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation technique liée aux métiers de l'environnement	255	93
Nombre de jours de formation technique liée aux métiers de l'environnement	515	418
Nombre de collaborateurs ayant suivi les formations dans le cadre du parcours d'intégration (6)	347	89

(1) Pour le Royaume-Uni ; le nombre de collaborateurs formés inclut le nombre d'employés ayant suivi 1 ou plusieurs modules de formation en e-learning. Ne comprend pas la formation en présentiel, ni la formation technique. Quadrant et Shore ne sont pas inclus.

(2) Aux Pays-Bas : les données concernant la formation n'incluent pas l'entité CAG Groep.

(3) La part totale des collaborateurs formés est calculée sur l'effectif total hors stagiaires hors Etats-Unis

(4) Le nombre de jours de formation effectué / effectif moyen total est calculé sur l'effectif moyen total hors stagiaires hors Etats-Unis et Royaume-Uni

(5) En France, les managers ont été formés dans le cadre du programme «Campus du management» en partenariat avec l'EM Lyon.

(6) Le parcours d'intégration inclut les modules de formation suivants ; RGPD, Compliance, Sécurité Informatique, Sécurité Routière

5.2.7. MÉTRIQUES DE LA SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

GRI 403-9 GRI 403-9

5.2.7.1. SYSTÈME DE MANAGEMENT

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	EVOLUTION DE CARRIERE	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
ESRS S1.88.A.1	Pourcentage des effectifs salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues		100 %		100 %				100 %		100 %		100 %	100 %	100 %	100 %		100 %
ESRS S1.88.A.2	Pourcentage des effectifs non salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues																	
ESRS S1.90.1	Pourcentage des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues et ayant fait l'objet d'un audit interne et/ou d'un audit ou d'une certification de la part d'un tiers ⁽¹⁾		31 %		92 %								100 %			0		
(1) sont considérés 100 % des effectifs des entités détentrices d'au moins un certificat ISO 45001																		

5.2.7.2. ACCIDENTS DU TRAVAIL

		France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	Accidents du travail	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
ESRS S1.88.B.1	Nombre de décès liés aux accidents du travail	0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ESRS S1.88.B.2	Nombre de décès de non-salariés dus à des accidents et maladies professionnels																	
ESRS S1.88.D.1	Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données																	
ESRS S1.88.C.1	Nombre d'accidents avec arrêt de travail	38	33	14	5			0	0	21	16	30	17	11		2	103	84
ESRS S1.88.C.3	Nombre d'accidents sans arrêt de travail	66	90	169	145			0	0	40	140	1	0	7		1	276	383
ESRS S1.88.E.1	Nombre de jours d'arrêt	1 098	911	224	160			0	0	276	274	576	346	223		96	2 174	2 010
	Nombre d'heures travaillées	9 678 947	10 124 442	2 935 010	5 145 600			679 392	925 000	1 612 800	1 826 021	1 311 898	1 617 507	791 936		238 095	16 218 047	20 668 601
ESRS S1.88.C.2	Taux de fréquence : Indicateur visant à mesurer le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	3,9	3,3	4,8	1,0			0,0	0,0	13,0	8,8	22,9	10,5	13,9		8,4	6,4	4,064
ESRS S1.88.C.2	Taux de gravité	0,11	0,09	0,08	0,03			0,00	0,00	0,17	0,15	0,44	0,21	0,28		0,40	0,13	0,10
ESRS S1.88.C.3	Nombre et taux d'accidents du travail comptabilisables pour les non-salariés																	
	Incidents routiers	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Taux d'incidents routiers significatifs (IRS) - (#événements/#véhicules) ⁽¹⁾	37 %	30 %															

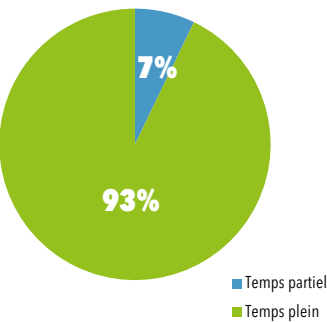
5.2.7.3. SANTÉ

Autre / santé	France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
Les employés bénéficient-ils d'une assurance santé ou d'une couverture médicale proposée par l'entreprise ?	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

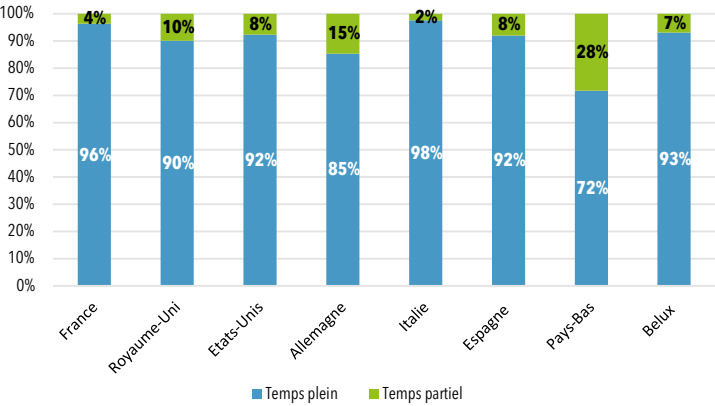
(1) IRS : infractions routières significatives, sinistres 100 % responsable, petites infractions répétées, réparation > 1000€, plainte de tiers.
(Nombre de sinistres véhicules/ Nombre de véhicules dans la flotte auto)

5.2.8. MÉTRIQUES D'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

RÉPARTITION DES SALARIÉS (CDI AU 31/12/2023) TEMPS PLEIN/ TEMPS PARTIEL > GROUPE SOCOTEC



RÉPARTITION DES SALARIÉS (CDI AU 31/12/2023) TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL PAR PAYS EN 2023



		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	Temps plein /Temps partiel (au 31/12/2023)	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	% des salariés à Temps plein (CDI au 31/12/2023)	95,9%	96 %		90 %		92 %		85 %		98 %	92 %	72 %	93 %		93 %
	% des salariés en CDI à Temps partiel (CDI au 31/12/2023)	4,10	4 %		90 %		8 %		15 %		2 %	8 %	28 %	7 %		7 %
ESRS S1.93.B.1	Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux															
ESRS S1.93.B.2	Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un tel congé															
ESRS S1.93.B.3	Pourcentage de salariés masculins ainsi concernés ayant pris un tel congé															
ESRS S1.93.B.4	Pourcentage de salariés féminins ainsi concernés ayant pris un tel congé															
ESRS S1.93.B.5	Pourcentage de salariés autres ainsi concernés ayant pris un tel congé															
ESRS S1.88.B.1	Pourcentage de salariés non déclarés ainsi concernés ayant pris un tel congé															

GRI 405-1, 405-2, 3-3

ÉGALITÉ HOMME-FEMME (ENJEU SPÉCIFIQUE À L'ORGANISATION)

GRI 406

NON DISCRIMINATION 2016

5.2.9. ÉGALITE DE TRAITEMENT

ESRS S1-16

5.2.9.1. ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	Gender equity in compensation (au 31/12/2023)	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Total : gender equity in compensation ⁽¹⁾	0,96	1,03	0,98	0,99			0,82	0,74	0,73	1,02	1,21	1,06	0,97	0,96	1,01
	Ecart de rémunération	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
S1.97.A.1	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes															
S1.97.B.1	Ratio de rémunération totale (écart de rémunération plus haut-plus bas salaire)															

5.2.9.2. ÉQUITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN MATIÈRE DE PROMOTION

		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	Gender equity in promotion ⁽²⁾ (au 31/12/2023)	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Total : gender equity in promotion	0,84	1,65	1,37	1,02		1,07	0,78	0,80	1,02	1,04		0	1,32	1,07	1,19

(1) Taux de femmes augmentées sur le taux d'hommes augmentés au cours de la même année
(2) Taux de femmes promues sur le taux d'hommes promus au cours de la même année

5.2.9.3. RÉSULTATS DE L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

	France	
SOCOTEC France	2022	2023
SOCOTEC Construction	88	88
SOCOTEC Equipements	86	86
SOCOTEC Environnement	94	94
SOCOTEC Power Services	87	88
SOCOTEC Diagnostic	90	94
SOCOTEC Gestion	91	92
SOCOTEC Formation	94	94
SOCOTEC Monitoring France	87	
Ascaudit		82
SOCOTEC Immobilier Durable		93
SOCOTEC Réunion		
SOCOTEC Infrastructure		
CIS		

ESRS S1-17 GRI 406-1

5.2.10. CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

	SOCOTEC France	SOCOTEC
		2023
ESRS S1.103	Incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence	
ESRS S1.103.A.1	Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence	
ESRS S1.103.B.1	Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	
ESRS S1.103.C.1	Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes	
ESRS S1.104.A	Incidents graves recensés en matière de droits de l'homme (travail forcé, traite des êtres humains ou travail des enfants, par exemple)	
ESRS S1.104.A.1	Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise au cours de la période de référence	0
ESRS S1.104.A.2	Nombre de cas de non respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
ESRS S1.104.A.3	Si aucun incident de ce type (incidents graves recensés en matière de droits de l'homme) ne s'est produit, l'entreprise l'indique	0
ESRS S1.104.B	Amendes, sanctions et indemnisations résultant des cas (incidents graves recensés en matière de droits de l'homme) décrits au point a) ci-dessus	0
ESRS S1.104.B.1	Montant total des amendes, sanctions et indemnisations résultant des cas décrits au point a) ci-dessus (incidents graves recensés en matière de droits de l'homme)	0



5.3. INDICATEURS GOUVERNANCE, ÉTHIQUE, ACHATS RESPONSABLES

GRI 405-1

5.3.1. DIVERSITÉ DES ORGANES DE GOUVERNANCE

	Nombre de membres exécutifs et non exécutifs	2023
ESRS 2.21.A.1	Nombre de membres exécutifs organe d'administration/de gestion	COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE : 14 MEMBRES
ESRS 2.21.A.2	Nombre de membres non exécutifs organes d'administration/de gestion	COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE : AUCUN MEMBRE NON EXÉCUTIF
ESRS 2.21.A.3	Nombre de membres exécutifs organe de surveillance	CONSEIL D'ADMINISTRATION : 1 ADMINISTRATEUR
ESRS 2.21.A.3	Nombre de membres non exécutifs organes de surveillance	CONSEIL D'ADMINISTRATION : 6 ADMINISTRATEURS ET 2 OBSERVATEURS
ESRS 2.21.B.1	Nombre de représentants des salariés au Conseil d'Administration	0
ESRS 2.21.E	Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants	14 %

		2021		2022		2023	
	Groupe SOCOTEC	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
ESRS 2.21.D.1	Composition du Conseil d'Administration du groupe	10 %	90 %	10 %	90 %	14 %	86 %
	Composition du Comité de Direction groupe	14 %	86 %	14 %	86 %	21 %	79 %

GRI 2-26

ESRS S4-3

5.3.2. ALERTES ÉTHIQUES

		TOTAL PLATFORMS		
ESRS S4.25.A.3	Alertes éthique	2021	2022	2023
	Nombre total d'alertes éthiques	10	6	8
	Nombre d'alertes éthiques réceptionnées dans les délais pour la réunion du Comité Ethique	10	6	8
	Nombre total d'alertes clôturées	8	6	6
	Nombre d'alertes traitées pendant l'année et clôturées après une action en lien avec l'éthique	6	2	4
	Pourcentage d'alertes prises en compte dans les délais	100	100	100
	Pourcentage d'alertes clôturées	80	100	75
	Pourcentage d'alertes clôturées ayant donné lieu à une action en lien avec l'éthique	60	33	50

GRI 205-2

ESRS G1-3

5.3.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

5.3.3.1. PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes		
	SOCOTEC	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2021	2022	2023
	Code éthique																
	Pourcentage de collaborateurs ayant reçu code éthique	100	100	100	0	100	82	100	100	67	19	0		88	100	97	59
	Sensibilisation des managers au Guide d'autorisation manager (GAM)																
ESRS G1.21.B.1	Pourcentage de managers sensibilisés et ayant validé le Guide d'Autorisation Manager (GAM)	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		100	100
	Sensibilisation des managers Formation & sensibilisation - Sapin II																
	Nombre de personnes invitées au module Sapin II	1 845	1 016	762	209		430	45	0	10	46	101	0		1 004	2 662	1 802
	Nombre de personnes formées au module Sapin II	898	858	258	98		0	41	0	10	46	57	0		681	1 207	1 059
	Taux de participation au module Sapin II	49	84	34	47		0	91	0	100	100	56	0		68	45	59
ESRS G1.21.B.1	% de l'effectif moyen total (hors stagiaire) de collaborateurs qui ont été sensibilisés à l'éthique et à la conformité																
ESRS G1.10.H.1 G1.21.C.1	Pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation		100 ⁽¹⁾														100
(1) 100 % des membres du Comité de Direction et directeurs considérés comme pouvant se trouver dans des situations à risques ont passé le module Sapin II. 100 % des collaborateurs en France signent une clause relative aux conflits d'intérêt dans le cadre des entretiens annuels en France (enjeu éthique abordé avec le manager via une clause obligatoire intégrée dans l'outil de saisie de l'entretien annuel du collaborateur).																	

GRI 205-3

ESRS G1-4 , G1-5

5.3.3.2. CAS DE CORRUPTION OU DE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN

		France		Royaume-Uni		Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes		
	SOCOTEC	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2021	2022	2023
	Anti-corruption (Sapin II) - Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin																
ESRS G1.25.C.1	Nombre d'incidents confirmés concernant des contrats avec des partenaires commerciaux qui ont été résiliés ou non renouvelés en raison d'infractions liées à la corruption ou aux pots-de-vin		0				0		0			0	0	0			0
ESRS G1.24.A.1	Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-subornation		0				0		0			0	0	0			0
ESRS G1.24.A.2	Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin*.		0				0		0			0		0			0
ESRS G1.25.B.1	Nombre d'incidents confirmés au cours desquels des employés ont été licenciés ou ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour cause de corruption ou d'incidents liés à des pots-de-vin.		0				0		0			0	0	0			0
ESRS G1.25.A.2	Nombre total d'incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin		0				0		0			0	0	0			0
ESRS G1.10.H.1 G1.21.C.1	Valeur monétaire totale des contributions politiques financières et en nature apportées directement et indirectement par l'entreprise		0				0		0			0		0			0

5.3.4. ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES IMPORTANTES SUR LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

5.3.4.1. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Formation & sensibilisation - RGPD	France	
	2022	2023
Nombre de personnes invitées au module RGPD	5 586	4 991
Nombre de personnes formées au module RGPD	2 536	3 845
Taux de participation au module RGPD	45	77

5.3.4.2. CYBERSÉCURITÉ

	France		Royaume-Uni		Etats-Unis				Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
Nombre de Cyber attaques	1 résolu et sans incidence	1 résolu et sans incidence			1 résolu et sans incidence											1	1
Gouvernance et rôle	DSI et RSSI	DSI et RSSI	DSI	DSI	DSI	DSI			DSI	DSI	DSI	DSI et RSSI	DSI et RSSI	DSI	DSI et RSSI	RSSI Groupe	RSSI Groupe
Politique globale de sécurité des systèmes d'information	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partielle	Oui	Système de management groupe	Système de management groupe
Charte Informatique : règles d'usages	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	règles d'usage	règles d'usage
Taux de participation au module cybersécurité en %	95 % en 2021-2022	74	100 % en 2022 + Phishing course renforcé pour IT et Finance	49	2023	98			30 % (managers) en 2022	1100 personnes ⁽¹⁾	100 % en 2022 (hors personnes sans PC)	0	0	0	Non disponible		62
Sensibilisation: communication régulière vers tous les collaborateurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partielle	Oui	Oui	Oui
Accessibilité des documents	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

5.3.4.3. PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE - QUALITÉ

Net Promoter Score	France	
	2022	2023
Net Promoter Score	0	73

5.3.5. ACHATS RESPONSABLES

	Temps plein /Temps partiel (au 31/12/N)	France		Royaume-Uni				Etats-Unis		Allemagne		Italie		Espagne	Pays-Bas	Belux	Total Plateformes	
		2022	2023	2022	2023			2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2023	2023	2022	2023
	Relations fournisseurs																	
	Avez-vous mis en place une charte achats responsables dans le pays ?	OUI	OUI	NON	NON			NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI : 50 % NON : 50 %	OUI : 33.3 % NON : 66.7 %
	% du montant des achats réalisés par les fournisseurs totaux actifs > 50KE, ayant signé la charte des Achats Responsables ou apporté la preuve d'un engagement similaire a minima	22	29									12					22,2	25,8
	Pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé la charte des Achats Responsables SOCOTEC ou apporté la preuve d'un engagement similaire a minima		77															
	Formation achats																	
	% des collaborateurs de la Direction des Achats du Groupe formés aux Achats Responsables	100	100		0								20	0				
	Pratiques en matière de paiement																	
ESRS G1.33.A.1	Délai moyen (en nombre de jours) qu'il faut à l'entreprise pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir		55,16															
ESRS G1.33.B.1	Pourcentage de paiements effectués dans les délais de paiement standard de l'entreprise																	
ESRS G1.33.C.1	Le nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement																	

(1) Nombre de personnes invitées au module de formation. Taux de participation indisponible.

5.4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING

Ce reporting de développement durable est réalisé en conformité avec les standards universels du Global Reporting Initiative (standards 2021 du GRI) et de manière volontaire.

5.4.1. PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Il porte sur la période de référence du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les données présentées dans notre rapport de durabilité 2023 viennent mettre à jour les données publiées dans la précédente version du rapport de développement durable publiée en 2022.

Les données sont mises à jour annuellement.

ESRS S1.50.F.1

5.4.2. PÉRIMÈTRE DU REPORTING RSE

Le périmètre des sociétés interrogées en matière de RSE couvre plus de 95 % du total de l'effectif moyen (soit 11 046 employés) et plus de 95 % du chiffre d'affaires des sociétés consolidées dans le Rapport Annuel Financier. Par comparaison, le rapport annuel financier porte sur l'intégralité des données financières consolidées pour le groupe SOCOTEC soit 11 235 employés (effectif moyen consolidé Finance).

Le rapport de durabilité propose une revue consolidée des performances RSE du groupe SOCOTEC, incluant notamment les sept plateformes suivantes : France (incluant les DROM-COM), Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, Pays Bas, Espagne et Italie. Celles-ci représentent plus de 95 % de l'activité du groupe SOCOTEC. Les plateformes géographiques les plus récentes (Pays-Bas, acquisitions en 2021 (Hanselman Groep) et en 2022 (Inpijn Blokpoel et CAG Groep), ainsi que l'Espagne (acquisition de Bac Engineering en 2022) sont désormais intégrées au périmètre d'analyse cette année pour la première fois ainsi que la Belgique et le Luxembourg consolidés sous la dénomination Belux.

(Voir la liste des sociétés consolidées du groupe SOCOTEC en annexe – voir 7.2. Périmètre de consolidation RSE du groupe).

Une phase d'intégration étant nécessaire, les acquisitions 2023 ci-dessous seront intégrées au périmètre de reporting de durabilité dans le prochain rapport 2025 sur les données 2024 :

- Höhlich & Schmotz – Allemagne – Construction & Immobilier (janvier 2023)
- Marx Ingenieure – Allemagne – Infrastructure (janvier 2023)
- Erdmann + Brandmann – Allemagne – Infrastructure (mars 2023)
- Alpha Formation – France – Formation (avril 2023)
- Spinnaker – Etats-Unis – ATIC – (avril 2023)
- Stredich – Allemagne – Infrastructure (mai 2023)
- Conversano – Etats-Unis – Construction & Immobilier (juin 2023)
- DSS Condo – Etats-Unis – Construction & Immobilier (juillet 2023)
- LMF – France – Formation (juillet 2023)
- Hutton + Rostron – Royaume-Uni – Construction & Immobilier (octobre 2023)
- IETG / 40Seven – Royaume-Uni – Environnement (octobre 2023)
- SLS Consulting – Etats-Unis – Construction & Immobilier (novembre 2023)
- BSSI Conseils – France – Construction & Immobilier (décembre 2023)
- Tecsol – Espagne – Infrastructure (décembre 2023)

5.4.3. MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

Afin de fiabiliser et renforcer ses process de reporting, SOCOTEC utilise un logiciel spécialisé et reconnu en France comme à l'international, lui permettant de collecter, structurer, consolider, fiabiliser et in fine réaliser son reporting RSE : la plateforme Tennaxia. Cela permet une collecte décentralisée à la main de chaque pays concerné et une consolidation centralisée par le groupe de ses indicateurs extra-financiers. L'ensemble des données y est archivé et continuera de l'être afin de permettre d'ici 2026, un audit par un organisme tiers indépendant (OTI) dans le cadre de la mise

en conformité du groupe SOCOTEC avec la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

L'outil Tennaxia est déployé en France et Italie depuis 2021, puis il a été déployé progressivement sur les principales plateformes : Royaume-Uni, Allemagne, et Etats-Unis en 2022, puis auprès de l'Espagne et des Pays-Bas ainsi que les pays du Belux en 2023.

ESRS 2: 2.10.A À 2.13.C ET 2.15.1.

5.4.4. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL

5.4.4.1. TAXONOMIE

Les informations issues des revenus et capex éligibles à la Taxonomie européenne font l'objet d'un déclaratif dans les outils fournis par la Directive européenne (CSRD).

Le Groupe SOCOTEC suit la règle d'exemption de la CSRD concernant ses Opex éligibles, car ils sont inférieurs à 10 % du total des Opex du groupe.

5.4.4.2. BILAN CARBONE

Le bilan Carbone a été réalisé conformément au protocole des gaz à effet de serre reconnu au niveau international (GHG Protocol) et aux normes ISO 14064 et 14069.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées pour nos principales plateformes (hors Quadrant et Shore au Royaume-Uni) soit une représentativité de plus de 95 % de l'effectif moyen total et plus de 95 % des opérations et des revenus globaux de SOCOTEC.

L'Espagne, les Pays-Bas et le Belux sont intégrés pour la première fois dans le bilan carbone 2023.

Les acquisitions de 2023 sont exclues car une phase d'intégration est nécessaire.

Postes d'émissions pris en compte

Pour les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2), les indicateurs sont exprimés en tonnes équivalent CO2, et correspondent aux émissions liées à la flotte de véhicules des sociétés (émissions amont ainsi que les consommations énergétiques des bâtiments occupés (détenus, loués).

Pour respecter les directives du GHG Protocol en 2023, une révision significative des catégories du scope 3 du bilan carbone a été effectuée sur nos données 2023. Ainsi, les six catégories prioritaires suivantes ont été retenues pour une prise en compte approfondie :

- Catégorie 1 : Bien et services achetés : Internet et data centers
- Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie (incluses dans le scope 1 et 2 en 2022 et 2021, et intégrées au scope 3 en 2023)
- Catégorie 4 : Transport et distribution en amont
- Catégorie 5 : Déchets générés par les activités
- Catégorie 6 : Voyages d'entreprise
- Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail

Les émissions en amont de la chaîne de valeur des consommations d'énergie, jusqu'à présent incluses dans le scope 1, ont été déplacées dans le scope 3. Les catégories 2, 8, 9, 10, 11 et 12 du GHG Protocol n'ont pas été prises en compte sur ce reporting 2023 pour des raisons de priorisation. Elles seront progressivement intégrées au scope 3 de SOCOTEC au fil des années suivant leur degré d'importance.

Facteurs d'émissions

Les facteurs d'émissions ont été mis à jour pour se conformer à la méthodologie du GHG Protocol afin d'intégrer les dimensions que ce protocole demande.

Nous avons intégré les derniers facteurs d'émissions les plus récents issus de diverses plateformes internationales, comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Facteurs d'émissions (FE)	Mise à jour effectuée pour 2023	Entités pour lesquelles la MAJ (mise à jour) a été effectuée
Essence	OUI	France, Italie, UK et US
Diesel	OUI	France, Italie (FE 2022), UK et US
Fioul	OUI	France
Electricité	OUI	France, Italie, UK et US
Gaz naturel	OUI	France, Italie, et UK
Propane	OUI	France et UK
GPL	OUI	France et UK
Réseaux Froid et Chaud	NON	•
Fluides frigorigènes (R-22, R410A, R-134A...)	NON	•
Km personnels	OUI	US
Nuits d'Hôtel	OUI	Pour toutes les plateformes
Déchets	OUI	MAJ pour la France. FE appliqués par défaut pour les autres plateformes par souci de disponibilité et / ou de complétude de la donnée locale d'un FE

BILAN CARBONE 2023

GROUPE SOCOTEC

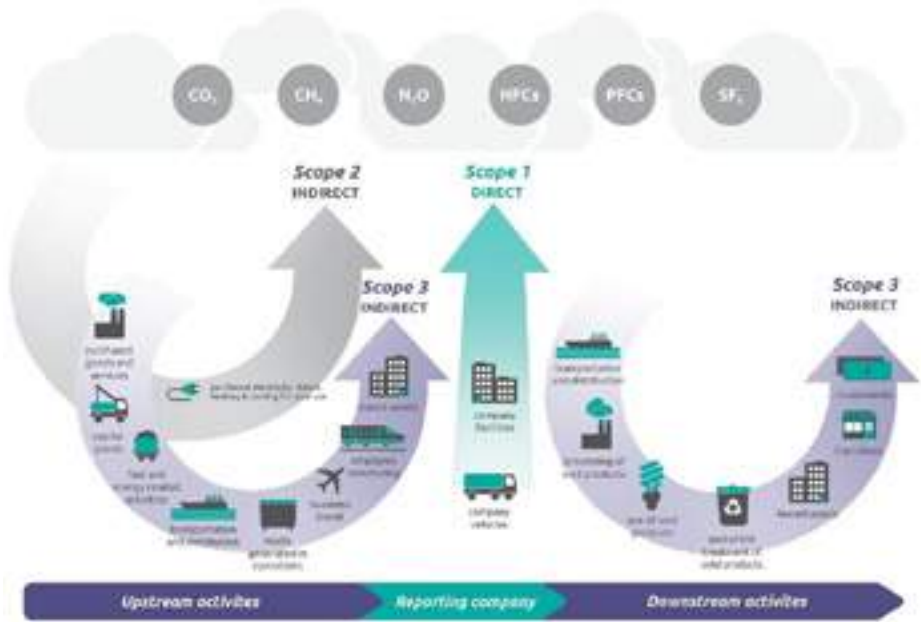


STRATÉGIE RSE

METHODOLOGIE POUR 2023

- Visant l'excellence opérationnelle et la transparence, le groupe SOCOTEC s'est engagé à déclarer annuellement ses émissions de GES et a mis à jour son bilan carbone pour 2023.
- L'évaluation a été réalisée conformément au protocole des gaz à effet de serre, reconnu au niveau international (GHG Protocol).
- L'empreinte carbone a été réalisée conformément aux normes ISO 14064 et 14069.

→ ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



→ RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DE SOCOTEC DANS LE SCOPE 1, 2 ET 3

SCOPE 1 ET SCOPE 2

Emissions indirectes de GES liées à la consommation de carburant de la flotte de véhicules de l'entreprise et à la consommation d'énergie des bâtiments occupés (en propriété et en location).

SCOPE 3

Le scope 3 de SOCOTEC est composé des 6 catégories du protocole GHG décrites ci-dessous. En 2023, afin de se conformer aux exigences du GHG Protocol, il est important de souligner une révision majeure de la couverture et de la composition des catégories du scope 3 de notre bilan carbone. D'une part, cette approche est plus exhaustive et, d'autre part, elle intègre dans le scope 3 les émissions liées aux sources d'énergie en amont de notre chaîne de valeur, qui étaient jusqu'à présent incluses dans le scope 1.

Conformément au GHG Protocol, le SCOPE 3 comprend les émissions de GES liées aux catégories suivantes, considérées comme les plus pertinentes pour les activités du groupe :



CATÉGORIE 1 BIENS ET SERVICES ACHETÉS

Internet et
data centers



CATÉGORIE 3 ACTIVITÉS LIÉES AUX COMBUSTIBLES ET À L'ÉNERGIE

(non inclus dans
les scopes 1 et 2)
GES indirectes de la flotte
de véhicules et de la
consommation d'énergie
des bâtiments (nouveaux
ou initiaux) inclus dans le
scope 1



CATÉGORIE 4 TRANSPORT ET DISTRIBUTION EN AMONT

Transport de matériel
(ex. DHL)



CATÉGORIE 5 DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS

Déchets dangereux et
déchets non dangereux
(nouvellement ajouté)



CATÉGORIE 6 VOYAGES D'ENTREPRISE

Train, avion,
taxi, indemnités
kilométriques
personnelles, hôtel,
location de voiture
(nouvellement ajouté)



CATÉGORIE 7 DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Les catégories 2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du GHG protocole ne sont pas prises en compte car non prioritaires au regard des activités de SOCOTEC.

Les facteurs d'émissions pour la France proviennent de la dernière version en date de la base carbone de l'ADEME.

Les facteurs d'émissions de l'électricité (approche location-based) proviennent soit des bases de données officielles nationales, soit de la dernière version de l'EIB (European Investment Bank).

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Consommation kWh en gaz naturel :

Etats-Unis : les données sont collectées sur l'utilisation de l'énergie (1 therm = 29,3001 kwh). Les lacunes dans les données pour les mois d'hiver (octobre-mars) nous ont amenés à établir des estimations basées sur le calcul de la moyenne des consommations d'énergie des mois adjacents. Le facteur de conversion de l'EPA est appliqué aux données sur la consommation d'énergie pour calculer les émissions Carbone.

Royaume-Uni : Gaz naturel - les données sur la consommation d'énergie (kWh) sont recueillies à partir des informations de facturation. Les données manquantes pour les mois d'hiver (octobre-mars) ont été réparties sur la base de moyennes. Le facteur de conversion DEFRA est appliqué aux données de consommation d'énergie pour calculer les émissions Carbone.

Italie : sur le site d'Avellino, siège de SOCOTEC Italia, le gaz naturel utilisé est du méthane.

Consommation des carburants :

Etats-Unis : Les litres de carburant consommés ont été estimés sur la base d'un coût moyen national de 3,52 dollars et d'un coût moyen régional de 3,72 dollars (pour New York uniquement) par gallon de carburant en 2023. Le coût moyen a été obtenu auprès de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Le facteur de conversion EPA est appliqué aux gallons consommés pour le calcul des émissions Carbone. Avertissement : à ce stade, nous disposons de peu de données concernant le type de carburant acheté. L'utilisation supposée de l'essence (plutôt que du diesel) a été prise en considération, en raison de l'utilisation dominante de l'essence dans les voitures sur le marché américain. Lorsque l'utilisation du diesel a été identifiée (par exemple, « flotte Voyage - cartes de carburant »), un FE spécifique pour le diesel a été appliqué.

Italie : Les véhicules hybrides recensés dans la catégorie « hybride-essence » sont des véhicules « hybride-diesel ». Sur le site d'Avellino, les véhicules GPL ne sont pas utilisés, ils sont immobilisés pour réparation.

Pays-Bas : Les consommations de carburant des 10 engins non-routiers ne sont pas incluses, car non disponibles.

Belgique : les consommations de carburant des véhicules d'entreprise sont indisponibles (72 véhicules concernés).

Focus consommation d'électricité (kWh) :

Etats-Unis : La consommation d'électricité (kWh) est obtenue à partir des détails de la facturation. Les données manquantes pour les locaux disposant de quelques données pour 2023 ont été moyennées et réparties sur 12 mois. Les sites ne disposant pas de données sur la consommation d'électricité ont été estimés sur la base de la surface en pieds carrés et d'une moyenne calculée de kWh par pied carré sur la base des sites dont la consommation d'énergie par surface est connue. Le facteur de conversion de l'EPA a été appliqué pour le calcul des émissions Carbone.

Avertissement : 43,2 % de la consommation estimée.

Royaume-Uni : La consommation d'électricité (kWh) est obtenue à partir des détails de la facturation. Sur les données manquantes pour les locaux, c'est une moyenne qui a été calculée et répartie sur 12 mois. Le facteur de conversion DEFRA a été appliqué pour le calcul du carbone.

Avertissement : Le carbone est calculé à l'aide d'une méthode basée sur la localisation sur 100 % de la consommation d'électricité en utilisant des facteurs de conversion moyens pour le réseau national. En l'absence de FE basés sur le marché, les réductions basées sur le marché sont calculées en utilisant des FE moyens basés sur la localisation appliquée à la proportion d'électricité consommée/approvisionnée dans le cadre des garanties d'origine sur les énergies renouvelables (REGO).

France : La consommation d'électricité des recharges de véhicules électriques externes aux bornes de recharge installées sur les sites de SOCOTEC n'est pas intégrée à la consommation d'électricité totale du groupe en 2023.

Focus électricité renouvelable :

En Espagne, sur les sites des laboratoires et le site de Zaragoza : 42 % de la consommation totale d'électricité (réseau espagnol) est issue de sources d'énergies renouvelables.

En Italie, à Avellino, 8,36 % de la consommation d'électricité fournie par le fournisseur sont issus d'énergies d'origine renouvelables. En outre, les panneaux solaires qui ont été installés fin 2023 ne seront opérationnels qu'à compter de 2024.

Autres consommations d'énergies liées aux bâtiments : les consommations d'énergies liées aux bâtiments de SOCOTEC Monitoring (IMG) en Italie ne sont pas incluses car non disponibles.

Émissions du Scope 3 :

Voyages d'affaires (train, voitures de location et en avion) :

Allemagne : En Allemagne, les déplacements professionnels courtes et longues distances de la Deutsche Bahn (DB) sont compensés en CO₂. Les vols sont réservés avec compensation CO₂.

Etats-Unis : Voyages d'affaires (voitures de location). Les dépenses totales (USD \$) ont été obtenues. Les gallons de carburant consommés ont été estimés sur la base d'un coût moyen de 3,52 dollars par gallon d'essence en 2023. Coût moyen obtenu auprès de l'Agence Internationale de l'énergie (AIE). Le facteur de conversion EPA est appliqué pour le calcul des émissions Carbone. Avertissement - Nous n'avons pas de données concernant le type de carburant utilisé par les véhicules. Ainsi, l'utilisation supposée de l'essence (plutôt que du diesel) est prise en considération, en raison de l'utilisation dominante de l'essence dans les voitures sur le marché américain.

Voyages d'affaires (véhicules personnels) Les dépenses totales (USD \$) ont été obtenues pour les indemnités kilométriques remboursées aux employés. La méthodologie basée sur la distance a été appliquée lorsque le kilométrage pouvait être calculé avec précision en divisant les dépenses totales par 0,65 \$ par kilomètre (taux de remboursement dans la politique de l'entreprise). Le facteur de conversion de l'EPA pour les voitures particulières - kgCO₂ par kilomètre- est appliqué au kilométrage.

Voyages d'affaires (avion) - les dépenses totales (USD \$) ont été obtenues. En 2022, elles avaient été rentrées dans l'outil de calcul Quantis GHG Scope 3. L'outil a été retiré par la suite et aucun remplacement direct n'est disponible pour la nouvelle période de référence 2023. Par conséquent, les émissions de carbone de 2022 ont été rapportées au chiffre d'affaires et calculées au prorata du chiffre d'affaires de 2023.

Voyages d'affaires (train) - les dépenses totales (USD \$) ont été obtenues. En 2022, elles ont été rentrées dans l'outil de calcul Quantis GHG Scope 3. L'outil a été retiré par la suite et aucun remplacement direct n'est disponible pour la nouvelle période de référence 2023. Par conséquent, les émissions de carbone de 2022 ont été normalisées et calculées au prorata du chiffre d'affaires de 2023.

Autres déplacements professionnels :

Les informations concernant les indemnités

kilométriques ne sont pas disponibles pour les entités suivantes :

- **En Italie**, pour SOCOTEC Monitoring (IMG), ainsi que pour les sites de SOCOTEC Italia situées à Ferrara, Genova, Lainate, et Senigallia.
- **En Allemagne** : pour Schollenberger
- **En France** : pour BIM in Motion, CIS, Monaco, S2M, SNER, SOCOTEC Certification France, SOCOTEC Formation Nucléaire et SOCOTEC Technical Consulting.

Transports :

Le fournisseur DHL assure un transport climatiquement neutre en Allemagne. Les émissions de CO₂ générées pendant le transport sont compensées par des investissements dans des projets de protection du climat.

Data centers et réseaux Internet :

Les émissions de GES liées aux Datas centers et aux fournisseurs d'accès internet ont été réparties au prorata des effectifs pays France, Italie, Espagne et Belux (le fournisseur étant commun aux deux pays Belgique et Luxembourg).

Déchets :

France : les flux de déchets non dangereux ont été extrapolés sur la base des données d'activités disponibles (reporting des prestataires de déchets), à l'ensemble des sites en France selon leur surface respective (quantité de déchets par m² par flux).

Déplacements domicile-travail :

Allemagne : Le calcul pour les déplacements domicile-travail des employés qui viennent en voiture au bureau est basé sur 180 employés, multiplié par 150 jours de travail annuel, avec une moyenne de 30 km par jour. Nous avons utilisé un facteur d'émissions moyen de 127 g/km, prenant en compte à la fois le diesel et l'essence. La formule utilisée est : (180 employés x 150 jours de travail x 30 km/jour x 127 g/km).

Italie : Le calcul des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail en Italie prend en compte 106 employés parcourant en moyenne 44 km par jour, sur 249 jours de travail par an. Les facteurs d'émissions ont été utilisés pour l'essence, le diesel et le GPL, en s'appuyant sur les données provenant de la source ISPRA.

États-Unis : Le calcul des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail a été réalisé dans l'outil de calcul Quantis GHG Scope 3 en 2022, et appliqué à la fourchette de 251 à 1 000 employés. En 2023, le nombre d'employés se situant dans la même fourchette, les émissions 2022 ont été reportées sur 2023.

Espagne : La méthodologie repose sur la collecte des données de distance et temps de trajet via un formulaire, et l'application de facteurs d'émissions spécifiques à chaque mode de transport (par exemple, 0,167 kg CO₂/km pour les véhicules essence/diesel). Les émissions totales sont ensuite réparties par unité de travail et type de transport, avec des détails par bureau comme Barcelone ou Madrid.

ESRS 2.14 B ET C

Ajustements 2023 :

Les émissions de GES associées aux indemnités kilométriques en France de 2022 ont été retraitées en 2023 suite à une erreur d'unité.

Consommation d'eau :

Les consommations d'eau (m³) 2023 de la Belgique, du Luxembourg, de SOCOTEC Monitoring (IMG) en Italie et des Etats-Unis ne sont pas incluses dans les consommations totales car indisponibles.

S1.50.D.1.1

5.4.5. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING SOCIAL

Les reportings RH et Formation couvrent l'ensemble des entités du périmètre du reporting de durabilité du groupe SOCOTEC, détaillées en 5.4.2. Périmètre du reporting.

Définitions

- ETP moyens mensuels : ETP fin de mois corrigés des entrées/sorties (en particulier, tenant compte des sorties en cours de mois et des entrées/sorties sur le même mois)
- Turnover des équipes :
 - Global : Nombre de départs CDI sur 12 mois glissants (hors décès et mutations) / moyenne des effectifs en fin de mois inscrits sur 12 mois glissants CDI.
 - Volontaire : Nombre de départs CDI sur 12 mois glissants démissions et fin de période d'essai à l'initiative du salarié / moyenne des effectifs en fin

de mois inscrits sur 12 mois glissants CDI.

- Absentéisme : sur la maladie et les accidents du travail : nombre de jours ouvrés d'absences sur 12 mois glissants / 215 jours x moyenne des effectifs fin de mois sur 12 mois glissants.
- Gender Equity in promotion : taux de femmes promues / taux d'hommes promus, au cours de la même année.
- Gender Equity in compensation : taux de femmes augmentées / taux d'hommes augmentés, au cours de la même année.

ESRS 2.14 B ET C

Ajustements sur les données 2023 :

Le nombre total de CDI 2022 en effectif moyen en Allemagne a été retraité post publication 2022 impactant également le Total d'effectif moyen tous contrats et Total d'effectif moyen tous contrats hors stagiaires, ainsi que la répartition hommes / femmes des employés en CDI, la répartition par catégorie professionnelle et par genre des CDI - professionnels, et le gender equity in compensation des professionnels.

En Italie : La répartition par genre en Italie est calculée à partir des données existantes de l'ensemble des sites.

Cependant, pour TecnoLab en 2023, 31 contrats en CDD ont été signalés en surplus après la finalisation du rapport et 2 contrats d'apprentissage sont manquants. Au total, cela représente une marge d'erreur de 3 % sur l'effectif tous contrats de l'Italie et 0,2 % sur l'effectif moyen total du Groupe. Le nombre de CDI est correct.

6. TABLES DE CONCORDANCE

6.1. TABLES DE CONCORDANCE DES ESRS DE LA CSRD

BP-1		Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité		
2.5.a.1	E	Mode d'établissement consolidé ou individuel	Consolidé	PREAMBULE
2.5.b.i.1	S	Périmètre de consolidation	Consolidé pour les 7 plateformes : France (incluant les DROM COM), USA, UK, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Espagne. Le Belux est aussi consolidé en plus des 7 plateformes groupe. Cela porte le périmètre de consolidation à +95% du chiffre d'affaires du groupe et +95% de ses effectifs. Les pays restants (MEA et Asie seront intégrés ultérieurement). Voir périmètre de consolidation - 7.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION FINANCIERE	PREAMBULE
2.5.b.ii.1	T	Filiales exemptées de l'obligation d'information individuelle ou consolidée en matière de durabilité	Les filiales acquises courant 2023 sont exclues du périmètre de consolidationn une période d'intégration étant nécessaire	EDITO - NOTE (2)
2.5.c.1	T	Couverture de la chaîne de valeur en amont et aval	Le groupe SOCOTEC a complété son Scope 3 du bilan carbone en l'alignant aux exigences du GHG Protocol	PREAMBULE et 2.4.5 BILAN CARBONE
2.5.d.1	B	Option d'omettre une information particulière	Le groupe SOCOTEC utilise la clause d'exemption pour les OPEX taxonomie car <10% des OPEX totaux, conformément à la règle d'exemption prévue à l'article 1.3.1.2 du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021. Pour les CAPEX : ne sont fournis que les CAPEX de leasing auto, les autres CAPEX éligibles restant à obtenir. Pour l'alignement, la capacité à répondre aux critères d'examen technique pour les contributions substantielles (souvent intégrés à sa chaîne de valeur) n'étant pas satisfaite, la règle de prudence semble de mise et le groupe ne reporte pas cette année.	2.3. TAXONOMIE
2.5.e.1	B	Exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation	Les filiales acquises courant 2023 sont exclues du périmètre de consolidationn une période d'intégration étant nécessaire.	EDITO - NOTE (2)
BP-2		Publication d'informations relatives à des circonstances particulières		
2.9.a.1	S	Définition des horizons temporels à moyen ou long terme différents	SOCOTEC a engagé une démarche de définition d'horizons temporels à long terme pour l'ensemble du groupe, afin de pouvoir les restituer dans le cadre de la démarche obligatoire de rapport de durabilité qui concernera le groupe en 2026 sur les données 2025.	PREAMBULE et 1.5.2. PRINCIPAUX INDICATEURS ET OBJECTIFS 5.4 NOTE METHODOLOGIQUE
2.9.b.1	T	Raisons d'appliquer des horizons temporels à moyen ou long terme différent	Les horizons temporels sont à court ou moyen terme : 2024 ou 2028. Le premier horizon correspond à la fin du plan stratégique 2020-2024 sur lequel l'essentiel des objectifs RSE a été défini. Certains objectifs portent déjà sur le plan Ambitions 2028 lancé en janvier 2024.	PREAMBULE 1.4.3. NOTRE TRAJECTOIRE RSE 1.5.2. PRINCIPAUX INDICATEURS
2.10.a.1	T	Estimations concernant la chaîne de valeur - définition des métriques	Les estimations sont reprises dans la note méthodologique du reporting. Autre précision : Scope 3 - Activity based	5.4. NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING
2.10.b.1	T	Estimations concernant la chaîne de valeur - description de la base d'établissement	Les estimations sont reprises dans la note méthodologique du reporting. Autre précision : Scope 3 - Activity based	5.4. NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING
2.10.c.1	T	Estimations concernant la chaîne de valeur - description du niveau d'exactitude qui en résulte	Les estimations sont reprises dans la note méthodologique du reporting. Autre précision : Scope 3 - Activity based	5.4. NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING
2.10.d.1	T	Estimations concernant la chaîne de valeur - actions prévues pour améliorer l'exactitude à l'avenir	Scope 3 : Process mis en place pour obtenir des datas complètes par pays et par fournisseur ou prestataire > Horizon : En 2026 sur 2025, soit lorsque l'obligation du reporting de durabilité dans le cadre de la CSRD, sera obligatoire pour SOCOTEC. Chaque année, nous apportons les compléments liés aux acquisitions de l'année N-1 (exemple : le rapport 2023 inclut les données RSE 2023 et les acquisitions jusqu'à fin 2022)	PREMABULE 5.4. NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING
2.11.a.1	T	Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats - métriques quantitatives et les montants monétaires faisant l'objet d'un niveau élevé d'incertitude de mesure	Scope 3 incomplet sur l'amont et l'aval de la chaîne de valeur (base de référence GHG Protocol)	5.4.4. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL
2.11.b.i.1	T	Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats - informations concernant les sources de l'incertitude de mesure	Scope 3 incomplet sur l'amont et l'aval de la chaîne de valeur (base de référence GHG Protocol)	5.4.4. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL
2.11.b.ii.1	T	Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats - hypothèses, approximations et jugements	Scope 3 incomplet sur l'amont et l'aval de la chaîne de valeur (base de référence GHG Protocol)	5.4.4. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL
2.12.1	T	Sources d'incertitude associée aux estimations et aux résultats - informations prospectives	Scope 3 incomplet sur l'amont et l'aval de la chaîne de valeur (base de référence GHG Protocol)	5.4. NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING
2.13.a.1	T	Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité - détail des changements et motivation	Emissions de GES : Alignement avec le GHG Protocol en 2023 ayant mécaniquement incrementé le Scope 3 et réduit le Scope 1 du bilan carbone du groupe. Taxonomie : le travail de vérification de l'éligibilité s'est fait sur les 6 catégories de la Taxonomie (2 en 2022) incluant les révisions.	5.4.4. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL 2.4.5. BILAN CARBONE 2.3. TAXONOMIE
2.13.b.1	T	Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité - chiffres comparatifs révisés	Emissions de GES : Alignement avec le GHG Protocol en 2023 ayant mécaniquement incrementé le Scope 3 et réduit le Scope 1 du bilan carbone du groupe Taxonomie : le travail de vérification de l'éligibilité s'est fait sur les 6 catégories de la Taxonomie (2 en 2022) incluant les révisions.	5.4.4.SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL 2.4.5. BILAN CARBONE 2.3. TAXONOMIE

BP-2		Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (suite)		
2.13.c.1	T	Changement dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité - différence	Emissions de GES : Alignement avec le GHG Protocol en 2023 ayant mécaniquement incrementé le Scope 3 et réduit le Scope 1 du bilan carbone du groupe	5.4.4. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL 2.4.5. BILAN CARBONE
2.14.a.1	T	Signalement d'erreurs dans des périodes antérieures - nature	N/A	
2.14.b.1	T	Signalement d'erreurs dans des périodes antérieures - correction	N/A	
2.14.c.1	T	Signalement d'erreurs dans des périodes antérieures - circonstances	N/A	
2.15.1	T	Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de déclarations généralement acceptées en matière d'information sur la durabilité	Informations issues des revenus et capex éligibles à la Taxonomie européenne. Exemption pour les Opex éligibles car < à 10% du total des Opex groupe.	5.4.4. SPÉCIFICITÉS CONCERNANT LE REPORTING ENVIRONNEMENTAL
2.16.1	T	Incorporation d'informations par référence	Les chiffres sociaux et financiers sont issus des rapports groupe pour ces domaines.	RAPPORT FINANCIER GROUPE 2023 DASHBOARD RH GROUPE
2.17.a.1	T	Utilisation des dispositions graduelles conformément à l'appendice C d'ESRS 1 - liste des questions (thèmes, sous-thèmes ou sous-sous-thèmes) importantes énoncées dans l'AR 16 d'ESRS 1	La CSRD s'impose à SOCOTEC en 2026 sur les données 2025. L'objectif est d'être en conformité avec la CSRD en 2025 pour le reporting de durabilité 2026. Notamment, sur la taxonomie : Alignement des Revenus, Opex et Capex.	2.3.TAXONOMIE
2.17.b.1	T	Utilisation des dispositions graduelles conformément à l'appendice C d'ESRS 1 - cibles assorties d'échéances pour les questions importantes	La CSRD s'impose à SOCOTEC en 2026 sur les données 2025. L'objectif est d'être en conformité avec la CSRD en 2025 pour le reporting de durabilité 2026. Notamment, sur la taxonomie : Alignement des Revenus, Opex et Capex. Cibles à définir.	2.3.TAXONOMIE
2.17.c.1	T	Utilisation des dispositions graduelles conformément à l'appendice C d'ESRS 1 - politiques pour les questions importantes	La CSRD s'impose à SOCOTEC en 2026 sur les données 2025. L'objectif est d'être en conformité avec la CSRD en 2025 pour le reporting de durabilité 2026. Notamment, sur la taxonomie : Alignement des Revenus, Opex et Capex. Gouvernance à définir.	2.3.TAXONOMIE
2.17.d.1	T	Utilisation des dispositions graduelles conformément à l'appendice C d'ESRS 1 - actions pour les questions importantes	La CSRD s'impose à SOCOTEC en 2026 sur les données 2025. L'objectif est d'être en conformité avec la CSRD en 2025 pour le reporting de durabilité 2026. Notamment, sur la taxonomie : Alignement des Revenus, Opex et Capex. Gouvernance à définir.	2.3.TAXONOMIE
2.17.e.1	T	Utilisation des dispositions graduelles conformément à l'appendice C d'ESRS 1 - métriques pour les questions importantes	Taxonomie - Alignement : revenus, capex, opex. Mise en place d'un plan climat suivant l'approche SBTi pour début 2026 : cibles de réduction des GES à horizon 2030.	2.3.TAXONOMIE 2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE
GOV-1		Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		
2.21.a		Nombre de membres exécutifs et non exécutifs		
2.21.a.1	N	Nombre de membres exécutifs organes d'administration /direction	14 membres au sein du comité exécutif groupe.	1.3. GOUVERNANCE GROUPE
2.21.a.2	N	Nombre de membres non exécutifs organes d'administration/direction	Tous les membres du comité exécutif groupe sont membres exécutifs.	1.3. GOUVERNANCE GROUPE
2.21.a.3	N	Nombre de membres exécutifs organes de surveillance	1 administrateur	1.3. GOUVERNANCE GROUPE
2.21.a.3	N	Nombre de membres non-exécutifs organes de surveillance	6 administrateurs et 2 observateurs	1.3. GOUVERNANCE GROUPE
2.21.b.1	N	Représentation des salariés et des autres travailleurs	Pas de représentants	1.3. GOUVERNANCE GROUPE
2.21.c.1	T	Expérience acquise qui présente un intérêt pour les secteurs, les produits et la situation géographique de l'entreprise	Expérience des administrateurs et du comité exécutif.	1.3. GOUVERNANCE GROUPE
2.21.d		Pourcentage par genre et les autres aspects de la diversité		
2.21.d.1	P*	Ratio femmes / hommes moyen au sein du conseil d'administration	14% femmes / 86% hommes	5.3.1.DIVERSITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE
2.21.e		Pourcentage d'administrateurs indépendants		
2.21.e.1	P*	Pourcentage d'administrateurs indépendants	14%	5.3.1.DIVERSITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE
2.22.a.1	T	Identité - organes d'administration / de direction		1.3.1. LES ORGANES DE DIRECTION
2.22.a.2	T	Identité - organes de surveillance		1.3.2. CONSEIL D'ADMINISTATION

GOV-1		Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (suite)		
2.22.b.1	T	Responsabilités en matière d'incidences, de risques et d'opportunités dans les mandats de l'entreprise, les missions et les autres politiques en la matière - organes d'administration / de direction		1.3.2.2. REGLES et 1.3.2.3. MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1.3.3. COMITES OPERATIONNELS 4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES
2.22.b.2	T	Responsabilités en matière d'incidences, de risques et d'opportunités dans les mandats de l'entreprise, les missions et les autres politiques en la matière - organes de surveillance		1.3.2.3. MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 1.3.2.4. LES COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2.22.c.i.1	T	Rôle de la direction dans les processus, contrôles et procédures en matière de gouvernance utilisés pour contrôler, gérer et surveiller les incidences, risques et opportunités - comité spécifique		1.3.1. LES ORGANES DE DIRECTION 1.3.3. COMITES OPERATIONNELS 1.3.4. GESTION DES CONFLITS D'INTERET 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX, RISQUES
2.22.c.ii.1	T	Rôle de la direction dans les processus, contrôles et procédures en matière de gouvernance utilisés pour contrôler, gérer et surveiller les incidences, risques et opportunités - hiérarchie de communication		1.3. GOUVERNANCE (ET COMITES) 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX, RISQUES 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE
2.22.c.iii.1	T	Rôle de la direction dans les processus, contrôles et procédures en matière de gouvernance utilisés pour contrôler, gérer et surveiller les incidences, risques et opportunités - contrôles et procédures spéciaux		1.3.1. LES ORGANES DE DIRECTION 1.3.3. COMITES OPERATIONNELS 1.3.4. GESTION DES CONFLITS D'INTERET 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX, RISQUES 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE
2.22.d.1	T	Détermination des cibles liées aux incidences, risques et opportunités importants, et suivi de la progression vers leur réalisation		1.3.1. LES ORGANES DE DIRECTION 1.3.3. COMITES OPERATIONNELS 1.3.4. GESTION DES CONFLITS D'INTERET 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX, RISQUES 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE
2.23.a.1	T	Compétences et expertise disponibles pour surveiller les questions de durabilité - expertise en matière de durabilité		1.3.3. LES COMITÉS OPÉRATIONNELS 1.4.4. GOUVERNANCE COMITE RSE 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES
2.23.b.1	T	Compétences et expertise disponibles pour surveiller les questions de durabilité - lien avec les incidences, risques et opportunités importants		1.3.3. LES COMITÉS OPÉRATIONNELS 1.4.4. GOUVERNANCE COMITE RSE 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES
GOV-2		Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes		
2.26.a.1	B	Si les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des incidences, risques et opportunités importants, de la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que des résultats et de l'efficacité des politiques, actions, métriques et cibles adoptées à cet égard	OUI	1.7.3. DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES et 1.7. GOUVERNANCE RISQUES
2.26.a.2	T	Par qui les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des incidences, risques et opportunités importants, de la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que des résultats et de l'efficacité des politiques, actions, métriques et cibles adoptées à cet égard	Par les membres de la Direction des périmètres concernés lors des comités et gouvernance en place.	1.7.3. DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES et 1.7. GOUVERNANCE RISQUES
2.26.a.3	T	À quelle fréquence les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des incidences, risques et opportunités importants, de la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que des résultats et de l'efficacité des politiques, actions, métriques et cibles adoptées	Les Conseils d'Administration se tiennent à un rythme trimestriel. Les Comités exécutifs du groupe se tiennent tous les mois.	1.3.1. LES ORGANES DE DIRECTION 1.3.3. COMITES OPERATIONNELS 1.3.4. GESTION DES CONFLITS D'INTERET 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX, RISQUES 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE
2.26.b.1	T	La manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance prennent en considération les incidences, risques et opportunités lorsqu'ils surveillent la stratégie de l'entreprise, ses décisions sur les principales transactions ainsi que ses procédures de gestion des risques	Les procédures sont opérationnelles et les décisions se prennent à effet immédiat lors des différents comités.	1.3.1. LES ORGANES DE DIRECTION 1.3.3. COMITES OPERATIONNELS 1.3.4. GESTION DES CONFLITS D'INTERET 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX, RISQUES 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE
2.26.c.1	T	Liste des incidences, risques et opportunités importants traités par les organes d'administration, de direction et de surveillance, ou leurs comités compétents, au cours de la période de référence		1.7.4. PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
GOV-3		Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation		
2.29.a.1	T	Description des principales caractéristiques des systèmes d'incitation		3.1.1.RÉMUNÉRATION
2.29.b.1	B	Si les résultats sont évalués par rapport à des cibles et/ou des incidences spécifiques en matière de durabilité	OUI.	3.1.1.RÉMUNÉRATION

GOV-3		Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d’incitation (suite)		
2.29.b.2	T	Si les résultats sont évalués par rapport à des cibles et/ou des incidences spécifiques en matière de durabilité, lesquelles	La sécurité (taux de fréquence) des collaborateurs, ou encore les missions Green Trust vendues dans la BU Equipements) sont attribués aux managers et / ou membres du Codir.	3.1.1.RÉMUNÉRATION
2.29.c.1	B	Si les métriques de résultats en matière de durabilité sont prises en considération en tant qu’indices de référence de la performance ou incluses dans les politiques de rémunération	La sécurité (taux de fréquence) des collaborateurs, ou encore les missions Green Trust vendues dans la BU Equipements) sont attribués aux managers et / ou membres du Codir.	3.1.1.RÉMUNÉRATION
2.29.c.2	T	Comment les métriques de résultats en matière de durabilité sont prises en considération en tant qu’indices de référence de la performance ou incluses dans les politiques de rémunération	La sécurité (taux de fréquence) des collaborateurs, ou encore les missions Green Trust vendues dans la BU Equipements) sont attribués aux managers et / ou membres du Codir. Objectifs fixés annuellement.	3.1.1.RÉMUNÉRATION
2.29.d		Proportion de rémunération variable qui dépend des cibles et/ou des incidences en matière de durabilité		
2.29.d.1	P	Proportion de rémunération variable qui dépend des cibles et/ou des incidences en matière de durabilité	Disponible mais non publié - Document interne	3.1. EMPLOYEE VALUE PROPOSITION (EVP)
2.29.e.1	S	Niveau au sein de l'entreprise auquel les modalités des systèmes d'incitation sont approuvées et actualisées	Disponible mais non publié - Document interne	3.1. EMPLOYEE VALUE PROPOSITION (EVP)
GOV-4		Déclaration sur la diligence raisonnable		
2.30.1	T*	Cartographie des informations incluses dans sa déclaration relative à la durabilité concernant la procédure de diligence raisonnable		4.1.5.DUE DILIGENCE 4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES (en intégralité)
GOV-5		Gestion des risques et contrôles internes de l’information en matière de durabilité		
2.36.a.1	T	Contenu, principales caractéristiques et principaux éléments des procédures et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne liés à l’information en matière de durabilité		1.7.GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE
2.36.b.1	T	Méthode d'évaluation des risques adoptée, y compris la méthode de classement des risques par ordre de priorité		1.7.2.IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES
2.36.c.1	T	Principaux risques identifiés et les stratégies élaborées pour les atténuer, y compris les contrôles connexes		1.7.4. PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS
2.36.d.1	T	Intégration des conclusions de l'évaluation des risques et des contrôles internes en ce qui concerne la procédure d'information en matière de durabilité dans les fonctions et procédures internes qui s'y rapportent	Voir 1.7.1.	1.7.1.APPROCHE MANAGÉRIALE DU RISQUE 1.7.GOUVERNANCE RISQUES ECO, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE 1.5.4. DOUBLE MATERIALITE
2.36.e.1	T	Communication périodique des conclusions visées au point d) aux organes d'administration, de direction et de surveillance	Communication trimestrielle en Conseil d’Administration des indicateurs, actions, politiques (ex : Sécurité, Cyber etc...). Communication 2 fois par an sur la stratégie RSE.	1.7.GOUVERNANCE RISQUES ECO, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE
SBM-1		Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur		
2.40.a.i.1	T	Grands groupes de produits et/ou services proposés		1.1. VISION ET MISSION
2.40.a.ii.1	T	Grands marchés et/ou groupes de clients cibles		1.2. BUSINESS MODEL 1.2.4. TENDANCES MARCHÉ-POSITIONNEMENT
2.40.a.iii.1	N	Nombre de salariés par zone géographique	Graphique des Effectifs par zone géographique en 1.2.1	1.2.1. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET OPÉRATIONNELLE
2.40.a.iv.1	T	Produits et services interdits sur certains marchés	Non Concerné	
2.40.b.1	M	Ventilation des recettes totales, telles qu'elles figurent dans les états financiers, par grands secteurs relevant des ESRS	Graphiques des Revenus financiers par secteur. Voir également Revenus Green Trust par catégorie de la Taxonomie.	1.2.1. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET OPÉRATIONNELLE et 1.2.4 POSITIONNEMENT 2.2. GREEN TRUST
2.40.c.1	T	Liste des autres secteurs significatifs relevant des ESRS, outre ceux visés au paragraphe 40, point b)	N/A	
2.40.d.i.1	T*	Déclaration indiquant, avec les recettes y afférentes, que l'entreprise est active dans le secteur des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)	Non Concerné	
2.40.d.ii.1	T*	Déclaration indiquant, avec les recettes y afférentes, que l'entreprise est active dans la production de produits chimiques	Non Concerné	

SBM-1		Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (suite)		
2.40.d.iii.1	T*	Déclaration indiquant, avec les recettes y afférentes, que l'entreprise est active dans les armes controversées	Non Concerné	
2.40.d.iv.1	T*	Déclaration indiquant, avec les recettes y afférentes, que l'entreprise est active dans la culture et la production de tabac	Non Concerné	
2.40.e.1	T	Objectifs en matière de durabilité, au regard des grands groupes de produits et de services, des catégories de clients, des zones géographiques et des relations avec les parties intéressées	Tableau "Objectifs de durabilité 2028" en 1.5.2. et le tableaux des enjeux pertinents, IRO et objectifs en 1.5.5.	1.5.2. SUIVI DES PRINCIPAUX INDICATEURS RSE ET OBJECTIFS 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.40.f.1	T	Évaluation des produits et/ou services importants actuels, et des marchés et groupes de clients importants, au regard des objectifs en matière de durabilité	"Tableau ""Objectifs de durabilité 2028"" en 1.5.2. et le tableaux des enjeux pertinents, IRO et objectifs en 1.5.5. Graphiques Green Trust en 2.2."	1.5.2. SUIVI DES PRINCIPAUX INDICATEURS RSE ET OBJECTIFS 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE 2.2. GREEN TRUST
2.40.g.1	T	Éléments de la stratégie qui se rattachent à des questions de durabilité ou qui les influencent		1.5.1. STRATEGIE et 1.6 FEUILLE DE ROUTE
2.41.1	T	Si exemptée de la publication des informations, la liste des secteurs relevant des ESRS qui sont significatifs pour l'entreprise	Non Concerné	
2.42.a.1	T	Description du modèle économique et de la chaîne de valeur - ressources et la méthode utilisée pour rassembler, élaborer et obtenir ces ressources		1.2.2. MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SOCOTEC et 1.2.3. CHAÎNE DE VALEUR
2.42.b.1	T	Description du modèle économique et de la chaîne de valeur - résultats obtenus, notamment les bénéfices actuels et escomptés pour les clients, les investisseurs et les autres parties intéressées		1.2.2. MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SOCOTEC et 1.2.3. CHAÎNE DE VALEUR 1.2.4. TENDANCES ET POSITIONNEMENT
2.42.c.1	T	Description du modèle économique et de la chaîne de valeur - principales caractéristiques de sa chaîne de valeur en amont et en aval et la position de l'entreprise dans sa chaîne de valeur, y compris une description des principaux acteurs du secteur et leur relation avec l'entreprise		1.2.2. MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SOCOTEC et 1.2.3. CHAÎNE DE VALEUR 1.2.4. TENDANCES ET POSITIONNEMENT
SBM-2		Intérêts et points de vue des parties intéressées		
2.45.a.i.1	T	Principales parties intéressées		1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.a.ii.1	B	Si coopération avec les parties intéressées	OUI	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.a.ii.2	T	Coopération avec quelles catégories de parties intéressées	Mont et Aval - Internes et Externes. Se reporter également à 1.5.5. Incidences, Risques et Opportunités et 1.5.4. Analyse de double matérialité.	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.a.iii.1	T	Modalités d'organisation de coopération avec les parties intéressées		1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.a.iv.1	T	Finalité de la coopération avec les parties intéressées	Mont et Aval - Internes et Externes. Se reporter également à 1.5.5. Incidences, Risques et Opportunités et 1.5.4. Analyse de double matérialité.	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.a.v.1	T	La manière dont l'entreprise tient compte des résultats de la coopération avec les parties intéressées	Mont et Aval - Internes et Externes. Se reporter également à 1.5.5. Incidences, Risques et Opportunités et 1.5.4. Analyse de double matérialité.	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.b.1	T	La compréhension qu'a l'entreprise des intérêts et points de vue des principales parties intéressées, lorsqu'ils se rapportent à sa stratégie et à son modèle économique	Mont et Aval - Internes et Externes. Se reporter également à 1.5.5. Incidences, Risques et Opportunités et 1.5.4. Analyse de double matérialité.	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.c.i.1	T	La manière dont l'entreprise a modifié, ou prévoit de modifier, sa stratégie et/ou son modèle économique pour tenir compte des intérêts et points de vue des parties intéressées	Mont et Aval - Internes et Externes. Se reporter également à 1.5.5. Incidences, Risques et Opportunités et 1.5.4. Analyse de double matérialité.	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.c.ii.1	T	Mesure supplémentaire prévue et le calendrier d'exécution en relation avec des modifications apportées à sa stratégie et/ou à son modèle économique	Mont et Aval - Internes et Externes. Se reporter également à 1.5.5. Incidences, Risques et Opportunités et 1.5.4. Analyse de double matérialité.	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE
2.45.c.iii.1	B	Si ces mesures vont faire évoluer la relation avec les parties intéressées et les points de vue de ces dernières	OUI	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE

SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées (suite)		
2.45.d.1	B	Si les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des points de vue et intérêts des parties intéressées touchées en ce qui concerne les incidences de l'entreprise en matière de durabilité	OUI 1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX, RISQUES
2.45.d.2	T	La manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des points de vue et intérêts des parties intéressées touchées en ce qui concerne les incidences de l'entreprise en matière de durabilité	1.4.4. GOUVERNANCE ENJEUX RSE 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX, RISQUES
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		
2.48.a.1	T	Briève description des incidences, risques et opportunités importants résultant de l'évaluation de l'importance	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.48.b.1	T	Effets actuels et escomptés des incidences, risques et opportunités importants sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et le processus de décision, ainsi que la manière dont elle a réagi ou prévoit de réagir à ces effets	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.48.c.i.1	T	La manière dont les incidences négatives ou positives importantes influent (ou, dans le cas d'incidences potentielles, sont susceptibles d'influer) sur la population ou l'environnement	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.48.c.ii.1	B	Si des liens existent entre ces incidences et la stratégie et le modèle économique de l'entreprise	OUI 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.48.c.ii.2	T	Précision si celles-ci trouvent leur origine dans la stratégie et le modèle économique	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.48.c.iii.1	T	Les horizons temporels raisonnablement attendus pour ces incidences	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.48.c.iv.1	B	Si l'entreprise, à travers ses activités ou en raison de ses relations d'affaires, a un lien avec les incidences importantes	OUI 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.48.c.iv.2	T	Description de la nature des activités ou des relations d'affaires concernées	Se reporter aussi au 1.7. Gouvernance enjeux et risques économiques, environnementaux et sociaux 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.48.d.1	T	Incidences financières actuelles des risques et opportunités importants de l'entreprise sur sa position financière, résultats financiers et flux de trésorerie	Disponible mais non publié - Document interne
2.48.e.i.1	T	Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants de l'entreprise sur sa position financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme - plans d'investissements et de cession	Disponible mais non publié - Document interne
2.48.e.ii.1	T	Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants de l'entreprise sur sa position financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme - sources de financement prévues	Disponible mais non publié - Document interne
2.48.f.1	T	Informations sur la résilience de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise en ce qui concerne sa capacité à faire face aux incidences et aux risques importants et à saisir les opportunités importantes	Disponible mais non publié - Document interne
2.48.g.1	T	Changements dans les incidences, risques et opportunités importants par rapport à la période de référence précédente	Non concerné
2.48.h.1	T	Incidences, risques et opportunités couverts par des exigences de publication en vertu d'ESRS, par opposition à ceux couverts par l'entreprise dans une publication d'informations supplémentaires spécifiques de l'entité	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
2.49.1	T	Si informations fournies en vertu de l'ESRS thématique correspondante, déclaration des incidences, risques et opportunités importants	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		
2.53.a.1	T	Description des méthodes et hypothèses utilisées dans la procédure décrite	Approche et Analyse de la double matérialité 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.b.i.1	T	Procédure visant à identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les incidences, réelles et potentielles, de l'entreprise sur la population et l'environnement - facteurs spécifiques qui entraînent un risque accru d'incidences négatives	Voir Etapes 2 et 3 : questionnement des parties prenantes (interviews face à face ou questionnaire envoyé) et cotation des enjeux 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.b.ii.1	T	Procédure visant à identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les incidences, réelles et potentielles, de l'entreprise sur la population et l'environnement - responsabilité activités propres ou en conséquence des relations d'affaires	Voir Etape 3 : questionnement des parties prenantes (interviews face à face ou questionnaire envoyé) et cotation des enjeux 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (suite)		
2.53.b.iii.1	T	Procédure visant à identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les incidences, réelles et potentielles, de l'entreprise sur la population et l'environnement - consultation des parties intéressées touchées et d'experts externes	1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.b.iv.1	T	Procédure visant à identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les incidences, réelles et potentielles, de l'entreprise sur la population et l'environnement - priorisation des incidences négatives sur la base de leur probabilité et de leur gravité relatives	Voir Etape 3 : questionnement des parties prenantes (interviews face à face ou questionnaire envoyé) et cotation des enjeux 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.c.i.1	T	Procédure utilisée pour identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les risques et opportunités qui ont ou pourraient avoir des incidences financières - risques et opportunités qui peuvent découler des incidences et dépendances	Voir Etapes 4 et 3 : questionnement des parties prenantes et cotation des enjeux , et Analyse des réponses et liste des enjeux matériels. 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.c.ii.1	T	Procédure utilisée pour identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les risques et opportunités qui ont ou pourraient avoir des incidences financières - évaluation de la probabilité, de l'ampleur et de la nature des effets	Voir Etapes 4 et 3 : questionnement des parties prenantes et cotation des enjeux , et Analyse des réponses et Liste des enjeux matériels. 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.c.iii.1	T	Procédure utilisée pour identifier, évaluer, classer par ordre de priorité et surveiller les risques et opportunités qui ont ou pourraient avoir des incidences financières - priorisation des risques en matière de durabilité et outils d'évaluation des risques	Voir Etapes 4 et 3 : questionnement des parties prenantes et cotation des enjeux , et Analyse des réponses et Liste des enjeux matériels. 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.d.1	T	Description du processus décisionnel ainsi que des procédures de contrôle interne connexes	1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES
2.53.e.1	T	Intégration de la procédure d'identification, d'évaluation et de gestion des incidences et des risques dans le processus global de gestion des risques	1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES
2.53.f.1	T	Intégration de la procédure d'identification, d'évaluation et de gestion des opportunités dans le processus global de gestion de l'entreprise	Voir aussi 2.2. Green Trust. 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES, OPPORTUNITÉS
2.53.g.1	T	Valeurs d'entrée utilisées	Voir Etape 4: Analyse des réponses et Liste des enjeux matériels 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.h.1	B	Si la procédure a changé par rapport à la période de référence antérieure	OUI 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.53.h.2	T	Comment la procédure a changé par rapport à la période de référence antérieure, le moment où elle a été modifiée pour la dernière fois et les prochaines dates de révision de l'évaluation de l'importance	Approche de la double matérialité réalisée pour la 1ère fois fin 2023 (Prochaine analyse en 2026). 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise		
2.56.1	T	Liste des exigences de publication auxquelles elle s'est conformée en préparant la déclaration relative à la durabilité, selon les résultats de l'évaluation de l'importance	voir 6.1. 6.1. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ESRS DE LA CSRD
2.57.1	T	Si l'entreprise conclut que le changement climatique n'est pas un thème important, explication détaillée des conclusions de son évaluation de l'importance au regard du changement climatique	N/A 2.INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE 2.2. GREEN TRUST
2.58.1	T	Si l'entreprise conclut qu'un thème autre que celui du changement climatique n'est pas important, brève explication des conclusions de son évaluation de l'importance du thème concerné	SOCOTEC est une entreprise d'activités de services aux professionnels : les enjeux sociaux issus de l'analyse de double matérialité sont importants. 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ
2.59.1	T	Explication de la manière dont l'entreprise a défini les informations importantes à publier en ce qui concerne les incidences, risques et opportunités qu'elle juge être importants	Voir Etape 2 : Etablir le questionnaire sur la base des thèmes et sous-thèmes des ESRS de la CSRD 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DE SOCOTEC
FIN ESRS 2			

2 GOV-3:E1				Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	
E1.13.1	B	Si des considérations liées au climat sont prises en compte dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	NON		
E1.13.2	T	Comment des considérations liées au climat sont prises en compte dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	N/A		
E1.13.3	B	Si leurs résultats ont été évalués au regard des cibles de réduction des émissions de GES déclarées au titre de l'exigence de publication E1-4	N/A		
E1.13.4	P	Pourcentage de la rémunération avérée dans la période en cours qui est lié à des considérations relatives au climat	N/A		
E1.13.5	T	Explication de la nature des considérations climatiques prises en compte dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	N/A		
2 IRO-1 : E1				Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	
E1.20.1	T	Processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités liés au changement climatique	1.5.5. Voir en particulier la description des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique (ESRS E1)	1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES	
E1.20.a.1	T	Processus que l'entreprise applique en ce qui concerne les incidences sur le changement climatique, en particulier les émissions de GES de l'entreprise (comme imposé par l'exigence de publication ESRS E1-6)		2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE : REDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIEES A NOS OPERATIONS	
E1.20.b.i.1	T	Processus que l'entreprise applique en ce qui concerne l'identification des aléas liés au changement climatique, en envisageant au minimum des scénarios climatiques à émissions élevées	Non disponible. Définition d"une trajectoire SBT d'ici fin 2024.		
E1.20.b.ii.1	T	Processus que l'entreprise applique en ce qui concerne l'évaluation de la manière dont les actifs et activités économiques de l'entreprise peuvent être exposés et sont sensibles à ces aléas liés au changement climatique, entraînant des risques physiques bruts pour l'entreprise	Non disponible. Evaluation des risques physiques pour le prochain rapport de durabilité 2024.		
E1.20.c.i.1	T	Processus que l'entreprise applique en ce qui concerne l'identification des événements liés à la transition climatique, en envisageant au minimum un scénario climatique compatible avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C avec un dépassement nul ou limité	Voir exemples de prestations Green Trust en 2.2.1 et 2.2.2.	2.2. GREEN TRUST	
E1.20.c.ii.1	T	Processus que l'entreprise applique en ce qui concerne l'évaluation de la manière dont les actifs et activités économiques de l'entreprise peuvent être exposés à ces événements liés à la transition climatique, créant ainsi des opportunités ou des risques de transition bruts	Les opportunités liés aux transitions énergétiques et environnementales du bâti sont au coeur de son offre de services.	2.2. GREEN TRUST	
E1.21	T	Lorsqu'elle publie les informations requises au titre des paragraphes 20 b) et 20 c), l'entreprise explique comment elle a utilisé l'analyse de scénarios liés au climat, y compris une série de scénarios climatiques, pour étayer l'identification et l'évaluation des risques physiques et des risques et opportunités de transition à court, moyen et long terme.	Non concerné. Activités tertiaires.		
2 SBM-3: E1				Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	
E1.18.1	T	Pour chaque risque important lié au changement climatique qu'elle a identifié, si l'entité considère qu'il s'agit d'un risque physique lié au changement climatique ou d'un risque de transition lié au changement climatique	Voir 1.5.5. IRO Environnement. Le changement climatique apporte des opportunités de développement d'offres et de chiffre d'affaires pour SOCOTEC, dont le métier est la conformité et la gestion des risques du bâti (transition énergétique et transition environnementale), voir 2.2. Green Trust	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE. VOIR AUSSI 2.2. GREEN TRUST	
E1.19.1	T	Description de la résilience de sa stratégie et de son modèle économique en ce qui concerne le changement climatique	Voir 1.5.5. IRO Environnement. Le changement climatique apporte des opportunités de développement d'offres et de chiffre d'affaires pour SOCOTEC, dont le métier est la conformité et la gestion des risques du bâti (transition énergétique et transition environnementale), voir 2.2. Green Trust	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE. VOIR AUSSI 2.2. GREEN TRUST	
E1.19.a.1	T	La portée de l'analyse de la résilience	Voir 1.5.5. IRO Environnement	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE	
E1.19.b.1	T	La manière dont l'analyse de la résilience a été réalisée et le moment où elle a été effectuée, y compris l'utilisation de l'analyse des scénarios climatiques	Non concerné. Activités tertiaires.		
E1.19.c.1	T	Les résultats de l'analyse de la résilience, y compris les résultats obtenus à l'issue de l'utilisation de l'analyse des scénarios	Non concerné. Activités tertiaires.		

E1-1		Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique			
E1.14.1	T*	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	"Voir Solutions Green Trust proposées aux clients Voir aussi les mesures appliquées dans la gestion des gaz à effet de serre de ses opérations en propre"	2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2.2. GREEN TRUST 2.4.3. OBJECTIFS LIES A L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
E1.16.a.1	T	Explication de la manière dont les cibles de l'entreprise sont compatibles avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris	Des travaux ont été initiés par le groupe en 2024 pour définir les cibles de réduction des GES 2024-2028 et pour définir des cibles SBT à horizon 2030.	2.4.3.OBJECTIFS LIES A L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
E1.16.b.1	T	Description des leviers de décarbonation recensés et les actions clés prévues, y compris les modifications apportées au portefeuille de produits et services de l'entreprise et le recours à de nouvelles technologies dans ses opérations, ou en aval/amont de la chaîne de valeur	Voir les 3 volets du plan d'actions pour la sobriété énergétique des activités de SOCOTEC en 2.4.4.	2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2.4.4. PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
E1.16.c.1	T	Description et une quantification des investissements et des financements de l'entreprise visant à soutenir la mise en œuvre du plan de transition, avec une référence aux indicateurs clés de performance liés aux CapEx alignés sur la taxinomie	Les CAPEX et les OPEX alignés ne sont pas fournis du fait de la grande complexité des critères techniques qui requierent une évaluation projet par projet, ce qui est matériellement impossible. Les CAPEX éligibles sont partiels cette année et les OPEX éligibles < 10% donc non déclarés comme le permet la clause d'exemption .	2.3.4.TAXONOMIE: INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE L'ENTREPRISE	
E1.16.c.2	M	Ressources financières allouées au plan d'actions (OpEx)	OPEX durables monde sur OPEX totaux : 33,8 M€ / 960,9 M€ = 3.5% soit <5% clause d'exemption.	2.3.4.TAXONOMIE: INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE L'ENTREPRISE	
E1.16.c.3	M	Ressources financières allouées au plan d'actions (CapEx)	CAPEX durables monde (leasing auto 2023) : 14.087 M€. Autres CAPEX éligibles : processus 2024.	2.3.4.TAXONOMIE: INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE L'ENTREPRISE	
E1.16.d.1	T	Évaluation qualitative des émissions de GES potentielles locked-in découlant des principaux actifs et produits de l'entreprise	Scope 1 : Flotte de véhicules d'entreprise	2.4.5. BILAN CARBONE	
E1.16.e.1	T	Explication de tout objectif ou plan (CapEX, plans CapEx, OpEX) que l'entreprise s'est fixé pour aligner ses activités économiques (revenus, CapEx, OpEX) sur les critères établis dans le règlement délégué (UE) 2021/2139	Non disponible	2.3.4.TAXONOMIE: INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DE L'ENTREPRISE	
E1.16.f.1	T	Le cas échéant, une publication des montants des CapEx significatifs investis au cours de la période de référence en rapport avec des activités économiques liées au charbon,pétrole,gaz	Non concerné		
E1.16.f.2	M	Montants des CapEx significatifs pour activités économiques liées au charbon	Non concerné		
E1.16.f.3	M	Montants des CapEx significatifs pour activités économiques liées au pétrole	Non concerné		
E1.16.f.4	M	Montants des CapEx significatifs pour activités économiques liées au gaz	Non concerné		
E1.16.g.1	B*	Si l'entreprise est exclue ou non des indices de référence «Accord de Paris»	NON.	1.1. VISION et MISSION	
E1.16.h.1	T	Description de la manière dont le plan de transition est intégré dans la stratégie commerciale globale et la planification financière de l'entreprise et aligné sur celles-ci	Voir 1.6.3. CONTRIBUER À METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	1.6.CONTRIBUER A LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE et 2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2.2. GREEN TRUST et 2.3. TAXONOMIE	
E1.16.i.1	B	Si ce plan de transition est approuvé par les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise	OUI	1.6.CONTRIBUER A LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE et 2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2.2. GREEN TRUST et 2.3. TAXONOMIE	
E1.16.j.1	T	Description des progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en œuvre du plan de transition	Voir aussi Tableau des principaux objectifs 2028 en 1.5.2.	2.4.5. RESULTATS : BILAN CARBONE 2.2.3. GREEN TRUST RESULTATS et 2.3.3. TAXONOMIE RESULTATS	
E1.17.1	B	Si l'entreprise ne dispose pas d'un plan de transition, si elle adoptera un plan de transition	OUI		
E1.17.2	Y	Si l'entreprise ne dispose pas d'un plan de transition, quand [Année] elle adoptera un plan de transition	FIN 2025		
E1-2		Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci			
E1.24.1	T	Politiques mises en œuvre par l'entreprise pour gérer ses incidences, risques et opportunités importants en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci		2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2.2.1.GREEN TRUST: POLITIQUE-2.3.1.TAXONOMIE 2.4.2.POLITIQUE LIEE AUX ENJEUX DU CLIMAT	
E1.25.a.1	B	Si les politiques adoptées couvrent l'atténuation du changement climatique	OUI	2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2.2.1.GREEN TRUST: POLITIQUE-2.3.1.TAXONOMIE 2.4.2.POLITIQUE LIEE AUX ENJEUX DU CLIMAT	

E1-2		Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (suite)		
E1.25.a.2	T	Comment les politiques adoptées couvrent l'atténuation du changement climatique	Voir aussi 2.2.2. Green Trust Actions et 2.3.2. Taxonomie : Méthodologie.	2.2.3. GREEN TRUST RÉSULTATS et 2.3.3. TAXONOMIE RESULTATS et 2.4.4.ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.25.b.1	B	Si les politiques adoptées couvrent l'adaptation au changement climatique	OUI	2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2.2.1.GREEN TRUST: POLITIQUE-2.3.1.TAXONOMIE 2.4.2.POLITIQUE LIEE AUX ENJEUX DU CLIMAT
E1.25.b.2	T	Comment les politiques adoptées couvrent l'adaptation au changement climatique	Voir aussi 2.2.2. Green Trust Actions et 2.3.2. Taxonomie : Méthodologie.	2.2.2. GREEN TRUST: ACTIONS 2.4.4. PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.25.c.1	B	Si les politiques adoptées couvrent l'efficacité énergétique	OUI, voir aussi les trois volets du plan de sobriété énergétique en 2.4.4.1., 2.4.4.2. et 2.4.4.3.	2.2.2. GREEN TRUST: ACTIONS 2.4.4. PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.25.c.2	T	Comment les politiques adoptées couvrent l'efficacité énergétique	Voir aussi les trois volets du plan de sobriété énergétique en 2.4.4.1., 2.4.4.2. et 2.4.4.3.	2.2.2. GREEN TRUST: ACTIONS 2.4.4. PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.25.d.1	B	Si les politiques adoptées couvrent le déploiement des énergies renouvelables	OUI	2.2.2. GREEN TRUST: ACTIONS 2.4.4. PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.25.d.2	T	Comment les politiques adoptées couvrent le déploiement des énergies renouvelables	Voir en particulier 2.4.4.2. Performance énergétique des bâtiments.	2.2.2. GREEN TRUST: ACTIONS 2.4.4. PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.25.e.1	B	Si les politiques adoptées couvrent d'autres domaines	OUI	2.2.2. GREEN TRUST: ACTIONS (Prestations)
E1.25.e.2	T	Comment les politiques adoptées couvrent d'autres domaines	Voir aussi 2.5. Economie Circulaire	2.2.2. GREEN TRUST: ACTIONS (Prestations) 2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE
E1-3		Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique		
E1.28.1	T	Actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et les ressources allouées à leur mise en œuvre		2.2.2. GREEN TRUST: ACTIONS 2.4.4. PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1-4		Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		
E1.32.1	T	Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci		2.2.3. GREEN TRUST RÉSULTATS 2023 ET OBJECTIFS 2028 2.4.3. OBJECTIFS LIES A L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.33.1	B	Si l'entreprise s'est fixée des cibles de réduction des émissions de GES et/ou toute autre cible afin de gérer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	OUI, voir les objectifs 2024 et 2028 dans le tableau en 1.5.5.	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
E1.33.2	T	Comment l'entreprise s'est fixée des cibles de réduction des émissions de GES et/ou toute autre cible afin de gérer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique		2.2.3. GREEN TRUST RÉSULTATS 2023 ET OBJECTIFS 2028 2.4.3. OBJECTIFS LIES A L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.34.b*		Cibles de réduction des émissions de GES		
E1.34.b.1	N	Objectif brut de réduction des émissions de GES pour l'année 2030 pour le périmètre 1, en tonnes équivalent CO2	Non disponible, définition des objectifs SBT en cours - Fin 2024 Voir 2.4.5. Résultats : Bilan Carbone	1.5.2. INDICATEURS RSE ET OBJECTIFS 2.4.4. ACTIONS POUR L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.34.b.2	N	Objectif brut de réduction des émissions de GES pour l'année 2030 pour le périmètre 2, en tonnes équivalent CO2	Non disponible, définition des objectifs SBT en cours - Fin 2024 Voir 2.4.5. Résultats : Bilan Carbone	1.5.2. INDICATEURS RSE ET OBJECTIFS 2.4.4. ACTIONS POUR L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.34.b.3	N	Objectif brut de réduction des émissions de GES pour l'année 2030 pour le périmètre 3, en tonnes équivalent CO2	Non disponible, définition des objectifs SBT en cours - Fin 2024 Voir 2.4.5. Résultats : Bilan Carbone	1.5.2. INDICATEURS RSE ET OBJECTIFS 2.4.4. ACTIONS POUR L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.34.c.1	T	L'année et la valeur de référence actuelles pour les cibles de réduction des émissions de GES	Réduction de 15% des émissions de GES entre 2021 et 2024 (scopes 1 et 2)	2.4.3. OBJECTIFS LIES A L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.34.e.1	B	Si les cibles de réduction des émissions de GES sont fondées sur des données scientifiques et sont compatibles avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C	NON. Définition des objectifs SBT en cours - Fin 2024	2.4.3. OBJECTIFS LIES A L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.34.f.1	T	Description des leviers de décarbonation attendus et leur contribution quantitative globale à la réalisation des cibles de réduction des émissions de GES	Partiel, travaux d'objectivation alignée sur les SBT en cours.	2.4.3. OBJECTIFS LIES A L'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
E1.37*		Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres		
E1.37.a.1	N	Consommation totale d'énergie issue de sources fossiles en MWh liée aux opérations propres	19471,04 MWh	5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQU

E1-5		Consommation d'énergie et mix énergétique		
E1.37.b.1	N	Consommation totale d'énergie issue de sources nucléaires en MWh liée aux opérations propres	8948,49 MWh	5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQU
E1.37.c.i.1	N	Consommation totale d'énergie issue de sources renouvelables en MWh liée aux opérations propres - consommation de combustible provenant de sources renouvelables	Non disponible	5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQU
E1.37.c.ii.1	N	Consommation totale d'énergie issue de sources renouvelables en MWh liée aux opérations propres - consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	2672,66 MWh	5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQU
E1.37.c.iii.1	N	Consommation totale d'énergie issue de sources renouvelables en MWh liée aux opérations propres - consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	41,94 MWh	5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQU
E1.38*		Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles si l'entreprise est active dans des secteurs à fort impact climatique		
E1.38.a.1	N	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles - consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	Non concerné	
E1.38.b.1	N	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles - consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	Non concerné	
E1.38.c.1	N	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles - consommation de combustible provenant du gaz naturel	Non concerné	
E1.38.d.1	N	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles - consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	Non concerné	
E1.38.e.1	N	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles - consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	Non concerné	
E1.39*		Production d'énergie		
E1.39.1	N	Production d'énergie non renouvelable en MWh	Non concerné	
E1.39.2	N	Production d'énergie renouvelable en MWh	41,94 MWh	5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQU
E1.40*		Intensité énergétique (consommation totale d'énergie par produit net) associée aux activités réalisées dans les secteurs à fort impact climatique		
E1.42.1	T*	Précision des secteurs à fort impact climatique qui sont utilisés pour déterminer l'intensité énergétique requise au paragraphe 40	Non concerné	
E1.43.1	T*	Rapprochement, avec le poste ou les notes pertinents figurant dans les états financiers, du montant du produit net provenant d'activités réalisées dans des secteurs à fort impact climatique (dénominateur dans le calcul de l'intensité énergétique requise au paragraphe 40)	Non concerné	
E1-6		Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES		
E1.44*		Émissions de GES		
E1.44.a.1	N	Émissions brutes de GES de périmètre 1 en tonnes métriques équivalent CO2 - groupe comptable consolidé (société mère et filiales)	31269,4 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.44.a.2	N	Émissions brutes de GES de périmètre 1 en tonnes métriques équivalent CO2 - sociétés bénéficiaires des investissements	N/A	
E1.44.a.3	N	Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission - groupe comptable consolidé (société mère et filiales)	Non concerné	
E1.44.a.4	N	Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission - sociétés bénéficiaires des investissements	Non concerné	
E1.44.b.1	N	Émissions brutes de GES de périmètre 2 basées sur la localisation en tonnes métriques équivalent CO2 - groupe comptable consolidé (société mère et filiales)	2333,05 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.44.b.2	N	Émissions brutes de GES de périmètre 2 basées sur la localisation en tonnes métriques équivalent CO2 - sociétés bénéficiaires des investissements	Non concerné	
E1.44.b.3	N	Émissions brutes de GES de périmètre 2 basées sur le marché en tonnes métriques équivalent CO2 - groupe comptable consolidé (société mère et filiales)	Non disponible	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.44.b.4	N	Émissions brutes de GES de périmètre 2 basées sur le marché en tonnes métriques équivalent CO2 - sociétés bénéficiaires des investissements	Non concerné	
E1.44.c.1	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Biens et services achetés	13292,1 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.44.c.2	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Biens d'investissement	Non disponible	
E1.44.c.3	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans périmètres 1 et 2)	6040,75 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES

E1-6		Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (suite)		
E1.44.c.4	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Transport et distribution en amont	184,08 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.44.c.5	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Déchets produits lors de l'exploitation	475,62 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.44.c.6	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Voyages d'affaires	3966,84 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.44.c.7	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Déplacements domicile-travail des salariés	2483,47 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.44.c.8	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Actifs loués en amont	Non disponible	
E1.44.c.9	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Acheminement en aval	Non disponible	
E1.44.c.10	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Transformation des produits vendus	Non concerné - Activité de services aux professionnels	
E1.44.c.11	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Utilisation des produits vendus	Non concerné - Activité de services aux professionnels	
E1.44.c.12	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Traitement en fin de vie des produits vendus	Non concerné - Activité de services aux professionnels	
E1.44.c.13	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Actifs loués en aval	Non disponible	
E1.44.c.14	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Franchises	Non concerné	
E1.44.c.15	N	Émissions brutes de GES de périmètre 3 en tonnes métriques équivalent Co2 - Investissements	Non concerné	
E1.44.d.1	N	Émissions totales de GES en tonnes métriques équivalent Co2 dérivées des émissions de GES de périmètre 2 sous-jacentes mesurées selon la méthode fondée sur la localisation	Non disponible	
E1.44.d.2	N	Émissions totales de GES en tonnes métriques équivalent Co2 dérivées des émissions de GES de périmètre 2 sous-jacentes mesurées selon la méthode fondée sur le marché	Non disponible	
E1-52.a	N	La divulgation des émissions totales de GES requise au paragraphe 44, point d), correspond à la somme des émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3 requises aux paragraphes 44, points a) à c). (a) les émissions totales de GES dérivées des émissions de GES du champ d'application 2 sous-jacentes mesurées à l'aide de la méthode fondée sur la localisation ;	46894,55 teq. CO2	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1-52.b	N	La divulgation des émissions totales de GES requise au paragraphe 44, point d), correspond à la somme des émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3 requises aux paragraphes 44, points a) à c). b. les émissions totales de GES dérivées des émissions sous-jacentes de GES du champ d'application 2 mesurées à l'aide de la méthode fondée sur le marché.	Non disponible	
E1.53*		Intensité des GES sur la base du produit net		
E1.53.1	N	Intensité de ses émissions de GES (émissions totales de GES par produit net)	37,31 t.eq.CO2 / millions d'euros de chiffre d'affaires	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DES PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1.55.1	T*	Rapprochement, avec le poste ou les notes pertinents des états financiers, des montants du produit net (à savoir le dénominateur dans le calcul de l'intensité des émissions de GES requise au paragraphe 53)	Voir la note (1) sous les tableaux 5.1.5.	5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DES PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES
E1-7		Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone		
E1.58.a*		Asorptions et stockage de GES		
E1.58.a.1	N	Quantité totale d'absorptions et de stockage de GES exprimée en tonnes métriques équivalent CO2 liée aux activités propres de l'entreprise - activité d'absorption	Non disponible	
E1.58.a.2	N	Quantité totale d'absorptions et de stockage de GES exprimée en tonnes métriques équivalent CO2 liée à la chaîne de valeur en amont et en aval, activité d'absorption	4,433 t.eq.CO2	5.1.6. PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTÉNUATION DES GES FINANCÉS AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE
E1.58.b.1	T	Hypothèses de calcul, les méthodes et les cadres appliqués par l'entreprise pour les informations à publier sur les absorptions et le stockage de GES		
E1.59*		Crédits carbone		
E1.59.a.1	N	Quantité totale de crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise, exprimée en tonnes métriques équivalent CO2, qui ont été vérifiés au regard de normes de qualité reconnues et annulés au cours de la période de référence	Non disponible	5.1.6. PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTÉNUATION DES GES FINANCÉS AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE
E1.59.b.1	N	Quantité totale de crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise, exprimée en tonnes métriques équivalent CO2, dont l'annulation est prévue à l'avenir, qu'elle soit basée ou non sur des accords contractuels existants	Non disponible	5.1.6. PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTÉNUATION DES GES FINANCÉS AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE
E1.60.1	T	Description du champ d'application, les méthodes et les cadres adoptés ainsi que la manière dont les émissions résiduelles de GES sont censées être neutralisées, par exemple, par les absorptions de GES dans le cadre de ses opérations propres et de sa propre chaîne de valeur	Non applicable	

E1-7		Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (suite)		
E1.61.1	B	Si les allégations publiques de neutralité en matière de GES qui impliquent l'utilisation de crédits carbone sont accompagnées de cibles de réduction des émissions de GES	Non applicable	
E1.61.a.2	T	Comment les allégations publiques de neutralité en matière de GES qui impliquent l'utilisation de crédits carbone sont accompagnées de cibles de réduction des émissions de GES	Non applicable	
E1.61.b.1	B	Si le recours à des crédits carbone n'empêchent ni ne réduisent la réalisation de ses cibles de réduction des émissions de GES ou, le cas échéant, de son objectif «zéro net»	Non applicable	
E1.61.b.2	T	Comment le recours à des crédits carbone n'empêchent ni ne réduisent la réalisation de ses cibles de réduction des émissions de GES ou, le cas échéant, de son objectif «zéro net»	Non applicable	
E1.61.c.1	T	Explication de la crédibilité et l'intégrité des crédits carbone utilisés, y compris en référence à des normes de qualité reconnues	Non applicable	
E1-8		Tarification interne du carbone		
E1.62.1	B	Si l'entreprise applique des mécanismes de tarification interne du carbone	NON	5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE
E1.62.2	T	Dans l'affirmative, comment ceux-ci soutiennent sa prise de décision et encouragent la mise en œuvre de politiques et de cibles liées au changement climatique	Non applicable	
E1.63.a.1	T	Type de mécanisme de tarification interne du carbone	Non applicable	
E1.63.b.1	T	Champ d'application spécifique des mécanismes de tarification du carbone	Non applicable	
E1.63.c.1	T	Prix du carbone appliqués en fonction du type de mécanisme et des hypothèses critiques retenues pour déterminer les prix, y compris la source des prix du carbone appliqués et les raisons pour lesquelles ces prix sont jugés pertinents pour l'application qui en est faite	Non applicable	
E1.63.c.2	T	Méthode de calcul des prix du carbone, y compris la mesure dans laquelle ceux-ci ont été fixés sur la base d'orientations scientifiques et la manière dont leur évolution future est liée aux trajectoires de tarification du carbone fondées sur des données scientifiques	Non applicable	
E1.63.d		Pour l'année en cours, les volumes d'émissions brutes de GES couverts par ces mécanismes		
E1.63.d.1	N	Pour l'année en cours, les volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 1 en tonnes métriques équivalent CO2 couverts par des mécanismes de tarification interne du carbone	Non applicable	5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE
E1.63.d.2	N	Pour l'année en cours, les volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 2 en tonnes métriques équivalent CO2 couverts par des mécanismes de tarification interne du carbone	Non applicable	5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE
E1.63.d.3	N	Pour l'année en cours, les volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 3 en tonnes métriques équivalent CO2 couverts par des mécanismes de tarification interne du carbone	Non applicable	5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE
E1.63.d.4	N	Proportion des volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 1 couvertes par les mécanismes de tarification interne du carbone	Non applicable	5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE
E1.63.d.5	N	Proportion des volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 2 couvertes par les mécanismes de tarification interne du carbone	Non applicable	5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE
E1.63.d.6	N	Proportion des volumes d'émissions brutes de GES de périmètres 3 couvertes par les mécanismes de tarification interne du carbone	Non applicable	5.1.7. TARIFICATION INTERNE DU CARBONE
E1-9		Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique		
E1.66.c.1	T*	Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique important	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	
E1.66*		Incidences financières escomptées des risques physiques importants		
E1.66.a.1	M	Valeur monétaire d'actifs exposés à un risque physique aigu important à court terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.a.2	M	Valeur monétaire d'actifs exposés à un risque physique aigu important à moyen terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.a.3	M	Valeur monétaire d'actifs exposés à un risque physique aigu important à long terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.a.4	M	Valeur monétaire d'actifs exposés à un risque physique chronique important à court terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS

E1-9		Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique (suite)		
E1.66.a.5	M	Valeur monétaire d'actifs exposés à un risque physique chronique important à moyen terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.a.6	M	Valeur monétaire d'actifs exposés à un risque physique chronique important à long terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.a.7	P	Proportion (pourcentage) d'actifs exposés à un risque physique important à court terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.a.8	P	Proportion (pourcentage) d'actifs exposés à un risque physique important à moyen terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.a.9	P	Proportion (pourcentage) d'actifs exposés à un risque physique important à long terme avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.b.1	P	Proportion d'actifs exposés à un risque physique important faisant l'objet d'actions d'adaptation au changement climatique	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.d.1	M	Valeur monétaire du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque physique important à court terme	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.d.2	P	Proportion (pourcentage) du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque physique important à court terme	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.d.3	M	Valeur monétaire du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque physique important à moyen terme	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.d.4	P	Proportion (pourcentage) du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque physique important à moyen terme	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.d.5	M	Valeur monétaire du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque physique important à long terme	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.66.d.6	P	Proportion (pourcentage) du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque physique important à long terme	Non disponible. SOCOTEC n'a pas évalué ses risques physiques. Le Groupe est une entreprise de service aux professionnels et dispose de bureaux pour réaliser ses opérations.	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67		Incidences financières escomptées des risques de transition importants		
E1.67.a.2	M	Valeur monétaire d'actifs exposés à un risque de transition important à moyen terme avant d'envisager des actions d'atténuation du changement climatique	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.a.3	M	Valeur monétaire d'actifs exposés à un risque de transition important à long terme avant d'envisager des actions d'atténuation du changement climatique	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.a.4	P	Proportion (pourcentage) d'actifs exposés à un risque de transition important à court terme avant d'envisager des actions d'atténuation du changement climatique	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.a.5	P	Proportion (pourcentage) d'actifs exposés à un risque de transition important à moyen terme avant d'envisager des actions d'atténuation du changement climatique	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.a.6	P	Proportion (pourcentage) d'actifs exposés à un risque de transition important à long terme avant d'envisager des actions d'atténuation du changement climatique	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.b.1	P	Proportion d'actifs exposés à un risque de transition important faisant l'objet d'actions d'atténuation du changement climatique	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS

E1-9		Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique (suite)		
E1.67.c.1	M*	Valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise de classe d'efficacité énergétique A	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.c.2	M*	Valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise de classe d'efficacité énergétique B	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.c.3	M*	Valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise de classe d'efficacité énergétique C	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.c.4	M*	Valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise de classe d'efficacité énergétique D	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.c.5	M*	Valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise de classe d'efficacité énergétique E	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.c.6	M*	Valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise de classe d'efficacité énergétique F	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.c.7	M*	Valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise de classe d'efficacité énergétique G	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.d.1	M	Passifs susceptibles de devoir être comptabilisés dans les états financiers à court terme	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.d.2	M	Passifs susceptibles de devoir être comptabilisés dans les états financiers à moyen terme	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.d.3	M	Passifs susceptibles de devoir être comptabilisés dans les états financiers à long terme	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.e.1	M	Valeur monétaire du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque de transition important à court terme	Voir également Green Trust Résultats en 2.2.3 (opportunités de revenus liés au changement climatique et aux risques de transition du bâti)	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.e.2	P	Proportion (pourcentage) du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque de transition important à court terme	Voir également Green Trust Résultats en 2.2.3 (opportunités de revenus liés au changement climatique et aux risques de transition du bâti)	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.e.3	M	Valeur monétaire du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque de transition important à moyen terme	Voir également Green Trust Résultats en 2.2.3 (opportunités de revenus liés au changement climatique et aux risques de transition du bâti)	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.e.4	P	Proportion (pourcentage) du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque de transition important à moyen terme	Voir également Green Trust Résultats en 2.2.3 (opportunités de revenus liés au changement climatique et aux risques de transition du bâti)	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.e.5	M	Valeur monétaire du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque de transition important à long terme	Voir également Green Trust Résultats en 2.2.3 (opportunités de revenus liés au changement climatique et aux risques de transition du bâti)	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.e.6	P	Proportion (pourcentage) du produit net lié aux activités économiques de l'entreprise exposées à un risque de transition important à long terme	Voir également Green Trust Résultats en 2.2.3 (opportunités de revenus liés au changement climatique et aux risques de transition du bâti)	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.67.e.7	M	Produit net provenant des clients de l'entreprise exerçant des activités dans le domaine du charbon, du pétrole et du gaz	Non applicable	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.68.a.1	T	Rapprochements, avec les postes ou notes pertinents figurant dans les états financiers, des montants significatifs des actifs et du produit net exposés à un risque physique important (comme exigé au paragraphe 66)	Non applicable	
E1.68.b.1	T	Rapprochements, avec les postes ou notes pertinents figurant dans les états financiers, des montants significatifs des actifs, des passifs et du produit net exposés à un risque de transition important (comme exigé au paragraphe 67)	Non applicable	
E1.69.a.1	M	Économies de coûts attendues grâce aux actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci	Non disponible	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
E1.69.b.1	M	Taille potentielle du marché ou évolutions attendues du produit net lié aux produits et services à faible intensité de carbone ou aux solutions d'adaptation auxquelles l'entreprise a ou pourrait avoir accès	Voir également Green Trust Résultats en 2.2.3 (opportunités de revenus liés au changement climatique et aux risques de transition du bâti)	5.1.8. INCIDENCES FINANCIÈRES ESCOMPTÉES DES RISQUES DE TRANSITION IMPORTANTS
FIN ESRS E1				

2 IRO-1:E5		Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		
E5.11..1	T	Procédure d'identification des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire, notamment en ce qui concerne les ressources entrantes, les ressources sortantes et les déchets	OUI	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
E5.11.a.1	B	Si l'entreprise a examiné ses actifs et activités afin d'identifier ses incidences, risques et opportunités, réels et potentiels, dans ses opérations propres comme en amont et en aval de sa chaîne de valeur	OUI	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
E5.11.a.2	T	Dans l'affirmative, les méthodes, hypothèses et outils utilisés pour cet examen		1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ 2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
E5.11.b.1	B	Si l'entreprise a mené des consultations, en particulier auprès des communautés touchées	OUI	2.5.1. ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
E5.11.b.2	T	Comment l'entreprise a mené des consultations, en particulier auprès des communautés touchées		2.5.1. ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
E5-1		Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire		
E5.14.1	T	Politiques qui traitent de la gestion de ses impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS
E5.15.a.1	B	Si les politiques de l'entreprise traitent l'abandon progressif de l'utilisation de ressources vierges, y compris les augmentations relatives de l'utilisation de ressources secondaires (recyclées)	OUI	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS
E5.15.a.2	T	De quelle manière les politiques de l'entreprise traitent l'abandon progressif de l'utilisation de ressources vierges, y compris les augmentations relatives de l'utilisation de ressources secondaires (recyclées)		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS
E5.15.b.1	B	Si les politiques de l'entreprise traitent l'approvisionnement durable et l'utilisation de ressources renouvelables	OUI	
E5.15.b.2	T	De quelle manière les politiques de l'entreprise traitent l'approvisionnement durable et l'utilisation de ressources renouvelables		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5-2		Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire		
E5.19.1	T	Actions en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire et les ressources allouées à leur mise en œuvre		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.a.1	B	Si une action et des ressources données permettent des niveaux accrus d'efficacité dans l'utilisation des matières techniques et biologiques et de l'eau, notamment en ce qui concerne les matières premières critiques et les terres rares telles que visées dans le système d'information sur les matières	OUI. SOCOTEC a des filiales et des experts qui sont spécialisés dans l'inspection, le contrôle, la gestion des risques de pollution et maladies liés à la ressource Eau	1.1. VISION ET MISSION 2.2.1. GREEN TRUST : POLITIQUES MISES EN PLACE et 2.2.2. GREEN TRUST : ACTIONS
E5.20.a.2	T	Comment une action et des ressources données permettent des niveaux accrus d'efficacité dans l'utilisation des matières techniques et biologiques et de l'eau, notamment en ce qui concerne les matières premières critiques et les terres rares telles que visées dans le système d'information		1.1. VISION ET MISSION 2.2.1. GREEN TRUST : POLITIQUES MISES EN PLACE et 2.2.2. GREEN TRUST : ACTIONS
E5.20.b.1	B	Si une action et des ressources données permettent des taux accrus d'utilisation de matières premières secondaires (matières recyclées)	OUI	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE

E5-2		Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (suite)		
E5.20.b.2	T	Comment une action et des ressources données permettent des taux accrus d'utilisation de matières premières secondaires (matières recyclées)		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.c.1	B	Si une action et des ressources données permettent l'application d'une conception circulaire, entraînant une pérennité accrue des produits et une utilisation optimale, ainsi que des taux plus élevés de: réemploi, réparation, reconditionnement, remanufacturation, réaffectation et recyclage	OUI pour ses clients (label d'économie Circulaire Ecocycle et Diagnostic Déchets DPEMD). OUI pour ses propres opérations. Voir 2.5.2. et 2.4.4.2. et 2.4.4.3.	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.c.2	T	Comment une action et des ressources données permettent l'application d'une conception circulaire, entraînant une pérennité accrue des produits et une utilisation optimale, ainsi que des taux plus élevés de: réemploi, réparation, reconditionnement, remanufacturation, réaffectation et recyclage		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.d.1	B	Si une action et des ressources données permettent l'application de pratiques commerciales circulaires, telles que des actions de maintien de la valeur, d'optimisation de la valeur, en fin de vie, favorisant l'efficacité des systèmes	OUI pour ses clients (label d'économie Circulaire Ecocycle et Diagnostic Déchets DPEMD). OUI pour ses propres opérations. Voir 2.5.2. et 2.4.4.2. et 2.4.4.3.	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.d.2	T	Comment une action et des ressources données permettent l'application de pratiques commerciales circulaires, telles que des actions de maintien de la valeur, d'optimisation de la valeur, en fin de vie, favorisant l'efficacité des systèmes		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.e.1	B	Si une action et des ressources données permettent des actions de nature à empêcher la production de déchets dans la chaîne de valeur en amont et en aval de l'entreprise	OUI pour ses clients (label d'économie Circulaire Ecocycle et Diagnostic Déchets DPEMD). OUI pour ses propres opérations. Voir 2.5.2. et 2.4.4.2. et 2.4.4.3.	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.e.2	T	Comment une action et des ressources données permettent es actions de nature à empêcher la production de déchets dans la chaîne de valeur en amont et en aval de l'entreprise		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.f.1	B	Si une action et des ressources données permettent l'optimisation de la gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets	OUI pour ses clients (label d'économie Circulaire Ecocycle et Diagnostic Déchets DPEMD). OUI pour ses propres opérations. Voir 2.5.2. et 2.4.4.2. et 2.4.4.3.	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.20.f.2	T	Comment une action et des ressources données permettent l'optimisation de la gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5-3		Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire		
E5.23.1	T	Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Non disponible	
E5.24.a.1	B	Si les cibles sont liées à l'augmentation de la circularité dans la conception des produits (y compris, par exemple, une conception garantissant la pérennité, le démontage, la réparabilité, la recyclabilité, etc.)	OUI	

E5-3		Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (suite)		
E5.24.a.2	T	Comment les cibles sont liées à l'augmentation de la circularité dans la conception des produits (y compris, par exemple, une conception garantissant la pérennité, le démontage, la réparabilité, la recyclabilité, etc.)	Sur les projets clients : réemploi des matériaux de construction rénovation et mise sur les plateformes partenaires : Cycle Up, Booster du Réemploi, etc. Pour ses opérations en propre : 100% des DEEE fléchés vers Emmaüs Connect, Ecodair et Ateliers du Bocage pour recyclage ou réemploi auprès de familles défavorisées.	2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.24.b.1	B	Si les cibles sont liées à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières	OUI	
E5.24.b.2	T	Comment les cibles sont liées à l'augmentation du taux d'utilisation circulaire des matières		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.24.c.1	B	Si les cibles sont liées à la réduction au minimum des matières premières primaires	OUI	
E5.24.c.2	T	Comment les cibles sont liées à la réduction au minimum des matières premières primaires		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.24.d.1	B	Si les cibles sont liées à l'approvisionnement durable et à l'utilisation de ressources renouvelables (conformément au principe de l'utilisation en cascade)	OUI	
E5.24.d.2	T	Comment les cibles sont liées à l'approvisionnement durable et à l'utilisation de ressources renouvelables (conformément au principe de l'utilisation en cascade)		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.24.e.1	B	Si les cibles sont liées à la gestion des déchets, y compris leur préparation en vue d'un traitement approprié	OUI	
E5.24.e.2	T	Comment les cibles sont liées à la gestion des déchets, y compris leur préparation en vue d'un traitement approprié		2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE 2.5.1. ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LEURS PROJETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE et 2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS et 2.4.4.2. PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS et 2.4.4.3. SOBRIETE NUMERIQUE
E5.24.f.1	B	Si les cibles sont liées à d'autres questions liées à l'utilisation des ressources ou à l'économie circulaire	OUI. Inclusion Sociale	
E5.24.f.2	T	Comment les cibles sont liées à d'autres questions liées à l'utilisation des ressources ou à l'économie circulaire	Pour ses opérations en propre : 100% des DEEE fléchés vers Emmaüs Connect, Ecodair et Ateliers du Bocage pour recyclage ou réemploi auprès de familles défavorisées.	2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DECHETS POUR SES OPERATIONS 5.1.9.2. VALORISATION DES DEEE
E5.26.1	B	Si des seuils écologiques et des allocations par entité ont été pris en considération au moment de fixer les cibles	NON	
E5.26.a.1	T	Le cas échéant, les seuils écologiques qui ont été retenus et la méthode employée pour les définir	Non concerné	
E5.26.b.1	B	Le cas échéant, si les seuils sont propres à l'entité	Non concerné	
E5.26.b.2	T	Dans l'affirmative, la manière dont ils ont été déterminés	Non concerné	
E5.26.c.1	T	Le cas échéant, la manière dont la responsabilité d'assurer le respect des seuils écologiques définis est répartie dans l'entreprise	Non concerné	
E5.27.1	T	Si les cibles que l'entreprise s'est fixées et a présentées sont obligatoires (imposées par la législation) ou volontaires	Non concerné	
E5-4		Ressources entrantes		
E5.31		Description des entrées de matières dans ses propres opérations et au long de la chaîne de valeur		
E5.31.a.1	N	Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de référence, en tonnes ou en kilogrammes	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	

E5-4		Ressources entrantes (suite)		
E5.31.b.1	P	Pourcentage de matières biologiques (dont les biocarburants utilisés à des fins non énergétiques) utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5.31.c.1	N	Poids, en tonnes ou en kilogrammes, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5.31.c.2	P	Poids, en pourcentage, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5.31.b.2	T	Le système de certification utilisé et la façon dont le principe d'utilisation en cascade a été appliqué pour les matières biologiques (dont les biocarburants utilisés à des fins non énergétiques) utilisés (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5.32.1	T	Méthodes employées pour calculer les données et les principales hypothèses utilisées	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5-5		Ressources sortantes		
E5.35.1	T	Description des principaux produits et matières qui sont issus de son processus de production et qui sont conçus selon les principes de l'économie circulaire	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5.36		Ressources sortantes		
E5.36.a.1	N	Pérennité attendue des produits commercialisés par l'entreprise, par rapport à la moyenne du secteur pour chaque groupe de produits	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5.36.b.1	N	Réparabilité des produits, en utilisant un système de classement établi, le cas échéant	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5.36.c.1	P	Part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages	Non concerné. SOCOTEC est un prestataire de services. Pas de production.	
E5.37		Déchets issus des opérations propres de l'entreprise		
E5.37.a.1	N	Quantité totale de déchets produite, en tonnes ou en kilogramme	1471 tonnes	5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES
E5.37.b.i.1	N	Quantité (en poids) de déchets dangereux qui n'est pas éliminée par la préparation en vue du réemploi, en tonnes ou en kilogrammes	Voir le tableau d'indicateurs	5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES
E5.37.b.i.2	N	Quantité (en poids) de déchets non dangereux qui n'est pas éliminée par la préparation en vue du réemploi, en tonnes ou en kilogrammes	Voir le tableau d'indicateurs	5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES
E5.37.b.ii.1	N	Quantité (en poids) de déchets dangereux qui n'est pas éliminée par le recyclage, en tonnes ou en kilogrammes	Voir le tableau d'indicateurs	5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES
E5.37.b.ii.2	N	Quantité (en poids) de déchets non dangereux qui n'est pas éliminée par le recyclage, en tonnes ou en kilogrammes	Voir le tableau d'indicateurs	5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES
E5.37.b.iii.1	N	Quantité (en poids) de déchets dangereux qui n'est pas éliminée par les autres opérations de valorisation, en tonnes ou en kilogrammes	Non disponible	
E5.37.b.iii.2	N	Quantité (en poids) de déchets non dangereux qui n'est pas éliminée par les autres opérations de valorisation, en tonnes ou en kilogrammes	Non disponible	
E5.37.c.1	N	Quantité au total (en poids) de déchets dangereux qui est éliminée par traitement, en tonnes ou en kilogrammes	Voir le tableau d'indicateurs	5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES
E5.37.c.2	N	Quantité au total (en poids) de déchets non dangereux qui est éliminée par traitement, en tonnes ou en kilogrammes	Voir le tableau d'indicateurs	5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES
E5.37.c.i.1	N	Quantité (en poids) de déchets dangereux qui est éliminée par l'incinération, en tonnes ou en kilogrammes	Non disponible	
E5.37.c.i.2	N	Quantité (en poids) de déchets non dangereux qui est éliminée par l'incinération, en tonnes ou en kilogrammes	Non disponible	
E5.37.c.ii.1	N	Quantité (en poids) de déchets dangereux qui est éliminée par la mise en décharge, en tonnes ou en kilogrammes	Non disponible	
E5.37.c.ii.2	N	Quantité (en poids) de déchets non dangereux qui est éliminée par la mise en décharge, en tonnes ou en kilogrammes	Non disponible	
E5.37.c.iii.1	N	Quantité (en poids) de déchets dangereux qui est éliminée par les autres opérations d'élimination, en tonnes ou en kilogrammes	Non disponible	
E5.37.c.iii.2	N	Quantité (en poids) de déchets non dangereux qui est éliminée par les autres opérations d'élimination, en tonnes ou en kilogrammes	Non disponible	
E5.37.d.1	N*	Quantité totale de déchets non recyclés, en tonnes ou en kilogrammes	Voir le tableau d'indicateurs	5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES

E5-5		Ressources sortantes (suite)		
E5.37.d.2	P*	Pourcentage de déchets non recyclés	Voir le tableau d'indicateurs	5.1.9.1 DÉCHETS ISSUS DES OPÉRATIONS PROPRES
E5.38.a.1	T	Composition des déchets - flux de déchets pertinents pour le secteur ou les activités de l'entreprise	Voir le tableau d'indicateurs	2.5.2. GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS POUR SES OPÉRATIONS 5.1.9.1 DÉCHETS ISSUS DES OPÉRATIONS PROPRES Graphiques
E5.38.b.1	T	Composition des déchets - matières présentes dans les déchets	Non disponible	
E5.39*		Déchets dangereux et radioactifs produits par l'entreprise		
E5.39.1.	N	Quantité totale de déchets dangereux produits par l'entreprise, en tonnes ou en kilogrammes	Non concerné	
E5.39.2	N	Quantité totale de déchets radioactifs produits par l'entreprise, en tonnes ou en kilogrammes	Non concerné	
E5.40.1	T	Informations contextuelles sur les méthodes employées pour calculer les données et, en particulier, les critères et les hypothèses appliqués pour déterminer et classer les produits conçus conformément aux principes de l'économie circulaire au titre du paragraphe 35	Non concerné	
E5-6		Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire		
E5.43.a.1	M	Quantification, en termes monétaires, des incidences financières escomptées avant prise en considération des actions liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non disponible	
E5.43.a.2	T	Quantification des incidences financières escomptées avant prise en considération des actions liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non disponible	
E5.43.b.1	T	Description des incidences financières prises en considération, des incidences et dépendances auxquelles elles se rapportent et des horizons temporels dans lesquels elles sont susceptibles de se concrétiser	Non disponible	
E5.43.c.1	T	Hypothèses critiques utilisées pour quantifier les incidences financières escomptées, ainsi que les sources et le niveau d'incertitude liés à ces hypothèses	Non disponible	
FIN ESRS E5				

2 SBM-2 : S1		Intérêts et points de vue des parties intéressées		
S1.12.1	T	Prise en compte des intérêts, avis, droits et attentes des travailleurs ayant une incidence importante sur la stratégie et le(s) modèle(s) économique(s)	Enquête Great Place to Work annuelle auprès de l'ensemble des collaborateurs Dialogue social mené au quotidien avec les instances représentatives du personnel	3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE et 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
2 SBM-3 : S1		Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique		
S1.13.a.i.1	B	Si les incidences réelles et potentielles sur les effectifs résultent de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise ou y sont liées	OUI	1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATERIALITE 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S1.13.a.i.2	T	Comment les incidences réelles et potentielles sur les effectifs résultent de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise ou y sont liées		1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATERIALITE 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE 3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE et 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.13.a.ii.1	B	Si les incidences réelles et potentielles sur les effectifs fournissent des éléments et contribuent à l'adaptation de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise	OUI	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S1.13.a.ii.2	T	Comment les incidences réelles et potentielles sur les effectifs fournissent des éléments et contribuent à l'adaptation de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise		1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATERIALITE 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE 3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE et 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.13.b.1	T	La relation entre les risques et les opportunités importants découlant des incidences et des dépendances à l'égard des effectifs et la stratégie et le modèle d'entreprise		1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S1.14.1	B	Si toutes les personnes des effectifs qui peuvent être affectées de manière importante par l'entreprise sont incluses dans le champ d'application de ses informations au titre de l'ESRS 2	OUI	
S1.14.a.1	T	Description des types de salariés et de non-salariés de ses effectifs d'avoir des incidences importantes du fait de ses activités, et précisant s'il s'agit de salariés, de travailleurs indépendants ou de personnes fournies par des entreprises tierces exerçant principalement des activités de travail		1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S1.14.b.i.1	B	S'il s'agit d'incidences répandues ou systémiques dans les contextes où l'entreprise exerce ses activités (par exemple, travail des enfants ou travail forcé ou obligatoire dans certains pays ou certaines régions en dehors de l'UE)	NON. SOCOTEC exerce des activités de Testing, Inspection et Certification s'appuyant sur les expertises d'ingénieurs et techniciens qualifiés. Pas d'incidences répandues ou systémiques dans les contextes où l'entreprise exerce ses activités (travail des enfants ou travail forcé dans certains pays)	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE (Global Compact, OIT, OCDE) 4.1.5. DUE DILIGENCE
S1.14.b.ii.1	B	S'il s'agit d'incidences liées à des cas ponctuels (par exemple, un accident industriel ou un déversement d'hydrocarbures)	N/A	
S1.14.c.1	T	Description succincte des activités donnant lieu aux incidences positives, des types de salariés et de travailleurs externes parmi les effectifs concernés ou susceptibles d'être concernés par ces incidences positives		1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE 3.1. EMPLOYEE VALUE PROPOSITION (EVP)
S1.14.d.1	T	Tout risque et toute opportunité importante pour l'entreprise découlant des incidences et des dépendances à l'égard de ses effectifs		1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S1.14.e.1	T	Toute incidence importante sur ses effectifs susceptible de résulter de plans de transition visant à réduire les incidences négatives sur l'environnement et à réaliser des opérations plus écologiques et neutres pour le climat	Non concerné	

2 SBM-2 : S1		Intérêts et points de vue des parties intéressées (suite)		
S1.14.f.i.1	T*	Opérations présentant un risque important de travail forcé ou de travail obligatoire en ce qui concerne le type d'activité (usine, par exemple)	SOCOTEC ne présente pas de risque important de travail forcé parmi ses effectifs (tertiaire, expertise d'ingénierie). En outre, conformément aux engagements pris au sein du code éthique du groupe SOCOTEC, l'entreprise attend de ses partenaires commerciaux qu'ils suivent des référentiels ou standards comparables dans la conduite à la fois des relations qu'ils entretiennent avec les filiales du groupe SOCOTEC et aussi dans leur quotidien. Ces engagements incluent le Respect des droits humains (ONU, OCDE) et le respect des droits sociaux (OIT)	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE (Global Compact, OIT, OCDE) 4.1.5. DUE DILIGENCE
S1.14.f.ii.1	T*	Opérations présentant un risque important de travail forcé ou de travail obligatoire en ce qui concerne les pays ou zones géographiques dans lesquels les activités sont considérées comme présentant un risque	SOCOTEC ne présente pas de risque important de travail forcé parmi ses effectifs (tertiaire, expertise d'ingénierie). En outre, conformément aux engagements pris au sein du code éthique du groupe SOCOTEC, l'entreprise attend de ses partenaires commerciaux qu'ils suivent des référentiels ou standards comparables dans la conduite à la fois des relations qu'ils entretiennent avec les filiales du groupe SOCOTEC et aussi dans leur quotidien. Ces engagements incluent le Respect des droits humains (ONU, OCDE) et le respect des droits sociaux (OIT)	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE (Global Compact, OIT, OCDE) 4.1.5. DUE DILIGENCE
S1.14.g.i.1	T*	Opérations présentant un risque important d'incidents de travail des enfants en ce qui concerne le type d'activité (usine, par exemple)	Non concerné	
S1.14.g.ii.1	T*	Opérations présentant un risque important d'incidents de travail des enfants en ce qui concerne les pays ou zones géographiques dans lesquels les activités sont considérées comme présentant un risque	Non concerné	
S1.15.1	B	Si l'entreprise a développé une compréhension de la manière dont les personnes présentant des caractéristiques particulières, celles qui travaillent dans des contextes particuliers ou celles qui exercent des activités particulières peuvent être plus exposées au risque de préjudice	OUI	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.1.5. DUE DILIGENCE
S1.15.2	T	Comment l'entreprise a développé une compréhension de la manière dont les personnes présentant des caractéristiques particulières, celles qui travaillent dans des contextes particuliers ou celles qui exercent des activités particulières peuvent être plus exposées au risque de préjudice		4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.1.5. DUE DILIGENCE
S1.16.1	T	Risques et opportunités importants découlant des incidences et des dépendances à l'égard des personnes de ses effectifs, qui se rapportent à des groupes spécifiques de personnes plutôt qu'à l'ensemble de ses effectifs		3.1.4.ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 3.1.5. PROTEGER LA SANTE ET LA SECURITE 3.2. INCLUSION, DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES
S1-1		Politiques liées aux effectifs de l'entreprise		
S1.17.1	T	Politiques que l'entreprise a adoptées pour gérer ses incidences importantes sur son propre personnel, ainsi que les risques et possibilités importants qui y sont associés		3.INFORMATIONS SOCIALES 4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES
S1.20.a.1	T*	Les questions importantes et approche générale concernant le respect des droits de l'homme, y compris les droits du travail, de ses effectifs	Le Groupe SOCOTEC est signataire du Pacte mondial	3.INFORMATIONS SOCIALES 4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC
S1.20.b.1	T*	Les questions importantes et approche générale concernant l'interaction avec ses effectifs		3.INFORMATIONS SOCIALES 3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4.. DIALOGUE SOCIAL 4.1.1. MECANISMES DE CONSEIL ET DE GESTION DES QUESTIONS ETHIQUES
S1.20.c.1	T*	Les questions importantes et approche générale concernant les mesures visant à remédier et/ou à permettre de remédier aux incidences sur les droits de l'homme	Voir les mesures prises dans le cadres des politiques RH : formation, sécurité de l'emploi, dialogue social, écoute des collaborateurs, santé et sécurité au travail, etc. Voir les engagements relatifs aux droits humains pris dans le code éthique. Voir le mécanisme d'alertes éthique et process mis en oeuvre pour leur traitement.	3.INFORMATIONS SOCIALES 4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)
S1.21.1	B*	Si les politiques de l'entreprise en matière de main-d'œuvre sont alignées sur les instruments pertinents reconnus au niveau international, y compris les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	OUI	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE (Global Compact, OIT, OCDE) et 4.1.5.DUE DILIGENCE 4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC
S1.21.2	T*	Comment les politiques de l'entreprise en matière de main-d'œuvre sont alignées sur les instruments pertinents reconnus au niveau international, y compris les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	SOCOTEC signataire du Pacte mondial des Nations Unies, rapport de COP annuel. Respect des droits humains, sociaux (OCDE, OIT, UN)	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE (Global Compact, OIT, OCDE) et 4.1.5.DUE DILIGENCE 4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC

S1-1		Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (suite)		
S1.22.1	B*	Si les politiques de l'entreprise en matière de main-d'œuvre s'attaquent explicitement à la traite des êtres humains, au travail forcé ou au travail obligatoire et au travail des enfants	OUI	4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC
S1.23.1	B*	Si l'entreprise dispose d'une politique ou d'un système de prévention des accidents du travail	OUI	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS
S1.24.a.1	B	Si l'entreprise dispose de politiques spécifiques visant à éliminer la discrimination, y compris le harcèlement, et à promouvoir l'égalité des chances, ainsi que d'autres moyens pour favoriser la diversité et l'inclusion	OUI	3.2.INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 3.2.2.LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL et 3.2.1.1. EGALITE PROFESSIONNELLE
S1.24.b.1	B	Si les motifs de discrimination suivants sont spécifiquement couverts par ses politiques: l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale ou l'origine sociale, d'autres...	OUI	3.2.INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES
S1.24.c.1	B	Si l'entreprise a pris des engagements stratégiques spécifiques en matière d'inclusion ou d'action positive en faveur des personnes appartenant à des groupes particulièrement exposés à un risque de vulnérabilité au sein de ses effectifs	OUI	3.2.INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES
S1.24.c.2	T	Dans l'affirmative, quels sont ces engagements	Accord Handicap, Dons solidaires sur les congés, Egalité Femme/Homme	3.2.INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 3.2.2.LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL et 3.2.1.1. EGALITE PROFESSIONNELLE et 3.2.1.2. HANDICAP
S1.24.d.1	B	Si ces politiques sont mises en œuvre au moyen de procédures spécifiques visant à prévenir, atténuer et corriger les discriminations, ainsi qu'à favoriser la diversité et l'inclusion en général	OUI	3.2.INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 3.2.2.LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL et 3.2.1.1. EGALITE PROFESSIONNELLE et 3.2.1.2. HANDICAP
S1.24.d.2	T	Comment ces politiques sont mises en œuvre au moyen de procédures spécifiques visant à prévenir, atténuer et corriger les discriminations, ainsi qu'à favoriser la diversité et l'inclusion en général		3.2.INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 3.2.1.1. DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 3.2.1.2. ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 3.2.1.3. ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS 3.2.1.4. LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT SUR LIEU DE TRAVAIL 3.2.1.5. S'ENGAGER POUR L'EMPLOI DES JEUNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INCLUSION SOCIALE
S1-2		Processus d'engagement avec son propre personnel et les représentants des travailleurs en ce qui concerne les impacts		
S1.27.1	B	Si les perspectives de son propre personnel éclairent les décisions ou activités de l'entreprise visant à gérer les incidences réelles et potentielles sur ses propres effectifs	OUI	3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.27.2	T	Comment les perspectives de son propre personnel éclairent les décisions ou activités de l'entreprise visant à gérer les incidences réelles et potentielles sur ses propres effectifs	Great Place to Work - Dialogue Social - Management de proximité	3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.27.a.1	B	Si l'interaction a lieu directement avec les effectifs de l'entreprise ou leurs représentants	OUI : Les deux (directement et via les représentants)	3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.27.b.1	T	À quel(s) moment(s) l'interaction a lieu, le type d'interaction et sa fréquence	Enquête Great Place to Work annuelle Dialogue social continu et Management de proximité	3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.27.c.1	T	La fonction et le rôle le plus élevé au sein de l'entreprise auxquels incombe la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que cette interaction ait lieu et à ce que ses résultats étayent l'approche de l'entreprise	Directeur des Ressources Humaines, membres du Comité Exécutif groupe et Comités de Direction des filiales	3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.27.d.1	T	Accord-cadre mondial ou autres accords que l'entreprise a conclus avec les représentants des travailleurs en ce qui concerne le respect des droits de l'homme de sa propre main-d'œuvre.	SOCOTEC signataire du Pacte mondial des Nations Unies COde éthique et accords d'entreprise (accord handicap, accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail, accord sur le télétravail, etc.	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE 4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES
S1.27.e.1	T	La manière dont l'entreprise évalue l'efficacité de son interaction avec ses effectifs, y compris, le cas échéant, les accords et les résultats qui en découlent		3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL

S1-2		Processus d'engagement avec son propre personnel et les représentants des travailleurs en ce qui concerne les impacts (suite)		
S1.28.1	T	Les mesures que l'entreprise prend pour connaître les points de vue de ses effectifs susceptibles d'être particulièrement vulnérables aux incidences et/ou marginalisés		3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.29.1	T	Si l'entreprise ne peut pas publier les informations requises ci-dessus parce qu'elle n'a pas adopté de processus général pour interagir avec ses effectifs, elle le signale	Non concerné. Le groupe dispose d'un processus général pour interagir avec ses effectifs.	
S1-3		Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations		
S1.32.a.1	T	Approche générale et les procédures de l'entreprise visant à fournir des solutions ou à y contribuer lorsqu'elles ont causé ou contribué à une incidence négative importante sur les personnes de ses effectifs	Voir Politique et Actions	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4.DIALOGUE SOCIAL 3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SECURITE 4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES et 4.1.8. CYBERSECURITE
S1.32.a.2	B	Si l'entreprise estime que la mesure corrective prévue est efficace	OUI	
S1.32.a.3	T	Comment l'entreprise estime que la mesure corrective prévue est efficace	Voir Indicateurs	4.2.2. EVALUATION DE L'APPROCHE MANAGERIALE 5.2.1.3. TURNOVER ET ABSENTEISME 5.2.2 INDICATEURS D'ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 5.2.3. METRIQUES DE LA DIVERSITE 5.2.7. METRIQUES DE LA SANTÉ ET SECURITE
S1.32.b.1	T	Les canaux spécifiques éventuellement mis en place pour permettre aux effectifs de l'entreprise de lui faire part directement de leurs préoccupations ou de leurs besoins et de demander d'y remédier,	Système d'alerte disponibles sur tous les sites internet et l'intranet du Groupe	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 5.2.2 INDICATEURS D'ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
S1.32.b.2	B	Si ces canaux ont été mis en place par l'entreprise elle-même ou s'ils résultent d'une participation à des mécanismes de tiers	OUI Great Place to Work : organisme indépendant garantissant l'anonymat des réponses Canal de remontée des alertes éthiques via le web dans une plateforme tierce garantissant la confidentialité	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 5.2.2 INDICATEURS D'ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
S1.32.c.1	B*	Si l'entreprise dispose d'un mécanisme de traitement des plaintes/ plaintes en rapport avec les questions liées aux travailleurs	OUI	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 5.2.2 INDICATEURS D'ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
S1.32.d.1	T	Les processus par lesquels l'entreprise soutient la disponibilité de ces canaux sur le lieu de travail de ses effectifs		4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 5.2.2 INDICATEURS D'ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
S1.32.e.1	T	La manière dont l'entreprise surveille et suit les questions soulevées et traitées, et dont elle garantit l'efficacité des canaux, en précisant si elle y associe les parties intéressées qui sont les utilisateurs auxquels ces canaux sont destinés	Great Place to Work : organisme indépendant garantissant l'anonymat des réponses Canal de remontée des alertes éthiques via le web dans une plateforme tierce garantissant la confidentialité	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 5.2.2 INDICATEURS D'ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
S1.33.1	B	Si l'entreprise estime que ses effectifs ont connaissance de ces structures ou procédures et leur font confiance pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins et demander d'y remédier	OUI	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 5.2.2 INDICATEURS D'ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
S1.33.2	T	Comment l'entreprise estime que ses effectifs ont connaissance de ces structures ou procédures et leur font confiance pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins et demander d'y remédier	Procédures publiées et communiquées chaque année dans le cadre de la sensibilisation au Code Ethique. Communication régulières.	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 5.2.2 INDICATEURS D'ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
S1.33.3	B	Si l'entreprise a adopté des politiques pour protéger des représailles les personnes qui utilisent ces structures ou procédures, y compris les représentants des travailleurs	OUI	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)
S1.34.1	T	Si l'entreprise ne peut pas publier les informations requises ci-dessus parce qu'elle n'a pas mis en place de canal permettant de faire part des préoccupations ou n'encourage pas la disponibilité d'un tel canal sur le lieu de travail pour ses effectifs, elle le signale	Non concerné. Le groupe dispose des canaux concernés.	

S1-4		Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions		
S1.38.a.1	T	Actions prises, prévues ou en cours pour prévenir ou atténuer les incidences négatives importantes sur les effectifs de l'entreprise	Voir l'ensemble du chapitre qui détaille les actions prises par thématiques	3.INFORMATIONS SOCIALES
S1.38.b.1	B	Si l'entreprise a adopté des mesures pour remédier ou permettre de remédier à une incidence importante réelle	OUI	3.INFORMATIONS SOCIALES
S1.38.b.2	T	Description des mesures adoptées pour remédier ou permettre de remédier à une incidence importante réelle	Voir l'ensemble du chapitre qui détaille les actions prises par thématiques	3.INFORMATIONS SOCIALES
S1.38.c.1	T	Actions ou initiatives supplémentaires que l'entreprise a engagées dans le but premier de créer des incidences positives pour ses effectifs	Santé et Sécurité au Travail, Développement de carrière, Formation, Pouvoir d'achat, Politique de véhicules d'entreprise	3.INFORMATIONS SOCIALES 3.1.EMPLOYEE VALUE PROPOSITION (EVP) 3.1.1. REMUNERATION (pouvoir d'achat) 3.1.2. AVANTAGES SOCIAUX (Véhicule d'entreprise)
S1.38.d.1	T	La manière dont l'entreprise suit et évalue l'efficacité de ces actions et initiatives en termes de résultats pour ses effectifs		3.INFORMATIONS SOCIALES 3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS
S1.39.1	T	Processus par lesquels l'entreprise détermine quelles mesures sont nécessaires et appropriées pour faire face à une incidence négative réelle ou potentielle particulière sur ses propres effectifs		3.INFORMATIONS SOCIALES 3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEUR
S1.40.a.1	T	Mesures prévues ou en cours pour atténuer les risques importants pour l'entreprise découlant de ses incidences et de ses dépendances en matière d'effectifs, et la manière dont elle mesure leur efficacité dans la pratique		3.INFORMATIONS SOCIALES 3.1.4.3. ÉCOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEUR
S1.40.b.1	T	Mesures prévues ou en cours pour saisir les opportunités importantes de l'entreprise concernant ses effectifs	Voir l'ensemble du chapitre qui détaille les actions prises par thématiques	3.INFORMATIONS SOCIALES
S1.41.1	B	Si l'entreprise veille à ce que ses pratiques ne causent pas ou n'exacerbent pas d'incidences négatives importantes sur ses effectifs, y compris, le cas échéant, ses pratiques en matière d'achat, de vente et d'utilisation des données	OUI	4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES
S1.41.2	T	Comment l'entreprise veille à ce que ses pratiques ne causent pas ou n'exacerbent pas d'incidences négatives importantes sur ses effectifs, y compris, le cas échéant, ses pratiques en matière d'achat, de vente et d'utilisation des données	Voir Politique	4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES
S1.43.1	T	Ressources allouées à la gestion de ses incidences importantes, en fournissant des informations qui permettent aux utilisateurs de comprendre comment les incidences importantes sont gérées	Voir Actions & Ressources	4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES
S1-5		Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs		
S1.44.a.1	T	Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats que l'entreprise a fixées concernant la réduction des incidences négatives sur les effectifs de l'entreprise	voir Objectifs décrits par thématiques (rémunération, développement de carrière et formation, dialogue social, diversité & inclusion sociale, etc.	3.INFORMATIONS SOCIALES 4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES et 4.1.8. CYBERSECURITE
S1.44.b.1	T	Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats que l'entreprise a fixées concernant la promotion des incidences positives sur les effectifs de l'entreprise	voir Objectifs décrits par thématiques (rémunération, développement de carrière et formation, dialogue social, diversité & inclusion sociale, etc.	3.INFORMATIONS SOCIALES 3.1.4.3. EcoutE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS (Great Place to Work)
S1.44.c.1	T	Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats que l'entreprise a fixées concernant la gestion des risques et opportunités importants liés aux effectifs de l'entreprise	voir Objectifs décrits par thématiques (rémunération, développement de carrière et formation, dialogue social, diversité & inclusion sociale, etc.	3.INFORMATIONS SOCIALES
S1.47.1	T	Processus de fixation des objectifs	voir Objectifs décrits par thématiques (rémunération, développement de carrière et formation, dialogue social, diversité & inclusion sociale, etc.	3.INFORMATIONS SOCIALES
S1.47.a.1	B	Si l'entreprise a directement collaboré avec ses propres travailleurs ou avec des représentants des travailleurs pour la fixation de tels objectifs	OUI	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.47.a.2	T	Comment l'entreprise a directement collaboré avec ses propres travailleurs ou avec des représentants des travailleurs pour la fixation de tels objectifs	Voir actions	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.47.b.1	B	Si l'entreprise a directement collaboré avec ses propres travailleurs ou avec des représentants des travailleurs pour suivre les performances de l'entreprise par rapport à ces cibles	OUI	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.47.b.2	T	Comment l'entreprise a directement collaboré avec ses propres travailleurs ou avec des représentants des travailleurs pour suivre les performances de l'entreprise par rapport à ces cibles	Voir actions	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.47.c.1	B	Si l'entreprise a directement collaboré avec ses propres travailleurs ou avec des représentants des travailleurs pour recenser les enseignements ou améliorations résultant des performances de l'entreprise	OUI	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL

S1-5		Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs (suite)		
S1.47.c.2	T	Comment l'entreprise a directement collaboré avec ses propres travailleurs ou avec des représentants des travailleurs pour recenser les enseignements ou améliorations résultant des performances de l'entreprise	Voir actions	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1-6		Caractéristiques des salariés de l'entreprise		
S1.50.a		Nombre total de salariés en effectifs		
S1.50.a.1	N	Nombre total de salariés en effectifs	11965 au 31/12/2023 pour les 26 pays tous contrats. 11235 effectif moyen tous contrats 26 pays 11046 effectif moyen tous contrats sur le périmètre du rapport de durabilité.	5.2.1.1. TOTAL EFFECTIFS
S1.50.a.2	N	Nombre total de salariés masculins en effectifs	73%	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.a.3	N	Nombre total de salariés féminins en effectifs	27%	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.a.4	N	Nombre total d'autres salariés en effectifs	Non disponible	
S1.50.a.5	N	Nombre total de salariés non déclarés en effectifs	Non concerné.	
S1.50.b		Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) par type de contrat		
S1.50.b.i.1	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés permanents	10392 CDI au 31/12/2023 10086 CDI : effectif moyen	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.b.i.2	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés permanents masculins	7601 au 31/12/23 (effectifs CDI)	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.b.i.3	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés permanents féminins	2791 au 31/12/23 (effectifs CDI)	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.b.i.4	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés permanents autres	Non applicable	
S1.50.b.i.5	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés permanents non déclarés	Non applicable	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.b.ii.1	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés temporaires	Non applicable sauf Royaume-Uni (non disponible)	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.b.ii.2	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés temporaires masculins	Non applicable sauf Royaume-Uni (non disponible)	
S1.50.b.ii.3	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés temporaires féminins	Non applicable sauf Royaume-Uni (non disponible)	
S1.50.b.ii.4	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés temporaires autres	Non applicable	
S1.50.b.ii.5	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés temporaires non déclarés	Non applicable	
S1.50.b.iii.1	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés au nombre d'heures non garanti	Non applicable sauf Royaume-Uni (non disponible)	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.b.iii.2	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés masculins au nombre d'heures non garanti	Non applicable sauf Royaume-Uni (non disponible)	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.b.iii.3	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés féminins au nombre d'heures non garanti	Non applicable sauf Royaume-Uni (non disponible)	5.2.1.2. RÉPARTITION PAR CONTRAT ET PAR GENRE
S1.50.b.iii.4	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés autres au nombre d'heures non garanti	Non applicable	
S1.50.b.iii.5	N	Nombre total en effectifs ou équivalents temps plein (ETP) des salariés non déclarés au nombre d'heures non garanti	Non applicable	
S1.50.c		Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise au cours de la période de référence et le taux de rotation des salariés au cours de la période de référence		
S1.50.c.1	N	Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise au cours de la période de référence	1725	5.2.1.3. TURNOVER & ABSENTEISME
S1.50.c.2	P	Taux de rotation des salariés au cours de la période de référence	12,6% sur les 26 pays 13% sur les pays du périmètre du rapport de durabilité	5.2.1.3. TURNOVER & ABSENTEISME
S1.50.d.1	T	Description des méthodes et hypothèses utilisées pour compiler les données	Voir 5.4.5. Spécificités concernant le reporting social.	5.4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING

S1-6		Caractéristiques des salariés de l'entreprise		
S1.50.d.i.1	T	Si les chiffres sont communiqués en effectifs ou en équivalents temps plein (ETP) (y compris une explication de la définition des ETP)	Effectifs. Voir 5.4.5. Spécificités concernant le reporting social.	5.4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING
S1.50.d.ii.1	T	Si les chiffres sont communiqués à la fin de la période de référence, en tant que moyenne de l'ensemble de la période de référence, ou selon une autre méthode	Précisions apportées selon la donnée : Effectifs au 31/12/N ou Effectif moyen Voir 5.4.5. Spécificités concernant le reporting social.	5.4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING
S1.50.e.1	T	Informations contextuelles nécessaires pour comprendre les données (par exemple, pour comprendre les fluctuations du nombre de salariés au cours de la période de référence)	Précisions apportées selon la donnée : Effectifs au 31/12/N ou Effectif moyen Voir 5.4.5. Spécificités concernant le reporting social.	5.4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING
S1.50.f.1	T	Une référence croisée entre les informations visées au point a) ci-dessus et le nombre le plus représentatif dans les états financiers	Le périmètre des sociétés interrogées en matière de RSE couvre plus de 95 % du total dees effectifs. Par comparaison, le rapport annuel financier porte sur l'intégralité des données financières consolidées pour le groupe SOCOTEC soit 11 235 employés.	5.4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING 5.4.2. PÉRIMÈTRE DU REPORTING RSE
S1.51		En ce qui concerne les informations visées au paragraphe 50, point b), l'entreprise peut également publier des ventilations par région	Fait	1.2.1. Performance économique et opérationnelle
S1.52		L'entreprise peut communiquer les salariés à temps plein et à temps partiel, en effectifs ou en équivalents temps plein (ETP), ainsi que des ventilations par sexe et par région		
S1-7		Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise		
S1.55.a		Nombre total de personnes non salariés dans la propre main-d'œuvre de l'entreprise		
S1.55.a.1	N	Nombre total de personnes non salariés dans la propre main-d'œuvre de l'entreprise	Non disponible	
S1.55.b.1	T	Explication des méthodes et hypothèses utilisées pour compiler les données	Non disponible	
S1.55.b.i.1	T	Si le nombre de travailleurs externes est communiqué en effectifs ou en équivalents temps plein (ETP) (y compris une explication de la définition des ETP)	Non disponible	
S1.55.b.ii.1	T	Si le nombre de travailleurs externes est communiqué à la fin de la période de référence, en tant que moyenne de l'ensemble de la période de référence, ou selon une autre méthode	Non disponible	
S1.55.c.1	T	Informations contextuelles nécessaires pour comprendre les données	Non disponible	
S1.56.1	T	Les types de non-salariés les plus courants, leur relation avec l'entreprise et le type de travail qu'elles effectuent	Non disponible	
S1.57.1	T	Si l'entreprise procède par estimation, et sur quelle base	Non disponible	
S1-8		Couverture des négociations collectives et dialogue social		
S1.60.a		Pourcentage de tous ses salariés couverts par des conventions collectives		
S1.60.a.1	P	Pourcentage de tous ses salariés couverts par des conventions collectives	100% en France . 76% sur le périmètre du rapport	5.2.2.1. COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL
S1.60.b.1	B	Si l'entreprise a conclu une ou plusieurs conventions collectives dans l'Espace économique européen	OUI	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL
S1.60.b.2	P	Dans l'affirmative, le pourcentage global de ses travailleurs couverts par ces accords pour chaque pays dans lequel il occupe un emploi important	Disponible	5.2.2.1. COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL
S1.60.c		En dehors de l'Espace économique européen, le pourcentage de tous ses salariés couverts par des conventions collectives		
S1.60.c.1	P	En dehors de l'Espace économique européen, le pourcentage de tous ses salariés couverts par des conventions collectives	0% (UK et USA)	
S1.61.1	B	Si l'entreprise détermine leurs conditions de travail et d'emploi sur la base de conventions collectives couvrant ses autres travailleurs ou de conventions collectives d'autres entreprises	NON	
S1.62.1	T	Dans quelle mesure les conditions de travail et d'emploi des non-salariés de son propre personnel sont déterminées ou influencées par des conventions collectives	Non disponible	
S1.62.2	P	Estimation du taux de couverture	0% (UK et USA)	
S1.63.a		Pourcentage global de salariés couverts par les représentants des travailleurs, déclaré au niveau national pour chaque pays de l'EEE dans lequel l'entreprise occupe un emploi important		
S1.63.a.1	P	Pourcentage global de salariés couverts par les représentants des travailleurs, déclaré au niveau national pour chaque pays de l'EEE dans lequel l'entreprise occupe un emploi important	Voir Pourcentage global de salariés couverts par les représentants des travailleurs, déclaré au niveau national pour chaque pays de l'EEE dans lequel l'entreprise occupe un emploi important	5.2.2.1. COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL

S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social (suite)		
S1.63.b.1	T	Informations sur l'existence d'un accord avec les salariés de l'entreprise conclu en vue de la représentation par un comité d'entreprise européen (CEE), un comité de Societas Europaea (SE) ou un comité de Societas Cooperativa Europaea (SCE)	Non concerné
S1-9	Métriques de diversité		
S1.66.a	Répartition par sexe en nombre et en pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur		
S1.66.a.1	N	Nombre de femmes au niveau de l'encadrement supérieur	Voir Managers et Professionnels en 5.2.3.2.
S1.66.a.2	P	Pourcentage de femmes au niveau de l'encadrement supérieur	Voir Managers et Professionnels en 5.2.3.2.
S1.66.b	Répartition par âge parmi ses salariés		
S1.66.b.1	P	Pourcentage de salariés de moins de 30 ans	23%
S1.66.b.2	P	Pourcentage de salariés âgés de 30 à 50 ans	53%
S1.66.b.3	P	Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	24%
S1-10	Salaires décents		
S1.69.1	B	Si tous les salariés de l'entreprise perçoivent un salaire décent, conformément aux indices de référence applicables	OUI
S1.70.1	T	Dans le cas contraire, l'entreprise indique les pays et le pourcentage de salariés percevant un salaire inférieur à l'indice de salaire décent applicable pour chacun de ces pays	Non concerné
S1.71.1	B	Si tous les travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise perçoivent un salaire décent, conformément aux indices de référence applicables	Non concerné
S1.71.2	T	Dans le cas contraire, l'entreprise indique les pays et le pourcentage de travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise percevant un salaire inférieur à l'indice de salaire décent applicable pour chacun de ces pays	Non concerné
S1-11	Protection sociale		
S1.74.1	B	Si tous les salariés de l'entreprise sont couverts, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie listé	OUI
S1.75.1	T	Dans le cas contraire, les pays et les types de salariés qui ne sont pas couverts par une protection sociale pour chaque type d'événement majeur applicable	Non concerné
S1.76.1	B	Si tous les travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise sont couverts, dans le cadre de programmes publics ou de prestations proposées par l'entreprise, par une protection sociale contre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie listé	OUI
S1.76.2	T	Dans le cas contraire, les pays et les types de travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise qui ne sont pas couverts par une protection sociale pour chaque type d'événement majeur applicable	Non concerné
S1-12	Personnes handicapées		
S1.79	Pourcentage des salariés de l'entreprise qui sont des personnes handicapées, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données		
S1.79.1	P	Pourcentage des salariés de l'entreprise qui sont des personnes handicapées, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données	3,1% en France - Voir le tableau pour les autres pays. Pas de chiffre consolidé groupe
S1.80	Pourcentage de salariés handicapés ventilé par sexe		
S1.80.1	P	Pourcentage de salariés masculins handicapés	3,3% en France - Voir le tableau pour les autres pays. Pas de chiffre consolidé groupe
S1.80.2	P	Pourcentage de salariés féminins handicapés	2,8% en France - Voir le tableau pour les autres pays. Pas de chiffre consolidé groupe
S1.80.3	P	Pourcentage de salariés autres handicapés	Non concerné
S1.80.4	P	Pourcentage de salariés non déclarés handicapés	Non disponible

S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences		
S1.83.a	Pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière, ventilé par sexe		
S1.83.a.1	P	Pourcentage de salariés masculins ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	74,5% groupe et 86,9% en France
S1.83.a.2	P	Pourcentage de salariés féminins ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	73,2% groupe et 85,5% en France
S1.83.a.3	P	Pourcentage de salariés autres ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	Non concerné
S1.83.a.4	P	Pourcentage de salariés non déclarés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	Non concerné
S1.83.b	Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par sexe		
S1.83.b.1	N	Nombre moyen d'heures de formation par salarié masculin	Voir 5.2.6.2. FORMATION DES COLLABORATEURS
S1.83.b.2	N	Nombre moyen d'heures de formation par salarié féminin	Voir 5.2.6.2. FORMATION DES COLLABORATEURS
S1.83.b.3	N	Nombre moyen d'heures de formation par salarié autre	Non concerné
S1.83.b.4	N	Nombre moyen d'heures de formation par salarié non déclaré	Non concerné
S1.84	Fait	L'entreprise peut publier des informations ventilées par salarié en ce qui concerne le pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière et le nombre moyen d'heures de formation par salarié	5.2.6.1. INDICATEURS EVOLUTION DE CARRIERE 5.2.6.2. INDICATEURS FORMATION
S1.85	L'entreprise peut également publier les informations spécifiées dans cette obligation d'information en ce qui concerne les personnes qui ne font pas partie de son personnel		
S1-14	Métriques de santé et de sécurité		
S1.88	La mesure dans laquelle son propre personnel est couvert par son système de gestion de la santé et de la sécurité et sur le nombre d'incidents liés aux accidents du travail, aux problèmes de santé et aux décès de son propre personnel, y compris nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles		
S1.88.a.1	P	Pourcentage des effectifs salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	100%
S1.88.a.2	P	Pourcentage des effectifs non salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	Non disponible
S1.88.b.1	N*	Nombre de décès de salariés dus à des accidents et maladies professionnels	0
S1.88.b.2	N*	Nombre de décès de non-salariés dus à des accidents et maladies professionnels	Non disponible
S1.88.c.1	N*	Nombre d'accidents du travail comptabilisables pour des salariés	84 accident avec arrêt de travail 383 accidents sans arrêt de travail
S1.88.c.2	P*	Taux d'accidents du travail comptabilisables pour les salariés	Taux de Fréquence : 4,064 périmètre consolidé (4,55% pour 26 pays) Taux de gravité : 0,10 périmètre consolidé (0,11% pour 26 pays)
S1.88.c.3	N*	Nombre et le taux d'accidents du travail comptabilisables pour les non-salariés	Non disponible
S1.88.c.4	P*	Taux d'accidents du travail comptabilisables pour les non-salariés	Non disponible
S1.88.d.1	N	Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données	Non disponible
S1.88.e.1	N*	Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès liés au travail, de maladies liées au travail et de décès liés à la maladie	2010
S1.89	L'entreprise peut également publier les informations visées au paragraphe 88, points d) et e), en ce qui concerne les non-salariés		
S1.90	Pourcentage des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues et ayant fait l'objet d'un audit interne et/ou d'un audit ou d'une certification de la part d'un tiers		

S1-14	Métriques de santé et de sécurité (suite)		
S1.90.1	P	Pourcentage des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues et ayant fait l'objet d'un audit interne et/ou d'un audit ou d'une certification de la part d'un tiers	Chiffres disponibles et non consolidés. 5.2.7. MÉTRIQUES DE LA SANTÉ ET DE SECURITÉ
S1-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée		
S1.93	Dans quelle mesure les travailleurs ont droit à un congé familial et y ont recours		
S1.93.a.1	P	Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	Non disponible 5.2.8. MÉTRIQUES D'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE
S1.93.b.1	P	Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un tel congé	Non disponible 5.2.8. MÉTRIQUES D'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE
S1.93.b.2	P	Pourcentage de salariés masculins ainsi concernés ayant pris un tel congé	Non disponible 5.2.8. MÉTRIQUES D'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE
S1.93.b.3	P	Pourcentage de salariés féminins ainsi concernés ayant pris un tel congé	Non disponible 5.2.8. MÉTRIQUES D'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE
S1.93.b.4	P	Pourcentage de salariés autres ainsi concernés ayant pris un tel congé	Non concerné
S1.93.b.5	P	Pourcentage de salariés non déclarés ainsi concernés ayant pris un tel congé	Non concerné
S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)		
S1.97	Écarts de rémunération		
S1.97.a.1	P*	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	1,01 = Gender equity in compensation (taux de femmes augmentées sur taux d'hommes augmentés en 2023) Voir aussi l'index d'Egalité Professionnelle (France) - Obligation réglementaire de calcul et de publication. Inclus aussi la loi Rixain. 5.2.9.1. ÉQUITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION 5.2.1.3. RESULTATS DE L'INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE (FRANCE)
S1.97.b.1	P*	Ratio de rémunération totale ('ratio d'écart de rémunération avec le PDG')	Non disponible
S1.97.c.1	T	Information contextuelle nécessaire pour comprendre les données et la manière dont elles ont été compilées	5.4.5. NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL
S1.98	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes par catégorie de salariés et/ou par pays/secteur		
S1.99.1	T	Méthode utilisée pour le calcul du chiffre sous le paragraphe 97, point b) s'il a été corrigé pour tenir compte des différences de pouvoir d'achat entre pays	Non disponible
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme		
S1.103	Incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence		
S1.103.a.1	N*	Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés au cours de la période de référence	0 5.2.9.4. CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME
S1.103.b.1	N	Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant aux effectifs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	0 5.2.9.4. CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME
S1.103.c.1	M	Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes	Non concerné
S1.103.c.2	T	Rapprochement entre ces montants d'argent (amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages) et le montant le plus pertinent présenté dans les états financiers	Non concerné
S1.103.d.1	T	Le cas échéant, les informations contextuelles nécessaires pour comprendre les données et la manière dont elles ont été compilées	Non concerné
S1.104.a	Incidents graves recensés en matière de droits de l'homme (travail forcé, traite des êtres humains ou travail des enfants, par exemple)		
S1.104.a.1	N*	Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant les effectifs de l'entreprise au cours de la période de référence	0 5.2.9.4. CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME
S1.104.a.2	N*	Nombre de cas de non respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 5.2.9.4. CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME
S1.104.a.3	T*	Si aucun incident de ce type (incidents graves recensés en matière de droits de l'homme) ne s'est produit, l'entreprise l'indique	Aucun incident grave en matière de Droits de l'Homme. 5.2.9.4. CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME

S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme (suite)		
S1.104.b	Amendes, sanctions et indemnisations résultant des cas (incidents graves recensés en matière de droits de l'homme) décrits au point a) ci-dessus		
S1.104.b.1	M	Montant total des amendes, sanctions et indemnisations résultant des cas décrits au point a) ci-dessus (incidents graves recensés en matière de droits de l'homme)	Non concerné
S1.104.b.2	T	Rapprochement entre les montants ainsi déclarés (amendes, sanctions et indemnisations résultant des cas décrits) et le montant le plus pertinent présenté dans les états financiers	Non concerné
FIN ESRS S1			

2 SBM-2 : S4		Intérêts et points de vue des parties intéressées		
S4.8.1	T	La manière dont les intérêts, le point de vue et les droits de ses consommateurs et utilisateurs finaux, y compris le respect des droits de l'homme, façonnent la stratégie et le modèle économique		1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE et 1.6.4 L'ÉTHIQUE, AU CŒUR DE NOS PRATIQUES DE TIERS DE CONFIANCE INDÉPENDANT
2 SBM-3 : S4		Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique		
S4.9.a.i.1	B	Si les incidences réelles et potentielles sur les consommateurs et utilisateurs finaux résultent de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise ou y sont liées	OUI	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.9.a.i.2	T	Comment les incidences réelles et potentielles sur les consommateurs et utilisateurs finaux résultent de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise ou y sont liées	Dans le tableau 1.5.5. : voir ESRS S4-Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	1.2.2. MODELE D'AFFAIRES et 1.2.4. POSITIONNEMENT DE L'ENTREPRISE et 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.9.a.ii.1	B	Si les incidences réelles et potentielles sur les consommateurs et utilisateurs finaux façonnent la stratégie et le modèle économique de l'entreprise ou contribuent à leur adaptation	OUI	1.4.5. DIALOGUE E ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES et 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.9.a.ii.2	T	Comment les incidences réelles et potentielles sur les consommateurs et utilisateurs finaux façonnent la stratégie et le modèle économique de l'entreprise ou contribuent à leur adaptation	Dans le tableau 1.5.5. : voir ESRS S4-Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux Voir 2.2.3. Green Trust ; Résultats et 3.2.3. S'engager pour l'emploi des jeunes	1.2.2. MODELE D'AFFAIRES et 1.2.4. POSITIONNEMENT DE L'ENTREPRISE et 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.9.b.1	T	La relation entre les risques et opportunités importants découlant des incidences sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux et des dépendances à l'égard de ceux-ci, d'une part, et la stratégie et le modèle économique, d'autre part	Dans le tableau 1.5.5. : voir ESRS S4-Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	1.2.2. MODELE D'AFFAIRE et 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.10.1	B	Si tous les consommateurs et utilisateurs finaux sur lesquels l'entreprise est susceptible d'avoir des incidences importantes sont inclus dans les informations qu'elle publie au titre d'ESRS 2	OUI	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.10.a.1	T	Description succincte des types de consommateurs et/ou utilisateurs finaux susceptibles d'être concernés par des incidences importantes du fait des activités de l'entreprise ou par l'intermédiaire de sa chaîne de valeur	Dans le tableau 1.5.5. : voir ESRS S4-Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.10.a.i.1	B	S'il s'agit de consommateurs et/ou utilisateurs finaux de produits qui sont intrinsèquement nocifs pour les personnes et/ ou augmentent les risques de maladies chroniques	NON	
S4.10.a.ii.1	B	S'il s'agit de consommateurs et/ou utilisateurs finaux de services qui sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur leurs droits à la vie privée, à la protection des données à caractère personnel les concernant, à la liberté d'expression et à la non-discrimination	NON	
S4.10.a.iii.1	B	S'il s'agit de consommateurs et/ou utilisateurs finaux qui ont besoin d'informations précises et accessibles sur les produits et les services, notamment de manuels et d'étiquettes de produits, afin de ne pas utiliser lesdits produits ou services de manière potentiellement dommageable	OUI. Diagnostics immobiliers ou labels/ certifications divers liés aux bâtiments.	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.10.a.iv.1	B	S'il s'agit de consommateurs et/ou utilisateurs finaux qui sont particulièrement vulnérables aux incidences sur la santé ou la vie privée ou aux incidences des stratégies de marketing et de vente, tels que les enfants ou les personnes financièrement vulnérables	NON	
S4.10.b.i.1	B	S'il s'agit d'incidences répandues ou systémiques dans les contextes dans lesquels l'entreprise vend ou fournit ses produits et services	NON	
S4.10.b.ii.1	B	S'il s'agit d'incidences liées à des incidents ponctuels (par exemple, un défaut lié à un produit donné) ou propres à certaines relations d'affaires	NON	
S4.10.c.1	T	Description succincte des activités donnant lieu aux incidences positives et des types de consommateurs et/ou d'utilisateurs finaux concernés ou susceptibles d'être concernés par ces incidences positives	Dans le tableau 1.5.5. : voir ESRS S4-Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.10.d.1	T	Tous les risques et opportunités importants pour l'entreprise découlant des incidences sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux et des dépendances à l'égard de ceux-ci	Dans le tableau 1.5.5. : voir ESRS S4-Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.11.1	B	Si l'entreprise a pu déterminer la manière dont les consommateurs et utilisateurs finaux présentant des caractéristiques particulières, ou utilisant des produits ou services particuliers, peuvent être exposés davantage à un risque de préjudice	OUI	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.11.2	T	Comment l'entreprise a pu déterminer la manière dont les consommateurs et utilisateurs finaux présentant des caractéristiques particulières, ou utilisant des produits ou services particuliers, peuvent être exposés davantage à un risque de préjudice	Non concerné	

2 SBM-3 : S4		Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (suite)		
S4.12.1	T	Risques et opportunités importants découlant des incidences sur les consommateurs et utilisateurs finaux ainsi que des dépendances à l'égard de ceux-ci qui concernent certains consommateurs et utilisateurs finaux en particulier et non l'ensemble des consommateurs et utilisateurs finaux	Non concerné	
S4-1		Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux		
S4.15.1	T	Politiques que l'entreprise a adoptées pour gérer les incidences importantes de ses produits et services sur les consommateurs et utilisateurs finaux, ainsi que les risques et opportunités importants qui y sont associés		4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE
S4.16.a.1	T*	Les questions importantes et approche générale concernant le respect des droits de l'homme des consommateurs et utilisateurs finaux	SOCOTEC est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et réalise chaque année un rapport de COP. SOCOTEC dispose d'un code éthique et d'une procédure d'alerte publiés. SOCOTEC respect les principes fondamentaux de l'OCDE et ceux de l'OIT.	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE 1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE
S4.16.b.1	T*	Les questions importantes et approche générale concernant l'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux	Voir 4.2.1. Système de management au service de la satisfaction clients	4.2. PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE
S4.16.c.1	T*	Les questions importantes et approche générale concernant les mesures visant à remédier et/ou à permettre de remédier aux incidences sur les droits de l'homme		4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)
S4.17.1	B	Si les politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux sont alignées sur les instruments internationalement reconnus applicables aux consommateurs et utilisateurs finaux	OUI	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE 1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE
S4.17.2	T	Comment les politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux sont alignées sur les instruments internationalement reconnus applicables aux consommateurs et utilisateurs finaux	SOCOTEC est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et réalise chaque année un rapport de COP. SOCOTEC dispose d'un code éthique et d'une procédure d'alerte publiés. SOCOTEC respect les principes fondamentaux de l'OCDE et ceux de l'OIT.	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE 1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE
S4.17.3	T*	Dans quelle mesure des cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT ... ou des principes directeurs de l'OCDE qui impliquent des consommateurs ou des utilisateurs finaux ont été signalés	Non concerné	
S4-2		Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux		
S4.20.1	B	Si les points de vue des consommateurs et utilisateurs finaux façonnent ses décisions ou activités visant à gérer les incidences réelles et potentielles sur ces consommateurs et utilisateurs finaux	OUI	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE
S4.20.2	T	Comment les points de vue des consommateurs et utilisateurs finaux façonnent ses décisions ou activités visant à gérer les incidences réelles et potentielles sur ces consommateurs et utilisateurs finaux	Politiques d'éthique et Processus de vigilance sont opérationnels.	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.20.a.1	B	Si l'interaction a lieu directement avec les consommateurs et utilisateurs finaux touchés ou leurs représentants légitimes, ou avec des intermédiaires de confiance qui connaissent leur situation	NON	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.20.b.1	T	À quel(s) moment(s) l'interaction a lieu, le type d'interaction et sa fréquence	Formulaires de contacts opérationnels via les sites web et cellules d'écoute Clients actives. Procédure d'alerte publiée sur le web et accessible dans la langue du pays. Comités en place.	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.20.c.1	T	Engagement direct ou par l'intermédiaire de représentants légitimes ou de mandataires crédibles		4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.20.d.1	T	La manière dont l'entreprise évalue l'efficacité de son interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux, y compris, s'il y a lieu, les accords et les résultats qui en découlent	Voir aussi : 5.3.4. Actions concernant les incidences sur les utilisateurs finaux et 5.3.3. Lutte contre la corruption et 5.3.2. Alertes éthiques	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.21.1	T	Les mesures que l'entreprise prend pour connaître le point de vue des consommateurs et utilisateurs finaux susceptibles d'être particulièrement vulnérables aux incidences et/ou marginalisés (par exemple, les personnes handicapées, les enfants, etc.)	Non concerné	
S4.22.1	T	L'entreprise signale si elle n'est pas en mesure de publier les informations requises ci-dessus parce qu'elle n'a pas adopté de processus général pour interagir avec les consommateurs et utilisateurs finaux	Informations disponibles	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

S4-3		Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations		
S4.25.a.1	T	Approche générale et procédures pour procéder à la réparation ou y contribuer lorsque l'entreprise constate qu'elle a provoqué une incidence négative importante sur les consommateurs et utilisateurs finaux ou qu'elle y a contribué	Voir aussi 4.1. Ethique des Affaires	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE
S4.25.a.2	B	Si l'entreprise évalue l'efficacité de la solution apportée	OUI	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE
S4.25.a.3	T	Comment l'entreprise évalue l'efficacité de la solution apportée	Voir aussi 4.1. Ethique des Affaires	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE
S4.25.b.1	T	Canaux spécifiques que l'entreprise a éventuellement mis en place pour permettre aux consommateurs et utilisateurs finaux de lui faire part directement de leurs préoccupations ou de leurs besoins et de demander d'y remédier	Système d'alerte éthique accessible sur tous les sites internet du groupe et dans la langue du pays. Comité éthique en place. Compliance Officers dans toutes nos géographies.	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.25.b.2	B	Si ces canaux ont été mis en place par l'entreprise elle-même ou s'ils résultent d'une participation à des mécanismes de tiers	OUI	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.25.c.1	T	Les processus par lesquels l'entreprise encourage ou exige la mise à disposition de ces canaux dans le cadre de ses relations d'affaires	Voir aussi 4.1.3. Gouvernance de l'Ethique et 4.1.6. Lutte contre la corruption	4.1.2. CODE ETHIQUE et 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.3. ACHATS RESPONSABLES 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.25.d.1	T	La manière dont l'entreprise surveille et suit les questions soulevées et traitées, et dont elle garantit l'efficacité des canaux, en précisant si elle y associe les parties intéressées qui sont les utilisateurs auxquels ces canaux sont destinés	Voir aussi 4.1.3. Gouvernance de l'Ethique et 4.1.6. Lutte contre la corruption	4.1.2. CODE ETHIQUE et 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.3. ACHATS RESPONSABLES 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.26.1	B	Si l'entreprise estime que les consommateurs et utilisateurs finaux ont connaissance de ces structures ou procédures et leur font confiance pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins et demander d'y remédier	OUI	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.26.2	T	Comment l'entreprise estime que les consommateurs et utilisateurs finaux ont connaissance de ces structures ou procédures et leur font confiance pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins et demander d'y remédier		4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.26.3	B	Si l'entreprise a adopté des politiques pour protéger des représailles les personnes qui ont recours à ces structures ou procédures		4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.27.1	T	L'entreprise signale si elle n'est pas en mesure de publier les informations requises ci-dessus parce qu'elle n'a pas mis en place de canal permettant de faire part des préoccupations ou n'encourage pas la mise à disposition d'un mécanisme de ce type dans le cadre de ses relations d'affaires	Informations disponibles	4.1.2. CODE ETHIQUE et 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.3. ACHATS RESPONSABLES 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4-4		Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions		
S4.31.a.1	T	Actions entreprises, prévues ou en cours pour prévenir, atténuer ou corriger les incidences négatives importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux		4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.31.b.1	B	Si l'entreprise a adopté des mesures pour remédier ou permettre de remédier à une incidence réelle importante	OUI	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.31.b.2	T	Description des mesures adoptées pour remédier ou permettre de remédier à une incidence réelle importante	Description des mesures en 4.1. et ses sous-chapitres et 4.2 et ses sous-chapitres.	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.31.c.1	T	Actions ou initiatives supplémentaires que l'entreprise a mise en place dans le but premier de contribuer positivement à l'amélioration des résultats sociaux pour les consommateurs et/ou utilisateurs finaux		4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) et 4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE

S4-4		Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (suite)		
S4.31.d.1	T	La manière dont l'entreprise suit et évalue la capacité de ces actions et initiatives à produire les résultats escomptés pour les consommateurs et utilisateurs finaux	Voir les tableaux d'indicateurs 5.3. Indicateurs de gouvernance, éthique, achats responsables Voir processus à l'oeuvre dans le cadre du Système d'alerte, de la protection des données personnelles, Cybersécurité et performance opérationnelle (expertise technique et relation client). Compliance Officers dans toutes nos géographies. Comité des Risques. Comité Ethique.	1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE 5.3.4. ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES SUR LES CONSUMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX
S4.32.a.1	T	Processus par lesquels l'entreprise détermine les actions nécessaires et appropriées face à une incidence négative donnée, réelle ou potentielle, sur les consommateurs et utilisateurs finaux	Voir processus à l'oeuvre dans le cadre du Système d'alerte, de la protection des données personnelles, Cybersécurité et performance opérationnelle (expertise technique et relation client). Compliance Officers dans toutes nos géographies. Comité des Risques. Comité Ethique.	1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE 5.3.4. ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES SUR LES CONSUMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX
S4.32.b.1	T	La façon d'agir face à une incidence négative importante donnée sur les consommateurs et utilisateurs finaux, y compris toute action liée à ses pratiques en matière de conception de produits, de marketing et de vente, ainsi que la nécessité ou non d'une action sectorielle ou collaborative	Voir les actions mise en oeuvre dans le cadre du Système d'alerte, de la protection des données personnelles, Cybersécurité et performance opérationnelle (expertise technique et relation client). Compliance Officers dans toutes nos géographies. Comité des Risques. Comité Ethique.	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE 5.3.4. ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES SUR LES CONSUMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX
S4.32.c.1	T	La manière dont l'entreprise veille à la mise en place de procédures pour remédier ou permettre de remédier aux incidences négatives importantes ainsi qu'à l'efficacité de leur mise en œuvre et de leurs résultats	Voir les actions mise en oeuvre dans le cadre du Système d'alerte, de la protection des données personnelles, Cybersécurité et performance opérationnelle (expertise technique et relation client). Compliance Officers dans toutes nos géographies. Comité des Risques. Comité Ethique.	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) 4.2.3. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE 5.3.4. ACTIONS CONCERNANT LES INCIDENCES SUR LES CONSUMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX
S4.33.a.1	T	Mesures prévues ou en cours pour atténuer les risques importants pour l'entreprise découlant de ses incidences sur les consommateurs et utilisateurs finaux et de ses dépendances à l'égard de ceux-ci, et la manière de mesurer leur efficacité dans la pratique	Voir les actions mise en oeuvre dans le cadre du Système d'alerte, de la protection des données personnelles, Cybersécurité et performance opérationnelle (expertise technique et relation client). Compliance Officers dans toutes nos géographies. Comité des Risques. Comité Ethique.	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.33.b.1	T	Mesures prévues ou en cours pour saisir les opportunités importantes de l'entreprise concernant les consommateurs et utilisateurs finaux		1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.34.1	B	Si l'entreprise prend des mesures pour éviter de causer ou d'exacerber des incidences négatives importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux par ses pratiques	OUI	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.34.2	T	Comment l'entreprise prend des mesures pour éviter de causer ou d'exacerber des incidences négatives importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux par ses pratiques	Voir les actions mise en oeuvre dans le cadre du Système d'alerte, de la protection des données personnelles, Cybersécurité et performance opérationnelle (expertise technique et relation client). Compliance Officers dans toutes nos géographies. Comité des Risques. Comité Ethique.	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.35.1	B*	Si des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés à ses consommateurs et utilisateurs finaux ont été signalés	NON	
S4.35.2	T*	Le cas échéant, communication des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés à ses consommateurs et utilisateurs finaux	Non concerné	
S4.37.1	T	Ressources allouées à la gestion des incidences importantes, y compris les informations qui permettent aux utilisateurs de comprendre comment les incidences importantes sont gérées	Voir les ressources mise en oeuvre dans le cadre du Système d'alerte, de la protection des données personnelles, Cybersécurité et performance opérationnelle (expertise technique et relation client). Compliance Officers dans toutes nos géographies. Comité des Risques. Comité Ethique. DPO. RSSI.	1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE) et 4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES
S4-5		Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants		
S4.38.a.1	T	Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats que l'entreprise a fixées concernant la réduction des incidences négatives sur les consommateurs et utilisateurs finaux		5. TABLEAU DE SYNTHSE DES INDICATEURS GROUPE et 5.3. INDICATEURS GOUVERNANCE, ETHIQUE ACHATS RESPONSABLES et 1.5.2. PRINCIPAUX IDICATEURS RSE et 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.38.b.1	T	Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats que l'entreprise a fixées concernant la promotion des incidences positives sur les consommateurs et utilisateurs finaux		5. TABLEAU DE SYNTHSE DES INDICATEURS GROUPE et 5.3. INDICATEURS GOUVERNANCE, ETHIQUE ACHATS RESPONSABLES et 1.5.2. PRINCIPAUX IDICATEURS RSE et 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

S4-5		Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (suite)		
S4.38.c.1	T	Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats que l'entreprise a fixés concernant la gestion des risques et opportunités importants liés aux consommateurs et utilisateurs finaux		5. TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS GROUPE et 5.3. INDICATEURS GOUVERNANCE, ETHIQUE ACHATS RESPONSABLES et 1.5.2. PRINCIPAUX IDICATEURS RSE et 1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE
S4.41.1	T	Processus de fixation des cibles		4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES et 4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE et 1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.41.a.1	B	Si l'entreprise a interagi directement avec les consommateurs et utilisateurs finaux, leurs représentants légitimes ou des intermédiaires de confiance qui connaissent leur situation, pour fixer les cibles	OUI	1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.41.a.2	T	Comment l'entreprise a interagi directement avec les consommateurs et utilisateurs finaux, leurs représentants légitimes ou des intermédiaires de confiance qui connaissent leur situation, pour fixer les cibles		1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.41.b.1	B	Si l'entreprise a interagi directement avec les consommateurs et utilisateurs finaux, leurs représentants légitimes ou des intermédiaires de confiance qui connaissent leur situation, pour suivre les performances de l'entreprise par rapport à ces cibles	OUI	4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE 4.2.3.ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.41.b.2	T	Comment l'entreprise a interagi directement avec les consommateurs et utilisateurs finaux, leurs représentants légitimes ou des intermédiaires de confiance qui connaissent leur situation, pour suivre les performances de l'entreprise par rapport à ces cibles		1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
S4.41.c.1	B	Si l'entreprise a interagi directement avec les consommateurs et utilisateurs finaux, leurs représentants légitimes ou des intermédiaires de confiance qui connaissent leur situation, pour recenser les éventuels enseignements ou améliorations résultant des performances de l'entreprise	OUI	4.2. PERFORMANCE OPERATIONNELLE 4.2.3.ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE
S4.41.c.2	T	Comment l'entreprise a interagi directement avec les consommateurs et utilisateurs finaux, leurs représentants légitimes ou des intermédiaires de confiance qui connaissent leur situation, pour recenser les éventuels enseignements ou améliorations résultant des performances de l'entreprise		1.4.5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES et 1.7. GOUVERNANCE ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
FIN ESRS S4				

2 GOV-1 : G1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance			
G1.5.a.1	T	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires		1.3. GOUVERNANCE DU GROUPE
G1.5.b.1	T	Expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance dans les questions relatives à la conduite des affaires		1.3. GOUVERNANCE DU GROUPE
2 IRO-1 : G1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants			
G1.6.1	T	Processus d'identification des incidences, risques et opportunités importants se rapportant aux questions liées à la conduite des affaires		1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, NVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX 4.1.1.MÉCANISMES DE CONSEIL ET DE GESTION DES QUESTIONS ÉTHIQUES. 4.3. ACHATS RESPONSABLES 4.1.4. PROCEDURE D'ALERTE
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires			
G1.10.a.1	B	L'entreprise indique si les mécanismes mis en place permettent aux parties intéressées internes et/ou externes de faire des signalements	OUI	4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)
G1.10.a.2	T	Description des mécanismes mis en place pour identifier, signaler et examiner les préoccupations relatives aux comportements illicites ou contraires à son code de conduite ou à des règles internes similaires		1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, NVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX 4.1.1.MÉCANISMES DE CONSEIL ET DE GESTION DES QUESTIONS ÉTHIQUES. 4.1.3. GOUVERNANCE DE L'ETHIQUE et 4.1.4. PROCEDURE D'ALERTE et 4.1.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
G1.10.b.1	B*	Si l'entreprise ne dispose pas de politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin conforme à la convention des Nations unies contre la corruption, elle le signale	NON. L'entreprise dispose de politique de lutte contre la corruption en conformité.	
G1.10.b.2	T*	Projet de mise en place d'une politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin conforme à la convention des Nations unies contre la corruption, et dans quel délai		
G1.10.c.i.1	T	Protection des lanceurs d'alertes - canaux internes de signalement mis à la disposition des lanceurs d'alerte		4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)
G1.10.c.ii.1	T	Protection des lanceurs d'alertes - mesures mises en place pour protéger ses effectifs contre les représailles lorsqu'ils lancent des alertes		4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)
G1.10.d.1	B*	Si l'entreprise ne dispose pas de politique de protection des lanceurs d'alerte, elle le signale	NON. L'entreprise dispose de politique de protection des lanceurs d'alerte	
G1.10.d.2	T*	Si l'entreprise prévoit de mettre en œuvre une politique de protection des lanceurs d'alerte, et dans quel délai		
G1.10.e.1	B	Si l'entreprise dispose de procédures permettant d'enquêter de manière rapide, indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires, y compris les cas de corruption et de versement de pots-de-vin, outre les procédures mises en place pour donner suite aux signalements	OUI	1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX et 1.3.4.GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS et 4.1.3. GOUVERNANCE DE L'ETHIQUE et 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)
G1.10.f.1	B	Mise en place de politiques en matière de bien-être animal	Non concerné	
G1.10.g.1	T	Politique de l'entreprise pour proposer en interne une formation à la conduite des affaires, en précisant le public cible, la fréquence et le degré d'approfondissement		4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC 4.1.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES. 1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX et 1.3.4.GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS
G1.10.h.1	T	Fonctions qui, au sein de l'entreprise, sont les plus exposées au risque de corruption et de versement de pots-de-vin		4.1.6.LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
G1.11.1	B	Si l'entreprise est soumise à des exigences légales en vertu du droit national transposant la directive (UE) 2019/1937, ou à des exigences légales équivalentes en matière de protection des lanceurs d'alerte	OUI	4.1.6.LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 4.1.4.PROCÉDURE D'ALERTE
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs			
G1.14.1	T	Politique appliquée pour empêcher les retards de paiement, en particulier aux PME.	Voir Politique appliquée pour empêcher les retards de paiement, en particulier aux PME.	4.3. ACHATS RESPONSABLES
G1.15.a.1	T	Politique adoptée par l'entreprise en matière de relations avec ses fournisseurs, compte tenu des risques qu'elle encourt au niveau de sa chaîne d'approvisionnement et des incidences sur les questions de durabilité	Voir Politique Achats responsables.	4.1.5. DUE DILIGENCE 4.3. ACHATS RESPONSABLES
G1.15.b.1	B	Si l'entreprise tient compte de critères sociaux et environnementaux pour sélectionner ses fournisseurs	OUI	4.3. ACHATS RESPONSABLES

G1.15.b.2	T	La manière dont l'entreprise tient compte de critères sociaux et environnementaux pour sélectionner ses fournisseurs	Voir Actions et Ressources	4.3. ACHATS RESPONSABLES
G1-3		Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin		
G1.18.a.1	T	Description des procédures mises en place pour empêcher et détecter les cas de corruption et les versements de pots-de-vin, et traiter les allégations s'y rapportant		4.1.6.LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 4.1.4.PROCÉDURE D'ALERTE
G1.18.b.1	B	Si séparation entre les enquêteurs et le comité d'enquête, d'une part, et la chaîne de gestion concernée par la question, d'autre part	OUI	
G1.18.c.1	T	Procédure de communication des résultats aux organes d'administration, de direction et de surveillance		4.1.3. GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE 1.3. GOUVERNANCE DU GROUPE 1.3.3. COMITES OPERATIONNELS
G1.19.1	B	Si l'entreprise ne dispose pas de telles procédures, elle le signale	NON. L'entreprise dispose des procédures de communication.	
G1.19.2	T	Intention d'adopter des procédures pour empêcher et détecter les cas de corruption et les versements de pots-de-vin, et traiter les allégations s'y rapportant		
G1.20.1	T	La manière dont l'entreprise fait connaître ses politiques à ceux pour qui elles présentent de l'intérêt de sorte qu'elles soient accessibles et que leurs implications soient comprises	Voir 4.1. dans son intégralité.	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES
G1.21.a.1	T	La nature, le contenu et le degré d'approfondissement des programmes de formation proposés ou imposés par l'entreprise pour lutter contre la corruption et le versement de pots-de-vin	Voir 4.1. dans son intégralité.	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES
G1.21.b		Fonctions à risques couvertes par les programmes de formation		
G1.21.b.1	P	Pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation	Voir tableaux 5.3.2. à 5.3.4.	5.3.INDICATEURS GOUVERNANCE et ETHIQUE
G1.21.c.1	T	La mesure dans laquelle une formation est dispensée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	Voir note (1) du tableau 5.3.3.1. PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN	5.3.INDICATEURS GOUVERNANCE et ETHIQUE
G1-4		Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin		
G1.24.a		Le nombre de condamnations et le montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption		
G1.24.a.1	N	Le nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	5.3.3.2. CAS DE CORRUPTION OU DE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN
G1.24.a.2	M*	Le montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Non applicable	
G1.24.b.1	T*	Mesure prise pour remédier au non-respect des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Voir 4.1. dans son intégralité.	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES
G1.25.a.1	T	La nature des cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin	Non applicable	
G1.25.a.2	N	Le nombre total de cas avérés de corruption ou de versement de pots-de-vin	0	5.3.3.2. CAS DE CORRUPTION OU DE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN
G1.25.b		Cas avérés ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs pour corruption ou versement de pots-de-vin		
G1.25.b.1	N	Le nombre de cas avérés ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs pour corruption ou versement de pots-de-vin	0	5.3.3.2. CAS DE CORRUPTION OU DE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN
G1.25.c		Cas avérés de contrats ayant été résiliés ou n'ayant pas été renouvelés avec des partenaires commerciaux en raison d'infractions liées à de la corruption ou au versement de pots-de-vin		
G1.25.c.1	N	Le nombre de cas avérés de contrats ayant été résiliés ou n'ayant pas été renouvelés avec des partenaires commerciaux en raison d'infractions liées à de la corruption ou versement de pots-de-vin	0	5.3.3.2. CAS DE CORRUPTION OU DE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN
G1.25.d.1	T	Précisions sur les procédures judiciaires publiques ouvertes à l'encontre de l'entreprise et de ses travailleurs pour corruption ou versement de pots-de-vin au cours de la période de référence et des détails sur l'issue de ces procédures	Non applicable	
G1.26.1	T	Cas dans lesquels sont impliqués des acteurs intervenant dans la chaîne de valeur de l'entreprise sont communiqués uniquement lorsque l'entreprise ou ses salariés sont directement impliqués	Non applicable	
G1-5		Influence politique et activités de lobbying		
G1.29.a.1	T	Représentants qui, au sein des organes d'administration, de direction et de surveillance, sont responsables de la surveillance de ces activités	Non applicable	
G1.29.b.i.1	T	Type de destinataire/bénéficiaire des contributions politiques financières et en nature apportées directement et indirectement par l'entreprise	Non applicable	

G1.29.b.i.2	M	Valeur monétaire totale des contributions politiques financières et en nature apportées directement et indirectement par l'entreprise	Non applicable	
G1.29.b.ii.1	T	La manière dont est estimée la valeur monétaire des contributions en nature	Non applicable	
G1-5		Influence politique et activités de lobbying (suite)		
G1.29.c.1	T	Principaux thèmes couverts par les activités de lobbying et les principales positions que défend l'entreprise sur ces questions (résumé)	Non applicable	
G1.29.d.1	B	Si l'entreprise est enregistrée dans le registre de transparence de l'UE ou dans un registre de transparence équivalent dans un État membre	Non applicable	
G1.29.d.2	T	Le nom du registre concerné et le numéro d'identification dans ce registre	Non applicable	
G1.30.1	T	Informations sur la nomination de tout membre des organes d'administration, de direction et de surveillance qui aurait occupé une position comparable dans une administration publique (y compris dans un organisme de régulation)	Non applicable	
G1-6		Pratiques en matière de paiement		
G1.33.a		Délai moyen (en nombre de jours) qu'il faut à l'entreprise pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir		
G1.33.a.1	N	Délai moyen (en nombre de jours) qu'il faut à l'entreprise pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir	55,16 jours	5.3.5. ACHATS RESPONSABLES
G1.33.b.1	T	Description des délais de paiement standard de l'entreprise (en nombre de jours) par grande catégorie de fournisseurs et le pourcentage de paiements effectués dans ces délais	Non disponible	
G1.33.c		Procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement		
G1.33.c.1	N	Le nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement	0	5.3.5. ACHATS RESPONSABLES
G1.33.d.1	T	Informations complémentaires nécessaires pour donner suffisamment de contexte	Non disponible	
FIN ESRS G1				

6.2. TABLES DE CONCORDANCE DES INDEX GRI

GRI 1 : FONDATION 2021
SOCOTEC a communiqué les informations citées dans cet index des contenus, en conformité avec la norme GRI pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION	OMISSION			
			REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON	EXPLANATION	
GENERAL DISCLOSURES						
GRI 2: General Disclosures 2021	2-1 Organizational details	PRÉAMBULE 1.1. NOTRE VISION ET NOTRE MISSION 4ème de couverture		A gray cell indicates that reasons for omission are not permitted for the disclosure or that a GRI Sector Standard reference number is not available.		
	2-2 Entities included in the organization's sustainability reporting	PRÉAMBULE 5.4.2.				
	2-3 Reporting period, frequency and contact point	PRÉAMBULE				
	2-4 Restatements of information	PRÉAMBULE				
	2-5 External assurance	PRÉAMBULE				
	2-6 Activities, value chain and other business relationships	PRÉAMBULE 1.1. NOTRE VISION ET NOTRE MISSION 1.2. PERFORMANCE & BUSINESS MODEL 1.2.2. MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SOCOTEC 1.2.3. CHAÎNE DE VALEUR 1.2.4. TENDANCES DE MARCHÉ et POSITIONNEMENT DE SOCOTEC 4.3. ACHATS RESPONSABLES				
	2-7 Employees	1.2.1. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET OPÉRATIONNELLE 3.INFORMATIONS SOCIALES 5.2.1.CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE		Le nombre d'employés à horaires non garantis, ainsi que la répartition par sexe et par région ;	Information unavailable/incomplete	Information non disponible. Objectif de disponibilité de la data pour 2025.
	2-8 Workers who are not employees	5.2.1.4. CARACTERISTIQUES DES TRAVAILLEURS EXTERNES		Le nombre total de travailleurs qui ne sont pas des employés et dont le travail est contrôlé par l'organisation, et décrire : - les types de travailleurs les plus courants et leur relation contractuelle avec l'organisation ; - le type de travail qu'ils effectuent ;	Information unavailable/incomplete	Information non disponible sur la sous-traitance. Objectif de disponibilité de la data pour 2025.
	2-9 Governance structure and composition	1.3.LA GOUVERNANCE DU GROUPE 1.4.4. GOUVERNANCE DES ENJEUX RSE 1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 4.1.3. GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE				
	2-10 Nomination and selection of the highest governance body	1.3.LA GOUVERNANCE DU GROUPE				
	2-11 Chair of the highest governance body	1.3.LA GOUVERNANCE DU GROUPE				
	2-12 Role of the highest governance body in overseeing the management of impacts	1.3.LA GOUVERNANCE DU GROUPE 1.3.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 1.4.4. GOUVERNANCE DES ENJEUX RSE				
	2-13 Delegation of responsibility for managing impacts	1.3.LA GOUVERNANCE DU GROUPE 1.3.3. LES COMITÉS OPÉRATIONNELS 1.4.4. GOUVERNANCE DES ENJEUX RSE 1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 4.1.3. GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE 2.4.1. GOUVERNANCE DU GROUPE FACE AUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT				
	2-14 Role of the highest governance body in sustainability reporting	1.3.3. LES COMITÉS OPÉRATIONNELS 1.4.4. GOUVERNANCE DES ENJEUX RSE 1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DE SOCOTEC				
	2-15 Conflicts of interest	1.3.4. GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS				
	2-16 Communication of critical concerns	1.3.3. LES COMITÉS OPÉRATIONNELS 4.1.4. PROCÉDURE D'ALERTE (WHISTLEBLOWING PROCEDURE)				
	2-17 Collective knowledge of the highest governance body	1.3.LA GOUVERNANCE DU GROUPE				

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION			OMISSION		
					REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON	EXPLANATION
GRI 2: General Disclosures 2021	2-18 Evaluation of the performance of the highest governance body	1.2.1. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET OPÉRATIONNELLE 1.3.LA GOUVERNANCE DU GROUPE					
	2-19 Remuneration policies	3.1.1. RÉMUNÉRATION					
	2-20 Process to determine remuneration	3.1.1. RÉMUNÉRATION					
	2-21 Annual total compensation ratio	3.1.1. RÉMUNÉRATION					
	2-22 Statement on sustainable development strategy	ÉDITO 1.5. LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE SOCOTEC 1.6. LA FEUILLE DE ROUTE RSE DU GROUPE SOCOTEC					
	2-23 Policy commitments	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE 1.4.3. NOTRE TRAJECTOIRE RSE 1.5. LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE SOCOTEC 1.6. LA FEUILLE DE ROUTE RSE DU GROUPE SOCOTEC 4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC					
	2-24 Embedding policy commitments	1.5. LA STRATÉGIE RSE DU GROUPE SOCOTEC 1.6. LA FEUILLE DE ROUTE RSE DU GROUPE SOCOTEC 2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GROUPE					
	2-25 Processes to remediate negative impacts	1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 4.1.1. MÉCANISMES DE CONSEIL ET DE GESTION DES QUESTIONS ÉTHIQUES					
	2-26 Mechanisms for seeking advice and raising concerns	1.7. GOUVERNANCE DES ENJEUX ET RISQUES ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 4.1.1. MÉCANISMES DE CONSEIL ET DE GESTION DES QUESTIONS ÉTHIQUES					
	2-27 Compliance with laws and regulations	1.6.4 L'ÉTHIQUE, AU CŒUR DE NOS PRATIQUES DE TIERS DE CONFIANCE INDÉPENDANT 4.1. ÉTHIQUE DES AFFAIRES					
	2-28 Membership associations	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE					
	2-29 Approach to stakeholder engagement	1.4.5. DIALOGUE ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE DE RSE					
	2-30 Collective bargaining agreements	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL 5.2.2.1. COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL					
MATERIAL TOPICS							
GRI 3: Material Topics 2021	3-1 Process to determine material topics	1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DE SOCOTEC			A gray cell indicates that reasons for omission are not permitted for the disclosure or that a GRI Sector Standard reference number is not available.		
	3-2 List of material topics	1.5.5. INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE					
ANTI-CORRUPTION							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	4.1.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION					
GRI 205: Anti-corruption 2016	205-1 Operations assessed for risks related to corruption	4.1.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION					
	205-2 Communication and training about anti-corruption policies and procedures	4.1.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 5.3.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION					
	205-3 Confirmed incidents of corruption and actions taken	5.3.3.2. CAS DE CORRUPTION OU DE VERSEMENT DE POTS-DE-VIN					
ENERGY							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL 2.4.4. PLAN D' ACTIONS POUR L' ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE					
GRI 302: Energy 2016	302-1 Energy consumption within the organization	2.4.4. PLAN D' ACTIONS POUR L' ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 5.1.3. CONSOMMATION D' ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE 5.1.4. DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS					
	302-2 Energy consumption outside of the organization	2.4.4. PLAN D' ACTIONS POUR L' ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 5.1.3. CONSOMMATION D' ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE 5.1.4. DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS					
	302-3 Energy intensity	2.4.4. PLAN D' ACTIONS POUR L' ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 5.1.3. CONSOMMATION D' ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE 5.1.4. DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS					

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION		OMISSION		
				REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON	EXPLANATION
GRI 302: Energy 2016	302-4 Reduction of energy consumption	2.4.4. PLAN D'ACTIONS POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 5.1.3. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE 5.1.4. DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS				
	302-5 Reductions in energy requirements of products and services	2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL				
EMISSIONS						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL 2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE : REDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIEES A NOS OPERATIONS				
GRI 305: Emissions 2016	305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions	2.4.5. RESULTATS: BILAN CARBONE DU GROUPE SOCOTEC 5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES				
	305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions	2.4.5. RESULTATS: BILAN CARBONE DU GROUPE SOCOTEC 5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES				
	305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions	2.4.5. RESULTATS: BILAN CARBONE DU GROUPE SOCOTEC 5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES				
	305-4 GHG emissions intensity	2.4.5. RESULTATS: BILAN CARBONE DU GROUPE SOCOTEC 5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES				
	305-5 Reduction of GHG emissions	2.4.5. RESULTATS: BILAN CARBONE DU GROUPE SOCOTEC 5.1.5. EMISSIONS BRUTES DE GES DE PERIMETRES 1,2, 3 ET EMISSIONS TOTALES DE GES				
	305-6 Emissions of ozone-depleting substances (ODS)				Not applicable	
	305-7 Nitrogen oxides (NOx), sulfur oxides (SOx), and other significant air emissions				Not applicable	
WASTE						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	2.5. ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
GRI 306: Waste 2020	306-1 Waste generation and significant waste-related impacts	2.5. ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
	306-2 Management of significant waste-related impacts	2.5. ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
	306-3 Waste generated	5.1.9. ECONOMIE CIRCULAIRE 5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES				
	306-4 Waste diverted from disposal	5.1.9. ECONOMIE CIRCULAIRE 5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES				
	306-5 Waste directed to disposal	5.1.9. ECONOMIE CIRCULAIRE 5.1.9.1 DECHETS ISSUS DES OPERATIONS PROPRES				
EMPLOYMENT						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	3.INFORMATIONS SOCIALES				
GRI 401: Employment 2016	401-1 New employee hires and employee turnover	1.2.1. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET OPÉRATIONNELLE 5.2.1.3. TURNOVER & ABSENTEISME		Taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, sexe et région ;		Objectif de disponibilité de la donnée pour 2024
	401-2 Benefits provided to full-time employees that are not provided to temporary or part-time employees	3.1.2. AVANTAGES SOCIAUX 5.2.4. PROTECTION SOCIALE		Congé parental Assurance vie	Information unavailable/incomplete	Objectif de disponibilité de la donnée pour 2024
GRI 401: Employment 2016	401-3 Parental leave	3.1.2. AVANTAGES SOCIAUX 5.2.4. PROTECTION SOCIALE		Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par sexe. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par sexe. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par sexe. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par sexe. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par sexe.	Information unavailable/incomplete	

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION		OMISSION			
				REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON	EXPLANATION	
OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS					
	403-1 Occupational health and safety management system	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS Politique					
	403-2 Hazard identification, risk assessment, and incident investigation	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS Le groupe est exposé à divers types de risques d'accidents du travail					
	403-3 Occupational health services	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS La santé					
	403-4 Worker participation, consultation, and communication on occupational health and safety	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS Un système de management de la sécurité construit sur les bases du référentiel iso 45001					
	403-5 Worker training on occupational health and safety	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS La formation à la sécurité – la surveillance des compétences. 5.2.6.4. FORMATION RSE					
	403-6 Promotion of worker health	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS La santé					
	403-7 Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships	3.1.5. PROTÉGER LA SANTÉ ET ASSURER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS COLLABORATEURS Un système de management de la sécurité construit sur les bases du référentiel iso 45001 Mobiliser l'ensemble de nos équipes opérationnelles sur la prévention des risques routiers. 4.2.2. ÉVALUATION DE L'APPROCHE MANAGÉRIALE					
	403-8 Workers covered by an occupational health and safety management system	5.2.7.1. SYSTÈME DE MANAGEMENT			Le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ; le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ayant fait l'objet d'un audit interne ; le nombre et le pourcentage de tous les employés et travailleurs qui ne sont pas employés, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par l'organisation, qui sont couverts par ce système ayant fait l'objet d'un audit ou d'une certification par un intervenant extérieur. Si des travailleurs ont été exclus de cet élément d'information, notamment les typologies de travailleurs exclus, et, le cas échéant, les motifs d'exclusion. Toute information contextuelle nécessaire à la compréhension des modalités de compilation des données, telles que les normes, les méthodes et les hypothèses utilisées.	Information unavailable/incomplete	Objectif de disponibilité de la donnée pour 2025
	403-9 Work-related injuries	5.2.7.2. ACCIDENTS DU TRAVAIL					
	403-10 Work-related ill health					Not applicable	
TRAINING AND EDUCATION							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	3.1.3. DEVELOPPEMENT DE CARRIERE					
GRI 404: Training and Education 2016	404-1 Average hours of training per year per employee	3.1.3.1. UNE ENTREPRISE APPRENANTE ("YOU GROW, WE GROW") 5.2.6.2. FORMATION DES COLLABORATEURS					
	404-2 Programs for upgrading employee skills and transition assistance programs	3.1.3.1. UNE ENTREPRISE APPRENANTE ("YOU GROW, WE GROW")			Programmes d'aide à la transition fournis pour faciliter l' employabilité future et la gestion de la fin de carrière due à la retraite ou au licenciement.	Information unavailable/incomplete	Objectif de disponibilité de la donnée pour 2025
	404-3 Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews	5.2.6.1. ÉVOLUTION DE CARRIERE					
DIVERSITY AND EQUAL OPPORTUNITY							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	3.2. INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES					
GRI 405: Diversity and Equal Opportunity 2016	405-1 Diversity of governance bodies and employees	5.3.1. DIVERSITE DES ORGANES DE GOUVERNANCE					
	405-2 Ratio of basic salary and remuneration of women to men	5.2.9.1. ÉQUITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN MATIÈRE DE RÉMUNERATION					

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION		OMISSION			
				REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON	EXPLANATION	
CUSTOMER HEALTH AND SAFETY							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	4.2. PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE					
GRI 416: Customer Health and Safety 2016	416-1 Assessment of the health and safety impacts of product and service categories	4.2.1. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT AU SERVICE DE LA SATISFACTION DES CLIENTS					
	416-2 Incidents of non-compliance concerning the health and safety impacts of products and services				Incidents of non-compliance concerning the health and safety impacts of products and services	Confidentiality constraints	
CUSTOMER PRIVACY							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	4.1.7. CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES 4.1.8. CYBERSÉCURITÉ					
GRI 418: Customer Privacy 2016	418-1 Substantiated complaints concerning breaches of customer privacy and losses of customer data				Le nombre total de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients , selon les catégories suivantes : plaintes provenant de parties prenantes externes fondées et reçues par l'organisation ; plaintes provenant d'autorités de régulation.	Confidentiality constraints	
TRAINING AND EDU SPECIFIC MATERIAL TOPICS DEDICATED TO SOCOTEC CATION							
Amélioration de la qualité du bâti et réduction des risques	3-3 Management of material topics	2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL 4.2. PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE					
Stratégie d'investissement durable	3-3 Management of material topics	1.5.4. ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DE SOCOTEC Liste des enjeux matériels évalués par les parties prenantes comme des risques ou comme des opportunités					
Pollution de l'air	3-3 Management of material topics	2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL					
Pollution des sols et des eaux	3-3 Management of material topics	2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL					
Substances dangereuses et microplastiques	3-3 Management of material topics	2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL					
Culture d'entreprise	3-3 Management of material topics	3.1.6. CULTURE D'ENTREPRISE					
Ethique des affaires	3-3 Management of material topics	4.1. ÉTHIQUE DES AFFAIRES					
NON MATERIAL TOPICS							
ECONOMIC PERFORMANCE							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	1.2. PERFORMANCE ET BUSINESS MODEL				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 201: Economic Performance 2016	201-1 Direct economic value generated and distributed					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	201-2 Financial implications and other risks and opportunities due to climate change					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	201-3 Defined benefit plan obligations and other retirement plans					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	201-4 Financial assistance received from government					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
MARKET PRESENCE							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 202: Market Presence 2016	202-1 Ratios of standard entry level wage by gender compared to local minimum wage					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	202-2 Proportion of senior management hired from the local community					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION		OMISSION			
				REQUIREMENT(S) OMITTED		REASON	EXPLANATION
INDIRECT ECONOMIC IMPACTS							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 203: Indirect Economic Impacts 2016	203-1 Infrastructure investments and services supported	5.2.5.2. INSERTION PROFESSIONNELLE				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	203-2 Significant indirect economic impacts	5.2.5.2. INSERTION PROFESSIONNELLE				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
PROCUREMENT PRACTICES							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material 4.3. ACHATS RESPONSABLES				Not material	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 204: Procurement Practices 2016	204-1 Proportion of spending on local suppliers					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
PROCUREMENT PRACTICES							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 206: Anti-competitive Behavior 2016	206-1 Legal actions for anti-competitive behavior, anti-trust, and monopoly practices	4.3. ACHATS RESPONSABLES , 4.1.6. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				Not material	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
TAX							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 207: Tax 2019	207-1 Approach to tax					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	207-2 Tax governance, control, and risk management					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	207-3 Stakeholder engagement and management of concerns related to tax					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	207-4 Country-by-country reporting					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
MATERIALS							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material 2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 301: Materials 2016	301-1 Materials used by weight or volume					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	301-2 Recycled input materials used					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	301-3 Reclaimed products and their packaging materials					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION		OMISSION			
				REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON	EXPLANATION	
WATER AND EFFLUENTS							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 303: Water and Effluents 2018	303-1 Interactions with water as a shared resource	Not material				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	303-2 Management of water discharge-related impacts					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	303-3 Water withdrawal					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	303-4 Water discharge					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	303-5 Water consumption					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
BIODIVERSITY							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 304: Biodiversity 2016	304-1 Operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to, protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	304-2 Significant impacts of activities, products and services on biodiversity					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	304-3 Habitats protected or restored					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	304-4 IUCN Red List species and national conservation list species with habitats in areas affected by operations					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
SUPPLIER ENVIRONMENTAL ASSESSMENT							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 308: Supplier Environmental Assessment 2016	308-1 New suppliers that were screened using environmental criteria					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	308-2 Negative environmental impacts in the supply chain and actions taken					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
LABOR/MANAGEMENT RELATIONS							
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	3.1.4.3. ECOUTE ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS 3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 402: Labor/Management Relations 2016	402-1 Minimum notice periods regarding operational changes					Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION		OMISSION		
				REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON	EXPLANATION
NON-DISCRIMINATION						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	3.2. INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 406: Non-discrimination 2016	406-1 Incidents of discrimination and corrective actions taken	5.2.10. CAS, PLAINTES ET INCIDENCES GRAVES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
FREEDOM OF ASSOCIATION AND COLLECTIVE BARGAINING						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	3.1.4.4. DIALOGUE SOCIAL			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 407: Freedom of Association and Collective Bargaining 2016	407-1 Operations and suppliers in which the right to freedom of association and collective bargaining may be at risk				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
CHILD LABOR						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 408: Child Labor 2016	408-1 Operations and suppliers at significant risk for incidents of child labor				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
FORCED OR COMPULSORY LABOR						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	4.1.2. LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE SOCOTEC			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 409: Forced or Compulsory Labor 2016	409-1 Operations and suppliers at significant risk for incidents of forced or compulsory labor				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
SECURITY PRACTICES						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 410: Security Practices 2016	410-1 Security personnel trained in human rights policies or procedures				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
RIGHTS OF INDIGENOUS PEOPLES						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 411: Rights of Indigenous Peoples 2016	411-1 Incidents of violations involving rights of indigenous peoples				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
LOCAL COMMUNITIES						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 413: Local Communities 2016	413-1 Operations with local community engagement, impact assessments, and development programs				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	413-2 Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION		OMISSION		
				REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON	EXPLANATION
SUPPLIER SOCIAL ASSESSMENT						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	4.3. ACHATS RESPONSABLES			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 414: Supplier Social Assessment 2016	414-1 New suppliers that were screened using social criteria				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	414-2 Negative social impacts in the supply chain and actions taken				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
PUBLIC POLICY						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 415: Public Policy 2016	415-1 Political contributions				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
MARKETING AND LABELING						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Not material			Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
GRI 417: Marketing and Labeling 2016	417-1 Requirements for product and service information and labeling				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	417-2 Incidents of non-compliance concerning product and service information and labeling				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC
	417-3 Incidents of non-compliance concerning marketing communications				Not applicable	Cet enjeu n'est pas identifié parmi les incidences environnementales, sociales et de gouvernance les plus matérielles pour le Groupe SOCOTEC

6.3. TABLEAU DE CONCORDANCE DES ODD

Nota Bene : Les ODD visés par la stratégie RSE de SOCOTEC sont ceux signalés par **.

ODD	OBJECTIFS	PROGRAMME SOCIÉTAL	MISSIONS GREEN TRUST (SERVICES SOCOTEC PROPOSÉS AUX CLIENTS)
	Pas de pauvreté	3.2.3. S'ENGAGER POUR L'EMPLOI DES JEUNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INCLUSION SOCIALE 3.1.1. REMUNERATION (cf POUVOIR D'ACHAT) 3.1.4.1. SECURITE DE L'EMPLOI	
	Faim Zéro		
	Bonne santé et bien-être	3.1.4.2. EQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVEE 3.1.5. PROTEGER LA SANTE ET ASSURER LA SECURITE DES COLLABORATEURS 3.2.2. LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT AU TRAVAIL	
	Éducation de qualité	3.2.3. S'ENGAGER POUR L'EMPLOI DES JEUNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INCLUSION SOCIALE 3.1.3. DEVELOPPEMENT DE CARRIERE	
	Égalité entre les sexes	3.2.1.1. ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	
	Eau propre et assainissement		2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL
	Énergie propre et d'un coût abordable		2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL 2.4.4.1. ACTIONS POUR LA SOBRIETE ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS
	** Travail décent et croissance économique	3.2.3. S'ENGAGER POUR L'EMPLOI DES JEUNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INCLUSION SOCIALE 1.2. PERFORMANCE ET BUSINESS MODEL 3.1.4. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES	
	** Industrie, innovation et infrastructure		

ODD	OBJECTIFS	PROGRAMME SOCIÉTAL	MISSIONS GREEN TRUST (SERVICES SOCOTEC PROPOSÉS AUX CLIENTS)
	** Inégalités réduites	3.2. INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 3.1.3. DEVELOPPEMENT DE CARRIERE 3.2.1.2. ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES	
	** Villes et communautés durables		2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL
	Consommation et production responsables		
	** Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL 2.3. TAXONOMIE 4.3. ACHATS RESPONSABLES 2.1. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE 2.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE : REDUIRE LES GES DE NOS OPERATIONS 2.5. ECONOMIE CIRCULAIRE
	Vie aquatique		2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL
	Vie terrestre		2.2. GREEN TRUST : ACCOMPAGNER LES PROJETS CLIENTS DANS LA RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL
	Paix, justice et institutions efficaces	4.1. ETHIQUE DES AFFAIRES	
	Partenariats pour la réalisation des objectifs	1.4.2. PARTENARIATS ET ENGAGEMENTS RSE 4.2.3. RECONNAISSANCES EXTERNES	

7. ANNEXES

7.1. RECONNAISSANCES EXTERNES

7.1.1. RECONNAISSANCES EXTERNES EN FRANCE

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
ASCAUDIT	OPQIBI	Construction et Immobilier	Qualification	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les agences ASCAUDIT ÉNERGIE ET FLUIDE de Aix en Provence (13), Rochefort (17), Saint Herblain (44), Nancy Marcq en Baroeul (59), Villeurbanne (69), Le Bourget du Lac (73) , Saint Benoit (86)
ASCAUDIT	OPQIBI	Construction et Immobilier	Qualification	Accessibilité/handicap pour les agences ASCAUDIT MOBILITÉ de Bordeaux (33), Saint Herblain (44), Marcq en Baroeul (59), Villeurbanne (69)
AXE	COFRAC	Environnement et QHSE	Accréditation	Accréditation Laboratoire : Lieux de travail / Air AXE - Mesures et diagnostic des pollutions (35) Accréditation N°1-5618 rev 6, Laboratoire, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
AXE	COFRAC	Environnement et QHSE	Accréditation	Accréditation Inspection : ENVIRONNEMENT AXE (35) - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration Accréditation N°3-0579 rev 14, Inspections, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
CIS	MASE/UIC	Industrie	Certification	Contrôle Non Destructif (sauf radiographie) Inspection et Supervision Site Harfleur (76)
CIS	CEFRI	Industrie	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : CIS à Harfleur (76) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
CIS	AFNOR Certification	Industrie	Certification	Prestations d'assistance technique. Réalisation de contrôles non destructifs et d'inspections de pièces et d'équipements mécano-soudés Site : Harfleur (76)
CIS	Bureau Veritas	Industrie	Qualification	To carry out and report on thickness measurements of structural material of ships classed with the Society This qualification is valid for non-ESP ship less than 500 grt and for ships with service notation fishing vessel CIS Saint Martin du Manoir (76)
CIS	Bureau Veritas	Industrie	Certification	Recognition of Non-Destructive Testing Suppliers : Magnetic Testing, Ultrasonic Testing, Penetrant testing, Visual Testing Périmètre : CIS GROUPE SOCOTEC Agences de Saint Martin du Manoir, Saint Nazaire, Saint Paul Trois Châteaux
S2M	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : S2M à Saint Martin du Manoir (76) Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
S2M	DNV GL	Industrie	Certification	Conforme à la norme de Système de management de la Qualité Couvre les services Inspection, Assistance technique et Traitement thermique Société S2M Saint Martin du Manoir (76)
S2M	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société S2M Pour les activités Supervision - Inspection - Traitement Thermique - Assistance technique Agence Saint martin du Manoir (76)
SNER	AFNOR Certification	Industrie	Certification	Fabrication, CND (Contrôle Non Destructif), traitement de surface Site : Gaillon (27)
Geotys SAS	LRQA	Infrastructures	Certification	Palaiseau (91) - ISO 9001 : 2015 - Inspection - Assistance Technique
Sensoptix SAS	LRQA	Infrastructures	Certification	Palaiseau (91) - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Monitoring, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Etude de sécurité, de risques et de dangers, Développement d'outils et de produits.
SOCOTEC Antilles-Guyane	Ministère de la Cohésion des Territoires	Construction et Immobilier	Agrément	Agrément en qualité de contrôleur technique A.1 - Tous les ouvrages du Bâtiment pour toutes missions de contrôle : totalité des bâtiments D. - Tous ouvrages de génie civil pour toutes missions de contrôle.
SOCOTEC Antilles-Guyane	CNPP	Equipements	Agrément	Agrément Assurance des organismes de vérification d'installations électriques (Q18)
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Electricité/Electromécanique Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Bâtiment - Génie Civil - Etablissements Neufs en construction ou existants faisant l'objet de travaux Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection électricité : Installations électriques, Accréditation N°3-1593 rév. 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Electromécanique : Equipements de Travail, Transports mécaniques, Manèges et attractions, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Thermique fluides : Installations thermiques et conditionnement d'air, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection - Informatique - Télécommunication : Communications radioélectrique Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Santé : dispositifs médicaux, Equipements utilisés dans le cadre d'acte à visée esthétique, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Bâtiment - Génie Civil : Etablissements en exploitation, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Services Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Antilles-Guyane	Ministère de l'Intérieur	Construction et Immobilier	Agrément	Vérifications techniques réglementaires dans les Etablissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de grande hauteur (IGH)
SOCOTEC Antilles-Guyane	QUALIOP	Formation	Certification	Conformité de l'activité de l'organisme SOCOTEC ANTILLES GUYANE (qualité des actions de la formation professionnelle, qualité des actions concourant au développement des compétences) Site : Abymes (97)
SOCOTEC Antilles-Guyane	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Sécurité des personnes et des biens Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	CNPP	Equipements	Agrément	Agrément Assurance des organismes de vérification d'installations électriques (Q18)
SOCOTEC Réunion	Ministère de la Cohésion des Territoires	Construction et Immobilier	Agrément	Agrément en qualité de contrôleur technique A.1 - Tous les ouvrages du Bâtiment pour toutes missions de contrôle : totalité des bâtiments D. - Tous ouvrages de génie civil pour toutes missions de contrôle
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Electricité/Electromécanique Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Bâtiment - Génie Civil - Etablissements Neufs en construction ou existants faisant l'objet de travaux Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection électricité : Installations électriques, Accréditation N°3-1593 rév. 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Electromécanique : Equipements de Travail, Transports mécaniques, Manèges et attractions, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Thermique fluides : Installations thermiques et conditionnement d'air, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection - Informatique - Télécommunication : Communications radioélectriques Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Santé : dispositifs médicaux, Equipements utilisés dans le cadre d'acte à visée esthétique, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Bâtiment - Génie Civil : Etablissements en exploitation, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Services - Tourisme Accréditation N°3-1593 rev 11, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Réunion	Ministère de l'Intérieur	Construction et Immobilier	Agrément	Vérifications techniques réglementaires dans les Etablissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de grande hauteur (IGH)
SOCOTEC Réunion	638)	Energie et Nucléaire	Certification	Exercice des missions d'un organisme compétent en radioprotection Niveau 1 - Niveau 2 (secteur médical et Industrie) Implantations : SOCOTEC Réunion Sainte Marie (97)
SOCOTEC Réunion	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Sécurité des personnes et des biens Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Accréditation pour la certification des personnes réalisant des diagnostics techniques immobiliers dans les domaines du plomb, de l'amiante, des termites, de la performance énergétique, du gaz et de l'électricité. Accréditation N°4-0085, Certification de personnes, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Santé sécurité au travail Accréditation pour la délivrance des attestations de capacité mentionnées à l'article R 543-99 du code de l'environnement Accréditation N°5-0591, Certification de produits et services Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Formation Accréditation pour la certification d'organismes de formation selon le référentiel Qualiopi Accréditation N°5-0591, Formation Qualiopi Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Biens de grande consommation et services associés Accréditation pour la certification de produits, services et/ou processus selon le code de la Consommation / Vente avec assistance, installation et service après-vente pour piscines privées Accréditation N°5-0591, Certification de produits et services Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Certification France	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	Certification	Agrément	Arrêté du 10 juillet 2009 portant agrément d'un organisme pour délivrer aux opérateurs les attestations de capacité prévues par l'article R. 543-99 du code de l'environnement. Certification des personnes physiques en ce qui concerne les équipements fixes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur, et les unités de réfrigération de camions et remorques frigorifiques contenant des gaz à effet de serre fluorés, ainsi qu'à la certification des entreprises en ce qui concerne les équipements fixes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur contenant des gaz à effet de serre fluorés
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Accréditation pour la certification de systèmes de management de la qualité selon la norme NF EN ISO 9001 : 2015 Accréditation N°4-0549, Certification de systèmes de management, portée disponible sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Accréditation pour la certification de systèmes de management de la santé et sécurité au travail selon la norme ISO 45001 : 2018 Accréditation N°4-0549, Certification de systèmes de management, portée disponible sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Accréditation pour la certification de systèmes de management de l'énergie selon la norme NF EN ISO 50001 : 2018 Accréditation N°4-0549, Certification de systèmes de management, portée disponible sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Accréditation pour la certification de systèmes de management de l'environnement selon la norme ISO 14001 : 2015 Accréditation N°4-0549, Certification de systèmes de management, portée disponible sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Certification France	COFRAC	Certification	Accréditation	Autres certifications de produits et services Dispositif de certification des systèmes de pesage des usines d'enrobés Accréditation N°5-0591, Certification de produits et services Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr , portée disponible sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Construction	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection électricité : Installations électriques des lieux de travail, les ERP, les IGH Bâtiment - Génie Civil : établissements neufs en construction ou établissements existants faisant l'objet de travaux Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Construction	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Bâtiment - Génie Civil Installations Electriques, Bâtiments (Etablissements neufs en construction ou existant faisant l'objet de travaux) Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Construction	Ministère de la Cohésion des Territoires	Construction et Immobilier	Agrément	Agrément en qualité de contrôleur technique A.1 - Tous les ouvrages du Bâtiment pour toutes missions de contrôle : totalité des bâtiments D. - Tous ouvrages de génie civil pour toutes missions de contrôle.
SOCOTEC Construction	QUALIBAT	Construction et Immobilier	Certification	Qualification 8721 - Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques des bâtiments - Agences de Mérignac, Toulouse, Montpellier, Mulhouse, Cesson Sévigné, Lyon, Saint Herblain, Bayonne, Echirrolles, Fleury les Aubrais, Chavigny, Bezannes, Lorient, Dijon, Narbonne, Isneauville, Lesquin, Marseille, La Garde, Maisons Alfort
SOCOTEC Construction	CEFRI	Construction et Immobilier	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC CONSTRUCTION à Guyancourt (78) pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
SOCOTEC Construction	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Autorisation	Autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins non médicales Détection de plomb dans les peintures Autorisation de détenir et d'utiliser des radionucléides en sources scellées Agences : Bois Guillaume, Le Havre, Cherbourg, Evreux et Hérouville St-Clair.
SOCOTEC Construction	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Autorisation	Autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins non médicales (radionucléides en sources scellées) pour les agences d'Alfortville, de Meudon la Forêt, Villepinte, Fleury Mérogis (Ste Geneviève des Bois) et de Melun
SOCOTEC Construction	QUALIBAT	Construction et Immobilier	Certification	Qualification 8711 - Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments - Agences de Mérignac, Echirrolles, Cesson Sévigné, Saint-Herblain, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Lyon, Mulhouse, Fleury les Aubrais, Narbonne, Maisons Alfort, Marseille, Lesquin, Lorient, La Garde, Chavigny, Isneauville, Bezannes, Dijon
SOCOTEC Construction	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Autorisation	Autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins non médicales et de détenir et utiliser des appareils contenant des radionucléides en sources scellées - A des fins d'analyse par fluorescence X pour la recherche de plomb dans les peintures.
SOCOTEC Construction	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales.
SOCOTEC Construction	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales.
SOCOTEC Construction	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales.

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Construction	Ministère de l'Intérieur	Construction et Immobilier	Agrément	Vérifications techniques réglementaires dans les Etablissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de grande hauteur (IGH)
SOCOTEC Construction	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Electromécanique Equipements de travail Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Construction	CNPP	Bâtiment	Agrément	Organisme autorisé à délivrer le compte-rendu de vérification périodique (Q18)
SOCOTEC Construction	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection Sécurité des personnes et des biens Accréditation N°3-1592 rev 10, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Construction	QUALIBAT	Construction et Immobilier	Certification	Qualification 8741 - Vérifications et mesures des systèmes de ventilation mécanique dans les bâtiments résidentiels Agences de : Echirolles, Lorient, Mérignac, Bayonne, Cesson Sévigné, Saint Herblain, Montpellier, Isneauville, Mulhouse, Lesquin, Narbonne, Chavigny, Marseille, Lyon, La Garde, Toulouse, Bezannes, Maisons Alfort, Fleury les Aubrais, Dijon
SOCOTEC Immobilier Durable	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques. Domaines : Bâtiments et Transports SOCOTEC Immobilier Durable (La Défense 92)
SOCOTEC Immobilier Durable	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques sous référentiel LNE RGE Etudes Domaines : Bâtiments SOCOTEC Immobilier Durable (La Défense 92)
SOCOTEC Diagnostic	OPQIBI	Construction et Immobilier	Qualification	Pollution, qualité de l'environnement et Santé SOCOTEC Diagnostic Avesnes les Bapaume (62)
SOCOTEC Diagnostic	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC Diagnostic à Avesnes les Bapaumes (62) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Valbonne (06), Fréjus (83)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Aix en Provence (13)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Hérouville Saint Clair (14), Cherbourg en Cotentin (50)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Dijon (21), Varennes Vauzelles (58), Besançon (25)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Toulouse (31), Tarbes (65)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Mérignac (33), Limoges (87), Bayonne (64), Poitiers (86)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Montpellier (34)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Cesson Sévigné (35)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Saint Avertin (37), Blois (41), Fleury les aubrais (45), Bourges (18)

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Echirolles (38), Chambéry (73)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Saint Herblain (44), la Roche sur Yon (85)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Angers (49), Le Mans (72)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Bezannes (51)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Chavigny (52)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Lorient (56), Guipavas (29)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Lesquin (59), Dunkerque (59)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Avesnes les Bapaumes (62), Dury (80)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Coquelles (62)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Clermont Ferrand (63), Aurillac (15)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Strasbourg (67)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Lyon (69)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Isneauville (76), Harfleur (76)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Serris (77)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Poissy (78)

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Fleury Mérogis (91), Evry Courcouronnes (91)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Meudon (92)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Villepinte (93)
SOCOTEC Diagnostic	Autorité de Sûreté Nucléaire	Construction et Immobilier	Déclaration	Récépissé de déclaration d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales : détention et utilisation de sources radioactives et appareils contenant des sources radioactives. Catégorie : Détection de plomb dans les peintures Local : Maisons Alfort (94)
SOCOTEC Diagnostic	OPQIBI	Construction et Immobilier	Qualification	Pollution, qualité de l'environnement et Santé SOCOTEC Diagnostic Avesnes les Bapaume (62)
SOCOTEC Diagnostic	COFRAC	Diagnostic	Accréditation	Accréditation Inspection Santé : Risques liées aux matières dangereuses (Inspections relatives à la prévention des risques liés à l'amiante et à la présence de matières dangereuses, Agence de Lorient (56) Accréditation N°3-1783, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Diagnostic	COFRAC	Diagnostic	Accréditation	Accréditation Environnement/Amiante : Echantillonnage, Prélèvement SOCOTEC Diagnostic Cenon (33) Accréditation N°1-7224, Laboratoire, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Diagnostic	MASE/UIC	Diagnostic	Certification	Certification Système commun MASE/UIC - SOCOTEC DIAGNOSTICS pour les activités suivantes : Réalisation de diagnostics immobiliers Pour l'agence de Chavigny (Nancy) (54)
SOCOTEC Diagnostic	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques. Domaines : Bâtiments SOCOTEC Diagnostic Avesnes lès Bapaume (62)
SOCOTEC AIR BTP	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC AIR BTP à Avesnes les Bapaumes (62) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
SOCOTEC Environnement	COFRAC	Environnement et QHSE	Accréditation	Accréditation Laboratoire pour SOCOTEC Environnement Guyancourt (78) ENVIRONNEMENT / QUALITÉ DE L'AIR - QUALITÉ DE L'EAU - LIEU DE TRAVAIL/AIR Dans les unités suivantes : Agence Lorraine, Agence Auvergne Rhône Alpes Mesures, Agence Ile-de-France Mesures, Agence Loire-Bretagne Mesures, Agence Méditerranée Mesures, Agence Nord Pas de Calais, Agence Sud Ouest Mesures Accréditation N°1-7125 Rév 4, Essais, Portée disponible sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Environnement	COFRAC	Environnement et QHSE	Accréditation	Accréditation Inspection environnement : Contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration (Groupes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8) Accréditation N°3-1595 Rev 6, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Environnement	COFRAC	Environnement et QHSE	Accréditation	Accréditation Inspection services : Vérifications des informations sociales, environnementales et sociétales des rapports annuels du Conseil d'administration ou du Directoire. Accréditation N°3-1595 Rev 6, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Environnement	LNE	Environnement et QHSE	Certification	Certification de service sites et sols pollués pour le domaine : Etudes, Assistance et Contrôle - Bureau Central SOCOTEC Environnement à Guyancourt (78), Etablissements certifiés SOCOTEC Environnement : Lyon, Montpellier, Lesquin, Maisons Alfort, Strasbourg, Troyes, Saint Herblain, Aix en Provence, Saint Avertin, Toulouse.
SOCOTEC Environnement	LNE	Environnement et QHSE	Certification	Certification de service site et sols pollués pour le domaine : Ingénierie des travaux de réhabilitation - Bureau Central SOCOTEC Environnement à Guyancourt (78), Etablissements certifiés SOCOTEC Environnement : Lyon, Montpellier, Lesquin, Maisons Alfort, Strasbourg, Troyes, Saint Herblain, Aix en Provence, Saint Avertin, Toulouse.
SOCOTEC Environnement	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	Environnement et QHSE	Agrément	Prélèvements et analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère pour les agences SOCOTEC Environnement Pôle Nord Est (Agence Mesures IDF), Pôle Nord Ouest (Agence Loire Bretagne), Pôle Sud (Agences Mesures Auvergne Rhône Alpes et Agence Sud Ouest et Agence Méditerranée), Pôle Nord Est (Agence Nord Normandie), Pôle Nord Est (Agence Grand Est)
SOCOTEC Environnement	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	Environnement et QHSE	Agrément	Contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Environnement	CEFRI	Environnement et QHSE	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC Environnement à Guyancourt (78) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
SOCOTEC Environnement	MASE/UIC	Environnement et QHSE	Certification	Certification Système commun MASE/UIC - SOCOTEC ENVIRONNEMENT Pôle E&S NORD EST pour les activités suivantes : audits et diagnostics, études et conseils, mesures et contrôles, assistance à maîtrise d'ouvrage en Qualité, Environnement, Sécurité et Santé des travailleurs Agence : WOIPPY (57)
SOCOTEC Environnement	MASE/UIC	Environnement et QHSE	Certification	Certification Système commun MASE/UIC - SOCOTEC ENVIRONNEMENT ET SECURITE SUD EST pour les activités suivantes : audits et diagnostics, études et conseils, mesures et contrôles, assistance à maîtrise d'ouvrage en Qualité, Environnement, Sécurité et Santé des travailleurs Agence : AIX EN PROVENCE (13)
SOCOTEC Environnement	MASE/UIC	Environnement et QHSE	Certification	Certification Système commun MASE/UIC - SOCOTEC ENVIRONNEMENT POLE OUEST pour les activités suivantes : audits et diagnostics, études et conseils, mesures et contrôles, assistance à maîtrise d'ouvrage en Qualité, Environnement, Sécurité et Santé des travailleurs Agence : MERIGNAC (33)
SOCOTEC Environnement	Autorité de Sûreté Nucléaire	Environnement et QHSE	Autorisation	Habilitation à procéder aux mesures de l'activité volumique du radon SOCOTEC Environnement à Saint Quentin en Yvelines (78)
SOCOTEC Environnement	LNE	Environnement et QHSE	Certification	Certificat de conformité Bureau Central : SOCOTEC Environnement Guyancourt (78) Etablissements certifiés : Nantes (Saint Herblain), Maisons Alfort, Lyon, Montpellier, Vitrolles (Aix en Provence), Tours (Saint Avertin), lesquin, Strasbourg, Troyes, Toulouse
SOCOTEC Environnement	COFRAC	Environnement et QHSE	Accréditation	Accréditation Certifications : Vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre Site de Lesquin (59) Accréditation N°4-0607 Rev , Certifications, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Environnement	MASE/UIC	Environnement et QHSE	Certification	Certification Système commun MASE/UIC - SOCOTEC ENVIRONNEMENT POLE OUEST pour les activités suivantes : audits et diagnostics, études et conseils, mesures et contrôles, assistance à maîtrise d'ouvrage en Qualité, Environnement, Sécurité et Santé des travailleurs Agence : LESQUIN (59)
SOCOTEC Equipements	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	Equipements	Agrément	Arrêté du 3 avril 2019 relatif à l'agrément de la société SOCOTEC Equipements en application de l'article R. 311-34 du code de l'énergie.
SOCOTEC Equipements	CNPP	Equipements	Certification	Certification de service de Vérification périodique de systèmes d'extinction automatique à eau, type SPRINKLEURS
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection électricité : Installations électriques, Accréditation N°3-1593 rév. 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Electromécanique : Equipements de Travail, Transports mécaniques, Manèges et attractions, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Thermique fluides : Installations thermiques et conditionnement d'air, Accréditation N°3-1593 rev 12 , Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection - Informatique -Télécommunication : Communications radioélectriques Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Santé : dispositifs médicaux, Equipements utilisés dans le cadre d'acte à visée esthétique, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Bâtiment - Génie Civil : Etablissements en exploitation, Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	Ministère de l'Intérieur	Equipements	Agrément	Agrément pour effectuer le contrôle des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions SOCOTEC Equipements Guyancourt (78)
SOCOTEC Equipements	Ministère de l'Intérieur	Equipements	Agrément	Vérifications techniques réglementaires dans les Etablissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de grande hauteur (IGH) sur les bases de l'attestation d'accréditation n° 3-1593 rév.11 délivrée par le COFRAC. Cet agrément concerne les vérifications réglementaires suivantes, référencées dans le document COFRAC INS REF 18
SOCOTEC Equipements	Ministère du Travail	Equipements	Habilitation	Habilitation des organismes chargés de procéder aux examens CE de type pour les presses, et bennes de ramassage d'ordures ménagères
SOCOTEC Equipements	Autorité de Sûreté Nucléaire	Equipements	Agrément	Vérifications en radioprotection (secteurs médical, vétérinaire, industrie et recherche). Organisme agréé par l'ASN en application de l'article R. 1333-172 du code de la santé publique – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande - Agences Equipements Santé : IDF/NORD EST (Guyancourt 78), OUEST/SUD OUEST (Saint Herblain 44), SUD EST (Lyon 69)

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Equipements	Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature	Equipements	Notification	Mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité nécessaire au marquage CE des ascenseurs ou de leurs composants
SOCOTEC Equipements	Direction Générale du Travail	Equipements	Notification	Nomenclature issue de l'article R4313-78 du Code du Travail 1) Presses, y compris les plieuses, pour le travail à froid des métaux, à chargement ou à déchargement manuel dont les éléments mobiles peuvent avoir une course supérieure à 6 mm et une vitesse supérieure à 30 mm/s. 2) Bennes de ramassage d'ordures ménagères à chargement manuel, comportant un mécanisme de compression.
SOCOTEC Equipements	CNPP	Equipements	Agrément	Agrément Assurance des organismes de vérification d'installations électriques (Q18)
SOCOTEC Equipements	CNPP	Equipements	Certification	Certification de services de réalisation des missions «Audit prévention et Conseil Incendie».
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection (dans le cadre de l'ASAP) Equipements sous pression (dont transportables) - TMD - Canalisations - Soudage - Autres assemblages permanents. Accréditation N°3-061 rev 22, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	AFNOR Certification	Equipements	Certification	ISO 9001 : 2015 - Vérifications métrologiques, étalonnages et mesures Lesquin : Contrôles non Destructifs (CND) Site : Lesquin (59)
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation laboratoires Température : Etalonnage de chaînes de mesure de température et autre thermomètre pour le Pôle Expertise Technique à Lesquin (59). Accréditation N°2-6628 rev 7, Etalonnage, Portée disponible sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC Equipements à Guyancourt (78) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
SOCOTEC Equipements	INERIS	Equipements	Certification	Analyse du risque Foudre - Etudes Techniques - Vérifications
SOCOTEC Equipements	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certification Système Commun MASE/UIC - Association MASE Est Contrôle et vérification réglementaires, assistances techniques et mesures dans le domaine de l'environnement, la sécurité et la santé. Agence : Strasbourg
SOCOTEC Equipements	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société SOCOTEC Equipements - agence du Havre pour les activités : contrôle et assistance technique et expertise en matière réglementaire : électricité, incendie, équipements de travail
SOCOTEC Equipements	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société SOCOTEC Equipements - SOCOTEC Equipements agence du Rouen pour les activités : Inspection, vérification, accompagnement, expertise en matière réglementaire
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection Services Accréditation N°3-1593 rev 12, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Equipements	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société SOCOTEC Equipements Agence d' Arras
SOCOTEC Equipements	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société SOCOTEC Equipements Agence de Dunkerque
SOCOTEC Equipements	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société SOCOTEC Equipements Agence de Lesquin
SOCOTEC Equipements	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Exerce des missions d'un organisme compétent en radioprotection Niveau 1 - Niveau 2 (secteur médical et Industrie) Implantations : SOCOTEC Equipements Guyancourt (78)
SOCOTEC Equipements	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	Equipements	Agrément	Agrément de l'association pour la sécurité des appareils à pression (ASAP) pour ce qui concerne des matériels destinés au transport de marchandises dangereuses par voies terrestres et maritimes
SOCOTEC Equipements	SOCOTEC Certification France	Energie	Certification	Certifie que le système de management a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme ISO 45001 : 2018 Site : SOCOTEC Equipements Nevers (Varennes Vauzelles)
SOCOTEC Equipements	Secrétaire d'Etat à l'Economie (SECO)	Equipements	Accréditation	Reconnaissance valable sur les installations des catégories 2-4 (installations foraines) Pour SOCOTEC Equipements - Expertise Technique Nord Lesquin (59) Nicolas Renard
SOCOTEC Equipements	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques. Domaines : Bâtiments, Procédés Industriels et Transport. SOCOTEC Equipements Saint Quentin en Yvelines (78)

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Equipements	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société SOCOTEC Equipements Agence de Aix en Provence
SOCOTEC Equipements	MASE/UIC	Industrie	Certification	Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société SOCOTEC Equipements Agence Assistance Technique Nord - Lesquin
SOCOTEC Equipements	COFRAC	Equipements	Accréditation	Accréditation Inspection (dans le cadre de l'ASAP) Equipements sous pression (dont transportables) - TMD - Canalisations - Soudage - Autres assemblages permanents. Accréditation N°3-061 rev 22, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Formation	INRS	Formation	Habilitation	Habilitation au dispositif de formation : Acteur SST
SOCOTEC Formation	Préfecture du Bas Rhin	Sécurité incendie	Agrément	Formation SSIAP - Délivrance des diplômes service sécurité incendie assistance à personne du personnel permanent des services de sécurité des ERP et IGH (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degrés) - Agence de Geispolsheim
SOCOTEC Formation	Préfecture Loire Atlantique	Formation	Agrément	Formation SSIAP - Délivrance des diplômes service sécurité incendie assistance à personne du personnel permanent des services de sécurité des ERP et IGH (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degrés) - Agence de Saint-Herblain
SOCOTEC Formation	INRS	Formation	Habilitation	Habilitation au dispositif de formation : Formateur SST
SOCOTEC Formation	INRS	Formation	Habilitation	Habilitation au dispositif de formation : Acteur PRAP-IBC
SOCOTEC Formation	INRS	Formation	Habilitation	Habilitation au dispositif de formation : Formateur PRAP-IBC
SOCOTEC Formation	UIC Ile-de-France	Formation	Labellisation	Formation générale des personnels des entreprises extérieures intervenant dans les industries chimiques et pétrochimiques - Agence Ile-de-France
SOCOTEC Formation	CARSAT Rhône Alpes	Formation	Habilitation	Organismes de formation préparant à l'habilitation électrique - Habilitation électrique - Sites Echirolles, Saint-Etienne, Corbas et Alby sur Chéran
SOCOTEC Formation	INRS	Formation	Habilitation	Habilitation au dispositif de formation : Surveillant et intervenant CATEC
SOCOTEC Formation	France CHIMIE	Formation	Labellisation	Formation des salariés des Entreprises Extérieures intervenant sur les sites chimiques et pétrochimiques pour les niveaux N1 et N2 et recyclage - Institut de formation de Toulouse
SOCOTEC Formation	France CHIMIE	Formation	Labellisation	Formation générale des personnels des entreprises extérieures intervenant dans les industries chimiques et pétrochimiques - Agence de Nantes
SOCOTEC Formation	Ministère du Travail	Formation	Agrément	Arrêté du 21 décembre 2022 portant agrément d'organismes compétents pour la formation aux travaux sous tension sur les installations électriques visés à l'article R. 4544-11. SOCOTEC Roissy, Corbas, Lesquin et Tours.
SOCOTEC Formation	Préfecture - Bouches du Rhône	Formation	Agrément	Formation SSIAP - Formation du personnel permanent de sécurité incendie des IGH et des ERP (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degrés) - Agence Les Pennes Mirabeau
SOCOTEC Formation	Préfecture du Nord	Formation	Agrément	Formation SSIAP - Formation du personnel de sécurité des IGH et des ERP (1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degrés) - Agence de Lesquin
SOCOTEC Formation	GLOBAL Certification	Formation	Agrément	Certification des organismes de formation des Coordonateurs «Sécurité et Protection Santé» en phase Conception (niveaux I -II-III) et Réalisation (niveaux I -II-III) SOCOTEC Formation Guyancourt (78)
SOCOTEC Formation	TÜV PROFi CERT	Formation	Qualification	Formations liées à la sécurité dans le domaine éolien, pour les modules suivants du référentiel GWO : Manutention manuelle, Incendie, Premiers secours, Travail en hauteur.
SOCOTEC Formation	GLOBAL Certification	Formation	Certification	Certification de qualification CACES : engins de chantiers
SOCOTEC Formation	GLOBAL Certification	Formation	Certification	Certification de qualification CACES : Ponts roulants et portiques
SOCOTEC Formation	GLOBAL Certification	Formation	Certification	Certification de qualification CACES : Gerbeurs à conducteur accompagnant
SOCOTEC Formation	GLOBAL Certification	Formation	Certification	Certification de qualification CACES : Plates-formes élévatrices mobiles de personnes
SOCOTEC Formation	GLOBAL Certification	Formation	Certification	Certification de qualification CACES : Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
SOCOTEC Formation	GLOBAL Certification	Formation	Certification	Certification de qualification CACES : Grues auxiliaires de chargement de véhicules
SOCOTEC Formation	France CHIMIE	Formation	Attestation	Analyse multiregionale des supports de formation DT40 de France Chimie : Formation niveaux 1 et 2 SOCOTEC Formation Guyancourt (78)
SOCOTEC Formation	France CHIMIE	Formation	Labellisation	Formation générale des personnels des entreprises extérieures intervenant dans les industries chimiques et pétrochimiques - Agence Roissy CDG (95)
SOCOTEC Formation	GLOBAL Certification	Formation	Certification	Les actions de formation Les actions de formation par apprentissage pour les sites de formation situés à Valbonne, les Pennes Mirabeau, Demouville, Toulouse, Mérignac, Montpellier, Saint Jacques de la lande, Parcay Meslay, Saint Herblain, Saint Jean de Bray, Dunkerque, Lesquin, Clermont Ferrand, Geispolsheim, Corbas, Alby sur Cheran, Saint Quentin en Yvelines, Les Achards, Roissy CDG
SOCOTEC Formation	France CHIMIE	Formation	Labellisation	Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures (DT40) Agence d'Ilkirsch (67)

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Formation	Préfecture de la Région Ile-de-France	Formation	Agrément	Agrément pour la formation des membres du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et de la délégation du personnel au comité social et économique, en matière de santé , Sécurité et conditions de travail
SOCOTEC Formation	France CHIMIE	Formation	Labellisation	Formation générale des personnels des entreprises extérieures intervenant dans les industries chimiques et pétrochimiques - Labellisation du formateur Jimmy Monchatre auprès de l'organisme de formation SOCOTEC région Centre Val de Loire
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclage Savoir Commun du Nucléaire (SCN) niveaux 1 et 2 et Complément Sûreté Qualité (CSQ) destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier école SCN & CSQ - N°42-1 - Site de Dunkerque
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclage Savoir Commun du Nucléaire (SCN) niveaux 1 et 2 et Complément Sûreté Qualité (CSQ) destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier école SCN & CSQ - N°42-5 - Site de Pierrelatte
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclages Radioprotection destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier ECOLE RP - N°42-55 - Site de Pierrelatte
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclage Savoir Commun du Nucléaire (SCN) niveaux 1 et 2 et Complément Sûreté Qualité (CSQ) destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier école SCN & CSQ - N°42-7 - Site de Dieppe
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclage Savoir Commun du Nucléaire (SCN) niveaux 1 et 2 et Complément Sûreté Qualité (CSQ) destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier école SCN & CSQ - N°42-8 - Site de Rungis
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Agréé pour la réalisation des formations initiales et recyclages Stage Technique d'Appui en Radioprotection et en Sécurité sur CNPE destinées aux prestataires intervenant sur CNPE. Code organisme n°42 - Agence Dunkerque (59)
SOCOTEC Formation Nucléaire	CEFRI	Formation	Certification	La réalisation de formations aux personnels intervenant dans des établissements comportant au moins une Installation Nucléaire de Base ou une installation individuelle dans le périmètre d'une Installation Nucléaire de Base Secrète Périmètre de certification : SOCOTEC Formation Nucléaire Dunkerque (59) Et autres chantiers écoles (cf certificat)
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation en langue française, allemande, anglaise, portugaise, polonaise et italienne des formations initiales et recyclages Savoir Commun du Nucléaire (SCN) niveaux 1 et 2, Complément Sûreté Qualité (CSQ) et Radioprotection (RP) niveaux 1 et 2 destinées aux salariés d'Entreprises Prestataires intervenant sur le parc nucléaire en exploitation d'EDF Code organisme n°42 - Agence Dunkerque (59)
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclage Savoir Commun du Nucléaire (SCN) niveaux 1 et 2 et Complément Sûreté Qualité (CSQ) destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier école SCN & CSQ - N°42-9 - Site de Dieppe
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclages Radioprotection destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier ECOLE RP - N°42-58 - Site de Rungis
SOCOTEC Formation Nucléaire	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Exercice des missions d'un organisme compétent en radioprotection Niveau 1 - Niveau 2 (secteur médical et Industrie) Implantations : SOCOTEC Formation Nucléaire Dunkerque (59)
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclages Radioprotection destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier ECOLE RP - N°42-55 - Site de Pierrelatte
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclages Radioprotection destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier ECOLE RP - N°42-56 - Site de Lagnieu
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclages Radioprotection destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier ECOLE RP - N°42-57 - Site de Dieppe
SOCOTEC Formation Nucléaire	EDF	Formation	Agrément	Réalisation des formations initiales et recyclages Radioprotection destinées aux prestataires intervenant sur CNPE Chantier ECOLE RP - N°21-52 - Site de Dunkerque
SOCOTEC Formation Nucléaire	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC Formation Nucléaire à Dunkerque (59) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
SOCOTEC Formation Nucléaire	QUALIOPI	Formation	Certification	Conformité de l'activité de l'organisme SOCOTEC FORMATION NUCLÉAIRE (qualité des actions de la formation professionnelle, qualité des actions concourant au développement des compétences) Périmètre : Dieppe, Rungis, Avoine, Pierrelatte, Lagnieu
SOCOTEC Gestion	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Exercice des missions d'un organisme compétent en radioprotection Niveau 1 - Niveau 2 (secteur médical et Industrie) Implantations : SOCOTEC Gestion Guyancourt (78)
SOCOTEC Gestion	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC Gestion Guyancourt (78) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Gestion	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques. Domaines : Procédés Industriels. Lieu de rattachement des référents techniques : SOCOTEC Gestion Saint Quentin en Yvelines (78)
SOCOTEC Gestion	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques. Domaines : Bâtiments et Transports SOCOTEC Gestion Saint Quentin en Yvelines (78)
SOCOTEC Gestion	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques sous référentiel LNE RGE Etudes Domaines : Bâtiments SOCOTEC Gestion Saint Quentin en Yvelines (78)
SOCOTEC Gestion	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques. Domaines : Bâtiments SOCOTEC Gestion Saint Quentin en Yvelines (78)
SOCOTEC Civil Engineering	LRQA	Infrastructures	Certification	Guyancourt (78) : ISO 14001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers.
SOCOTEC Civil Engineering	LRQA	Infrastructures	Certification	Guyancourt (78) : ISO 45001 : 2018 Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers.
SOCOTEC Civil Engineering	LRQA	Infrastructures	Certification	Guyancourt (78) - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers.
SOCOTEC Infrastructure	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie	Infrastructures	Agrément	Agrément relatif à la sécurité des transports publics guidés pour exercer les missions d'évaluation de la sécurité : de systèmes de transport public guidé soumis aux dispositions des titres II, III ou VI à l'exclusion des remontées mécaniques et dans les domaines techniques «Infrastructures», «Contrôle commande et signalisation ferroviaire», «Energie» et «Matériel roulant».
SOCOTEC Infrastructure	OPQIBI	Infrastructures	Qualification	Inspection détaillée d'ouvrages d'art courants (1110) et non courants (1111) - Diagnostic d'ouvrages d'art (1820) - étude de projets en hydraulique fluviale et maritime (0810)
SOCOTEC Infrastructure	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire	Infrastructures	Agrément	Agrément relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques (Barrages de classe C et digues : études et diagnostics).
SOCOTEC Infrastructure	LRQA	Infrastructures	Certification	Guyancourt (78) : ISO 14001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers
SOCOTEC Infrastructure	LRQA	Infrastructures	Certification	Guyancourt (78) : ISO 45001 : 2018 Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers.
SOCOTEC Infrastructure	LRQA	Infrastructures	Certification	Montpellier (34) : ISO 45001 : 2018 Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux
SOCOTEC Infrastructure	LRQA	Infrastructures	Certification	Guyancourt (78) - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers.
SOCOTEC Infrastructure	LRQA	Infrastructures	Certification	Montpellier (34) - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux
SOCOTEC Infrastructure	LRQA	Infrastructures	Certification	Montpellier (34) : ISO 14001 : 2015 Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux
SOCOTEC Monitoring France	LRQA	Infrastructures	Certification	Palaiseau (91) - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Monitoring, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Etude de sécurité, de risques et de dangers, Développement d'outils et de produits.
SOCOTEC Monitoring Holding	LRQA		Certification	Palaiseau (91) - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Monitoring , Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Etude de sécurité, de risques et de dangers, Développement d'outils et de produits
SOCOTEC Monaco	LRQA	Construction et Immobilier	Certification	Monaco - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers.
SOCOTEC Monaco	Gouvernement princier Monaco	Sécurité incendie	Agrément	Agrément des organismes pour les Formations SSIAP et gardiens d'immeuble et d'établissements SOCOTEC Monaco (98000)
SOCOTEC Monaco	Gouvernement princier Monaco	Construction et Immobilier	Qualification	Amiante - Technicien de la Construction qualifié en Principauté de Monaco au 06 Novembre 1997 : SOCOTEC Monaco
SOCOTEC Monaco	Gouvernement princier Monaco		Agrément	Agrément pour effectuer les missions de contrôle SOCOTEC Monaco (98000)

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Power Services	MASE/UIC	Energie et Nucléaire	Certification	Certificat du Système Commun Mase/UIC - Certifie le système de management Sécurité Santé Environnement SOCOTEC POWER SERVICES - Agence St-Paul Trois Châteaux pour les activités : Vente et réalisation de prestations de service en Contrôle Non Destructif (CND)
SOCOTEC Power Services	Autorité de Sûreté Nucléaire	Energie et Nucléaire	Autorisation	Autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins médicales
SOCOTEC Power Services	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC Power Services à Guyancourt (78) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
SOCOTEC Power Services	CEFRI	Energie et Nucléaire	Certification	Réalisation d'activités sous rayonnements ionisants en Installations Nucléaires de Base - Périmètre de certification : SOCOTEC Power Services à Equeurdreville (50) Pour les activités : Manipulation de sources scellées de haute activité, Mise en oeuvre d'appareils émettant des rayonnements ionisants, Travaux de maintenance ou d'intervention, Prestations intellectuelles d'expertise, Prestations d'audit, Prestations d'inspection
SOCOTEC Power Services	EDF	Energie et Nucléaire	Qualification	PIAT, Inspection, génie civil, électricité, prévention des risques, CND, END, CND usine
SOCOTEC Power Services	Autorité de Sûreté Nucléaire	Energie et Nucléaire	Autorisation	Autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins médicales.
SOCOTEC Power Services	AFNOR Certification	Energie et Nucléaire	Certification	Assistance technique; expertise et supervision pour l'exploitation et la maintenance des installations. Contrôle réglementaire des équipements. Réalisation, adaptation et mise en oeuvre de contrôle de systèmes non destructif (CND/END). Prestation d'assistance technique dans le domaine des énergies renouvelables dans l'énergie éolienne Sites : Guyancourt (78), St Paul les Durance (13), St Paul Trois Châteaux (26), Woippy (57), Cherbourg en Cotentin (50), Narbonne (11)
SOCOTEC Power Services	LNE	Energie et Nucléaire	Qualification	Qualification de prestataire d'audits énergétiques. Domaines : Procédés Industriels. SOCOTEC Power Services Saint Quentin en Yvelines (78)
SOCOTEC Power Services	Ministère de la transition écologique	Energie et Nucléaire	Agrément	Agrément pour l'ensemble des contrôles mentionnés dans le code de l'énergie SOCOTEC POWER SERVICES Guyancourt (78)
SOCOTEC Power Services	AFNOR Certification	Energie et Nucléaire	Certification	Assistance technique, expertise et supervision pour l'exploitation et la maintenance des installations dans le nucléaire Contrôles réglementaires des équipements dans le nucléaire Réalisation, adaptation et mises en œuvre de contrôles de systèmes non destructifs dans le nucléaire prestations d'assistance technique dans le domaine des énergies renouvelables dans l'énergie éolienne
SOCOTEC Smart Solutions	OPQIBI	Bâtiments	Qualification	Incendie, Performance énergétique, accessibilité/handicap Pour les agences SOCOTEC Smart Solutions Thiais (94), Rouen (76), Eragny (95)

7.1.2. RECONNAISSANCES EXTERNES INTERNATIONALES

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Belgium ASBL	OLAS		Accréditation	Accréditation inspection sécurité Domaines : INS2 Sécurité des Bâtiments, INS4 Equipements sous pression, INS7 Machines/Equipements de protection, INS8 Fluides dangereux,
SOCOTEC Belgium SRL	LRQA		Certification	Kraainem, Belgium - ISO 9001 : 2015 ISO 9001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations.
SOCOTEC Belgium ASBL	BELAC		Accréditation	Portée d'accréditation 200-INSP - BELAC Ascenseurs et appareils de levage, contrôle des installations électriques, contrôle des installations de détection incendie, contrôle des installations alimentées en gaz naturel, tribunes
SOCOTEC Belgium ASBL	BELAC	International	Certification	Inspections techniques dans les secteurs des équipements de travail- transports mécaniques - électricité - gaz - incendie - ATEX - CND/NDT - Télécom
SOCOTEC Luxembourg	Ministère de la Fonction Publique		Agrément	Agrément sécurité dans la fonction publique
SOCOTEC Luxembourg	LRQA		Certification	Livange, Luxembourg - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations
SCHOLLENBERGER	RAL	International	Labellisation	Guteschutzgemeinschaft Kampfmittelraumung Deutschland
SCHOLLENBERGER	DAKKS	International	Accréditation	Gütegemeinschaft Kampfmittelräumung Deutschland - Akkreditierung in folgenden bereichen :
SCHOLLENBERGER	BAU	International	Certification	Sondierung von Kampfmitteln an Land und in Gewässern mit den geophysikalischen verfahren magnetik, elektromagnetik und georadar, vermessung safety requirements for employees and technical equipment and thus permanently guarantees safety and quality in explosive ordnance disposal
SCHOLLENBERGER	BAU	International	Qualification	die Anforderungen für Kampfmittelräumfirmen zur Abdichtung von hydraulisch wirksamen Trennschichten bei Erkundungsbohrungen und Bohrungen zur Kampfmittelsondierung
SCHOLLENBERGER	DAKKS	International	Certification	Prequalification is the upstream, contract-independent examination of the evidence of suitability
SOCOTEC MTS LTD	COFRAC	Construction et Immobilier	Accréditation	Accréditation Inspection - Bâtiment - Génie Civil Accréditation N°3-1949 rev 0, Inspection, Liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr
SOCOTEC Polynésie SA	LRQA		Certification	Papeete Tahiti, French Polynesia - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux.
SOCOTEC Calédonie SAS	LRQA		Certification	Noumea, Nouvelle Calédonie - ISO 9001 : 2015 -Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux.
SOCOTEC Consultancy L.L.C	LRQA		Certification	Abu Dhabi - United Arab Emirates - ISO 9001 : 2015 - Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control, Safety, Risk & Danger Assessment
SOCOTEC International (DUBAI BR.)	LRQA		Certification	Dubai - United Arab Emirates - ISO 9001 : 2015 -Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control.
SOCOTEC Engineering L.L.C	LRQA		Certification	Dubai - United Arab Emirates - ISO 9001 : 2015 - Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control.
SOCOTEC Engineering L.L.C	LRQA		Certification	Dubai - United Arab Emirates : ISO 45001 : 2018 Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control.
SOCOTEC Consultancy L.L.C	LRQA		Certification	Abu Dhabi - United Arab Emirates : ISO 45001 : 2018 Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control, Safety, Risk & Danger Assessment
SOCOTEC Engineering L.L.C	LRQA		Certification	Dubai - United Arab Emirates : ISO 14001 : 2015 Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control.
SOCOTEC Consultancy L.L.C	LRQA		Certification	Abu Dhabi - United Arab Emirates : ISO 14001 : 2015 Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control, Safety, Risk & Danger Assessment
SOCOTEC International (DUBAI BR.)	LRQA		Certification	Dubai - United Arab Emirates : ISO 45001 : 2018 Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control.
SOCOTEC International (DUBAI BR.)	LRQA		Certification	Dubai - United Arab Emirates : ISO 14001 : 2015 Technical control, Technical assistance, Project management support services, Consultancy, Organization of training, Studies and Works Control

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Italia	ILAC MRA	International	Accréditation	Système de Management ISO/IEC 17025 Environmental Laboratory of Milan
SOCOTEC Italia	CISQ	International	Certification	Système de Management de la Qualité ISO 9001 : 2015
SOCOTEC Italia	CISQ	International	Certification	Système de Management de l'Environnement ISO 14001 : 2015
SOCOTEC Italia	AUDISCO	International	Certification	ISO 30415 : 2021
SOCOTEC Italia	CISQ	International	Certification	Système de Management de la Sécurité ISO 45001 : 2018
SOCOTEC Italia	Ministère	International	Agrément	Geotechnical laboratory - Avellino site
SOCOTEC Italia	Ministère	International	Agrément	Building materials laboratory - Avellino site
SOCOTEC Italia	Ministère	International	Agrément	Geotechnical laboratory - Ferrara site
SOCOTEC Italia	Ministère	International	Agrément	Building materials laboratory - Ferrara site
SOCOTEC Italia	Ministère	International	Agrément	Building materials laboratory - Genova site
SOCOTEC Italia	Ministère	International	Agrément	Building materials laboratory - Milano site
SOCOTEC Italia	Ministère	International	Agrément	Building materials laboratory - Ferrara site
SOCOTEC Italia	Ministère	International	Agrément	Regulation (EU) No 305/2011
SOCOTEC Italia	SOA	International	Attestation	GEOGNOSTIC SURVEYS-IV Ranking and Category OS 20-A TOPOGRAPHY-II Ranking
SOCOTEC Certification UK	UKAS		Accréditation	ISO 22003 : 2013 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Food Safety Management Systems (ISO 22000) UKAS accredited certification body No.0063
SOCOTEC Certification UK	UKAS		Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Quality Management Systems (ISO 9001) UKAS accredited certification body No.0063
SOCOTEC Certification UK	UKAS		Accréditation	ISO 50003 : 2021 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Energy Management Systems (ISO 50001) UKAS accredited certification body No.0063
SOCOTEC Certification UK	UKAS		Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Environmental Management Systems (ISO 14001) UKAS accredited certification body No.0063
SOCOTEC Certification UK	UKAS		Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Occupational health and safety management systems (ISO 45001) UKAS accredited certification body No.0063
SOCOTEC Certification UK	UKAS		Accréditation	ISO/27006 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Information Security Management Systems (ISO 27001) UKAS accredited certification body No.0063
SOCOTEC UK	AVETTA	International	Agrément	SCCP - Detektion und Bergung von Kampfmitteln aller Art, Vermessung und Dokumentation
SOCOTEC UK	UVDB	International	Certification	SSIP CDM Scope : Contractor
SOCOTEC UK	CHAS	International	Accréditation	UVBD - Safety, Health, Environmental and Quality practices and procedures as a registered supplier on UVDB Verify Category B2 Audit - Category B2
SOCOTEC UK	CYBER ESSENTIALS PLUS	International	Certification	ISO 45001 - CDM Regulations 2015
SOCOTEC UK	SGS	International	Certification	Certificate of Assurance complies with the requirements of the cyber essentials plus schemes
SOCOTEC UK	SGS	International	Certification	ISO 45001 : 2018
SOCOTEC UK	SGS	International	Certification	ISO 9001 : 2015
SOCOTEC UK	RISQS	International	Certification	ISO 14001 : 2015
SOCOTEC UK	ALCUMUS	International	Accréditation	Safe Contractor accreditation Ability to Subcontract, Consultancy Services, Indoor Air Quality, Principal Contractor, Stack Émissions Monitoring, Water Treatment Services
SOCOTEC UK	FORS	International	Accréditation	FORS Bronze SOCOTEC Uxbridge
SOCOTEC UK	Environment Agency	International	Certification	Waste Carrier Licence

Entité	Emetteur	Activité	Type	Libellé
SOCOTEC Certification UK	FSSC FOUNDATION	Certification	License	License to audit and certify organisations against FSSC 22000 scheme v 5, 1 requirements
SOCOTEC Certification UK	SSIP	Certification	Membership	Certification Body Member of the Safety Schemes in Procurement (SSIP) Ltd Forum
SOCOTEC Certification UK	BAFE	Certification	License	License to use BAFE SP101 competency scheme
SOCOTEC Spain	ONAC	International	Accréditation	15-LAB-001 General requirements for the competence of calibration and testing laboratories Bogota (Colombia)
SOCOTEC Spain	OCA GLOBAL	International	Certification	Quality management systems
SOCOTEC Spain	OCA GLOBAL	International	Certification	Environmental management
SOCOTEC Spain	OCA GLOBAL	International	Certification	Safety QualificationOccupational health and safety management systems
SOCOTEC Spain	OCA GLOBAL	International	Certification	R&D&i management
SOCOTEC Certification Japan	JAB	Certification	Accréditation	General principles and requirements for bodies validating and verifying environmental information against ISO 14064-1 : 2018/ ISO 14064-2 (Greenhouse gases)
SOCOTEC Certification Japan	JAB	Certification	Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Quality Management Systems (ISO 9001)
SOCOTEC Certification Japan	JAB	Certification	Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Environmental Management Systems (ISO 14001)
SOCOTEC Certification Japan	JAB	Certification	Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for information security Management Systems (ISO 27001)
SOCOTEC Certification Philippines	PAB	Certification	Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Environmental Management Systems (ISO 14001)
SOCOTEC Certification Philippines	PAB	Certification	Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 - Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems, for Quality Management Systems (ISO 9001)
SOCOTEC Certification Thailand	ACFS		Accréditation	Certification Body Management System ISO/IEC 17021-1 : 2015 Scope GMP/HACCP
SOCOTEC Certification Singapore	Singapore Accreditation Council		Accréditation	ISO/IEC 17065 : 2012 Conformity Assessment - Requirements for bodies certifying products, process and services -
SOCOTEC Certification Singapore	Singapore Accreditation Council		Accréditation	ISO/IEC 17021-1 : 2015 Conformity Assessment - Requirements for bodies providing audit and certification of management systems
SOCOTEC Africa	LRQA		Certification	Abidjan, Côte d'Ivoire - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers
SOCOCONSULT	LRQA		Certification	Casablanca, Maroc - ISO 9001 : 2015 - Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations.
SOCOTEC Infrastructure Maroc	LRQA		Certification	Rabat Hassan, Maroc - ISO 9001 : 2015 -Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers
SOCOTEC Maroc	LRQA		Certification	Casablanca, Maroc - ISO 9001 : 2015 - Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers.
SOCOTEC Maroc	Royaume du Maroc - Ministère de l'équipement et de l'eau		Agrément	Vérification des ascenseurs et monte-charges
SOCOTEC Maroc	Royaume du Maroc Ministère de l'inclusion économique		Agrément	Vérification des appareils de levage autres qu'ascenseurs et monte-charges
SOCOTEC Maroc	Royaume du Maroc Ministère de l'inclusion économique		Agrément	Vérification des machines
SOCOTEC Maroc	Royaume du Maroc - Ministère de l'énergie		Agrément	Vérification des appareils à pression : Décision ministérielle de renouvellement d'agrément pour procéder au contrôle réglementaire des appareils à vapeur à terre et à pression de gaz
SOCOTEC Lebanon	LRQA		Certification	Beyrouth, Liban - ISO 9001 : 2015 -Inspection, Assistance technique, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Conseil, Organisation de formations, Contrôle des études et des travaux, Etude de sécurité, de risques et de dangers

7.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

France, UK, USA, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas
(hors acquisitions de l'année 2023)

LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Pays	Société	Siège social	N° SIREN / Registre du Commerce et des Sociétés «RCS»
Allemagne	Canzler GmbH	Alaunstrasse 39 01099 DRESDEN	Dresde HRB 8883
Allemagne	GeoFact GmbH	Von- Hymmen Platz 53121 BONN	Bonn HRB 9383
Allemagne	Gericon GmbH	Lise-Meitner-Allee 11 44801 BOCHUM	Bochum HRB 16604
Allemagne	LauPlan Lausitz Planung GmbH	Albert-Einstein-Str. 47 02977 HOYERSWERDA	Dresden HRB 18110
Allemagne	Schollenberger Kampfmittelbergung GmbH	Industriestraße 4a 29227 CELLE	Lüneburg HRB 207000
Allemagne	SOCOTEC Deutschland Holding GmbH	Lise-Meitner-Allee 11 44801 BOCHUM	Hamburg HRB 152922
Allemagne	ZPP Ingenieure AG	Lise-Meitner-Allee 11 44801 BOCHUM	Bochum HRB 16414
Belux	SOCOTEC Association sans but lucratif SOCOTEC A.S.B.L.	Rue de Turi L-3378 LIVANGE	Luxembourg F 211
Belux	SOCOTEC Belgium A.S.B.L. (anciennement CIB ASBL)	rue des Semailles 14/4 4400 FLÉMALLE	Belgique Entreprise n° 0406.671.312
Belux	SOCOTEC Belgium S.P.R.L.	Siège social : Avenue Louise, 240 Boîte : 14 - 1050 Ixelles Bureaux : Chaussée de Malines/ Mechelsesteenweg 455 1950 KRAANEIM	Belgique Entreprise n° 0862.742.249
Belux	SOCOTEC Luxembourg S.A.R.L.	Rue de Turi L-3378 LIVANGE	Luxembourg Section B N° 26097
Dom-Tom	SOCOTEC Antilles Guyane	Centre Commercial La Rocade Grand Camp Nord 97142 LES ABYMES	Pointe à Pitre 321 058 299
Dom-Tom	SOCOTEC Réunion	33, rue André Lardy - La Mare 97438 SAINTE MARIE	Saint Denis de la Réunion 321 936 197
Espagne	Bac Engineering Consultancy Group S.L.	Ávila 138, 3ª Planta 08018 BARCELONA	Barcelona Tomo 44110, Folio 185, Hoja B-447248
Espagne	SOCOTEC Control Spain S.L.U.	Calle Ávila 138, 3ª puerta, 08018 BARCELONA	Barcelona Tomo 32.473, folio 104, Hoja B-212.503
France	Ascaudit	Bâtiment Energy III 155 rue du Docteur Bauer 93400 Saint-Ouen-sur-Seine	Bobigny 519 558 803
France	AXE	Rue Siméon Poisson Campus de Ker Lann 35170 BRUZ	Rennes 429 489 966
France	BIM in Motion	5 place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 814 375 242
France	Contrôle Inspection Supervision CIS	377 rue Eugène Freyssinet - ZA le Mesnil 76290 SAINT MARTIN DU MANOIR	Havre 791 173 701
France	S2M	377 rue Eugène Freyssinet - ZA le Mesnil 76290 SAINT MARTIN DU MANOIR	Havre 482 106 176

LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Pays	Société	Siège social	N° SIREN / Registre du Commerce et des Sociétés «RCS»
France	SNER Société Novatrice d'Etudes et Réalisations	ZA la Bergerie 27600 GAILLON	Evreux 377 533 153
France	SOCOTEC Certification France	11-13 Cours Valmy - « Tour Pacifc » 92977 PARIS LA DEFENSE	Nanterre 490 984 309
France	SOCOTEC Civil Engineering	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 843 353 822
France	SOCOTEC Construction	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 834 157 513
France	SOCOTEC Diagnostic	21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME	Arras 479 076 838
France	SOCOTEC Environnement	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 834 096 497
France	SOCOTEC Equipements	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 834 096 695
France	SOCOTEC Formation	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 834 096 745
France	SOCOTEC Formation Nucléaire	Avenue de la Gironde Petite Synthé 59640 DUNKERQUE	Dunkerque 403 517 493
France	SOCOTEC Gestion	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 834 041 121
France	SOCOTEC Immobilier Durable	11-13 Cours Valmy Tour Pacifc 92977 Paris La Défense	Nanterre 849 272 505
France	SOCOTEC Infrastructure	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 790 980 098
France	SOCOTEC Monaco	8, avenue Pasteur Le Sagittaire 98000 MONACO	Principauté de Monaco 88 S 02353
France	SOCOTEC Monitoring France	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 507 759 611
France	SOCOTEC Power Services	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 067 704 650
France	SOCOTEC Smart Solutions	Bâtiment Energy III 155 rue du Docteur Bauer 93400 Saint-Ouen-sur-Seine	Bobigny 312 195 977
France	SOCOTEC Technical Consulting	5 Place des Frères Montgolfier 78280 GUYANCOURT	Versailles 905 299 137
France	URBADS	85 Espace Neptune rue de la Calypso 62110 HENIN-BEAUMONT	Arras 487 779 704
France	URBYCOM	85 Espace Neptune rue de la Calypso 62110 HENIN-BEAUMONT	Arras 539 230 482
Italie	Eurogéο	Via Sentirone 3/5 20037 PADERNO DUGNANO (MI)	MI-1531438
Italie	IMG S.R.L.	Cascina Garbianotto 2 Piobesi d'Alba (CN)	2997310046
Italie	SOCOTEC Italia SRL	Via Bariola 101/103 CAP 20020 LAINATE (Milan)	Milan MI - 2093480
Italie	Tecnolab SRL	Contrada Cucullo - Zona Industriale ORTONA (Chieti Pescara)	Chieti Pescara CH - 99996
Pays-Bas	Hanselman Groep BV	Utrechtseweg 161 6862 AH Oosterbeek GELDERLAND (Province)	Netherlands 09109037

LISTE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Pays	Société	Siège social	N° SIREN / Registre du Commerce et des Sociétés «RCS»
Pays-Bas	Invent Advies BV	Reeuwijkse Poort 100, 2811 MX Reeuwijk	Netherlands 04058335
Pays-Bas	ProScan BV	Maanlander 35-A 3824 MN Amersfoort	Netherlands 18050952
Pays-Bas	SOCOTEC Building Performance (ex CAG Amned BV)	Reeuwijkse Poort 100, 2811 MX Reeuwijk,	Netherlands 24272410
Pays-Bas	SOCOTEC Geotechnics (ex Sonar Geotechniek) BV	Ekkersrijt 2058 5692 BA Son en Breugel	Netherlands 17068712
Pays-Bas	SOCOTEC Netherlands BV	Utrechtseweg 161 6862AH OOSTERBEEK	Netherlands 83270698
UK	4SEE Ltd	Socotec House Bretby Business Park, Bretby BURTON-UPON-TRENT, DE15 0YZ	England and Wales 05013988
UK	Quadrant Building Control Ltd	4 Henley Way, Doddington Road Lincoln LINCONSHIRE, LN6 3QR	England and Wales 10462383
UK	Shore Engineering Ltd.	The Mill, Station Road, Ardleigh, COLECHESTER ESSEX CO7 7RS	England and Wales 4563547
UK	SOCOTEC Advisory (ex Base Quantum)	2nd Floor Queens House 55- 56 Lincoln's Inn Fields London, England, WC2A 3LJ	England and Wales 8008548
UK	SOCOTEC Asbestos Ltd	Socotec House Bretby Business Park, Bretby BURTON-UPON-TRENT, DE15 0YZ	England and Wales 4951688
UK	SOCOTEC Building Control Ltd (ex Butler & Young Approved Inspectors Ltd)	Airport House Unit 10, Purley Way, CROYDON, CRO OXZ	England and Wales 03183083
UK	SOCOTEC Forensic Services Ltd	Socotec House Bretby Business Park, Bretby BURTON-UPON-TRENT, DE15 0YZ	England and Wales 15018441
UK	SOCOTEC Monitoring UK Ltd	Socotec House Bretby Business Park, Bretby BURTON-UPON-TRENT, DE15 0YZ	England and Wales 07101640
UK	SOCOTEC UK Ltd	Socotec House Bretby Business Park, Bretby BURTON-UPON-TRENT, DE15 0YZ	England and Wales 02880501
UK	TOR Drilling Ltd	3 Landmark House Wirrall Park Road Glastonbury, SOMERSET, BA6 9FR	England and Wales 04418876
UK	Trenton Fire Ltd	30 Murdock Road Bicester, OXFORDSHIRE OX26 4PP	England and Wales 06336226
USA	LPI Engineering, Inc	151 W 42nd Street, 24th Floor, NEW YORK, NY 10036	46-3879743 (FEIN)
USA	SOCOTEC Advisory, LLC	27412 Aliso Creed Road Aliso Viejo, CA 92656 California	36-4785100 (BEIN)
USA	SOCOTEC AE Consulting, LLC	250 Dorchester Avenue Boston, MA 02217	04-3108573 (FEIN)
USA	SOCOTEC Consulting, Inc. (ex Vidaris of Florida, Inc)	151 W 42nd Street, 24th Floor, NEW YORK, NY 10036	47-4054993 (FEIN)
USA	SOCOTEC Engineering, Inc	151 W 42nd Street, 24th Floor, NEW YORK, NY 10036	13-1330690 (FEIN)
USA	SOCOTEC U.S. Holding, LLC	151 W 42nd Street, 24th Floor, NEW YORK, NY 10036	Delaware 35-2664604 (FEIN)



GRI 2-1

SOCOTEC Gestion - S.A.S. au capital de 1 000 100 euros -
834 041 121 RCS Versailles - Siège social : Bâtiment Mirabeau
- 5, place des Frères Montgolfier - Guyancourt - CS 20732 -
78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - France

SOCOTEC.COM

BUILDING TRUST FOR A SAFER AND SUSTAINABLE WORLD

Crédits photos : © Getty Images - Shutterstock - freepik.com